This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

DPH
RENDE
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE

# DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME QUARANTE-CINQUIÈME

July - Dec. 1907

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1902

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
930999A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R

Printed in France.

Digitized by Google

# CÉLESTIN PORT

**1828 - 1901**

---

## I

Le 21 décembre 1853, un arrêté du préfet, M. Vallon, nommait archiviste du département de Maine-et-Loire M. Célestin Port, ancien élève de l'École des chartes, en remplacement de M. Paul Marchegay, démissionnaire. Quelques jours après, le 4 janvier 1854, le nouvel archiviste venait prendre possession de son poste : il devait l'occuper pendant quarante-sept ans, au grand honneur de son nom, au grand profit aussi du département qui venait de lui confier la garde de ses archives.

Le jeune érudit sur qui s'était porté le choix du préfet de Maine-et-Loire avait à peine vingt-six ans ; mais déjà des succès de collège et d'École des chartes, quelques heureux essais littéraires, la récompense que l'Académie des inscriptions et belles-lettres avait décernée à sa thèse de sortie de l'École des chartes, une collaboration de plus de deux années à la continuation des *Diplomata*, à laquelle son ancien professeur, Benjamin Guérard, l'avait fait attacher, avaient fait concevoir de lui, à ses camarades et à ses maîtres, les plus belles espérances. « Par son amour de l'étude, écrivait Guérard, M. Port

Digitized by Google

me paraît appelé à de grands succès dans la carrière des lettres. »

Il était né à Paris, le 28 mai 1828, au cœur même de la Cité. Son père, d'origine auvergnate, exerçait un commerce de parapluies. Il avait deux magasins de vente, situés l'un rue de Richelieu, l'autre rue de la Barillerie, vis-à-vis la rue de la Calandre. C'est dans cette dernière maison, qui joignait la voûte du Palais de Justice donnant accès à la cour de la Sainte-Chapelle, que Célestin Port avait grandi. De la boutique paternelle, il regardait à journées entières défiler sous la voûte du Palais magistrats, avocats, prisonniers, plaideurs. De ces années d'enfance, il avait conservé, comme plus vivaces souvenirs, d'abord celui d'une enseigne voisine, *Aux forges de Vulcain*[1], puis celui de Vidocq, le fameux chef de la police, que tant de fois il avait vu sortir du Palais en ses multiples déguisements. Ces spectacles de la rue ont dû contribuer à développer chez lui le sentiment du pittoresque, qu'il a su traduire dans ses descriptions et dans ses récits en traits nets et précis, à la manière d'un aquafortiste familier avec l'œuvre de Callot. D'un autre côté, le goût de l'art idéal, du paysage poétique, lui était inspiré par de fréquentes échappées dans l'atelier du grand peintre Corot, installé presque en face de la maison paternelle, dans les restes d'une des dix-sept églises de la Cité.

Célestin Port fréquenta d'abord une petite école du quai des Orfèvres, où l'on voyait encore, a dit M. Jules Lair, dans la délicate notice qu'il a consacrée à son prédécesseur à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, « l'appareil redoutable de l'ancienne pédagogie, la férule et le martinet ». Un peu plus tard, il fut mis par ses parents à l'institution Brion, située rue des Fossés-Saint-Jacques,

[1] L'enseigne existe encore. Elle a été transportée, après la démolition de la rue de la Barillerie, au coin de la rue Saint-Denis et de la rue Jean-Lantier.

Digitized by Google

qui conduisait ses élèves au lycée Louis-le-Grand. C'était l'âge des fortes études classiques : celles de Port furent excellentes. Il devint et demeura toute sa vie un très bon latiniste : volontiers il aimait à rappeler qu'il avait excellé en vers latins.

Le palmarès de 1846 atteste les succès qu'il obtint au Concours général, à la fin de sa rhétorique, où il eut pour professeurs Lemaire et Despois : c'était le quatrième accessit de discours latin, le septième accessit de discours français. Ce concours fut, du reste, un triomphe pour la pension Brion : un des camarades de Port, J.-J. Weiss, y obtint le second prix de discours français et le huitième accessit de discours latin. Un interne, Émile Belot, le futur doyen de la Faculté des lettres de Lyon, remportait le second prix de discours latin. Parmi ses autres condisciples, externes ou pensionnaires, dont les noms figurent au palmarès du lycée Louis-le-Grand, je relève, en cette même année 1846, plusieurs futurs professeurs, Eugène Réaume, Hermile Reynald, Eugène Jung, Frédéric Soehnée, Moron — ce dernier, dix ans plus tard, professeur au lycée d'Angers; un avocat, Oscar Falateuf; des magistrats, Léon Fleury, Élie Paillet, le bibliophile; Paul Dupré, aujourd'hui conseiller à la Cour de cassation, Gustave Vattier, littérateur aimable, et Anatole Delabarre, qui devaient tous les trois se retrouver au Conseil d'État, l'un conseiller, l'autre bibliothécaire, le dernier secrétaire de section ; Borromée, chef de bureau au Ministère des finances, puis caissier de la Monnaie; deux futurs ministres, Pierrot-Deseilligny et Bérenger; Achille Adam, député du Pas-de-Calais; enfin, trois camarades qui, comme lui, devaient entrer à l'École des chartes, Chazaud, Gros-Burdet et Servois.

En 1847, dans la classe de philosophie que professait Amédée Jacques, Weiss remportait le prix d'honneur au Concours général, et Port obtenait, au lycée même, un certain nombre de nominations. L'année suivante, pensant

Digitized by Google

à l'École normale, il faisait une seconde rhétorique sous Feugère et Deschanel, avec Edmond Villetard, Grenier, Grücker, Félix Delore, Claude Desprez et Charles Letourneur. Les hasards de la vie devaient lui faire retrouver les deux derniers en Anjou, l'un professeur au Lycée d'Angers, l'autre avoué à Baugé. En 1850, le diplôme de licencié ès lettres couronnait brillamment ses études littéraires.

Abandonnant la préparation à l'École normale, Célestin Port était entré, au mois de novembre 1848, à l'École des chartes, que l'ordonnance du 31 décembre 1846 venait de réorganiser. Il y eut pour professeurs : Guérard, Lacabane, Jules Quicherat, Mas Latrie, Guessard, Eugène de Rozière et Vallet (de Viriville). Il conserva avec la plupart de ses maîtres les plus affectueuses relations. Guérard, qui était directeur de l'École, le fit attacher, ses études terminées, aux travaux de l'Institut ; Vallet (de Viriville) l'associa à la rédaction de la *Biographie générale*, et Eugène de Rozière, devenu inspecteur général des Archives, fut toujours pour Célestin Port, et particulièrement dans les jours difficiles où celui-ci eut à lutter contre le mauvais vouloir et l'esprit borné du Bureau des Archives, le soutien le plus ferme et le conseiller le plus prudent. Quant à Quicherat, qui n'a jamais passé pour avoir abusé de la note tendre, son abondante correspondance avec celui qui demeura jusqu'au dernier jour un de ses disciples préférés, débute presque invariablement par ces mots : « Mon cher fils », et c'est avec raison que M. Jules Lair a écrit : « Il n'est pas de meilleure note pour l'archiviste de Maine-et-Loire que d'avoir mérité l'affection persistante, quasi paternelle, d'un homme qui ne se prodiguait pas. » Par deux fois, Quicherat eut la pensée de faire confier à Célestin Port une des chaires de l'École des chartes. Ses efforts n'aboutirent pas : ce fut Montaiglon d'abord, puis Boutaric, qui furent nommés aux chaires devenues vacantes, et, lorsque, après 1871, Quicherat, nommé directeur de l'École, se fût trouvé en situation de

Digitized by Google

servir plus efficacement son ancien élève, celui-ci était engagé à Angers dans une entreprise qui ne lui permettait plus de songer à un retour à Paris. Si honorables que fussent les ambitions de Quicherat pour celui qui en était l'objet, les Angevins et tous les amis de Port ne peuvent vraiment regretter que les circonstances aient fait échouer des projets qui eussent arraché l'archiviste de Maine-et-Loire au grand travail qui, en définitive, conservera son nom dans la mémoire des hommes.

Célestin Port sortit de l'École des chartes le 16 novembre 1852. Ses camarades de promotion étaient : La Borderie, le futur historien de la Bretagne, qui, comme lui, membre libre de l'Académie des inscriptions, devait le précéder de quelques jours seulement dans la tombe; Louis Passy, le seul survivant de la promotion, devenu également leur confrère à l'Académie des sciences morales et politiques, et à qui l'agriculture et la politique ne devaient pas faire oublier complètement l'érudition et l'histoire ; puis Auger, mort conseiller à la Cour de cassation, après avoir été procureur général à Angers ; Mabille, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, éditeur, avec Marchegay, des *Chroniques des comtes d'Anjou* et *des Chroniques des églises d'Anjou;* Pécantin, archiviste de Lot-et-Garonne, puis sous-chef du bureau des Archives au Ministère de l'intérieur; Baudouin et Chazaud, archivistes, le premier de la Haute-Garonne, le second de l'Allier ; Dupont, chef de la section du secrétariat aux Archives nationales ; enfin, Cocheris, bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, et, en dernier lieu, inspecteur général de l'enseignement primaire.

Célestin Port n'avait obtenu dans le classement de sortie que le sixième rang, entre Pécantin et Baudouin [1]. Sa thèse

[1] Il avait été classé second à la fin de la première année, et quatrième à la fin de la seconde.

Digitized by Google

cependant, présentée en manuscrit, comme le sont encore les thèses de l'École des chartes, avait été remarquée de ses juges et, l'année suivante, elle obtenait à l'Académie des inscriptions la troisième médaille au concours des Antiquités de la France. Port avait choisi pour sujet l'histoire du commerce maritime de Narbonne. Sans avoir visité cette ville — il ne devait jamais la voir — il sut habilement démêler, par l'étude des documents manuscrits réunis à la Bibliothèque nationale, dans la collection Doat, et par l'examen des anciennes cartes de la région, les causes de la prospérité du commerce de Narbonne dans l'antiquité et pendant les premiers siècles du moyen âge, puis celles de sa décadence, rendue définitive par la rupture des digues de l'Aude et par le changement du cours du fleuve au commencement du XIVe siècle. Il traça de ce commerce, des marchés où il s'alimentait, de ses débouchés, des industries exercées dans la région, du rôle des consuls de Narbonne et de celui des consuls d'outre mer un tableau à la fois sobre et complet, propre à satisfaire les juges les plus difficiles. Le rapporteur de la Commission des Antiquités nationales, M. Berger de Xivrey, loua dans le mémoire de Célestin Port le choix d' « un sujet plein d'intérêt, non seulement pour la ville de Narbonne, mais pour toute cette partie du Midi », et traité par l'auteur « avec autant d'érudition que de critique et de goût ».

Quelques mois plus tard, Célestin Port faisait imprimer son mémoire à Angers [1], et son avant-propos, daté du 1er avril 1854, est à la fois un adieu à ces études d'histoire économique et une promesse de se dévouer tout entier à des travaux d'histoire angevine :

« Ce Mémoire n'est qu'une thèse d'école. L'honneur qui lui arrive ne le rend pas si vain que de se croire un livre. Tel

[1] Voy. dans la *Revue de l'Anjou*, livraison de janvier-février 1902, la *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, n° 6.

Digitized by Google

qu'il est, pourtant, il peut être utile aux personnes qui prennent intérêt à cette partie de notre histoire, si féconde, si pleine d'enseignements, et pourtant tellement délaissée qu'à cette heure encore il me serait difficile de citer un autre travail du même genre. J'aurais du moins voulu rendre le mien moins incomplet qu'il ne me semble, mais mes devoirs sont changés. Je l'achevais à Paris, je l'imprime à Angers, au centre de richesses enviées et d'études nouvelles, ayant, nouveau venu, des traditions de travail à suivre et une dette d'honneur à acquitter pour reconnaître dignement l'accueil bienveillant qui m'a partout accueilli. »

Le livre imprimé, il lui échut une bonne fortune qui est, je crois, peu connue. Weiss, l'ancien camarade de Louis-le-Grand et de la pension Brion, lui consacra un compte-rendu dans le Bulletin littéraire de la *Revue contemporaine*[1]. Il suffirait sans doute d'y renvoyer, mais la page est si jolie et en même temps si ignorée — je ne sais si Port lui-même s'en souvenait — qu'aucun des lecteurs de la *Revue de l'Anjou* ne me saura, j'imagine, mauvais gré, l'ayant découverte par hasard, de la transcrire ici :

« L'*Histoire du commerce maritime de Narbonne*, par M. C. Port, n'est qu'un petit volume : il n'a pas plus de deux cents pages. Mais si l'on en retranche, çà et là, quelques phrases obscures et quelques aspérités de style, c'est un chef-d'œuvre d'érudition sûre et discrète. On ne saurait trop en recommander la lecture à ceux qui veulent apprendre à bien traiter les monographies d'histoire locale. M. Port est Parisien, et c'est de Paris qu'il a décrit Narbonne et son commerce. N'en soyons pas trop étonnés : d'Anville, sans sortir de chez lui, déterminait la distance exacte qui séparait

[1] Numéro du 31 mai 1856, p. 738. — La Commission archéologique de Narbonne lui écrivait de son côté : « Nous étions loin de croire que l'on pût se procurer ailleurs que dans les archives de notre hôtel de ville les documents que vous avez mis en œuvre avec tant de méthode, de charme et de lucidité. Votre ouvrage, véritable ouvrage de bénédictin, prouve le contraire. Nous n'avons que des félicitations et des remerciements à vous adresser : des félicitations, car votre ouvrage ne laisse rien à désirer; des remerciements, car vous venez de donner à notre cité une nouvelle illustration ».

Digitized by Google

une ville moldave d'une ville bulgare ; les indigènes les plus instruits ne s'en faisaient une idée juste que par ses ouvrages ; c'est avec ses Mémoires sur l'Égypte que les voyageurs occidentaux ont depuis découvert l'Égypte. Paris est, en effet, la ville du monde où l'on est le mieux placé pour parler de tout sciemment : c'est à peine si elle soupçonne elle-même tout ce qu'elle possède de trésors dans ses bibliothèques, et il n'y a rien d'invraisemblable à cette anecdote d'un historien célèbre de notre temps qui serait allé chercher à Simancas, en Espagne, des pièces qu'on n'y avait plus et qu'il aurait ensuite retrouvées dans le dépôt même confié à sa surveillance. M. Port possède certainement la topographie de Narbonne aussi bien que les Narbonais ; il possède mieux son histoire. Que d'in-folios feuilletés par lui ! que de lectures pour éclairer un seul point ! Mais aussi comme la lumière qu'il y répand rayonne ensuite sur l'histoire générale ! Ce tableau de la splendeur commerciale de Narbonne du XIIe au XIVe siècle nous mène dans la plupart des grandes villes maritimes du moyen âge ; mais, remarquons-le, il nous y mène sans nous faire oublier Narbonne, et c'est là le grand art. Tout ce que nous entrevoyons, chemin faisant, de l'état de l'Angleterre, de Chypre, de Rhodes, de Constantinople, nous ne l'apprenons ni par surcroit ni par digression ; Narbonne reste le miroir où vient se refléter tout le reste. Sa grandeur et sa décadence sont un drame ; le principal acteur est un petit fleuve, l'Aude, qui, en coulant à travers la ville, a été pour elle une source de richesses ; qui, en se retirant, a causé sa ruine ; le nœud de l'action est une digue, par laquelle les habitants, au siècle d'Antonin, détournèrent l'Aude de son ancien lit, où il rentra pour n'en plus sortir en 1320, lorsque la digue, minée depuis des siècles et jamais réparée, eut été brisée par l'action lente des eaux. C'est ce fleuve dont M. Port suit les destinées avec une attention minutieuse. On le voit d'abord divisé en deux bras, et, comme de plus grandes choses en ce monde, impuissant parce qu'il est divisé. Puis il tourne vers un seul but tout l'effort de ses eaux. Il coule abondant et réglé ; il porte la fortune de Narbonne. Puis il a ses caprices et ses fureurs intermittentes ; puis, s'encourageant à l'audace, il renverse ses barrières, il inonde les campagnes, il les désole ; il devient marais croupissant et il enfante des fièvres ; il exhale de toutes parts la

Digitized by Google

mort, comme il répandait partout la vie. La petite chose, direz-vous, que l'histoire d'un fleuve ! Oui, mais sur ses bords des Juifs proscrits établissent leurs comptoirs, et vous y suivez les vicissitudes singulières d'une république lilliputienne qui, jusqu'en 1306, garde ses coutumes, ses mœurs et jusqu'à son roi, vassal dédaigné du roi de France, mais d'autant plus indépendant qu'il est plus dédaigné. Des corsaires infestent les parages où le fleuve a son embouchure. Vingt nations envoient dans son port les marchandises de leur pays, et, à mesure que les matelots débarquent sous la surveillance et la protection de leurs consuls, nous apprenons à connaître leur luxe, leurs besoins et leurs lois. Dans l'intérieur de la ville, les marchands et les marins veulent réserver tout entier le fleuve à la navigation. Les teinturiers et les tanneurs, cependant, s'en emparent pour leur industrie ; ils y plantent des pieux, y élèvent des palissades, y déversent les impuretés de leur métier, tandis que les communautés religieuses y bâtissent sans scrupule leurs moulins. De là des luttes. De là un de ces tableaux piquants des relations sociales au moyen âge qu'on ne trouve guère dans les historiens. Tout cela s'agite et vit devant nous, non que M. Port soit poète en écrivant l'histoire et qu'il tourmente son imagination pour en tirer des effets violents. La vie naît d'elle-même de l'exactitude et du bon choix des détails. L'auteur assemble quelques traits expressifs, et l'esprit du lecteur, mis en mouvement, crée ou devine le reste. »

L'*Essai sur l'histoire du commerce maritime de Narbonne* ne composait pas tout le bagage littéraire du nouvel archiviste de Maine-et-Loire. Sans parler d'un compte rendu de l'ouvrage que Léon Feugère avait consacré à la vie et aux ouvrages de Du Cange [1], simple souvenir d'un élève à son ancien maître, il avait publié, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, quatre lettres inédites de Corneille au Père Boulart, abbé coadjuteur de Sainte-Geneviève [2], découvertes par lui à la bibliothèque de Sainte-

[1] *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, n° 2.
[2] *Bibliographie...*, n° 3.

Digitized by Google

Geneviève, et une *Relation d'une chasse du Roi*, pièce inédite de La Fontaine, que lui avait fournie un manuscrit de la Bibliothèque nationale[1]. Les lettres de Corneille ont été reproduites dans l'édition de ses œuvres donnée par Marty-Laveaux dans la collection des grands écrivains de la France. L'attribution à La Fontaine de la *Relation d'une chasse du Roi* a paru sans doute moins assurée, car cette pièce ne figure pas dans l'édition des œuvres de La Fontaine donnée dans la même collection par M. Henri Régnier.

Enfin, Célestin Port avait rédigé, sur l'île de Lesbos, pour la collection de l'*Univers pittoresque*, une notice d'une quarantaine de pages, qui a pris place dans le volume des *Iles de la Grèce*[2]. La rédaction de ce volume avait été confiée par la maison Didot à un ancien membre de l'École d'Athènes, Louis Lacroix. Port avait été présenté à celui-ci par un élève de l'École des chartes, Alfred Jacobs, chargé lui-même de la notice sur Samos et qui devait se faire connaître, quelques années plus tard, par la publication d'un bon travail sur la géographie de la Gaule d'après Grégoire de Tours. Ces quelques pages, vivement enlevées, sur une île que Célestin Port n'avait pas plus visitée qu'il ne l'avait fait de Narbonne donnèrent lieu, à quelques années de là, à une assez amusante appréciation. Un jeune normalien, membre de l'École d'Athènes, M. Boutan, au retour d'une mission dans l'île de Lesbos, attribuant de bonne foi à Louis Lacroix le travail de Port[3], attestait la vérité des descriptions et « comme l'on voit bien, disait-il, que l'auteur a su recueillir et raconter des souvenirs personnels de voyage ». Si Port excellait à rendre aussi bien l'impression de paysages qu'il n'avait jamais vus, quelle

[1] *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, n° 1.

[2] *Bibliographie...*, n° 5.

[3] La préface du volume indiquait cependant (p. 2) la part de chacun des collaborateurs.

Digitized by Google

ne devrait pas être plus tard la fidélité de ses tableaux lorsqu'il aurait à décrire les sites de l'Anjou dont de longues courses à pied lui avaient rendu familiers tous les aspects?

Ces premiers essais témoignaient d'aptitudes variées et d'une singulière ouverture d'esprit. Demeuré parisien, Célestin Port eût sans doute appliqué à des sujets très divers sa vive intelligence et sa grande puissance de travail. L'histoire générale était faite pour le tenter. En 1859, il traçait en deux cents pages[1], dans un livre devenu et demeuré justement populaire, l'*Histoire de France, d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque*, de Bordier et Charton, le tableau des faits politiques des règnes de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XV. Mais ce fut, en quarante-sept ans, à part la rédaction d'un *Guide* dans ces provinces du Centre auxquelles le rattachaient à la fois son origine et son mariage[2], la seule infidélité qu'il fit aux études angevines. Une fois installé à Angers, il allait désormais se consacrer sans partage à la mise en ordre et en valeur des archives confiées à sa garde et à l'élaboration de l'histoire de la province qui lui était devenue une seconde patrie.

## II

Les archives d'abord.

Les archives politiques et administratives de l'Anjou ne pouvaient être bien considérables. La réunion, après la mort du roi René, de la Chambre des comptes d'Angers à la Chambre des comptes de Paris avait eu pour conséquence le transfert à Paris des titres de la Maison d'Anjou et de la

[1] *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, n° 28.

[2] *Bibliographie...*, n° 47. — « Remerciez pour moi l'aimable auteur de *Paris à Agen*, écrit George Sand à Adolphe Joanne (29 août 1867). Il a vu en artiste et en ami mon doux pays de la Creuse. Je suis touché de sa sympathie pour Gargilesse et pour moi ».

Digitized by Google

série, qui remontait au XIIIe siècle, des hommages et des aveux des nombreux fiefs mouvant du duché d'Anjou. D'autre part, si Angers était, en 1789, la capitale de l'Apanage, c'est à Tours, chef-lieu de la Généralité, que se trouvaient les papiers de l'Intendance. Contrairement à ce qui aurait dû se passer, la répartition n'en avait été opérée, en 1790, entre les départements intéressés, que d'une façon très incomplète, et les archives d'Indre-et-Loire avaient retenu nombre de dossiers, particuliers ou collectifs, précieux pour les trois provinces qui composaient la généralité. Les papiers des subdélégués d'Angers, de Saumur, de Baugé et de Montreuil-Bellay, ceux des élections et de quelques autres juridictions ou administrations d'importance secondaire auraient donc à peu près seuls constitué la partie civile des archives de Maine-et-Loire, si les papiers de famille et les titres féodaux séquestrés pendant la Révolution n'y avaient eu une importance tout à fait exceptionnelle, accrue encore, à la veille même de l'arrivée de Célestin Port à Angers, par l'acquisition des dossiers Grille, « collection singulière, œuvre en partie factice d'un amateur favorisé par des circonstances propices, qui a réuni sous des noms, la plupart angevins, tous plus ou moins mêlés à l'histoire de la province, les pièces originales recueillies çà et là, et rassemblées dans les vastes recueils qu'il avait pu former à loisir au milieu des préoccupations révolutionnaires »[1].

Fort heureusement, les archives de la préfecture d'Angers rachetaient la pauvreté relative de leurs séries civiles par la richesse exceptionnelle de leurs séries ecclésiastiques, et tout particulièrement par celle des fonds d'abbayes. Tandis que Tours avait vu périr, au cours de la Révolution, la majeure partie des titres vénérables de Saint-Martin, de Saint-Julien et de Marmoutier, le dépôt

[1] Rapport annuel sur les archives de Maine-et-Loire, 1857.

Digitized by Google

des archives de Maine-et-Loire pouvait offrir à l'œil ravi de son nouvel archiviste la longue suite des chartriers presque intacts de Saint-Florent et de Fontevrault, et, si le Chapitre de la Cathédrale avait vu, le 10 frimaire an II, brûler devant le temple de la Raison le précieux cartulaire appelé le *Livre noir*, si les abbayes angevines de Saint-Aubin, de Saint-Serge, de Saint-Nicolas, de Toussaint, du Ronceray avaient à déplorer la disparition d'une partie de leurs titres, ce qui en subsistait formait encore un ensemble d'un grand intérêt, où abondaient les actes du xe, du xie et du xiie siècle. La vente du cabinet Grille venait d'ailleurs de faire voir que plus d'un document que l'on croyait irrémédiablement perdu avait trouvé asile chez ce zélé collectionneur, qui n'avait eu garde, pendant la tourmente, « de rien laisser échapper de ce que pouvait atteindre une modeste fortune au service d'une science rare et d'une vigilante activité [1] ».

Enfin — et ce ne dut pas être une des moindres émotions ressenties par Port en prenant possession de son dépôt — la masse énorme des documents de la période révolutionnaire se présentait à lui confuse, toute poudreuse, encore inexplorée, mais singulièrement riche en promesses de révélations de tout genre dans un département qui avait été le principal théâtre de l'insurrection vendéenne.

Comme la plupart des archives départementales, les archives de Maine-et-Loire, formées en exécution de la loi du 5 brumaire an V, par la concentration au chef-lieu du département des diverses archives réunies d'abord aux chefs-lieux de district, étaient demeurées pendant plus de quarante ans dans un abandon presque complet. D'exacts et fidèles employés — Jubin notamment, le dernier d'entre eux — les avaient cependant, mieux qu'en nombre d'en-

[1] Port, *Archives civiles de Maine-et-Loire*. Préface, p. xii.



Digitized by Google

droits, conservées telles à peu près qu'elles avaient été versées, et protégées contre des destructions qui n'avaient plus, celles-là, l'excuse des passions révolutionnaires. Toute la vigilance de ces honnêtes gens n'avait pu cependant empêcher, au cours de la Restauration, quelque familier sans doute de la Préfecture de faire disparaître des rayons du dépôt, pour les faire passer en Angleterre — en laissant soigneusement les reliures en place — deux des plus précieux volumes des Archives, le cartulaire de Fontevrault et le *Livre noir* de Saint-Florent.

L'un des premiers, le département de Maine-et-Loire avait reçu un archiviste sorti de l'École des chartes. Paul Marchegay, placé en 1841 à la tête du dépôt départemental, l'avait administré pendant treize ans. Érudit laborieux, exact et diligent éditeur de textes, il avait commencé le débrouillement et la mise en ordre des parchemins et des papiers; mais peut-être s'était-il laissé détourner un peu trop vite de cette besogne passablement ingrate pour se livrer tout entier à sa passion de copiste de documents. Les deux volumes des *Archives d'Anjou*, la publication dans divers recueils d'un grand nombre de chartes angevines, l'impression du texte du cartulaire du Ronceray, la reconstitution d'un des cartulaires de Saint-Serge, la transcription du cartulaire disparu de Saint-Florent transporté en Angleterre, d'importantes copies de documents léguées par lui à la Bibliothèque nationale lui mériteront toujours la reconnaissance des Angevins; mais, même après lui, la tâche propre de l'archiviste, celle qui consiste dans le classement méthodique et dans l'inventaire raisonné des fonds, demeurait à exécuter presque tout entière. Port, dès son arrivée à Angers, se mit à l'œuvre avec un entrain dont témoigne le ton de ses rapports, malheureusement demeurés manuscrits [1].

[1] C'est seulement pendant les trois dernières années de son exercice d'archiviste, c'est-à-dire en 1898, 1899 et 1900, qu'il se décida,

Digitized by Google

Dès le 19 août 1854, huit mois à peine après son entrée en fonctions, il écrivait dans son rapport au Préfet :

« ... J'ai, du moins, sur mon prédécesseur cet avantage de trouver en arrivant un ordre méthodiquement établi, qui permet à l'esprit de se reconnaître et de diriger le travail. S'il reste encore beaucoup à faire, je n'ai point, comme lui, à extraire de tonneaux humides les parchemins entassés depuis les guerres de la Vendée; à trier pièce à pièce ces débris précieux pour en former à grand'peine des séries distinctes et reconstituer les trésors perdus; à organiser, enfin, dans un local impraticable, deux fois bouleversé, où tout manquait, cartons, rayons, casiers, un des plus beaux dépôts de France, sans autres traditions que celles qui nous sont communes, les préceptes de l'École aimée et les ardeurs de la jeunesse. En revanche, le travail ne me manquera pas, Dieu merci, et ce n'est pas sans une certaine joie que je comptais, nouveau venu, à la suite des cartons savamment étiquetés, les liasses plus nombreuses et plus modestes, chaos symétriquement rangé dans l'attente de la lumière future. En somme, tous les dossiers ont été ouverts, et, ce qui n'est pas peu dire, distribués dans leurs séries respectives. Il n'est même aucune de ces séries qui ne soit, en certaines parties, exploitée à fond et par des travaux achevés; aucune, par contre, n'a été l'objet d'un travail complet et d'ensemble. Les pièces antérieures au XIIIe siècle, les Xe et XIe siècles surtout, ont spécialement attiré l'attention de M. Marchegay, qui a laissé sur cette partie des modèles à son successeur. Les dossiers postérieurs à cette date ne sont pas, en grande majorité, autrement classés que par la place et la désignation de leur fonds ; mais c'est un avantage qui, je l'espère, Monsieur le Préfet, me permettra de vous en rendre bientôt bon compte. »

Puis, après avoir résumé brièvement les travaux de rangement exécutés par lui dans les archives anciennes, en

comme cela se pratiquait depuis nombre d'années déjà dans d'autres départements, à laisser imprimer son rapport annuel à la suite du rapport du Préfet dans le volume distribué au Conseil général. Les rapports antérieurs à 1898, demeurés manuscrits, sont seulement résumés d'une manière sommaire dans le rapport présenté chaque année au Conseil général par le rapporteur du budget des Archives ; mais le texte en est conservé aux Archives de Maine-et-Loire et au secrétariat des Archives nationales.

Digitized by Google

insistant sur la révision et le classement de ces titres de famille, « collection inestimable et bien rare ailleurs », il aborde la grosse question à laquelle doit nécessairement aboutir tout classement d'un dépôt d'archives, la rédaction d'un inventaire qui scelle pour ainsi dire le classement, en même temps qu'il fait connaître aux travailleurs les ressources de toute nature que le dépôt peut leur offrir :

« Mais le travail qui m'a vraiment occupé tout ce semestre me doit prendre encore de longues heures. J'étais installé à peine qu'une circulaire du 20 janvier 1854, inspirée par une grande et féconde pensée, prescrivait à tous les départements d'utiliser pour l'inventaire général de leurs archives les travaux des quinze années écoulées depuis l'envoi des premières instructions ministérielles, et de mettre enfin en valeur tant de richesses, inconnues de tous, au grand détriment des études historiques et des intérêts publics et privés. Cette œuvre nationale, s'il en fut jamais, qui, de l'obligation matérielle de prendre connaissance du dépôt qui m'est confié, me faisait un devoir riche en promesses d'honneur, et tout à la fois un moyen de payer ma bienvenue, c'était une bonne fortune que je n'allais pas laisser échapper. Dans l'espace de cinq mois, sans négliger les affaires journalières et les demandes aussi nombreuses que jamais, j'ai pu vous soumettre, Monsieur le Préfet, l'inventaire de quatre séries sur cinq qui composent les archives civiles du département de Maine-et-Loire. C'est, en somme, 16.374 pièces, registres et liasses, qui ont été inventoriés dans un cadre uniformément prescrit, indiquant la lettre de série et le numéro d'ordre des articles, la nature des pièces contenues dans le dossier avec la mention détaillée des noms de famille ou de lieu, les dates extrêmes des actes, le nombre ainsi que l'état matériel des pièces, les sceaux, les particularités de tout genre, enfin, les inventaires partiels existant déjà. »

Et il concluait modestement ce premier rapport : « J'arrivais ici, il y a huit mois, sans autres titres que de chétifs succès académiques et des recommandations d'école. Vous m'avez donné par votre bonté presque des droits, en me donnant la confiance qui sert à les acquérir ».

Digitized by Google

L'année suivante, au mois de juillet 1855, c'est sur les archives révolutionnaires, si intéressantes, et ici, comme partout ailleurs, si délaissées, qu'il appelle l'attention du Conseil général, et déjà l'on rencontre dans ce rapport administratif quelques-uns des accents passionnés qui vibreront plus tard d'une singulière ardeur dans ses livres sur la Vendée angevine :

« Les Archives modernes, datant de 1790, comprennent une série de pièces d'un intérêt tout particulier, mais laissées jusqu'à ce jour dans le plus déplorable désordre. Je veux parler des documents révolutionnaires, rassemblés au chef-lieu de tous les coins du département; les uns, divisés ici à peu près à l'aventure, par districts; les autres, les plus intéressants, entassés encore pêle-mêle et, par suite de l'insuffisance du local, séparés même du grand dépôt où tout ferait une nécessité de les réintégrer. Les délibérations des municipalités, les correspondances des tribunaux, des commissaires, des communes, des prisonniers, des proscrits; les registres des dénonciations, les manœuvres des armées, les plans des politiques, tous les documents officiels et privés qu'a laissés la guerre civile sont là pour en attester toutes les tristesses, toutes les grandeurs.

« Malheureusement, comme à mon prédécesseur — et moins heureux que lui dont la tâche n'était pas tracée — le loisir me manque, en dehors des travaux demandés, pour porter un peu d'ordre dans cette confusion. J'ai cependant pu classer plusieurs liasses, prises d'ailleurs, comme il est possible, au hasard, et qui, aujourd'hui, distribuées régulièrement dans trois cartons, comprennent 806 pièces, présentant, depuis le 26 juin 1793 jusqu'au 3 pluviôse de l'an II (22 janvier 1794), c'est-à-dire l'espace seulement de six mois, la correspondance à peu près complète reçue par le district de Saumur, surtout des municipalités circonvoisines. C'est en pleine guerre de Vendée : les communications sont difficiles, l'ennemi approche; on le sent; on suit sa route pas à pas aux avis alarmés, aux demandes de secours lointains; puis, les nouvelles manquent, l'inquiétude gagne; puis tout change de face : c'est la ville qui a été prise et reprise; c'est la réaction des vainqueurs et des vaincus contre eux-mêmes, les mandats d'arrêt, les

Digitized by Google

menaces des représentants en mission; puis les dangers nouveaux, conseillers meilleurs de concorde. Qui n'a pris plaisir à écouter quelque vieillard, témoin, acteur sans doute, des scènes passées? Si inculte que soit sa parole, plus même son récit est dénué d'art, plus il semble sincère et réveille de vives images. Ici, c'est mieux encore, je pense, qu'un simple témoignage d'un survivant obscur; c'est la foule même qui parle à l'histoire, non plus avec des souvenirs et l'insouciance des dangers passés, mais avec ses passions, sa jeunesse, ses émotions de la vie et du combat ».

Et l'année suivante (juillet 1856), revenant sur le même sujet :

« Pourtant, quand les passions et les colères publiques seront mortes avec les derniers survivants de ces luttes funèbres; et qu'il sera loisible de regarder à plein la face impassible de l'histoire, voilée encore par la fumée du combat, tout ce chaos informe rayonnera d'une lumière vive et d'enseignements inattendus. Pour moi, ce n'est jamais sans émotion que je viens m'installer dans ce réduit où reposent tant de souvenirs mal endormis. Le désordre même sert la pensée errante : il me faut prendre au hasard, trier pièce à pièce un mélange de dossiers confus, de suppliques, de condamnations, les interrogatoires des prisonniers ou des proscrits, les missives des généraux, les arrêtés des représentants, les dénonciations des particuliers ou des magistrats, la correspondance multiple née de tant d'événements inattendus à tous les points du territoire, écho vivant des incertitudes, des terreurs, des dévouements, des passions de chaque jour. De la première liasse qui s'offre à ma main tombe un portefeuille entouré d'une ficelle portant une clé rouillée : ce sont les papiers d'un vicaire de campagne, c'est la clé du presbytère ou de l'église; puis, des prières du Pape adressées aux fidèles, un mandement de l'évêque de la Rochelle à ses prêtres détenus, des complaintes sur les malheurs de la Cour, une chanson de séminariste, une bucolique à Chloé, des extraits de Mme Des Houlières, des fragments d'un cours de littérature sur l'amour, une ode à la guillotine et des traductions de Métastase. Malgré soi, on songe à André Chénier et à ces jeux de la prison que décrit Alfred de Vigny. Si peu

Digitized by Google

qu'on se laisse aller à évoquer ces scènes tumultueuses, les papiers parlent et racontent ce qu'on n'a jamais raconté[1]. »

A ceux qui s'étonneraient que le classement de vieux papiers poudreux puisse exciter des élans si lyriques dans l'âme d'un archiviste, il suffira de rappeler que c'est dans son bureau des Archives du Royaume, en face dè quelques layettes du Trésor des chartes que, vingt ans auparavant, Michelet écrivait quelques-unes des pages les plus éloquentes de son *Histoire de France*, et si le mot de Novalis : « sans enthousiasme, point de mathématicien » peut également s'appliquer à toute espèce de travail intellectuel, n'est-ce point surtout à l'effort de ceux qui, comme Michelet et Célestin Port, ont reçu le don d'évoquer de la poussière des vieilles archives le mouvement et la vie du passé?

L'enthousiasme juvénile — mais Port ne devait-il pas demeurer jeune et enthousiaste jusqu'à son dernier jour? — du futur historien de la Vendée ne faisait aucun tort, bien loin de là, aux travaux minutieux de l'archiviste. Rien ne rebutait celui-ci dans le classement et l'analyse de documents trop souvent insipides, soutenu qu'il était par l'espoir de rencontrer enfin le document longtemps attendu ou poursuivi, qui dédommage des fastidieuses semaines d'un labeur monotone. Aussi le jour où une circulaire ministérielle vint prescrire dans tous les départements la publication de l'inventaire des archives anciennes, avec quelle ardeur ne répondit-il pas à un appel qui s'adressait à la fois au zèle des archivistes et à la libéralité des Conseils généraux?

Dès 1863 — la circulaire est du 12 août 1861 — il commence l'impression de l'inventaire des premières séries

[1] M. Jules Lair a reproduit quelques-unes de ces dernières lignes en les empruntant à un article sur les *Archives départementales de Maine-et-Loire*, inséré par Célestin Port dans l'*Album angevin* du 15 février 1857.

Digitized by Google

des archives civiles[1]. S'il ne peut consacrer que quelques pages à l'insignifiante série A (Actes du pouvoir souverain), s'il doit laisser provisoirement de côté les fonds de juridictions (série B du cadre de classement), qu'il vient d'enrichir en 1856 des papiers du présidial d'Angers, mais qui attendent encore les réintégrations de plusieurs autres tribunaux de l'Ancien régime[2], il met en pleine valeur le contenu, malheureusement trop peu considérable, des séries C (Administrations de l'Ancien régime) et D (Instruction publique avant 1789).

Pour la première, l'inventaire insiste surtout sur les documents qui font connaître la situation économique de l'Anjou à la veille de la Révolution. Au premier rang de ces documents se placent le recueil des délibérations et la correspondance de la Commission intermédiaire qui, « pendant deux courtes années, en plein courant des aspirations nouvelles, eut à diriger les derniers mouvements d'un régime épuisé et à organiser, par l'installation des premières municipalités, l'activité d'une société qui se sentait enfin renaître ». L'inventaire des papiers du subdélégué de Saumur met pour la première fois en lumière la série des pièces relatives à la fondation de l'École de cavalerie de Saumur et fait connaître, par le dépouillement des archives du régiment de cavalerie de Monsieur, l'administration et le régime intérieurs d'un corps de troupes sous la monarchie.

Les débris trop incomplets des archives de l'ancienne Université d'Angers, « une des premières et longtemps des plus célèbres de France » — Port soupçonne, mais sans pouvoir l'atteindre, qu'une partie du fonds pourrait

[1] Pour le détail des sept volumes qui composent l'*Inventaire sommaire des Archives départementales de Maine-et-Loire, antérieures à 1790*, voy. *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, n° 33.

[2] Notamment celle de la juridiction consulaire d'Angers, qu'il saura plus tard faire entrer au Dépôt départemental et défendre contre toute tentative de reprise.

Digitized by Google

bien encore exister quelque part — un petit nombre de dossiers d'écoles affiliées et de collèges ne fournissent aux analyses de l'archiviste que la matière de trente-sept articles. Dans ce qui subsiste, conclusions de l'Assemblée générale pendant près d'un siècle, de la Nation de Bretagne depuis 1642, de la Faculté de médecine depuis 1715, listes de réception de docteurs et d'inscription d'étudiants, comptes et règlements intérieurs, il estime que l'on pourra cependant étudier, souvent dans les détails les plus minutieux, « la gestion financière et l'administration, les relations journalières des régents et suppôts des Nations et des Facultés ». Forcé par la nature même du travail de se renfermer dans le cadre d'un inventaire de documents, Port complétera plus tard, en 1878, ces simples analyses par la publication intégrale des statuts des quatre Facultés de l'Université d'Angers au xv^e siècle et de ceux de la Librairie commune de l'Université [1].

Si les premières séries du cadre de classement établi par la circulaire ministérielle de 1841 ne renfermaient, aux Archives de Maine-et-Loire, que des fonds d'une importance assez médiocre, la pénurie de cette partie du dépôt était compensée par l'abondance singulière des papiers de famille et des titres féodaux auxquels le cadre de classement a assigné la lettre E. Peu de départements possèdent des titres de cette nature en aussi grande quantité, d'une date aussi reculée — les chartes du xiii^e siècle ne sont pas rares dans cette série — et d'un intérêt aussi varié pour l'histoire des familles et pour celle des localités. Le classement et l'inventaire de cette série, à peine entamés par Marchegay, occupèrent Célestin Port pendant de longues années [2]. C'est en 1871 seulement qu'il put faire paraître

[1] N° 87 de la *Bibliographie*.

[2] On a vu que, dès son entrée en fonctions, il avait commencé à s'occuper de cette série, mais des travaux plus urgents l'avaient bientôt forcé d'en suspendre l'inventaire. — Rapport du 19 août 1854 : « ... J'ai commencé la révision et le classement des titres de famille,

Digitized by Google

le premier volume de l'inventaire presque analytique, des 4169 articles, dossiers ou registres, entre lesquels il avait distribué la majeure partie de la masse énorme des documents privés que les événements de la Révolution avaient amassés au chef-lieu du Département. Une partie du volume suivant devait encore lui être nécessaire pour achever, par l'analyse des 356 derniers articles (E 4170-4426), la publication de l'inventaire de cette série ; ce second volume ne fut complété qu'en 1885 par l'impression de l'inventaire des archives des communes rurales de l'arrondissement d'Angers [1]. Un troisième volume, paru en 1898, comprenait l'analyse des archives communales des arrondissements de Baugé et de Cholet. Dix-huit feuilles d'un quatrième volume, qui devait contenir les archives des arrondissements de Saumur et de Segré, étaient tirées lorsque la mort est venue interrompre l'œuvre, aux trois quarts achevée.

Le successeur de Célestin Port trouvera, dans les papiers laissés par celui-ci, d'abondants matériaux pour l'achèvement du travail ; mais peut-être aura-t-il quelque peine à se tirer d'une écriture fiévreuse, qui faisait le désespoir des typographes [2], et devra-t-il plus d'une fois recommencer,

collection inestimable et bien rare ailleurs. Dans chaque dossier, disposé par ordre alphabétique et, depuis mon arrivée, dans des cartons uniformes, les pièces ont été elles-mêmes classées chronologiquement, comptées, numérotées, et, de chaque série ainsi travaillée, j'ai extrait par des renvois sur feuilles séparées, les noms des familles qui se trouvaient intéressées dans les dossiers étrangers. Il m'a fallu interrompre ce travail... »

[1] Les instructions ministérielles autorisent, comme on sait, l'impression dans les volumes d'inventaires d'archives départementales, sous la rubrique E supplément, des inventaires d'archives communales trop peu considérables pour faire l'objet d'inventaires séparés.

[2] Aussi Port s'inquiétait-il du sort de cet inventaire, sur l'impression duquel, dans ses dernières années, il faisait surtout porter son effort. Parlant, dans son rapport de 1898, de l'inventaire des registres paroissiaux des arrondissements de Saumur et de Segré, il disait : « La rédaction en est préparée depuis longtemps, achevée sur place de main rapide, de lecture difficile à d'autres qu'à mes ouvriers dressés de si longue date, et resterait lettre morte si je négligeais de l'utiliser. »

Digitized by Google

à frais nouveaux, sur les registres mêmes des paroisses, les analyses de son prédécesseur. C'est que, pour les archives communales — lesquelles, bien souvent, consistent uniquement, pour la partie ancienne, dans les registres de l'état civil — le travail de Port n'a été que rarement rédigé dans la tranquillité et le silence d'un cabinet d'archiviste. Cette partie de l'inventaire des archives de Maine-et-Loire représente, en vérité, des années de campagnes, quarante années et plus de courses — le plus souvent à pied, par les plus chaudes journées d'été, sans aucun souci du confortable — à travers les trois cent quatre-vingt-une communes du département, visitées chacune nombre de fois par l'inspecteur des archives communales [1], et c'est d'ordinaire sur le coin de quelque table branlante de mairie rurale, sur des papiers de tout âge, de toutes couleurs et de tout format, qu'ont été rédigées ces analyses d'un tour si nerveux, qui ne donnent d'un document que l'essentiel, mais qui donnent toujours l'essentiel.

La variété des documents qui, en dehors même du supplément non méprisable qui lui venait des archives communales [2], composaient la série E, la riche moisson que Port

[1] La préface du *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire* (15 octobre 1878), évoque en traits heureux le souvenir de ces courses multipliées : « A l'heure qu'il est, j'ai parcouru, à pied, trois et quatre fois et plus encore, de part en part, le Département, et il est peu de chemins qui ne m'aient vu errant, la carte de l'Etat-major en main, ou tout simplement à l'aventure, soit dès l'aube, pour gagner quelque mairie lointaine où m'attendait le travail du jour, soit entre deux haltes, sous l'ardent midi, lorsque les cantonniers même dorment étendus le long des fossés, ou souvent aussi, attardé le soir, en quête de l'auberge incertaine, à travers les abois des chiens de garde. Tout en y songeant, je ferme les yeux et je revois les longues routes désertes, les sites, les eaux, les bois, les rencontres imprévues, les gîtes étranges, et je me retrouve alerte et tout en gaîté, comme au départ, le matin, par la fraîche brise, le long des coteaux effondrés de l'Evre ou des rivages ombreux de l'Oudon ».

[2] Il a bien fait ressortir, dans son rapport de 1868, l'intérêt de ces dernières archives : « Ces collections, malheureusement plus incomplètes en Maine-et-Loire qu'ailleurs, et dans deux arrondissements

Digitized by Google

y faisait chaque jour pour le grand répertoire sur l'histoire de l'Anjou, dont le dessein lui avait été peut-être inspiré par l'abondance du filon que ses obligations professionnelles lui imposaient le devoir d'exploiter jusqu'à complet épuisement, avaient soutenu son courage dans le long labeur de l'inventaire de cette série.

Il avait hâte, cependant, d'aborder enfin les fonds ecclésiastiques. Si sa docilité aux instructions administratives l'avait engagé en premier lieu dans l'inventaire des archives civiles, il n'ignorait pas que c'était surtout dans l'étude des titres des établissements religieux qu'il trouverait, avec l'occasion d'exercer son habileté de paléographe et sa sagacité de diplomatiste, les moyens de donner satisfaction à ses goûts d'historien. Les travaux des anciens Bénédictins et d'autres grands érudits des derniers siècles avaient mis au jour assez de documents tirés des fonds des abbayes angevines pour qu'il n'ignorât pas que c'était dans leurs archives qu'il rencontrerait les documents les plus précieux sur la période la plus glorieuse de l'histoire de l'Anjou, celle des x^e^, xi^e^ et xii^e^ siècles, qui avaient vu ses souverains, après avoir balancé parfois la puissance des rois de France, s'asseoir sur le trône d'Angleterre.

Le volume, longuement préparé, qui renfermait l'analyse des titres du Clergé séculier, parut en 1880. Il contenait l'inventaire des fonds de l'Évêché d'Angers et du Chapitre de Saint-Maurice, de ceux de l'Officialité, du

presque absolument détruites par les guerres de la Vendée et de la Chouannerie, fournissent à l'improviste, sans compter les renseignements les plus précis et les plus inconnus sur les familles et sur l'histoire des terres et des fiefs, une variété infinie de remarques sur la chronique locale, les orages, les récoltes, les fondations d'autels, de chapelles, d'églises, le passage de rois, de grands seigneurs, de troupes, des détails de tout genre sur les événements contemporains qu'aucun écrit général ne suppléerait. » Les études de Célestin Port sur l'hiver, sur les inondations et sur les tremblements de terre en Anjou (n^os^ 17, 25 et 95 de la *Bibliographie*) ont été écrites, en grande partie, d'après ces archives locales.

Digitized by Google

Grand Séminaire, du séminaire de Saint-Charles d'Angers, de quatorze chapitres collégiaux et de deux cent soixante-quinze cures et fabriques. La règle à laquelle s'était astreint le rédacteur, de donner, sans aucune exception, l'analyse et souvent des extraits de toutes les chartes antérieures au XIVe siècle, faisait de certaines parties de ce travail d'inventaire presque l'équivalent d'un cartulaire.

Parmi les documents ainsi analysés en détail dans ce volume, se trouvait, dans le fonds de l'Évêché, le célèbre *Livre* de Guillaume Le Maire, évêque d'Angers de 1291 à 1317. Ce volume comprend, avec un récit suivi, en forme de journal personnel, des débuts du pontificat du prélat, un recueil de 164 pièces, intéressant les unes l'administration de l'évêché et du domaine épiscopal, les autres (bulles, lettres, requêtes, etc.) les grandes affaires de France ou de la chrétienté auxquelles Guillaume Le Maire avait pris une part active, notamment le projet de croisade, formé en 1308 par le pape Clément V, au concile de Vienne, et la suppression des Templiers.

D'Achery avait donné de cet ouvrage un texte incomplet. Tout en poursuivant l'inventaire de la série G, Port en prépara, pour la Collection des documents inédits de l'histoire de France, une édition définitive[1], précédée d'une sobre notice et complétée par une table des noms de lieux et des noms de personnes.

Le volume contenant l'inventaire des premiers fonds du Clergé régulier (série H) parut en 1898. Ce volume, qui se recommandait par les mêmes mérites que le précédent, comprenait l'analyse des fonds des abbayes d'hommes de la ville d'Angers (Saint-Aubin[2], Saint-Nicolas, Saint-Serge

[1] *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, n° 80.

[2] C'est l'obligeante communication faite par Célestin Port à M. Bertrand de Broussillon des bonnes feuilles de l'inventaire du fonds de Saint-Aubin qui a permis à cet érudit de faire paraître dans la collection de documents historiques sur l'Anjou publiés par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, le tome second

Digitized by Google

et Toussaint) et de leurs nombreux prieurés, et de ceux des abbayes d'Asnières-Bellay, la Boissière, Brignon, Chaloché, le Louroux, Pontron, Saint-Georges-sur-Loire et Saint-Maur. Lorsque ce volume fut distribué, il était imprimé depuis plusieurs années déjà. Port en avait retardé la mise au jour, espérant le compléter par l'analyse d'une partie au moins du fonds de l'abbaye de Saint-Florent. Pour ne pas en trop retarder la publication, il se décida à le laisser paraître sans ce complément.

C'est, en effet, à la préparation de l'inventaire du plus considérable et du plus intéressant des fonds ecclésiastiques des archives de Maine-et-Loire que Port a consacré les dernières années de sa carrière d'archiviste. Il apportait à cette besogne la même activité d'esprit et la même puissance de travail que par le passé; mais sa vue déclinait chaque jour. Ses yeux, ses pauvres yeux, étaient épuisés, ou pour dire le vrai, déchirés par le déchiffrement laborieux, poursuivi sans trêve ni relâche pendant cinquante années, de parchemins et de papiers d'une lecture si souvent difficile. Le travail dans la belle, mais sombre et humide sacristie de l'ancienne abbaye de Saint-Aubin, qui servait de bureau à l'archiviste, avait sans doute contribué pour sa part à cette demi-cécité qui fut la grande tristesse des dernières années de Célestin Port. Le jour où il sortit de ce tombeau pour venir prendre possession d'un cabinet plus clair, le mal était désormais sans espoir de guérison. L'humaniste de Louis-le-Grand se retrouve alors :

« ... *Quæsivi cælo lucem* — J'ai demandé au Conseil général de la lumière — et je souffre d'en être inondé, *ingemuique reperta*. Ce n'est pas vous, Monsieur le Préfet, qui me reprocherez de confier ma plainte à notre Virgile. »

du *Cartulaire de Saint-Aubin*, qui contient les chartes complémentaires du Cartulaire. Le Cartulaire même du XIIe siècle, qui forme le tome premier de la publication, appartient à la bibliothèque de la ville d'Angers.

Digitized by Google

Il n'en continua pas moins, avec zèle, souvent encore avec passion, le classement et l'inventaire de cet incomparable ensemble de documents qui constitue le chartrier de Saint-Florent. L'histoire, d'ailleurs inédite, de Dom Huynes, la publication des chartes de quelques prieurés, disséminées par Marchegay en divers recueils laissent entrevoir seulement la richesse d'un pareil fonds. Pour les documents les plus anciens, diplômes de rois, bulles de papes, la critique de Port allait se trouver en présence d'actes suspects qui soulevaient les plus délicats problèmes de diplomatique : c'était le moment de se souvenir des belles leçons de Quicherat sur les plus anciennes chartes de Saint-Germain-des-Prés.

Port s'était mis à ce grand travail dans les derniers mois de 1880 :

« Cette année a dû aborder le chartrier de Saint-Florent, groupe énorme composé des fonds des deux puissantes abbayes de Saint-Florent-le-Vieil et de Saint-Florent-le-Jeune, et qui couvre plus de vingt rayons, ensemble de 60 mètres de longueur. Aucun dépouillement sérieux n'a encore atteint cette masse de documents, à peine entr'ouverts de main discrète pour quelques travaux d'érudition limitée. Les registres et les volumes sont alignés en ordre d'apparence régulière et une partie des pièces a été enliassée tant bien que mal par prieurés, comme aussi sont mises à part, mais sans aucun classement, ces admirables chartes qu'il me faudra analyser une à une et qui font le principal renom de nos archives. Mais une bonne moitié au moins du fonds entier attend un premier triage, et la tâche s'accroît ici de son étendue même, qui ne se représentera plus égale qu'en abordant le fonds de Fontevraud. Pour déblayer le terrain et acquérir à fond la connaissance qui m'est nécessaire, avant tout classement, des divers offices, prieurés et domaines de Saint-Florent, j'ai commencé l'inventaire par le dépouillement des registres ou des volumes autour desquels les documents épars devront venir se grouper après le triage. Ce travail, qui n'est qu'à son début, compte pour cette année 246 registres ou cahiers, et 147 volumes comprenant 28.236 pièces, dont 9.383 par-

Digitized by Google

chemins, la plupart des XIVe et XVe siècles, sauf une centaine seulement du XIIIe, que j'ai l'un après l'autre analysés. »

Le travail se continue avec activité les années suivantes. Il s'interrompt quelque temps pour répondre aux désirs de l'Administration qui, en prévision du centenaire de 1789, prescrit par toute la France le classement et l'inventaire des archives révolutionnaires. Il reprend de nouveau, et ces belles chartes des IXe, Xe, XIe, XIIe et XIIIe siècles, l'honneur de ce fonds, avec ses nombreux prieurés rayonnant sur vingt diocèses et jusqu'en Angleterre, sont analysées une à une. Le rapport de 1899 peut enfin annoncer l'achèvement du travail :

« Voici bien une dizaine d'années que je consacre une bonne partie de mon temps à l'inventaire de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, unie à Saint-Florent-le-Vieil. Terminé et au rang d'attente, j'allais le pouvoir mettre aux mains de l'imprimeur quand j'en ai dû, avant tout, fixer le classement d'ensemble et de détail pour les deux milliers de fiches — et plus — qu'il comprend. Un long mois s'y est employé, et a-t-on bien l'idée de ce travail-là ? J'ai repris alors en toute sécurité le dépouillement des Cartulaires, qui doit servir de repère, avant toute mise en train, à l'œuvre entière, comme l'explique mon dernier rapport. Dès septembre, j'avais terminé le relevé du *Livre blanc*, du 117e au 129e et dernier folio, soit, pour tout le livre 264 pièces. Le 10 novembre, j'achevais celui du *Livre d'argent*, œuvre d'un scribe habile, mais plus soigneux des apparences qu'intelligent du sens même des actes, dont pas un peut-être n'est exempt de quelque faute grossière de copie, comprenant en somme 153 pièces — et en décembre dernier, celui du *Livre rouge*, le plus important peut-être, sinon le plus ancien, avec son calendrier historique, sa chronique du couvent, ses hommages et ses 188 pièces, du IXe au XIIe siècle, soit, pour les trois Cartulaires, 555 documents relevés sur fiches détaillées et datées en vue de l'impression — et sur cartes alphabétiques pour la direction et pour le contrôle du travail futur.

« Précisément, presque au dernier folio du *Livre rouge*, se rencontrait, écrit d'une autre main que les alentours — pour

Digitized by Google

remplir tant bien que mal les blancs de deux folios — un diplôme inédit et inconnu de Charlemagne. Inédit, pour sûr — le fait est déjà assez étrange — et à peu près inconnu. Hauréau l'a visé et utilisé, sans discussion, ce qui étonne. L'acte, dont tout le chartrier ne renferme aucune copie ancienne, est transcrit dans Dom Housseau, d'après la référence unique du *Livre rouge*, et cité en partie, au même titre, dans l'histoire manuscrite de Saint-Florent, par Dom Huynes; mais l'existence n'en est pas même signalée dans les répertoires scientifiques, sauf, m'indique M. Giry, dans une note, p. 317, des *Acta Carolina* de Sickel, qui n'en tient pas autrement compte, même dans ses *Spuria*. Et, fait plus singulier, s'il est possible, toutes les descriptions les plus récentes du *Livre rouge* l'ignorent, en fixant la date de l'acte le plus ancien au 30 juin 824[1].

« Quoi qu'il en soit, il apparaît bien, à simple lecture, que ce document est de toute fausseté manifeste. Du même coup, la défiance éveillée surprend, grâce à ce premier indice, une série de faux de même fabrique qui, s'étant créée cette autorité alors non suspecte, s'y étayent. Sans compter le diplôme de 824, de Louis le Débonnaire, et les deux diplômes de Charles le Chauve (13 juin 844) et de Pépin d'Aquitaine (27 mai 848), qui le visent et n'en visent pas d'autres, un examen, de critique certaine, doit qualifier, sans hésitation, d'imposture toute une suite d'actes — comme le diplôme de juin 848 ou 849 (il n'importe guère), quoique j'en aie sous les yeux un excellent trompe-l'œil du XIe siècle : le texte, de même main peut-être que le faux Charlemagne, s'y réfère directement en termes qu'il lui emprunte ainsi qu'à la fameuse *prose* de Saint-Florent — qu'il y aurait lieu, certainement, d'étudier d'un peu plus près qu'on n'a fait — avec un assemblage incohérent d'évêques, dont la présence a pour but évident de justifier cette souveraineté spirituelle, épiscopale, de l'abbaye de Saint-Florent sur treize paroisses, que de fait et *sans autre titre* elle a conservée jusqu'au XVIIe siècle; — et le diplôme de Carloman, du 5 juin 881, qui copie maladroitement, sans même s'en adapter les noms ni les formules, un diplôme de 866; enfin — pour ne citer que les actes de nos archives,

[1] Voy. *Catalogue des Cartulaires*, 1847, p. 123; *Chroniques des églises d'Anjou*, p. XXI.



Digitized by Google

sans les citer tous — la plus ancienne bulle du chartrier, acte de 1004, dont l'importance pour les intérêts de l'abbaye s'affirme par les nombreuses copies qui s'en rencontrent. On l'a introduite dans les Cartulaires, dans le Rôle des diplômes, même dans la *Chronique* de l'abbaye; et même encore quatre très curieux exemplaires à part s'en sont conservés, du XIe ou XIIe siècle.

« Ici, l'éditeur qui a, en dernier lieu, reproduit le texte[1] s'y est trompé en affirmant l'avoir collationné à l'original, qui est depuis longtemps ignoré, et pour cause. Il y aurait là matière, je le sais bien, à quelque intéressant mémoire! Mais à d'autres! L'étude, d'ailleurs, en doit advenir bientôt en mains confraternelles, qui ont toute maîtrise. Je borne ma joie à marquer le pas, sans envie aucune, à cette heure, de devancer personne. »

C'est à Giry, qui était venu étudier à Angers, pour son édition des diplômes de Charles le Chauve, les plus anciennes chartes angevines, que Port faisait allusion. De fait, quelques semaines plus tard, le 4 août 1899, Giry donnait lecture à l'Académie des inscriptions d'un mémoire sur les diplômes faux de Saint-Florent.

Mais à aucun des deux érudits qui avaient le plus étudié les chartes de Saint-Florent il n'a été donné de pouvoir publier des travaux préparés de si longue main. Le 11 novembre 1899, trois mois après sa lecture à l'Institut, Giry était enlevé en pleine maturité de son talent, victime de ce fatal procès de Rennes où il était allé porter le témoignage que lui dictait sa conscience. C'est par les soins pieux du Directeur de l'École des chartes et d'un disciple devenu son successeur, que le mémoire de Giry a vu le jour[2]. Port, non plus, n'a pas eu la satisfaction de pouvoir livrer à l'impression le manuscrit à peu près

[1] *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 254.

[2] *Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne* (Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XXXVI, 2e partie, p. 179-248; tirage à part, 1900, in-4°, 72 p.).

Digitized by Google

achevé de son travail[1]. Le soin de le faire paraître incombera à son successeur. Il apportera à cette tâche, pour reprendre les expressions de Port, « les préceptes de l'École aimée et les ardeurs de la jeunesse ». Plus d'un de ses collègues qui, en prenant possession de son bureau d'archiviste, n'y a trouvé que la copie de la prochaine feuille d'inventaire, portera envie à sa bonne fortune.

Il trouvera également, pour une autre série du Dépôt, la série L, un autre inventaire, non pas achevé, celui-là, comme l'inventaire de Saint-Florent, mais simplement ébauché et formant comme une sorte de canevas sur lequel il pourra broder à loisir, pendant de longues années encore, avant de pouvoir lui faire voir le jour.

On se souvient avec quel enthousiasme Port, à son arrivée à Angers, avait entr'ouvert les premières liasses révolutionnaires qui lui étaient tombées sous la main. Sans doute, s'il n'eût dépendu que de lui, il n'eût pas attendu, pour s'atteler au débrouillement de cette masse de documents, que la circulaire ministérielle du 11 novembre 1874 fût venue tracer le cadre de classement de ces séries L et Q, qui représentent dans les archives modernes la période révolutionnaire. Mais cet esprit si indépendant était, beaucoup plus qu'on ne pourrait se l'imaginer d'après certains incidents dont j'aurai bientôt à parler, un archiviste discipliné et docile aux instructions qui lui étaient données : il a donné de cet esprit de discipline une preuve non équivoque en suivant ponctuellement dans ses travaux d'inventaire, sans souci de ses préférences personnelles, l'ordre même du classement établi par la circulaire du 20 avril 1841. Ce dut être cependant avec satisfaction qu'il reçut l'invitation de donner un tour de faveur aux

[1] La copie du manuscrit, qui renferme l'analyse de plus de 3000 articles (H 1833-5160), remplit cinq cartons.

Digitized by Google

papiers de la Révolution, sans attendre l'achèvement de l'inventaire des archives anciennes, dont la richesse de son dépôt ne lui permettait pas — il le savait trop bien — d'espérer de voir jamais la fin.

Tout cependant n'était pas rose dans la perspective d'une opération qui devait porter sur une masse inexplorée représentant un développement de plus de 250 mètres de tablettes.

Le rapport de 1876 rend compte des débuts du travail :

« J'ai porté tout l'effort de mon autre semestre sur le triage nouveau d'une série jusqu'à ce moment délaissée par ordre et dont des instructions récentes prescrivent enfin de débrouiller le chaos inconnu... C'est un triage complet de première main qu'il m'a fallu entreprendre, et presque partout pièce à pièce, et avec d'autant plus de peine et d'embarras que la masse des documents est plus immense. Un tiers de la série m'a, dès maintenant passé sous les yeux, et j'ai pu constituer et relever sur cartes un premier fonds de 532 dossiers qui formeront le noyau pour cette partie et le centre de ralliement de mon classement définitif. »

Il note, dans les rapports des années suivantes, les progrès accomplis :

« Il faut bien entendre qu'il ne s'agit là que d'un premier débrouillement, d'un triage préliminaire, qui constitue au hasard du jour des groupes de pièces plus ou moins complets, en accumulant, au fur et à mesure de ce triage même et en dehors de tout classement, une masse considérable de dossiers secondaires, souvent d'une ou deux pièces, sous une chemise provisoire. Le dépouillement d'ensemble terminé, c'est ce résidu qu'il s'agira de répartir ou d'assembler, de constituer en groupes distincts ou de rattacher aux groupes similaires. C'est l'œuvre de la seconde heure... »

Et en 1880 :

« J'ai exposé déjà dans des rapports antérieurs, je dois rappeler encore l'état de confusion, après tant de remaniements dans le Dépôt, de la série L, où sont réfugiés tous

Digitized by Google

les documents ayant trait aux administrations révolutionnaires et autres, depuis la première organisation du Département jusqu'à la création des préfectures. Formée d'origines incertaines, accumulée longtemps pêle-mêle dans un réduit obscur, réunie par liasses, la plupart informes, refoulée pour céder la place à toutes les nécessités imprévues, maintenue par ordre en dehors de l'inventaire, elle présentait, quand des instructions nouvelles en ont prescrit le classement, un véritable chaos, d'autant plus pénible à organiser que le déblai s'en présentait plus considérable. D'un premier débrouillement, au hasard de la main, plus de quinze cents liasses ont été constituées... »

En 1892 enfin, ce premier débrouillement touche à son terme :

« Entre temps, ainsi que je m'y habitue depuis plus de dix ans, j'ai poursuivi et j'ose presque dire terminé le triage, sinon le classement, moins encore l'inventaire définitif, de la série L. J'ai décrit trop de fois, dans chacun de mes rapports annuels, l'état d'abandon où je l'ai trouvé et le pêle-mêle qu'il m'a fallu, tant bien que mal, organiser en dossiers, pour que j'insiste sur l'ennui et les difficultés d'une tâche qui se multiplie au centuple si peu que s'accroisse le nombre ici vraiment imprévu des pièces. Après la mise en ordre, telle quelle, des *Comités révolutionnaires* du district d'Angers, œuvre de l'an passé, j'ai entrepris cette année celle des Comités des autres districts, entre lesquels celui de Saumur, abondant particulièrement en documents intéressants. La série des *Sociétés populaires* forme à peine une vingtaine d'articles qui ne m'a pas arrêté longtemps et qui termine la liste des fonds divers.

« Je peux donc considérer le dépouillement général de la série L comme mené à bonne fin, si l'on veut bien entendre que l'on peut dès maintenant — et il y a peut-être déjà longtemps — en avoir complètement raison pour le travail, des fiches en ayant à mesure constaté l'avancement. Il a fallu déjà malheureusement, à plusieurs reprises, il faudra encore, si l'on veut obtenir un classement sérieux, digne par exemple d'être publié, qu'elles soient remaniées, par suite du refoulement continu et de la rencontre incessante, et jusqu'à la dernière heure, de pièces éparses et de débris de dossiers. J'ai

Digitized by Google

passé à vrai dire le meilleur du temps à ces intercalations, dont j'ai là encore un monceau accumulé et dont on a peine à tenir compte. Ce détail affirmé, je crois pourtant devoir indiquer qu'en laissant à revoir, sans autre amour-propre, l'ensemble d'une série dont la principale masse n'est à vrai dire que de pur fatras, j'ai pris soin et grand intérêt à classer réellement et à mettre en état les fonds particuliers, petits ou grands, qui peuvent de plus près intéresser l'histoire. Sur ce point, si rien n'est fait à suffisance, tout serait fait en un tour de main.

« La tâche qui me reste et dont j'ai peur, c'est de trier et de débrouiller à cette heure l'amas énorme des imprimés afférents à la série L qui s'est entassé au fur et à mesure du présent travail. Je l'ai pourtant abordée cette année, et tout mon ancien bureau vide est encombré de papiers de tous formats, circulaires, opinions, instructions, discours, brochures, répartis déjà, un peu à l'aventure, par paquets multiples, de masse inégale. Je m'effraie d'avoir à les réunir en groupes d'origine ou de nature identiques. Un grand nombre d'ailleurs est pour se maintenir par unité isolée, et ce n'est pas là le fonds le moins curieux... »

Port devait, à diverses reprises encore, revenir sur ce classement pour en perfectionner certains chapitres. Je note, par exemple, dans son rapport de 1894, le classement des journaux et des impressions diverses de la période révolutionnaire — il y signale, en passant, un journal angevin inconnu jusque-là, le *Copiste fidèle*, imprimé dans l'imprimerie également inconnue de J.-L. Touvenon, installée dans le cloître des Cordeliers — et, dans celui de 1900, l'inventaire du fonds des cinq bataillons des volontaires de Maine-et-Loire.

En définitive, il laissait à sa mort, de cette série L, qui renferme les papiers politiques et administratifs de la Révolution, un répertoire numérique donnant en deux ou trois lignes le signalement exact, sinon complet, de chacun des articles, registres, liasses ou dossiers, qui la constituent. Ce sera la tâche de l'avenir d'amener cet inventaire à un degré de perfection qui en permette l'impression.

Digitized by Google

L'achèvement de l'inventaire de Saint-Florent, le perfectionnement de l'inventaire de la série L n'absorbaient pas toutes les heures de bureau des dernières années de Port. Marchant droit devant lui, il entreprenait et menait à bien, de 1895 à 1898, d'abord l'inventaire des prieurés angevins dépendant d'abbayes situées en dehors de l'Anjou, ou plus exactement du département actuel de Maine-et-Loire (H 5161-5359), puis celui des couvents d'hommes, en laissant toutefois de côté les prieurés angevins de Marmoutier, « le plus admirable fonds des archives, d'ailleurs classé à suffisance, dont l'inventaire analytique — et chaque pièce mérite une analyse — fera la joie de mon successeur ». Enfin son dernier rapport (juillet 1900) atteste une première reconnaissance dans le fonds de la plus importante des abbayes de femmes, celle de Fontevrault.

Un travail d'une nature différente, demandé à la veille de l'Exposition de 1900, à tous les archivistes de France, fut le dernier dont il lui fut donné de s'occuper. La Direction des Archives avait eu la pensée, pour remplacer le tableau vieilli publié en 1848, de faire dresser, dans tous les départements, un état général par fonds des archives anciennes et des archives révolutionnaires, relevé sommaire, mais singulièrement précieux, qui donnera les titres des fonds, avec leurs principales divisions, leurs dates extrêmes, le nombre des articles, enfin l'état du classement, de l'inventaire et de l'impression. Le travail de Port occupe, dans le volume imprimé, mais non encore distribué[1], les colonnes 421 à 442. J'imagine que l'archiviste de Maine-et-Loire eut quelque satisfaction à rédiger ce récolement, qui lui permettait de comparer l'état actuel du Dépôt avec celui dans lequel il l'avait trouvé un demi-siècle auparavant, quelque fierté aussi à pouvoir énumérer, dans son rapport du 1er juillet 1899, qui rend compte de ce travail, 16.594

[1] N° 117 de la *Bibliographie*.

Digitized by Google

articles classés et inventoriés, contre 5.891 liasses non encore inventoriées, à signaler surtout « comme une des richesses rares du Dépôt, 12 chartes originales du IXe siècle, 15 du Xe siècle, 288 du XIe siècle, 443 du XIIe siècle et 1.666 du XIIIe siècle, soit en y ajoutant par approximation un millier de chartes pour l'appoint certainement supérieur de Fontevrault, 3.424 pièces antérieures au XIVe siècle ».

L'inventaire des archives départementales de Maine-et-Loire ne représente pas tout le travail d'archiviste de Célestin Port.

Avant même la mise en train de l'impression de ce travail, il avait, en 1857, accepté de la Municipalité la mission d'analyser les archives anciennes de la ville d'Angers. Libre — ou à peu près — de toute entrave administrative dans la rédaction de ce volume, dont la publication (décembre 1860) est antérieure à l'envoi des instructions ministérielles de 1861, il avait suivi dans ce travail les règles qui lui avaient paru les meilleures. Ce gros volume de plus de 600 pages, dans lequel il avait fait suivre l'analyse des documents[1] d'un choix judicieux de pièces inédites, fut accueilli avec faveur, non seulement des Angevins, mais aussi de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui, sur le rapport de M. Alfred Maury, lui décerna, en 1861, un rappel de médaille au concours des Antiquités nationales.

La méthode qu'il avait pratiquée paraissait, en effet, des plus raisonnables : développement des analyses proportionné à l'intérêt des documents, mention des folios dans le

[1] « Du premier registre au registre qui clôt la période historique, j'ai pris page à page les procès-verbaux des conclusions, et page à page relevé avec soin tous les événements notables ou singuliers, toute l'organisation, tous les progrès de nos institutions angevines et ces mille particularités inattendues de l'histoire des arts, des mœurs, des idées d'autrefois qui font de ce résumé rapide, mais complet, comme une histoire vivante de la cité. » (Rapport de 1858.)

Digitized by Google

dépouillement des registres, indication précise des dates, non seulement des dates extrêmes en tête de chacun des articles, mais encore de dates intercalaires, aussi multipliées que possible, n'est-ce pas là, semble-t-il, ce que doit suggérer le simple bon sens à qui veut rédiger un inventaire pouvant offrir quelque utilité? Ce fut cependant tout juste le contraire que prescrivit, dans des instructions officielles, un régime qui n'admettait la liberté en aucune chose, pas même dans la rédaction des inventaires. Il fallait, sans souci du respect de l'intégrité des dossiers, grouper les pièces par paquets de cent; consacrer quinze à vingt lignes — ni plus, ni moins — à l'analyse de chaque groupe de cent pièces; enfin, s'abstenir de toute date en dehors des dates extrêmes, celles-ci fussent-elles distantes de plusieurs siècles. Tel est le singulier régime auquel furent soumis, pendant près de dix ans, les quatre-vingt neuf archivistes départementaux.

Port dut, comme les autres, se plier — non sans frémissement — au joug commun [1]. Tant qu'il ne s'agit d'inventorier que des correspondances administratives du XVIIIe siècle, il put encore, avec quelque adresse, se tirer d'affaire [2]; mais les difficultés surgirent le jour où, en 1863, la Commission administrative des hospices d'Angers le chargea de rédiger un inventaire analytique du précieux fonds de l'hôpital Saint-Jean-l'Evangéliste d'Angers, doté, sinon fondé, au XIIe siècle par Henri Plantagenet. Ce fonds avait été, du temps de Marchegay, déposé aux Archives du département : l'inventaire en devait donc, conformément aux instructions ministérielles, être imprimé comme

[1] Le joug « d'une autocratie qui n'est pas toujours intelligente », écrivait Bourquelot (10 janvier 1865).

[2] Parlant de l'inventaire de la série C à un confrère qui lui demandait des conseils pour la rédaction de l'inventaire des archives de Tarascon, il écrit (27 juillet 1862) : « Je vous assure qu'il y a certains articles dont la rédaction témoigne de plus d'habileté que tous les vaudevilles, drames, comédies que je pourrai faire si jamais j'ai le cœur aussi dipos que je l'ai enragé. »

Digitized by Google

supplément à la série H de ces archives, partant conformément à la méthode officiellement prescrite. Port, de l'aveu de la Commission hospitalière, établit le manuscrit suivant les bons principes et, le jour de l'impression venu, il entreprit de défendre sa rédaction contre les critiques du bureau du Ministère. Il y faillit perdre sa place.

Il a conté un jour cette histoire[1] :

« Mon travail tel quel — je n'ai jamais crié au chef-d'œuvre — a été préparé et poursuivi jusqu'à la fin, de haute lutte, avec la complicité entière et avouée, celle-là, de la Commission hospitalière. Elle peut en revendiquer sa part d'honneur auprès du public savant qui m'a applaudi; et vous en étiez ! Assuré que j'étais de sa confiance, et la tenant régulièrement au courant des difficultés journalières qui m'étaient créées à chaque pas, j'ai préparé et fait imprimer, au prix de tous les ennuis, de tous les dangers[2], mais avec une persévérance invaincue, sur les seules données que je crusse bonnes et sérieuses — elles sont, du reste, *aujourd'hui*, officiellement prescrites et recommandées — un dépouillement analytique, dont la copie d'abord, et puis les épreuves, devaient être soumises tout au moins à l'approbation de mes chefs, prévenus alors d'idées contraires. Dans la collection des inventaires officiels, mon livre est le premier, je crois en être sûr, qui porte à ses articles les mentions des folios et des dates, indications indispensables — c'est simple à dire aujourd'hui — dont la suppression, si j'y avais voulu consentir, aurait d'un seul coup réduit aux deux tiers ma tâche; et je me rappelle avec quel intérêt suivaient ma résistance ce loyal docteur Bigot et M. Lemotheux, si ferme dans sa douceur même, et le digne abbé Legeard de la Diriays, qui n'est pas rem-

[1] L'*Inventaire et le Chartrier de l'hôpital Saint-Jean d'Angers. Lettre à M. P. Marchegay*, p. 6.

[2] « Ma modeste position même s'y est trouvée en jeu. J'ai reçu dans ce temps la visite spéciale d'un inspecteur général, chargé particulièrement, comme il me l'a avoué, des exécutions sommaires. M. Bertrandy, qui me venait mettre à la raison, débarqué avec des préventions entières, n'eut pas de peine à rendre justice à ma bonne volonté et n'hésita pas davantage à me le dire. Je lui en garde une vive reconnaissance et le lui témoigne, à cette heure qu'il est redevenu mon simple collègue, archiviste de Seine-et-Oise. »

Digitized by Google

placé encore dans le clergé angevin. Je ne parle que des morts... »

Vers le même temps, à l'autre bout de la France, un jeune archiviste, récemment sorti de l'École qu'il dirige aujourd'hui, chargé d'inventorier les archives communales de Tarascon, soutenait contre le même bureau des Archives le même bon combat — sans aucun encouragement, il faut bien le reconnaître, de celui qui présidait alors tout à la fois le Conseil de perfectionnement de l'École des chartes et la Commission supérieure des Archives[1].

Mais les temps allaient changer : le 23 mai 1867, une circulaire ministérielle émanée du Bureau des Archives — ou plutôt subie par lui[2] — consacrait, sur tous les points litigieux, l'abandon de la pratique ancienne du Bureau.

Les archivistes d'aujourd'hui, qui jouissent à l'heure actuelle, sous une direction plus éclairée, d'une entière liberté scientifique, doivent quelque reconnaissance à ceux de leurs anciens qui, au risque parfois de leur modeste situation, ont contribué à la leur conquérir.

Il ne faudrait toutefois rien pousser au tragique et, à certaines heures[3], Port lui-même dévorait assez philosophiquement « les chardons de la résignation » :

« Le système qui nous dirige est absurde : j'en fais part avec acharnement à M. Champollion en toute occasion. On

[1] Voy. Paul Meyer, *Observations sur la publication de l'inventaire des archives de Tarascon-sur-Rhône* (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 6e série, t. Ier, 1864-65, p. 65). Cf. même volume, p. 171, une lettre de M. de Wailly, relative à cet incident. — Finalement, l'inventaire de Tarascon parut anonyme, sur le refus de M. Meyer de laisser son nom figurer sur le titre.

[2] C'était en réalité le triomphe de l'inspection générale des Archives dans la lutte sourde qu'elle soutenait contre le Bureau, depuis plusieurs années. Dans une lettre écrite à Port, le 2 mars 1868, Eugène de Rozière ne manifeste pas une admiration excessive pour les lumières dudit Bureau : « ... Ce raisonnement, aux apparences tout administratives, avait-il pour but de masquer quelque mauvaise grâce personnelle, ou n'était-il que le produit légitime d'un esprit borné qui voit des difficultés partout, et qu'il s'y entête? »

[3] Lettre à M. Paul Meyer, 27 juillet 1862.

Digitized by Google

nous fait travailler sur des données fausses, et, 80 fois sur 89, la meilleure chance serait de laisser aux archivistes, qui ont les pièces en main, quelque liberté, l'exercice modéré de leur intelligence et, à tout prendre, quelque responsabilité. De plus, d'une théorie fausse en elle-même, on fait une application outrée et dont je ne m'explique ni la raison ni l'utilité. Mais je suis convaincu, pour tant que je souffre et en doive encore souffrir, que ces messienrs du Bureau sont pour le mieux intentionnés, maladroits au possible, mais obligeants, aussi empressés à rendre les petits services que la pratique du métier rend fréquents qu'irréfléchis et malavisés dans leurs conceptions paléographiques. Je crois, de plus, que le bureau susdit deviendra un élément puissant de réorganisation, et qu'en attendant il fait quelque bien — non pas autant qu'il pourrait, mais autant qu'il peut — et tous ces titres, je serais très vivement peiné que ces confidences de confrère à confrère en peine pussent en rien desservir des personnes dont je trouve les procédés ridicules, mais dont je ne suspecte pas la bonne volonté. Tenons tête, de haute lutte, sur le bon terrain où, petit à petit, la raison prend pied et s'impose, et prenons l'ennemi par les oreilles, à pleines poignées, non par les jambes... »

De son côté, il ne semble pas, pour être juste, que l'Administration ait tenu à Port rigueur de son indépendance[1]. Le 11 février 1866, il était nommé archiviste de la Gironde. Des raisons de travaux en cours ou en projet, surtout,

[1] Une lettre de Quicherat (30 novembre 1867) témoigne cependant, à un moment du moins, de dispositions peu bienveillantes de la part du Bureau des Archives : « Ce dossier, qui est sous clé au Ministère de l'intérieur, doit dire que vous êtes une mauvaise tête, à qui l'on a toutes les peines du monde de faire exécuter l'inventaire des archives tel qu'il avait été décidé par les grands savants du Bureau; mais aujourd'hui qu'on s'est amendé et que les objections que vous fîtes autrefois ont suggéré le nouveau programme introduit dans les circulaires, on ne veut pas laisser voir qu'on s'est plaint de vous pour des choses qui sont aujourd'hui à votre gloire. On aime mieux prévenir contre vous, sans faire usage de pièces écrites, un inspecteur avec qui vous n'aviez pas encore eu affaire; mais l'inspecteur n'est qu'un paltoquet, et celui qui l'a soufflé un sot. La réciproque est vraie. Ne vous inquiétez pas de ces gens-là. Vous êtes solide, ayant pour vous tout ce qui représente l'autorité dans le pays où vous opérez. »

Digitized by Google

semble-t-il, des considérations de famille, le décidèrent à décliner une nomination qui, quelques années plus tôt, eût été sans doute la bien venue : « Je ne veux que rappeler en terminant, écrit-il à la fin de son rapport de 1866, pour m'en recommander autant que je puis, ma nomination inattendue aux Archives de la Gironde comme un témoignage lointain d'estime, et mon refus comme un gage sérieux des sentiments d'affection et de reconnaissance qui m'attachent à l'Anjou pour la bienveillance dont je n'ai cessé depuis treize ans d'être honoré par le Conseil général et par l'Administration ».

Le 21 avril 1870, il était fait chevalier de la Légion d'honneur.

Il n'en avait pas fini cependant avec l'inventaire de l'hôpital Saint-Jean. La publication de cet inventaire, que précédait une notice historique et que suivait un cartulaire factice de cet hôtel-Dieu, comprenant cent quatre-vingt trois pièces, devait être pour son auteur fertile en incidents[1].

Sept ans après la publication, Marchegay qui, en 1850, avait fait entrer le chartrier de Saint-Jean au dépôt départemental et en avait fait un premier classement, s'avisa que son nom avait été passé sous silence dans la notice historique de Port. Dans une brochure intitulée : *Trois lettres à Messieurs les Administrateurs des hospices d'Angers, concernant le chartrier, le cartulaire et le fondateur de l'hôpital Saint-Jean l'Évangéliste*[2] et consacrée en apparence à l'examen de quelques difficultés historiques touchant les origines de cet hôpital, il accusa la publication de Port d'avoir dissimulé de lui, tout en en ayant largement profité, un inven-

[1] Il eut du moins comme compensation un compte-rendu élogieux de M. L. Delisle, inséré dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. XXXI, 1870, p. 110-112.

[2] Les Roches-Baritaud (Vendée), 1877, in-8°, 171 pages.

Digitized by Google

taire, en trente-six chapitres, des titres de l'hôpital Saint-Jean, « en affectant de n'en pas dire un mot » et « en s'appliquant à faire disparaître les divisions établies ».

Une circonstance rendait l'attaque particulièrement grave : Marchegay avait distribué de sa brochure un tirage spécial, avec hommage imprimé, à chaque archiviste de département — celui de Maine-et-Loire excepté — dont le nom était rempli à la main par l'auteur avant l'envoi.

C'était une dénonciation en forme.

Port bondit sous l'attaque. Sa première pensée fut de réclamer la réunion d'un jury d'honneur :

« Mais quel dégoût! une rixe entre confrères! et avec vous, quelle pitié! blanchi comme moi sous le harnais! J'en ressens pour ma part une horreur invincible! Emporté dans le courant d'un travail où ma santé s'épuise, en être réduit par votre provocation inqualifiable à perdre en vaine querelle un temps dont tous les instants me sont comptés ! quelle misère ! — Ma première pensée, mon premier cri a été de réclamer la réunion d'un *jury d'honneur !* Mais quoi ! la réponse m'est venue de tous les côtés la même ! Ce n'était pas à moi le premier, ce n'est pas à moi seul à la provoquer — et le public d'ailleurs n'a-t-il pas été pris pour juge ? Même à cette heure encore, le coup porté, guéri, j'allais laisser tomber l'injure; mais d'autres, plus perfides et plus méchants que vous, menacent de l'exploiter à votre honte, au delà même de vos passions peut-être, contre ma sécurité !

Et puis, après tout, puisque vous m'avez ouvert un compte, il est peut-être bon qu'il se règle à votre premier ordre... »

Quicherat, ancien camarade de Marchegay, ancien professeur de Port, ami de tous les deux, s'efforça de jouer le rôle de conciliateur :

« Vous n'êtes ni un plagiaire, ni l'exploitant du travail d'autrui; mais il vous reste d'avoir manqué d'obligeance envers un confrère : là est la faute. Gardez-vous de parler de votre adversaire comme du dernier des monstres, car ce serait dépasser la mesure. »

Digitized by Google

Je ne sais si Quicherat jugea la mesure dépassée dans la réponse de Port. J'imagine qu'au fond il devait se faire peu d'illusions sur la possibilité de concilier deux adversaires de tempéraments si opposés :

« Je ne vous demande guère de sympathie bien tendre. Trop diverses sont nos natures, vous, égoïste et renfrogné; moi, tout en dehors et l'aile au vent ! — mais chacun n'a-t-il donc pas son train, sa force, sa vertu? — et ne pourrait-on filer droit son chemin sans s'y heurter? »

A la rigueur, la réponse de Port eût pu tenir en six pages. Il lui eût suffi, pour faire voir le peu de fondement des accusations de Marchegay, d'imprimer synoptiquement, comme il l'a fait en appendice[1], d'un côté, l' « Inventaire général » de Marchegay, simple récolement dans lequel chaque article est représenté par une seule ligne de titre, souvent sans indication de dates, toujours sans indication de nombre de pièces ou de folios, et — en face — son propre inventaire, dans lequel chacun des mêmes articles est analysé, souvent pièce par pièce, en une, deux ou trois colonnes d'un texte serré.

Il lui suffisait encore, pour faire apprécier à sa véritable valeur le grand travail de classement qu'il aurait méconnu, de rappeler que le chartrier de l'Hôtel-Dieu avait été mis dans un ordre excellent à la fin du XVIIIe siècle et, « pour tout dire d'un mot à qui sait comprendre, que l'immense majorité de la collection se compose de pièces triées, classées et *reliées par volumes*, avec double table en tête, et titres imprimés au dos, — pour le reste, de registres censifs, terriers ou comptes — le tout complété par une cinquantaine de liasses! — j'exagère, j'en ai compté quarante-huit à votre liste. — Qu'on juge déjà de cette immense fatigue

[1] « Inventaires comparés », p. 25 à 29 de la brochure.

Digitized by Google

« de la réunion, du triage, du choix des volumes! » Que sais-je? »

Il lui suffisait enfin, pour mettre à néant l'accusation de s'être « appliqué à faire disparaître les divisions établies » par son prédécesseur, de faire remarquer que le seul moyen qu'il eût d'en tirer quelque aide, c'était précisément de les conserver, mais que, d'ailleurs, une circulaire ministérielle du 10 juin 1854, sur le classement des archives hospitalières, avait substitué un cadre nouveau, absolument obligatoire pour les archivistes, à la division en trente-six chapitres imaginée par Marchegay.

Mais Port, quand on l'attaquait, n'était pas homme à se cantonner dans la défensive. Sa réponse est vraiment de bonne encre. En la lisant, Marchegay put méditer — à ses dépens — certaine définition de Villard de Honnecourt : « Vesci un porc-espi : c'est une biestelete qui lance sa soie quand elle est corecie. » L'ironie de son successeur se donnait carrière sur certaine charte de 1127, écrite en vers latins rimés, que Marchegay avait jadis copiée et imprimée, sans s'en apercevoir, en prose — et sur « cette série de publications, d'invention si charmante, *une charte par canton*, qui vous permet de vider, sans peine aucune — et sans autre mérite — vos cartons encombrés, à l'admiration du monde savant, à la douce joie de vos confrères », et quelques autres traits.

L'attaque de Marchegay et toute cette polémique à l'emporte-pièce n'étaient pas sans quelque danger pour Port. Candidat, à cette heure-là même, au prix Gobert pour son *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, il pouvait craindre l'effet des accusations de son prédécesseur sur l'esprit des juges académiques.

Elles n'en eurent aucun : « Vous avez dû comprendre, lui écrivait Rozière, le 27 mai 1877, par le vote unanime de l'Académie, que les attaques de Marchegay n'avaient eu aucune influence sur nous ». De son côté, le plus compé-

Digitized by Google

tent et en même temps le plus pondéré des juges, M. Delisle — et c'est par son appréciation que je veux clore l'incident — lui écrivait le 28 mai : « La récompense que vous venez d'obtenir à l'Académie est la meilleure des justifications. Elle ne vous aurait pas été décernée si votre probité littéraire n'avait pas paru d'aussi bon aloi que votre érudition ».

Élu correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 22 décembre 1876, lauréat du premier prix Gobert le 25 mai 1877, Célestin Port semblait, à ce moment, avoir épuisé tous les honneurs que les Académies ont accoutumé de réserver aux savants de province. Il me reste à dire par quels travaux, en dehors de ses publications d'inventaire, d'un caractère surtout professionnel, il les avait obtenus et ne devait pas tarder à en mériter de plus grands encore.

E. Lelong.

*(A suivre.)*

---



Digitized by Google

# TURPIN DE CRISSÉ

## (1858)

---

## GENÈSE D'UN CABINET D'AMATEUR[1]

Le comte Turpin de Crisssé, peintre et collectionneur, membre de l'Institut, né à Paris, en 1772, d'une famille originaire de l'Anjou, est décédé en 1859. Par son testament, en date du 15 mai 1850, l'amateur avait légué sa collection à la ville d'Angers. Divers codicilles, de 1857 et 1858, furent rédigés par Turpin. Les pages qui vont suivre sont plus qu'un codicille. Elles renferment l'histoire circonstanciée d'un cabinet curieux, dans lequel se trouvent quelques pièces de toute rareté. Sans y songer, Turpin de Crissé s'est peint lui-même, dans cet écrit, avec une discrétion qui lui fait honneur.

[1] Notre compatriote, M. Henry Jouin, prépare la publication d'un important volume intitulé *Les Maîtres peints par eux-mêmes*, qui va prendre place dans la série d'ouvrages mis au jour par les éditeurs Gaultier, Magnier et Cie, sous la rubrique *L'Art et la Vie*. Le volume de M. Jouin renferme des autographes d'artistes du plus haut intérêt. Plus d'une page a trait à des monuments de notre ville, mais, entre toutes, la Lettre de Turpin de Crissé, écrite en 1858 et adressée au Directeur du Musée d'Angers, est de nature à flatter des lecteurs angevins. On sait quelle est l'importance de la collection Turpin de Crissé, léguée à notre ville par l'homme qui l'avait formée, et aujourd'hui exposée dans l'hôtel Pincé. Ce qu'on ignore, c'est que Turpin de Crissé se préoccupa de la mise en valeur des œuvres d'art qu'il donnait si libéralement à sa province d'origine. Une lettre de lui — disons mieux — un mémoire historique était joint à sa collection lorsqu'elle parvint à Angers. C'est ce document, inédit, que M. Jouin va publier dans ses *Maîtres peints par eux-mêmes*, et MM. Gaultier, Magnier et Cie, les éditeurs de l'ouvrage de notre collaborateur, ont bien voulu nous adresser de bonnes feuilles de la Lettre de Turpin de Crissé, ce qui nous permet d'en offrir la primeur aux lecteurs de la *Revue*. (Note de la Rédaction.)

Digitized by Google

*A Monsieur le Directeur du Musée d'Angers*

Paris, février 1858.

Vous savez, sans doute, Monsieur, que ce n'est point un homme érudit, un antiquaire de profession, un véritable numismatiste, qui a formé la petite collection dont le soin vous est confié aujourd'hui ; c'est un artiste, n'ayant cherché, dans le choix des monuments qu'il a rassemblés, que la manifestation de la beauté, de la grandeur, du goût délicat empreints dans les moindres œuvres des anciens ; si quelques objets, d'une beauté plus douteuse ou plus contestable, se trouvent ici réunis, c'est sans doute qu'ils devaient appuyer, éclairer un point douteux, déterminer une date incertaine, apportant à d'autres objets plus parfaits la certitude qui leur manquait, ou présentant, parmi les médailles spécialement, des exemples tout particuliers du style archaïque.

Je le répète : point de série complète dans un genre ou dans un autre, mais quelques beaux échantillons, quelques spécimens qui ne se trouveraient déplacés dans aucun musée, mais bien perdus dans les riches collections de Paris. J'ose espérer que ces spécimens offriront plus d'intérêt au musée de la ville d'Angers, appelant, pour grouper autour d'eux, les donations et les legs des riches amateurs.

Pour que vous puissiez apprécier, Monsieur, la persévérante patience, le temps employé à ce travail (plus de quarante ans), je me laisserai aller au plaisir, trop facile, de parler de moi : c'est que mon cabinet, c'est moi-même, et, quand je voudrais m'effacer, chaque pièce proclamerait bien haut l'indication de sa provenance, celle de sa date, la circonstance qui me l'a fait acquérir, ma joie en l'inscrivant sur mon catalogue.

Digitized by Google

A mon premier voyage d'Italie (1807-1808), garçon, pauvre peintre, heureux de voir enfin ce pays longtemps désiré, mais devant remplir certaines obligations, n'ayant d'ailleurs à ma disposition qu'un temps et des fonds très limités, j'ai dû rassembler le plus possible d'études peintes et de dessins d'après nature ; c'était une récolte indispensable ; elle devait devenir la base de ma petite fortune pittoresque, une réunion de précieux matériaux à exploiter plus tard. C'est donc à peine si je pus alors jeter un regard hâtif, et peu clairvoyant, sur les admirables collections de Florence, de Rome et de Naples. Quelques croquis, d'après l'antique, trouvèrent seulement place entre tous mes travaux de paysagiste, mais nulle acquisition ne put être faite, si ce n'est une petite mosaïque moderne, destinée à mon excellente mère.

Cinq années s'écoulèrent (de 1809 à 1814), pendant lesquelles j'eus chaque jour sous les yeux la charmante galerie de la Malmaison. Là, je commençai à étudier avec plus de soin les peintures anciennes, les bronzes, les vases grecs; là enfin mes yeux s'ouvrirent à la lumière ; mais les événements de 1814, renversant toutes les positions, et le mariage que je venais de contracter, à la fin de 1813, m'imposant plus de prudence que jamais, je dus réprimer et suspendre les velléités d'acquisition qui venaient de naître en moi.

Lorsque la Restauration nous rendit le calme, lorsque quelques belles ventes s'ouvrirent aux amateurs, privés trop longtemps de ces nobles passe-temps, de ces jouissances intellectuelles, je suivis un peu ces ventes publiques, et, stimulé par l'exemple, je fis ma première acquisition, je veux parler de celle de ce petit vase de forme élevée, *Tydée combattant Étéocle*, vase de style ancien, de tra-

Digitized by Google

vail étrusque un peu négligé, mais que je rapportai en triomphe, comme germe de ma future collection. Ce vase, je l'ai, et je le regarde encore avec plaisir; je profitai de toutes les occasions qui s'offraient, et je pus, à l'aide de quelques échanges, ne pas laisser mon *Tydée* dans la solitude.

Ce fut l'année 1818 qui devint favorable à mes projets : Mme de Turpin et moi nous passâmes un hiver en Provence; là, voyant chaque jour la riche collection de M. le marquis de Lagoy, je commençai, à l'aide des instructions de cet aimable homme, à comprendre l'intérêt que présentent les études numismatiques, et je m'appliquai à rassembler quelques bonnes médailles romaines. Visitant, au printemps, les grandes villes d'Italie, j'y fis encore quelques récoltes : à Florence, j'achetai un grand et beau plat de faenza décoré du *Jugement de Pâris*, d'après la gravure de Marc-Antoine et la composition de Raphaël; ainsi, mes goûts se partageaient; chaque époque, chaque branche de l'art me séduisait également, et je ne pouvais alors, comme je ne puis encore aujourd'hui, me résoudre à en négliger aucune.

A Rome, je réunis quelques terres cuites et j'achetai plusieurs intailles, dont une seule reste à la collection; c'est la belle tête de *Silène* gravée sur prisme d'émeraude.

Naples devait m'offrir bien d'autres facilités, bien d'autres tentations; il fallait toutefois savoir se borner : après un long examen, et de mûres consultations entre Mme de Turpin et moi, nous convînmes de nous limiter à un seul vase de quelque importance, qui pût toujours faire honneur au cabinet, plutôt que de perdre ou disperser nos modestes ressources en petits objets de peu de prix; ce fut donc la belle Campana qui fut choisie pour

Digitized by Google

sa forme, sa fabrique Italiote de l'époque moyenne [1], et surtout pour la richesse et la grâce du sujet; un *Lectisternium* où se trouvent réunis *Hercule* armé de sa massue, *Adonis* tenant un rhyton, *Bacchus* tenant également un canthare. Le Génie du festin et deux belles femmes le servant forment une charmante composition, que la gravure avait déjà fait connaître dans l'ouvrage de M. Maisonneuve, mais avec certaines corrections que les dessinateurs se croyaient permis de faire, ôtant ainsi tout le caractère de la peinture originale. Si vous examinez, Monsieur le Directeur, la facilité et la grâce du trait, la noblesse des têtes, le naturel des poses, le grand principe d'art qui se retrouve toujours dans les moindres œuvres des anciens, même sur les matières sans valeur, vous aurez bientôt oublié l'incorrection et l'extrême négligence avec lesquelles sont traitées les extrémités des figures et la partie inférieure de la composition; le sujet, au reste, n'est pas rare; notre cabinet seul renferme peut-être vingt vases décorés de la même manière, mais avec des variantes, car l'art grec est inépuisable; il ne se répète jamais.

Deux jolies aiguières de Nola, avec leur coupe en belle terre noire, accompagnèrent seules le vase décrit plus haut, et ces richesses furent rapportées amoureusement, sur le devant de notre calèche, ne les voulant confier ni à la mer ni aux douaniers. J'avais un grand désir de joindre à ces trois pièces un ou deux Rhytons; mais le prix en était alors tellement élevé à Naples, que nous dûmes renoncer à ce désir; plus tard, nous pûmes en acquérir de très beaux, à la vente Durand.

[1] J'entends, par cette époque moyenne, celle où l'art étrusque, le plus ancien après l'art égyptien, s'étendant dans la Campanie, perdit de sa sévérité, de sa rudesse, se modifiant, se laissant influencer par le goût et les mœurs de cette autre partie de l'Italie, si heureusement douée, si capable de s'approprier, sans copier cependant, tout ce qu'elle trouvait de bien ailleurs.

Digitized by Google

De retour à Paris, le goût des médailles s'affermissait encore; je fréquentais le change de Rollin père, où se réunissaient les amateurs, et je vis peu à peu s'emplir les tiroirs de mon petit médaillier.

Mais une vente magnifique devait avoir lieu après le décès du savant, aimable et riche baron Denon (1826). Toutes les branches séduisantes dont je parle plus haut s'y trouvaient représentées; la partie égyptienne, rare alors, peu nombreuse, attirait surtout l'attention; ses plus petits débris empruntaient un vif intérêt aux circonstances qui les avaient mises aux mains du courageux voyageur; les moindres échantillons furent vivement disputés.

Cette vente dura plusieurs semaines; j'en rapportai un beau Canope en albâtre, quelques scarabées et amulettes, un bas-relief, très rare, de Bernard de Palissy; enfin, un coffret émaillé à Limoges, avec sujets en grisaille et inscriptions, objet très recherché et d'un prix exorbitant aujourd'hui.

Vous voyez, Monsieur, que je ne pouvais me résoudre à abandonner aucune des branches si captivantes de la curiosité, que je nourrissais chacune d'elles avec le même amour, car je ne négligeais pas, non plus, d'augmenter mon portefeuille de bonnes gravures contemporaines; j'aimais les belles reliures; enfin, je commençais à prendre un goût très vif pour les gravures de l'ancienne école allemande d'abord, puis pour celles de l'école italienne. Aussi trouverez-vous, Monsieur, dans mon cabinet, sept ou huit pièces des plus rares et des plus belles parmi l'œuvre de Marc-Antoine. Le *Massacre des Innocents;* la *Vierge*, dite à la longue cuisse; la *Vierge*, dite à l'escalier; une charmante *Sainte Famille* et les *Faunes portant un enfant* dans une corbeille, furent inscrits au

Digitized by Google

catalogue, dans le cours des cinq années pendant lesquelles j'appartins, comme inspecteur général des beaux-arts, à la Maison du roi Charles X, aux faibles appointements de 6.000 francs, qui passèrent, presque en entier, en acquisitions d'objets d'art. J'ai pu, plus tard, il y a même peu de temps, joindre une gravure du même maître, pièce un peu inférieure, peut-être, aux précédentes, sous le rapport de l'exécution, mais d'une grande rareté; je veux parler de la *Descente de Croix*, composition qui ne s'est présentée à moi que cette seule fois, chez les marchands et dans les ventes, et qui représente ici une somme importante. Une épreuve très pure de la *Prédication de saint Paul à Athènes*, composée aussi par Raphaël, et venant de la belle collection Lasalle, complète, jusqu'à ce moment, mes précieux Marc-Antoine Raimondi.

Moins fine de burin, moins simple de travail, mais curieuse pour la composition, se présentera à vous le *Triomphe de la Sorcière*, sujet dit la *Carcasse*, et gravé par Augustin Vénitien, élève ou émule de Marc-Antoine. Cette scène est d'une originalité, d'un mouvement et d'une énergie que rien ne surpasse. On ignore quel en est l'auteur; on croit reconnaître Michel-Ange dans la figure de la sorcière, rappelant tout à fait quelques attitudes de ses Sybilles; cependant, la musculature des figures nues serait plus accentuée et leurs extrémités moins lourdes, si le grand statuaire les avait tracées. Peut-être cette riche composition est-elle de Jules Romain, ou d'Augustin de Venise lui-même.

Nous devons maintenant parler de la vente Durand. Son cabinet était l'un des plus considérables et des mieux choisis en vases grecs, bronzes et terres cuites. Rien de plus intéressant que cette vente; elle réunit alors les plus riches amateurs français et étrangers; le Musée, la Bibliothèque, le roi de Danemark y firent d'importantes acquisi-

Digitized by Google

tions. Chacun enfin put, grâce à la quantité et à la variété des objets rassemblés, satisfaire, du moins en partie, ses désirs d'antiquaire. Mon ami, M. le baron de Witt, avait rédigé, avec beaucoup de soin et de patience, le volumineux catalogue de la collection, ce qui ne contribua pas peu au magnifique résultat de la vente de ce cabinet. Beaucoup de pièces, dont j'avais suivi les enchères, m'échappèrent; mais je fus heureux encore de pouvoir acquérir, comme spécimen de l'ancien style grec, un charmant vase à goulot en trèfle, avec figures peintes, ayant pour sujet : *Hercule s'emparant du pithos*, des centaures défendant inutilement leur vin. Rien de plus fin et de plus soigné que la peinture de ce vase; rien de plus fin que la qualité de la terre et rien de mieux conservé. De cette époque, est une petite coupe d'une extrême légèreté, ornée d'un *Griffon blessé* et poursuivi par une *Arimaspe*. Je joignis à ces deux pièces, de fabrique étrusque, une aiguière de forme élevée, de fabrique campanienne. Enfin, deux Rhytons peints, parfaitement modelés (tête de taureau et tête de levrier); deux autres Rhytons en terre cuite, et deux antéfixes, également en terre cuite, tête de Vénus, dont l'une est coloriée et l'autre de la plus haute beauté[1].

Certes, tout a été dit sur le vif intérêt que nous offrent les vases peints, puisque c'est grâce à eux, ainsi qu'aux sujets retracés dans les tombeaux étrusques de Corneto et de Tarquinies, que nous pouvons nous former une juste idée de la peinture antique. Les peintures des villes d'Herculanum et de Pompéi ne sont, à vrai dire, que des copies ou des imitations d'œuvres plus anciennes, perdues pour toujours; des à peu près, précieux sans doute, mais de simples objets de décoration, faits aussi avec facilité, mais

[1] Je ne connais à Paris qu'un amateur plein de goût, M. L. Cassas, possédant une tête supérieure à celle-ci.

Digitized by Google

toujours incorrects et d'une basse époque, comparativement à celle des vases. Une foule d'ouvrages savants nous expliquent les sujets mythologiques, historiques, funéraires ou familiers qui les décorent, et, en présence de ces curieux produits des arts céramiques des Anciens, on ne peut s'empêcher de s'étendre sur les variétés qu'ils nous présentent, et qui nous charment, à l'aide d'un simple trait ou de quatre couleurs seulement : celle de la terre même, le noir, le blanc et, quelquefois le violet.

Vous savez comme moi, et mieux que moi, Monsieur le Directeur, que trois époques bien marquées se peuvent assigner à ces monuments. Nous avons parlé des deux premières : la vieille école archaïque étrusque, et l'école campanienne de Nola, de Locri et de quelques autres villes; maintenant, pour déterminer, pour préciser la troisième époque d'une manière évidente, nous étudierons deux grands vases faisant presque pendants, dont les anses sont ornées de têtes de Méduse; ils sont chargés d'une multitude d'ornements : rinceaux, méandres, feuilles de lierre, oves, etc., rehaussés de blanc; vases de décoration, riches d'aspect, de forme encore élégante, mais où une sensible décadence se fait déjà sentir; les figures sont négligées et d'un dessin médiocre; c'est, au reste, comme étude, un spécimen curieux de produits qui, peut-être, ne s'éloignent pas beaucoup de l'ère chrétienne?

Avant de quitter l'intéressant chapitre de la céramique, je retournerai en arrière de quelque cent ans, pour vous signaler deux pièces auxquelles j'attache beaucoup de prix : l'une, acquise chez Rollin père, est un vase de la meilleure fabrique étrusque présentant, sur un des côtés, un guerrier à cheval, d'une très grande finesse d'exécution ; les ornements du collet sont également tracés avec beaucoup de soin ; sur l'autre côté est un autre guerrier casqué et couvert d'un large bouclier, orné d'un trépied ; l'âme ou le bon génie du cavalier l'accompagne sous la figure d'un oiseau.

Digitized by Google

Le second monument, le seul que je possède portant des inscriptions, est encore de ce même style archaïque de haute antiquité; il a été acquis à la mort de M. Raoul Rochette qui, lui-même, le possédait depuis la vente Durand. Sans être aussi soigné que le vase du cavalier, ses inscriptions et son intégrité le placent au premier rang de ma petite collection.

L'attention des antiquaires se porta, il y a deux ou trois ans, sur une collection fort nombreuse de vases de terres cuites et de bijoux appartenant à un amateur, M. Biardot, et qui, attachant avec raison le plus grand prix aux curieux monuments rassemblés chez lui, ne semblait les vouloir montrer qu'avec une certaine réserve, en cachait avec soin la provenance et ne paraissait point désirer leur vente. Ces vases et ces bijoux sont le produit d'une découverte de tombeaux, probablement situés en Campanie, car les peintures dont ils sont ornés indiquent positivement le style de cette partie de la Grande-Grèce. Cette sorte de mystère avait fait naître quelques doutes sur l'authenticité de ces monuments qui, jusqu'à présent, n'avaient aucun antécédent; leur fabrique, en effet, est toute particulière, non sous le rapport des formes ni sous celui des sujets, mais bien quant au mode d'exécution; les peintures n'ont point reçu l'action du feu, et, fixées, comme à l'ordinaire, par une demi-vitrification, mais absolument mates, ayant toute l'apparence de l'encaustique ou de la détrempe; le noir, le blanc, le violet, le bleu et même un rouge de cinabre très brillant, y paraissent avec éclat et harmonie. Prévenu d'avance peu favorablement sur l'authenticité de ces vases, je les examinai avec le plus grand soin, et je dois dire que je ne pus m'apercevoir d'aucune hésitation dans le trait des figures ni dans le lancer des ornements; j'y retrouvai toute la facilité des peintres des meilleures fabriques, cette légèreté que ne saurait atteindre la main d'un copiste ou d'un imitateur.

Digitized by Google

Ces vases sont funéraires ; ils supportent souvent des figurines de ronde bosse, séparées des vases, mais pouvant s'y appliquer parfaitement, d'une manière, cependant, toute particulière et bizarre. Ce sont des spécimens tout exceptionnels qui manquent à nos musées, que le savant M. Brongniart n'a point eu occasion d'étudier, ni de réunir à sa curieuse collection de la manufacture de Sèvres. Le même amateur disait avoir trouvé, dans ces mêmes tombeaux, un grand nombre de bijoux et couronnes en argent, montés avec beaucoup de délicatesse. Le savant M. de Longpérier, conservateur actuel des antiques du Louvre, doute beaucoup de l'authenticité de cette partie de la découverte, attendu que l'emploi de l'argent est extrêmement rare dans les monuments des Anciens, l'or s'y trouvant presque exclusivement ; le petit nombre d'objets en argent se présente dans un état d'oxydation presque complet.

Je continuai à augmenter le nombre des terres cuites, lorsque les occasions se présentèrent : le cabinet de Rollin, la vente de M. Raoul Rochette, celle de M. A. Leclère, architecte, procurèrent à cette suite quelques pièces d'un véritable intérêt ; mais les plus curieuses m'ont été envoyées de Syrie, par mon regrettable beau-frère, consul général de France à Beyrouth. Elles sont presque toutes fragmentées, ou, pour mieux dire, elles ne se composent guère que de têtes de divinités ou de jeunes enfants (Horus ! Harpocrate ?). Tout le sentiment du statuaire se retrouve dans ces petits monuments de matière si vile, mais cette matière acquiert bien du prix par la main de l'artiste. La plupart de ces figurines ont été repoussées dans un moule, mais bien souvent, ensuite, retouchées à l'aide de l'ébauchoir du sculpteur, pour leur rendre la fermeté qu'elles auraient pu perdre par une fréquente répétition.

Recouvertes, presque toujours, d'une peinture blanche ou rouge, elles laissent apercevoir encore quelques restes

Digitized by Google

de tons bleus; car la polychromie s'étendait non seulement à l'architecture, mais encore à la statuaire, ainsi que l'ont démontré, depuis plus de vingt ans, les études consciencieuses de nos architectes et de nos archéologues.

Je dois vous parler maintenant, Monsieur, des figurines en bronze, trop peu nombreuses, hélas, dans mon cabinet. Un *Camille jeune* (employé aux sacrifices), un *Amour* ou génie courant (le génie des courses, peut-être) rapporté de Venise, et deux statuettes de *Vénus;* voilà, avec deux figures égyptiennes, tout ce que j'ai pu réunir. Ces deux Vénus sont de travail gréco-syrien, mais l'influence de l'art grec se fait sentir plus fortement dans l'une d'elles, dont la tête est charmante et coiffée avec un goût tout attique; la base en est antique, et l'intégrité irréprochable; la seconde, plus grande, mais d'une nature un peu lourde et massive, offre un intérêt archéologique que vous saurez apprécier : elle est coiffée de la colombe grecque, aux ailes étendues et, au-dessus de cet oiseau, on voit s'élever les cornes de la Vénus égyptienne ou syrienne, et cet accessoire constitue une grande rareté. Sa conservation est parfaite, mais sa patine un peu noire, ainsi que presque toutes celles qui couvrent les bronzes syriens ou égyptiens, les patines d'un beau vert clair ne se rencontrant guère que dans les fouilles campaniennes ou celles de la Sicile.

Vous trouverez sans doute, Monsieur, bien peu nombreux les échantillons de la peinture d'anciens maîtres, que rassemble ce petit cabinet, mais vous approuverez le choix qui en a été fait, suivant les circonstances plus ou moins favorables qui se sont présentées. Sassoferrato n'est pas un maître très recherché; peu varié dans les sujets qu'il traite, sans aucune imagination, il se contente de répéter les mêmes têtes de madones, avec quelques variantes légères. Cependant, il a son mérite incontestable. Nous le

Digitized by Google

trouvons ici, dans un ton un peu jaunâtre, il est vrai, d'une parfaite harmonie; le modelé de ses deux figures est excellent, la tête de la sainte Vierge est pleine de douceur; celle de l'Enfant divin, animée, vivante. Ce petit groupe semble, en un mot, un charmant spécimen des œuvres de ce peintre, si près de l'époque de décadence où devait tomber bientôt la grande école italienne (1600). Vous recevrez aussi, Monsieur, une tête de Christ pleine d'une douce gravité, et qui peut être un fragment de tableau de l'Ecole vénitienne ou de l'Ecole espagnole.

L'École française vous présentera deux précieux portraits de Janet : *Catherine de Médicis* et *Charles IX enfant;* ils proviennent de la vente de Madame, duchesse de Berry; enfin, comme exemple de belle peinture française, presque contemporaine, un portrait de famille attribué à Mignard, et que l'on pourrait peut-être donner à Le Brun ou à quelque autre habile homme de son école; la couleur de ce portrait est très belle; la touche fine et soignée, sans aucune mollesse; les yeux sont pleins de vie, la bouche modelée dans sa perfection. Si vous ajoutez à cette trop courte nomenclature un petit tryptique de Memling, avec son charme et tous ses défauts, vous aurez, hélas ! l'indication de toutes mes richesses en ce genre.

Moins pauvre sera la liste des dessins d'anciens maîtres. Vous aurez à noter un dessin à la plume, lavé au bistre, par Beccafumi (vente Ravil) grand style, hardiesse d'exécution. Vous saurez distinguer, dans une autre page, un peu fatiguée, la touche de Michel-Ange, d'Andrea del Sarto ou de Pontormo. Ce dessin provient de la même vente et porte tous les caractères de la grande époque.

Le chiffre du Christ, entouré d'une guirlande d'anges, est d'une meilleure conservation. Il a été acquis à la vente du marquis de Lagoy, ainsi qu'une composition de Salviati.

Digitized by Google

Puis, les grands ou les petits portefeuilles vous offriront encore quelques bons dessins d'époque moins ancienne : Rubens, Vouet, Puget, Callot, Pompeo Battoni. Un anonyme, auteur d'un très bel intérieur de Saint-Pierre de Rome, deux ou trois Bouchardon, complèteront la suite de cette série.

Que diriez-vous, Monsieur le Directeur, d'un amateur retenu chez lui par une longue maladie, ne pouvant visiter les expositions, et qui, sur un simple catalogue (les catalogues sont de si grands menteurs !) donne commission à son marchand d'estampes, lui laissant carte blanche quant au prix, pour acquérir deux dessins sans les avoir vus ? Vous l'accuseriez d'une grande témérité, d'une haute imprudence et, certes, vous auriez raison; eh bien ? cette audace n'a point été punie : trois jours après l'ordre donné, le vieil amateur recevait deux charmants dessins de Bouchardon, tout semblables à ce qu'il avait rêvé; dessins pleins de finesse qu'on s'étonne de voir tracés par la main hardie qui travaillait le marbre avec tant de souplesse, de grâce et de bon goût. Oui, Bouchardon avait su s'affranchir de l'influence funeste du temps où il a vécu (1698-1762) et conserver, non le style sévère de la statuaire antique qu'il ne chercha jamais, mais une grâce exempte d'affectation. L'heureux accord entre la sculpture et l'architecture avait été parfaitement compris par cet habile homme; il nous en donne la preuve par le monument de la fontaine de Grenelle où les rapports et les proportions des deux arts sont sagement ménagés[1].

[1] Ce bel accord de l'art du statuaire et de l'art du dessinateur se présentait presque toujours chez les maitres des XVe et XVIe siècles. Michel-Ange, ce terrible génie de la sculpture et de la fresque, qui semblait dédaigner la peinture à l'huile, avait exécuté les plus célèbres cartons de ce temps; Cellini était dessinateur, graveur, orfèvre autant que statuaire; et, de nos jours, nous pourrions encore nommer des hommes dignes de leurs devanciers. David d'Angers; Lemaire, auteur du beau fronton de l'église de la Madeleine ; Seurre aîné, qui a publié une suite de compositions pleines d'esprit et

Digitized by Google

Nous serons moins pauvres en dessins de maîtres contemporains. Gérard et Girodet; Heim et Ingres; Percier, le digne chef de toute notre école d'architecture; Lebas et Bouchet, ses élèves; Thibaut, son émule; Huyot, Dejuinne, Revoil, Coupin, Laitié, Brascassat et Papety; Bodinier, Laffitte et Ach. Leclère; Isabey et Géricault représenteront les qualités variées de leur nature, ainsi que les défauts du temps où ils ont vécu.

Etex, élève de Pradier, avait concouru pour le grand prix de Rome; il n'avait obtenu que le second prix; on s'intéressait à lui; je crus bien faire, je crus donner à la fois une consolation et un encouragement à ce jeune artiste, et, lui procurant un marbre, je lui commandai l'exécution de son *Hyacinthe mourant*. Il acheva ce travail avec amour, et cette petite figure réussit très bien à la première exposition; beaucoup de connaisseurs la regardent encore aujourd'hui comme étant son meilleur ouvrage; en effet, la tête est charmante et, sauf un peu de maigreur dans les pectoraux, le torse a beaucoup de souplesse, le dos est bien étudié, et le mouvement de toute la figure est heureux.

Etex, depuis, a été chargé de travaux importants, dus en partie, peut-être, aux changements de gouvernement et à certaines opinions un peu trop en rapport avec les idées du jour. Une tête vive et mal organisée, un amour-propre excessif nuisirent à son talent, et ce talent n'a pas tenu tout ce qu'il avait promis. Quoi qu'il en soit, et malgré ses aberrations politiques (elle devrait rester toujours étrangère aux artistes, ne jamais pénétrer dans leurs ateliers), Etex est resté reconnaissant du service que j'avais cherché à lui rendre; il n'a jamais manqué de m'exprimer et de me prouver sa gratitude et son attachement : le

d'imagination, nous prouvent encore aujourd'hui que l'art n'est qu'un dans ses formes multiples, que ses branches fleuries s'étendent et se lient, se greffant l'une sur l'autre pour le charme de nos yeux.

Digitized by Google

médaillon en bronze qu'il a voulu faire, tout bénévolement, d'après moi et celui de Mme de Turpin, exécuté en marbre avec beaucoup de soin, en sont les meilleurs témoignages.

Une stèle de travail grec, un fragment de figure drapée proviennent tous deux de la riche collection du comte de Choiseul-Gouffier, mon respectable guide et protecteur; une urne cinéraire romaine et quelques autres objets de peu d'importance termineront la trop courte indication des marbres réunis ici.

Deux bonnes esquisses de Bodinier; deux autres esquisses de Heim; quelques études de Bidault, faites à Civita-Castellane ou à Fontainebleau, sont de bons spécimens de talents divers et recommandables. Le portrait de celui qui trace ces lignes, au moment où il partait pour son premier voyage d'Italie, et peint par Bouchet, élève de David, pensionnaire de l'école de France à Rome, homme habile, mais qui a peu produit, est remarquable par sa belle couleur et sa ressemblance; mais le plus précieux portrait, sans comparaison, est celui de Mme de Turpin, peint par Gros, en 1828, avec un soin extrême et d'une parfaite ressemblance alors; là se retrouvent les belles qualités du maître, je veux dire la largeur, la limpidité de l'exécution, l'éclat et la finesse de la couleur qui, après plus de trente ans, se peuvent admirer comme le premier jour. Le costume de l'époque nuit un peu à ce bel ouvrage; c'est un inconvénient inévitable pour le peintre de portraits; cependant, la fidélité du costume devient une date, ne manquant pas d'intérêt historique; l'exagération des fraises, l'ampleur et la raideur des robes de Marie de Médicis ou d'Elisabeth d'Angleterre n'ont plus pour nous rien de ridicule; un long espace de temps les a pour ainsi dire consacrées; il n'en est pas ainsi des modes de l'Empire et de la Restauration; elles sont trop près de nous pour que nous puissions



Digitized by Google

n'être pas choqués de leur mesquine bizarrerie, du peu de ressources qu'elles offraient sous le rapport pittoresque.

Hersent, au talent sage et vrai, a fait du vieux comte de Turpin une parfaite image : elle semble rappeler, dans sa petite dimension, certaines œuvres de Porbus ou de Janet ; elle fixera, tout à la fois, la date des derniers ouvrages de Hersent et celle du dernier voyage pittoresque du modèle ; jamais contemporanéité n'aura été mieux constatée.

Granet laisse encore ici un charmant souvenir de son talent, si peu varié, mais si fin et si vrai. Un *Intérieur du couvent des capucins*, tant de fois répété par Granet, répond bien à ce que l'on peut attendre de son pinceau à la fois large et soigneux.

Nous terminerons cet article en indiquant seulement le tableau de Ingres : *Françoise de Rimini.* Cette charmante petite toile est connue de tous les artistes et des vrais amateurs, soit par la gravure, soit par des répétitions ou des copies, soit encore par les expositions publiques, telles que celle de 1855, où les plus beaux ouvrages de Ingres avaient été réunis. Je n'ai donc pas de description à en faire. Je dirai seulement que ce groupe, malgré quelques bizarreries faciles à découvrir, résume, en de petites dimensions, le rare mérite de son auteur : pensée, expression, fidélité de costume, admirable exécution, couleur vigoureuse et pleine d'harmonie, voilà ce qu'on s'est plu à reconnaître dans ce « diamant » de notre cabinet.

Emaux, faïences italiennes, ivoires et bois sculptés ; vitraux allemands et verreries vénitiennes, tout cela pourrait être longuement décrit ; mais, ce serait vraiment donner à cette lettre, déjà si étendue, une dimension qui atteindrait celle du lourd in-folio. Vous saurez distinguer, Monsieur, le bon du médiocre ; vous saurez séparer les pièces rares des pièces plus communes, mais vous saurez surtout, dans la première catégorie, réserver une place

Digitized by Google

distinguée à la belle aiguière et à son plateau ovale, malgré quelques malheureuses restaurations; la date de 1515, le nom de Jean Limosin lui donnent un grand intérêt; vous accorderez encore une tablette, en bon jour, aux deux jolies coupes en grisaille, faisant pendant, aux deux salières si intactes, et au coffret venant de la collection Denon, portant le millésime de 1545.

Vous savez, Monsieur, que ces charmants produits des émailleurs de Limoges sont devenus d'une rareté extrême et d'un prix inabordable. Je me sais donc bien bon gré de n'avoir pas laissé passer ces quelques pièces en d'autres mains, sans les retenir à mon profit.

Ma dernière acquisition (1858), celle dont je veux vous entretenir un peu plus longuement, est une belle *Vierge* en albâtre, portant dans ses bras l'Enfant Jésus, de travail italien de la fin du xv^e siècle ou du commencement du xvi^e. Sauf quelques plis fragmentés à la plinthe et à la partie inférieure de la robe, ce groupe ne laisse rien à désirer pour la conservation; deux couronnes, trop lourdes, ont été exécutées peut-être deux siècles plus tard que les figures; j'ai cru toutefois les devoir conserver, car les pierres qui les enrichissent, bien que fausses[1], sont taillées avec beaucoup de soin; mais, ce qui me semble surtout remarquable, c'est la douce expression de la tête de la sainte Vierge regardant l'Enfant divin, et le tendre regard que celui-ci rend à sa mère; cette réciprocité, cette parfaite communauté de pensée, si bien rendues, donnent à ce groupe un charme inexprimable. C'est ce charme que nous demanderions vainement et qui manque presque toujours à la statuaire antique; les Anciens cherchaient, avant tout, la beauté physique; ils la savaient rendre avec une supériorité inimitable; mais, la beauté morale ne leur

[1] Les perles et les turquoises sont fines, je crois?

Digitized by Google

était guère connue ; dans leurs groupes, bien souvent, les figures ont peu de liaison entre elles et, si l'on excepte le groupe de la *Famille de Niobé* et celui de *Laocoon*, l'expression semble absente, ou tout à fait subordonnée à l'arrangement pittoresque. Il appartenait peut-être à la religion chrétienne d'ouvrir cette voie nouvelle, de nous faire découvrir ce nouvel horizon de l'art, en créant le type sublime de Vierge que les sculpteurs grecs n'ont jamais soupçonné.

Un propriétaire amoureux de son bien en fait les honneurs à un ami ; il lui en explique les agréments, il en décrit les améliorations obtenues, les routes nouvellement tracées et celles qu'il projette encore, ne lui épargnant rien ; le traînant du château au chalet, du chalet à la ferme, il le ramène enfin au potager, si l'ami a eu la patience de le suivre. Tel que ce redoutable propriétaire, je vous promène malgré vous, Monsieur le Directeur, dans mes modestes domaines ; je les décris en détail ; ma ferme, ce sont mes tableaux ; dans mes vases grecs vous retrouvez la futaie ; vous reconnaîtrez le taillis en saluant mes terres cuites ou mes bronzes ; enfin, le parterre fleuri sera représenté par les médailles, vrai *jardin des racines grecques*.

C'est donc au parterre que nous nous arrêterons. Il est le terme de cette longue pérégrination que vous avez bien voulu faire si complaisamment avec moi et dont je vous remercie sincèrement. Mes médailles n'offrent point de suite complète et régulière ; vous devrez les soumettre seulement à un classement général, de telle sorte qu'elles plaisent aux yeux, exposées dans des montres placées sur une table, comme au Cabinet de Paris.

Maintenant, Monsieur le Directeur, au moment où vous serez chargé de la réception et de l'aménagement de mon cabinet, si vous avez l'extrême patience ou, pour mieux

Digitized by Google

dire, le courage de faire le catalogue des médailles, ce sera une œuvre pie dont je vous remercie par avance; je l'ai commencé plus d'une fois, sans jamais le compléter. Je joins à cette lettre l'ébauche de mon travail. Mais, vous en savez sûrement bien plus long que moi en science numismatique; aussi, ne saurais-je me flatter de vous être bien utile en vous livrant ces notes imparfaites. J'ai voulu seulement vous initier à mes plaisirs les plus intimes, en vous demandant toute votre bienveillance pour ces petits monuments de l'antiquité, confiés désormais à vos soins éclairés.

Comte T. Turpin de Crissé.

La minute de cette pièce est conservée, avec les autographes légués par Turpin de Crissé, à l'hôtel Pincé, où est exposée sa collection. L'amateur parle incidemment, dans la pièce qu'on vient de lire, de son séjour à la Malmaison. Turpin de Crissé avait rempli les fonctions de chambellan auprès de l'impératrice Joséphine, et c'est lui qui semble avoir eu la délicate mission de veiller à l'aménagement des trésors d'art dont la souveraine, délaissée, aimait à s'entourer. Sa lettre au directeur du Musée d'Angers donne la mesure de son éclectisme et de son goût affiné.

Henry Jouin.

---

Digitized by Google

# LES
# ÉLECTIONS DES TROIS ORDRES
## DE LA PROVINCE D'ANJOU
## AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX DE 1789

---

Dans un premier article[1] nous avons retracé à grands traits la période électorale de 1789 en Anjou. Laissant de côté le clergé que ses dissensions intestines tinrent éloigné de la lutte, nous avons dit qu'elle se résuma en un conflit violent entre les deux Ordres laïques, en dépit et peut-être à cause des propositions, qui parurent au tiers insuffisantes ou intéressées, d'un accommodement cherché par la noblesse. Indifférents ou hostiles entre eux, les trois Ordres ne profitèrent pas de la faculté, que leur laissait la déclaration royale, de fondre en un cahier unique les projets de doléances rédigés séparément par leurs assemblées électorales. Le Tiers-Etat angevin apporta même à la composition du sien une hâte très significative. En le rédigeant du 9 au 18 mars, alors que la Noblesse n'entendit que le 23 la lecture d'un cahier préliminaire et que le Clergé acheva cette opération le 24 mars seulement, le Tiers avait manifesté son désir de travailler pour lui seul, à

[1] V. *Revue de l'Anjou*, t. XLIV, mars-avril 1902, p. 202.

Digitized by Google

l'abri de toute influence extérieure, et peut-être la prétention de servir de modèle aux autres.

Il faudra donc tenir compte, en étudiant les cahiers des Trois Ordres, de la priorité et de l'influence, qui est incontestable, de celui du Tiers. Il n'en subsiste pas moins entre eux de nombreuses et notables différences. Sauf un accord à peu près complet sur les questions de Constitution, chacun de ces cahiers conserve une réelle originalité. Elle est peut-être supérieure dans ceux des Ordres privilégiés et leur étude reste certainement, de nos jours, la plus intéressante. Mais le caractère très général de celui du Tiers, l'absence de stipulations particulières, en faisaient précisément la valeur et nous expliquent que, plus tard, les réclamations des roturiers en faveur de tous les français aient étouffé les revendications du Clergé et de la Noblesse.

L'historien doit pourtant accorder toute son attention aux uns et aux autres. Car, si le Tiers l'emporta incontestablement dès le début de la Révolution, la résistance des Ordres privilégiés, un moment annihilée, se manifesta avec éclat dans la suite. C'est peut-être pour s'être cru trop tôt assuré d'une victoire complète et sans retour et pour avoir dédaigné les cahiers de ses adversaires, que le Tiers méconnut leurs tendances et s'abusa sur leur faiblesse. Ce n'est pas la Révolution seule qui est contenue et tracée d'avance dans les cahiers du Tiers d'Anjou de 1789 : l'observateur attentif peut apercevoir aussi, dans ceux du Clergé ou de la Noblesse, les germes parfois très apparents de la Contre-Révolution.

## I

Mais, pour garder un fil conducteur en ce dédale de plusieurs centaines d'articles, il est nécesaire de se replacer d'abord dans le milieu où ils furent conçus et de se

Digitized by Google

représenter les prétentions particulières et la position respective des trois Ordres avant les élections. — Il faut examiner ensuite les circonstances de ces élections elles-mêmes et plus spécialement, de la rédaction des cahiers. — Il convient enfin de rapporter à ces causes et à ces préliminaires le caractère et le contenu des cahiers eux-mêmes, si l'on veut en saisir la portée réelle et en mesurer exactement la valeur.

Quelle était, en mars 1789, la position prise par chacun des Ordres angevins, considéré en lui-même, ou par rapport aux deux autres?

Le Clergé s'était, avons-nous dit, tenu à l'écart de la mêlée. Il n'avait même pas nettement pris parti dans la querelle, que nous avons racontée, entre les deux Ordres laïques.

C'est que, depuis dix ans environ, il était travaillé par des divisions intérieures qui introduisaient en son sein, bien avant la Révolution, une agitation vraiment révolutionnaire. L'artisan de ces discordes, pour les uns, le tribun de cette lutte juste et nécessaire aux yeux des autres était un prêtre étranger par son origine au diocèse, l'abbé Chatisel, curé de Soulaines. L'homme et le pasteur étaient, en lui, irréprochables. Son orthodoxie resta toujours à l'abri du moindre soupçon; il préféra s'exiler plutôt que de prêter le serment constitutionnel. Riche personnellement, il consacrait son patrimoine au soulagement des pauvres et à la défense de ses idées.

La cause qu'il soutenait nous paraît aujourd'hui inattaquable. Le curé Chatisel déclarait la guerre à des abus que peu de gens songeaient alors à nier, sans que l'on pût cependant en rendre absolument responsables ceux qui en profitaient. Ces abus étaient le résultat inévitable de la domination incontestée que l'Eglise exerçait en France depuis près de quatorze siècles. En un aussi long terme, les choses et leurs rapports s'étaient trop profondément

Digitized by Google

modifiés dans toute la société pour que l'Eglise n'en fût pas atteinte en raison même de son immutabilité.

Des ordres religieux, autrefois glorieux et bienfaisants avaient vu leur rôle séculaire diminué, effacé ou ravi par d'autres mieux appropriés à des besoins nouveaux. De leur splendeur passée il ne restait que l'immensité de leurs domaines ou de leurs richesses, récompense de services autrefois rendus, mais qui pouvait sembler excessive depuis que leur opulence n'était plus en rapport avec leur utilité.

De même, d'innombrables fondations particulières, entassées depuis plus de mille ans, avaient accru insensiblement le nombre des *bénéfices* ou charges ecclésiastiques dépourvues d'un caractère public et qui perpétuaient indéfiniment, avec le souvenir d'un généreux donateur, l'existence de vastes domaines soustraits aux fluctuations ordinaires de la propriété privée.

Un grand nombre de ces bénéfices étaient, il est vrai, réunis aux évêchés ou même à de simples cures. Mais la plupart constituaient les prébendes des membres des nombreux Chapitres et Collégiales qui formaient comme une classe mal définie entre le clergé régulier et les prêtres vivant dans le siècle.

Les gros revenus, la fortune et le prestige allaient naturellement aux ordres religieux bien rentés ou aux détenteurs des bénéfices. C'est là que la noblesse et la haute bourgeoisie dirigeaient leurs cadets, pour les pourvoir d'emplois peu fatigants et lucratifs. Les bénéfices « sans charge d'âmes » devenaient trop souvent le refuge de clercs ayant moins de vocation que de naissance et chez qui le goût d'une oisiveté parfois délicate et savante l'emportait certainement sur la pratique des vertus sacerdotales.

Il ne restait donc pour les enfants du Tiers-État, avec l'entrée dans les Ordres mendiants, que l'admission aux

Digitized by Google

cures et desservances de village dont beaucoup étaient rattachées, d'ailleurs, soit à un bénéfice, soit à un couvent. En ces deux derniers cas, le desservant choisi arbitrairement par le commendataire était un salarié de la plus triste condition, accomplissant au rabais toute la besogne pour laquelle le bénéficier était grassement rétribué.

Simple curé de village, sa position n'était guère meilleure. Sauf le cas où la cure possédait ses revenus propres, il était réduit au casuel et au produit de la dîme, toujours insuffisant et souvent affermé à de gros décimateurs qu'un récent édit de Louis XVI avait dû contraindre à laisser aux pasteurs une portion, au moins congrue, des revenus de leur église.

Ces prêtres, si mal traités, étaient pourtant les plus nombreux et les plus méritants. Au moins, auraient-ils pu retrouver en influence et en considération ce qui leur manquait en opulence et en revenus. Mais dans une société où la naissance d'abord et presque autant la richesse assignaient les rangs, celle du curé de campagne devait être très bas, au même niveau que ses humbles paroissiens.

Dans les réunions du clergé, synodes diocésains, assemblées provinciales ou générales, ceux-là devaient être admis aux plus nombreuses et aux premières places qui, dans les idées aristocratiques du temps, étaient la tête ou plus exactement la figure noble et brillante de ce grand corps dont les simples curés formaient la masse ou représentaient les membres. Et de fait, par une usurpation lente et irrésistible, que les lois, après l'usage et le temps, avaient consacrée, les prélats, tous bénéficiers, les abbés d'ordres, les chanoines et les commendataires peuplaient presque exclusivement les assemblées délibérantes ou judiciaires, administratives ou disciplinaires de l'Église de France, imposant un joug d'autant plus lourd au clergé inférieur que celui-ci était moins représenté et plus mal défendu auprès d'eux.

Digitized by Google

Parmi les injustices sociales ou, comme on disait alors, les abus de l'époque, il en était peu d'aussi grave. C'est à la réparer que l'abbé Chatisel consacra son temps et sa peine, sa fortune et son talent et déploya une fermeté inébranlable, mais presque toujours respectueuse et modérée.

Il serait trop long d'exposer ici les diverses formes sous lesquelles il produisit ses revendications. Nous constaterons seulement que le haut clergé en fut plus embarrassé qu'irrité. Il n'était pas responsable d'une situation qu'il n'avait pas créée. Il ne pouvait, d'autre part, réformer des institutions d'origine très ancienne, fondées sur l'expression libre et authentique de volontés privées. Simples usufruitiers des biens d'un saint, d'une église, d'un couvent, les bénéficiers, astreints à des charges déterminées, ne pouvaient ni résoudre ni modifier le contrat qui les liait, ni détourner l'affectation des fonds qu'ils percevaient. Résigner leur bénéfice ou en employer privément les revenus aux œuvres qu'il leur plaisait de soutenir, à cela se réduisait leur liberté d'action.

Quant à associer plus complètement, et dans une proportion plus équitable, les prêtres de campagne à l'administration du Clergé, cela ne dépendait pas d'eux, mais de ceux qui avaient qualité pour édicter des lois ou faire des règlements généraux, le Roi, le Pape ou un Concile Universel.

Bref, affecter aux cures indigentes les revenus surabondants des bénéfices richement rentés n'était *légalement* au pouvoir de personne au monde. Étendre la représentation des prêtres de campagne dans les assemblées du clergé était chose réservée à la seule souveraineté, spirituelle ou temporelle. Cela passait infiniment la compétence et le pouvoir de l'Évêque d'Angers et de son conseil diocésain, si vivement pris à partie par Chatisel. Le hardi polémiste attaquait l'œuvre des siècles et des gouvernements. A sa manière, et dans sa sphère restreinte, il était un homme

Digitized by Google

de révolution, un réformateur radical et qui se verrait, tôt ou tard, obligé à sortir de la stricte légalité.

Que le bas Clergé angevin ait compris ou non la nécessité d'en arriver là, il se rangea en masse et avec enthousiasme autour de son zélé défenseur. Contre l'amas des privilèges ecclésiastiques, ces déshérités de l'Église firent bloc. Obtenir enfin justice, par un moyen ou l'autre, devint leur but unique et comme leur idée fixe. La crise politique qui sévissait alors ne put les en distraire. Parmi les réformes projetées, une seule les intéressa, celle du clergé inférieur. Pour la Constitution, les garanties, le vote par ordres ou par têtes, ils s'en remirent aux laïques et adoptèrent, sans résistance et presque sans examen, les idées répandues et, de préférence, les solutions moyennes. La Révolution leur permettrait d'arriver plus vite et plus aisément à leurs fins : ils s'y engagèrent avec la foule et sans plus longue réflexion.

Repliés sur eux-mêmes, ils se préoccupent assez peu des deux autres Ordres. Ils s'éloignent de la Noblesse, sans pour cela s'unir étroitement au Tiers-État. — Les nobles leur sont antipathiques, car ce sont surtout des fils cadets de gentilshommes qui détiennent prélatures, canonicats et bénéfices. Pour la même raison, ils sont suspects aux nobles dont ils menacent l'un des privilèges. On perçoit de nombreuses traces de cette hostilité. « Un membre (noble) de l'Assemblée Provinciale (de 1787) a prétendu mettre en évidence l'utilité d'en écarter absolument les curés [1]. » Un baron suisse écrivant à un noble breton conseille à la Noblesse de s'unir avec le Tiers contre le clergé [2]. La querelle des bénéficiers et des curés de campagne a donc brouillé les deux Ordres privilégiés.

Elle a favorisé, par cela même, un rapprochement entre

[1] Bibl. d'Angers, H. 2032, *Pétition des Curés*, p. 20.
[2] Bibl. d'Angers, H. 2035, au début.

Digitized by Google

le Tiers et le Clergé. « Les prêtres de campagne ne sont-ils pas dans l'Église de France ce que le Tiers est dans la Nation[1]? » Mais cela n'ira pas jusqu'à une alliance déclarée et formelle. L'accord restera tacite, sans la moindre stipulation. Le Clergé ne se soucie que de ses intérêts propres. Le Tiers est tout disposé à défendre les droits des curés de campagne; mais ce n'est là qu'un article, entre cent autres, de son programme. Pour les curés, cet article est l'essentiel. L'entente n'est qu'approximative et pourra dégénérer en malentendu. Les plus clairvoyants parmi les écrivains du Tiers le pressentent déjà. N'élisez ni nobles ni prêtres, a dit Reveillière-Lépaux s'adressant aux roturiers. Les intérêts du Tiers-État ne sont donc pas absolument ceux des curés de campagne. Il convient de ne pas l'oublier et d'éviter de se méprendre sur la solidité et la durée probable de cette union entre le premier et le troisième Ordre. Le Clergé se mettra, en 1789, avec le Tiers contre les Nobles. *Mais il reviendra plus facilement encore, dès 1790, vers la Noblesse, contre le Tiers.*

Nous avons vu que, sans négliger l'intérêt général, la Noblesse angevine, à l'approche de la Révolution, pense surtout à elle-même. Si l'on met à part quelques hommes dont la supériorité d'esprit ou de caractère atteint sans peine le niveau, inaccessible à la foule, du désintéressement et du sacrifice, le plus grand nombre ne peut évidemment se soustraire à l'esprit de caste. Beaucoup, au fond de leur pensée, réprouvent toutes ces réformes qu'ils n'osent ouvertement repousser. Certains sont assez ignorants ou assez bornés peut-être pour n'en pas reconnaître l'absolue nécessité. Mais la plupart admettent, avec le groupe assez nombreux des gens instruits et habiles, l'opportunité d'une intervention active de la Noblesse dans le mouvement politique, pour le capter et le diriger à son profit, enrayer

[1] Bibl. d'Angers, H. 2032, *Projet d'un Mémoire*, p. 16.

Digitized by Google

au besoin son cours trop rapide et empêcher, dans tous les cas, qu'il n'emporte et ne roule, brisés, confondus, dans un tourbillon révolutionnaire, tous ses privilèges anéantis.

Ceux-là sont trop avisés pour ne pas se résigner, au moins en apparence, à quelques légères concessions. « Le moment est peut-être venu, disent-ils, d'abandonner nos privilèges, mais pour augmenter nos prérogatives. »

Sur ce dernier point, les gentilshommes angevins sont unanimes. La justice que les trois Ordres s'accorderont réciproquement, écrit Lamote-Baracé, ne rendra que plus respectables les *prérogatives légitimes*[1]. « Que le maintien des hiérarchies n'emporte que les prérogatives de rang et de noblesse[2] » déclare le marquis de Beauveau. Et l'Ami de la province lui-même, d'esprit si large et si généreux, ajoute : « La dignité, le rang... personne ne les contestera... S'ils n'existaient pas, on les établirait... Il faut de la subordination[3]. »

La majorité des nobles prétendent donc maintenir leur Ordre et, tout en tendant la main au Tiers-Etat, ils s'en distinguent nettement et s'en détachent, pour ainsi dire, en reniant les anoblis, ces intrus de la bourgeoisie qui se sont glissés parmi la Noblesse. Suivant une loi historique bien connue, la féodalité s'affirme au moment même où elle va périr. Ses derniers représentants sont prêts à sacrifier tout ou partie de leurs privilèges, sauf le nom qu'ils portent, le titre dont ils se parent, seul souvenir, glorieux débris de leur souveraineté d'autrefois.

Mais ils comptent bien que leur naissance conservera longtemps encore sa valeur d'opinion et qu'elle leur assurera, malgré tout, de sérieux avantages dans la société nouvelle. Aussi traitent-ils durement le bas Clergé qui prétend partager désormais avec leurs cadets les revenus

[1] Bibl. d'Angers, H. 1559, IV, p. 9.
[2] Bibl. d'Angers, H. 1559, IV, p. 11.
[3] Bibl. d'Angers, H. 1562, p. 7.

Digitized by Google

des riches bénéfices. Le désaccord est complet entre le second Ordre et la majorité du premier.

La Noblesse reste donc en face du Tiers. Nous avons vu qu'elle n'avait pas su le séduire et qu'elle avait dû renoncer à l'intimider. Brouillée avec une partie du Clergé, repoussée par la bourgeoisie, elle ne doit compter que sur elle-même. L'union, le concert peuvent seuls la sauver. Or, elle est en passe de perdre ce dernier avantage. La discorde couve en son sein et va bientôt éclater.

Pourtant, la Noblesse angevine n'avait même pas à créer une organisation et à élire un chef. L'un et l'autre existaient déjà : elle aurait pu s'y soumettre. Elle ne le voulut pas et se refusa délibérément à marcher sous les ordres du comte Walsh de Serrant. Et la faute en fut moins à son incorrigible esprit de faction qu'à la maladresse insigne de ce dernier.

Féru de son titre de seigneur haut justicier, Walsh, à l'imitation de Monsieur, duc apanagiste d'Anjou, et sur l'initiative de feudistes trop ingénieux, réclamait hautement la propriété exclusive des arbres plantés par les riverains et crûs sur les bords des chemins de sa haute justice.

Rappeler cet usage effacé depuis un temps immémorial, c'était non seulement provoquer l'exaspération des propriétaires bourgeois et froisser l'orgueil des seigneurs ses vassaux : c'était surtout exciter l'envie et humilier l'amour-propre des moyens et bas justiciers, de beaucoup les plus nombreux parmi les nobles, s'élever au dessus d'eux et prétendre constituer, dans l'aristocratie même, une aristocratie plus haute. Et l'orgueilleux gentilhomme prétendait se faire un parti des gens même qu'il rabaissait! L'effet de cette intempestive prétention fut complet et presque immédiat. En quelques jours, « l'oracle » de la noblesse angevine était délaissé et réduit au silence. En exagérant ses principes, il avait ruiné son action.

Mais sa disgrâce privait son Ordre du seul chef dont le

Digitized by Google

choix répondit à peu près aux secrètes préoccupations de presque tous; du seul qui, en prévoyant le danger, avait su organiser la résistance et prêcher l'opportunité d'une Révolution conservatrice à des gens qui, foncièrement, restaient conservateurs.

Le temps manquait pour essayer d'un autre groupement de forces sous un nouveau chef. Au moment décisif, la Noblesse, brouillée avec le Tiers et le Clergé se trouvait, comme ce dernier, divisée contre elle-même. La partie restait belle à la bourgeoisie et au peuple.

Bien dirigé par des chefs habiles, heureusement inspiré par un sentiment très net et très vif de ses intérêts, le troisième Ordre avait su se garder des fautes commises par les deux autres et prendre entre eux une position si bien choisie qu'elle devint bientôt dominante. Avec une décision remarquable, il avait repoussé les avances de la Noblesse et rompu de telle façon avec elle qu'il semblait dédaigner l'offre de son concours, alors qu'il évitait seulement de tomber dans un piège. De ce côté, il acquérait le prestige d'une victoire. Il semblait, d'autre part, fortifié par l'alliance du Clergé. Elle n'était, il est vrai, ni expressément conclue, ni clairement stipulée. Mais l'habileté consistait précisément à laisser croire qu'elle était faite, sans la conclure absolument et risquer ainsi de la compromettre.

Le Tiers pourra se targuer de son isolement splendide. Pour mieux rompre avec les nobles, il avait renié, comme eux, les anoblis. Au dernier moment, il séparera sa cause de celle des prêtres. C'est qu'il a l'orgueilleuse conscience de se suffire à lui-même, de n'être plus un « Ordre avec des privilèges particuliers et distincts », mais de représenter « la masse imposante d'un peuple vigoureux et éclairé[1] ». Au moment où s'ouvrent les élections, le Tiers

[1] Cette expression est de Revellière-Lépeaux.

Digitized by Google

angevin sent toute sa force. Elle est d'autant plus grande que nulle division ne vient encore l'affaiblir. Nous n'avons relevé, pour notre part, aucune trace de l'opposition, prêtée par des écrivains très postérieurs, à Choudieu et à son groupe. Compact en face d'adversaires désunis, soutenu et comme porté par l'irrésistible poussée de la masse populaire, le Tiers joint à ces avantages de pouvoir proclamer qu'en poursuivant son intérêt propre, il recherche l'intérêt général; qu'il ne stipule pas pour lui seul, mais pour la nation entière. Là est le secret de sa force et le gage de sa victoire.

## II

Les élections de chaque ordre répondirent à ces prémisses. Celles du Clergé furent préparées avec soin, réglées et machinées d'avance et, malgré cela, bruyantes et tumultueuses. La Noblesse trahit, au cours des siennes, son fâcheux et irrémédiable esprit de division. Elles furent relativement tranquilles et courtoises, mais longues, pénibles, avec des ballottages multipliés et de nombreux tours de scrutin. Celles du Tiers, supérieurement dirigées, il est vrai, par un habile président, furent au contraire rapides, bien ordonnées, peu disputées et pourtant significatives : l'Ordre qui devint bientôt le plus fort fut, dès l'origine, le plus uni.

Tout le bas clergé, avons-nous dit, s'était groupé autour de l'abbé Chatisel. Il était, avec l'abbé Courtille, curé de Saint-Denis d'Angers, l'un des quatre représentants qu'un arrêt du Conseil, rendu en 1786, accordait au clergé paroissial dans l'assemblée diocésaine.

Tous deux signèrent une *Lettre de MM. les députés des Curés du diocèse d'Angers* à M. Necker, datée du 23 décembre 1788, et qui précède un *Projet de Mémoire*



Digitized by Google

*des Curés du diocèse* [1] également adressé à ce Ministre. Il fut imprimé à part avec un curieux frontispice représentant naïvement une humble église de village. C'est une apologie habile et vigoureuse du clergé rural, de ces « citoyens si utiles que, depuis un siècle et demi, on s'est efforcé d'opprimer et d'asservir.

« ... Dans les derniers États-Généraux (ceux de 1614), une classe du Clergé (les bénéficiers) chercha à avilir les curés par des règlements inconnus à l'Église de France [2]. » Les rédacteurs du Mémoire les appellent à la revanche ; et l'on peut être sûr qu'ils seront entendus.

En vain l'abbé de la Brosse, syndic général du diocèse d'Angers, obtient-il par les soins des Agents généraux de l'Église de France un Arrêt du Conseil condamnant, dès son apparition, le Mémoire de Chatisel, qu'il signale par surcroît à l'attention du Garde des Sceaux [3]. Ces rigueurs intempestives ne firent qu'animer davantage ses nombreux partisans. Les curés de village, accompagnés de leurs vicaires, se rendirent en masse à l'Assemblée électorale et, dès le jour de l'ouverture, engagèrent résolument les hostilités.

C'est, en effet, dans la réunion préparatoire des Trois Ordres présidée le 16 mars par le comte de la Galissonnière, grand sénéchal d'épée, que deux curés, sans doute Chatisel et son collègue, s'attaquèrent aux chanoines présents, les accusant de « vouloir écraser le corps des curés ». Ils allèrent jusqu'à soupçonner l'Évêque de mauvaise foi et de partialité, provoquant ainsi une scène scandaleuse, préparée sans doute de loin et exécutée de sang-froid [4].

L'Évêque, Mgr Couet de Lorry, prélat instruit et modéré et qui ne s'effrayait pas outre mesure des idées nouvelles,

[1] Cf. A. Proust, Archives de l'Ouest, Série A, n° IV, p. 21.
[2] *Op. cit. passim.*
[3] *Op. cit.*, p. 30.
[4] *Op. cit.*, p. 21.

Digitized by Google

essaya de détourner l'orage en parlant le même jour, à l'Assemblée particulière du Clergé — car les Trois Ordres, un moment réunis, n'avaient pas tardé à se séparer, — « dans le sens de la concorde, avec beaucoup de raison et de sensibilité... Son instruction ne germa pas. Sa présence n'arrêta point les clameurs les plus grossières, les motions les plus inconsidérées... M. l'Évêque, excédé dès le premier jour de l'Assemblée de l'indécence qui y régnait, a cessé dès le lendemain de la présider et s'est fait substituer par l'Archidiacre [1]. »

La retraite de Mgr de Lorry lui évita l'affront public d'un échec personnel. Chatisel avait si bien réglé tout à l'avance qu'il dirigea les élections à son gré. Quelques jours après l'ouverture des Assemblées, l'Intendant de Tours dénonçait — trop tard — au ministre Laurent de Villedeuil l'existence « d'une confédération des Curés de l'Anjou, séculiers ou réguliers... qui s'étaient réunis les jours précédents... et qui, dans leur conventicule, s'étaient engagés par serment 1° à n'élire que des curés ; 2° à choisir ceux qu'ils allaient désigner dans cette assemblée préliminaire. Ils ont été fidèles à ce serment [2]. »

Cette réunion préparatoire avait été tenue le 15 mars, la veille de l'Assemblée générale, au Palais des Marchands. Tout y avait été minutieusement arrêté en vue des élections, jusqu'au choix des trois scrutateurs. Ces résolutions ne furent d'ailleurs pas improvisées dans l'enthousiasme d'un entraînement irréfléchi. On avait pu lire dejà dans une *Pétition des Curés* antérieure à cette date, les conseils suivants : « N'élisez que des curés roturiers, des curés de campagne, à l'exclusion des prélats et des bénéficiers [3]. »

Au premier scrutin, Chatisel fut élu par 500 voix contre 300 que réunit l'Évêque. A la seconde élection, le savant

[1] Bodinier, *Les élections de Maine-et-Loire depuis 1789*, p. 14.
[2] *Op. cit.*, p. 15.
[3] Bibl. d'Angers, H. 1559, *in fin.*

Digitized by Google

abbé Rangeard en recueillit 6 ou 700, contre 78 seulement que garda le prélat. Les deux autres députés furent aussi deux curés, Rabin, curé de Cholet et Martinet curé de Daon. De même les deux suppléants, MM. Boumard et Jacquemart. On remarquera que les députés furent choisis aux quatre coins de la sénéchaussée : Soulaines au Sud, Andard (dont Rangeard était archiprêtre) à l'Est, Daon au Nord, Cholet à l'Ouest.

Les deux suppléants représentent Angers (Boumard, curé de Sainte-Croix) ou les environs immédiats (Jacquemart, curé de Brissarthe). Cinq des élus sont séculiers; un seul, Martinet, est régulier (génovefain) Cinq appartiennent au diocèse d'Angers. Le curé de Cholet représente un diocèse étranger, mais compris dans la sénéchaussée. Ces choix sont évidemment faits avec soin, de manière à contenter tous les électeurs et à satisfaire tous les intérêts. L'union et la discipline les avaient fait aboutir. Le clergé inférieur remportait, grâce surtout à Chatisel, une éclatante victoire sur les chanoines et bénéficiers. « En conséquence, l'Anjou, province qui dépend de plusieurs diocèses où se trouve une Université assez fameuse (avec de nombreux docteurs ecclésiastiques), une multitude de bénéfices de dignité, des maisons principales des ordres religieux les plus distingués, se trouve représenté par des curés de ville et de village [1]. »

Le haut clergé ressentit cruellement son humiliation et s'en plaignit en termes amers.

Il parut bientôt une *protestation des Chapitres Collégiales, Bénéficiers et Communautés du diocèse*[2] *d'Angers* contre l'Assemblée électorale du Clergé. Leur dépit va jusqu'à critiquer les dispositions même de l'Edit de convocation, auxquelles on attribue un aussi fâcheux

[1] Bodinier, *op. cit.*, p. 15.
[2] Bibl. d'Angers, H 2028.

Digitized by Google

succès. Ils se plaignent des procédés des curés « qui ont « amené leurs vicaires, abandonnant le peuple sans « secours spirituels, laissant ces jeunes gens sans expé- « rience étouffer les voix des gens sages et circonspects « sous des clameurs indécentes ou même sous des « insultes[1] ». Ils dénoncent comme un délit leur concert préalable au Palais des Marchands. Ils ne reconnaissent enfin la compétence des députés élus que pour les questions d'Ordre général, à l'exclusion des intérêts particuliers des réclamants.

On comprend sans peine cette mauvaise humeur de gens tout puissants la veille, et qui se trouvaient entièrement exclus de la représentation du Clergé d'Anjou. On avouera même que cette exclusion absolue frisait l'injustice et que l'oppression d'une minorité nombreuse, admise à la rigueur sous un régime de suffrage universel, était peu soutenable avec un mode d'élection qui prétendait se modeler exactement sur la forme même des institutions du pays. Les Nobles, alliés naturels des bénéficiers, se sentirent frappés avec eux. Ils parlent du bas Clergé avec la même aigreur et sur le même ton de dénigrement. « J'ai l'honneur d'observer à M. le Garde des Sceaux qu'en général le Clergé de la seconde classe manque souvent de décence[2] », écrit la Galissonnière.

Quant au Tiers, il ne put que se réjouir d'un tel résultat. Il avait nommé, dès le 21 mars, son huitième député roturier et dans les bons principes, comme les sept premiers. Le 27, le Clergé finissait d'élire quatre curés également roturiers. Sur seize députés à nommer, la sénéchaussée d'Angers en comptait déjà *douze* que l'on pouvait supposer favorables au peuple. Que l'on votât par Ordres ou par têtes, la cause populaire semblait d'avance

[1] *Op. cit. passim.*
[2] Bodinier, *op. cit.*, p. 18

Digitized by Google

assurée d'une forte majorité. On conçoit sans peine quelque mécontentement de la part de la Noblesse. Indirectement atteinte par les élections des curés, elle se vengeait de leurs votes en censurant leur attitude et se consolait de leur défection en bafouant leur rusticité.

Si l'on en juge par le *procès-verbal de ses séances*[1], la Noblesse d'Anjou s'y distingua, au contraire, par l'urbanité parfaite de ses manières et la courtoisie extrême qui présida même à ses discussions. Elles n'en furent pas moins nombreuses et parfois assez vives. La question de la présidence y fut l'objet de longs débats, et, si l'on s'entendit assez bien pour la formation des diverses commissions permanentes ou temporaires, l'élection des députés traîna déplorablement en longueur.

Dès la première séance, tenue le 18 mars, on mit en discussion le choix du président. Cela surprit et mécontenta Barin de la Galissonnière, qui regardait ce titre comme attaché à sa qualité de grand sénéchal d'épée héréditaire de la Noblesse d'Anjou. On le chicana quelque peu sur les prérogatives de cet emploi et sur la façon dont il en avait été pourvu.

Un des membres avança que le droit incontestable de la Noblesse était de se choisir un président. Il protestait en conséquence contre la présidence attribuée d'office au grand Sénéchal d'Anjou. Maïs il ne doutait pas que tout l'Ordre ne reconnût, avec autant de plaisir que de confiance, pour son président M. de la Galissonnière. L'Assemblée ayant unanimement accordé son suffrage à ce dernier, il lui en témoigna toute sa reconnaissance, mais en y ajoutant la réserve expresse de tous droits et prérogatives attachés à sa charge.

Il ne fut pas le seul sur la sellette. Les représentants d'un fils de France, Monsieur, comte de Provence et duc

[1] C. Antonin Proust, *op. cit.* pp. 41 et 599.

Digitized by Google

apanagiste d'Anjou, et d'un prince du sang, le Prince de Condé, MM. de Cossé et de Maulévrier ayant paru précédemment revendiquer, de leur côté, une *préséance* qui aurait pu devenir une *présidence*, la Noblesse avait fait à ces prétentions un accueil des plus froids; aussi le procureur de Monsieur jugea-t-il prudent de déclarer au nom de son maître « qu'il devait réclamer et réclamait la préséance; mais, étant informé que le vœu de la Noblesse était que M. de Bonchamps, doyen de son Ordre, occupât la première place dans les séances, il la lui cédait avec plaisir, sans que cette *déférence* pût tirer à aucune conséquence. »

Simples formalités, si l'on veut, que tout cela, question de pure étiquette. Mais ces prétentions formulées avec soin, puis abandonnées sans renonciation formelle, ces concessions entourées de réserves multiples, sont l'indice curieux de l'état d'âme de la Noblesse, d'un sentiment très vif d'égalité chez tous les gentilshommes, mais aussi de leur individualisme excessif et de leur esprit d'anarchie.

Il y avait, du reste, une autre cause, particulière aux nobles d'Anjou, de profonde mésintelligence. Nous l'avons indiquée plus haut et nous la verrons bientôt reparaître. Le comte de Maulévrier, ayant fait adopter, le 20 mars, par l'Assemblée une rédaction de l'acte de renonciation de la noblesse d'Anjou à ses privilèges purement pécuniaires, fut désigné avec Cossé d'Autichamp et quelques autres pour le communiquer au Tiers-État. En leur absence, un membre de la Noblesse invita M. de Serrant à renoncer à ses droits prétendus sur les arbres des chemins. Walsh en fut d'autant plus embarrassé que les deux autres seigneurs hauts-justiciers que renfermait alors l'Assemblée étaient précisément Cossé et Maulévrier. On attendit leur retour pour leur adresser la même invitation. Mais on ne put obtenir d'eux, le jour même, un désistement pur et simple de leurs prétentions. C'est seulement le lendemain qu'ils

Digitized by Google

signèrent un acte de renonciation personnelle, d'assez mauvaise grâce et « sans déroger à leurs droits sur la police des dits chemins ni à tous autres y attachés ». Mais la preuve que ce sacrifice assez peu spontané ne toucha guère la noblesse réside dans une sorte de post-scriptum qu'elle fit ajouter à l'acte et par lequel elle reconnaissait que « les riverains avaient toujours joui des arbres en bordure comme de leur propriété[1] ». C'était un désaveu formel des revendications des hauts-justiciers; une condamnation de leur conduite portée au moment même où ils s'amendaient; un affront qui, passant par-dessus les trois comtes, atteignait le fils de France et le prince du sang, hauts-justiciers eux aussi, une manifestation d'indépendance, si l'on veut, mais aussi d'indiscipline.

Si l'on rapproche, d'ailleurs, cet incident des discussions sur la préséance, on remarquera que, dans les deux cas, les mêmes personnages, c'est-à-dire les hauts-justiciers, sont en cause. La Noblesse s'était évidemment montée sur cette fâcheuse affaire des chemins. Elle fut bien, comme nous l'avons dit, la pomme de la discorde entre les nobles et l'explication première de leur désunion.

C'était pourtant, à y regarder de près, une question bien secondaire, fantaisie archéologique des uns, querelle quasi byzantine soutenue par les autres. A ce débat, des intérêts plus sérieux avaient été sacrifiés. Une telle disposition d'esprit permet de juger la Noblesse. Mais elle ne doit pas trop étonner chez des hommes qui, le 23 mars, trouvaient le temps de prendre en sérieuse considération la proposition faite par M. de Beauvau de s'occuper avec zèle d'un travail complet sur l'Ordre du Croissant et un projet de créer dans le pays un couvent de chanoinesses nobles sous l'invocation de son aïeul Bertrand de Beauvau[2]!

[1] A. Proust, *op. cit.*, p. 49.
[2] A. Proust, *op. cit.*, p. 52.

Digitized by Google

Les nobles ne perdaient pas seulement leur temps en discussions inutiles. Ils le consumèrent aussi en d'innombrables scrutins qui, à propos des élections, révélèrent leurs divisions profondes et leur irrémédiable esprit de faction.

Quand il s'agit de nommer leur premier député, *129 voix* seulement sur 460 se réunirent en faveur de l'un des candidats, sans doute La Galissonnière. Il s'en fallait de 102 voix qu'il eût la majorité (31 mars). Le second jour, au premier scrutin, quelqu'un obtint 208 voix. Et ce ne fut pas le grand sénéchal, auquel on ne pardonnait pas sa présidence officielle, mais Dieusie qui lui fut opposé dans le dessein unique, semble-t-il, de le mettre en échec, car Dieusie n'était pas, on va le voir, le candidat préféré des nobles. Son adversaire arriva à 176 voix, 37 de plus que la veille. Enfin, à un second scrutin, la Galissonnière fut élu avec 18 voix de plus qu'il n'était absolument nécessaire (246 au lieu de 228).

Le lendemain 2 avril, le comte de Ruillé fut nommé au second tour avec 3 voix en sus de la majorité (231 sur 456). Il représentait bien l'opinion moyenne de son Ordre, conservatrice avant tout, royaliste de cœur mais sans attaches officielles. Ses opinions étaient, d'ailleurs, celles de La Galissonnière; mais celui-ci avait déplu par trop de dévouement au Ministère.

Le parti sagement réformateur semble avoir été aussi nombreux que le précédent puisque Dieusie obtint, le 3 avril, encore au second tour, 250 voix sur 440. Mais il est évident qu'un certain nombre de suffrages allèrent plutôt à l'homme d'intelligence et de cœur qu'aux idées dont il se réclamait. S'il n'en était ainsi on l'aurait nommé la veille préférablement à Ruillé.

Le dernier député élu fut le duc de Choiseul-Praslin, par 221 voix sur 416, au second tour. Pourtant « il désirait ardemment de l'être... et donnait pour cela toute sorte de

Digitized by Google

facilité aux électeurs. On trouvait chez lui des billets de son nom tout écrits. Un sieur Cirent, que personne ne connaissait et qui s'était introduit dans l'Assemblée, y distribuait des billets... Il a été exclu [1] ».

Choiseul-Praslin représentait alors le parti de Walsh de Serrant. Il fut élu le dernier, malgré tout la peine qu'il prit. Les affaires de son allié étaient donc en mauvais état. L'ancien *Oracle* du parti aristocratique ruiné par son aventure des chemins fut, malgré son repentir tardif, tenu à l'écart dans l'Assemblée. Exclu du bureau et de la Commission de rédaction des cahiers, il ne paraît même pas avoir été candidat.

En résumé, ces élections de la noblesse d'Anjou furent empreintes, dans la forme au moins, d'un caractère essentiellement démocratique. Tous les candidats qui se réclamaient de leur naissance, de leurs titres ou de la recommandation du pouvoir furent exclus ou fortement ballottés. On fut impitoyable aux seigneurs hauts-justiciers. Si le second Ordre d'Anjou maintint jusqu'au bout sa « légitime prééminence » sur le Tiers, il établit dans son propre sein l'égalité la plus absolue. Pourra-t-il la refuser aux membres du Clergé et du Tiers le jour où, par la volonté de la Nation, il n'existera plus d'Ordres ? Et les Ordres étaient déjà bien menacés, puisque le clergé avait séparé sa cause de la noblesse et que le Tiers prétendait abolir au moins les effets de leur antique distinction s'il ne parvenait à la détruire elle-même.

Ce n'est certes pas la députation de la Noblesse d'Anjou qui pourra la défendre. Ses quatre députés représentaient quatre nuances d'opinion différentes. Leur élection avait exactement traduit les discussions et reflété les divisions de leur Ordre. La Galissonnière, vaniteux et faible, serviteur du Gouvernement et flatteur de ses collègues, siégea

[1] Bodinier, *op. cit.*, p. 18.

Digitized by Google

à l'extrême droite et émigra. Ruillé, bon royaliste et bon Français, appartiendra à l'opposition, mais refusera d'émigrer et de prendre part à l'insurrection vendéenne. Dieusie se ralliera sans peine aux patriotes, acceptera même la République et périra comme girondin. Choiseul-Praslin affichera, à l'exemple du duc d'Orléans, les opinions les plus démocratiques et, somme beaucoup de jacobins repentis, deviendra sénateur de l'Empire. Tous les partis qui parurent successivement de 1789 à 1800 sont représentés dans cette liste de quatre noms. Quelle meilleure preuve pourrait-on donner de l'inconsistance de la noblesse angevine à dater du jour où elle s'éloigna du Comte de Serrant et de son système ?

Les élections du Tiers offrirent un tout autre spectacle. Bien qu'elles se fissent à deux degrés et que ses électeurs du second degré fussent deux fois plus nombreux que les électeurs gentilshommes, l'Assemblée du Tiers dura douze jours au lieu de trois semaines, et ses huit députés furent nommés en trois jours au lieu de huit. Cette rapidité s'explique par le bon ordre qui ne cessa d'y régner et dont le mérite doit être rapporté à l'habileté de son président, mais plus encore à l'entente préalable et à l'esprit de discipline des électeurs, qui ne se démentit pas un instant et parut surtout au moment même des élections.

Le Président désigné du Collège électoral, Milscent, lieutenant particulier de la Sénéchaussée, était un fort habile homme et qui joua supérieurement le rôle difficile où la Galissonnière avait si peu brillé. Représentant et serviteur du pouvoir, ses lettres au Garde des Sceaux le montrent parfait fonctionnaire, parlant du Tiers sur le ton de supériorité et de détachement qui convient, maltraitant fort Volney, dont les opinions sont par trop révolutionnaires, ayant peut-être contribué à la condamnation, qui survint bientôt de ses ouvrages ; habile, au demeurant, à se faire

Digitized by Google

valoir et à se maintenir bien en cour. A l'Assemblée, Milscent montrait un autre visage. Son discours d'ouverture est véhément, pathétique et, par endroits, presque violent. Il excelle à diriger les débats de manière à éviter les incidents et il étouffe adroitement ceux qu'il ne peut prévenir. Il se vanterait, d'ailleurs, en paraissant s'attribuer une influence quelconque sur le résultat des élections. Il réussit seulement à les expédier avec toute la célérité possible et à se faire élire premier député du Tiers angevin.

L'Ordre tout entier n'avait aucun besoin de ce Mentor roué et disert pour arriver au but qu'il s'était assigné. La grande majorité des électeurs roturiers savaient ce qu'ils voulaient et comment ils pourraient l'obtenir. Le Tiers avait reçu le mot d'ordre dans la réunion provoquée les 9 et 24 décembre 1788, à Angers, par le barreau, avec l'appui du Corps de ville. C'était de réclamer des Etats Provinciaux avec double représentation de son Ordre, dans tous les cas, et exclusion absolue des nobles, prêtres, juges et autres agents seigneuriaux comme représentants du Tiers. Il avait suffi d'y ajouter l'obligation du vote par têtes et de transporter ce règlement aux Etats Généraux pour assigner aux roturiers une règle de conduite simple, précise et absolue.

Presque tous les électeurs du Tiers s'y conformèrent. Aucun noble ou prêtre ne paraît avoir été désigné même pour électeur du second degré. Si quelques officiers des seigneurs passèrent quand même, le fait était inévitable dans beaucoup de paroisses où l'homme d'affaires du château était le seul électeur lettré, avec le seigneur et le curé. Certains d'entre eux, si l'on en croit Milscent[1], furent désignés comme électeurs du second degré et même choisis parmi les Commissaires-Rédacteurs du Cahier de Doléances. Mais leur influence n'alla pas plus loin, et le

[1] A. Proust, *op. cit.*, p. 16.

Digitized by Google

Tiers resta, en définitive, fidèle à sa résolution de les tenir à l'écart.

Les élections s'achevèrent avec le même ordre que les opérations préliminaires, toujours grâce à Milscent. On en trouvera le détail dans les Archives de l'Ouest, d'Antonin Proust. On ignore la majorité avec laquelle chaque candidat fut nommé. Mais le résultat général fut à peu près tel qu'on pouvait le prévoir. Le président Milscent fut élu le premier, par déférence pour le délégué du Roi et grâce à la façon brillante dont il avait exercé la présidence de l'Assemblée. Volney, qui fut désigné ensuite, ne dut cet honneur qu'à son mérite personnel. Il était juste que le premier au combat fût le premier à l'honneur, et, si l'on fait abstraction de Milscent, candidat désigné et pour ainsi dire officiel, c'est bien Volney que le Tiers angevin avait entendu choisir comme son premier représentant. Réveillère-Lépeaux, entré après lui dans la lutte, et qui le suivait de près dans l'opinion, fut élu second député. Le troisième fut Brevet de Beaujour, un autre défenseur du peuple.

Ces trois élections récompensaient le talent des polémistes du Tiers et le dévouement de trois des principaux rédacteurs des Cahiers. Les quatre autres députés étaient des esprits moins brillants, mais des gens honnêtes et sûrs. On donna Allard à la sénéchaussée de Château-Gontier, Lemaignan à celle de Segré. Riche représenta le commerce angevin, Demazières le présidial d'Angers, en grande partie dévoué aux idées révolutionnaires. Des considérations analogues de talent, de services ou de situation personnelle déterminèrent l'élection de quatre suppléants : Pilastre, de Châteauneuf ; Leclerc, de Chalonnes; Druillon, avocat, tous trois rédacteurs des Cahiers; Davy des Piltières représenta la sénéchaussée de la Flèche. Une seule injustice relative pourrait être signalée dans ce choix. Le premier adversaire du comte de Serrant,

Digitized by Google

l'avocat Delaunay, n'avait été élu que dernier suppléant et démissionna; mais il aura sa revanche plus tard et siégera à la Législative et à la Convention.

Tous ces députés, sans autre exception que Milscent qui, nous le répétons, fut élu par convenance, se rangèrent parmi les patriotes de la Constituante et votèrent toujours avec la majorité libérale et réformatrice. Homogène et compacte, solide autant que brillante, dévouée autant qu'honnête, telle fut la représentation du Tiers angevin.

Il en faut attribuer le mérite au talent, à l'esprit, au légitime ascendant de quelques hommes d'élite; à la droiture, à la perspicacité, à la discipline du corps électoral. Une députation ainsi composée devait rallier infailliblement à elle les représentations moins fortement constituées de la Noblesse et du Clergé. L'influence prépondérante devait, comme presque toujours, revenir au nombre et à la bonne organisation.

Albert Meynier,

Professeur au Lycée David d'Angers
et aux Cours Municipaux.

*(A suivre.)*

---

Digitized by Google

# LES STATUES DE FONTEVRAULT

ET LA

## Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers

---

La *Revue de l'Anjou* a publié, dans son numéro de mars-avril 1902, une notice sur la vie et les travaux de M. Célestin Port, par M. Jules Lair, membre de l'Institut, lue devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à la séance du 11 avril.

Dans ce travail, remarquablement écrit, on lit la phrase suivante, faisant allusion au don des statues des Plantagenets par le Gouvernement impérial à la Reine d'Angleterre en 1866 :

« Un heureux concours de circonstances, surtout le peu « d'empressement de l'Angleterre à réclamer l'impérial « cadeau, assurèrent le maintien, à Fontevrault, des statues « menacées ; toujours est-il que Port avait pris *seul* leur « défense [1]. »

Dire que M. Port avait pris seul la défense des statues, c'est accuser les autres archéologues angevins et les Sociétés savantes locales d'avoir montré une coupable inertie dans cette circonstance. Cette accusation est grave ; heureusement elle n'est nullement justifiée.

[1] Mars-avril 1902, p. 187.

Digitized by Google

Le savant académicien a commis ici une erreur, bien involontaire assurément; mais la vérité avant tout. Qu'il me soit permis de rétablir les faits dans leur exactitude.

A la séance du 3 novembre 1866, M. Godard-Faultrier, conservateur du Musée archéologique, communiqua à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers ses craintes au sujet de l'enlèvement des statues des Plantagenets déposées dans une chapelle de l'ancienne abbaye de Fontevrault. Une Commission fut immédiatement nommée pour étudier la question [1].

A la séance suivante (6 décembre), tenue sous la présidence de M. le Préfet de Maine-et-Loire, M. Victor Pavie, vice-président de la Société, lut une énergique protestation contre le projet gouvernemental [2].

La Société ne s'en tint pas là. M. Godard-Faultrier fit une nouvelle communication et donna, au cours de la séance du 4 février 1867, lecture d'une lettre de M. de Caumont, directeur de la Société française d'Archéologie, sur le même sujet. M. de Falloux, présent à cette séance, prit l'engagement d'appuyer, près de l'Institut, la demande de la Société pour la conservation des statues à Fontevrault [3]. A la séance suivante (13 février 1867), M. Lachèse, président de la Société, fit à l'assistance un exposé de l'état de la question et l'informa qu'il avait donné avis à M. Joly, architecte du département, du danger que couraient les statues. M. Joly répondit qu'il avait de suite prévenu M. Louvet, maire de Saumur et député de Maine-et-Loire; celui-ci avait écrit immédiatement à l'Empereur.

M. le Président Lachèse lut alors un projet de protesta-

[1] *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, 1866, pp. 490-491.

[2] *Mémoires de la Société d'Agriculture, etc.*, pp. 492-493; voir le texte de cette protestation intitulée : « Westminster et Fontevrault », 1866, p. 229 et suivantes.

[3] *Mémoires de la Société d'Agriculture, etc.*, année 1867, pp 104 et 105, p. 23 et suivantes.

Digitized by Google

tion qui devait être adressé aux Ministres d'État, des Finances, de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des Cultes, de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts [1]. Cette protestation, en date du 13 février 1867, fut immédiatement envoyée à sa destination ; elle figure *in extenso* dans nos Mémoires.

Notre Président écrivit ensuite à M. le Bâtonnier des avocats à la Cour d'Angers, pour lui demander une consultation sur la question légale au sujet du droit du Gouvernement de disposer des statues. M. Philippe Bellanger, alors bâtonnier des avocats à la Cour d'Angers, rédigea une consultation fortement motivée par laquelle il démontre que les objets, même mobiliers, appartenant à l'État ne peuvent être aliénés qu'en vertu d'une loi. Cette consultation, datée du 9 mars 1867, reçut l'adhésion de presque tous les avocats d'Angers; elle a été publiée dans nos Mémoires, avec toutes les adhésions [2].

La consultation des avocats d'Angers fut envoyée à Paris et reçut les adhésions des sommités du Barreau de la capitale : MM. Allou, bâtonnier de l'ordre des avocats, Berryer, Dufaure, Marie, tous anciens bâtonniers, Albert Gigot, Salvetat, signèrent et motivèrent leurs adhésions [3].

Le 22 mars 1867, à la séance de la Société, M. le docteur Lachèse, président, rend compte à nouveau des faits relatifs aux statues de Fontevrault et fait savoir ce qui s'est passé depuis la dernière séance.

[1] *Mémoires de la Société d'Agriculture, etc.*, 1867, p. 107 et suivantes.

[2] *Mémoires de la Société d'Agriculture, etc.*, année 1867, p. 74, 75 et suivantes. Cette consultation porte les signatures suivantes :
Philippe Bellanger, fils, bâtonnier; Guitton, aîné, ancien bâtonnier; A. Fairé, ancien bâtonnier; Jules Guitton, ancien bâtonnier; E. Affichard, secrétaire du Conseil de l'Ordre; Philippe Bellanger, père, ancien bâtonnier; Bonneau, ancien bâtonnier; Deleurie, Ch. Rousseau, Th. Bigot, Ch. Dumont, Bureau du Colombier, E.-A. Aubry, Cubain.

[3] *Mémoires de la Société d'Agriculture, etc.*, année 1867, p. 88 et suivantes.



Digitized by Google

Il donne lecture des pièces suivantes :

1° Une note du correspondant du *Times*;

2° La lettre de M. Louvet à l'Empereur;

3° Une lettre de M. le Préfet de Maine-et-Loire;

4° Un article adressé le 17 février par M. Beulé, président d'honneur de notre Société, au Directeur du *Journal des Débats*; dans cet article il est dit que « le Préfet, « l'Évêque, les Députés, anciens et nouveaux, les Maires « des villes, les corps savants, ont adressé leurs doléances « et leurs revendications aux ministres compétents, en les « priant de les faire parvenir jusqu'à l'Empereur ; l'opinion « s'est émue également à Paris et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'associait à l'opinion par un vote « unanime dans sa séance du vendredi 15 février[1] »;

5° Une lettre de remerciement écrite par M. le Président Lachèse à M. Beulé et la réponse de ce savant;

6° Une lettre d'un anglais, signée du pseudonyme *Catholicus*, qui engage les Angevins à ne pas laisser aller ces statues catholiques dans une terre protestante;

7° Les paroles prononcées par lord Stanley au Parlement anglais sur l'offre gracieuse des statues faite par l'Empereur à la Reine d'Angleterre; — un second article publié à la suite de ces paroles par M. Beulé dans le *Journal des Débats* (il est dit dans cet article que toutes les Sociétés savantes de l'Ouest se sont associées à la revendication des statues ; qu'à Paris, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la Société des Antiquaires de France et les divers Comités qui siègent au Ministère de l'Instruction publique ont protesté par des vœux unanimes);

8° Une nouvelle lettre de M. Beulé demandant qu'une pétition soit adressée au Sénat (la pétition au Sénat fut rédigée le 12 février 1867, mais non envoyée par égard pour les demandes faites par MM. les Députés de Maine-et-Loire) ;

[1] *Mémoires de la Société d'Agriculture, etc.*, année 1867, p. 114.

Digitized by Google

9° Une lettre écrite directement par M. le Président à lord Stanley et accompagnée de documents;

10° La réponse du secrétaire de lord Stanley, accusant réception de la lettre et des documents;

11° L'acte d'adhésion de M. Dufaure et de plusieurs autres avocats des plus distingués du Barreau de Paris à la consultation rédigée par le bâtonnier et acceptée par la plupart des avocats du Barreau d'Angers;

12° Des lettres, en date du 12 mars 1867, de MM. Segris et Louvet, députés de Maine-et-Loire, à l'occasion des actives démarches faites par eux pour la défense de nos statues (l'un et l'autre des honorables députés font savoir qu'ils en avaient conféré avec M. Berryer);

13° Nouvelle lettre de M. Segris sur la distribution de la consultation des avocats d'Angers aux membres du Corps législatif.

M. le Président, au nom de la Société, rend hommage au zèle et au dévouement avec lesquels M. Port, archiviste de Maine-et-Loire, non content d'écrire contre le projet d'enlever les statues, s'est rendu à Fontevrault en même temps que l'agent des Domaines pour protester contre cet enlèvement[1].

Les démarches de la Société et des personnes auxquelles elle s'était adressée furent couronnées de succès. A la séance du 30 mars 1867, M. le Président fait connaître à la Société l'heureux résultat de ces démarches. M. le Préfet, arrivé de Paris, s'est empressé de lui faire connaître qu'il avait eu une longue conversation avec M. de la Vallette, ministre de l'Intérieur, relativement aux statues de Fontevrault. Son Excellence lui a appris que l'Empereur a, non seulement renoncé à l'enlèvement des statues, mais encore ordonné que l'installation de ces monuments véné-

[1] *Mémoires de la Société d'Agriculture, etc.*, année 1867, p. 112 et suivantes.

930999A

Digitized by Google

rables du passé fût améliorée et rendue convenable sous tous les rapports.

M. le Président, revenant alors sur le passé, informe la Société que dès le 9 février, M. de Falloux avait écrit à M. Vitet, membre de l'Académie française, au sujet des statues de Fontevrault; il ajoute que la nouvelle du maintien des statues à Fontevrault a été annoncée à la séance de la Chambre des Communes par lord Stanley[1].

Sur la proposition de M. le Président, la Société décide que des remerciements seront adressés en son nom à M. le Préfet, à Mgr l'Évêque, à M. le Directeur de Fontevrault et à toutes les personnes à l'intervention desquelles l'Anjou doit de conserver les statues de ses princes, et qu'en outre le titre de membre honoraire de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers serait décerné à MM. Berryer, Dufaure et Vitet, membres de l'Académie française; de Las Cases, Louvet et Segris députés du département de Maine-et-Loire; Bellanger, bâtonnier des avocats d'Angers[2].

Il résulte de l'ensemble de ces documents authentiques et publiés dans nos Mémoires que M. Port n'a pas *seul* défendu les statues de Fontevrault. Les noms des Berryer, des Beulé, des de Caumout, des Dufaure, des Marie, des de Falloux, des Vitet ne sont pas encore aujourd'hui passés complètement de nos oublieuses mémoires ; ils ne peuvent être laissés de côté comme nuls et non avenus. Des corps aussi importants que le Barreau d'Angers, le Barreau de Paris, représenté par Me Allou et les autres célébrités du temps, l'Institut lui-même, ne sont pas, que je sache, des quantités négligeables. Est-il permis de ne tenir aucun compte des démarches faites alors par MM. Poriquet, pré-

[1] Le passage du *Times* reproduisant les paroles prononcées par lord Stanley à la Chambre des Communes est reproduit dans nos Mémoires, année 1867, p. 125 et 126.

[2] *Mémoires de la Société d'Agriculture, etc.*, année 1867, p. 123 et 124.

Digitized by Google

fet de Maine-et-Loire, de Las Cases, Louvet, Segris, députés, et enfin par notre président, M. le Dr Lachèse, agissant au nom de toute la Société[1]?

M. Lair, dans une note mise au bas de la page, loue M. Port de la modestie qu'il a montrée en rendant compte, dans son *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, de l'incident relatif aux statues de Fontevrault. Je transcris ici ce passage : « En 1867, un acte de gracieuseté impé-
« riale en avait fait don à la reine Victoria ; mais, par un
« malentendu inexpliqué, l'agent des Domaines chargé de
« la remise irrévocable ne trouva personne au rendez-
« vous pour prendre livraison au nom du Ministère d'État;
« et, le jour même, un des correspondants du Ministère de
« l'Instruction publique, présent à la séance, adressait une
« protestation énergique, que le Comité historique envoya,
« en l'appuyant, au Ministre, et que des sollicitudes immé-
« diatement soulevées dans tout le pays réitérèrent avec
« toute la force d'une véritable indignation du sentiment
« public[2]. »

M. le président Lachèse a rendu hommage, comme nous l'avons vu ci-dessus, au rôle très honorable qu'a joué M. Port dans cette circonstance. Dans son article du *Dictionnaire historique*, le *correspondant du Ministère de l'Instruction publique* n'est pas nommé, mais il est suffisamment désigné. Il a omis de mentionner l'intervention des notabilités et des corps constitués que nous avons cités plus haut. Je me suis efforcé, dans ce trop long récit, de rendre à chacun ce qui lui appartient : *suum cuique*.

[1] Il ne faut pas oublier que la Société a été saisie de la question par un rapport de M. Godard, créateur de notre Musée archéologique, auquel on n'a pas encore rendu justice. La postérité sera-t-elle aussi ingrate pour lui que l'ont été ses contemporains? Ne pas oublier non plus que la première protestation a été rédigée par M. Victor Pavie, dont le talent n'a pas été toujours suffisamment apprécié de son vivant.

[2] *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, par Célestin Port, article *Fontevrault*

Digitized by Google

M. Lair parle enfin du peu d'empressement que l'Angleterre aurait témoigné à réclamer l'impérial cadeau. Ce n'est pas l'impression qui résulte de la lecture des paroles de lord Stanley prononcées à la Chambre des Communes. On voit, au contraire, que le Gouvernement britannique a reculé devant le soulèvement causé en France par le projet impérial et « par la crainte qu'une mésintelligence « ne s'élevât entre l'Empereur et ses propres sujets, à « propos d'un acte de courtoisie envers l'Angleterre ».

G. d'Espinay,

Ancien Conseiller à la Cour d'Appel,
Président honoraire de la Société d'Agriculture,
Sciences et Arts d'Angers.

---

Digitized by Google

SEIGNEURS ANGEVINS AU XVe SIÈCLE

# GILLES DE BRETAGNE

ET

# FRANÇOISE DE DINAN

## *Fiefs causes de discordes au XVe siècle*

Les chroniques des premières années du xve siècle constatent qu'une grande partie du Bas-Anjou est aux mains de seigneurs étrangers à l'Anjou. Le fait s'explique lorsqu'on n'oublie pas que la partie ouest, c'est-à-dire le bassin du Layon au sud de la Loire et au nord les bassins de l'Oudon et de l'Erdre, juqu'à la Mayenne, faisaient autrefois partie de la Bretagne. Des savants avancent même que la petite ville de Candé aurait été jadis le centre primitif des Namnètes (Nantais)[1].

Le vaste estuaire de la Loire, si subitement élargi lors des débordements du fleuve ne permettait pas à une cité

[1] *Étude critique de la géographie armoricaine*, par M. Kerviler, et « Compte rendu, en 1869, à la Société archéologique de Nantes », par M. S. de Kersabiec.

Digitized by Google

de s'élever trop près de son embouchure. Ce n'est qu'à la longue que les populations osent s'approcher de la mer et s'y installer. Aujourd'hui encore ne voyons-nous pas le port de Nantes sur le point de céder la place à celui de Saint-Nazaire construit tout à fait au débouché du fleuve dans l'Océan.

A l'égal de Candé, peu de centres environnants pouvaient offrir aux colons primitifs les avantages qu'ils recherchaient : eaux abondantes et claires, mais non dévastatrices; forêts à proximité, abritant de l'aigre bise; pays giboyeux, arrosé par un affluent en prompte communication avec la Loire. La jolie rivière de l'Erdre, aux coteaux si pittoresques, est bien créée pour tenter; les eaux de la Mandée et du Ruisseau du Gué s'y réunissent en un bel étang aujourd'hui desséché, mais qui alors donnait un grand aspect à l'Erdre. Cette réunion justifie le nom de *Condé* ou de *Candé* donné à la localité, ce mot et celui de « confluent » ayant la même racine.

L'agglomération antique avait encore à son service de nombreuses voies qui la mettaient en relation directe avec les autres cités d'alentour. Comme conséquence naturelle, c'est à Candé que se concentre le plus souvent la lutte entre les princes bretons et les fiers Plantagenets d'Anjou. La place a ce redoutable privilège avec les donjons voisins de Châteaubriant, Ancenis, Oudon, Champtoceaux, Champtocé, etc.; situés sur des voies naturelles et à peu de distance de la capitale angevine. Sous les remparts de Candé, périt en 1106 un Plantagenêt, le duc Geoffroy Martel, qui en faisait le siège. La forteresse n'en resta pas moins à ses troupes et depuis ne cessa de relever féodalement du château d'Angers. La conquête était importante, puisque la baronnie comprenait six châtellenies et environ quarante fiefs [1].

[1] Le pont construit à Candé, sur la Mandée, sépare la Bretagne de l'Anjou; l'enceinte de la ville était percée des « Portes angevines, de Bretagne, Chalainnaise et Rétière ».

Digitized by Google

En 1400, les seigneuries de Chemillé, Candé, le Lion-d'Angers, ainsi que la grande baronnie de Châteaubriant, appartiennent à la puissante famille bretonne des Montafilant[1]; Champtocé, Ingrandes, etc., sont aux sires de Craon, mais ne tardent pas à passer à des princes bretons.

La maison de Montafilant a pour représentant à cette époque les seigneurs de Dinan et le nom de leur terre de Châteaubriant se propage vite en Anjou; notamment par les « Moulins du Fief-Brient », assis sur le ruisseau du même nom, en la paroisse d'Angrie; par le castel de « l'Ile Brient », près le Lion-d'Angers et par celui de « Châteaubriand », aux portes d'Angers, mais sur la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

De la lignée des Montafilant descend Françoise de Dinan, l'héroïne de la maison par les incidents multiples et remarquables de sa vie. La qualité de « dame de Candé », que lui donnent les aveux du temps, assure à la noble châtelaine un droit d'asile dans les annales de notre province. Son associé, le prince Gilles de Bretagne, « seigneur d'Ingrandes et de Champtocé », mérite également ce privilège.

## *Françoise de Dinan*

Françoise, fille de Jacques de Dinan et de Catherine de Rohan, naquit à Dinan le 20 décembre 1436.

Son père était le cinquième enfant de Charles de Montafilant et de Jehanne de Beaumanoir, sa troisième femme; familles, comme on le voit, essentiellement bretonnes.

Suivant dom Morice, l'un des chroniqueurs de la province, les « vicomtes de Dol et de Dinan ne le cédaient aux

[1] Le domaine de Montafilant est situé sur la paroisse de Corseul, arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord), et c'est vers le milieu du XIIIe siècle qu'une alliance fait passer la baronnie de Candé de la maison de Thouars en celle de Dinan.

Digitized by Google

sires de Vitré et de Montfort ni en richesses, ni en magnificence ».

Bertrand de Dinan, frère aîné de Jacques, fut seigneur de Champtoceaux (Anjou) et maréchal de Bretagne depuis 1418; il est aussi connu sous le nom de maréchal des Huguetières. Jacques, son cadet, était gouverneur du château de Sablé; il mourut le 30 avril 1444, sans autre enfant que Françoise qui, à cette date, avait à peine sept ans. Bertrand, resté célibataire, suivit son frère au tombeau la même année, laissant tous ses biens à sa nièce, qui devenait l'une des plus riches héritières de la contrée.

Catherine de Rohan, la jeune veuve, reporte sur sa fille tous les trésors de sa tendresse; l'enfant le mérite à plus d'un titre; spirituelle et gentille à l'envi, elle fait l'admiration de ceux qui l'approchent. La mère sait mettre à profit cette précoce intelligence et n'épargne rien pour rendre sa fille digne du haut rang qui l'attend.

Ce doux rêve se change bientôt en de mortelles angoisses. L'année 1444 n'était pas écoulée que la chère enfant est enlevée à la mère! Un rapt s'est accompli.

Le ravisseur est le prince breton, Gilles de Bretagne, troisième fils du duc régnant, Jehan V et de Jehanne de France, fille du roi de France Charles VI.

Gilles venait d'être nommé « curateur et garde » de l'orpheline; il n'eut donc pas de peine à s'emparer de sa proie, donnant comme excuse qu'il ne faisait qu'exercer des droits sur sa pupille; ainsi le permettaient, paraît-il, les usages féodaux. Réclamations, supplications, larmes de la pauvre mère, tout devint inutile.

La tradition dit qu'une « prophétesse » de renom avait cependant prévenu celle-ci des malheurs qui devaient l'atteindre.

Digitized by Google

## *La Voyante*

C'est encore sous ce nom de « Voyante » que l'on désigne dans ce pays des légendes la personne qui passe pour s'adonner à la divination.

Vers la fin du XIVe siècle, les Dinannais comptaient parmi eux une succession de savantes et jolies châtelaines qui s'exerçaient dans l'art de l'astrologie. Parmi elles était Tiphaine Raguenelle, l'adorable admiratrice du preux chevalier Du Guesclin, auquel elle avait prédit ses succès. Une descendante de Tiphaine exerce le même rôle auprès de Catherine dans son enfance.

La nouvelle Sibylle, pendant qu'elle tient dans les siennes les mains de la jeune demoiselle, contemple longuement la constellation témoin de la naissance de celle-ci ; elle promène ses regards en délire sur l'étendue des forêts et des ondes lointaines. L'œil démesurément ouvert, l'oreille tendue, elle perçoit les bruits, interprète de façon sinistre le scintillement inaccoutumé des étoiles, regarde la lune se levant d'abord avec une face radieuse pour disparaître aussitôt dans un nuage sombre qui donne peu à peu à l'astre une teinte ensanglantée. Alors des lèvres de l'inspirée sortent des syllabes prophétiques : « Morts prématurées.... disparition subite.... aurore d'une colère divine... »

N'est-ce pas toujours le druidisme, la Velléda que Châteaubriand évoque dans ses *Martyrs ?*

Mais la fille des Rohan, dans l'ardeur de sa jeunesse et les illusions de son âme tendre et chrétienne, n'apporte aucune attention à ces paroles dues à une imagination exaltée. Elles étaient sans doute oubliées depuis longtemps à l'époque où les malheurs fondirent sur elle. La privation des charmes et des caresses de son enfant rendit la vie amère à l'infortunée, qui ne tarda pas à succomber.

Digitized by Google

*Gilles*

Gilles était le plus jeune des fils du duc Jehan V de Bretagne.

Lorsqu'il enleva Françoise, Gilles avait environ vingt-quatre ans. Son enfance paraît avoir été très heureuse; ses premières années s'écoulent le plus souvent à Londres, à la cour, auprès de sa grand'mère, Jehanne de Navarre, veuve de Jehan (IVe) de Bretagne, remariée à Henri IV, roi d'Angleterre. Gilles s'y trouve le compagnon assidu d'études et de jeux du jeune prince qui depuis fut Henri VI.

Ainsi adulé et fêté par les altiers Plantagenets, Gilles ne pouvait manquer de prendre parmi eux des goûts de luxe et de grandeur. De plus, sa personne y gagna l'empreinte rare d'une dignité quasi royale, d'autant qu'il était d'agréable figure.

De retour en Bretagne, l'adolescent n'a pas de peine à éclipser le futur duc, son frère aîné, qui de ce moment lui voue une jalousie sourde et profonde.

En 1432, Jehan V donne à son fils Gilles une mission de confiance; il le place à la tête d'une ambassade solennelle chargée de traiter de la paix avec Henri d'Angleterre. Le jeune ambassadeur obtient en effet une trêve qui arrête pour un moment les affres de la guerre.

A son avènement au trône ducal (1442), François, Ier du nom, prie son frère Gilles d'aller à nouveau en Angleterre offrir au monarque d'être accepté, lui duc, comme médiateur auprès du roi de France.

L'envoyé est accueilli avec la plus grande déférence par son ami d'enfance le roi Henri VI, qui le retient longtemps à la cour et lui accorde toutes ses demandes et le gratifie même d'une pension de deux mille nobles[1].

[1] Monnaie divisionnaire de la livre sterling, dont le « noble » forme le tiers.

Digitized by Google

Cet éclatant succès aurait dû changer les sentiments haineux de François; bien au contraire, il ne fit que les accroître.

C'est au retour de cette importante mission que Gilles ravit l'enfant de Catherine de Rohan. Pour défier les recherches, il séjourna tour à tour avec sa pupille dans l'un des nombreux castels dont il disposait. L'intention du jeune prince était d'épouser celle-ci aussitôt qu'elle aurait atteint l'âge requis. L'heureux amant comptait sans ses rivaux, sans ses ennemis; et ils étaient nombreux.

Françoise était célèbre, non seulement comme le dit Richer, dans son histoire de Bretagne (page 303), parce qu'elle passait « pour la princesse la plus accomplie de son temps » et que, suivant d'autres historiens, « elle était une perle de noblesse, de gentillesse et de savoir », mais surtout par l'immense fortune de sa famille qu'elle réunit à la mort de son oncle, Bertrand de Dinan, maréchal de Bretagne[1].

Tous ces dons excitèrent parmi les prétendants à la main de l'héritière des Montafilant une rivalité qui devint le prétexte même de troubles sérieux entre les cours de France, de Bretagne et d'Angleterre, et qui aboutirent à un crime inoui[2].

Dès sa plus tendre enfance, ainsi que l'usage le voulait, Françoise avait été destinée par ses père et mère au sire de Gavre, fils aîné de Guy XIV, comte de Laval, époux d'Isabelle de Bretagne[3].

Gilles, qui n'ignorait pas le fait, avait pris le devant, ainsi qu'il a été dit précédemment. Habitué au faste des Plantagenets, il ne pouvait que gémir à l'idée de la modeste fortune qu'on venait de lui attribuer. Le partage fait par

[1] Bertrand de Dinan obtint de Jehan V, en reconnaissance du secours que celui-ci en avait reçu, la châtellenie de « Chasteauceaulx ». Bertrand l'avait délivré des mains des Penthièvre, seigneurs de ce grand fief.

[2] Voir *Biographie bretonne.*

[3] Fille de Jehan V, par conséquent sœur de Gilles.

Digitized by Google

Jehan V, le 2 mars 1439, n'assurait en effet à Gilles qu'un apanage de six mille livres à prendre sur les terres de Champtocé et d'Ingrandes qu'il venait d'acquérir du maréchal de Rais (1439)[1], apanage pour ainsi dire fictif, puisque le roi Charles VII, par lettres du 28 août 1443, donnait à l'amiral Coëtiny ces mêmes terres.

Ainsi frustré, Gilles commence par faire entendre d'énergiques protestations; il veut son apanage en Bretagne, et non sur cette partie de l'Anjou où les fiefs sont l'objet de constants litiges. La demande restant sans effet, il sollicite les bons offices du roi d'Angleterre qui vient précisément d'épouser une parente de Gilles, Marguerite d'Anjou, fille du « Bon Roi René[2] ».

Fort de l'appui qu'il obtient, raconte son historien, le jeune prince « semble se complaire à favoriser les sinistres projets de ses implacables adversaires, en révoquant ostensiblement devant quatre notaires, le 22 décembre 1445, son acceptation du partage et protestant contre tous les actes qui en ont été la suite[3] ».

Ce procédé a le don d'augmenter la fureur du duc régnant, qui n'use désormais d'aucun ménagement vis-à-vis de son frère.

Le vieux connétable de Richemond, grand-oncle des deux princes bretons, fort affecté de ce violent désaccord et confiant dans sa haute autorité, arrive en hâte en Bretagne avec l'intention de rétablir la paix entre ses neveux. Il parvient à grand'peine à fléchir le courroux du vindicatif François, qui consent à pardonner, mais à de dures et humiliantes conditions.

[1] Jehan avait versé cent mille écus pour le prix de ces châtellenies.

[2] Yolande d'Aragon, épouse du duc François, était fille de Louis II, d'Aragon, roi de Sicile; elle avait pour frère le roi René et pour sœur Marie d'Anjou, devenue la femme dn roi Charles VII. De son côté, Louis II, d'Aragon, en sa qualité de petit-fils du roi Jean Ier, dit le Bon, était le grand-oncle de Gilles par la mère de celui-ci.

[3] M. de Garaby.

Digitized by Google

## *Au Guildo*

Gilles et Françoise sont au manoir du Guildo. Le petit port du Guildo est sur la Manche au fond de la baie formée par l'estuaire de l'Arguenon, entre Matignon et Ploubalay, à vingt kilomètres vers le Nord de Dinan. Assise sur la rive gauche de la blanche rivière[1], la modeste paroisse du Guildo forme aujourd'hui une section de la commune de Saint-Potan. La côte y est découpée de falaises, de maisons et de petits jardins murés. La rive opposée offre la partie boisée du Val, dont l'épais et profond feuillage forme un abri contre les vents d'ouest.

Grâce à la fortune de Françoise, le luxe règne dans le château du Guildo; la grande salle est décorée de superbes tapisseries représentant des scènes tirées des Croisades; les meubles, de si originale facture dans le pays, ornent les autres pièces. Le mouvement artistique et même industriel est considérable au xv^e siècle, dans toute l'Armorique, les bijoux de la châtelaine sont là pour l'attester.

De nos jours, le Guildo n'est plus qu'un « sombre et croulant manoir qui, comme écrasé sous le poids d'un passé lugubre, amoncelle lentement ses dernières ruines au bord de l'Arguenon, à l'endroit où le fleuve élargi, lutte deux fois le jour contre la plage qui le refoule dans les rochers[2] ».

Gilles et Françoise ne jouirent pas longtemps du bonheur de se trouver ensemble.

Le coup d'audace du ravisseur avait allumé chez ses rivaux de bien sinistres projets; le prince fut accusé de favoriser le parti ennemi; au Guildo, « il tirait tous les jours de l'arc avec les Anglais de l'isle de Normandie,

[1] Ar-Guennon, Fleuve blanc.

[2] M. Robidou, *Un beau Pays*, vol. I, p. 243.

Digitized by Google

lesquels lui promettaient l'appui des gens de leur langue[1] ».

Parmi ses détracteurs, Arthur de Montauban était d'autant plus redoutable que, d'aspect séduisant, d'esprit astucieux, il possédait la confiance du duc et, dit-on, le cœur de la duchesse. Plusieurs grands seigneurs embrassèrent la cause de ce beau trio, et tous résolurent la perte de Gilles.

A Jehan Hingant, créature du duc François, fut confié un message secret pour le Guildo; on était au 21 juin de l'année 1446. Le message surprit le châtelain faisant une partie de boules dans la cour du donjon avec un officier de l'armée anglaise, et Tanneguy, capitaine de la place de Dol.

Son frère lui fait savoir qu'il considère comme un commencement de révolte son acte de révocation du partage des biens patrimoniaux; de plus, il lui attribue une lettre, datée du 15 juillet 1445, dans laquelle Gilles aurait offert à Henri VI et son épée et les places à sa disposition... A ces dernières paroles, la colère du prince n'a plus de bornes, il menace le courtisan qui ose les prononcer. Mais celui-ci avait pris ses mesures en soudoyant les garnisons des places environnantes et fait entendre qu'il a la force pour lui.

Tanneguy et les autres officiers du château s'efforcent de calmer Gilles et l'engagent à s'aller expliquer avec son frère. « Hélas, reprend l'infortuné, que voulez-vous que je fasse, François me haît, il est faux et dissimulé et me retient mon héritage; on m'assure même qu'il me menace plus que jamais...[2] ».

Gilles « pleure[3] », il sent son impuissance.

[1] *Actes de Bretagne,* t. II, colonne 1401.
[2] *Actes de Bretagne,* t. II, col. 1407 et suiv.
[3] *Actes de Bretagne,* t. II, col. 1401 et suiv.

Digitized by Google

La blonde châtelaine entend ses sanglots, elle accourt échevelée, moitié vêtue, les yeux inondés, elle se suspend pleurante à son cou. Calmé par ces marques de tendresse, le chevalier du Guildo se soumet; il ira vers son frère. Des chefs anglais cherchent à le détourner de cette résolution: « une entreprise de guerre est commencée contre vous, lui disent-ils, sortez avec la très honorée dame, votre compagne ». Le conseil est énergiquement rejeté.

Dès le dimanche suivant, 26 juin, cinquième jour après l'arrivée de Hingant, quatre cents cavaliers français se présentent au Guildo. A leur tête se trouvent les capitaines Coëtivy et Brézé; ceux-ci remettent au prince Gilles un ordre d'arrestation signé de Charles VII. En agissant ainsi, le roi, d'accord avec Richemond, pensait servir Gilles, les deux capitaines devant intercéder en sa faveur auprès de son frère.

Le seigneur du Guildo gardé et mis en sûreté, « les soldats se répandent dans les appartements, arrachent les tapisseries historiées ou brodées, les glaces et les images aux cadres vermeils, ouvrent ou brisent les meubles cachés sous la pompe et la variété des sculptures; et dans leurs mains on vit flamboyer sous les voûtes obscures des salles gothiques les trésors et pierreries de Françoise de Dinan : tissus et chaînettes d'or, rubis enchâssés dans le même métal; joyaux aux perles pendantes; joyaux en forme de fleurs, avec des oiseaux de perles couronnés de diamants; roses aux boutons de diamants; écharpes de toutes couleurs émaillées et frangées d'or, et ce que la belle héritière avait recueilli de ses ancêtres [1]. »

Gilles est conduit à Dinan où le duc l'attend.

« Les adieux furent émouvants à la douce et chère enfant que l'amour jaloux du prince cachait à l'ombre du donjon comme une fleur dont lui seul voulait respirer le

[1] B, Robidou, *Un beau Pays*, vol. I, p. 249.



Digitized by Google

parfum! Elle aussi, la tendre orpheline pleurait dans son abandon et du haut de la tour elle suivait des yeux l'escorte royale qui disparaissait bien loin dans un nuage de poussière. A quoi lui servaient sa fortune et ses charmes? — « Oh! disait-elle avec amertume, que ne suis-je l'une de ces pauvres filles qui gardent les troupeaux dans mes vallées de Montafilant[1]. »

### *Vaines interventions*

Le magnanime Richemond, en apprenant cette félonie, écrit au Roy : « Sire, mes neveux de Bretagne, aveuglés par une aversion réciproque, ne savent ce qu'ils font; et au lieu d'intervenir en médiateur, vous les détruisez l'un par l'autre. Gilles est moins coupable que séduit... »

Charles, pris de commisération, répond : « Beau cousin, pourvoyez-y en diligence, aultrement, la chose ira mal... »

Sur les instances du connétable, le prisonnier s'humilie devant le duc et sa prière est si touchante que les témoins de la scène demandent eux aussi miséricorde et pardon!

Le cœur du maître est un roc; sa réponse s'exhale en paroles de mépris et de haine. Outré d'une pareille dureté, le vénérable vieillard (Richemond) quitte brusquement la salle et regagne accablé son château de Parthenay.

Gilles sera jugé par ses pairs et, dans ce but, il est conduit dans les prisons de Redon. Son frère y convoque les États; les témoins requis s'y rendent également. Le 31 juillet 1446, les débats s'ouvrent, les accusations pleuvent, mais les juges s'aperçoivent bientôt qu'elles sont plutôt le résultat d'ordres reçus que dictées par une conscience libre.

Néanmoins, les juges n'osent absoudre ouvertement; ils se contentent de solliciter la grâce du prisonnier, voire même « s'il est coupable ».

[1] B. Robidou, *Un beau Pays*, vol. I.

Digitized by Google

Pendant l'inique procès, Jehan de Montauban, seigneur de Romilly, maréchal de Bretagne, témoigne au malheureux captif, mis sous sa garde, une sollicitude qui tranche singulièrement avec l'animosité de son frère Arthur, l'âme damnée de toute cette intrigue.

Sourd aux mesures de clémence, le duc redouble de violence; de Redon, il envoie son frère dans les sombres cachots du donjon de Moncontour. C'est de là que le captif informe le roi de France, son oncle, des barbares traitements que lui fait subir Olivier de Meel, son geôlier.

A cette requête s'ajoute la généreuse intervention de Guillaume de Rosnyvinen de Piré, seigneur du Parc d'Avaugour, dans le Bas-Maine. En sa qualité de Grand-Échanson et de Maître des Eaux et Forêts, ce noble chevalier peut être écouté. Il représente au roi que « le prince breton n'est pas aussi coupable qu'on affecte de le faire paraître; que la haine du duc provient surtout de la demande hautaine faite par son frère d'un apanage en Bretagne. Un refus non moins hautain a déterminé Gilles à rechercher l'appui des Anglais. Cette faute, si grave qu'elle soit, aurait trouvé grâce auprès de ses ennemis eux-mêmes, s'il ne s'était trouvé coupable d'avoir épousé une riche héritière dont plusieurs d'entre eux convoitaient la main.

Puis, continue-t-il, il y va aussi de l'intérêt de l'État; la détention du prince a amené la rupture de la trève; son élargissement pourrait adoucir les Anglais et faciliter l'issue des conférences ouvertes en ce moment en Normandie[1]... »

Dans le but d'assurer le succès de sa chaleureuse plaidoirie, Rosnyvinen s'est spontanément porté caution de la somme de dix mille cinq cents écus pour les frais de la négociation.

Le roi, touché d'un zèle si désintéressé et ému de la triste

[1] V. *Biographie bretonne*. Art. Rosnyvinen.

Digitized by Google

position de Gilles, charge à nouveau l'amiral Prégent de Coëtivy d'aller en Bretagne conclure une alliance et en même temps demander au duc la libération de son frère[1]. Mais déjà celui-ci avait changé de prison; il se trouvait dans les basses-fosses du donjon de Touffou[2].

Il n'y reste pas longtemps, le duc le veut plus à la portée de sa main. Il le fait transférer dans les cachots du château de la Hardouinaie, au milieu de l'impénétrable forêt de Merdrignac[3], et cette fois sous la garde d'Arthur de Montauban, qui n'épargne au martyr aucune des cruautés que lui suggère la jalousie; il n'attend, dit-il à ses séïdes, que la mort de son rival pour épouser Françoise de Dinan.

A chaque instant, le prisonnier implore la clémence de son frère, mais le gardien substitue aux plis remis une lettre d'imprécations. Cependant une seconde requête arrive au roi : « Mon frère, écrit-il, me refuse toute justice; je n'en accuse pas son cœur mais ceux qui l'entourent. Daignez, sire, envoyer un homme incorruptible qui me voie et parle à moi-même, afin que je meure ou que je sois délivré[4]. »

Charles VII fait de nouvelles tentatives; de fausses lettres les font échouer.

Le duc voulait en finir; « il s'ennuyait de promener son frère de forteresse en forteresse » ; il lui tardait de le voir

[1] Coëtivy et Brézé ont déjà été envoyés en mission au Guildo; ils voyaient sans peine la détention du prince. Le second avait reçu du duc le riche fief de Broons, qui appartenait à Jacques de Dinan, et le premier tenait à entrer en possession effective des châtellenies d'Ingrandes et de Champtocé, confisquées sur Gilles et que le roi venait de donner à l'amiral. Les lettres patentes, datées du 28 août 1443, portent qu'elles lui sont octroyées « pour ses grants et agréables services au fait de nos guerres et attendu qu'il a la principale charge et conduicte de nos plus grandes besoignes et affaires ». Coëtivy s'était marié en 1441 à Marie de Rais, fille et unique héritière du maréchal de ce nom. C'était une sorte de restitution faite à l'épouse. *Par reconnaissance*, le duc François confirmait, le 25 juin 1448, la donation du roi.

[2] Paroisse de Bignon-la-Chasse, canton d'Aigrefeuille, près Nantes.

[3] Arr. de Loudéac (Côtes-du-Nord).

[4] *Actes de Bretagne*, t. 2, col. 1438.

Digitized by Google

en paradis[1] ». Pris de stupeur à ces propos infâmes, Jehan Hingant s'enfuit et le duc le traite de « lâche ». Olivier de Méel, plus féroce, se charge volontiers du rôle de bourreau; Gilles est jeté dans « un souterrain où il y avait de l'eau » et réduit à y mourir de faim. Ses cris d'angoisse et d'agonie navrent les rares passants qui peuvent approcher du soupirail : « Françoise ! Françoise !... » entendent-ils.

Le matin du 25 avril 1450, le malheureux est trouvé étranglé à l'aide d'une serviette; son martyre avait duré quatre ans.

La fin tragique du prince, en pleine forêt de « Brocéliante[2] », ne pouvait manquer d'avoir sa légende; la tradition assure que le duc fut informé du fait lorsqu'il traversait les grêves du Mont Saint-Michel. Alors une forme noire se dresse devant lui et dit : « Je suis le confesseur de Gilles et, selon qu'il me l'a ordonné avant sa mort, je te cite dans 40 jours devant Dieu, pour rendre compte de ta vie ! »

Le duc mourut le 17 juillet 1450.

## *Mariage de Françoise*

Françoise était âgée de treize ans et quatre mois à la mort de Gilles. Les généalogistes de leurs familles ne mentionnent en aucune façon que le mariage des deux jeunes gens ait eu lieu. Cependant les actes du temps qualifient le prince de baron de Châteaubriant, fief de sa fiancée, comme celle-ci y est appelée « dame de Champtocé et d'Ingrandes », châtellenies appartenant à Gilles de Bretagne[3].

[1] *Actes de Bretagne*, t. 2, col. 1551-1552.

[2] La forêt de Merdrignac serait un reste de celle désignée dans le roman de *La Table ronde*, sous le nom de Brocéliante.

[3] L'aveu du 16 juillet 1444 au duc d'Anjou, par Françoise de Dinan, *dame de Candé*, pour la châtellenie de Candé.

Le même jour, « Jehan V donne vingt mille escuz d'or à Guy de

Digitized by Google

Gilles n'étant plus, son frère cherche à récompenser de son zèle Arthur de Montauban, en le mariant à Françoise de Dinan. Mais celle-ci, irritée de la conduite du félon, résiste énergiquement et manifeste sa répulsion dans une lettre écrite en 1450[1], où elle informe le duc qu'elle ne veut avoir d'autre mari que le sire de Gavre, auquel ses père et mère l'ont fiancée en premier lieu[2].

Ce refus catégorique a le don d'exaspérer l'irascible prince, qui, pour mieux arriver à ses fins, fait séquestrer la récalcitrante. Il mourut sans avoir réalisé son odieux projet. Toutes ces infamies provoquèrent une vive indignation en Bretagne. Bientôt la mémoire du martyr est en vénération, tandis que celle du fratricide est absolument exécrée. La punition des coupables s'impose.

Après le couronnement du nouveau duc (Pierre, le second des fils de Jehan V), Françoise s'empresse de demander justice; les bourreaux de son mari furent recherchés et condamnés.

Olivier de Méel eut la tête tranchée, le 8 juin 1451, ainsi que ses suppôts, Jehan Royart, Robert Roussel, Male-Tousche et La Chézę.

Arthur de Montauban, le plus criminel, échappa aux poursuites en allant cacher son opprobre sous le froc d'un moine dans l'abbaye de Marcoussis[3]. Il est à présumer que sa pénitence fut en raison de son forfait, puisque « par un

Gavre, pour l'avancement de son mariage et l'indemniser de ses frais de poursuites de Françoise de Dinan, alors *dame de Chantocé* ».

Même date, « accord entre Gilles de Bretagne, *seigneur de Châteaubriant*, au nom et comme tuteur et garde de Françoise de Dinan, et Jehanne d'Harcourt, dame d'Ancenis, pour le douaire dû à cette dernière sur les héritages du feu Bertrand de Dinan. » (*Bulletin historique de la Mayenne*, n° 39).

[1] Preuves de Dom Lobineau, livre XIV, n° 8.

[2] Guy de Gavre, fils aîné de Guy XIV, comte de Laval de 1414 à 1486, et d'Isabeau de Bretagne, né le 16 mars 1435, se trouvait ainsi à peu près de même âge que Françoise.

[3] Célèbre couvent de Célestins situé dans le département de Seine-et-Oise.

Digitized by Google

trait de la patience céleste », dit d'Argentré, chroniqueur breton, il mourut archevêque de Bordeaux, siège où la protection de Louis XI l'avait placé.

Hingant trouva moyen de se justifier. Il fut acquité malgré les charges accablantes qui pesaient sur lui.

L'ombrageux Louis XI, dans un but politique, fit opposition au mariage de Françoise avec le chevalier de Gavre; pour enlever tout espoir à celle-ci, il le fiança solennellement à Catherine d'Alençon, fille de Jean V d'Alençon et de Marie d'Armagnac; le mariage n'eut lieu cependant que le 8 janvier 1462.

Pour recouvrer sa liberté, la descendante des Montafilant est obligée de renoncer au fils et de devenir l'épouse du père, le comte de Laval. Cette machination donne à entendre que Louis XI et son protégé Guy XIV n'étaient pas tout à fait étrangers aux malheurs de Françoise? Le mariage eut lieu le 13 décembre 1450; le comte de Laval avait près de quarante ans de plus que sa femme.

Au dire des historiens contemporains, la nouvelle comtesse de Laval accepta « avec dévouement et résignation » le sort que le destin lui faisait, sort si contraire aux désirs de son cœur.

Guy XIV procédait à un second mariage; il était veuf d'Isabelle de Bretagne, fille aînée du duc Jehan V et de Jehanne de France. Il l'avait épousée en 1430. Isabelle mourut le 14 janvier 1443, laissant à son mari dix enfants, dont le sire de Gavre, l'aîné, qui devint Guy XV à la mort de son père. Citons encore Yolande, née à Nantes, le 20 octobre 1431, mariée à Alain de Rohan, et Jehanne (3e enfant), née à Auray le 2 novembre 1433, devenue la seconde femme, en 1454, du duc d'Anjou, dit le « bon roi René ». Jehanne mourut à Beaufort-en-Vallée le 30 mai 1490, sans enfants.

L'année de son mariage, Guy XIV, « à cause de sa femme Françoise de Dinan, rend hommage au duc d'Anjou

Digitized by Google

(le roi René), des terres de Candé, Chanzeau (aujourd'hui Chanveaux), etc., etc., et lui cède purement et simplement pour son estat et plaisir, la roche nommée Chanzé, près d'Angers[1]. »

La cession comprenait aussi le bois de Leppau et des vignes environnantes. Le roi René s'empressa d'y fonder un couvent; il assure en même temps « aux frères prescheurs de la *Basmette*, deux pipes de vin à eux données, du vin creu à Chanzé des vimdanges de l'an 1457, comme appert par certifficacion du frère Guillaume Jousseaume[2]. »

Guy XIV trépassa le 2 septembre 1486. Françoise lui avait donc été unie l'espace de trente-six ans; elle en eut : 1° Pierre de Laval, mort célibataire en 1495; 2° François de Châteaubriand, qui épouse en 1488 Françoise de Malestroit, née en 1461, de Jehan de Rieux, baron d'Ancenis, maréchal de Bretagne.

Devenue libre et quoiqu'elle eût dépassé la cinquantaine, la veuve de Guy XIV épousa secrètement Jehan de Proisy, chambellan du Roy. Par testament du 31 décembre 1489, elle fait à ce seigneur des legs importants. Le même acte témoigne aussi de la piété de son auteur et de sa charité envers les pauvres, auxquels elle ordonne de distribuer cinquante livres pendant cinquante jours.

Françoise mourut le 3 janvier 1499. Elle voulut que ses cendres fussent réunies à celles d'Isabelle de Bretagne[3], dans le chœur de l'église des Dominicains de Dinan.

Avec cette princesse s'éteignit la branche des seigneurs de Montafilant.

Dans l'annuaire des Côtes-du-Nord, année 1846, M. de

[1] D. Bettencourt. *Noms féodaux*. C'est le plateau de la Baumette qui faisait alors partie de la baronnie de Candé.

[2] R. P. Ubald d'Alençon, dans l'*Anjou historique*, janvier 1901, p. 398.

[3] Mère de Gilles de Bretagne et première épouse de Guy XIV.

Digitized by Google

Garaby a consacré à notre héroïne un article intéressant qu'il termine par les réflexions suivantes :

« Il résulte de ce précis que le mariage de Françoise de Dinan avec Gilles de Bretagne ne fut jamais accompli; que Françoise de Dinan n'eut jamais avec Arthur de Montauban les liaisons que quelques historiens supposent.

C'est aussi évidemment à tort que dans le *Fratricide*[1] on lui donne dix-sept ans, même avant l'arrestation de Gilles. On l'a faite mère d'un fils avec lequel elle meurt à Moncontour et est enterrée sous les yeux de l'illustre prisonnier. C'est une erreur, elle n'eut d'enfants que du comte de Laval, qu'elle épousa après la mort de Gilles, et elle vivait encore quarante-neuf ans après la fin tragique du jeune infortuné dont saint Vincent Ferrier avait prédit le martyre et que le peuple appelle le « saint Prince[2] ».

L.-F. La Bessière.

[1] Le vicomte Walsh a fait un long récit de ce dramatique événement qu'il a intitulé *Le Fratricide* ou *Gilles de Bretagne*. — Paris, L.-F. Hivert, 1850. 2 vol. in-12 ou 1 vol. in-8°.

[2] V. *Biographie bretonne*, la notice de M. P. Levot, 1er vol. p. 541.

Digitized by Google

LES

# GENS DU ROI AU PARLEMENT DE BRETAGNE

## 1553 - 1790 [1]

---

Un ancien magistrat, qui a su descendre de son siège par dignité et qui, dans un temps où l'on sacrifie si aisément des convictions à son intérêt, a noblement sacrifié son intérêt à ses convictions, M. Saulnier de la Pinelais, ancien avocat général près la Cour de Rennes, auteur d'une Histoire du Barreau du Parlement de Bretagne, couronnée en 1896, par l'Académie des Sciences morales et Politiques, nous donne aujourd'hui une nouvelle étude qui n'est que la suite, ou, si l'on veut, la contre-partie de la première, l'*Histoire des Gens du Roi au Parlement*.

Dans ce livre magistral, l'auteur étudie, sous toutes ses faces, l'institution du Ministère public dans notre ancienne Bretagne. Il en scrute les origines, fait connaître, avec détail, le mode de recrutement et les conditions d'admission des magistrats du Parquet, les honneurs et privilèges dont ils jouissaient, leurs attributions multiples, les rapports du Procureur général, des avocats généraux et des substituts. Aucun des aspects sous lesquels peut être considéré le Ministère public de l'ancien régime n'est laissé dans l'ombre.

[1] *Les Gens du Roi au Parlement de Bretagne, 1553-1790*, par Gustave Saulnier de la Pinelais. Paris, Alfred Picard et fils, 1902.

Digitized by Google

Ce qui donne au livre de M. de la Pinelais un intérêt particulier et une saveur originale, et en fait la réelle valeur, c'est qu'il n'a pas été composé d'après d'autres livres et ne sort pas des compilations des juristes de l'ancien régime; il est écrit d'après les documents originaux : « Nous sommes retourné aux archives, dit l'auteur; et, cédant de plus en plus à l'attrait qui s'en dégage, nous en sommes devenu le visiteur assidu. Dans la solitude de ces immenses salles, situées très haut, sous les combles du vieux Palais de Justice de Rennes, les heures s'écoulent rapides, agréables, calmantes. On y oublie volontiers les soucis du présent pour se réfugier dans le passé. Celui qui y sommeille est un passé très grand, très imposant, le passé d'une institution judiciaire et politique dont la puissance fut sans équivalent dans l'histoire[1] ». M. de la Pinelais a eu à sa disposition toutes les Archives du Parlement de Bretagne, et c'est en compulsant les dossiers, en interrogeant les pièces elles-mêmes, les conclusions des officiers du Roi, les arrêts rendus par la Tournelle et la Grand'chambre, les délibérations de toute nature consignées sur les vieux registres poudreux, qu'il a pu saisir les gestes de cette grande Compagnie, se rendre exactement compte de la part qu'y prenaient les Gens du Roi, des conflits incessants auxquels donnaient lieu des compétitions jalouses et des attributions mal définies, de la variété infinie des actes et des incidents dont se composait la vie parlementaire d'autrefois.

On se ferait une idée très fausse des Compagnies judiciaires de l'ancien régime et des officiers du Roi qui exerçaient près d'elles, en les comparant aux Cours d'appel et au Ministère public de nos jours, enfermés par des textes précis dans des attributions judiciaires strictement définies, et dont la loi a déterminé les droits respec-

[1] Introduction, p. I.

Digitized by Google

tifs avec un soin minutieux, sans parvenir à y supprimer les conflits. A côté de la loi, l'usage, la tradition, une sorte de nécessité née de l'intérêt public, dans un temps où il n'existait encore aucun pouvoir centralisé capable de pourvoir sur toute l'étendue du territoire aux divers besoins de la vie nationale, avaient peu à peu laissé les Parlements, à côté des attributions judiciaires qui étaient leur fonction essentielle, assumer, je n'ose dire usurper une foule d'autres attributions administratives, financières, législatives même, grâce auxquelles ils embrassaient tout ce qui intéressait la vie des anciennes provinces. Ainsi en était-il en Bretagne. Pour parler plus spécialement des Gens du Roi qui font l'objet du livre de M. de la Pinelais, ils n'étaient pas, à l'origine, investis d'attributions judiciaires. Les *Procureurs fiscaux* ne furent d'abord chargés que des intérêts privés du Roi. Ce fut par une extension progressive que leur compétence s'étendit aux intérêts généraux de l'État; leurs fonctions judiciaires naquirent, en quelque sorte, des nécessités des lieux et des temps, se développèrent peu à peu, et l'on peut dire d'elles ce qu'une certaine école de naturalistes dit du développement des corps organisés : Ce fut le besoin qui créa l'organe. Ainsi s'expliquent les différences qui existaient entre les attributions des Gens du Roi dans les divers Parlements du Royaume. De là, aussi, le germe de difficultés, sans cesse renaissantes, sur ces frontières indécises. Comme le fait justement remarquer M. de la Pinelais, les ordres directement émanés du Roi, et ceux du Parlement qui, lui aussi, représentait l'autorité royale, étaient, parfois, contradictoires. L'autorité, si grande alors du Premier Président au Parlement, gênait souvent l'autorité parallèle du Procureur général. Mais, en dépit de toutes les difficultés, la fonction du Procureur général prit une extrême importance. « Beaucoup moins efficace qu'aujourd'hui dans la direction et la surveillance des poursuites criminelles, son

Digitized by Google

action eut une portée considérable dans l'élaboration des arrêts de règlement ou arrêts généraux du Parlement de Bretagne. Véritables monuments de législation, ces arrêts réglementaient en toutes choses l'administration de la province. Le Procureur général, en les préparant et les provoquant par ses remontrances invariablement adoptées, arriva tout à la fois à étendre démesurément la compétence et la puissance de la Cour, et à jouer lui-même un rôle prépondérant dépassant de beaucoup la limite de ses attributions judiciaires[1]. »

Pendant que le Procureur général s'occupait des hautes questions d'administration, à côté de lui, les Avocats généraux s'appliquaient plus spécialement au service des audiences civiles et y jouaient un rôle à la fois utile et brillant. « Leurs conclusions, dont la science profonde et sûre les a placés au rang des meilleurs jurisconsultes bretons, s'imposèrent au Parlement et, au milieu d'une législation souvent incohérente, fondèrent véritablement sa jurisprudence[2]. »

Au-dessous du Procureur général et des Avocats généraux, les Substituts s'occupaient des détails de l'Administration, préparaient, par leurs rapports, les décisions qu'était appelée à prendre l'Assemblée du Parquet, fonctions secondaires, sans doute, mais laborieuses et utiles.

Tous, d'ailleurs, Procureur général, Avocats généraux, Substituts, étaient des officiers publics, propriétaires de leurs charges, au même titre que les Conseillers ou Présidents au Parlement; et par là, encore, ils se distinguent profondément des membres des Parquets de nos jours. Tandis que ceux-ci sont essentiellement révocables, ils étaient investis d'une réelle inamovibilité. « Quand le caractère s'y prêtait, dit M. de la Pinelais, c'était l'indé-

[1] Introduction, p. XIII.
[2] Introduction, p. XIII et XIV.

Digitized by Google

pendance. » Aussi, les voyons-nous, en maintes circonstances, opposer au pouvoir central une résistance que l'autorité jalouse de nos Gardes des Sceaux ne tolérerait guère aujourd'hui. M. de la Pinelais en cite plusieurs exemples, et confirme ainsi le jugement porté par Tocqueville, dans son beau livre, l'*Ancien régime et la Révolution* : « de l'absurde système de la vénalité des offices sortit une magistrature admirable. »

En parlant des Procureurs genéraux près le Parlement de Bretagne, M. de la Pinelais ne pouvait pas ne pas rencontrer le plus illustre d'entre eux, La Chalotais. Il lui a, vers la fin de son livre, consacré un chapitre spécial, dans lequel il étudie avec quelque détail l'action qu'il exerça. Tout en faisant certaines réserves sur son intervention dans les questions ecclésiastiques et spécialement dans l'affaire des Jésuites, il rend hommage à la sincérité de ses convictions, à la dignité de son caractère et à la hauteur de son éloquence. « C'était, dit-il en terminant, un juriste de haut vol. Il se plaisait sur les sommets. Des hauteurs où il montait sans effort, il embrassait un large horizon. Il aimait à en montrer les aspects divers. Et c'est ainsi que, dans sa bouche et sous sa plume, le débat s'élargissait, prenait de l'ampleur avec de belles envolées vers les idées supérieures et d'intérêt général[1] ».

Irréprochable dans sa composition et sa méthode, écrit avec élégance dans une langue limpide et bien française, le livre de M. de la Pinelais, fruit de longues recherches et d'un patient labeur, mérite l'attention de tous ceux qu'intéresse la vie encore si mal connue de nos vieilles provinces. Il constitue une de ces précieuses monographies dont la science solide sert de fondement aux conclusions générales et d'assise à la grande histoire.

Adolphe Lair.

[1] Page 422.

Digitized by Google

# RÉSUMÉ

DES

# Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

*Juillet 1902*

Altitude 30$^{m}$,52.

Moyenne barométrique : 760$^{mm}$,71 ; minimum le 26, à 7 h. du matin, 752$^{mm}$81, ; maximum le 28, à 10 h. du matin, 768$^{mm}$,46.

Moyennes thermométriques : des minima, 13°,19 ; des minima (sans abri), 12°,98 ; des minima (sur le sol), 11°,89 ; des maxima, 25°,87 ; des maxima (sans abri), 30°,04 ; des maxima (sur le sol), 45°,25 ; d'une eau de source, 15°,44 ; du mois, 20°,25.

Minimum le 12, 8°,6 ; minimum (sans abri) le 12, 8°,3 ; minimum (sur le sol) le 12, 7°,0 ; maximum le 14, 36°,1 ; maximum (sans abri) le 14, 38°,2 ; maximum (sur le sol) le 14, 56°,4.

Humidité relative moyenne, 58. Pluie, 23$^{mm}$,2 en 5 jours appréciable au pluviomètre. Evaporation, 173$^{mm}$,10.

Nébulosité moyenne, 47. Nombre de jours de soleil, 31 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 296 environ.

Le vent a soufflé 8 jours du N ; 6 jours du N-E ; 3 jours de l'E ; 1 jour du S ; 3 jours du S-W ; 7 jours de l'W ; 3 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 6$^{m}$,1. Plus grande vitesse du vent le 26, à 2 h. 6 du soir, 27$^{m}$,5 par seconde.

Eclairs : le 15 au N-E à 3 h. 37 du matin, au SS-W et SS-E à 8 h. 30 du soir.

Rosée les 2, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 17, 19, 24, 25, 28, 29, 30 ; brouillard le 1$^{er}$ ; halos solaires les 13, 17 ; colonne lumineuse au-dessus du soleil le 17, de 7 h. à 7 h. 42 du soir.

Digitized by Google

Le 13, à 6 h. 3 du matin, un fort coup de vent (18mm,5) pendant 5 minutes, avec fortes oscillations du baromètre de 2 h. du matin à 9 h. 40 du matin. Le 14, forte oscillations du baromètre à 5 h. 40 du matin et de 10 h. du soir à 6 h. du matin le 15.

*Août 1902*

Moyenne barométrique : 759mm,20 ; minimum le 29, à 7 h. du soir, 746mm,87 ; maximum le 22, à 8 h. du matin, 765mm,55.

Moyennes thermométriques : des minima, 12°,81 ; des minima (sans abri), 12°,59 ; des minima (sur le sol), 11°,69 ; des maxima, 24°,32 ; des maxima (sans abri), 27°,05 ; des maxima (sur le sol), 36°,94 ; d'une eau de source, 15°,28 ; du mois, 19°,00.

Minimum le 12, 7°,7 ; minimum (sans abri) le 12, 7°,3 ; minimum (sur le sol) le 12, 6°,7 ; maximum le 16, 33°,0 ; maximum (sans abri) le 16, 38°,1 ; maximum (sur le sol) le 16, 46°,7.

Humidité relative, moyenne, 67. Pluie, 39mm,4 en 9 jours appréciable au pluviomètre et 3 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 139mm,00.

Nébulosité moyenne, 67. Nombre de jours de soleil, 30 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 182 environ.

Le vent a soufflé 4 jours du N ; 4 jours du N-E ; 2 jours de l'E ; 2 jours du S ; 7 jours du S-W ; 9 jours de l'W ; 3 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 7m,30. Plus grande vitesse du vent le 17, à 11 h. du matin, 24m4 par seconde.

Orages : le 8, orage faible du N-W au NN-E de 11 h. 52 du matin à 12 h. 8 du soir ; le 19, orage faible du S-E au NN-E de 4 h. du matin à 4 h. 38 du matin.

Rosée les 2, 5, 10, 12, 15, 16, 18, 22, 23, 25, 26, 28 ; brouillard le 9 ; brouillards sur terre les 14, 22, 27 ; éclairs le 29 à 1 h. du matin au S-E ; halos solaires les 6, 10, 13, 26.

Le 28, début de la maturité du Chasselas blanc, le 7 septembre milieu de la maturité.

A. Cheux.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

Un lecteur du *Petit Courrier* a envoyé récemment à ce journal l'intéressant article que voici :

Les démolitions qui se font rue Saint-Laud m'ont invité à relire l'historique de cette rue.

Les détails seraient peut-être un peu longs s'il fallait parler des enseignes qui décoraient cette voie étroite, mais commerçante.

Je citerais entre autres : les Trois connins qui vient d'être démolie et que rappelait un groupe sculpté de trois lapins entre les deux fenêtres. On y voyait aussi le Grand-Soleil, les Quatre fils Aymon, la Trinité, l'enseigne de la Grosse-Armée, la Reine des Fleurs, le Vert-Galant, etc.

Quant aux célébrités qui l'ont habitée — faut-il citer les peintres Vandelant et Lagouz, l'orfèvre Pierre Maquis? — Citons particulièrement le pharmacien Coustard, dont la célébrité fut acquise par la composition d'un remède connu dans le commerce sous le nom de bol Coustard, dit bol de chute.

Dans son officine, on lisait cette maxime :

Si tibi deficiant medici, medici tibi fiant
Hæc tria : Mens hilaris, requies moderata, dieta

« S'il n'est nul médecin près de votre personne qui, dans l'occasion, puisse être consulté, en voici trois que l'on vous donne : un fond de belle humeur, un repos limité et surtout la sobriété. »

Il faut citer aussi les crieurs de ville, qui habitaient le n° 2. Toutes les nuits, à heure fixe, ils passaient dans le quartier qui leur était assigné, en criant l'heure d'une voix lamentable, et, lorsqu'il était mort quelqu'un, ils ajoutaient :

« Réveillez-vous, gens qui dormez ! »



Digitized by Google

« Priez Dieu pour les trépassés. »

Mais nous n'en finirions pas s'il fallait citer toutes les particularités qui se remarquaient dans la rue Centrale : ainsi fut appelée pendant la Révolution la rue qui, jusqu'au XIIIe siècle, s'appela rue Saint-Mor, et où s'est passée toute l'histoire d'Angers.

Pour finir, permettez-moi de relater un fait qui a rapport à une grande industrie angevine et dont le titre est :

« L'histoire des parapluies à Angers », tirée du *Bulletin historique de l'Anjou*, par M. A. de Soland.

C'est vers la fin du règne de Louis XIV que parurent à Angers les premiers parapluies : ils étaient recouverts en cuir, plus souvent en toile cirée, avaient une lourde armature en fer qu'on tenait avec effort si on voulait s'en faire un abri réel contre la pluie.

La boutique, car il n'y en avait qu'une alors, où se vendaient ces parapluies, était, d'après le précieux manuscrit de Thévenin « Journal d'un Bourgeois d'Angers », située rue Saint-Laud.

Toute nouveauté, quelque utile qu'elle puisse être, aura toujours à lutter contre les préjugés. Les personnes audacieuses qui adoptèrent le parapluie furent d'abord tournées en ridicule et traitées d' « efféminées et de petites maîtresses ».

La corporation des porteurs de chaises, chaque fois qu'elle rencontrait quelqu'un muni de cet utile meuble, le poursuivait en le huant et l'accablant d'injures. Cette hostilité contre le parapluie se produisait alors non seulement par toute la France, mais même en Angleterre. Ainsi nous lisons dans les Mémoires de John Macdonal que, quand il sortait à Londres (1778) avec un beau parapluie de soie, qu'il avait rapporté d'Espagne, il ne pouvait librement en faire usage, car la populace lui criait aussitôt : « Hé ! Monsieur le Français, pourquoi ne prenez-vous pas de voiture ? » Un jour, sa sœur, qu'il accompagnait dans la ville, dut abandonner son bras pour se soustraire au torrent d'injures que l'aspect de son parapluie attirait sur lui de toutes parts. Macdonal assure pourtant qu'il tint ferme pendant trois mois entiers contre les moyens dont on usa pour l'intimider, et qu'au bout de ce temps on ne s'occupa plus de sa personne ni de son parapluie.

Sous le règne de Louis XVI, le parapluie prit à Angers une

Digitized by Google

faveur plus marquée. La rue Saint-Laud compta jusqu'à deux boutiques de fabricants de parapluies. Un parapluie durait alors longtemps et se transmettait, on peut dire, de génération en génération. C'était un véritable meuble de famille.

Nos pères tenaient toujours leurs parapluies renfermés dans un fourreau et souvent ils bravaient une pluie légère plutôt que de les exposer à l'intempérie de la saison. Les parapluies avaient trente-deux pouces de haut, presque un mètre ; un bâton gros, solide, d'épaisses baleines, une forte monture en cuivre, le tout surmonté d'un anneau à l'aide duquel on le suspendait quand on ne s'en servait pas : ils se vendaient six livres tournois.

C'est seulement au commencement de la Révolution que l'usage du parapluie fut général. L'histoire a conservé le souvenir du singulier coup d'œil offert, lors de la Fédération de 1790, par les trois ou quatre cent mille parapluies de couleur qui se déployèrent soudainement sur les gradins du Champ de Mars.

Pendant la Terreur, le parapluie fut en quelque sorte proscrit à Angers. Tout habitant de la cité qui se montrait, les jours de pluie dans nos rues, avec un parapluie, était traité d'aristocrate.

Aujourd'hui, l'industrie du parapluie a pris, à Angers, de grands développements. De véritables usines, qui emploient un grand nombre d'ouvriers et d'ouvrières, fabriquent des quantités considérables de parapluies et d'ombrelles, dont la plus grande partie est vendue pour l'exportation. — E. L.

***

Rendant compte de la réunion qui eut lieu le 23 août, dans la salle du Cirque, au sujet de la question de la liberté d'enseignement, le *Journal de Maine-et-Loire* s'exprime en ces termes :

« Manifestation superbe, manifestation inoubliable qu'essaya en vain de troublerun piètre essai de contre-manifestation. Jamais la salle du Cirque ne vit s'entasser sur ses gradins une foule semblable, dont une partie dut rester debout, dont une autre ne put trouver de place. Et cette foule comprenait non seulement des électeurs d'Angers, mais des délégations accourues de tous les points du département, pour appuyer, pour confirmer, suivant le mot de M. de Blois,

Digitized by Google

l'énergique protestation du Conseil général, qui est leur émanation.

« M. le comte de Maillé, sénateur, présidait, assisté de M. Jac, ancien premier président de la Cour d'appel d'Angers, et de M. le comte de Blois, senateur ; autour d'eux, MM. Merlet et Bodinier, sénateurs, de La Bourdonnaye, Jules Baron, Laurent et Ferdinand Bougère, de Grandmaison et Fabien Cesbron, députés, presque tous les conseillers généraux et d'arrondissement du département et un nombre énorme de maires, adjoints et conseillers municipaux des arrondissements d'Angers, Baugé, Cholet, Saumur et Segré.

« Le vénéré doyen de la représentation de Maine-et-Loire, M. le comte de Maillé, toujours jeune quand il s'agit de défendre la liberté, prend la parole pour expliquer à l'assemblée frémissante, qui l'acclame, le but de la réunion.

« M. le comte de Maillé est l'objet d'une ovation de toute la salle ; ovation qui se renouvellera un peu plus tard, quand M. de Blois, en un magnifique langage, évoquera l'acte d'héroïsme du siècle dernier, de la duchesse de Maillé, grand'mère de notre vénéré sénateur.

« MM. Gain, de Castries, de Grandmaison et Normand d'Authon tiennent ensuite l'auditoire secoué d'indignation, sous l'entraînement de leur parole émue, incisive, ardente, convaincante, scandée par des applaudissements ininterrompus. Toute analyse défigurerait ces éloquents discours, ces protestations frémissantes contre l'expulsion des Sœurs, ces fières revendications de nos droits et de nos libertés.

« Après le salut vibrant des jeunes aux Sœurs et à la liberté apporté par M. Normand d'Authon, avocat à la Cour d'appel d'Angers, M. de Maillé a soumis à la salle l'ordre du jour suivant :

« Trois mille Angevins réunis sous la présidence de M. le « comte de Maillé, sénateur, protestent contre les actes arbi- « traires et illégaux du gouvernement à l'égard des écoles « libres, contre la violation du droit de propriété et demandent « à leurs représentants de poursuivre sans relâche la réinté- « gration des Sœurs dans les Ecoles qu'elles occupaient, avant « le 15 septembre 1902. »

« L'auditoire a nommé ensuite, par acclamation, un Comité chargé d'organiser la résistance aux décrets Combes.

« Voici la composition de ce Comité d'action :

Digitized by Google

« MM. le premier président Jac, le comte de Castries, Merlet, Colas de la Noue, Bruas, Perrin, Gavouyère, Bigot, ancien député, Normand d'Authon, comte de Rougé, de la Perraudière, Gatine, Chaumet, vicomte de Rochebouët, de la Guillonnière, Fabien Cesbron, de Fougerolle, Blachez.

« La conférence se termine par les cris poussés, pendant plusieurs minutes, par toute la salle debout et frémissante de : *Vivent les Sœurs! A bas les Proscripteurs! Vive la Liberté!* »

***

Le 13 juillet a eu lieu, à Cholet, l'inauguration du monument élevé dans cette ville à la mémoire des enfants de Cholet morts pour la Patrie.

M. le général de division Mathis, spécialement délégué par M. le Ministre de la Guerre pour représenter à cette cérémonie le Gouvernement de la République, arrivait en gare de Cholet à midi, ainsi que M. Beauvais, secrétaire général de la Préfecture, représentant M. de Joly, préfet de Maine-et-Loire, et M. Gabillaud, chef de cabinet de M. le Préfet.

Après les présentations d'usage, les autorités sont montées dans des landaus. Le cortège, aussitôt formé, s'est rendu, en passant par le boulevard Jeanne-d'Arc, sur la place Victor-Hugo où s'élève le nouveau monument à la mémoire des enfants de Cholet morts pour la Patrie et en face duquel se dressait la tribune officielle. Sur cette place étaient massées toutes les Sociétés patriotiques et musicales prenant part à la cérémonie, et la musique du 77e de ligne, sous la direction de M. Agier.

Les autorités ont immédiatement pris place à la tribune, où se trouvait également un nombreux public. Le voile recouvrant le monument est alors tombé, aux applaudissements de la foule, et a laissé apparaître un génie tenant un soldat blessé dans ses bras. Ce monument, d'une conception et d'une exécution très remarquables, est l'œuvre de la maison Thiébault, de Paris, et de M. Bertin, de Vezins, pour le socle. Il porte, comme inscription : *Gloria victis!*

Au moment où le voile est tombé, la musique du 77e et toutes les musiques réunies ont, sous la direction de M. Agier, exécuté la *Marseillaise*. Puis, M. le docteur Pissot, président du Comité d'érection du monument, et M. Marie-Baudry, maire de Cholet, ont prononcé d'éloquents et patriotiques

Digitized by Google

discours, qui ont été accueillis par de vigoureux applaudissements.

Ces discours achevés, la Société orphéonique la « Sainte-Cécile » de Cholet, sous la direction de son habile chef, M. Marchais, et avec accompagnement d'orchestre, a chanté une fort belle cantate de circonstance, dont les paroles sont de M. Henri Augereau, et la musique de M. J. Marchais.

A signaler, aussi, un lâcher de pigeons très réussi, effectué par la Société colombophile de Cholet.

Les Sociétés et les délégations ont ensuite défilé devant les tribunes dans l'ordre suivant : Musique du 77e régiment d'infanterie, les Pompiers, Musique de Mortagne, les Combattants, Musiques de Cholet et de Chemillé réunies, les Mobiles, Musique du May, le Génie, la Fanfare des Cavaliers, les Cavaliers, la Musique de Trémentines, les Artilleurs, l'Orphéon Sainte-Cécile et la Société Philarmonique, la Musique de Saint-Macaire et la Société de gymnastique de Cholet.

Après être passé devant la tribune, le défilé s'est rendu, suivi du cortège officiel, et en passant par l'avenue Gustave-Richard, superbement décorée, sur la place Travot où a eu lieu la dislocation. A l'entrée de l'avenue Gustave-Richard, du côté de la dite place Travot, le 77e régiment d'infanterie avait dressé un arc de triomphe d'un effet très original et portant ces mots : « Honneur et Patrie ! »

A deux heures a eu lieu, dans le Jardin du Mail de Cholet, un banquet de 550 couverts. Ce banquet était présidé par M. Marie-Baudry, maire, ayant à sa droite M. le général Mathis et à sa gauche M. Beauvais, secrétaire général.

A la table d'honneur avaient également pris place toutes les autorités et notabilités.

Le service était assuré : à la table d'honneur par M. Récoppé, et aux autres tables par MM. Beaufreton, Bernier, Rochais et Vaillant.

Au dessert, M. Marie-Baudry, maire, a pris le premier la parole pour féliciter les organisateurs de cette fête, ainsi que les Sociétés patriotiques et musicales qui y ont pris part. M. Marie-Baudry a porté un toast à M. le général Mathis.

A M. le Maire a succédé M. Lemoine, sous-préfet, qui s'est associé aux paroles aimables adressées par M. Marie-Baudry au général Mathis. M. le sous-préfet a tenu à complimenter tout particulièrement les Sociétés patriotiques pour le géné-

Digitized by Google

reux don du monument qui venait d'être inauguré. Puis il a bu au Gouvernement de la République.

M. le général Mathis a exprimé sa satisfaction d'avoir été choisi par M. le Ministre de la Guerre pour le représenter à cette belle et patriotique cérémonie. Il boit aux Sociétés, à la ville de Cholet, à M. Marie-Baudry, maire, et à M. le docteur Pissot. Celui-ci clôt la série des toasts par quelques mots aimables de remerciements.

Dans l'après-midi, les Sociétés musicales se sont fait entendre sur les différents points de la ville.

Cette journée s'est terminée par des illuminations et par un feu d'artifice splendides.

***

Le 24 août avait lieu, à Trémentines, la fête annuelle des Vétérans des Armées de Terre et de Mer.

Malgré le mauvais temps, presque tous les invités de M. le Président de la 669e section ont répondu à son appel.

Une délégation de la 43e section, ayant à sa tête M. Catroux, président, maire de Vihiers, conseiller d'arrondissement, et son vice-président, M. Plessis ; M. Michelon, vice-président de la 629e section d'Angers, et plusieurs membres de cette section ; la 906e section de Coron et son président, M. Mabille ; une délégation de Chemillé avec son président, M. Quillet ; une délégation de Martigné-Briant.

La pluie contrariante, tombant toute la journée, n'a pas empêché la fête d'être pleinement réussie.

Après la grand'messe, chantée à 10 heures, pour les enfants de la commune, morts pour la Patrie, les Vétérans se sont rendus au cimetière pour déposer une palme et un bouquet sur le monument élevé à la mémoire des soldats morts en 1870.

M. Durbecé, président de la 669e section de Trémentines, a pris la parole, et, dans une allocution ayant pour texte le Souvenir, a convié tous les assistants à raffermir leur patriotisme près de cette colonne, rappelant le souvenir des braves tombés en défendant leur patrie.

Ensuite un banquet a réuni tous les invités ; là, au dessert, M. Durbecé, prenant de nouveau la parole, a remercié tous les invités et a démontré la nécessité de l'union entre tous les Vétérans. Il prie ensuite M. le Président d'Angers de prendre l'initiative d'un groupement de toutes les sections angevines

Digitized by Google

au chef-lieu en une Fédération de l'Anjou, et lève son verre à la France et à l'union générale de tous les Français.

M. Catroux, président de la 43e section de Vihiers, lui a répondu dans des termes pleins de délicatesse, et, appuyant l'idée précédemment émise par M. Durbecé, a porté un toast au groupement prochain des Vétérans angevins.

***

Le 7 septembre ont eu lieu l'assemblée annuelle de la place Giffard-Langevin et, à l'occasion de cette assemblée, l'inauguration de la statue *La Source*, élevée sur cette place, grâce à la générosité de notre compatriote. Malheureusement le mauvais temps a contrarié cette fête, cependant si bien préparée.

Après un lâcher de pigeons, à l'extrémité de la rue Eblé, le cortège s'est rendu, précédé de l'*Harmonie de Trélazé*, à la place Giffard-Langevin, sous la jolie tente dressée pour recevoir les autorités. La préfecture n'était pas représentée, mais la municipalité l'était par MM. Laurent Bougère, député et conseiller municipal ; Planchenault et Mahier, conseillers municipaux, qui ont, après le champagne, abondamment versé, prononcé des discours très applaudis.

M. Bougère, après avoir adressé des félicitations méritées au Comité de la fête, a prononcé l'éloge de M. Giffard-Langevin. M. Mahier a porté un toast à MM. Sauvageot et Beignet, à M. Goujon, à M. Aïvas, à la presse. M. Planchenault a toasté à la Société colombophile, à la Société de gymnastique. à l'*Harmonie de Trélazé*, à l'artificier de la fête, M. Boiteuil.

Au nom de la presse, M. Emile Marchand a remercié le Comité de son charmant accueil.

***

Moins heureuse, la statue de Marguerite d'Anjou, qui s'élève, depuis les premiers jours de juillet, sur la place de la Visitation, attend encore « son inauguration ».

Il est vrai qu'une fête d'inauguration n'ajouterait rien au mérite de cette œuvre exquise, qu'il faut placer bien au-dessus de toutes les autres statues qui ornent les places ou les rues de notre ville.

Le piédestal, entièrement en pierre blanche avec soubassement de granit, est entouré d'une grille en fer. Ce travail fort bien soigné, a été exécuté sur les dessins de M. Beignet, archi-

Digitized by Google

tecte, par M. Chalumeau, le marchand de matériaux, bien connu de la rue Létanduère.

L'emplacement de la statue, quoi qu'il ait été dit à ce sujet, a été heureusement choisi. Il ajoute un grand charme à la perspective des rues des Lices, de la Gare et d'Anjou.

***

Le 12 juillet, les actionnaires de la Société anonyme des Filatures, Corderies et Tissages d'Angers se sont réunis pour procéder à l'inauguration de la Crèche du Mail.

M. Bessonneau, administrateur, a prononcé l'allocution suivante :

Mesdames,
Messieurs,

La population ne dépend pas de la fécondité des femmes et des quantités de naissances, mais des moyens de protéger et de conserver la vie des enfants. Or le meilleur moyen de combattre les causes principales de la mortalité si considérable des enfants, c'est-à-dire le sevrage prématuré, la mauvaise alimentation, les fautes d'hygiène, c'est de prendre l'enfant à sa naissance pour l'élever dans des maisons d'assistance dues à l'initiative privée, jusqu'au moment où il pourra entrer dans les asiles ou écoles maternelles dus à l'initiative officielle. Il est certain que, si l'allaitement des enfants est préférable au domicile des parents, cela n'est pas toujours possible, lorsque les mères sont obligées de vivre de leur travail.

La crèche est là pour leur venir en aide.

Son but principal est de procurer aux enfants un air pur, des aliments sains et bien appropriés à leur âge, la propreté et des soins non interrompus. Ces institutions sont nécessaires surtout dans les villes, au sein des agglomérations industrielles. Dans ces milieux, la mortalité des enfants est grande; mais elle se trouve bien atténuée, lorsque des crèches sont établies.

A ce sujet, nous citerons deux exemples :

La statistique dressée par le docteur Camus pour la crèche de M. Seydoux, au Cateau, département du Nord, et par le docteur Gérard, pour la crèche de Saint-Bernard, à Lyon.

Dans la première, la mortalité annuelle moyenne est de 5 à 7 °/₀, tandis qu'elle est de 18 °/₀ à la ville ; dans la seconde, la moyenne annuelle, en six années, a été de 4 °/₀ du nombre des enfants inscrits, soit le quart seulement de la mortalité générale de la ville de Lyon.

Nous pouvons nommer, parmi les crèches industrielles, qui ont été fondées, celles de MM. Godin, familistère de Guise (Aisne);

Digitized by Google

Laroche-Joubert, papeterie d'Angoulême (Charente); Waddington, filateurs à Saint-Lubin-des-Joncherets (Eure-et-Loir); Seydoux-Sieber, filateurs à Ourscamp (Oise); Menier, chocolatier à Noisiel (Seine-et-Marne); Saint frères, tisseurs à Harondel (Somme).

Nous sommes heureux d'imiter de tels exemples et d'élever ici un asile dans les meilleures conditions possibles pour les petits enfants des travailleurs qui nous environnent. La crèche est l'auxiliaire de la maternité; elle garde l'enfant pendant un certain temps, elle tranquillise le cœur de la mère, quand elle est obligée de se séparer du petit. Elle préserve un grand nombre d'enfants non seulement de la mort, mais aussi des infirmités et des maladies, qui se contractent souvent au domicile des parents.

A notre avis, la Société et les chefs d'usine ont des devoirs à remplir. L'enfant du travailleur doit être assisté; l'ouvrier, en cas de maladie ou de chômage, doit être secouru; enfin, le vieillard, qui a donné sa vie au travail et qui est devenu incapable ou infirme, doit avoir un abri et du pain pour ses vieux jours. Il nous resterait à nous occuper de cette dernière partie du contrat social; malheureusement, les lois, toujours annoncées, des retraites ouvrières arrêtent les patrons et les Sociétés industrielles, qui auraient le désir d'assurer l'avenir de leur personnel.

Nous rappelons ici pour mémoire ce qui a déjà été fait en faveur de nos ouvriers :

Le 1er janvier 1889, M. Bessonneau fondait une caisse de secours, pour l'usine du Mail. Cette caisse, alimentée par la maison sans retenue sur les salaires, a distribué en 12 années, de 1889 à 1901, une somme de 321.826 f. pour rentes viagères, maladies, accidents, secours de loyer, service militaire, mariages et maternité.

Les soins médicaux, pharmaceutiques et autres donnés également depuis 12 ans, et deux fois par semaine, ont produit les meilleurs résultats, les ouvriers profitant de ces soins pendant leur travail, sans dérangement ni perte temps. Aussi, lors de la réunion de nos deux maisons, la première préoccupation des actionnaires de la Société a-t-elle été de donner ces mêmes soins médicaux dans les autres usines.

Le 9 décembre 1899, cinquième anniversaire de la mort de Mme Bessonneau, la fondation d'une crèche était décidée; mais, par suite de travaux considérables, entrepris en prévision de la journée de 10 heures, son achèvement fut retardé de deux années. Mes associés n'hésitèrent pas un instant à adopter l'idée de la crèche, et, aujourd'hui que nous faisons l'inauguration, c'est le moment de vous dire ce que nous désirons, de vous exposer le but que nous poursuivons.

Nous voulons, avant tout, laisser l'enfant à sa mère, aider celle-ci dans sa tâche, mais ne pas nous substituer à elle; en un mot, ne

Digitized by Google

pas rompre le lien de famille, et le resserrer au contraire. La mère aimera d'autant mieux son enfant qu'il ne sera plus une gêne pour elle, puis, le soir venu, lorsqu'elle le retrouvera bien nourri, bien soigné, n'éprouvera-t-elle pas un délassement après les fatigues de la journée? En outre, l'enfant, accoutumé à régler ses appétits le jour, les règlera aussi la nuit, et la maman, dormant plus tranquille, se portera mieux et affectionnera davantage sa famille.

Nous donnerons, pendant le jour, tous les soins désirables, et nous livrerons pour la nuit le lait stérilisé aux parents qui en feront la demande. Mais, très respectueux de l'amour-propre de nos ouvriers, ce lait sera cédé à prix modique à ceux qui seront en mesure de le payer. Nous faisons de l'assistance et non de la charité, nous voulons aider celui dont les forces ne sont pas suffisantes, prendre la part excessive de son fardeau, en l'encourageant à supporter le reste; c'est, à notre avis, de la vraie fraternité dans le respect de la dignité humaine.

La crèche est placée près de l'usine, pour permettre aux mères de retrouver leurs enfants à l'heure des repas, de leur donner le sein maternel, et de s'acquitter du plus sacré, du plus doux des devoirs.

Telle sera notre œuvre, tel sera le but humanitaire et moral que nous poursuivons, avec la seule pensée d'apporter quelque soulagement dans les familles de nos ouvriers. Nous souhaitons que, chaque soir, les parents éprouvent quelque satisfaction à emporter leurs chers bébés frais et souriants, et qu'ils aient plus de confiance dans l'avenir, en pensant qu'on leur vient en aide.

Afin de réussir plus sûrement dans notre entreprise, nous avons fait appel au concours et à l'infatigable dévouement des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, qui possèdent à un si haut degré l'art d'élever les enfants. Leur vie, toute de délicatesse et de bonté, nous est un sûr garant que les enfants confiés à leurs soins ne manqueront jamais de rien.

Une crèche bien tenue constitue un enseignement constant d'hygiène domestique. Aussi, nos ouvrières, avec leur intelligence si vive et si pratique, en voyant avec quels soins minutieux tout y est conduit, en remarquant comment chaque enfant a ses petites affaires distinctes et numérotées, en comprenant le motif de ces précautions délicates, finiront par prendre les mêmes habitudes d'ordre et de propreté; elles transporteront très vite ces pratiques d'hygiène dans leur ménage, car elles ne voudront pas que leurs bébés soient moins bien soignés chez elles que dans un établissement étranger. Puisse cet enseignement de la crèche gagner de proche en proche et faire pénétrer l'hygiène et l'aisance dans tous les ménages ouvriers; ce sera pour nous la meilleure récompense.

Nous ne pouvons nous dispenser de remercier ici toutes les

Digitized by Google

personnes qui nous ont aidés dans notre tâche, en particulier M. Duveau et Mlle Bex, qui sont allés plusieurs fois à Paris, pour étudier et régler la marche de cette maison.

Et maintenant, Mme la Supérieure, M. le Docteur, mes associés, qui ont tenu à assister à cette inauguration, se joignent à moi pour vous souhaiter la bienvenue et vous dire combien nous sommes heureux de remettre cette crèche entre vos mains.

A la sortie des ateliers de l'Usine du Mail, M. Bessonneau a réuni tous les ouvriers et ouvrières de cette usine sous le grand hall et leur a fait part de l'inauguration de la crèche destinée à leurs enfants. M. Bessonneau a pris la parole et a porté également à leur connaissance le discours que nous venons de reproduire.

Nous sommes heureux de féliciter ici M. Bessonneau et MM. les administrateurs de la Société des Filatures, Corderies et Tissages de cette nouvelle bonne œuvre dont profitera largement la population ouvrière qu'ils emploient.

***

Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique en date du 25 juillet, une chaire de clinique ophtalmologique a été instituée à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers.

Par arrêté en date du même jour, M. le docteur Motais, membre correspondant de l'Académie de médecine, officier de l'Instruction publique, ancien chef des travaux anatomiques à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers, a été nommé professeur de clinique ophtalmologique.

***

M. Boudier, proviseur du Lycée d'Angers, est nommé proviseur du Lycée de Nîmes ;

M. Vasselin, proviseur du Lycée de Tarbes, est nommé proviseur du Lycée d'Angers.

Pendant son séjour à Angers, M. Boudier avait bien voulu s'intéresser à la *Revue de l'Anjou* et à l'histoire de notre province. Nous ne le laisserons pas partir sans lui présenter, avec nos regrets, l'assurance de notre gratitude.

***

Digitized by Google

Nous sommes heureux d'apprendre qu'un de nos jeunes compatriotes vient d'obtenir, au concours du Conservatoire, un premier accessit dans la classe de violon.

Ce jeune lauréat est M. Bidet Joseph, ancien élève de notre École municipale de musique qui, dès l'âge de 8 ans et demi, obtenait le premier prix de violon, classe de M. Lynen.

Comme on le voit, le prodige d'alors fait honneur à notre institution musicale et il y a tout lieu d'espérer qu'il n'en restera pas là et que d'autres succès attendent encore le brillant élève du Conservatoire.

En lui adressant toutes nos félicitations, nous sommes heureux de le rappeler au souvenir des Angevins qui l'ont connu.

***

S. E. le cardinal Mathieu vient d'envoyer à l'Evêché d'Angers son portrait peint, en 1896, par M. H. Royer. Ce magnifique tableau a été placé dans la salle synodale.

***

M. de Grandmaison, député, a offert à la bibliothèque de Saumur, vingt années de la *Revue des Deux-Mondes*, soit environ 250 volumes.

***

Des fouilles très importantes, et pour lesquelles le Conseil général a bien voulu voter une somme de 300 francs, viennent d'être faites à la Cathédrale par M. L. de Farcy.

On a retrouvé toutes les substructions du transept, du chœur et des absides de l'église du XIe siècle. Derrière le grand autel actuel, on a découvert, sous une épaisse dalle en pierre blanche, le cœur de Marguerite de Sicile, déposé à la Cathédrale en 1299. Au pied de l'escalier qui conduit à la salle synodale, on a pu apercevoir, dans une tombe très simple, le cercueil en plomb qui renferme le corps de l'évêque Jean de Vaugirault : ce cercueil reproduit exactement la forme des sarcophages qui contiennent les momies égyptiennes ; le masque de l'évêque a été reproduit grossièrement, ainsi que son rabat, sa crosse et son sceau. Une croix en saillie, au milieu de laquelle figure un cœur doré, court presque sur toute la longueur du cercueil. Quatre larmes,

Digitized by Google

en zinc doré, ont été soudées deux par deux de chaque côté du rabat et à la hauteur des épaules du prélat.

***

La restauration des peintures qui ornent la chapelle des Hospices d'Angers est terminée. Le travail avait été confié par l'administration des Beaux-Arts à M. Guifard, élève de Lenepveu. M. Guifard s'est acquitté de cette tâche difficile dans les conditions les plus favorables ; il a apporté dans son travail toute sa passion d'artiste et toute la piété filiale que lui inspire le souvenir de son maître.

***

Les travaux de restauration de la Tour Saint-Aubin viennent enfin de commencer : espérons qu'ils seront conduits avec la plus grande activité.

***

Les travaux de restauration du château de Durtal sont également en cours d'exécution : on doit réparer complètement la partie occupée par le presbytère et par l'hôpital.

***

La belle restauration de l'église de Nantilly, à Saumur, commencée en 1893, a nécessité des travaux complémentaires (bas-côté, oratoire de Louis XI et transept) qui ont occasionné une dépense de 23,950 francs. Ces travaux sont terminés et définitivement réglés, grâce à de nouvelles allocations des Beaux-Arts montant à 11,950 francs, à un secours des Cultes de 4,000 francs, à une subvention de la Fabrique (produit d'un legs) 5,000 francs et à des souscriptions particulières atteignant 3,000 francs.

***

Un devis de 35,000 francs a été approuvé par l'autorité compétente pour remise en état des couronnements des murs des absidioles du chœur de l'église Saint-Pierre, à Saumur, et pour la réfection des parties hautes des murs des transepts, qui menacent ruine. Une allocation de l'Administration des Beaux-Arts montant à 10,000 francs a été accordée, la ville de Saumur a fourni la même somme, la Fabrique a donné une part contributive de 15,000 francs.

***

Digitized by Google

La ville de Saumur manifestait depuis quelque temps l'intention d'installer dans le vieux château qui la couronne un Musée des Beaux-Arts. Il a fallu de longues négociations pour arriver à une entente entre les Domaines, les Beaux-Arts et la Guerre qui occupe encore l'édifice. Aujourd'hui les formalités s'achèvent ; la Ville s'est engagée à des travaux d'aménagement intérieur, les Beaux-Arts doivent participer aux restaurations extérieures, et les Domaines ont consenti à la cession à la Ville pour la somme infime de 2,600 fr. Saumur fonde ainsi, dans des conditions exceptionnelles, la plus merveilleuse installation de musée, et le sort de l'un des châteaux de la Loire est définitivement assuré.

***

Ont été promus ou nommés récemment dans l'ordre de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur :

M. le général de Lafond, inspecteur général de cavalerie à Angers.

Au grade d'officier :

MM.

Le colonel Labiche, commandant en second l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie à Fontainebleau ;

Gasquet, colonel du 77e de ligne, à Cholet, 40 ans de services, 1 campagne ;

Laurent Etienne-Edmond, major au 25e régiment de dragons, 35 ans de services, 7 campagnes, chevalier du 4 mai 1889 ;

Pihier, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Angers.

Au grade de chevalier :

MM.

Favre Pierre-Joseph-Marc, capitaine au 77e d'infanterie à Cholet, 24 ans de services ;

Vichard Félix-Paul, capitaine au 135e d'infanterie, 23 ans de services, 1 campagne ;

De Maillé de la Tour-Landry Marie-Artus, capitaine au 66e d'infanterie ;

Barot Louis-Joseph, médecin aide-major de 1re classe au 2e régiment d'infanterie coloniale ;

Digitized by Google

Cladaux et Lespinasse, capitaines au 72e régiment territorial ;

Lefolcalvez, ingénieur des ponts et chaussées à Saumur, capitaine du génie territorial ;

Rousseau, bibliothécaire de l'Ecole de cavalerie, à Saumur ;

Lefèvre, conseiller à la Cour d'appel d'Angers.

Ont été nommés :

Officiers de l'Instruction publique :

MM.

Justin-Joseph Lasausse, économe au Lycée d'Angers ;

Ernest-Denis Préaubert, chargé du cours de physique au Lycée d'Angers ;

Mlle Sophie-Hélène Séry, née Leypold, directrice du collège de jeunes filles de Saumur.

Officiers d'Académie :

MM.

Boquel, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers ;

Mme Coustau, professeur de sciences au collège de jeunes filles de Saumur ;

Robin, professeur de philosophie au Lycée d'Angers ;

Gagneux, instituteur public à Saint-Pierre-Montlimart.

Mme Plard, directrice de l'école publique de Cholet ;

Mlle Petit, directrice de l'école primaire supérieure d'Angers ;

Mlle Poitevin, directrice de l'école publique des Cordeliers, à Angers ;

Tarrade, chef d'atelier à l'Ecole d'Arts-et-Métiers d'Angers ;

Hamelin, instituteur à Feneu ;

Guillot, professeur à l'Ecole d'Arts-et-Métiers d'Angers.

Ont été nommés chevaliers du Mérite Agricole :

MM.

Baudrier-Doineau Joseph, pépiniériste à Angers : diverses récompenses dans des expositions horticoles ;

Biéron Louis-Jules, propriétaire viticulteur, au château de la Chaillerie, à Corzé : a grandement contribué au développement de l'industrie viticole dans sa région ; 14 ans de pratique ;

Digitized by Google

David François-Victor-Emile, chef de division à la préfecture d'Angers ;

Petit, directeur à la maison Bessonneau, à Angers.

***

La mort imprévue de M. Germain, ancien proviseur du Lycée d'Angers et proviseur du Lycée de Sens, a surpris et attristé tous ses amis, c'est-à-dire tous ceux qui l'avaient connu pendant les huit années où il dirigea le Lycée d'Angers.

On lui a fait, à Sens, de splendides funérailles. L'inhumation a eu lieu à Angers. M. l'Inspecteur d'Académie, MM. le Proviseur, le Censeur, l'Econome, l'Aumônier, tout le personnel du Lycée, au grand complet, et la plupart des dames des fonctionnaires, ont tenu à donner, par leur présence, ce dernier témoignage d'affection à Mme Germain, mère du regretté Proviseur, et à la veuve de celui-ci.

Les élèves, fort nombreux, qui faisaient partie du cortège, l'eussent été plus encore, sans le congé qui commençait ce jour-là même.

Tous les fonctionnaires, en robe, ont reçu le corps à la gare Saint-Laud. A l'issue de la cérémonie religieuse, qui eut lieu à Saint-Joseph, le convoi se dirigea vers le cimetière.

Nous avons remarqué dans l'assistance : MM. Dop, économe, et Beaudoin, professeur du Lycée de Sens; Cournot, Legludic, Bedouet, Cahen, Gauvin, Michel, Benoist, J. Breton, G. Jagot, Mascarel, président de l'Association amicale des Anciens élèves du Lycée; Joubin, lieutenant Stéphanopoli, capitaines Camus, Sauny; Gourin, Guédon, Sicard, Vilette, Chapier, Lefebvre, Labessière, Bickel, Verrier-Cachet. Nous nous excusons pour les omissions inévitables en pareil cas.

Au cimetière, M. Boudier, proviseur du Lycée, a prononcé le discours suivant, que nous sommes heureux de reproduire :

Quelques amis d'esprit cultivé et de cœur fidèle se préparaient tout joyeux à recevoir dans quelques jours M. le proviseur Germain. Après trois ans d'une séparation, qui lui fut cruelle, il revenait dans notre belle ville d'Angers, si captivante qu'elle garde presque toujours ceux qu'elle a une fois reçus. Mais la mort vient de déjouer ses projets; et nous assistons tristement à l'arrivée d'un cercueil, et dans un instant, la terre enveloppera dans le même lit funèbre le vieux père et le fils. Ce coup du sort terrible et imprévu jette la



Digitized by Google

consternation dans une famille bien éprouvée et plonge dans le deuil d'excellents amis et une partie de l'Université.

Après des demandes répétées et plusieurs années d'attente, le proviseur Germain venait d'obtenir un congé, que sa retraite allait suivre. La mort, plus rapide que les administrations humaines, a simplifié les démarches et accordé au fonctionnaire, usé par de longs et laborieux services, le repos de la tombe, l'éternelle retraite.

Cette destinée, faite de travail et vouée à un noble et pénible apostolat ; méritait une fin plus douce. Après avoir consacré 35 ans de sa vie à l'œuvre de l'éducation nationale, Monsieur Germain se promettait quelques bonnes et paisibles années. Il les avait bien gagnées; aussi les passera-t-il dans un repos intelligent et fécond, dans la culture passionnée d'un art où il était devenu un maître, dans un petit cercle d'amis bien choisis, entre sa mère et sa femme, qui l'entouraient de soins affectueux et qui depuis quelques jours gravissent dans la désolation le plus douloureux calvaire.

La carrière du proviseur Germain fut simple et belle, comme sa nature et comme son âme. Né à Metz en 1848, il appartenait à une famille de soldats et à une province frontière. Les vertus militaires l'animaient : l'amour du pays, le sentiment du devoir, l'esprit de sacrifice. Sa mort n'est-elle pas d'un soldat ? Il sert fidèlement jusqu'à la fin, et tombe près du but.

Après de fortes études au Lycée de Toulouse, il est nommé, en 1866, répétiteur au Lycée de Carcassonne. Un an après, il revient à Toulouse, prépare sa licence et suit les cours de l'école des Beaux-Arts. Il sera professeur, lettré et artiste.

Licencié en 1869, il professe pendant neuf ans au Lycée d'Albi. Malgré sa modestie, sa valeur perce; on sent en lui l'étoffe d'un bon administrateur. Aussi, à l'âge de 30 ans, est-il nommé censeur du Lycée de Valenciennes. Les diverses étapes de sa carrière sont la consécration de ses mérites très justement appréciés. Il est censeur successivement à Nevers, à Orléans et à Lille.

En 1888, il est nommé proviseur et entre dans l'Académie de Rennes, où il restera onze ans : on lui confie le Lycée de Pontivy et, au début de 1891, il est placé en tête du Lycée d'Angers. Il y resta huit années, les plus belles de sa carrière, et pour lui les plus agréables. C'est ici qu'il voulait finir ses jours; il n'aura pas eu la consolation d'y mourir ; c'est ici qu'il s'était préparé une demeure de son choix; il n'aura pas eu la joie d'y reposer une fois sa tête.

Parmi vous, il avait conquis droit de cité. La correction parfaite de sa tenue, la distinction de ses manières, sa finesse d'esprit sa discrétion et sa prudence, sa douceur et sa bienveillance, une grande fermeté tempérée par la bonté, le sentimont de ses responsabilités : en un mot tout ce qui fait l'homme aimable et honnête et le chef véritable se trouvait réuni dans le proviseur Germain. Il faisait les

Digitized by Google

délices des rares intimes pour lesquels il renonçait à son apparente froideur ; avec tout le monde, il forçait l'estime et le respect.

Sans avoir eu la joie de le connaître personnellement, j'ai été le confident naturel et obligé de ses actes administratifs; et pour remplir en toute conscience ma tâche souvent pénible, j'ai suivi les traditions établies par le proviseur Germain, traditions de prudence, de bonté et de dévouement. C'est donc à un maître inconnu que je rends ici un dernier hommage; et c'est au nom de tous les fonctionnaires qu'il a dirigés et soutenus, au nom des générations d'écoliers, auxquels il prodigua ses soins et son expérience, au nom du Lycée d'Angers et de l'Académie de Rennes, que j'adresse au proviseur Germain un suprême et douloureux adieu.

Sa vie fut belle et bien remplie : sa mort fut d'un sage, l'une et l'autre nous serviront d'exemple.

Puisse notre respectueuse sympatihe adoucir l'immense douleur d'une veuve éplorée et d'une mère inconsolable !

***

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Henri Allain-Targé, décédé à Parnay, près Saumur.

Né le 7 mai 1832, M. Allain-Targé, fils d'un ancien procureur général, après avoir terminé ses études de droit à Poitiers, se fit inscrire en 1853 au barreau d'Angers et plaida, en 1855, dans l'affaire de la Marianne.

Entré dans la magistrature en 1861, comme substitut du procureur impérial à Angers, il donna sa démission au bout de dix-huit mois et vint, en 1864, s'établir à Paris, où il se lia rapidement avec les principaux membres de l'opposition démocratique et républicaine.

Il collabora jusqu'en 1865 au *Courrier du Dimanche*. Après la bataille de Sadowa, il publia successivement deux brochures, l'une sur les déficits du budget impérial, l'autre sur l'organisation de l'armée.

En 1868, il entra à l'*Avenir national* et il fonda, la même année, la *Revue Politique*.

Aux élections du 23 mai 1869, M. Allain-Targé fut battu à Saumur par M. Louvet, qui fut ministre quelques mois plus tard.

Nommé, après le 4 septembre 1870, préfet de Maine-et-Loire par le Gouvernement de la Défense nationale, il donna sa démission lorsque la délégation de Tours voulut faire procéder aux élections, et fut nommé commissaire aux armées

Digitized by Google

dans les départements de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

A la fin de novembre, Gambetta ayant fait reculer la convocation des collèges électoraux, le nomma préfet de la Gironde. Il abandonna ce poste après la réunion de l'Assemblée nationale en février 1871. Il avait échoué quelques jours auparavant, ainsi que toute la liste républicaine, dans le département de Maine-et-Loire, aux élections complémentaires du mois de juillet 1871.

Il échoua également dans le département de la Seine ; mais, moins d'un mois après, il fut nommé conseiller municipal du dix-neuvième arrondissement de Paris et il demeura dans ses fonctions jusqu'aux élections générales de 1876.

En septembre 1871, il participa à la fondation du journal la *République Française* et il y écrivit jusqu'à la fin de 1878. Il y traitait principalement les questions de politique générale et de chemins de fer.

Réélu conseiller municipal en 1874, il fut, avec M. Floquet, le leader de la partie avancée du Conseil. En 1876, il fut élu député par le dix-neuvième arrondissement de Paris et fut réélu en 1877 et en 1881.

Il siégea à l'Union républicaine, fut, à un moment, président de ce groupe parlementaire et demanda l'amnistie pleine et entière pour les faits de la Commune. A la suite d'un démenti échangé dans une discussion, il eut un duel avec M. Robert Mitchel, qu'il blessa assez grièvement.

M. Allain-Targé fut, grâce à sa compétence économique, choisi comme ministre des finances dans le cabinet formé par Gambetta le 14 novembre 1881. Il fut renversé avec le cabinet tout entier le 26 janvier 1882.

Depuis cette époque, il a pris part à toutes les discussions financières qui eurent lieu au sein du Parlement. Il appartenait à la fraction des plus avancés de l'Union républicaine de la Chambre des députés. Il fut nommé ministre de l'intérieur, le 6 avril 1885, dans le cabinet formé par M. Henri Brisson, avec lequel il tomba le 26 décembre de la même année.

Depuis cette époque, son rôle politique fut beaucoup plus effacé.

M. Allain-Targé avait épousé, en 1857, une fille de M. Villemain ; il a eu deux filles, dont l'une, mariée en 1878 à

Digitized by Google

M. Charles Ferry, député des Vosges et ancien préfet de la Haute-Garonne, qui mourut en 1883. L'autre épousa M. de la Porte, député des Deux-Sèvres, qui fut sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

***

Nous enregistrons avec un vif regret la mort de M. le comte Zacharie du Reau, décédé, en son château de Barot, dans sa 90e année.

M. du Reau était entré au Conseil général en 1848 comme représentant du canton de Montrevault. En 1852, il cessa de siéger pour refus de serment à l'Empire. En 1873, il fut renvoyé par ses électeurs, à l'Assemblée départementale.

Sentant ses forces l'abandonner, il ne se représenta pas aux élections de 1901, et fut remplacé par son fils.

Les obsèques de M. le comte du Reau ont eu lieu le 21 juillet, à la Chapelle-Aubry ; l'affluence était considérable. Aux habitants de la Salle-Aubry et de la Chapelle-Aubry s'étaient joints le maire et les notables du canton de Montrevault, représenté pendant cinquante ans par le défunt, les parents, les amis venus de tous les points du département. Un clergé nombreux donnait une grande solennité à la cérémonie religieuse. Le Révérend Père Abbé de Bellefontaine la présidait ; il a dit la messe et donné l'absoute. Mgr Pasquier et M. le chanoine Moreau, supérieur du Petit-Séminaire de Beaupréau, étaient dans le chœur. A la fin de la messe, M. le curé de Montrevault a retracé, en termes éloquents et émus, la vie chrétienne, toute pleine d'enseignements, d'exemples, de sacrifices, si simple et si bien remplie, qu'a vécue le comte du Reau pendant 91 ans.

Au cimetière, M. le maire de la Salle-Aubry a pris la parole et s'est exprimé ainsi :

MESDAMES, MESSIEURS,

Permettez-moi de faire mes adieux, au nom de la commune, à l'homme juste et droit que nous venons de perdre, à celui qui fut, pendant de longues années, l'appui et le soutien des faibles, le conseiller entendu de tous, et la providence des pauvres de la commune.

Permettez-moi encore d'exprimer toute la respectueuse sympathie que nous avons pour sa nombreuse famille. Puissent ces humbles témoignages de reconnaissance, avec le souvenir des bonnes actions et des bons exemples de celui qu'ils pleurent, adoucir pour sa

Digitized by Google

famille les instants pénibles de la séparation qui, pour nous, chrétiens sincères, n'est que momentanée !

Aussi, avant de quitter cette tombe, je dirai comme par le passé « Au revoir, cher Monsieur du Reau ! »

M. le comte de la Bourdonnaye, député de Maine-et-Loire, a ensuite prononcé le discours suivant :

Mon Révérend Père,
Monseigneur,
Messieurs,

En venant saluer la tombe qui va se refermer sur la dépouille mortelle du comte du Reau, en venant dire que sa mort est un grand chagrin et laissera dans notre contrée un vide immense, je sais que j'exprime le sentiment du pays tout entier.

M. du Reau a vécu quatre-vingt onze années et cette longue vie peut se résumer en un mot : Il a passé en faisant le bien. Tout jeune, il s'était attaché au pays, il y avait pieusement recueilli les traditions de ses ancêtres et, semant les bienfaits et les grands exemples, il avait conquis la confiance, le respect, puis, avec l'âge, la vénération dont nous entourions sa robuste vieillesse. Il était universellement aimé, et l'on peut dire que si, dans sa longue carrière, il a rencontré des adversaires, il n'a pas eu d'ennemis. C'est que, dans la lutte, il apportait, avec l'ardeur, la franchise et la loyauté.

Ses convictions étaients profondes ; toujours il leur fut fidèle, fidèle à Dieu, fidèle à la Monarchie traditionnelle, et c'est avec ces sentiments qu'il a vécu et qu'il est mort. Il croyait que le triomphe de ces deux grandes causes est nécessaire au bonheur de la France, à sa prospérité, à son salut. Nous le croyons aussi, et, à qui voudrait le nier, l'histoire d'un siècle donne une réponse douloureuse et trop évidente. Après avoir lutté pour elles, il a trouvé, dans la mort, le repos : Dieu le donne à ses élus, et il lui a fait cette grâce d'avoir permis qu'il quittât la vie, avant d'avoir pu se rendre compte, nous l'espérons du moins, des progrès de la persécution qui continue, toujours plus âpre et plus inique. M. du Reau aurait trop souffert de voir, brutalement chassées, ces saintes filles, dévouées aux enfants, aux malades, aux pauvres, ces religieuses auxquelles rien n'est reproché que leur zèle à servir Dieu, à enseigner la morale chrétienne, base de toute société, et l'amour de la France.

M. du Reau est mort dans la paix de l'âme et dans l'espoir du bonheur que Dieu réservait à ses vertus. Que cette pensée soit un adoucissement à la douleur de ses enfants et de ses amis !

Mais il n'est pas mort tont entier : la foi nous l'enseigne, et sa famille lui survit, pour perpétuer, dans ce pays des Mauges, où il tenait une si grande place, les traditions d'honneur et de dignité, d'aide et de confiance réciproques, qui avaient fait de Barot le lieu

Digitized by Google

où l'on était toujours sûr de trouver secours appui et conseil. Il laisse au pays le successeur qu'il avait désigné, lorsqu'il sentit ses forces décroître, celui dont il connaissait bien la droiture et l'élévation des sentiments, parce qu'il les avait formées lui-même dans le cœur de son fils. A nous tous, Messieurs, il laisse comme un précieux héritage l'exemple des vertus pu'il a le plus aimées, et qu'il a pratiquées jusqu'à son dernier souffle : la foi, le courage, l'espérance.

A. Z.

Digitized by Google

# A Travers les Livres et les Revues

Posez à un Angevin cette question : « A quelle date remonte l'institution de la procession du *Sacre*, c'est-à-dire du Saint-Sacrement, dans notre ville ? » Il répondra sans hésiter : « A l'époque où l'archidiacre Bérenger osa, à Angers même, attaquer le dogme de l'Eucharistie. » Celui-là a-t-il raison ? A-t-il tort ? Je ne le dirai pas. L'opinion qu'il soutient n'est certainement pas absurde, je la considère même comme probable. Mais je constate que, au-delà du premier quart du XIVe siècle, les documents gardent un silence absolu sur cette solennité, qui attirera plus tard dans nos murs tant et de si illustres visiteurs.

Dans un travail que distinguent l'érudition la plus précise et la critique la plus sûre, M. l'abbé Rondeau, aumônier de l'Oratoire, vient d'étudier cette délicate et difficile question de l'origine du *Sacre d'Angers*[1]. Les conclusions qu'il pose doivent être acceptées par tous les hommes qui recherchent la vérité, sans parti pris.

Pour avoir une idée exacte de la pompe extraordinaire que nos pères surent déployer, chaque année, en l'honneur du Saint-Sacrement, depuis le XVIe siècle jusqu'à la Révolution ; pour savoir dans quelles conditions et avec quel éclat leurs fils voulurent, au siècle dernier, rétablir l'antique procession du Sacre, il faudra lire désormais le livre de M. l'abbé Rondeau.

Dans une élégante brochure, ornée d'un joli portrait, le R. P. Ubald d'Alençon, capucin, a voulu rappeler aux Ange-

[1] *Le Sacre d'Angers ;* broch. in-8° de 44 pages ; extr. des *Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,* Angers, Germain et G. Grassin, 1902. Prix : 1 fr. ; *franco*, 1 fr. 15.

Digitized by Google

vins un nom qu'ils avaient à peu près oublié, celui de « Sébastienne Richard, damoiselle de Boistravers, de Château-Briand, etc., du Tiers-Ordre de Saint François d'Assises[1]. »

Sébastienne Richard naquit à Angers, en 1580, sur la paroisse Sainte-Croix. Elle mourut dans sa maison de Châteaubriant, près de la Baumette, le 22 octobre 1661, après avoir pratiqué, au milieu du monde, toutes les vertus de la vie religieuse.

Sous ce titre : *Les Angevins à Rome*, M. A. Mauvif de Montergon, vient de réunir, dans une charmante plaquette, imprimée par MM. Germain et G. Grassin, les articles qu'il avait adressés à la *Semaine Religieuse du diocèse d'Angers* « en souvenir du pèlerinage de 1902[2]. » Le récit de M. Mauvif de Montergon est bien fait pour augmenter le regret de ceux que l'âge et les infirmités — ou d'autres causes encore — retenaient au logis.

Cette brochure contient les portraits du Souverain Pontife, de S. E. le cardinal Mathieu, de Mgr l'évêque d'Angers et aussi, c'était justice, ceux des directeurs du pèlerinage, MM. le chanoine Malson et Mauvif de Montergon.

Pour répondre au désir exprimé par notre regretté compatriote, Henri Castonnet des Fosses, qui fut, on le sait, un des membres les plus actifs de la Société de Géographie commerciale, cette savante compagnie, a recueilli dans un seul volume et publié les divers fragments d'une étude qu'il préparait depuis longtemps, sur l'*Inde française au XVIIIe siècle*. Plusieurs chapitres de ce nouveau livre ont paru jadis dans la *Revue de l'Anjou*[3], à qui M. Castonnet des Fosses en avait réservé la primeur : ceux de nos lecteurs qui les connaissent peuvent juger par là de l'intérêt que présente l'ouvrage tout entier.

[1] *Notice historique sur Sébastienne Richard de Boistravers* (*1580-1661*). Angers, MCMII, avec portrait.

[2] Broch. in-8° de 28 pages. Prix : 1 fr. 25 ; *franco*, 1 fr. 35.

[3] Cf. 5e série, t. V, XII et XIII.

Digitized by Google

M. l'abbé Uzureau a commencé, dans l'*Anjou historique*, la publication de l'*Histoire de la Constitution civile du clergé en Anjou*, d'après le manuscrit de l'abbé Gruget : c'est un document de première valeur pour l'histoire du diocèse d'Angers, à la fin du XVIIIe siècle.

A signaler enfin, dans les *Archives médicales d'Angers* (20 août 1902), la première partie d'une intéressante monographie de *l'Hôtel-Dieu de Sablé*, par M. le docteur Legludic, sénateur de la Sarthe.

Ch. U.

---

Digitized by Google

# CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

**Bonchamps et l'insurrection vendéenne, 1760-1793, d'après les documents originaux, par René Blachez. Paris, Perrin et Cie, 1902.**

Le livre de M. Blachez a surtout pour but d'éclairer la physionomie du général vendéen, que les historiens ont, sinon méconnue, du moins laissée quelque peu dans l'ombre. Bonchamps était un modeste, et il est assez curieux de constater comment certains de ses compagnons d'armes, qui recherchaient plus que lui la renommée, ont eu, après leur mort, la bonne fortune d'une réclame due à la plume d'éloquents panégyristes ; d'autres, comme Cathelineau et d'Elbée, ont conservé le relief inhérent à leur situation de généralissimes. Seul des principaux chefs, Bonchamps est resté dans une sorte d'arrière-plan, trop confondu dans la masse des généraux, et son plus beau titre de gloire, la grâce accordée aux prisonniers de Saint-Florent, est à peu près le seul transmis à la postérité. Cependant, les talents militaires, comme les conseils du chef éclairé, ont eu une influence appréciable sur la conduite de la guerre de Vendée. Comme conducteur d'hommes, il exerçait sur ses troupes ce pouvoir magique d'entraînement, très spécial aux natures d'élite; comme stratégiste, il était la terreur de ses adversaires. Où il paraît, la victoire semble certaine; en son absence, des fautes entraînent souvent la défaite. Au magnanime testament verbal de Saint-Florent, il est donc juste de joindre les efforts de la lutte, pour retracer tout entière la véritable figure du héros.

M. Blachez, après avoir exposé les origines de Bonchamps, sa jeunesse, ses campagnes aux Indes et son mariage, nous

Digitized by Google

transporte dans les Mauges, qu'il nous décrit, à la fois, avec la vérité résultant d'une connaissance intime du pays et le talent d'un fin lettré. Les faits bien connus des débuts de l'insurrection passent devant nos yeux, puis un récit de la guerre, complété et rectifié en quelque sorte à l'aide de documents nouveaux, et s'attachant principalement aux opérations conduites par Bonchamps, sans cependant en faire un objectif unique. Le soulèvement dans les Mauges, la campagne du Poitou, Saumur, Nantes, Torfou, Cholet, sont les étapes de cette épopée, dont une carte spéciale, placée à la fin du volume, permet facilement de suivre les diverses phases. Partout la personne de Bonchamps s'affirme et se maintient, non seulement résolue et active, aussi sympathique que ferme, mais également prépondérante, et il n'a pas dépendu de l'homme que le succès final ne répondit pas à l'excellence de son action et de ses conseils.

Les notes importantes ajoutées en appendice ne constituent pas le moindre intérêt du volume, par les renseignements qu'elles nous fournissent sur les origines de la famille de Bonchamps, sur les effectifs de la guerre de Vendée, et par les problèmes historiques qu'elles élucident, au nombre desquels nous signalerons cette controverse relative au brevet de généralissime de Cathelineau et où l'auteur semble répondre victorieusement aux arguments de M. Célestin Port.

Lorsque nombre d'historiens, comme M. Blachez, auront ainsi dégagé une à une toutes les grandes figures de la Vendée, peut-être deviendra-t-il possible de constituer une véritable synthèse de la grande insurrection de l'Ouest. Malheureusement ces chocs multiples ont été des séries d'actions simultanées, plus qu'une suite de combats parallèles. Leur manque d'unité semble donc exiger surtout des monographies, et il est à souhaiter d'en rencontrer souvent d'aussi étudiées et aussi complètes que celle de Bonchamps.

A. P.

**

Digitized by Google

**La Maison de Laval**[1], *étude historique*, par le comte BERTRAND DE BROUSSILLON, illustrée par Paul de Farcy. Tome IV. *Les Montfort-Laval et leurs cadets (1501-1605)*. Paris, Alphonse Picard et fils, in-8°, 1902.

Pendant tout le cours du XVI° siècle, l'héritage de la maison de Laval ne se transmet guère qu'en ligne indirecte ou par substitution. Aux Montfort succèdent un Rieux, puis un Coligny. Enfin les La Trémoïlle recueillent la succession et la conservent jusqu'à l'époque de la Révolution.

A la mort de Guy XV, en 1501, ses biens deviennent la propriété de son neveu Nicolas, fils unique de l'aîné de ses frères. Le patrimoine, malgré la diminution qu'il subit alors du domaine de Gavre, en Flandre, restait considérable. Le mariage de Guy XVI ajouta quelque lustre à sa fortune. Il venait d'épouser Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, fille du roi de Naples et petite-fille de Charles VII. Celle-ci lui apportait une dot en argent, mais aucune espérance sérieuse à la succession au trône de Naples, et les historiens se sont beaucoup trop extasiés sur la nature de cet espoir. Le mariage avait eu lieu la veille même du décès de Guy XV. Les jeunes époux ne parurent pas aux obsèques, célébrées dix-neuf jours plus tard, le 15 février. On ne sait comment expliquer ce fait, d'autant plus que, dès le 20, les nouveaux comtes faisaient leur entrée solennelle à Laval. Guy XVI devint veuf en 1505 et, après douze années de veuvage, épousa Anne de Montmorency, sœur du futur connétable. Au bout de huit ans, Anne mourait à son tour. Le second veuvage ne dura guère que quatorze mois et, dès 1526, Guy convolait en troisièmes noces avec Antoinette de Daillon du Lude. Il mourut en 1531. Le récit de ses obsèques somptueuses nous est connu par une chronique en vers, composée par Jean Daniel dit Mitou, et insérée dans les *Annales* de Le Doyen. Il laissait, de ses trois lits, onze enfants et un fils naturel, François, qui devint évêque de Dol.

Claude, quatrième fils de Guy XVI, né de son deuxième mariage, et le seul survivant, lui succède. Il n'avait que neuf

[1] V. *Revue de l'Anjou*, t. XXXI (1895), p. 390 ; — t. XXXVI (1898), p. 496 ; — t. XLI (1900), p. 315.

Digitized by Google

ans et fut confié à la tutelle de ses oncles. Emancipé par acte royal en 1540, il avait épousé, dès 1535, Claude de Foix. Il mourut en 1547 sans enfants. L'héritage passa aux mains d'une nièce, Renée de Rieux, qui épousa Louis de Sainte-Maure, comte de Joigny. Elle prit le nom de Guyonne, et Louis, celui de Guy XVIII. Guyonne semble s'être attachée surtout, dans son administration, à échapper à l'action de son mari, qui laissait par ailleurs agir à leur fantaisie deux de ses intendants. Le ménage allait mal, et les scandales que donnaient les deux époux ne tardèrent pas à les faire tomber en déconsidération. De grands embarras financiers faillirent provoquer la saisie du comté. De plus, Guyonne embrassa le protestantisme, et Vitré, qu'elle habitait surtout, s'y laissa entraîner à sa suite, mais il n'en fut pas de même pour Laval.

Guyonne mourut en 1567 et eut pour successeur Guy XIX, fils de sa sœur Claude, épouse de François d'Andelot, frère de l'amiral de Coligny. En raison de ces origines, il n'est guère étonnant que Guy ait soutenu la religion réformée. Soumis à plusieurs tutelles successives, il fut déclaré majeur en 1575. Depuis la Saint-Barthélemy, il était réfugié en Suisse et profita de la paix de 1576 pour rentrer en France, où il se dépensa au service de la cause protestante. S'étant joint à Condé en 1585, il mourut au cours de la campagne. Il avait épousé Anne d'Alègre, qui devint la maréchale de Fervaque.

Son fils, Guy XX, avait moins d'un an et, le père étant mort en état de rébellion armée contre le roi, les biens furent confisqués, Henri III avait ôté la tutelle de l'enfant à la mère. Celle-ci enleva son fils et le garda cinq ans à Sedan, pour le mieux faire instruire dans la doctrine protestante, puis à Caen. Henri IV finit par lui rendre la tutelle, dont son second mariage ne lui faisait pas perdre les droits. En 1603, Guy alla en Italie, où la foi catholique ébranla ses convictions. En vain les protestants cherchèrent-ils à le retenir parmi eux ; il se convertit. On lui attribue une brochure curieuse au sujet de sa conversion, mais il semble que cette œuvre soit apocryphe. Animé d'un zèle de néophyte, il rêvait de se signaler pour sa nouvelle religion, et ce fut ainsi qu'il résolut d'aller défendre la Hongrie contre les Turcs, mais il fut tué après six semaines de campagne. Son corps, rapporté

Digitized by Google

à Laval, resta quatre ans sans sépulture, par suite des négligences de sa mère et d'un litige entre deux couvents. Par sa mort, son cousin au quatrième degré, Henri de la Trémoïlle, devenait l'héritier du comté. Les La Trémoïlle ont possédé Laval jusqu'à la Révolution, mais le titre de comte de Laval ne fut jamais pour eux qu'accessoire.

Telle est, dans ses grandes lignes, la teneur du quatrième et dernier volume des Laval. M. Bertrand de Broussillon arrête son ouvrage en 1605. En effet, les publications de M. le duc de La Trémoïlle sur sa famille complètent, à partir de cette époque, l'histoire de la maison de Laval. Cependant l'auteur indique, pour mémoire, les actes du XVIIe et XVIIIe siècles qui sont parvenus à sa connaissance.

En terminant, félicitons M. Bertrand de Broussillon d'avoir mené à bonne fin cette œuvre importante, appelée à rendre d'excellents services à l'érudition par les documents qu'elle condense, et à l'art par les magnifiques gravures et dessins qu'a si bien su grouper M. Paul de Farcy.

A. P.

*Le Directeur-Gérant :* G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 2019-2.

Digitized by Google

Digitized by Google

INDEXED

# REVUE DE L'ANJOU

52e Année

Nouvelle Série

3e et 4e Livraisons — Septembre et Octobre 1902

TOME XLV

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1902

Digitized by Google

# SOMMAIRE

## SEPTEMBRE-OCTOBRE

Légendes sur la Vie d'Étienne Boileau. — **L. Delisle** ..... 161

Le grand Livre du Monde. — **Mgr H. Pasquier** ..... 167

Lakanal et David d'Angers. — **Henry Jouin** ..... 184

Célestin Port (1828-1901) (suite et fin). — **E. Lelong** ..... 210

Poésies : I. Voyage dans le bleu ; II. Cinq ans après. — **Alphonse Poirier** ..... 257

Franciscains et Pestiférés en Tunisie. — **F. Ubald d'Alençon** ..... 260

L'Exposition de Champignons de 1902. — **Dr Labesse** ..... 268

Souvenirs de l'Exposition de Chrysanthèmes. — **Gontard de Launay**. 276

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (septembre-octobre 1902). — **A. Cheux** ..... 279

Chronique ..... 281

Concours de la Société des Amis des Arts pour 1902. — Rentrée de l'Ecole de Médecine d'Angers et inauguration de la chaire de clinique ophtalmologique. — Rentrées des Facultés catholiques, de l'École d'Agriculture, de la Cour d'Appel et des Tribunaux. — Inauguration de l'Eglise restaurée de Sainte-Thérèse. — Premier, deuxième et troisième Concerts populaires. — Œuvres musicales posthumes de Mlle Charlotte La Perrière. — Expositions artistiques de la maison Girard, à Angers. — M. Joseph Denais et l'*Inventaire général des Richesses d'art de la France*. — A propos de Jean Louvet. — Les vins d'Anjou a l'exposition internationale de Lille. — *La nationalité portugaise*, par M. J. Joûbert. — *Le Port de Bizerte*, par M. de Cambourg. — Nouvelles rues d'Angers. — Dons au Musée de l'armée. — Nominations militaires : les généraux Servière, Halter et de Ferron. — Fêtes des Vétérans à Chaudron-en-Mauges, à la Varenne, à Angers. — Lauréats de l'Institut et de la Société des Agriculteurs de France. — Prix de vertu. — Succès d'un Angevin. — Distinctions honorifiques. — Nécrologie : MM. René Brochin, Guihal, Sœur Rose Doméjeau, MM. chanoine Machefer, Bouchard, général de Douvres. — **A. Z.**

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

**Prix de l'abonnement annuel : 12 francs**
**Le fascicule : 2 fr. 50**

Digitized by Google

# LÉGENDES

SUR

# LA VIE D'ÉTIENNE BOILEAU

---

M. Léopold Delisle veut bien nous autoriser à reproduire dans la *Revue de l'Anjou* la note qu'il a insérée dans le cahier de janvier 1902 du *Journal des Savants*, p. 51-54, à l'occasion du travail de notre collaborateur, M. Paul de Farcy, ainsi que les observations additionnelles qu'il y a jointes dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, année 1902, 3e et 4e livraisons, p. 79. Nous adressons, en notre nom et au nom de nos lecteurs, tous nos remerciements à l'éminent administrateur de la Bibliothèque Nationale.

Qu'il nous soit permis de rappeler que, il y a près de cinquante ans, M. Delisle avait, au début de sa brillante et féconde carrière, honoré la *Revue de l'Anjou* de sa collaboration. Le tome II de notre recueil, année 1853, p. 65, a inséré sous sa signature un article sur Guillaume Longue-Épée, fils de Geoffroi IV le Bel.

L'*Histoire généalogique de la famille de Boylesve*, récemment publiée par M. Paul de Farcy (Angers, 1901, in-8°)[1], fournit l'occasion de mettre en pleine lumière l'origine des fables ou des légendes qui ont été et sont encore répétées[2] sur quelques incidents de la vie d'un des plus

[1] Extrait de la *Revue de l'Anjou*, t. XXXV à XLIII (1897 à 1901).

[2] C'est, je crois, le *Dictionnaire* de Moréri (article *Boylesve*) qui a le plus contribué à répandre les légendes dont il s'agit.



Digitized by Google

célèbres administrateurs parisiens, le prévôt Étienne Boileau, l'auteur du *Livre des métiers*. Ces fables sont assez complètement résumées dans les premières lignes d'un article de la *Nouvelle Biographie générale* (t. VII, p. 194) :

« Étienne Boileau est né vers l'an 1200, puisqu'il épousa Marguerite de La Guesle en 1225 et qu'il maria son fils, Foulques, vers le milieu du siècle. Il paraît qu'il était noble, puisqu'il fit, en 1228, un partage noble avec ses frères Geoffroi et Robert, et qu'il est appelé chevalier dans le mariage de son fils; d'ailleurs, il accompagna saint Louis à la croisade de 1248, y fut fait prisonnier en 1250 et racheté pour 200 livres d'or. » L'auteur de l'article renvoie à l'*Histoire littéraire de la France* (t. XIX, p. 104), où, en effet, Daunou a fait entrer toutes les légendes auxquelles a donné lieu la première partie de la vie d'Étienne Boileau. Nous y lisons en effet :

1° Qu'Étienne épousa en 1225 Marguerite de La Guesle;

2° Qu'il fit un partage noble en 1228 avec ses frères Geoffroi et Robert;

3° Que la qualité de chevalier lui est attribuée dans le contrat de mariage de son fils Foulques vers le milieu du siècle;

4° Qu'il fut prévôt de Paris vers 1258;

5° Qu'il accompagna saint Louis à la croisade de 1248;

6° Qu'il dut payer pour sa rançon une somme de 2.000 (*sic*) l. d'or.

Tous ces détails sont controuvés. Tous reposent sur des actes dont la fausseté est évidente et qui, malgré un visa donné par le Parlement le 10 décembre 1587[1], n'en doivent pas moins être impitoyablement repoussés.

Ce fut dans la seconde moitié du XVIe siècle qu'une famille angevine fit fabriquer une série d'actes tendant à établir qu'elle avait compté d'illustres représentants du

[1] Arrêt publié par M. Paul de Farcy, p. 21.

Digitized by Google

XIIIe au XVe siècle dans l'armée aussi bien que dans l'administration. Nous n'avons pas à établir ici le bilan des faux qui furent alors commis dans l'intérêt de la famille Boylesve. Nous en prendrons seulement quatre, qui intéressent directement la biographie du prévôt de Paris :

1° Contrat de mariage d'Étienne Boileau avec Marguerite de La Guesle, en 1225 ;

2° Partage de succession entre Étienne Boileau et ses frères Geoffroi et Robert, en 1228 ;

3° Contrat de mariage entre Foulques Boileau, écuyer, et Julienne de Chazé, en 1258 ;

4° Acte passé en 1368 pour le remboursement de la somme qui avait servi à payer la rançon d'Étienne Boileau, prisonnier des Sarrasins en Égypte.

Le texte des deux premiers actes ne paraît plus exister. On les connaît seulement par la citation qui en est faite dans l'arrêt du 10 décembre 1587. Ce qui autorise à les arguer de faux, c'est qu'ils forment avec les suivants un groupe homogène.

Le troisième (p. 79 du livre de M. de Farcy) est le contrat de mariage du fils d'Étienne Boileau. Il suffit d'en citer les premières et les dernières lignes pour montrer que la pièce ne ressemble en rien à un acte du milieu du XIIIe siècle : « Sachent toz que Estienne Boylesve, chevalier, prevost de Paris, et Marguarite de La Guesle, sa femme, voutrent espressement et agrèrent que, si Julienne, fille de Jouffrey de Chazé, chevalier, morect sans eir de Fouquet, fuiz do dit Estienne et Marguarite, que ils saraient tenus a rendre set vins livres de monnoie tornois as eir de la dite Julienne... — ... Le present fet a Angers, le mardy devant la Saint Denis, l'an de grace mil dous cent cinquante et oit. (Signé) : LUCAS BAUDRY. »

La fraude n'est pas seulement démontrée par le style de la charte; le faussaire ignorait qu'en 1258 Étienne Boileau n'était pas encore prévôt de Paris; il était alors prévôt

Digitized by Google

d'Orléans, et ce fut seulement à la fin de 1260 ou au commencement de 1261 qu'il fut appelé à administrer la prévôté de Paris. Ce point sera bientôt établi dans une chronologie historique des prévôts de Paris.

Le quatrième acte incriminé (p. 86 de l'*Histoire généalogique*) est une sentence prononcée par Hugues Aubriot, garde de la prévôté de Paris, l'an de l'incarnation 1368, le 5 des ides de novembre, sous le règne de Charles V en France, et d'Édouard III en Angleterre : « Anno ab incarnatione Domini millesimo CCC° LXVIII°, vero (*sic*) quinto idus novembris, Carolo V regnante in Francia et Edouardo in Anglia. » Par cette sentence, Jean Boileau, chevalier, fut autorisé à rembourser à Hugues de La Guesle, chevalier, une somme de 200 livres d'or, qui avait été prêtée, il y avait plus de cent vingt ans, à Étienne Boileau quand il avait été fait prisonnier par les Sarrasins au siège de Damiette. Étienne avait alors constitué au profit du prêteur un cens de 10 livres d'or sur sa maison sise à Paris, près de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il importe de reproduire les termes mêmes de la sentence relatifs à la création de ce cens : « Censum creatum per Stefanum Boisleveum, prepositum Parisiensem, predecessorem nostrum et dicti Johannis attavum, eo tempore quo dominus Ludovicus rex obsederat civitatem Damietam, et ubi dictus Stephanus a Sarracenis captus fuerat, et pro redemptione sua Galterus de Guellea, miles, mutuo dederat ducentas libras auri, et postea censum annuum decem librarum auri illi assignaverat super domum suam, sitam Parisius, prope fanum sive edem sacram Divi Germani de Lauxerio, donec posset redimere istum censum annuum. » L'emploi du latin, l'usage du calendrier romain pour exprimer le quantième du mois, la mention du règne du roi d'Angleterre constituent des anomalies dans un acte rédigé en 1368 au nom d'un prévôt de Paris. Les stipulations relatives au cens des maisons à Paris ne se faisaient pas en livres d'or. L'expres-

Digitized by Google

sion *fanum sive edem sacram* n'était pas employée par les notaires parisiens pour désigner une église; il ne serait venu à l'esprit d'aucun d'eux de rendre *Saint-Germain-l'Auxerrois* par *Sanctus Germanus de Lauxerio*. On voit que les indices de fausseté surabondent dans cet acte, dont une édition avait été donnée en 1675, par Gilles Ménage, à la page 233 du curieux volume in-4° intitulé : *Vitæ Petri Ærodii* (Ayrault), *quæsitoris Andegavensis, et Guillelmi Menagii, advocati regii Andegavensis*[1]. M. René de Lespinasse[2], n'ayant pu trouver le texte de la sentence de Hugues Aubriot, n'a « accepté qu'avec une extrême réserve ce qui a été rapporté, dit-il, sur la famille du prévôt de Paris, sur sa présence à la croisade et sur sa rançon de 200 livres ».

C'est là tout ce qu'on peut invoquer pour justifier les détails relatifs à la famille d'Étienne Boileau, à la part qu'il aurait prise à la première croisade de saint Louis, à sa captivité, à sa rançon et à sa nomination au poste de prévôt de Paris en 1258. Espérons qu'il n'en sera plus question.

M. Paul de Farcy s'est borné à réunir et à publier ou analyser les pièces qui constituent les archives de la famille Boileau. Il a ainsi rendu un véritable service en nous mettant à même de les critiquer. J'en ai discuté deux des plus anciennes. Il en reste plusieurs à examiner, notamment le testament que Jean Boileau aurait fait en avril 1395, à la veille de partir pour aller combattre les Sarrasins en Hongrie, testament dans lequel il ordonnait à son fils de prendre pour armes trois croix d'or penchées, au lieu de trois étoiles d'or, qui étaient auparavant les armes de la famille (p. 88) ; — un acte concernant les joyaux que Charles, duc d'Orléans, chargea Pierre Boileau d'aliéner en 1411 (p. 94); — un jugement du 20 octobre 1447, rappelant que Pierre

[1] Paris, 1675, in-4°.

[2] Édit. du *Livre des métiers*, p. XIV et XV, note, dans l'*Histoire générale de Paris*.

Digitized by Google

Boileau avait été fait prisonnier à la journée d'Azincourt (p. 19); — une lettre du duc de Bedford, contenant le récit du combat singulier dans lequel « le jeune sire de Scalles, capitaine de Sainte-Suzanne et de Donfront », fut occis par Pierre Boileau (p. 104), etc.

Je laisse à d'autres le soin de rechercher quelle confiance il convient d'accorder à des actes qui, pour se trouver en mauvaise compagnie, n'en doivent pas moins être impartialement examinés.

Depuis la publication de cette note dans le *Journal des Savants*, j'ai eu communication d'une partie du dossier de la famille de Boylesve, et notamment du contrat de mariage du fils d'Étienne Boileau en 1258; de l'acte passé en 1368 relatif au remboursement de la rançon d'Étienne Boileau; du testament rédigé par Pierre Boileau, en 1395, à la veille de partir pour aller combattre les Turcs; de la lettre du duc de Bedford contenant le récit du combat singulier dans lequel fut occis le sire de Scalles.

L'écriture de ces quatre pièces aurait suffi pour en démontrer la fausseté.

L'acte concernant les joyaux du duc d'Orléans m'a semblé ne donner aucune prise à la critique.

L. Delisle.

---

Digitized by Google

# LE GRAND LIVRE DU MONDE[1]

MESDAMES,
MESSIEURS,
CHERS ÉLÈVES,

Descartes avait passé sa jeunesse dans l'étude des lettres et des sciences. Un jour, il lui prit fantaisie de se renfermer dans la solitude pour peser la valeur de ses connaissances et asseoir ses convictions sur des fondements certains. Après les méditations du cabinet et la lecture des philosophes et des poètes, il sentit encore son esprit très imparfait. Pour lui donner toute la perfection dont il était capable, il résolut de voyager et de voir « *le grand livre du monde.* »

Tous les hommes éprouvent ce besoin de sortir d'eux-mêmes, du rayon habituel où se meut leur vie, où se passent leurs études et leurs travaux, pour mettre à l'épreuve, par l'expérience des autres, leurs idées, leurs jugements, leurs habitudes et leurs croyances. Les écoliers eux-mêmes sont comme des plantes élevées en serre chaude qui, par les ouvertures, se jettent au dehors pour puiser leur couleur et leur force à la lumière du soleil; ils regardent volontiers par les fenêtres de leur collège pour amuser leur curiosité au spectacle de la vie humaine. Les charmes de leurs vacances viennent en grande partie de cette curiosité satisfaite. Il faut que le plaisir de vos voyages

[1] Discours prononcé à la distribution des prix du collège Saint-Louis de Saumur, le 23 juillet 1902.

Digitized by Google

soit pour vous, chers élèves, un complément d'instruction et d'éducation. Méditons ensemble, si vous le voulez bien, la pensée de Descartes sur l'utilité *du Grand Livre du Monde.*

Presque tous les philosophes et la plupart des historiens de l'antiquité grecque ont été de grands voyageurs. Nés en Asie-Mineure, à Athènes ou en Sicile, après avoir achevé le cours de leurs études sous la direction de maîtres fameux ou dans une académie, ils montaient sur quelque bateau en partance pour les ports les plus fréquentés de la Méditerranée et visitaient les civilisations les plus vieilles, comme celles de l'Inde, de l'Égypte et des différentes colonies des Hellènes. Ce n'est qu'au retour de leurs lointaines pérégrinations qu'ils rédigeaient leurs traités d'économie, de politique, de philosophie ou d'histoire. Aristote avait peut-être bu les eaux du Gange et contemplé les plaines fécondes de l'Indus, ce pays où la vie abonde, vrai enfer des hommes, mais paradis des bêtes qui y pullulent, défendues qu'elles sont par la pitié universelle. Il pouvait écrire pertinemment ses traités d'histoire naturelle. Platon lui-même, dont la philosophie méditative semble annoncer un esprit ami du repos et de la solitude, a visité la Sicile, l'Égypte, l'Inde, si on en croit ses historiens. Hérodote et Xénophon furent de grands voyageurs. La race des *globe trotteurs* remonte donc à l'antiquité la plus cultivée.

Les théoriciens les plus célèbres dans l'art de l'éducation consacrent ordinairement un de leurs chapitres les plus persuasifs aux voyages de leurs élèves. Ils veulent que le jeune homme, frais sorti de l'atmosphère un peu anémiante des écoles et des académies, aille fortifier ses nerfs à l'air vivifiant des grands chemins et qu'il expérimente sur l'âme vivante de l'humanité la vérité de ce que lui ont enseigné ses auteurs, poètes ou moralistes. L'homme des villes du XIXe siècle a-t-il les mêmes passions que celui qu'a

Digitized by Google

si finement dépeint La Bruyère? Les personnages de Virgile et de Racine ont-ils encore quelque actualité dans la société contemporaine? Le monde décrit par les plus grands esprits de l'humanité a-t-il quelque ressemblance avec celui qui s'agite autour de nous?

Quand Montaigne a conduit son gentilhomme en herbe à travers les études de latin, d'histoire et de philosophie, jusqu'au seuil de la jeunesse, il lui trace des plans de voyage : il veut qu'il *frotte sa cervelle contre celles des autres*, qu'il perde l'étroitesse de ses idées de clocher et qu'il élargisse son cœur à la pitié par la vue des sottises et des misères humaines. Le *Télémaque* de Fénelon est un grand voyageur et l'*Émile* de Jean-Jacques Rousseau achève son éducation par le spectacle du monde.

La plupart des théoriciens qui ont assigné les voyages comme un complément de l'éducation ont enseigné la manière de bien voir la nature et d'étudier les hommes. En effet, que de gens font de longs circuits sans rien rapporter d'utile pour leur esprit. Ils reviennent au logis aussi pauvres qu'ils étaient partis. Ils n'avaient point les yeux ouverts par une instruction préalable et nécessaire : que peut comprendre aux ruines d'Égypte ou d'Athènes, monceaux de pierre d'où souvent vous ne voyez émerger que quelques fragments de sculpture ou quelques inscriptions à demi effacées, le touriste banal qui n'a pas fait d'études classiques? J'ai parcouru la voie sacrée, d'Athènes à Éleusis, avec un banquier juif qui souriait de mes enthousiasmes et ne comprenait rien à ce que me disaient les pierres et les statues vénérables qui bordaient notre chemin. Il n'avait jamais lu ni Sophocle, ni Pindare : dans le bois de Colone, que nous traversions, sans charmes pour lui, il n'entendait pas, comme moi, les plaintes d'Œdipe. Il prenait le Céphise pour un vulgaire ruisseau. Il ne voyait pas, sur ses bords, Socrate conversant avec Xénophon et Platon. Le soir, j'allai contempler l'Acropole

Digitized by Google

au clair de lune, pour la voir sous toutes les lumières : mon financier rit beaucoup de mon idée. Il n'avait vu, lui, qu'un tas de pierres énormes sur un haut rocher brûlé.

Le voyageur qui veut tirer un avantage moral de son voyage doit être bienveillant. Je lui dirais volontiers de purifier ses yeux et de se faire une âme bonne, pour arrêter principalement son attention sur les qualités de ce qu'il verra. Il se rappellera qu'il est l'élève des spectacles qu'il lui sera donné de rencontrer : spectacles dont il tirera une leçon de science ou de formation morale. Il y a des esprits vulgaires, tout pleins d'une sotte suffisance, qui, bornés par les étroites limites de leur expérience, jugent, avec dédain et le rire aux lèvres, les habitudes des hommes différentes des leurs. Ils ne voient que sujet de plaisanterie dans la diversité des usages qui distinguent les nations. Les pieuses et charmantes façons dont les Arabes font leurs prières, tournés vers l'Orient, leur paraissent des simagrées. De grâce, retenez ces gens à la maison : ils ne retireront de leur voyage qu'une déformation plus grande de leur jugement.

Mon étudiant parfait, celui de Descartes et de Montaigne, sera surtout préoccupé de voir les qualités des institutions et les côtés intéressants de la nature. Il se souviendra que tous les hommes ont un idéal de beauté, qui s'est manifesté plus ou moins brillamment dans leurs œuvres et dans leur vie nationale; cet idéal, il le cherchera pour en jouir, pour le comparer à celui de ses compatriotes, pour éclairer ses propres connaissances et expliquer certains problèmes de l'histoire générale de l'humanité. Dans les temples souterrains d'Éléphanta, près de Bombay, il arrêtera son attention, non sur le côté gigantesque et par là un peu déconcertant des statues des dieux, mais sur l'ordonnance particulière de la trinité indoue qui rappelle les traditions voilées du christianisme : Indra, Vischnou, Siva, sur-

Digitized by Google

montés et entourés par un groupe de têtes qui ressemblent à des anges.

Avez-vous remarqué, dans la société, ces âmes très bonnes qui portent d'abord leur attention sur les qualités des hommes et ne parlent qu'avec regret de leurs défauts? Ce sont des âmes d'élite. On voudrait vivre en leur société. De même, certains voyageurs (et ce sont les meilleurs, vous serez tous de leur nombre, mes chers amis) considèrent tout d'abord et presque uniquement les beautés, les particularités intéressantes des pays qu'ils visitent, des villes qu'ils traversent.

Du reste, la bienveillance, qui doit être une des premières qualités du bon voyageur, reçoit aussitôt sa récompense dans les jouissances morales et esthétiques qu'elle procure. J'ai lu certains livres sur les Indes, qui ne parlaient que d'usages barbares et d'art grossier : ils faisaient la satire amère des institutions et des mœurs de trois cents millions d'hommes. Il y a dix-huit mois, j'ai traversé ce vieux monde; or, j'ai pu tenir mon esprit dans une admiration presque constante : j'y ai rencontré des âmes éprises de religion, bonnes et douces. Un soir, je vis un Indou qui jetait pieusement dans les flots de la mer les fleurs qui avaient orné l'autel de la divinité, par crainte qu'elles ne fussent foulées, dans la rue, par les pieds des passants. N'est-ce pas touchant de piété? J'ai visité les tombeaux musulmans de Dehli et d'Agra, les pagodes de Bénarès, les grands temples de Maduré, de Tanjor et de Trichinopoli. Ils déroutaient mon œil d'européen, accoutumé à l'architecture grecque ou romane. Mais ils me révélaient un autre ordre de beauté architecturale, que, sans eux, je n'aurais jamais soupçonné. Ils étonnaient, tout d'abord, par leur masse et le désordre apparent de leurs sculptures; mais ils retenaient l'attention, et peu à peu ils charmaient et me donnaient des impressions de beauté qui durent encore. La jungle de l'Himalaya ne ressemble pas, non plus, au

Digitized by Google

parc de Versailles; cependant, comme elle est belle et grandiose dans ses fourrés impénétrables, où les lianes et les plantes les plus variées se suspendent aux grands arbres et font un jardin aérien de fleurs qui se balancent au vent!

Messieurs les Philosophes, en étudiant l'histoire de la philosophie, vous avez appris de Bacon que nous étions souvent séparés de la vérité par des fantômes appelés par l'illustre chancelier anglais les idoles de la tribu, de la caverne, du forum et du théâtre, suivant que les brumes, qui font obstacle à la claire vue de nos yeux, naissent de la constitution humaine, de notre tempérament individuel, des préjugés publics ou de l'orgueil des systèmes d'école. Or, il n'est guère de notion ou d'idée qui ne soit plus ou moins obscurcie de ces brouillards. Ce qui nous apparaît comme un détail de politesse élémentaire, par exemple, ne faire de visites que le chapeau à la main et les pieds chaussés, paraîtrait à l'Indou le comble de la grossièreté. Lui, il garde son turban ou son bonnet et va au palais ou au temple pieds nus. Qui de vous ou de lui a la vraie notion de la politesse? Peut-être que vous et lui vous voyez à travers le brouillard du forum. La politesse tient beaucoup et peut-être tout des conventions. Le bon voyageur la jugera comme une coutume respectable, mais à laquelle il n'attachera qu'une importance secondaire. A voir les hommes, on devient indulgent et réservé dans ses jugements. La bonté n'a point de couleur spéciale : elle se rencontre chez le nègre et chez le peau rouge. J'ai fait connaissance, aux Indes, avec de braves cipayes, prêts à verser leur sang pour leur gouvernement, qui n'auraient pas consenti à tuer un oiseau, par respect de la vie donnée par le Créateur.

Je trouvai chez un thibétain de l'Himalaya les plus fines délicatesses de l'hospitalité. Il hébergeait, pour quelques jours chaque année, et par piété, un pauvre

Digitized by Google

ermite boudhiste venu de la jungle, où il s'était retiré pour faire pénitence.

Il n'y a peut-être pas de faculté humaine qui ait plus besoin du grand livre du monde, pour se développer, que le goût des beaux-arts. Nous avons tous, avec l'attrait du beau, une certaine règle naturelle pour le reconnaître et le classer : mais combien imparfaite et grossière, quand nous n'en avons pas usé longtemps, souvent et devant les objets les plus accomplis de l'art ou de la nature! L'homme qui n'a point vu de chefs-d'œuvre est comme l'aveugle à l'égard de la couleur; celui-ci, ne pouvant juger les couleurs que par ouï-dire, n'en a que des notions erronées ou fausses. Vous auriez beau faire apprendre à un élève toutes les théories des Cousin, des Damiron, des Platon, sur le beau, sur la distinction du sublime et du joli, s'il n'a pas contrôlé les idées des philosophes par sa petite expérience personnelle, il n'a rien vu : sa lanterne n'est pas éclairée. Allez visiter Notre-Dame des Ardilliers, le chœur de l'abbaye d'Asnière, les voûtes de Nantilly ou de Saint-Pierre, l'église de Cunault ou du Puy-Notre-Dame : dans une visite, avec les commentaires d'un maître, vous aurez fait plus de progrès en un jour, qu'en trente leçons à domicile, dans l'art de distinguer et d'admirer le style angevin plantagenet et le style roman bénédictin.

Or, parmi nos facultés, le goût seul a l'avantage de ne s'oblitérer jamais, comme le fait presque toujours la mémoire, quand elle vieillit; de ne se point blaser comme la sensibilité physique, quand elle a longtemps joui ou souffert. Voyez ce vieillard qui, de ses doigts tremblants, feuillette Homère, Virgile ou La Fontaine : son œil s'anime, une joie douce se répand sur son visage; il a découvert des fleurs littéraires qu'il n'avait point encore aperçues : et c'est la vingtième fois qu'il relit les mêmes passages. Suivez-le dans ses promenades artistiques : il va s'asseoir sur le coteau de Saumur et de là, pendant des heures, il

Digitized by Google

contemple un paysage qu'il a vu cent fois et qui lui révèle aujourd'hui des nuances de beauté qu'il n'avait point vues hier. Cet horizon de la Loire, semé d'îles vertes, de maisons blanches, de grèves dorées, de campagnes lointaines bleuissantes, lui donne chaque jour des jouissances toujours grandissantes. Il a peu à peu formé et développé, comme à l'infini, son goût pour les charmes de la nature; il n'aura jamais épuisé les tableaux qu'elle lui présentera. Chaque matin, cette nature lui offrira une toile plus fraîche, chaque soir un tableau différent de celui d'hier. Réellement ce vieillard a devant lui, vivant et travaillant, le plus grand peintre du monde.

Mes chers amis, vous entrez en vacances. Vous allez vous promener dans les campagnes du Saumurois, les plus riches de l'Anjou en monuments d'architecture. De Candes à Saint-Maur, notre belle Loire est bordée d'églises vénérables, jetées sur les coteaux de sa rive gauche par la foi de ces apôtres du vieux temps, qui suivaient la voie romaine pour porter l'évangile jusqu'aux confins occidentaux de la Gaule. Un botaniste de mes amis avait observé que cette voie romaine offrait, le long de son parcours, des roses uniques apportées d'Orient par les conquérants. Les moines, à leur tour, la fleurirent d'églises romanes ou gothiques et en firent comme une voie triomphale, bordée de chefs-d'œuvre, pour le passage de la civilisation. Un peu au-dessus, d'autres moines et des religieuses, qui désiraient le calme de la solitude pour la prière et l'étude, fondèrent des monastères, dont les ruines elles-mêmes sont des trésors de beauté : Fontevrault, Asnière, Montreuil, Cunault, Saint-Hilaire. Je ne nomme que les principaux des feuillets du grand livre du monde qui sont sous vos yeux.

Lisez-les pendant les loisirs de vos vacances : vous formerez votre goût et vous vous procurerez les plus douces jouissances de l'esprit.

Digitized by Google

Si vous savez bien voir, vous ne passerez pas un jour sans faire quelque progrès dans vos études d'esthétique appliquée. Le beau est partout autour de vous, plus ou moins mêlé à la laideur : la preuve, c'est que vingt fois, cent fois par jour, vous avez à la bouche ce jugement sommaire : ceci est beau, ceci est laid. Ces deux mots vous servent à cataloguer les arbres qui ombragent votre route, les chemins où vous promenez vos méditations, les attelages que vous rencontrez. Les cavaliers qui passent devant vous, les costumes que portent vos amis, que dis-je ! les actions des hommes que vous racontent vos parents, les faits divers que rapportent les journaux, sont presque toujours notés par vous de l'un de ces deux mots : c'est beau ! c'est laid ! Ne laissez point inefficace ce cours perpétuel de beauté comparée, qui a sa place la plus naturelle pendant vos vacances. Ne passez point inattentifs, aveugles par paresse et par insouciance, à travers les grandes œuvres du bon Dieu ou des hommes. Arrêtez longtemps vos regards sur ce qui est réellement beau, apprenez peu à peu à le distinguer de ce qui est laid; bientôt vous l'aimerez. Vous reviendrez de vos vacances l'esprit plus mûr, le goût plus formé. Si votre mémoire a oublié quelques dates d'histoire apprises cette année, vous sentirez, du moins, que vous aurez développé votre goût littéraire, sans fatigue, et constamment, rien qu'en regardant bien, autour de vous, Dieu qui crée et les hommes qui bâtissent.

N'est-ce point à la formation du goût que l'éducation française doit sa supériorité reconnue de toutes les nations : à la perfection de cette faculté qui contrôle toutes les autres, qui a pour objet le monde entier, qui s'exerce à la lecture d'un chant de Virgile, à l'aspect d'une maison ou du cours d'une rivière, qui juge les modes des vêtements et les gestes des hommes, qui par la louange ou par le blâme donne aux actions humaines une de leurs sanctions

Digitized by Google

les plus efficaces ? Un homme d'un goût absolument parfait devrait être un saint, s'il suivait les inspirations de son esthétique : car la vertu est la plus grande beauté du monde. Polyeucte n'a point son égal au théâtre de Corneille ; l'âme d'un Vincent de Paul est plus noble que celle d'Alexandre.

Le grand livre du monde donne à ses lecteurs la science des industries humaines. Quand on demeure cantonné dans son village ou dans sa province, on se figure trop facilement que les progrès en tout genre de métiers ou d'arts industriels ne vont pas plus loin que les inventions de nos compatriotes. Le paysan, qui sème et qui cultive son blé selon les usages de ses aïeux, ne soupçonne pas que le Yankee du Texas ensemence, fauche et bat ses moissons à la vapeur. Les différentes nations sont plus éloignées les unes des autres par leurs façons de travailler et de commercer que par leurs sentiments moraux. Chacune a une industrie spéciale : les doigts du Chinois et du Japonais tissent des soies d'une finesse de toile et de dessin qui surpasse la science des Européens. L'Indou, si en retard, nous semble-t-il, dans l'échelle de la civilisation, a fourni les robes qui doivent être portées au couronnement du roi d'Angleterre. L'Américain a inventé des méthodes nouvelles pour le commerce : il a monté des trusts qui, en chaque branche de productions, menacent d'affamer la vieille Europe. Il a soumis l'électricité, c'est-à-dire la force universelle, irrésistible, qui est invisible et qui est partout, à ses caprices les plus audacieux : grâce à elle, il a supprimé les distances, il s'entretient pour son commerce avec tous les commerçants du monde.

Or les procédés et les progrès de l'industrie ne sont pas incommunicables comme ceux des arts. Vous aurez beau contempler les chefs-d'œuvre de Virgile ou d'Homère, le Parthénon ou Saint-Pierre de Rome, les toiles de Raphaël ou les statues de Michel-Ange, vous n'emporterez jamais

Digitized by Google

avec vous le secret de l'artiste, qui reste inimitable. Mais les procédés du Chinois ou du Yankée pour tisser sa toile ou pour capter et diriger l'électricité développée par la chute du Niagara, vous pourrez les comprendre, les imiter et les reproduire avec une perfection égale et peut-être supérieure. Vous rapporterez chez vous les méthodes des meilleurs ouvriers ou commerçants. Les beaux-arts restent sur place et ne se copient pas. Les arts industriels se transportent et se perfectionnent.

Mes chers Amis,

Dans vos promenades, vous avez sans doute remarqué au milieu des officiers de l'École de cavalerie, vos voisins, des soldats autrement habillés que les nôtres, au teint plus bronzé ou plus pâle, quelquefois même jaune comme chez les Japonais. Que sont-ils donc venus faire à Saumur, ces cavaliers nés en Espagne, en Grèce, en Serbie, en Roumanie ou au Japon? Ne possèdent-ils pas chez eux des écoles d'équitation? Comme le philosophe cartésien, après avoir épuisé d'abord la science de leurs livres techniques et de leurs maîtres, ils ont voulu venir lire ici, dans le grand livre du monde, la page la plus brillante qui soit connue. Ils auraient peut-être trouvé dans l'école anglaise de Sandhurst autant de hardiesse dans les mouvements, autant de rapidité dans la marche; dans les écoles militaires d'Allemagne autant de solidité dans le cavalier, autant de science dans la façon de maîtriser et de diriger le cheval. Mais nulle part ils n'auraient rencontré autant d'élégance dans l'art de monter et de conduire un cheval, un style aussi pur et aussi classique. L'Anglais est audacieux dans ses galops, mais sans gêne et abandonné dans sa tenue; l'Allemand est solide sur sa selle, mais raide et pesant dans sa pose; le vrai cavalier français est léger, élégant: son style, formé par une école vieille de centaines d'années, n'a pas son pareil sur la terre. Les profanes eux-mêmes ont com-



Digitized by Google

pris cette supériorité : ils viennent en foule, chaque année, admirer vos carrousels et, quand vos cavaliers vont à Paris ou à Turin montrer leur science pratique de l'équitation, ils soulèvent l'admiration des foules et remportent les éloges et les prix des souverains. Ils ont poussé la finesse de leur science à l'extrême perfection : ils sont occupés, si je puis dire, à illustrer dans leur art les pages les plus brillantes du grand livre du monde.

Un des premiers professeurs de Saint-Louis, qui fut le premier docteur de mon École, M. Léon Bellanger, a chanté les carrousels de Saumur et montré pourquoi depuis des siècles votre cité attire le soldat étranger qui vise à la maîtrise de son art :

Saumur, la cité coquette,
A pris des airs belliqueux,
Ecoutez, c'est la trompette.
Que veut la cité coquette ?
Des batailles ou des jeux ?

Un chevalier sur la piste s'élance
Et passe, en galopant, la pointe de sa lance
Dans les annneaux de fer suspendus au baguier.
Telle, d'une main agile,
Une enfant rieuse enfile
Des perles pour un collier.

Le grand livre du monde a sur les autres livres deux avantages importants : capable d'être lu par tous les hommes, il n'a point besoin de traduction ; jamais achevé il offre sans cesse des nouveautés à ses lecteurs. Ainsi, je croyais connaître à fond le collège Saint-Louis de Saumur ; j'avais vu à l'œuvre ses deux fondateurs, MM. Picherit et Béchet : mon école Saint-Aubin et l'Université lui avaient fourni uue longue suite de professeurs : MM. Léon Bellanger, Calaber, Chauvin, Delahaye, Chasles, Coulon, Gettes, Dupouet, Moreau, Gaboreau, Lochu, Grasset, Augé, Mar-

Digitized by Google

chand, etc. ; on lui avait choisi parmi nos plus brillants lauréats de licence son troisième supérieur, M. le chanoine Verdier. Cependant, avant aujourd'hui, je ne le connaissais pas encore tout entier : c'est qu'il a écrit une page nouvelle des plus charmantes, celle de votre chapelle. Non, le lecteur n'aura jamais épuisé les charmes de Saint-Louis, parce qu'il est un livre vivant, où l'on écrit sans cesse de grandes actions et de beaux succès.

La bonté de la Providence se lit à tous les feuillets, à toutes les lignes du grand livre du monde. Les océans chantent sa puissance ; quand l'homme est au milieu des mers, entre les deux abîmes des eaux et des cieux et qu'il contemple les flots indéfiniment variés et changeants qui battent les flancs de son navire ou miroitent au loin sous le soleil de midi, sa pensée se porte d'instinct vers la puissance infinie qui a créé ces immensités, qui les a animées, qui les a recouvertes d'un manteau semé d'étoiles comme d'émeraudes ; il se sent porté à adorer et à publier le Dieu créateur. La mer rend religieux.

Puis la catholicité de l'Église se montre à celui qui voyage avec un éclat capable de frapper les plus indifférents.

Vous aviez bien entendu parler de la force d'expansion de l'évangile : mais combien cette vérité vous devient plus sensible quand vous trouvez les traces des apôtres sur les terres les plus éloignées du vieux monde : à Madras, j'ai dit ma messe sur le tombeau de l'apôtre saint Thomas. Vous quittez les Indes et la Chine évangélisées par les grands ordres du moyen âge — les dominicains et les capucins, au XVIe siècle par les jésuïtes, — vous vous enfoncez dans les forêts de la Nouvelle-Zélande ou sous les palmiers des îles Samos, vous trouvez partout une chapelle, un autel, un prêtre. A Pago-Pago je tombai au milieu de sauvages, tatoués, portant des verroteries au cou et des plumes dans les cheveux ; c'était bien la sauvagerie. Or, sous leurs cocotiers, je trouvais une lampe qui brûlait

Digitized by Google

devant un tabernacle et à la porte de l'église quelques enfants à demi nus qui gardaient le saint lieu.

Oui, la petite lampe du sanctuaire a été allumée tout autour de la terre; elle éclaire de sa douce lumière le lecteur, qui peut voir que notre sainte Église est bien réellement catholique.

Vous parlerai-je d'expérience personnelle? Oui, si vous me le permettez; car du grand livre du monde j'ai feuilleté bien des pages : les unes écrites par des mains noires d'Africains et d'Indous; d'autres par des mains pâles d'Anglais ou de Suédois; d'autres par des machines américaines, la Remington ou la Yost, que manœuvraient des doigts fiévreux; d'autres écrites au couteau sur des feuilles de palmier ou sur des écorces d'arbre par les Maoris de la Nouvelle-Zélande ou par les Hawaiens du Pacifique. Or, après toutes ces lectures, les deux sentiments qui ont le plus fortement saisi mon âme, c'est une pitié affectueuse pour l'humanité et une admiration profonde pour la Providence.

J'ai traversé, sur dix mille lieues de circuit, des races de toute couleur, blanches, noires, jaunes, rouges : dans d'immenses contrées, comme aux Indes, elles se comptaient par centaines de millions. Dans certains pays l'homme indolent et passif s'abandonnait à sa destinée, comme en Afrique; ailleurs il se vantait de créer lui-même son sort et d'être son maître, comme aux Etats-Unis; ici, il restait stationnaire dans les vieilles mœurs d'une civilisation plusieurs fois millénaire : là, comme en Australie, il se jetait avec fièvre sur tous les progrès de l'industrie moderne. Or, nulle part je n'ai rencontré l'homme heureux, content de son sort. Sous tous les cieux et à toutes les latitudes, je l'ai trouvé souffrant, inquiet, à la recherche d'un bonheur qui fuyait devant lui comme un mirage. De ce spectacle de l'humanité souffrante jaillit une pitié très

Digitized by Google

vive, qui se tourne en enseignement. On retire cette leçon : que la terre ne peut être le dernier séjour des hommes ; que tous en appellent un autre ; que l'existence d'un monde supérieur, pressenti par eux, est seul capable d'expliquer la plainte universelle de créatures à la poursuite du bonheur.

Mes Chers Amis,

Autrefois l'ouvrier français après avoir travaillé dans l'atelier de son père, prenait ses outils, les mettait en paquet et, les emportant avec lui, faisait son tour de France. Il visitait Bordeaux et ses vastes chantiers, Marseille et sa Cannebière, Toulouse la coquette, Lyon et ses canuts, Bourg en Bresse et Metz en Lorraine. Il s'initiait aux procédés divers de son métier de charpentier, de menuisier, de forgeron ou de boulanger. C'était sur les grands chemins de France un chassé-croisé de gais compagnons, qui, la canne fleurie à la main et les outils sur le dos, s'en allaient, en chantant, de ville en ville, de province en province, lire dans le grand livre du monde les meilleurs écrits des meilleurs auteurs de leur métier. A leur retour, forts de leur expérience, ils s'essayaient à un ouvrage d'importance qu'ils soumettaient à un jury des plus habiles artisans et ils obtenaient ainsi leur titre de maîtrise.

Nous devons tous nous faire compagnons, c'est-à-dire, étudier les mœurs et les arts des étrangers et profiter de ce qu'ils ont de bon. Certain chef d'état revenant d'un pays où règne l'union des esprits, où la religion est honorée, ne semblait-il pas préoccupé d'apaisement général et de paix? La prière confiante des Popes avait mis du baume tranquille dans les âmes : on rêvait de calme universel. Chaque fois que je vis l'Amérique, ou les pays de domination anglaise, je devins ami plus passionné de la liberté. Sur leur sol, qui fait, comme un vaste ruban, tout le tour de

Digitized by Google

la terre, le catholique bâtit son église à côté du temple protestant, il ouvre son asile, son école et son collège, sous le regard complaisant du gouvernement. L'unique collège de Colombo est tenu par les Oblats, qui ont sept cents élèves ; ceux de Bombay, de Calcutta, de Trichinopoli, de Darjeeling aux Indes, de Melbourne et de Sydney en Australie, sont dirigés par des Jésuites allemands, français ou irlandais. Des religieux français possèdent un grand collège à Bangalore, et, dernièrement, un missionnaire angevin y faisait applaudir un drame de sa composition par le gouverneur et l'élite de la société anglaise et indoue. A voir fleurir ainsi en liberté chez l'étranger les institutions les plus catholiques, je songeais à mon pays, où on leur mesure, avec une parcimonie inquiétante, l'air et le droit à la vie. Je revenais un peu triste dans ma patrie. J'aurais voulu apporter avec moi les qualités des étrangers pour les ajouter à celles de notre France et la rendre la plus belle des nations du monde, de *notre France* que nous avions l'habitude de croire à la tête de tous les peuples pour sa générosité dans le bien, pour le bel élan de ses œuvres catholiques.

Mes chers Amis,

Vous allez pour deux mois quitter vos livres : vous êtes tout joyeux, et vous en avez le droit, à la pensée d'essayer votre jeune liberté, à travers coteaux et vallées, sous le beau soleil de l'Anjou, dans la lumière fine et blanche du Saumurois. Dans vos courses sur les bords de la Loire, ou parmi les champs fleuris de la plaine, encore une fois, ne laissez point inefficaces pour vous les beautés de la nature : regardez d'un œil curieux, méditatif, et les douces clartés du soleil levant, alors qu'il met des prismes aux feuilles des peupliers couverts de rosée, et les derniers feux de son coucher, alors qu'il donne une forme étrange

Digitized by Google

et agrandie aux arbres et aux collines. Dans vos familles, chez vos voisins, écoutez les sages conseils des anciens, de ceux qui ont l'expérience du bien ; sollicitez les longs récits des hauts faits du vieux temps et revenez ici l'âme ornée, le goût développé par la lecture de quelques pages du grand livre du monde : vous aurez passé des vacances agréables et utiles. Dieu les aura bénies.

H. Pasquier,
Protonotaire apostolique,
Recteur des Facultés catholiques de l'Ouest.

---

Digitized by Google

# LAKANAL ET DAVID D'ANGERS

LAKANAL, *Lettres autographes :* Bibliothèque d'Angers. — *Pièces autographes* des collections Lucas de Montigny, B. Fillon, Bovet. — *Moniteur universel* (n° du 17 février 1845). — ISIDORE GEOFFROY-SAINT-HILAIRE, *Lakanal, sa vie, ses travaux à la Convention et au Conseil des Cinq-Cents.* — SARRUT et SAINT-EDME, *Biographie des hommes du jour* (t. VIII et IX). — MIGNET, *Éloges historiques* : Lakanal. — CLAMAGERAN, *Le Conventionnel Lakanal, son administration dans le département de la Dordogne.* — ÉMILE DARNAUD, *Notice sur Lakanal.* — MARCUS (Toussaint Nigoul), *Lakanal*, avec préface de Pascal Duprat. — *Documents particuliers.*

De tous les hommes de la Révolution, il n'en est pas qui, plus que Lakanal, se soient montrés soucieux des intérêts supérieurs de la pensée. Latiniste émérite dès l'adolescence, il avait été professeur à l'âge de dix-huit ans[1]. Lectoure, Moissac, Gimont, Castelnaudary, Périgueux, Bourges, Moulins furent les étapes de son professorat. Il avait débuté par la chaire de grammaire. Il enseignait la

[1] Mignet dira de Lakanal : « Il était latiniste habile à l'âge de quinze ans, lorsque ceux qui l'avaient élevé l'admirent à en élever d'autres et firent de lui leur collègue. » Mignet exagère. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, ami et fils d'ami, mieux renseigné, fait débuter Lakanal dans le professorat à l'âge de dix-huit ans.

Digitized by Google

philosophie à trente ans, après avoir obtenu le grade de Docteur ès-arts à l'Université d'Angers[1]. Lakanal ne s'était pas douté, au moment où il sollicitait ce titre dans la vieille cité angevine, qu'un enfant y naîtrait bientôt, qui deviendrait l'ami de ses dernières années, le témoin de sa mort. Cet enfant, c'était David.

Lakanal, né le 14 juillet 1762, à Serres, fut élu, par ses compatriotes de l'Ariège, membre de la Convention nationale, en 1792. Dès les premiers mois de l'année suivante, il est envoyé, avec le titre de commissaire, dans les départements de Seine-et-Marne et de l'Oise. Son collègue Mauduit lui avait été adjoint dans cette première mission. Lorsqu'elle fut remplie, la Convention le délégua dans les départements du bassin de la Dordogne. Les attributions des commissaires étaient sans limites. Ils avaient le droit de lever des troupes, de modifier la législation sur le territoire qui leur était confié et de rendre la justice à tous ses degrés, sans contrôle. A la vérité, le droit d'appel, auprès de la Convention, n'était pas aboli. Les populations pouvaient réclamer contre une omnipotence susceptible de léser leurs intérêts. Mais ce droit, nul ne l'exerça vis-à-vis de Lakanal, sans que celui-ci ne mît à néant, avec une absolue loyauté, les imputations dirigées contre lui. On ne put l'accuser, dans sa vie d'administrateur, qu'en le calomniant.

La Dordogne, la Gironde, le Lot, le Lot-et-Garonne constituaient la zone où devait se manifester son activité. A peine a-t-il établi sa résidence à Bergerac, qu'il invite « tous les maires et procureurs de la commune de Périgueux à

[1] Elevé par les Oratoriens, Lakanal eut un instant la pensée de s'engager dans les Ordres. Il entra, dans ce but, au Séminaire de Saint-Magloire, où il eut pour condisciple Daunou. Mais s'étant mûrement interrogé sur sa vocation, Lakanal ne se sentit pas appelé à la vie religieuse. Il quitta le Séminaire et rentra comme professeur dans les collèges de l'Oratoire. Régent de rhétorique à Périgueux et à Bourges, il fut, en 1785, appelé à professer la philosophie à Moulins. Le grade de docteur ès-arts lui avait été conféré très peu de temps avant cette date.

Digitized by Google

lui transmettre, sans aucun délai, des réponses précises aux questions suivantes :

1° Les secours dus à nos frères indigents sont-ils organisés dans votre commune ?

2° Les écoles primaires sont-elles en activité ?

3° Quels sont les ressources et les besoins de vos hospices de secours ?

4° Est-il facile de fonder, dans votre commune, une maison d'économie rurale, dont le but serait l'avancement de l'histoire de la nature, particulièrement appliquée aux progrès de l'agriculture, du commerce et des arts ; une bibliothèque populaire qui deviendrait, en quelque sorte, l'école des adultes et le sanctuaire de la liberté, car les lettres font haïr l'esclavage parce qu'il dégrade ; elles le font plus vivement sentir dans les âmes plus vivement exercées à la pensée. Il ne l'ignorait pas cet Arabe, fondateur d'une religion basée sur le mensonge : il fit livrer aux flammes les bibliothèques, monument formidable du despotisme qu'il voulait fonder.

5° Quels sont les embellissements « utiles » dont est susceptible votre cité ?

La sollicitude du commissaire de la Convention vise la misère physique ; mais il n'oublie pas la misère morale qui découle de l'ignorance. Cette première dépêche administrative fait honneur à l'homme : elle laisse pressentir l'éducateur. C'est le 17 janvier 1794 que Lakanal traçait les lignes qui précèdent. L'hiver était rigoureux. Le peuple souffrait de la disette. La souffrance rend injuste. On accusa Lakanal d'avoir des « préférences ». Les secours n'arrivent jamais avec l'abondance et la promptitude que souhaiteraient les malheureux. Le délégué de la Convention ne se blessa point des soupçons dont on le poursuivait. « La colomnie, dit-il, s'attache à l'homme qui sert son pays, comme la fumée suit la flamme. Aujourd'hui que je me suis expressément chargé du département de la Dordogne ; je prouverai que tous les citoyens qui l'habitent sont également mes frères. »

Digitized by Google

Le 4 février, c'est à Clamageran que nous sommes redevable de connaître cette dépêche, Lakanal écrivait :

*Aux agents du Comité de Secours à Périgueux*

FRÈRES,

Je me hâte d'acquitter la dette des âmes sensibles ; je vous assure des fonds pour soulager l'infortune et le malheur. J'aurais désiré, avant d'agir, de connaître le mode de distribution que vous avez adopté ; mais la faim ne s'ajourne pas !

Nous pourrions multiplier les citations de cet ordre. Lakanal, homme de toute droiture et d'un désintéressement qui ne se démentit jamais, a, sans cesse, la préoccupation d'adoucir la pauvreté.

On sait comment le représentant du peuple obtint que les routes qui sillonnaient la Dordogne, et dont l'état était déplorable, fussent réparées en trois jours par la population. Un appel enflammé de Lakanal fit ce prodige « Traitons les chemins, dit-il, comme nous traitons les traîtres, révolutionnairement ! » Ce début menaçant fait promptement place, dans sa proclamation, à des paroles persuasives, à l'exposé d'un plan d'une extrême simplicité, mais dont le succès prouve l'ascendant de Lakanal sur ses administrés.

Le représentant du peuple et tous les fonctionnaires publics, revêtus des marques extérieures de la loi, et la bêche nourricière à la main, donneront l'exemple du travail à tous les citoyens... La population entière de la Dordogne sera rangée en masse sur les chemins ; les hommes iront chercher les pierres, les briseront, creuseront les fossés ; les femmes et les enfants chargeront les brouettes, étendront le cailloutage ; les vieillards encourageront les travailleurs par leur présence et leurs suffrages. Hommes et femmes, jeunes et vieux, riches et pauvres, tous travailleront. Ici, la Patrie met en faction tous les citoyens. Loin de nous, ce jour-là, la molle indolence des procédés monarchiques. Tout doit recevoir les formes républicaines de la liberté. Chaque citoyen doit porter le pain destiné à réparer ses forces usées par le travail : le riche en portera pour le pauvre. Que tous les traits de cou-

Digitized by Google

rage, de dévouement civique, qui vont signaler cette expédition, soient recueillis avec un respect religieux ; le représentant du peuple les transmettra à la Convention nationale qui en enrichira les annales de la vertu.

Ce langage porte sa date; mais, si la forme n'est pas exempte de quelque emphase, la pensée est éminemment patriotique. Obtenir la prestation en nature, de tout un peuple, suppose une situation désespérée. Nous avons des exemples de l'entraînement des foules, dans l'intérêt commun, sous la menace de l'ennemi, à l'intérieur d'une place assiégée. Mais, dans une province étendue, au centre d'un grand pays, alors que les passions politiques divisent les esprits, convaincre et mettre en mouvement les hommes de tout âge, riches et pauvres, est une œuvre que l'on pourrait croire chimérique. Lakanal l'a réalisée. Les municipalités répondirent à son appel. Des arrêtés précisèrent la tâche des citoyens de 15 à 35 ans, celle des hommes âgés de 35 à 50 ans, le rôle de ceux qui avaient dépassé 50 ans, comme aussi la part d'action compatible avec la faiblesse de l'enfant, âgé de moins de 15 ans, et de toutes les citoyennes auxquelles il était enjoint de se munir « d'un panier ou paillasson assez grand pour contenir les pierres ou la terre que leurs forces leur permettront de transporter ». A l'heure dite, toute la Dordogne fut à l'œuvre, et le commerce, l'industrie, l'armée, dont les convois souffraient cruellement de l'état des routes, furent redevables à l'ingéniosité, à l'énergie, disons mieux, à l'enthousiasme du représentant du peuple d'un bienfait trop longtemps attendu.

Ce qui incline vers la mémoire de Lakanal, c'est l'amour qu'il témoigne au pauvre. Il a constamment pitié des humbles. Je ne sais quoi de maternel donne à ses appels un caractère de tendresse élevée, d'active charité qui le distingue de ses pairs. On a vu plus haut qu'il demande au riche d'avoir une ration de pain pour le pauvre, pendant

Digitized by Google

les jours de labeur commun où les hommes de tout rang vivront rapprochés et confondus. A peine a-t-il obtenu la réfection merveilleuse des routes de la région, qu'il adresse « à ses frères du département de la Dordogne » une nouvelle proclamation. Lakanal a l'ambition de clore, par la voie de l'arbitrage, les procès ouverts devant les tribunaux.

Républicains, écrit-il, le cri perçant du malheur retentit chaque jour à mon oreille et déchire mon âme sensible. Des hommes, qui ne voient jamais de superflu dans leur opulence, poursuivent infatigablement, devant les tribunaux, des familles qui tirent à peine le nécessaire d'un travail pénible ; ils éternisent des procès dont elles ne peuvent supporter les frais dévorants ; vampires publics, ils se gonflent de la substance des pauvres, tels que les vers s'alimentent dans la partie blessée des corps... Le plus beau rôle qu'on puisse jouer sur la terre, c'est d'être le défenseur officieux de l'indigence; eh bien ! je m'en impose dès aujourd'hui le rôle honorable... Oui, j'entrerai dans l'arène judiciaire; j'y convoquerai le peuple; j'y plaiderai la cause des fils aînés des États populaires, les pauvres !

Quelle plus belle définition du pauvre pourrait-on souhaiter ? Ce titre d'aîné de l'État n'est-il pas un hommage de toute portée, que la philosophie la plus élevée, la plus pure, la plus dégagée des systèmes ou des préventions pouvait seule inspirer ? Il serait puéril de s'attarder aux expressions surannées qui déparent, ici et là, le texte de Lakanal. « Ame sensible » est une locution vieillie; mais quel écrivain de la fin du dix-huitième siècle n'en a pas fait usage ? Les descendants immédiats de Jean-Jacques Rousseau se sont tous fait gloire d'avoir l'âme sensible. Vingt ans plus tard, on se disait doué d'une « âme austère ». Les mots ont leur vogue. Elle dure son temps. Ne soyons pas injustes envers nos devanciers en leur reprochant des mots qui n'ont plus cours. L'idée subsiste sous la parole, et c'est l'idée qu'il faut saisir.

Mignet, dans l'Éloge qu'il prononça sur Lakanal, le

Digitized by Google

2 mai 1857, en la séance publique de l'Académie des sciences morales et politiques, rappelle la proclamation dont on vient de lire les lignes essentielles; mais il le fait sans grandeur. Mignet parle sous la coupole, devant une assistance d'élite. Des mains gantées l'applaudissent. Un peu d'ironie le tente. Il cherche un effet et l'atteint sans effort. Son commentaire de l'appel suppliant de Lakanal est d'un sceptique de salon. Que l'on en juge :

Le commissaire tout-puissant de la Convention réussit-il dans cette naïve et impérieuse tentative de concorde entre les intérêts en lutte? Si le sentiment de peur, qui poussait alors à l'obéissance, fit cesser un moment tous les procès, l'esprit de contention, inhérent à la nature humaine, ne dut point tarder à les faire renaître; mais il faut convenir qu'on ne pouvait pas exercer la dictature révolutionnaire plus innocemment.

Pour un peu, Mignet conviendrait que l'acte de Lakanal prête à rire. Sans nul doute, à ses yeux, le représentant du peuple échoua dans son intervention conciliatrice. Il en fut pour sa peine, en pure perte, et le brave homme doit s'estimer heureux que le secrétaire de l'Académie, toujours maître de sa phrase, ne juge pas utile d'insister. Comme on dut sourire avec raillerie, en la séance du 2 mai 1857! De quels murmures approbateurs, et de bonne compagnie, on dut accueillir le trait final de la phrase harmonieuse de Mignet! Le malheur, en tout ceci, c'est que le secrétaire de l'Académie ait ignoré le magnifique succès de Lakanal. On ne s'avise pas de tout. Et cependant, il semble que, dans l'Éloge d'un homme public, il soit élémentaire de ne pas tronquer les faits, de ne rien taire des événements à l'honneur du personnage dont on médite le panégyrique. Mignet a négligé de s'instruire. Le 3 juillet 1794, Lakanal écrit de Bergerac à Sieyès :

Je ne puis me refuser au plaisir de vous adresser deux arrêtés dont l'un a terminé 6.027 procès, et l'autre a opéré dans ces contrées la révolution dans les âmes, et sans verser

Digitized by Google

une goutte de sang, sans porter atteinte à la liberté d'aucun citoyen. J'ai cru devoir vous envoyer ces arrêtés; ils vous intéresseront parce qu'ils ont fait le bien.

L'autographe de Lakanal a fait partie de la collection Bovet. Si Mignet l'avait lu, si même il se fût préoccupé des suites de la « naïve et impérieuse tentative de conciliation » dont il parle avec tant de grâce, peut-être se serait-il abstenu de toute insinuation désobligeante? Clore, par voie d'arbitrage, en quelques semaines, plus de 6.000 procès n'est point le fait d'un rêveur. Sieyès répondit aussitôt à Lakanal en le félicitant d'avoir terminé, « ou plutôt exterminé 6.027 procès ».

Cela vaut une victoire, ajoutait Sieyès. Hercule, de républicaine mémoire, ne faisait pas mieux. Encore son hydre de Lerne n'avait pas 6.027 têtes. Tu prouves fort bien que l'emploi des moyens économiques n'ôte rien à l'esprit révolutionnaire de son énergie et de son efficacité.

Ces dernières lignes ont trait au second arrêté adressé par Lakanal à Sieyès. Par cet arrêté, le représentant du peuple faisait connaître, à la Convention, la création d'une Commission d'instruction sociale, d'un journal populaire et d'un apostolat civique.

Mignet sera mieux inspiré lorsqu'il résumera en quelques lignes la vie publique de son modèle :

M. Lakanal n'ordonna pas une seule arrestation. Il s'en vantait alors, non sans courage, et, jusqu'à la fin de ses jours, il le rappelait avec une fière et profonde satisfaction. En effet, s'il prononça quelquefois des paroles extraordinaires, il ne commit pas un acte cruel. Il en fit même de généreux. Ayant connu, dans sa tournée, le lieu où se cachait un prêtre non assermenté qui avait appartenu à la Congrégation de l'Oratoire, il alla l'y chercher lui-même, pour le conduire à la frontière et le sauver en s'exposant.[1]

[1] Geoffroy-Saint-Hilaire relate ce fait avec toute précision : « Vers la fin de 1793, écrit-il, Lakanal, alors en tournée dans les dépar-

Digitized by Google

Ceci se passait en 1793. L'année suivante, après la chute de Robespierre, l'abbé Sicard, l'instituteur des sourds-muets, qui devait faire partie de l'Institut dès sa création, faillit payer de sa tête sa confiance en Couthon. Lakanal le sauva par un acte de suprême audace qui pouvait le conduire lui-même à l'échafaud. Geoffroy-Saint-Hilaire a été le narrateur ému de cette page de la vie du Conventionnel. N'affaiblissons pas ses paroles en nous substituant à lui :

Après le neuf Thermidor, on trouva, dans les papiers de Couthon, une dédicace très compromettante de l'abbé Sicard. Lakanal le sait à peine qu'il court au nouveau Comité de Salut public : il tâchera que l'affaire soit étouffée. On l'introduit dans le bureau de son collègue : celui-ci est absent. Lakanal n'hésite pas un instant; la page fatale est arrachée et, quand revient le Conventionnel : « Vous n'avez plus rien contre Sicard, lui dit Lakanal. Il n'y a plus de coupable que moi. » Le Conventionnel s'emporte d'abord : « C'est un abus de confiance que le Comité punira !... » Mais sa colère dure peu : il prend la main de Lakanal, et lui dit : « *Vous êtes toujours le même !* » Le soir même, l'abbé Sicard était rentré en possession de sa dédicace à Couthon, et il adressait à Lakanal la lettre suivante : « Quand j'écrivais ces lignes au conspirateur Couthon, il jouissait de la confiance de la République entière, et il n'était encore connu que par un patriotisme qu'on n'eût pu soupçonner sans être soi-même accusé d'incivisme. N'importe ! j'aurais été jugé, après les événements, comme si j'avais pu les prévoir, et je dois à votre amitié surveillante d'avoir écarté cet orage. Vous en avez déjà reçu la récompense en faisant cette action généreuse. Celle que vous trouverez dans mon cœur sera éternelle. Quel ami vous êtes ! et qu'on est heureux d'être aimé de vous !... Avez-vous retiré mon manuscrit de chez ce scélérat de Couthon ? Cette pièce, que

tements du Sud-Ouest, découvre la retraite où se cache un prêtre insermenté, son ancien camarade d'études à l'Oratoire. Le représentant du peuple doit le faire arrêter, et c'est lui-même qui le sauve. Il le conduit, la nuit, jusqu'à la frontière. Une telle action s'appelait alors un crime capital. » Geoffroy tenait ces détails de la bouche même de Lakanal, qui ajouta un jour devant lui : « Je n'ai jamais eu sur mes mains une goutte de sang, ni dedans une obole mal acquise. »

Digitized by Google

vous m'avez envoyée, en était la première page. Que je suis humilié de m'être ainsi trompé sur son compte; mais toute la France s'y est aussi trompée ! Salut et amitié. » Au verso de l'autographe conservé par Lakanal, le Conventionnel avait écrit : « Je lui ai sauvé la vie en exposant fortement la mienne. C'était un des hommes les plus célèbres de l'Europe, et certainement un des plus utiles. »

Un dernier trait achèvera de le peindre. Le citoyen L..., père de famille, habitant Villamblard, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bergerac, dénonce le représentant du peuple à la Société populaire et au Comité de Salut public. Lakanal se disculpe, puis il écrit à son dénonciateur sous la date du 20 février 1794 (2 ventôse an II) :

J'avais reçu la mission expresse de te faire arrêter, parce que tu avais signé une dénonciation calomnieuse contre moi. Mais, lorsque Lakanal est juge dans sa cause, ses ennemis sont assurés de leur triomphe : il ne sait venger que les injures de la Patrie. Je t'obligerai lorsque je le pourrai. C'est ainsi que les représentants du peuple repoussent les outrages.

Tu as cinq enfants devant l'ennemi, c'est une belle offrande faite à la liberté. Je te décharge de la taxe révolutionnaire. — LAKANAL.[1]

Mais ce n'est pas dans les départements, c'est au sein même de la Convention, que Lakanal donna sa mesure comme éducateur. Le Comite de l'Instruction publique, où siégeaient avec lui Sieyès, Daunou, Boissy-d'Anglas, Chénier, Louis David, ratifia, dès 1793, son projet de décret réglant le traitement des membres de l'Académie des sciences qui avait été supprimée. « Détour adroit, a dit excellemment Mignet, par lequel Lakanal crut avoir engagé la Convention à maintenir l'Académie, mais qui ne put

[1] Pour obtenir la décharge de la taxe, L... dut produire cette lettre et la déposer entre les mains des administrateurs. C'est ainsi qu'elle a été conservée. Près d'un demi-siècle plus tard, elle fut retrouvée dans les archives du département, et publiée par ordre du préfet (G.-S.-H.).



Digitized by Google

empêcher la ruine d'un corps alors sans égal en gloire comme en utilité. » C'est sur son initiative que la Convention rendit le décret punissant de deux ans de fers quiconque dégraderait les monuments des arts dépendant des propriétés nationales. C'est à lui qu'est due la conservation du Jardin du Roi, qui devint le Muséum d'Histoire naturelle. A lui revient l'honneur d'avoir fait décréter le droit de propriété des écrivains, des compositeurs de musique, des peintres et des dessinateurs sur leurs propres ouvrages. Claude Chappe lui dut l'adoption de son appareil télégraphique par la Convention nationale. Les lois de 1791 sur les ouvrages dramatiques étaient enfreintes : il obtient qu'elles soient remises en vigueur. Il provoque un concours pour la composition de livres élémentaires, fait voter la création des écoles normales, des écoles centrales, de l'école des langues orientales, puis, au Conseil des Cinq-Cents, il fait adopter le principe d'un Institut national, son règlement de fondation, et enfin le décret portant organisation définitive de ce corps savant [1]. L'ancien Observatoire dépendant du Collège des Quatre-Nations, le Bureau des Longitudes, l'École de Brienne, les bibliothèques publiques, c'est-à-dire toute institution utile au progrès des sciences, des lettres ou des arts, participent aux bienfaits d'une intelligence ordonnée, logique, prompte à l'exécution, et, dans ce renouvellement d'une société, son initiative créatrice dote la France de mainte fondation durable.

Geoffroy Saint-Hilaire a bien dit lorsqu'il résume en ces trois lignes le rôle de Lakanal à la Convention :

A côté de ceux qui sauvent la France, il est, avec Condorcet,

[1] C'est surtout le dernier décret qui est son œuvre personnelle et pour ainsi dire exclusive. Les préliminaires de la fondation furent une œuvre collective, et Geoffroy-Saint-Hilaire a sagement établi l'action, prépondérante suivant l'heure, des trois hommes qui, avec Talleyrand, doivent être considérés comme les créateurs de l'Institut, lorsqu'il a dit : « A Condorcet, en 1792, la conception ; à Daunou, en 1794 et 1795, la fondation ; mais à Lakanal, en 1795 et 1796, l'organisation de ce grand corps. »

Digitized by Google

avec Daunou, celui qui l'éclaire; à côté de ceux qui lui donnent, dans le présent, la supériorité militaire, celui qui veut assurer, dans l'avenir, sa suprématie intellectuelle.

Il obtient l'impression d'un ouvrage de Grétry, d'une traduction des œuvres de Bacon, d'un ouvrage de Daubenton dont l'édition, à 4.000 exemplaires, est gracieusement offerte à l'auteur; fait nommer La Harpe professeur à l'École normale, Crouzet, directeur de l'École des Orphelins de la Patrie, et pendant les jours les plus orageux de la Révolution — nous le savons déjà — mais Rémusat lui rendra ce témoignage devant son cercueil, « il s'efforça bien souvent en vain, d'arracher à la mort ces hommes dont le savoir et les talents illustraient leur pays et ne le désarmaient pas ».

En 1799, les départements du Nord, réunis à la France, menacés d'être repris par les Autrichiens, étaient en outre la proie de déprédateurs éhontés. Il fallait, pour redonner confiance aux populations affolées, un homme de sang-froid, à l'abri de tout soupçon, énergique, capable de déjouer la ruse et la cupidité de fonctionnaires indignes et de fournisseurs criminels. Le Directoire choisit Lakanal. Il prit possession du gouvernement civil et militaire des quatre départements situés sur la rive gauche du Rhin. Les pillards, investis de charges officielles, furent destitués; les fournisseurs de l'armée, dépouillés de leurs approvisionnements insuffisants, ou avariés, qu'il fit jeter dans le Rhin. « Un jour, écrit Mignet, il fit répandre tant de pièces de vin frelaté dans le fleuve, que ses eaux en furent un moment rougies sous Mayence. » Nos armées réapprovisionnées, le peuple rassuré, les généraux en possession de l'autorité qu'ils avaient perdue, Lakanal eut conscience de s'être acquitté de sa mission. Il fut destitué peu après le 18 Brumaire. La vie publique de Lakanal avait pris fin. Il allait se reprendre à l'étude et se consacrer à l'enseignement.

Digitized by Google

Isidore Geoffroy, jetant un coup d'œil sur l'attitude et les votes du Conventionnel, porte ce jugement :

Lakanal fut-il girondin? fut-il montagnard? L'un et l'autre tour à tour, disent quelques biographes, et ils lui reprochent la versatilité de ses opinions. Nous dirons, nous, que, s'il vota parfois avec les girondins, plus souvent, et notamment dans le grand procès de janvier 1793, avec les montagnards, il ne fut cependant, à proprement parler, membre ni de l'un ni de l'autre de ces partis. Était-il girondin, celui qui, dans sa vieillesse, jugeait encore avec la même sévérité, disons plus, avec la même passion, et « les intrigants de la Gironde », et « cette députation de Paris, composée d'hommes cruels et avides de domination? » Et d'un autre côté, malgré une conformité habituelle d'opinions et de votes, comment attribuer à la Montagne un nom qui figura sur l'une des premières listes de proscription, dressées par les vainqueurs du 31 mai? Heureusement l'homme que l'insurrection venait de faire tout-puissant, ne s'y trompa pas : sa haine avait des instincts plus sûrs. « Qu'on efface ce nom, dit Marat; Lakanal ne pense qu'aux sciences; il ne conspire pas. » Et son nom fut remplacé par un autre [1]. Marat avait dit vrai. Lakanal n'appartenait à aucun parti; il n'appartenait qu'aux sciences et aux lettres. Et si, plus tard, les terroristes le menacèrent de nouveau, c'est précisément parce qu'il continuait à « ne penser qu'aux sciences ». A cette époque, et c'est Lakanal lui-même qui nous le dit, « académicien et aristocrate étaient synonymes ». L'ami, le défenseur des savants et des gens de lettres, c'était donc l'ami, le défenseur des aristocrates. Il fut, à ce titre, dénoncé à plusieurs reprises et poursuivi, en 1794, par le Comité de Salut public.

Lakanal était encore sur les bords du Rhin lorsqu'il reçut du premier Consul les lignes suivantes :

Les services importants que vous avez rendus à tant d'hommes distingués vous mériteront, dans tous les temps,

[1] Marat, en sauvant Lakanal, ne pouvait ignorer qu'il sauvait un de ses adversaires les plus résolus. Six semaines auparavant, dans la séance permanente des 13 et 14 avril, Lakanal avait prononcé à la tribune une de ces paroles qui ne s'oublient pas : « Moi qui trouve la vérité belle, *même dans la bouche de Marat!* » (G.-S.-H.)

Digitized by Google

des droits à l'estime des hommes. Vous pouvez compter sur le désir que j'ai de vous en donner des preuves.

De retour à Paris, le commissaire de la République alla voir Bonaparte, qui l'accueillit avec les plus grands égards, mais ne put triompher du désenchantement de l'ancien Conventionnel. Lors des premières promotions dans la Légion d'honneur, Lakanal fut créé chevalier. « Il ne refusa pas, écrit Geoffroy, mais s'abstint de prêter serment et ne reçut pas la décoration. » Le renseignement que nous donne ici le biographe de Lakanal ne paraît pas absolument exact. En effet, on conserve dans la famille de l'homme politique une croix de la Légion d'honneur provenant de sa succession, mais, ni dans les archives de l'Ordre, reconstituées, il est vrai, depuis 1871, ni dans la table du *Moniteur* de 1799 à 1814, Lakanal n'est mentionné comme légionnaire.

Esprit invariable, autant qu'inflexible, il demeura fidèle à ses principes. Le nouveau régime n'obtint pas son concours. On ne peut que louer l'homme de caractère chez qui la conscience parle plus haut que l'intérêt. Mais Lakanal avait trente-sept ans. Son activité, sa pénétration, le sens exact des besoins des lettres ou de la science, qui le distinguait à un degré si éminent, rendent particulièrement douloureux son éloignement de la vie publique. Si l'on a pu dire de Carnot qu'il avait été l'organisateur de la victoire, Lakanal mérite d'être appelé l'initiateur de l'instruction publique, distribuée conformément aux vues de la société nouvelle. Napoléon, dans cet ordre de faits, n'a été qu'un continuateur. Je me plais à voir en pensée Lakanal à la tête de l'Université de France, et, dans ce poste, il m'apparaît plus grand que Fontanes. Lakanal était pauvre, et sa pauvreté lui fait le plus grand honneur. « Après avoir été chargé de l'approvisionnement des places fortes des bords du Rhin, écrit Sarrut, de l'établissement de la manufacture d'armes de Bergerac, d'un dépôt de 4.000 chevaux dans cette ville,

Digitized by Google

de la navigation du Drott, de l'établissement de 19 écoles centrales dans les départements, M. Lakanal était resté pauvre; il n'avait pas retiré une paillette de ces riches mines d'or qu'il eût pu exploiter. » D'autre part, nous trouvons dans une notice sur le Conventionnel, par M. Émile Darnaud, le bordereau des sommes que Lakanal avait dû payer en numéraire au cours de ses diverses missions. Il disposa, pour le bien de l'État, de 1.569.000 fr. Au-dessous de ce bordereau est écrit : « J'ai encore les copies de tous les comptes, revêtus de ma formule : *Ab indè recessit quietus* ».

Elu membre de la classe des sciences morales et politiques le 14 décembre 1795, en même temps que Grégoire, La Revellière et Naigeon, il était devenu vice-secrétaire de cette classe le 11 février 1796. L'organisation de 1803 le placera dans la classe d'histoire et de littérature anciennes. Ainsi, du moins, demeurera-t-il en possession de l'indemnité de membre de l'Institut. C'est trop peu. Aussi, se voit-il obligé de recourir au professorat. Sarrut nous apprend « que Lakanal remplit longtemps la chaire de langues anciennes, vacante, à l'École centrale de la rue Saint-Antoine, par la mort de l'abbé Leblanc, membre de l'Institut ». Antoine Blanc, dit Leblanc de Guillet, littérateur et dramaturge[1], ancien Oratorien, meurt le 29 juillet 1799. Si Lakanal lui succède dans sa chaire, il entre donc en fonctions dès l'hiver de cette même année, c'est-à-dire aussitôt après son retour de Mayence.

Il ne paraît pas que l'existence ait été douce au nouveau professeur de la rue Saint-Antoine. Lucas de Montigny, dont l'inestimable collection d'autographes a passé en vente le 30 avril 1860, a possédé un mémoire de Lakanal, daté

[1] L'école de la rue Saint-Antoine est devenue le lycée Charlemagne. La chaire acceptée par Lakanal était modeste. « Quand on lui en faisait la remarque, il répondait : Je me suis assis sur la dernière marche, *comme la plus stable en soi*, se faisant à lui-même l'application d'une pensée de Montaigne » (G.-S.-H.)

Digitized by Google

du 27 frimaire an XII (19 décembre 1803) et adressé à M. Méjean, secrétaire général de la préfecture de la Seine. Ce document est ainsi désigné au catalogue de la vente : « Curieux détails de ses débats avec les universitaires. 10 pages pleines in-4° ». Que renfermaient ces dix pages, conservées sans doute aujourd'hui par quelque lettré ? Nous serions curieux de l'apprendre. Peut-être, au surplus, vaut-il mieux que nous ignorions les piqûres, les tracasseries, les pièges dont Lakanal eut à souffrir de la part de supérieurs hiérarchiques qui n'avaient ni sa grandeur d'âme, ni son mérite.

Toutefois, en 1804, il se vit appelé aux fonctions de procureur-gérant du lycée Bonaparte. Mais une lettre de Lakanal, sans date, fut adressée à Fontanes, grand-maître de l'Université. On sait que cette haute fonction fut créée pour Fontanes en septembre 1808. L'autographe de Lakanal est donc vraisemblablement de cette époque. Benjamin Fillon l'a possédé. Il formait une page in-folio, ainsi résumée par Étienne Charavay : Lakanal rappelle les services rendus par lui pendant la Révolution, aux sciences et aux lettres et termine ainsi sa missive :

M. Delambre désire vivement que je cesse d'être ilote dans la république des lettres. Faites de moi ce que vous voudrez, mais daignez en faire, de suite, quelque chose.

Ces lignes ont le caractère d'un cri de détresse. Lakanal a-t-il été privé de sa fonction ? Manque-t-il de pain ? On a quelque droit de le craindre.

Mignet nous apprend que Lakanal quitta l'Université en 1809, « et jusqu'en 1814, il surveilla, en qualité d'inspecteur général des poids et mesures, l'application du nouveau système métrique ».

François Lélut, ami et confrère de Lakanal, lorsque celui-ci revint en France, prit la parole aux funérailles de l'homme politique. C'est à son discours que nous empruntons ce trait :

Digitized by Google

Les événements qui donnèrent lieu à la seconde restauration le trouvèrent dans une position modeste. Son nom devant tout naturellement être inscrit des premiers sur les listes de proscription, il fit ses préparatifs d'exil. Les armées ennemies étaient aux portes de Paris. Quelques anciens membres des assemblées nationales s'étaient réunis chez Barras. Ils discutaient sur les moyens de tenter un dernier effort pour épargner à Paris la honte d'une seconde occupation. Mais le nerf de toutes les tentatives de ce genre, l'argent, manquait. M. Lakanal assistait à cette réunion. Il portait sur lui une somme modique, qui était pourtant toute sa fortune, tout ce qui devait l'aider dans son exil ; il l'offrit pour l'exécution des projets qui étaient en délibération, et qui n'eurent d'autre résultat que celui d'avoir fait naître cette offre généreuse[1].

Lélut vient de parler de listes de proscription. Il y en eut plusieurs, on le sait, mais le nom du Conventionnel ne fut porté sur aucune. C'est lui-même qui l'affirme dans ses lettres à Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire : « J'ai quitté la France très volontairement », écrit-il, et une autre fois : « Je n'ai pas été exilé de France. »

C'est aux États-Unis que Lakanal alla demander asile. Jefferson vivait encore. Les deux hommes se lièrent d'une étroite amitié. Henri Clay, représentant du Kentucky, l'intrépide défenseur de l'émancipation des noirs, devint également un ami pour l'homme politique français. Celui-ci s'établit à l'ouest des monts Alleghanys, non loin de la plantation de Clay. Il essaya de faire prospérer le modeste domaine qu'il avait acquis. Vaine tentative. Le sol se montra rebelle. Le maïs, le chanvre et les quelques céréales qu'il récoltait n'avaient leur écoulement possible que sur le marché de la Nouvelle-Orléans, à trois cents lieues de sa résidence. Ce fut l'existence pénible et précaire.

[1] Dans des notes manuscrites qu'il laissa lire par Geoffroy-Saint-Hilaire, Lélut écrit que le don patriotique offert par Lakanal fut de 30.000 francs. « On loua Lakanal de son dévouement, ajoute Lélut ; une larme vint aux yeux de Cambon qui lui serra la main, mais tous ces projets en restèrent là. Ils ne pouvaient pas avoir d'autre suite. »

Digitized by Google

Nous avons en notre possession une supplique de Lakanal, datée de Vevey-Indiana le 24 novembre 1817, et adressée à un souverain du continent, peut-être Georges III, roi d'Angleterre, qui débute ainsi :

SIRE,

C'est du fond d'un abime de maux que j'écris à Votre Majesté. Chaque jour m'y a enfoncé davantage...

Au cours de sa lettre éplorée, l'ancien Conventionnel fait cette confidence à son royal correspondant :

Mon parti est pris. Je vends ma belle propriété, et j'indemnise ceux qui ont inutilement consumé, avec leur tems, leurs moyens d'existence. Je passe, ensuite, dans les États de l'Est, où l'on m'offre une place honorable dans un établissement d'instruction publique[1].

J'ai envoyé, en France, mon certificat de vie pour recueillir le produit de la vente de ma maison patrimoniale et des modiques fonds en dépendant. C'est un objet de 5.000 dollars...

Lakanal eût été heureux d'obtenir un prêt « à court terme » de 4.000 dollars. Quel fut le résultat de sa démarche? Nous ne pouvons le dire. Mais un détail nous frappe. Lakanal parle, en 1817, de l'offre qui lui est faite, d'une place honorable, dans un établissement d'instruction publique. Or, Mignet veut que l'État de la Louisiane ne l'ait appelé qu'en 1822 à la direction de l'Université déchue de la Nouvelle-Orléans. Notre compatriote aurait donc vécu cinq années encore, de 1817 à 1822, dans la gêne et le dénuement?

Quoi qu'il en soit, le poste qui lui fut confié par l'État de la Louisiane répondait à ses aptitudes d'éducateur. Il l'occupa de la façon la plus brillante, puis, en 1825, l'institution étant devenue florissante, Lakanal reprit sa liberté. Il alla s'établir dans l'Alabama où, au dire de l'un de ses

[1] Lakanal écrit ici par inadvertance « Etats de l'Est » pour Etats de l'Ouest ».

Digitized by Google

biographes, « il cultiva les lettres et les champs, observa les mœurs et fit la flore du pays, préférant de beaucoup la nature à la société américaine[1]. »

Exclu de l'Institut de France comme régicide, par l'ordonnance du 21 mars 1816, il avait été réélu le 22 mars 1834[2]. Il revint à Paris trois ans après.

Nous avons dit plus haut ce qu'avait fait Lakanal, dès 1793, pour sauver le Jardin du Roi, devenu, grâce à son habileté, le Muséum d'Histoire naturelle. Dans une lettre que lui adresse Desfontaines, le botaniste, et où il est question du Jardin des Plantes, nous relevons ces mots : « Vous en êtes le second fondateur et nous ne perdrons jamais de vue

[1] Quelque autorité que revête à nos yeux l'étude d'Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire sur Lakanal, nous nous séparons de lui et adoptons la version de Mignet dans le résumé que nous donnons ici de la vie du Conventionnel aux Etats-Unis. Geoffroy suppose un court voyage dans l'Alabama, un séjour à la Nouvelle-Orléans et un retour à la colonie de Tombeckbée après 1825. Mignet dirige Lakanal d'abord vers le Kentucky. Or, nous avons la preuve qu'il habite Vevey dans l'Indiana, état voisin du Kentucky en 1817, ce qui donne créance au dire de Mignet. De 1822 à 1825, notre compatriote est à la Nouvelle-Orléans; de 1825 à 1837, il est à Tombeckbée. Cet itinéraire nous a paru le plus vraisemblable.

[2] En 1830, dès qu'il avait eu connaissance de la révolution de Juillet, Lakanal avait envisagé la possibilité de rentrer en France et conçu l'espoir de servir encore son pays. Il écrivit au Gouvernement en offrant ses services. On ne lui répondit pas! L'ordonnance du 26 octobre 1832 rétablit l'Académie des sciences morales. Ses anciens membres y furent rappelés, à l'exception pourtant de Lakanal! On omit de le comprendre dans le document réparateur où se trouvaient nommés Destutt de Tracy, Dacier, Garat, Lacuée, Roederer, Daunou, Merlin de Douai, Sieyès, Talleyrand, Pastoret, Reinhard. L'exception dont il était l'objet attrista profondément l'ancien Conventionnel. Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire ne perdit pas courage et une large part lui revient dans l'élection de 1834, qui appela Lakanal à remplacer Garat. — « Nous avons sous les yeux, écrit Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, l'extrait du procès-verbal de la séance du 22 mars 1834, qui fut envoyé à Lakanal, en Amérique. L'illustre vieillard a ajouté au bas, de sa main, ces lignes touchantes :

« *Nescio quâ natale solum dulcedine cunctos*
« *Dulcit, et immemores non sinit esse sui.* »

OVID., lib. II, *De ponto.*

« Cette délicieuse et profonde émotion, je l'ai éprouvée en rentrant dans ma chère patrie, après vingt-deux ans, à deux mille lieues de notre belle France. Ce bonheur inespéré, je suis fier de le devoir à un homme aussi illustre que mon cher confrère, M. Geoffroy-Saint-Hilaire. Ma gratitude, envers lui, sera impérissable... LAKANAL, doyen de l'Institut de France. »

Digitized by Google

les services importants que vous lui avez rendus. » Lakanal était l'objet d'une sorte de culte de la part des professeurs du Muséum. Ils lui attribuaient, avec raison, tout l'honneur du décret du 10 juin 1793. Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire était resté en relations épistolaires avec l'ancien Conventionnel, pendant toute la durée de son exil. Déjà vieux, et presque aveugle en 1837, Geoffroy-Saint-Hilaire applaudit au retour de son ami, qu'il se plaît à nommer son protecteur. Le célèbre naturaliste, ainsi que son fils Isidore, étaient intimes avec David d'Angers. C'est Étienne qui, dès l'annonce de l'arrivée de Lakanal, lui parla de David, dans une lettre datée de Bernay, le 16 septembre 1837.

Dimanche dernier, écrit-il, m'a mandé ma fille, à votre nom et à la nouvelle de votre arrivée, l'un d'eux a battu des mains : c'est David, notre grand sculpteur, notre confrère de l'Institut, le petit-gendre de La Revellière-Lépeaux. Il s'est complu à faire son panthéon de grands hommes, 300 médailles des belles illustrations de son temps, et où il a à cœur de placer la vôtre.

Étienne Geoffroy, en parlant ainsi, ne disait que la vérité. David, épris de sculpture iconique, avait eu le rare bonheur de se trouver en présence des survivants de l'époque révolutionnaire, des illustres soldats de la période impériale et des jeunes hommes dont les brillants écrits ont constitué l'école romantique. L'artiste comprit que l'heure était unique dans le siècle, et qu'il devait se hâter de la mettre à profit. Ses médailles et ses bustes, modelés de 1827 à 1840, forment une inappréciable galerie de figures historiques, saisies sur le vif par un maître enthousiaste et d'une pénétration surprenante. Inébranlable dans ses opinions politiques, David se sentait particulièrement attiré par les hommes de la Révolution, à qui, pour la plupart, les journées de Juillet, avaient permis de revoir la France. Sieyès, Daunou, l'abbé de Pradt, Merlin de Thionville,

Digitized by Google

Panis, Merlin de Douai, Levasseur de la Sarthe, Choudieu, Thibaudeau, Réal, Bailleul, Rœderer, Rouget de Lisle, Barrère, Oudot, Sergent-Marceau, pour la période de 1830 à 1837, s'étaient vus redevables de leur portrait à la générosité du statuaire. Il est naturel que, dans sa joie de connaître Lakanal, il ait battu des mains lorsqu'il apprit l'arrivée prochaine du Conventionnel. A peine s'étaient-ils vus que les deux hommes se sentaient pris de sympathie. Il ne semble pas que durant les sept années vécues dans une intimité réelle, la moindre dissidence les ait jamais séparés. Quinze lettres de Lakanal, adressées à l'artiste, nous sont connues. Elles ont été récemment offertes à la Bibliothèque d'Angers par Mme Leferme, née Hélène David. Elles méritent d'être lues. Mieux que tous les récits, ces pages mettront en pleine lumière l'homme politique et le statuaire, tous deux également patriotes.

Nous venons de voir que le Conventionnel rentre en septembre 1837. La première de ses lettres que nous puissions citer est du 27 novembre.

Très honorable et honoré Confrère,

Plaignez-moi ! Vous êtes venu et je ne vous ai pas vu ; c'est un jour néfaste pour moi ; le français qui, par son génie, s'est placé à la tête des maitres de l'art admirable de la sculpture, et qui unit à ce beau talent l'âme d'un ami courageux et éclairé de la liberté de son pays, mérite et obtient tous mes hommages, et cette adorable liberté, vous l'entendez comme moi ; à vos yeux comme aux miens, c'est une courageuse et bienfaisante divinité, non une bacchante effrénée. Je l'ai servie, dans les fonctions publiques, dans un long exil ; je la servirai jusqu'à la mort, et mon nom ne figurera jamais dans le volumineux Dictionnaire des girouettes. J'aime les beaux-arts, de passion. Vous êtes mon homme... le désir, je dirai le besoin de voir, pour la dixième fois, votre beau *Philoppemen* m'a fait triompher de la répugnance que j'éprouve à me trouver si près de la puissance, car, religieux observateur des lois du pays où je vis, les antichambres des dieux de la terre, leurs salons dorés, sont, pour moi, des

Digitized by Google

récipiens de la machine pneumatique, quand on en a pompé l'air; je n'y parais jamais pour ne pas étouffer. Je me sens attiré à vous, mon honorable confrère, et par votre admirable talent, et par notre ami commun, l'excellent M. Geoffroi-Saint-Hilaire, et par le souvenir du courageux et probe La Revellière, qui, *seul* entre nous, membres de l'Institut d'alors, refusa de prêter le serment *ordonné* par Bonaparte, et parce que c'est à l'Université d'Angers que j'ai été reçu Docteur ès-lettres, pour professer à La Flèche; je vous demande donc de me permettre de cultiver votre amitié, tout en vous prévenant, toutefois, que je dois, sans m'en apercevoir, jusqu'ici, avoir un mauvais cœur, puisque je fais fi! des carlistes, qui m'ont pourtant enrichi, en m'envoyant aux Etats-Unis, où vingt ans de domicile ne m'ont pas vieilli d'un jour, *parce qu'on ne vieillit pas dans le pays de la Liberté*. J'y retournerai probablement, car c'est là que l'homme jouit de la plénitude de son être. J'ai infiniment à me louer de mes confrères de ma classe, au nombre desquels je retrouve plusieurs de mes anciens collègues de la Convention et du Conseil des 500, mais j'ai eu de la peine à les reconnoître; dieux qu'on vieillit vite dans les monarchies[1]! Eux ne m'ont pas reconnu davantage; je suis à très-peu-près, tel que j'étois il y a 22 ans, à l'époque de mon départ de France; nouvelle preuve à l'appui du système de Montesquieu sur l'influence des gouvernemens pour les hommes comme pour les choses.

[1] Isidore Geoffroy raconte une curieuse anecdote qui vient à l'appui de cette réflexion. « Peu de jours après son débarquement à Bordeaux, Lakanal revoit la ville où, près d'un demi-siècle auparavant, il assista et prit part à de si grands, à de si terribles événements! Mais où sont les hommes de cette époque? Le temps les a emportés, et, si quelques-uns ont survécu, leurs idées, plus encore que leurs traits, ont tellement changé, que Lakanal ne les reconnaît, ne les comprend plus. Il apprend qu'un de ses anciens collègues à la Convention habite Paris. Il court chez lui, et demande M. T... — *Monsieur le comte* est sorti, lui répond-on. Et Lakanal revient chez lui, tout étonné d'avoir rencontré un noble comte où il s'attendait à retrouver un austère républicain. Lakanal ne garda pas rancune à son ancien collègue; il le revit souvent, lui donnant même, parfois, quand il lui écrivait, ce titre qui l'avait tant choqué d'abord. En ceci, Lakanal était fidèle à ses habitudes de politesse extrême et toute cérémonieuse. Nous avons assisté à une visite que lord Brougham faisait à l'ex-Conventionnel. *Votre Seigneurie*, disait Lakanal à lord Brougham, qui lui répondait: *cher citoyen*. » — Le Conventionnel, dont il est parlé ici, ne serait-il point Antoine-Claire Thibaudeau, créé comte en 1809, et qui devait mourir sénateur le 1er mars 1854?

Digitized by Google

Vous le concevez mieux que personne, puisque, dans vos admirables conceptions, vous vous transportez par la pensée, dans la belle Grèce, aux beaux jours de sa gloire ; je ne mourrai pas, j'espère, sans visiter cette terre classique et sans lire les ouvrages de Platon sur le Cap Sunnium.

Ne vous déplacez pas pour venir à moi ; permettez-moi de vous prévenir. Je fais comme le joueur ; je travaille la nuit, aux mémoires que je lis à mon académie et aux ouvrages que je vais faire imprimer ; force est que je me repose le jour.

Je me présenterai incessamment chez vous, laissez j. v. p. chez votre portier un mot indicateur du jour et de l'heure que vous pourrez me recevoir.

J'ai l'honneur d'être votre admirateur et, *sans nulle réserve*, votre tout dévoué et respectueux confrère,

LAKANAL.

*Du 27 novembre 1837.*

nommé, *à pareil jour*, il y a 40 ans, membre de la même classe de l'Institut.

Ce fut l'excellent et illustre M. Geoffroi-Saint-Hilaire, qui m'apporta, *en courant*, tant son cœur était en joie, mon acte de nomination, à 10 heures du soir, dans une jolie retraite que j'avois choisie tout près du Jardin des plantes : nous nous aimions déjà, et les années n'ont pas laissé, sur cette amitié, la trace d'un jour ; l'amitié aime les vieux baptistaires [1].

Il y a deux mois à peine que Lakanal est de retour à Paris, et, de son propre aveu, il s'est déjà rendu une dizaine de fois dans l'atelier de David, occupé à sculpter son *Philopœmen*, aujourd'hui au Louvre. Or, le portrait du Conventionnel n'est pas en cours d'exécution. La suite de la correspondance le prouve. C'est donc uniquement par sympathie réciproque que les deux amis se ménagent d'aussi fréquentes

[1] La copie de cette lettre, et celle des autres autographes provenant du don de Mme Leferme, ont été faites par M. P. Bouic, professeur honoraire au Lycée David d'Angers qui, avec une bonne grâce dont nous lui avons toute reconnaissance, a voulu nous épargner la peine d'aller transcrire nous-même à la Bibliothèque d'Angers les précieux originaux de Lakanal.

Digitized by Google

rencontres. La mémoire du Conventionnel est en défaut quant à la date précise de son élection à l'Institut. Elle eut lieu le 14 décembre 1795 (23 frimaire an IV) et Benezech, ministre de l'Intérieur, notifia la nouvelle à l'intéressé le 17 décembre (26 frimaire). Benezech convoquait en même temps Lakanal à assister à la séance du 22 décembre (1er nivôse). Mais, sûrement, les souvenirs de Lakanal sont de toute exactitude en ce qui touche Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire, accourant, à 10 heures du soir, lui annoncer le résultat de l'élection. Geoffroy-Saint-Hilaire était depuis deux ans professeur au Muséum et partageait, avec Lamarck, l'enseignement de la zoologie. Il avait alors 23 ans, et c'est à Lakanal qu'il était redevable de sa chaire de professeur.

Que s'est-il passé? Les deux amis ont évidemment agité, au cours d'une récente entrevue, des questions de linguistique. Le sujet n'a rien de secret pour Lakanal. Par contre, les études sommaires faites par David à l'école centrale d'Angers, lorsqu'il était adolescent, ne l'ont pas préparé à des discussions de cet ordre. Mais ses relations avec les littérateurs et les savants, les liens qui l'attachent à Nodier, pour n'en citer qu'un seul, Nodier, toujours hanté par son *Dictionnaire de la langue écrite* ou son *Système universel et raisonné des langues*, avaient pu initier l'artiste à l'étude de problèmes que Lakanal était en mesure de résoudre. La lettre qui suit, n'en doutons pas, est la continuation d'un débat ouvert dans l'atelier du statuaire.

Illustre et bien cher Confrère,

Quoi qu'en disent les *latineurs de collège*, comme les appèle l'ingénieux et naïf *Montaigne*, c'est la langue grecque qu'on doit enseigner avant la latine. C'est dans l'antique Grèce que fleurit le peuple qui porta le plus avant dans son âme le saint amour de la patrie, et enfanta les chefs-d'œuvre qui ont servi de modèle à nos grands écrivains, à nos grands artistes; sans *Homère*, nous n'aurions pas *Virgile*, sans *Euripide* nous n'aurions pas *Racine*, etc., la connaissance du

Digitized by Google

grec rend fort facile celle du latin ; le célèbre *Hooke* a observé qu'il n'y a pas une ligne de latin qui ne renferme quelque mot grec [1] ; il serait facile de répandre sur cette vérité le jour de la démonstration ; entre mille, nous allons en offrir une preuve péremptoire dans l'analyse de la première églogue de Virgile :

Tytirus est un nom propre = tu en grec τὺ = patulæ = πλατὺς = recubans πετάω recubo — sub ὑπὸ = ὑπέρ super = tegmine στένω tego = fagi φαγὸς hêtre = sylvestrem ὕλη sylva = tenui τείνω = musam μῦσα = meditaris μελετῶ je médite = avenâ αὐαίνω exsicco, unde, ab ariditate, vox latina : avena, etc.

Il n'est pas inutile d'ajouter que dans le grec les mots propres ont une signification intrinsèque, et qui n'est pas de pure convention. *Demosthènes* signifie force du peuple ; *Philippe* qui aime les chevaux ; *Aristote* bonne foi ; *Isocrate* égale force, etc.

Le latin n'est pas, comme le grec, une mère-langue ; la langue latine a beaucoup de mots de la langue toscane et sabine, et elle tire son origine de la langue grecque, surtout du dialecte éolien.

Que l'enfance apprenne d'abord la langue grecque et qu'aussitôt qu'elle lui sera familière, les Vies des grands hommes de Plutarque deviennent son livre de prédilection. Travaillons à former de grands caractères, inébranlables aux offres de la faveur, et qui ne transigent jamais avec leur conscience, dussent-ils, pour prix de leurs honorables convictions, languir dans l'exil, loin de la patrie qu'ils ont courageusement servie; dussent-ils voir occuper par l'intrigue, l'immoralité, la corruption, les places qui appartiennent naturellement aux créateurs de la régéneration de la France ; c'est dans leur cœur qu'ils trouvent le prix de ce qu'ils ont souffert et souffrent pour la Liberté.

Que la France soit libre et périssent nos noms !

J'offre à mon illustre et bien cher confrère, et à sa digne compagne, l'hommage de mon tendre respect.

LAKANAL.

*9 février 1838.*

[1] Peut-être Nathaniel Hooke, dans son *Histoire romaine.* (Londres, 1733-1771, 4 vol. in-4°) ; peut-être Théodore Hooke, l'humoriste anglais, mort en 1841, dont la verve fertile s'est exercée sur les questions les plus diverses ?

Digitized by Google

Le programme est nouveau, Ce n'est pas l'étude du grec qui, dans l'enseignement secondaire, précède l'étude du latin. Pourquoi ? Si Lakanal, acceptant les offres du premier Consul, eût été grand-maître de l'Université de France, de 1808 à 1815, les programmes auraient sans doute différé de ce qu'ils furent, édictés par Fontanes.

Henry Jouin.

*(A suivre.)*

---



Digitized by Google

# CÉLESTIN PORT

**1828-1901** [1]

---

## III

Si l'activité de Célestin Port se fût limitée aux travaux d'archives dont nous avons donné la longue énumération, elle eût été digne assurément d'être proposée en exemple aux archivistes des autres départements; mais, si méritoire que puisse être la rédaction d'inventaires, de pareilles œuvres ne sauraient procurer à leurs auteurs qu'une réputation en quelque sorte professionnelle, qui ne dépasse guère le cercle restreint des hommes du métier et des purs érudits. Pour conquérir la notoriété auprès du grand public, les savants doivent lui présenter les résultats de leurs recherches sous une forme plus littéraire. L'érudition la plus exacte, la science la plus solide ont besoin, pour se faire accueillir des non initiés, du passeport du talent. Ce sont surtout ses travaux d'historien qui ont valu à Célestin Port, avec le légitime renom qui demeurera attaché à son nom, les récompenses et les honneurs académiques et, ce

[1] Voy. *Revue de l'Anjou*, juillet-août 1902, p. 5.

Digitized by Google

qui vaut mieux, l'estime des meilleurs juges et la reconnaissance de tous les amis de l'histoire angevine.

De ses œuvres, il en est une qui, par son étendue et sa portée, domine toutes les autres : c'est ce *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, qui est devenu, du jour même de sa publication, le livre de fond de toute bibliothèque angevine. Mais, quelle que soit l'importance de cet ouvrage, elle ne doit pas cependant nous faire regarder Port comme l'homme d'un seul livre. Ce que nous avons déjà dit de ses travaux, ce qu'il nous reste à en faire connaître, la liste seule de ses productions attestent que sa curiosité d'esprit et son ardeur au travail ont su grouper autour de cette œuvre capitale d'autres œuvres dignes encore d'estime et d'attention.

Un archiviste nouveau venu dans une province dont l'histoire lui est jusque-là demeurée étrangère ne peut avoir la prétention de débuter par des travaux d'une bien grande portée. Un apprentissage de plusieurs années lui est nécessaire pour se mettre au courant de l'histoire du pays, des travaux de ses devanciers, des ressources que peuvent lui offrir les archives locales. Il débutera donc forcément par de simples publications de textes ou par des études d'étendue restreinte.

Au moment même où Port arrivait à Angers, un recueil venait précisément de s'y créer pour donner asile à des documents ou à des travaux relatifs à l'histoire de la province. En fondant, en 1852, la *Revue de l'Anjou*, Marchegay, Albert Lemarchand et Léon Cosnier s'étaient proposé un double but : ouvrir un nouveau débouché aux études des érudits locaux ; assurer la publication des documents originaux de notre histoire angevine, celle surtout des travaux des anciens historiens de l'Anjou, que l'acquisition par la bibliothèque d'Angers et par les archives de Maine-et-Loire de la majeure partie du cabinet Grille venait de faire

Digitized by Google

entrer en si grande quantité dans nos collections publiques. Les nombreux articles d'histoire locale insérés depuis cinquante ans dans la *Revue de l'Anjou*, la publication, dans ce recueil, des journaux de Guillaume Oudin et de Jean Louvet, de l'histoire d'Anjou de Barthélemy Roger, des travaux de Grandet, de Pocquet de Livonnière, de Rangeard, de Thorode attestent que le double but poursuivi par les fondateurs de la *Revue* a été atteint.

L'année même de son installation en qualité d'archiviste de Maine-et-Loire, Port donnait à la *Revue de l'Anjou* deux communications intéressantes. La première, sur l'établissement des Filles de la Charité à l'hôpital Saint-Jean d'Angers, lui fournissait l'occasion de mettre au jour des lettres inédites de Mme Legras et de saint Vincent de Paul[1]. La seconde attestait, par la publication d'une curieuse lettre de rémission, la popularité dont jouissait encore en Anjou, à la fin du XIVe siècle, le fameux jeu-parti de Robin et Marion, du trouvère artésien Adam de la Halle.

Cette collaboration se continuait, les années suivantes, par la publication d'études sur le poète angevin René Tardif, sur les fêtages du Chapitre de Saint-Maurice, sur le Roi des violons de Paris et les maîtres musiciens d'Angers, sur le théâtre à Doué, sur la pyramide de Sorges — article qui montre le peu de confiance qu'il convient d'accorder à la tradition, même lorsqu'elle porte sur des faits et des monuments vieux d'un siècle à peine, — sur les inondations et sur les tremblements de terre en Anjou, et sur divers autres sujets[2]. Cette collaboration à la *Revue de*

[1] Cette publication fut particulièrement goûtée de Natalis de Wailly. Remerciant l'auteur de l'envoi du volume, *Notes et Notices angevines*, dans lequel cet article était réimprimé, il lui écrivait (20 mai 1879) : « Je viens vous exprimer tous mes remerciements pour le rare et curieux volume que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. J'ai remarqué en particulier et lu avec le plus vif intérêt la lettre de Mlle Legras. Ce qui édifie a pour moi bien plus de prix et d'attrait que ce qui scandalise. »

[2] *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, nos 7 à 15, 17 et 18.

Digitized by Google

*l'Anjou* devait se continuer, presque sans interruption, pendant près de quarante années. Elle devait être particulièrement active au cours de la publication du *Dictionnaire de Maine-et-Loire*. Certaines « questions angevines », dont le souci des justes proportions du Dictionnaire ne permettait de donner la solution que d'une façon trop brève, furent élucidées dans la *Revue* en une série de piquantes dissertations, qui sont au nombre des pages les plus achevées qui soient sorties de la plume de Célestin Port.

Mais, à l'époque de ses premières années de collaboration à la *Revue de l'Anjou*, le littérateur et le poète le disputaient encore chez Célestin Port à l'archiviste et à l'historien. Au moment même où un article aussi documenté que son étude sur les inondations dans le département de Maine-et-Loire semble l'engager de plus en plus dans l'étude des documents originaux, on le voit prendre, en octobre 1856, la direction d'un petit journal hebdomadaire, l'*Album angevin, journal du théâtre, de la littérature et des arts*, qui se publiait, depuis quelques années déjà, chez l'imprimeur Julien Lecerf.

« Sans coterie, sans parti pris, sans liaison gênante d'aucune sorte, sans autre entraînement qu'une certaine fierté de cœur et quelque indépendance de caractère, je m'amuse à tenter ici, à mes moments perdus, une manière de revue littéraire où la poésie, le sentiment des arts et de tout ce qui est beau et bon au monde, où la critique honnête et sans scandale, où l'imagination alerte et gracieuse, où l'histoire et l'archéologie même s'essaient à se faire aimer. Quoi qu'il arrive et tant que le cœur m'en dira, j'y trouverai tout ce que j'y ai cherché, un délassement d'études austères, qu'on accuse sans cesse de ne pas savoir sourire, un refuge, aux heures d'ennui, contre l'indifférence littéraire de la province, et quelque chose enfin, en tout temps, qui m'entretienne cette fièvre intellectuelle de la vie parisienne, dont j'ai vécu vingt-cinq ans et dont le tressaillement généreux m'agite encore.

« Je sais au moins des sympathies qui font route avec moi,

Digitized by Google

et quelque part aussi des amitiés auxquelles je pense en écrivant ces lignes et dont je ne déchoirai pas[1]. »

Port avait su grouper autour de lui, dans cette tentative de décentralisation littéraire à laquelle il apportait toute sa juvénile ardeur, un certain nombre de collaborateurs angevins : d'abord, des professeurs du Lycée, Charles Gidel, Jules Girardin — l'auteur de tant de charmants récits pour la jeunesse, qui signait Hamély, — Claude Desprez, Victor Cune; puis Alfred Garin, Charles Dumont, Adrien Maillard, Grüber, Paul Belleuvre, Albert Lemarchand, Aimé de Soland. D'anciens amis y écrivaient de Paris, Édouard d'Anglemont, Jules Prével, Louis Lacour, — un camarade d'École des chartes, qui signait Gaston Vorlac la Chronique parisienne.

Le ton du journal était des plus variés. Port s'y prodiguait, tantôt sous son nom, tantôt sous des pseudonymes divers. La verve du jeune homme, dont un portrait de cette date nous a conservé la fine silhouette, semait sans compter, dans chaque numéro de cet *Album*, — pour lequel son directeur conserva toujours au fond de l'âme une secrète tendresse, — vers et prose, chroniques théâtrales, articles de critique littéraire, notices alertes sur la vie, l'histoire, les antiquités angevines. Je note, parmi ces dernières, de courts, mais instructifs articles sur les légendes angevines, sur les dictons angevins, sur l'église Saint-Serge, le jardin botanique d'Angers, les fleurs en Anjou, l' « Andouille des avocats d'Angers », les Archives départementales.

Ce joli feu d'artifice se renouvela chaque semaine pendant six mois. Le littérateur jugea-t-il alors que ce mélange de badinage et de raison ne répondait plus au goût du jour[2] ? l'archiviste de la Préfecture craignit-il, à

[1] *Album angevin*, 21 décembre 1856.

[2] « A quoi bon, si le goût du jour est à la chronique méchante, enfiellée, — lâche et traîtresse, — à quoi bon sacrifier au goût du

Digitized by Google

la suite d'une polémique assez vive avec l'*Union de l'Ouest*, au sujet du XVIIIe siècle, de se laisser aller à quelque imprudence et « que l'écho ne répétât l'air qu'il chantait entre les dents »[1]? ou, tout simplement, l'élève de l'École des chartes s'avisa-t-il que c'était bien du temps dérobé à des labeurs plus sérieux? Toujours est-il que, dans le numéro du 29 mars 1857, Port prenait en ces termes congé des lecteurs de l'*Album* :

« Et maintenant, ami lecteur, adieu — oui, adieu.

« Voici bien dix mois, n'est-ce pas? que nous conversons ensemble, et que, chaque dimanche, à ton heure, je t'apporte mes quatre pages, archéologie, musique, critique ou fantaisie, vers ou prose, sous un nom ou sous un autre, suivant le hasard du jour ou le caprice de la semaine. J'y allais de bon cœur et sans grand scrupule, te causant à demi-voix comme à un ami la joie, la peine, trompant les heures, cherchant l'oubli. — Pourtant, adieu. J'entends en moi quelque chose qui se plaint et murmure. Des études plus austères m'appellent, des devoirs plus sérieux que je ne veux pas encore répudier, — qui sait? des espérances plus hautes, et de ces tentations qui souffrent de tant de hâte et demandent tous les loisirs. — Au moins, au départ, laisse-moi me rendre ce témoignage que je t'ai respecté, et que la plume que j'abandonne n'a servi qu'à maintenir des traditions d'indépendance et d'honnêteté.

« Et toi, mon petit *Album*, ne crains pas, non, ne crains pas que je t'oublie. »

Il était temps, en effet, de revenir à des travaux plus graves. Des devoirs nouveaux s'imposaient d'ailleurs à Port. Il venait de se marier (30 décembre 1857) : « un mariage entre les muses, auquel j'applaudis de grand

jour le respect de soi-même et les espérances généreuses d'un travail honnête? Quand nous laisserons là notre plume naïve de journaliste, que notre main n'en ait gardé aucune souillure, et qu'elle puisse s'offrir sans crainte de refus à la main loyale des gens de cœur. »

[1] Jules Lair, *Notice sur la vie et les œuvres de M. Célestin Port*, in-4°, p. 9.

Digitized by Google

cœur », écrivait Quicherat, — mariage contracté dans des circonstances qui faisaient le plus grand honneur au désintéressement de Port. D'un autre côté, ses maîtres, ses amis commençaient à s'inquiéter de n'avoir vu, en quatre ans, venir d'Angers que quelques articles de revue ou des fantaisies littéraires. Un début tel que l'*Histoire du commerce maritime de Narbonne* faisait présager des travaux de plus de portée.

Les inquiétudes de ceux qui s'intéressaient le plus à l'avenir de Port se traduisent dans une lettre de Quicherat, en date du 27 décembre 1858 [1] :

« Mon cher fils, vous me marquez que vous avez vingt-neuf ans, et je dis, moi, que vous n'en avez pas quinze. Vous aimez tout et vous vous abattez sur tout pour picorer, mais non pas à l'instar des mouches qui composent le miel. Voyez celles-là, comme elles sont sages et réfléchies dans leur conduite. Elles vont chercher d'abord la substance de la cire, bâtissent leur logette et ne pompent le sirop des fleurs que lorsqu'elles ont de quoi le déposer.

« Avez-vous jamais fait comme cela? Vous êtes-vous dit sérieusement une seule fois : je vais construire l'alvéole où je déposerai le produit de mon talent? Vous êtes-vous seulement demandé ce que ce talent voulait ou devait produire? ô impétueux! ô inconstant! ô imprudent!

« Cependant, si la raison ne vient pas, les années s'accumulent. Vous ne produisez rien et, avec votre instruction étendue, votre esprit et tant de facultés brillantes, vous êtes distancé par des lourdauds qui, relégués encore plus loin que vous et dans des milieux plus ingrats, font imprimer, envoient leurs élucubrations à Paris et ont acquis déjà une manière de réputation.

« Vous croyez que c'est pour rire que je vous dis de rem-

[1] La majeure partie de cette lettre a déjà été donnée par M. Lair, qui a eu, comme moi, communication de la correspondance de Quicherat avec Port. Je la reproduis cependant, à raison de son intérêt. Je donnerai, un peu plus loin, d'autres extraits de cette correspondance qui auraient plus difficilement trouvé place dans une notice académique. Quicherat était peu académique : on le lui fit bien voir en 1871, — et ce fut tant pis pour l'Académie.

Digitized by Google

plir vos devoirs de correspondant du Comité ; mais pas du tout. A moins d'avoir des patrons puissants qui vous haussent dans leurs bras par-dessus la tête des autres, on n'est connu que par ses œuvres. Comment voulez-vous que les gens dont les recommandations ont besoin d'être appuyées sur des preuves réussissent, quand ils parleront pour M. Port, s'ils ne peuvent pas dire : « M. Port a fait ceci, M. Port a fait cela » ?

« *Item*, vous vous y prenez très mal lorsque, pour attirer l'attention sur vos travaux, vous allez montrer aux gens tout le bataclan de votre petite cuisine. Ce que vous leur dites là-dessus est de l'hébreu pour eux ; mais mettez-leur dans une forme agréable et qui convienne à leur intelligence le résultat de vos recherches, ils ne seront pas plus insensibles à ce que vous aurez fait pour leur plaire que ne l'est le préfet des autres départements aux archivistes qui font des livres et conquièrent par là leur droit de cité.

« Ma conclusion est celle-ci : vos ennuis viennent de ce que vous vous donnez de la peine qui n'aboutit à rien, et vous n'aboutissez pas parce que vous n'avez pas de but.

« Faites-vous un but auquel tende l'emploi de ce que vous amassez.

« Faut-il vous en indiquer un ? La faveur pour le présent est aux recherches géographiques et topographiques. Vous avez entrepris deux répertoires qui vous fourniront les matériaux d'un beau mémoire sur l'ancienne division du sol angevin depuis les origines les plus lointaines jusqu'au XIIIe siècle. Composez-nous ce mémoire-là avec lucidité, avec sobriété, avec critique ; introduisez dedans les indications qui ressortent de tous les monuments celtiques, romains, chrétiens qui ont été signalés, sans oublier les monnaies et médailles et les chartes. Quand tout cela sera fait, vous me l'enverrez et je vous le ferai insérer dans la *Revue des Sociétés savantes*, qui est une revue où les articles se payent. Après quoi vous en ferez un autre sur un sujet différent[1], et ainsi de suite. Et voilà venir l'honneur et l'argent, et une destinée qui vous semble à vous, ingrat,

[1] Dans une autre lettre, Quicherat indique à Port, comme sujet de travail, « la critique de la chronique ou du roman qui a pour titre : *De compositione castri Ambasiacensis* ». Le sujet reste encore à traiter aujourd'hui.

Digitized by Google

filée de fil bis, se montre à mes yeux toute d'or et de soie. Agréez cet augure pour vos étrennes et prenez le dessus sur votre folle cervelle. »

Une autre lettre (11 octobre, sans indication de l'année, — peut-être 1863) renferme des conseils dont tous les travailleurs pourront faire leur profit :

« Je ne parle pas du répertoire topographique : c'est une autre paire de manches. Il y a là beaucoup de temps et de travail à dépenser. On ne l'exige pas de vous. Cependant, si vous ne l'entreprenez pas, vous en laisserez le mérite à un autre. Croyez-moi, prenez cette tâche. Je vous la conseille, non pas tant à cause de la rémunération que cela pourra vous valoir, — car le Ministère de l'instruction publique est de ces prometteurs qui n'ont rien à donner, — que parce que c'est un but de travail et que vous trouverez là l'occasion, qui vous a manqué jusqu'ici, de vous jeter dans la pleine eau du document. La passion pour les chartes ne vient que dans le cours de ces grandes entreprises. On se met à les dépouiller à un seul point de vue ; puis, chemin faisant, on est ébloui des innombrables aperçus qui en sortent, et, finalement, on arrive à cet état de grâce où l'on ne demande plus ce que l'on a à faire des trésors que l'on a à sa disposition, mais où l'on regrette que la vie soit trop courte pour pouvoir les mettre à profit. C'est là, mon cher fils, que je souhaite que vous parveniez, en vous envoyant ma bénédiction par-dessus le marché. »

Ces conseils ne devaient pas tarder à porter leurs fruits. L'inventaire des Archives départementales, celui des Archives municipales d'Angers, qu'il menait de front avec l'ardeur que l'on a vu, avaient, comme le souhaitait Quicherat, jeté Port dans « la pleine eau du document ». De temps à autre, il se permettra bien encore quelques distractions littéraires. Ce sera, par exemple, en 1865, une poésie sur Vercingétorix, destinée à un concours de l'Académie française[1] ; ce sera, la même année, un prologue en

[1] Voyez, dans la notice de M. Lair, p. 16, une lettre amusante de Quicherat à l'occasion de cette pièce de vers.

Digitized by Google

vers pour l'inauguration du théâtre Auber, fondé par M. Hetzel, directeur du Conservatoire de musique d'Angers, beau-père de Port; quelques années plus tard, également en vers, une « berquinade bretonne », *Quand même*, publiée dans la *Revue de l'Anjou*, et *Temps passé*, autre poésie, parue dans le même recueil; en 1871, un autre prologue en vers, pour l'inauguration du nouveau théâtre d'Angers; enfin, en 1877, *D'un amour à l'autre*, fantaisie en un acte, — sa dernière fantaisie littéraire. Mais, ce ne seront plus là pour Port que des distractions. Son labeur va désormais se concentrer sur deux grands travaux, l'un sur Angers, l'autre sur l'Anjou tout entier. Ce dernier, qui sera la grande affaire de sa vie, va absorber pendant vingt ans toute son activité. Même les articles historiques que, durant cette période de vingt années, il donnera à la *Revue de l'Anjou* se rattacheront par quelque lien à ces deux grandes entreprises.

L'ouvrage sur la ville d'Angers parut le premier, au commencement de 1869[1]. Il se présentait sous la forme modeste d'une réimpression annotée d'un petit volume du XVIIIe siècle, la *Description de la ville d'Angers*, par Péan de la Tuilerie, prêtre de Château-Gontier. Ce guide de voyageur, « sans critique ni précision, mais où se rencontrent des renseignements inappréciables », était devenu d'une insigne rareté. L'annotation de Port, pour laquelle il utilisa ses dépouillements des Archives départementales, et surtout ceux des Archives municipales, en fit véritablement un ouvrage original, aussi critique sous sa forme nouvelle qu'il l'était peu dans l'édition primitive. On s'y méprit cependant à distance, et le rapport sur le concours des Antiquités de la France déclara que c'était vraiment « consacrer trop de soins et d'estimables labeurs » à la réimpression d'un ouvrage dont toute la science de l'anno-

[1] *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, nº 61.

Digitized by Google

tateur parviendrait difficilement à faire un bon livre. Les Angevins — et d'autres encore que les Angevins — en jugèrent différemment[1]. Même encore à l'heure actuelle, ils savent bien que c'est dans ce volume, petit de format, mais gros de pages et de substance, qu'ils trouveront, sous la forme la plus condensée, les renseignements les plus sûrs et les plus précis sur les monuments, les rues, les hôtels et les vieilles maisons d'Angers. En quelques mois, le nouveau Péan devint presque aussi rare que l'ancien. Ce succès était pour engager Port à reprendre quelque jour, « sous une forme plus libre » et « d'ambition plus haute », comme sa préface en contenait la promesse, un travail si bien accueilli.

Mais il n'y pouvait songer en 1869. Cette année-là même, en effet, le 1er octobre, il commençait chez Barassé l'impression du grand ouvrage dont la préparation absorbait depuis dix ans le meilleur du temps que lui laissaient libre ses devoirs de fonctionnaire, qu'il eut toujours à cœur de ne pas laisser en souffrance, « œuvre immense, écrivait-il, où j'ose entreprendre, sans devanciers pour me faciliter ma tâche, de rechercher et de raconter jusqu'à nos jours l'histoire des localités les plus ignorées de l'Anjou et la biographie des Angevins, et telle qu'aucun département, — si j'ai aide et vie à suffisance, — n'en pourra montrer d'aussi complète et d'aussi consciencieusement laborieuse ».

Cette fois-ci, Quicherat ne pouvait plus se plaindre que Port jetât sa poudre aux moineaux. Le travail latent de tant d'années de préparation laborieuse allait éclater en pleine lumière. Aussi Quicherat ne cache-t-il pas sa joie :

*Cambrai en Cambrésis, 13 juin 1869.*

« L'entreprise que vous m'annoncez me met dans le ravissement. Loin de la débiner, j'y applaudis de toute ma force.

[1] Voyez le compte rendu inséré par M. d'Arbois de Jubainville dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 6e série, t. V, 1869, p. 700-701.

Digitized by Google

« Vous allez donner là le modèle d'une sorte d'ouvrage que chaque département voudra avoir à son tour, et vous utiliserez d'un seul coup toutes vos recherches passées. L'ouvrage est fait ou peu s'en faut, puisque les matériaux sont recueillis ; vous n'avez pas à vous préoccuper de la rédaction. La rédaction doit être aussi simple que possible. Précision et clarté ; pas de phrase ; pas un seul mot qui soit à une autre fin qu'instruire. »

Et, à la réception du spécimen (29 août 1869) :

« Le spécimen de votre dictionnaire historique... n'a pas perdu pour attendre dans mon domicile désert.

« A la bonne heure ! voilà un livre comme il en faut au siècle, un livre tout plein, et exclusivement plein, de renseignements sûrs. Puisse-t-il vous rapporter en gros sous la compensation de la peine que vous vous êtes donnée pour en recueillir les éléments ! Si vous n'en vendez pas 5.000 exemplaires dans le département, les Angevins ne sont plus des hommes. »

L'impression en train, Quicherat ne marchande pas plus les éloges qu'il n'avait fait les encouragements :

*10 février 1872.*

« J'ai coupé et parcouru vos deux feuilles. J'admire de plus en plus l'étendue de vos recherches. C'est la substance de vos archives et de la littérature angevine que vous avez mise à la portée du public. Soyez certain qu'un si vaste répertoire, composé avec cette conscience, vous fera honneur, et avouez, sans fausse modestie, que c'est un modèle auquel les hommes studieux des autres départements ne sauront mieux faire que de se conformer. »

La marche régulière et le succès de l'entreprise s'affirmaient à chaque nouvelle livraison. Les débuts, cependant, n'avaient pas marché sans encombre. A l'apparition de la deuxième livraison, la notice biographique de Mgr Angebault, décédé quelques semaines auparavant, avait excité chez les vicaires capitulaires une émotion qu'on a quelque peine à comprendre aujourd'hui : l'imprimeur avait dû

Digitized by Google

opter entre la clientèle de l'Évêché et celle de l'archiviste départemental. Continuée chez Lemesle, en février 1870, l'impression s'était trouvée arrêtée à la dixième feuille, d'abord par la guerre, puis par le mauvais état des affaires du nouvel imprimeur. A peine reprise, en janvier 1872, à l'imprimerie Lachèse, voici que deux articles de la lettre B, l'un sur un personnage de la Révolution, l'autre sur un combat de la dernière guerre, soulèvent des réclamations, même des menaces de procès[1]. Enfin, les sympathies non dissimulées de l'auteur pour les hommes et les choses de la Révolution[2] suscitent des critiques, des polémiques. Ajoutez-y, brochant sur le tout, la tension des rapports entre le préfet et l'archiviste, au lendemain du 24 mai.

Par deux et trois fois, Port, découragé, veut jeter son manuscrit au feu. Quicherat réconforte de son mieux son trop impressionnable ami :

*13 novembre 1869.*

« ... Maintenant gardez-vous de toute détermination précipitée. On ne jette pas au feu, comme vous parlez de le faire, le travail de plusieurs années. Laissez s'ébruiter l'étrange abus d'autorité dont vous êtes victime ; l'opinion se prononcera peut-être de telle sorte que celui qui vous a si lâchement abandonné reviendra à vous. D'ailleurs l'avenir, un très prochain avenir, verra se produire du changement dans les choses et dans les esprits. Calmez-vous et attendez... »

Et, à la seconde ou à la troisième alerte :

*23 juillet 1873.*

« ... Votre 31e livraison m'est arrivée en même temps. Je l'ai lue, comme je les lis toutes, et je ne me lasse pas de

[1] Voyez les additions et corrections des tomes I et II pour les articles P.-V. Benoist et La Bertraie.

[2] Préface, p. IX. « Quant à renier ou à dissimuler sa foi, où donc serait la joie, l'honneur d'écrire? Et par ces temps passés de menaces sourdes ou bruyantes, la force qui m'assurait contre toute crainte et toute faiblesse, n'était-ce pas cette passion même librement avouée et que l'âge n'amortit pas, pour la justice et pour la vérité, — avec l'horreur de toutes les servilités triomphantes ? »

Digitized by Google

dire : *Pulchre, bene, recte.* C'est toujours le même excellent travail, pioché à fond, sincère, exact, d'un esprit qui peut déplaire aux Freppel, mais qui me plaît, à moi. »

Les choses s'apaisent enfin. Ceux-là même qui sont le plus éloignés des opinions de l'auteur ne peuvent se refuser à reconnaître l'immensité de l'effort, le talent de la mise en œuvre, la loyauté — je ne dis pas l'impassibilité — de la rédaction. Le *Dictionnaire* reprend donc sa marche régulière. Bientôt même, il va doubler les étapes en doublant la tâche, jugée pourtant au début impossible. Au lieu d'une, ce sera « chaque mois, à jour fixe, sans y jamais manquer, deux de ces feuilles grand in-8° compact, à deux colonnes de 130 lignes à la page, qui représentent la matière d'un joli volume, hérissé d'abréviations, de noms propres, de chiffres, de dates sans nombre, dont une seule, laissée incertaine, m'arrêtait des heures et des jours[1] ».

Le succès local est désormais assuré, — bien qu'on demeure fort loin des 5.000 souscripteurs un peu trop libéralement escomptés par Quicherat. Port aspire alors à la consécration des lauriers académiques. Il songe d'abord au concours Gobert. Fort sagement, M. Delisle l'engage à débuter par le concours des Antiquités nationales, et Quicherat se range à cet avis dans une lettre qui ne dissimule pas son sentiment intime sur les concours en général.

*Paris, 15 novembre 1873.*

« Mon cher Port,

« Vous dites que je me porte comme un charme tandis que vous avez la fièvre, que je mène des jours filés d'or et de soie pendant que vous êtes en lutte contre les importuns et les contrariants, que je m'épanouis au soleil tandis que vous vous étiolez dans les ténèbres. C'est là l'effet prodigieux de votre imagination. J'ai toujours été d'une chétive santé, et ne suis pas délivré sur mes vieux jours des incommodités qui ont affligé ma jeunesse. J'ai des luttes à soutenir auprès

[1] Préface, p. VIII.

Digitized by Google

desquelles celles dont vous vous plaignez ne sont que des amusements. J'éprouve beaucoup plus de tracas que vous, parce que j'ai dans la main une poêle dans laquelle il y a à frire beaucoup plus de poissons que dans la vôtre; et enfin, je n'ai pas lieu d'être dans la jubilation et l'épanouissement quand je me vois contraint de laisser là les travaux dont je me proposais de faire le couronnement de ma vie, pour me livrer à une besogne qui ne me rapporte rien, pas même les moyens de mener une autre existence que celle d'un étudiant de quarantième année.

« Laissons cela et parlons de l'affaire au sujet de laquelle vous me consultez.

« Delisle vous fait une proposition, et là-dessus l'idée vous vient d'enfourcher un autre dada. Eh bien! croyez-moi, rengainez cette idée-là. Je comprends parfaitement que vous aimeriez mieux obtenir un prix de mille ou quinze cents francs qu'une récompense de cinq cents; je conviendrai sans peine que ce que vous avez publié de votre dictionnaire renferme plus de recherches et de travail que des ouvrages auxquels a été décerné même le prix Gobert. Mais les prix académiques ne sont pas décernés ainsi que votre imagination — toujours la même imagination — vous le suggère. On les donne à la recommandation d'un patron qui a su faire valoir de certaines apparences et qui a, de longue main, préparé l'esprit des commissaires qui rendent le jugement. C'est ainsi aux Inscriptions et Belles-Lettres et dans toutes les autres sections de l'Institut. Delisle, qui a été nourri dans le sérail et qui en connaît les détours, qui sait probablement que le second prix Gobert est, à l'heure présente, décerné *in petto*, qui voit jour à vous faire obtenir une médaille au concours des Antiquités nationales, et pas autre chose pour le moment, Delisle vous fait une ouverture que vous devez accepter avec reconnaissance, sans l'embarrasser en lui demandant davantage. Laissez-le faire. Lorsque votre publication sera plus avancée, il reviendra à la charge; j'en suis sûr, puisqu'il a l'œil sur vous et qu'il est bon juge du genre de talent dont vous faites preuve dans votre travail.

« Je viens de vous en dire assez long sur les concours pour vous laisser entrevoir que je n'en raffole pas. Dussé-je encourir votre indignation, je vous déclare que j'en suis l'adversaire déterminé. J'ai contribué pour ma part à faire

Digitized by Google

abolir celui des Académies universitaires que vous regrettez. Notre dissentiment sur ce point vient de ce que vous voyez les choses de loin, tandis que je les vois de près. Appel au talent, émulation entre les hommes studieux, récompense du vrai mérite, voilà le mirage que fait apparaître aux yeux éblouis le mot de concours. S'est-on jamais inquiété si l'on trouverait des juges capables et, en supposant la compétence chez ceux dont on compose le jury, s'ils auraient le temps de consacrer des semaines et des mois à l'examen des ouvrages qui leur sont soumis? Il n'y a qu'un juge des travaux de l'esprit, c'est le public. Chez les peuples libres, qui sont des peuples pratiques, il n'y a pas de ces épreuves niaisement renouvelées des Jeux olympiques. J'espère bien que, lorsque la France sera devenue républicaine, elle jettera cela de côté comme tant d'autres marottes dont a amusé sa servitude. »

Port se rendit aux sages avis de Quicherat et, en 1874, il obtint la troisième médaille au concours des Antiquités de la France [1]. Trois ans après, et l'ouvrage approchant de son terme, l'Académie des inscriptions lui décernait, conformément encore aux prévisions de Quicherat, la plus haute des récompenses dont elle dispose, le premier des prix fondés par le baron Gobert « pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent ».

« Fruit de longues, persévérantes et pénétrantes études, disait le président de l'Académie, M. Ravaisson-Mollien, le *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire* est un monument tel que n'en possède encore aucun de nos départements, tel qu'il serait bien à désirer que chacun d'eux en possédât un. De tous les documents imprimés ou manuscrits qui pouvaient offrir à M. Port un renseignement utile, on peut dire que pas un, de quelque nature et de quelque époque qu'il soit, ne lui a échappé; et les matériaux immenses qu'il a amassés, il les a mis en œuvre

[1] Voy. dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, p. XXXV, année 1874, p. 615-616, l'appréciation du rapporteur du concours, M. de Longpérier, sur le tome Ier du *Dictionnaire*, le seul paru à cette date.



Digitized by Google

avec une impartialité irréprochable, un esprit d'ordre et de critique des plus rares, un grand art de distribution et d'exposition, un style qui, s'il n'est pas toujours exempt de bizarrerie, est toujours vigoureux et original. »

Le jugement de l'Académie a été ratifié par tous ceux qui ont eu à se servir du *Dictionnaire de Maine-et-Loire*. Par l'abondance et la nouveauté d'une information puisée aux sources mêmes, par la sûreté d'une critique en sage défiance des légendes qui, en tout pays, encombrent et défigurent si souvent l'histoire locale, par la sobriété et en même temps la vivacité de la forme, ce grand ouvrage constitue, en effet, le résumé le plus complet, le plus sûr et le plus attrayant de l'histoire d'une province envisagée aux points de vue les plus divers, histoire des événements et histoire des institutions, biographie des personnages, histoire et description des monuments, histoire littéraire, histoire artistique.

Il n'est pas besoin d'être du métier pour reconnaître bien vite quelle somme prodigieuse de lectures et de dépouillements, que de courses et de vérifications sur les lieux même représentent ces trois gros volumes, de 800 pages chacun, à deux colonnes, d'un texte si serré et, malgré cela, d'une consultation si facile, je dirais volontiers si attirante, que je sais bien des gens qui, le livre ouvert pour un renseignement, ont peine à le refermer et s'oublient à flâner délicieusement à travers cette suite de notices d'un tour si aisé, où, si familier que l'on soit avec l'œuvre, on découvre chaque fois quelque chose de nouveau et d'inaperçu.

Si, au début, Port trouva quelque aide dans les notes de biographie angevine réunies par Toussaint Grille, qui lui suggérèrent la première idée de son propre travail[1], il dut

[1] *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, t. II, p. 306, art. GRILLE. « Les propres travaux de Grille, ses notes innnombrables sur tout l'ensemble et sur chaque détail de l'histoire angevine,

Digitized by Google

bientôt « poursuivre les documents eux-mêmes et en aborder directement le dépouillement et la mise en œuvre dans le détail le plus minutieux, ...défricher en pionnier, s'avancer en découvreur et, en fin de compte, au lieu d'une bâtisse vulgaire en terrain d'emprunt, élever pierre à pierre, au centre d'un domaine tout entier conquis, un édifice pour le moins solide, d'accès facile, d'abri sûr aux travailleurs, avec des vues ouvertes de toutes parts sur les voies nouvelles et même sur la moisson[1]».

Tel qu'il se présente à nous, le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire* constitue une véritable encyclopédie historique et archéologique de la partie de l'ancien Anjou compris dans les limites actuelles du département de Maine-et-Loire. C'est d'abord un répertoire topographique, donnant les noms de tous les lieux habités — près de 11.000 — avec leurs formes anciennes fournies par les inscriptions, les monnaies, les chartes, les chroniques, les aveux, les comptes. C'est ensuite un dictionnaire historique, faisant connaître sur chaque localité, ville, bourg, village, château,fief, maison ou ferme, tout ce qu'en apprennent les documents avec, pour chaque fondation locale,

réservées d'abord par la famille, viennent d'être aussi réunies aux collections municipales. En laissant de côté la partie topographique, qui ne comprend que quelques documents épars et des annotations sans intérêt, non plus que ses dossiers sur les généralités de l'histoire angevine, il faut signaler ses cartons de Biographie, qui, pour la partie antique, renferment au moins un dépouillement des principaux livres et de précieux renvois aux collections. L'auteur y avait réuni même, autant que possible, des brochures, des plaquettes, le titre quelquefois seulement d'ouvrages rares, tous les renseignements utiles à son œuvre, qui dans les premiers rangs m'ont frayé le chemin. Je lui dois, en ayant eu communication par ses héritiers dès les premiers jours, l'idée de la mienne, la confiance qui m'a engagé à la composer, et, pour nombre d'articles, des indications ailleurs introuvables. En dehors de ce grand travail, que seul et à son heure il pouvait dignement terminer et qui est à peine ébauché par parties, Grille n'a rien laissé de lui, — maintenant que son cabinet est dispersé, — qui puisse témoigner, comme il le méritait, de sa science si profonde de toutes les antiquités et de toutes les traditions angevines. »

[1] Préface, p. IV

Digitized by Google

église, abbaye, prieuré, hôpital, école, « tout ce qui se peut à cette heure recueillir, avec des séries de noms qui ne paraîtront ni faciles à établir, ni indifférentes aux curieux non plus qu'aux travailleurs[1] ». C'est encore un répertoire archéologique, dans lequel un témoin « qui a fait son possible pour bien voir » relève les vieux débris celtiques, les voies antiques, les inscriptions, les croix des chemins, décrit les monuments religieux, les édifices civils et en signale les richesses d'art. C'est enfin une biographie de tous les personnages de quelque notoriété, nés dans le département ou mêlés à son histoire, dans laquelle ont pris place, « au-dessous des *illustres*, groupe restreint de noms, maintes fois et sans cesse racontés sur la foi de la tradition première,... une foule murmurante d'inconnus ou d'oubliés qui ont eu leur jour d'honneur ou d'autorité, qui ont un droit et réclament une place, dès que s'ouvre un coin de lumière, dans un recueil exclusivement provincial[2] ».

Est-ce à dire, avec le Président de l'Académie des inscriptions, qu'aucun des documents imprimés ou manuscrits qui pouvaient lui fournir un renseignement utile n'ait échappé à Célestin Port? Non, sans doute, et lui-même ne le pensait pas, comme l'attestent ces deux exemplaires interfoliés du *Dictionnaire* dont les marges et les pages intercalaires sont couvertes et comme criblées des additions recueillies par lui au cours de ses lectures et de ses travaux d'inventaire pendant les vingt dernières années de sa vie, supplément précieux que la main pieuse d'un fils ne tardera pas, nous l'espérons bien, à donner à l'œuvre paternelle[3].

[1] Préface, p. v.

[2] Préface, p. vii.

[3] La bibliographie des œuvres de Moïse Amyraut que contiendra une prochaine livraison de la *Revue* donnera une idée de l'importance que présentent les additions pour certains articles.

Digitized by Google

Malgré les omissions [1], malgré peut-être quelques inexactitudes inévitables dans un travail d'une pareille étendue, poursuivi et mené à bien en province, « avec les modestes ressources de la province », Port, l'œuvre achevée, avait le droit de s'écrier : *Exegi !*

« *Exegi !* — J'ai commencé presque jeune, j'achève presque vieux d'années ce *Dictionnaire*. Ah ! s'il était à recommencer, comme je ferais mieux ! — Qui sait pourtant ? — Et pourquoi ne me laisserais-je pas aller à croire que l'œuvre est bonne, sur la bienvenue qui lui est faite ? Semée aux vents feuille à feuille, elle était recueillie de toutes mains et lue ligne à ligne, comme un roman de fantaisie, sans qu'elle se soit prêtée, pour mieux plaire — et je prie qu'on m'en tienne compte — à aucune concession de complaisance ou de coquetterie. Si jamais j'avais eu quelque rêverie d'honneurs, j'ose dire qu'elle m'en a comblé jusqu'à défier toute espérance nouvelle ! Et comment oublierais-je tous les bienfaits d'entraînement, de discipline, de constant renouvellement d'âme que je lui dois ? Le jour où est partie, pour ne plus revenir, la dernière page avec la dernière épreuve, il m'a semblé que, d'un seul lambeau, vingt années se détachaient de ma vie, dans un sentiment de détresse qui dure encore [2]. »

C'est par ces lignes de Célestin Port que l'abbé Ulysse Chevalier a terminé l'Introduction de son grand *Répertoire des sources historiques du moyen âge*. Cet *Exegi !* pourra bientôt aussi être repris par un autre émule de Célestin Port, l'abbé Angot, lorsqu'il aura achevé la publication de ce Dictionnaire historique du département de la Mayenne, dont un arrondissement, celui de Château-Gontier, appartient pour les deux tiers à l'Anjou. Port avait encouragé l'entreprise et applaudi aux débuts de l'œuvre :

[1] Le dépouillement méthodique des grandes collections des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale que Port, retenu à Angers par ses fonctions, n'a pu utiliser que d'une façon incomplète, fournirait certainement au *Dictionnaire de Maine-et-Loire* un supplément important. Il y aurait dans ce labeur méritoire de quoi tenter le zèle d'un jeune angevin de loisir.

[2] Préface, p. XI.

Digitized by Google

« Bien d'autres m'ont aidé, dit l'auteur, mais personne autant que celui qui m'a donné l'exemple, frayé la voie, fourni enfin un plan auquel il n'y a rien à reprendre. Je remercie M. Célestin Port... qui, si souvent, dans la préparation de mon travail et depuis l'apparition des premières feuilles, m'a crié : Courage ! »

C'est le mérite et la récompense des bons livres d'être utiles non seulement par eux-mêmes, mais encore par l'exemple et le modèle qu'ils donnent aux bons travailleurs.

## IV

Port venait d'avoir cinquante ans au moment où s'achevait l'impression du *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*. Avec son besoin d'activité intellectuelle, il devait chercher à sortir, le plus promptement possible, de la « détresse » dont les dernières lignes de sa préface portaient le témoignage.

Deux entreprises de longue haleine le tentèrent successivement, sans que, pour des raisons différentes, aucune des deux ait pu aboutir.

Il avait été frappé bien des fois, au cours de la rédaction de son *Dictionnaire*, de l'insuffisance et souvent même de la nullité des répertoires biographiques, sitôt que, sortant du cercle des illustrations de premier plan, on leur demande de vous renseigner sur quelque personnage de notoriété plus discrète. Si ceux qui ont tenu une plume sont encore assez bien traités dans ces recueils, les hommes d'action, dans quelque ordre que se soit exercée leur activité, y sont généralement passés sous silence. Port sentait par son expérience personnelle combien il serait utile de posséder, auprès des biographies universelles, une biographie nationale, ouverte à tous ceux qui, à un moment de leur existence, ont joué un rôle ou tenu une place dans

Digitized by Google

la vie d'un pays, telle qu'il en existe à l'heure actuelle chez presque toutes les nations de l'Europe, et dont la dernière en date, la *National Biography*, a été menée à bien, par MM. Leslie Stephen et Sidney Lee, en moins de vingt ans. Tout récemment, dans un discours prononcé à la séance générale annuelle de la Société de l'Histoire de France[1], M. Delisle insistait sur l'urgence d'une pareille entreprise, et il citait précisément le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire* au premier rang des recueils appelés à fournir à la future Biographie française le contingent le plus considérable de noms et de renseignements nouveaux[2].

L'ardeur au travail, l'horreur de la banalité courante, l'art d'une rédaction à la fois sobre et nourrie, un juste sentiment des proportions à garder dans une œuvre de cette nature, telles étaient les qualités que Port eût apportées dans la direction d'une pareille entreprise. Malheureusement, pour la lancer et la mener à bonne fin, l'activité, la science et le talent ne suffisent pas. Il y faut joindre une mise de fonds sérieuse. L'éditeur parisien qui s'offrit à assumer les risques financiers de la publication ne parut pas avoir les reins assez forts, et il fallut renoncer à un projet dont la réalisation ne saurait cependant être indéfiniment ajournée.

[1] *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1902, p. 97.

[2] Parmi ces noms nouveaux que renferme en abondance le *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, il convient de mentionner, d'une façon toute particulière, les noms d'artistes. Les pièces justificatives des notices, nécessairement fort brèves, insérées dans le *Dictionnaire*, actes de l'état-civil, comptes, devis, marchés, etc., ont fait, de la part de Port, l'objet de deux publications spéciales. La première, qui a paru en 1872 dans la *Revue des Sociétés savantes*, était restreinte aux artistes peintres angevins, étudiés dans leur vie et dans leurs œuvres d'après les archives angevines. La seconde, beaucoup plus étendue, s'appliquait aux artistes de tout genre, peintres, sculpteurs, maitres d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens. La publication en a été faite d'abord dans la *Revue de l'Anjou*, de 1873 à 1880 (sauf pour les articles Pomeau à Zagaroli). Le tirage à part et le complément du travail forment un volume de 329 pages, qui a pris place dans la collection d'ouvrages publiés sous le patronage de la Société de l'Histoire de l'Art français. Voy. *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, nos 76 et 78.

Digitized by Google

Port se rabattit sur un dessein plus modeste et d'une réalisation plus facile : il résolut d'écrire l'histoire des rues d'Angers. Il avait, au cours de ses dépouillements des archives municipales d'Angers et des fonds des églises et des abbayes angevines, amassé sur ce sujet des matériaux abondants : il n'avait plus qu'à les mettre en œuvre.

De tout temps, le côté pittoresque des choses, les rues tortueuses, les vieilles maisons de bois, les enseignes naïves avaient eu pour lui un charme singulier. Au cours même de l'impression du *Dictionnaire*, — et comme délassement en quelque sorte de ce grand labeur, — il avait inséré dans la *Revue de l'Anjou*, sur diverses questions d'histoire et de topographie angevines, un certain nombre de dissertations aussi nouvelles par le fond que piquantes par la forme. Il en a réuni les plus importantes dans ses *Questions angevines* [1], et je relève, parmi celles ayant un trait direct à la ville d'Angers, l'étude sur l'hôtel, ou plutôt les deux hôtels de Lancrau, « tous deux dignes de mémoire, — tous deux bien connus, car il n'est faiseur d'historiettes qui ne les ait mêlés à quelque anecdote, — tous deux bien plutôt inconnus, car il n'est personne absolument qui ne les confonde dans une erreur légendaire, — tous deux autrefois, rue Saint-Michel, existant tous deux encore à leur place antique, quoique la rue Saint-Michel se soit laissé tout d'un coup déposséder de l'un d'eux par l'opinion au profit d'un nouveau venu » ; — celles encore sur la Godeline, le premier hôtel de ville d'Angers, et sur le charmant hôtel de Pincé, — sans oublier la curieuse histoire de la « Belle Agnès [2] » et de ce monument élevé à la mémoire d'une pauvre servante, pendue et brûlée par erreur, si étrangement interprété par la tradition, — non plus que

[1] *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, n° 104 et les renvois sous ce numéro.

[2] Publiée, celle-là, dans les Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire (*Bibliographie*, n° 74).

Digitized by Google

les données de topographie angevine au IXe siècle que renferme la discussion avec Dom Chamard sur l'hymne *Gloria, Laus*, attribué à l'évêque d'Orléans Théodulfe.

D'autres études, parues vers le même temps et réimprimées dans ce même volume des *Questions Angevines*, ne se rapportent pas à la ville d'Angers. De ce nombre sont celles sur les inondations, les tremblements de terre et les grands hivers en Anjou, et l'important mémoire dans lequel Port établit par la discussion rigoureuse des textes, contre l'opinion universellement admise depuis Walckenaer, que le cours de la Loire, de Saumur aux Ponts-de-Cé, n'a pas changé depuis les temps historiques et que, « aussi haut que remontent les documents, il est facile de constater que la Loire, comme aujourd'hui, pénétrant par Candes en Anjou, — y recevait la Vienne, — passait à Saumur, y recevait un peu plus bas le Thouet, — et, comme aujourd'hui, arrivant aux Ponts-de-Cé, — y recevait sur sa droite l'Authion, — coulant dans son lit propre, distinct, jusqu'au point même où il débouchait encore avant la construction du canal moderne, qui en a déplacé le confluent ».

Mais c'est encore à l'histoire de la ville d'Angers — et même, par un détail au moins[1], à la topographie angevine — que se rapporte l'histoire de ce Thomasseau de Cursay, qui aurait refusé de faire exécuter à Angers la Saint-Barthélemy, héros inventé de toutes pièces au XVIIIe siècle — avec quelques autres ancêtres — par un petit-fils qui eut le talent de faire estampiller la belle action de son aïeul par Voltaire en personne : « ..... A la fin, la lumière pénétrera chez tous les honnêtes gens. Vous contribuerez à les éclairer, comme votre ancêtre à les laisser vivre. » Il faut lire, dans le petit volume de Port, l'amusante histoire de cette mystification, « une des plus auda-

[1] Je fais allusion à la curieuse histoire qui est narrée de façon si piquante à la p. 72 des *Questions Angevines*.

Digitized by Google

cieuses et, quoique entreprise sans art, des mieux réussies qu'on puisse citer dans la littérature historique », et de toute cette famille de héros angevins, « née tout d'un coup à la renommée et introduite, sans autre enquête, dans la tradition locale en plein siècle de scepticisme et de critique ».

On voit, par l'analyse du volume des *Questions angevines*, quel intérêt les Angevins pouvaient se promettre d'un livre de Port sur le vieil Angers. Je ne sais plus trop quelle difficulté d'illustration lui fit abandonner son projet d'histoire des rues d'Angers. Toutes les notes qu'il avait réunies à ce dessein ont été données par lui à la bibliothèque des Archives départementales et, quelque jour peut-être, un travailleur se rencontrera-t-il pour écrire le livre. On ne saurait trop regretter que Port ne l'ait pas fait lui-même. Il avait encore eu sous les yeux, pendant une dizaine d'années, ce vieil Angers, presque entièrement disparu aujourd'hui à la suite de l'exhaussement des bas quartiers et de tant d'autres travaux de voirie ; il avait encore vu, dans sa splendeur et dans sa pittoresque animation, notre antique rue Saint-Laud, le *vicus senior* du XII^e siècle, dont les municipalités qui se sont succédé depuis quarante ans ont fait ce que l'on sait. L'impression des « choses vues » manquera forcément aux historiens futurs de l'Angers démoli ; et puis, le style si personnel de Port eût fait merveille, par ses qualités et par ses défauts même, pour rendre dans ses traits caractéristiques l'aspect inoubliable de la ville noire d'autrefois.

Il semble qu'à ce moment Port jouât de malheur dans tous les projets qu'il formait. Il en avait annoncé un autre, œuvre, celui-là, de pur critique, non d'archéologue ou d'artiste, dont la réalisation eût été infiniment souhaitable, une édition annotée et rectifiée de l'*Histoire de Sablé*, de Ménage. Il s'était chargé de contrôler et de compléter, pour tout ce qui concernait l'Anjou, ce livre à la fois si

Digitized by Google

précieux et si sujet à caution. Malheureusement, le collaborateur qui devait faire le même travail pour la Maine, l'abbé Esnault, se déclara, après quelques mois, hors d'état de fournir sa part contributive à l'œuvre commune, et l'entreprise qui exigeait, pour être menée à bien, le concours d'un Manceau et d'un Angevin dut être abandonnée : il n'en a paru que le prospectus[1].

Fort heureusement, il advint à Port, au milieu de ces ennuis, une compensation qui le ravit d'aise.

Il avait, au tome Ier de son *Dictionnaire*, consacré une courte notice à un personnage assez curieux, qui avait vécu toute la seconde moitié du XVIIIe siècle et presque toute la première du XIXe, et il avait signalé l'existence, sous le titre de *Souvenirs d'un nonagénaire*, d'une sorte d'autobiographie de ce François-Yves Besnard, léguée par celui-ci à un jeune ami, Boullet-Lacroix, décédé sans avoir pu la publier. L'œuvre pouvait donc passer pour perdue, et l'article le donnait à entendre. Quelle ne dut pas être la joie de Port lorsque, un beau matin, il trouva sur son bureau des Archives le manuscrit autographe de Besnard, avec une gracieuse lettre de M. Roujou, possesseur du manuscrit, qui en gratifiait en toute propriété l'archiviste de Maine-et-Loire?

Lui qui, « s'il avait eu à temps l'idée de devenir riche, se serait donné pour première fête d'installer dans une bibliothèque toute française, à côté d'un petit sanctuaire réservé aux maîtres de poésie, des rayons bien garnis de tous ces amis inconnus, de tous ces aïeux raconteurs qui nous intéressent à nous-mêmes en nous ouvrant jour sur leur âme et sur le secret du passé », il prit plaisir à lire, puis à copier, puis à annoter, puis à imprimer les souvenirs de cette modeste vie de nonagénaire, « qui commence aux champs, qui finit échouée dans la grande ville, noyée presque en tout son temps dans la foule et à peine un

[1] *Bibliographie*, nº 97. Il est daté de 1880.

Digitized by Google

moment portée à hauteur du flot par une folle brise ». Existence bizarre, s'il en fut, que celle de ce survivant de l'ancien régime, tour à tour écolier à Doué et à Angers, élève en théologie, étudiant en droit, apprenti médecin et apprenti peintre à Angers, puis à Paris, rentré au séminaire d'Angers, successivement vicaire de Saint-Pierre de cette ville, sous le curé Robin, curé dans le Maine, curé de Saint-Laud d'Angers, filateur, président de la municipalité du Mans, président de l'administration départementale de la Sarthe, secrétaire à Paris de la Commission de radiation des émigrés, qui refuse, sous le Directoire, la recette générale de la Sarthe, et, au Concordat, l'évêché de Malines pour accepter la perception de Fontevrault, la vend pour se faire, près de Loudun, horticulteur et pépiniériste, et « revient mourir à Paris au milieu d'un ancien cercle d'amis par deux et trois fois renouvelé ». Et comme cette vie, passablement incohérente, nous donne vivement « le sentiment des troubles inouïs qu'ont dû éprouver ces deux ou trois générations antérieures à la nôtre, jetées pêle-mêle par un coup de tempête des bas-fonds d'une société vieillie en plein courant d'une société si étrangement nouvelle [1] ».

Et puis, au cours de sa carrière mouvementée, le bonhomme a vécu dans des mondes si différents; il a, dans son existence à mi-côte, si bien observé et il dépeint si fidèlement, — sans d'ailleurs aucune prétention au beau style, — tous ces milieux divers des écoles et du clergé de l'Anjou au XVIII^e siècle, d'une paroisse mancelle aux débuts de la Révolution, de la ville du Mans pendant la Terreur, de la société du Directoire et du Consulat, vue surtout dans le petit groupe familier des La Reveillère-Lépeaux, des Volney, des Thouin et de leurs amis du Muséum, celui enfin du Fontevrault de la Restauration, si changé de celui d'autrefois, que je sais peu de livres

[1] *Souvenirs d'un nonagénaire.* Introduction, p. III et XXI.

Digitized by Google

qui nous fassent mieux pénétrer dans l'intimité de ces temps et de ces mœurs déjà si loin de nous [1].

La publication des Mémoires de Besnard, le dépouillement méthodique qu'il poursuivait depuis plusieurs années des archives de la période révolutionnaire avaient ramené Port vers l'étude d'une époque dont les souvenirs lui tenaient singulièrement à cœur.

Port avait la religion de la Révolution. Ce culte pourra paraître singulier aujourd'hui que les livres à succès nous convient « à détruire méthodiquement l'œuvre de la Révolution » et vouent la France à demeurer à perpétuité « l'ilote de l'histoire » pour avoir proclamé et répandu par le monde les principes de la Déclaration des droits de l'homme. La foi de Port était parlante et agissante. Elle s'est exhalée en accents lyriques dans la préface de la *Vendée angevine* :

« Et voilà pourquoi, tout en remontant, pour rendre mon

[1] Besnard n'a vu le plus souvent que de loin, ou seulement par occasion, pendant le Directoire, les premiers sujets de la politique. « Il n'a, dit son éditeur, que trois ou quatre anecdotes sur Bonaparte, mais, ce me semble, caractéristiques, quand il nous le montre, en quête d'aventures, offrant ses quinze cents hommes à toute main contre la chouannerie, ou, en plein salon, abordant le premier venu de ses questions étranges. Et Masséna aussi tient son rôle, et Augereau, et d'autres encore... » C'est par lui également que nous connaissons la scène de violence faite à Volney, alors sénateur, par le Premier Consul. Sainte-Beuve (*Causeries du lundi*, t. VII, p. 341) l'a narrée d'après Bodin, qui en tenait le récit de Besnard. Voici comment celui-ci la raconte (t. II, p. 197) : « Bonaparte, en s'entretenant avec Volney du Concordat de 1801, lui ayant dit qu'il était dans l'intention de rétablir le culte et de salarier le clergé, celui-ci blâma hautement ce dessein, alléguant qu'il suffisait de rétablir la liberté des cultes et de laisser à chacun le soin et la charge d'entretenir, de payer les ministres de celui qu'il professe. « Mais, dit Bonaparte, la France me demande l'un et l'autre ». — « Eh bien ! répliqua Volney (peut-être avec cette morgue qui lui était familière), si la France vous redemandait les Bourbons, les lui accorderiez-vous ? » A ces mots, Bonaparte ne se possédant plus et livré à un de ces accès de colère auxquels il se laissait, dit-on, aller assez fréquemment, frappa du pied le ventre de Volney assez rudemement pour le renverser, puis, ayant sonné pour qu'on le relevât, il donna froidement l'ordre de le reconduire à sa voiture ».

Digitized by Google

témoignage, vers ces temps de luttes et d'angoisses, à toi, dans mon humble cœur, je dédiais ce livre, ô toi, en qui vivent toute notre âme et tout notre être, toi qui as créé la patrie, régénéré la famille, purifié le temple, attendri toute loi, brisé toute servitude, et d'un seul coup, en rendant au travail son honneur et sa liberté, renouvelé le monde, ô maîtresse de justice, ô Révolution, bonne mère ! »

Que les amis de l'histoire documentaire se rassurent pourtant ! Malgré le lyrisme de la préface, et aussi celui de la conclusion, les deux volumes de la *Vendée angevine*[1] reposent sur une telle base de documents qu'ils ont paru au successeur académique de Port « ressembler parfois à un inventaire » et présenter « une surabondance de détails au détriment de l'ensemble ». L'observation est exacte, — mais peut-être était-il difficile qu'il en fût autrement ? — pour la partie de l'ouvrage consacrée à l'exposé de l'effet produit dans les paroisses des trois districts des Mauges par l'application des lois religieuses, financières et militaires de l'Assemblée constituante. J'aurais, par contre, peine à y souscrire en ce qui touche la description du pays et tout ce tableau si vivant des mœurs, des misères et des aspirations des paysans vendéens auquel M. de La Sicotière, dans sa critique du livre de Port, n'a rien trouvé à reprendre et n'a pu qu'accorder un éloge sans réserves, non plus, ce me semble, qu'en ce qui se rapporte au récit des premières journées de l'insurrection, qui établit pour la première fois la chronologie rigoureuse, jour par jour, heure par heure, des événements du 12 au 31 mars 1793, si étrangement confuse dans tous les livres antérieurs sur la Vendée. Enfin, il serait difficile de méconnaître l'impartialité et la justesse de vues de l'historien dans cette appréciation de la constitution civile du Clergé[2] :

[1] *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, n° 108.

[2] *La Vendée angevine*, t. Ier, p. 143.

Digitized by Google

« L'erreur grave pourtant, qui viciait de fond en comble le système, était cette visée idéale de la primitive Église, qui attribuait toute la vertu de l'œuvre nouvelle à l'élection populaire... Depuis longtemps, l'intervention du peuple ne pouvait plus être que de fiction pure. Dans ses conditions antiques, d'ailleurs, elle ne risquait jamais que d'exprimer la passion de croyants unis dans une même foi sincère et dont l'erreur même n'avait pas à se justifier... Mais, à la veille de l'apothéose de Voltaire et de Mirabeau, demander à la masse électorale, telle qu'elle venait d'être constituée, la nomination des ministres d'un culte qui n'était plus même religion d'État; en livrer d'autorité le gouvernement non seulement à l'ennemi, juifs ou protestants, mais à cette majorité, alors comme aujourd'hui, si confuse d'indifférents et d'incrédules, c'était la faute irrémédiable, acceptée pourtant et réfléchie, qui seule condamnait à une ruine lamentable cette organisation imaginée ainsi à l'encontre de la raison et de la justice. L'expérience n'allait pas laisser s'en attarder la leçon. »

Reste dans la *Vendée angevine* la thèse historique qui est, à vrai dire, plus dans la préface que dans le livre même, plus encore dans la *Lettre à M. de La Sicotière*[1] que dans la préface, à savoir que l'insurrection vendéenne n'a rien eu de spontané; que le mouvement de guerre n'a pas été provoqué par le clergé, « pour qui rien n'eût bougé qu'émeutes de femme et d'enfants, sans qu'un fusil fût parti en guerre folle »; qu'elle n'a pas davantage eu pour cause l'appel même de la milice, « qui eût bien vidé les fermes, peut-être peuplé d'hôtes errant les landes et les genêts, fait déserter le pays, sans qu'aucun groupe eût été assez osé de s'attaquer seulement à la maréchaussée », « si l'initiative violente d'affidés aux aguets n'eût entraîné bon gré mal gré ces pauvres gens dans le combat ». L'insurrection de la Vendée est donc tout entière imputable aux menées, à la conjuration incessante, depuis deux années, des gentilshommes et des émigrés :

[1] *Bibliographie*, n° 109.

Digitized by Google

« ... Depuis deux ans, une propagande active s'est organisée, qu'on voit pénétrer d'abord du Poitou, puis de la Bretagne, par émissaires déguisés, par petites bandes, envois d'armes, correspondances d'affidés aux aguets, complot constant dénoncé par toutes les rumeurs populaires depuis deux ans, tel qu'il doit éclater bientôt, tel que, par deux fois, il se révèle avant l'heure et qui trouve son rendez-vous d'ensemble par l'appel général de la milice [1]. »

Voilà la thèse. On pourra l'admettre ; on pourra la rejeter ; on pourra exiger un supplément de preuves ; on pourra aussi penser qu'au milieu d'événements aussi complexes, parmi tant de facteurs divers, il faut renoncer à démêler la cause décisive de l'insurrection. Du moins, le lecteur, quelle que soit son opinion sur le fond même du débat, trouvera-t-il dans le livre de Port, sur les origines, sur les préliminaires et sur les premiers événements de la guerre, une abondante réunion de documents et de renseignements mis pour la première fois au jour et dont l'historien définitif de la Vendée, — si cet historien se rencontre un jour, — aura à tenir grand compte.

C'est le désir de confirmer la thèse maîtresse de son livre qui, cinq ans plus tard, remit à Port la plume en main pour élucider et, comme il l'espérait du moins, pour détruire ce qu'il a appelé la légende de Cathelineau [2]. L'importance qu'il semblait attacher à cette question, l'étendue de la démonstration, — tout un volume in-8°, — l'allure et le ton de la discussion étonnèrent quelques lecteurs [3].

[1] *Lettre à M. de La Sicotière*, p. 12.

[2] *Bibliographie...*, n° 111.

[3] M. Aulard, qui ne saurait cependant passer pour un tiède, tout en rendant justice au talent et à la dialectique de Port, ne peut cependant se tenir de laisser paraître quelque surprise (*Revue politique et littéraire*, t. LI, 1893, 1er semestre, p. 786) : « Nous avons à Paris moins d'enthousiasme, plus de sang-froid quand nous parlons des choses vendéennes, et nous préférons, pour la réfutation des légendes, une dialectique impersonnelle, un raisonnement nu et impassible, plutôt ironique, avec de brèves références. Mais à Angers, historiens *bleus* et historiens *blancs*, à ce que je vois, se

Digitized by Google

« Voilà qui est entendu, dirent-ils, et vous avez cause gagnée. Cathelineau, vaillant et modeste soldat de la cause qu'il avait embrassée, n'a point eu dans les premiers événements de la Vendée le rôle prépondérant, décisif, que ses panégyristes se sont plu à lui faire jouer. S'il est à Jallais le 13 mars, avec Chesnel et Perdriau, et encore en sous-ordre de celui-ci, il n'était pas à Saint-Florent le 12, jour où a éclaté l'insurrection. Il n'est ni à Cholet le 14, ni à Vihiers le 15 : il est retourné à son village du Pin-en-Mauges. Les chefs, ces jours-là, c'est Bonchamps, c'est Stofflet, c'est d'Elbée. Seuls encore, le 22, ce sont eux qui signent, avec Barbotin et Leclerc, la sommation adressée aux habitants de Chalonnes, et c'est seulement le 23 mars, au soir, le lendemain de la prise de cette ville, que, sur une lettre que Bonchamps vient d'écrire au commandant de Chemillé et qu'il a déjà signée, la main de Cathelineau appose, au-dessous de la signature de son général, la sienne qui, comme vous le dites très bien, n'est plus alors celle du premier venu. Mais jusque-là il n'avait été, comme tant d'autres, qu'un simple capitaine de paroisse. Il n'est donc pas vrai, comme le proclame certain brevet du 12 juin, qu'il ait commencé la guerre. Tout cela, vous l'avez très bien établi en quelques pages. N'est-ce pas suffisant et est-il donc bien utile d'en employer encore soixante-dix à discuter, avec tout l'appareil diplomatique d'un Mabillon révolutionnaire, ce prétendu brevet de généralissime, puisqu'aussi bien il est avéré que, généralissime ou non, du 12 juin au 4 juillet, jour de sa mort, Cathelineau n'a jamais pris le titre ni exercé l'auto-

font à coups de textes une vraie guerre où revivent les passions d'antan. Ne voyez pas cependant en M. Port un homme de parti : c'est pour la vérité qu'il se bat avec cette fougue et, quand il se fâche, c'est contre l'erreur et l'imposture. S'il montre son âme tout autant que ses textes, on serait ingrat de s'en plaindre, car cette âme est aussi belle que vaillante, et ces allures d'Alceste érudit constituent une originalité qui, à mon avis, place M. Célestin Port au premier rang des historiens provinciaux de la France. »



Digitized by Google

rité de général en chef, tandis que partout d'Elbée, même Cathelineau présent, est traité et agit comme le vrai « général de l'armée chrétienne » ?

« Cela importe beaucoup plus que vous ne pensez, répondra l'auteur de la *Légende de Cathelineau*, parce que ce brevet de général en chef délivré par tous les grands chefs royalistes « à Mr Catlinau qui a commencé la guerre et à qui nous avons tous voulu donner des marques de notre estime et de notre reconnaissance » est la pièce maîtresse, la clé de voûte d'une conspiration contre la vérité historique, ourdie par l'abbé Cantiteau, curé du Pin-en-Mauges, et qui, grâce à une note adroite du même abbé communiquée à divers écrivains vendéens, acceptée par M. de Barante qui l'a insérée dans son édition interpolée des *Mémoires de la marquise de La Rochejacquelein*, a si bien réussi et fait faire à la légende son chemin dans le monde, qu'il n'est jusqu'ici personne, dans l'un et l'autre camp, qui l'ait jamais mise en doute. Or, le mobile de toute cette ingénieuse machination n'a pas été un sentiment naïf de patriotisme de clocher, le désir de grandir, en l'exaltant au-delà de la vérité, le rôle d'un paroissien du Pin-en-Mauges, mais bien de donner le change à l'histoire sur le caractère véritable de l'insurrection vendéenne. Exploitation toute politique avec d'Elbée et Bonchamps, avec les nobles et les émigrés, des sentiments à la fois religieux et antimilitariste de paysans naïfs qui croyaient combattre pour leur foi et leur indépendance, alors qu'on voulait surtout les armer contre la Révolution, elle devient, avec l'honnête, le pieux Cathelineau, le *saint de l'Anjou*, pour instigateur et pour chef, une insurrection des consciences chrétiennes, un mouvement tout populaire, tout spontané, pur de toute intrigue, dégagé de tout alliage et de toute arrière-pensée politique. Dans cette conception historique de la Vendée, c'est seulement après que Cathelineau aura péri en combattant pour son Dieu et pour sa

Digitized by Google

foi que les politiciens, les habiles prendront la direction du mouvement. Alors, écrira un historien ecclésiastique de l'insurrection [1], « à partir de la mort de ce saint de l'Anjou, les nobles étant devenus maîtres presque exclusifs de la direction des affaires et ayant substitué insensiblement l'élément politique aux pieuses pratiques, les revers survinrent. Dieu retira ses faveurs à proportion de l'oubli qu'on semblait faire de lui. » « L'impiété avec tous les vices règne alors dans l'armée, dit de son côté l'abbé Cantiteau lui-même. Le temps était passé où le soldat priait Dieu dévotement. On ne parlait de la religion que pour la mépriser ; aussi rien de plus commun parmi la troupe que les abominations qu'elle condamne [2]. »

Telle est la thèse de la *Légende de Cathelineau*. Depuis dix ans que le livre a paru, cette thèse a été plus d'une fois contestée [3]. Ce n'est point ici le moment de la discuter et je n'ai d'ailleurs aucune compétence pour en reprendre l'examen. Je n'avais ici qu'à en dégager les points essentiels pour en bien faire connaître le sens et la portée.

La thèse, assurément, était intéressante. De plus, le volume était, d'un bout à l'autre, écrit d'un style et animé d'un entrain auxquels les livres des membres de la plus savante et de la plus grave de nos Académies ne nous ont point habitué. Peut-être sera-t-on curieux de connaître l'accueil qui lui fut fait par les érudits éminents au milieu desquels Célestin Port avait récemment pris séance.

Tous sont d'accord pour reconnaître le sérieux des arguments et la vigoureuse dialectique de la discussion ; mais, quand il s'agit d'apprécier la forme, les divergences éclatent avec la nature des esprits.

[1] L'abbé Deniau, *Histoire de la Vendée*, t. II, p. 234.

[2] La Sicotière, *Le curé Cantiteau*, p. 34.

[3] Voyez les renvois sous le n° 111 de la *Bibliographie des travaux de Célestin Port*. Joignez-y le livre récent de M. R. Blachez sur Bonchamps.

Digitized by Google

Celui-ci, accoutumé à vivre dans la familiarité des héros des chansons de geste, n'est point effarouché de l'allure belliqueuse de la dissertation de Port :

*Paris, 27 février 1890.*

« Votre livre doit être bien amusant pour tout le monde, mais il est délicieux pour un ami. Vous y revivez tout entier avec votre cœur chaud, votre imagination, votre savoir, vos dents et vos griffes, et enfin tout cet ensemble de bon diable, de ferrailleur et d'admirable érudit qui vous rend si original et si sympathique. Il me semble que vous pourfendez à fond ce pauvre Cathelineau et que, derrière lui, vous perforez le bon La Sicotière. »

Celui-là, qu'aucune thèse de diplomatique ne saurait trouver indifférent, est intéressé par la discussion de l'érudit, mais il ne peut s'empêcher de préférer le style pondéré des anciens Bénédictins à la fougue du Mabillon de la Vendée :

*Paris, 21 février 1893.*

« J'ai reçu votre volume hier soir, et je ne me suis pas couché sans l'avoir lu tout entier, à l'exception des documents. Quoique je sois très imparfaitement au courant de la question, je crois que la partie essentielle de votre thèse est bien établie. Je me demande seulement comment, dans votre système, on s'explique que le faussaire ait commis les invraisemblances de rédaction que vous signalez.

« Je ne vous parlerai pas de la forme que vous avez donnée à l'argumentation. J'ai admiré, comme déjà bien des fois, la vivacité de votre style et l'acuité de vos traits ; mais j'avoue que, pour une discussion de ce genre, j'aurais mieux aimé un peu plus de simplicité et de modération. Ceci en toute franchise et de vous à moi. »

Voici enfin l'opinion d'un troisième, — aujourd'hui disparu, celui-là : c'est Eugène de Rozière. Sa lettre constitue un véritable manifeste sur la manière d'écrire l'histoire révolutionnaire et, à ce titre, il me paraît intéressant de la publier en entier :

Digitized by Google

*Paris, 11 mars 1893.*

« Mon cher ami,

« J'ai reçu votre *Légende* et le jour même j'en ai commencé la lecture; mais comme mon temps ne m'appartient pas, attendu que chacun en découpe un petit morceau à son profit, c'est avant-hier soir seulement que j'ai pu l'achever.

« La démonstration est claire, absolue et définitive. Je suis bien décidé, pour ma part, à ne plus jamais rien lire sur cette question, parce qu'il est évident qu'elle n'existe plus et que vous l'avez rayée du nombre de celles que la Providence a livrées *disputationibus eorum*.

« Mais, dites-moi, je vous prie, si je ne suis pas trop curieux, quel motif vous a fait attacher tant d'intérêt à cette démonstration. Y avait-il une importance réelle à ce qu'il fût établi que le signal de la guerre civile n'a pas été donné par Cathelineau, mais probablement par M. de Bonchamps? Je ne vois pas que cela puisse changer beaucoup notre jugement sur les causes et sur le caractère de cette entreprise qui a entassé tant de ruines dans nos malheureux départements de l'Ouest. Si c'est le scrupule d'un ancien élève de l'École des chartes élevé dans le respect de la chronologie qui vous a mis la plume à la main, il me semble qu'il n'y avait pas besoin, pour écraser l'erreur, d'un appareil de guerre aussi complet, et qu'une brochure lestement et vertement tournée, comme vous savez les faire, aurait suffi pour déplacer et rétablir les responsabilités.

« Je me demande également pourquoi vous avez, à l'occasion de cette *Légende*, embouché la trompette guerrière, comme s'il se fût agi de discuter et de flétrir le principe même de l'insurrection vendéenne. Il me semble qu'aujourd'hui la cause de la Révolution est si complètement et si *irrémédiablement* gagnée que les événements de 1789 à 1800 peuvent être désormais étudiés et discutés avec le même calme et la même impartialité que les événements du moyen âge. J'ai bien quelques droits à vous soumettre cette observation, attendu que, depuis près de deux ans, je me suis mis à la tête d'une propagande qui a pour but d'inviter les historiens modernes à ne plus écrire l'histoire des faits révolutionnaires d'après les traditions qu'ils ont pu puiser dans leurs familles et à ne plus les juger de telle ou telle façon, selon qu'ils sont les enfants des guillotineurs ou des guillotinés. Je

Digitized by Google

demande que ces faits soient étudiés documentairement, comme nous ferions pour ceux du temps de Charlemagne, de saint Louis, de Philippe le Bel ou de Louis XIV. C'est dans cet esprit que j'ai demandé et obtenu qu'à l'École des chartes, au lieu de s'arrêter à la veille de 1789, le professeur d'institutions poussât son cours jusqu'à la Constitution de l'an VIII. La conséquence de ce premier succès a été que les examens portassent également sur cette période comme sur les périodes antérieures, et chaque année je tiens la main à ce qu'une au moins des questions posées aux élèves de seconde année soit relative aux institutions de la période révolutionnaire. L'année dernière, nous avons fait un pas de plus en acceptant comme sujet de thèse l'exposé de la loi de l'Assemblée constituante relative à la formation des départements.

« La bataille étant définitivement gagnée sur le terrain de l'École des chartes, j'ai transporté le combat sur le terrain des Comités historiques. Jusqu'ici, le domaine du Comité d'histoire était borné par la date de 1789. Tout ce qui était au delà avait été attribué au Comité des sciences économiques et sociales. Pour quiconque prenait la peine de lire entre les lignes, cela voulait dire que les faits révolutionnaires n'étaient pas encore considérés comme une matière historique traitable par les documents, mais que leur appréciation était abandonnée, comme celle des doctrines économiques, philosophiques ou morales, aux jugements préconçus et dictés d'avance par les sentiments, les rancunes ou les intérêts de chacun. On faisait ainsi de l'étude des faits révolutionnaires une doctrine, au lieu d'en faire un exposé impartial. Du moment que c'était une doctrine, chacun avait naturellement la sienne. Malgré la résistance des membres du Comité des sciences économiques et sociales, qui se voyaient dépouillés d'une des parties les plus importantes de leurs attributions, j'ai pour la seconde fois couché victorieusement sur le champ de bataille. L'étude des faits révolutionnaires appartient aujourd'hui au Comité d'histoire, dont M. Aulard est devenu membre, à sa grande satisfaction.

« J'espère, mon cher ami, que vous me pardonnerez cette longue dissertation. A mon âge, on n'a plus beaucoup d'idées, mais quand, par hasard, on met la main sur une qui vous paraît juste, on la conserve précieusement de peur qu'elle ne vous échappe et qu'il ne vous reste plus rien. C'est comme

Digitized by Google

les amis, dont le nombre diminue chaque jour, et à la conservation desquels on tient encore plus qu'à celle des idées.

« Votre vieil ami,

« Eug. de Rozière. »

Le volume consacré par Port à la discussion de la légende de Cathelineau était complété par un choix de cent vingt-cinq documents tirés des Archives de Maine-et-Loire. Si tous ne se rapportaient pas directement à la question de la *Légende*, Port estimait avec raison que personne ne lui reprocherait « d'avoir dressé sa gerbe trop belle pour la plus grande joie des amis de notre histoire angevine ou de la simple curiosité ».

Il ajoutait : « Il reste encore, à toute recherche, des champs abondants de regain ou de glane ; — mais j'ai fini dans le mien ma moisson, même encore labours et semailles. — Adieu ».

C'était prendre congé de tous travaux d'histoire révolutionnaire. Port devait, en effet, concentrer sur des sujets moins brûlants — n'en déplaise à Rozière — de paléographie et de diplomatique du moyen âge toute l'activité de ses derniers jours. Pendant les huit années qu'il lui restait à vivre, c'est sur le chartrier de Saint-Florent que portera tout son effort. J'ai dit précédemment quelle était, sur ce fonds, l'importance du travail d'inventaire exécuté par lui et auquel il incombera à son successeur de mettre la dernière main.

## V

Dans la sphère modeste où il avait volontairement renfermé son existence, Célestin Port a obtenu tous les honneurs et toutes les satisfactions auxquels il pouvait prétendre. « Si jamais j'avais eu quelque rêverie d'honneurs, écrivait-il en 1878 dans la préface du *Dictionnaire de*

Digitized by Google

*Maine-et-Loire*, j'ose dire que cette œuvre m'en a comblé jusqu'à défier toute espérance nouvelle ».

Malgré la divergence des opinions politiques, le Conseil général de Maine-et-Loire apprécia, en effet, bien vite la valeur de l'archiviste que lui avait envoyé l'École des chartes, et il sut reconnaître, en toute occasion, les services rendus par celui-ci au Département. De son côté, le Ministère de l'instruction publique décerna successivement à Port les distinctions variées dont il a accoutumé de gratifier, suivant un dosage et à des intervalles savamment gradués, les services des archivistes départementaux.

Correspondant du Ministère peu de temps après son arrivée à Angers, Port était, au moment de sa mort, membre non résidant du Comité des travaux historiques, membre non résidant du Comité des Sociétés des beaux-arts des départements et officier de l'Instruction publique.

J'ai déjà dit qu'il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1870. Au mois de janvier 1882, il fut promu au grade d'officier. C'était la première fois que cette distinction était accordée à un archiviste départemental. Quicherat, que rien de ce qui arrivait d'heureux à Port, ne laissait indifférent, s'empressa de le congratuler.

*6 décembre 1881.*

« Ce que vous m'annoncez m'enchante pour vous, pour la profession, qui va être honorée par là comme elle ne le fut jamais, pour la R. F., qui montrera une fois de plus qu'elle va chercher dans les coins ceux de ses enfants qui en valent la peine. Je vous parle comme si la chose était faite, parce que je ne vois pas quel obstacle pourrait l'entraver, et qu'au contraire je ne compte que des gens prêts à l'appuyer, pour peu que je remémore tout ce que pensent et disent de vous ceux qui s'y connaissent. Je n'ai pas besoin de vous donner l'assurance que, de ma part, l'occasion échéant, un coup d'épaule, *scilicet* de langue, ne vous fera pas défaut.

« Satisfaction et amitié. »

Digitized by Google

Quicherat, en écrivant cette lettre, se laissait aller au plaisir de féliciter un ami d'une distinction à laquelle il savait que celui-ci ne serait pas insensible. Personnellement, il partageait les sentiments qu'exprimait un jour, dans la biographie de Bourquelot, un de leurs amis communs, Henri Bordier [1], touchant « la décoration fameuse qui divise les citoyens français en gens d'honneur par excellence et gens dont l'honneur est de plus mince étoffe ». Deux ans auparavant, lui-même avait été gratifié de la rosette et, aux félicitations de Port, il avait répondu :

*Paris, 18 février 1880.*

« Mon cher ami,

« Laissons là cette officerie. Elle m'ennuie plus qu'elle ne me réjouit. Je n'aime pas les signes extérieurs qui peuvent donner à penser aux hommes qu'ils sont différents de leurs semblables. Si ceux qui me l'ont fait avoir m'avaient consulté, je les aurais priés de se tenir tranquilles. Il doit entrer dans le programme de la République de laisser tomber ces bamboches qui sont une dernière réminiscence des siècles où nos pères se tatouaient. »

Six ans plus tard, Port obtenait un honneur de plus haute valeur, le plus grand qu'il put ambitionner. Correspondant de l'Institut depuis 1876, il fut élu, le 11 novembre 1887, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de Jules Desnoyers.

Tous les amis de Port, tous ses confrères, tous les Angevins, sans distinction d'opinions, applaudirent à ce juste couronnement d'une carrière consacrée tout entière au labeur le plus persévérant, le plus fécond et le plus désintéressé. Sa vie étroite et retirée n'en fut ni troublée ni changée. Les mêmes rues le virent tous les matins se rendre, du même pas mesuré, de sa petite maison de faubourg à son bureau d'archiviste, en revenir tous les soirs, sa journée faite, à la même heure. « Port, mon ami, lui

[1] Henri Bordier, *Félix Bourquelot*, p. 20.

Digitized by Google

écrivait un jour Quicherat, quel être nerveux vous faites, et déréglé dans les élans de votre imagination. » Et cependant, ce nerveux, cet ardent sut borner toutes ses ambitions à un traitement de chef de bureau de préfecture et à la notorité à laquelle peut prétendre un archiviste départemental « qui a passé sa vie à battre tous les buissons de son petit domaine ». Le jour où triomphèrent les opinions qui avaient été celles de toute sa vie, il put voir plusieurs de ses confrères accepter des préfectures, briguer des mandats législatifs. Pas un instant, il n'eut la pensée de les imiter et de quitter le poste obscur dans lequel les circonstances l'avaient placé. « Homme laborieux et sans envie, il n'a pas mis dans son existence autre chose que le travail, » a dit Quicherat d'un autre élève de l'École des chartes[1]. Cette parole résume également la vie de Célestin Port.

Son bureau d'archiviste s'ouvrait volontiers aux causeries amicales et aussi aux visites et aux demandes des travailleurs sérieux. Pour ceux-ci, il ne reculait devant aucune peine, passant des heures et des jours à remuer et à compulser des liasses, à la recherche du document qui pouvait leur être utile. Mais malheur, par contre, au faiseur de généalogies complaisantes, au chercheur d'ancêtres aussi hypothétiques que titrés, même à l'imprudent qui l'abordait par une question d'une ignorance par trop naïve. Celui-là n'était pas tenté de revenir bien souvent aux Archives. La correspondance officielle de la Préfecture renferme certaine lettre du père d'un missionnaire officiel — un coreligionnaire politique cependant — qui venait se plaindre au Préfet de l'ironie avec laquelle l'archiviste de Maine-et-Loire se permettait de répondre à des gens qui étaient pourtant investis « d'une mission du Gouvernement ». Mais il y avait des moments où toutes les qualités officielles

[1] *Discours prononcé aux obsèques d'Antoine-Jean-Victor Le Roux de Lincy*, p. 4.

Digitized by Google

du monde n'en imposaient pas à l'humeur caustique de Port.

Au fond, cette brusquerie était celle d'un bourru bienfaisant et dissimulait assez mal la sensibilité extrême, presque maladive, de l'être très compliqué qu'était Célestin Port. Un de ses plus vieux amis se souvient de l'avoir vu, il y a cinquante ans, fondre en larmes, sans motif, au milieu d'une joyeuse réunion de camarades.

Il se rendait bien compte de la terreur que ses boutades inspiraient à quelques-uns de ses visiteurs, ou encore aux candidats et aux candidates qui avaient à comparaître devant lui, et il eût été navré qu'on les prît au tragique :

« ... Quand M. *** siégeait aux examens, il commençait par s'enquérir des opinions du candidat et, avant toute question, préparait sa boule noire. Je suis président depuis deux ans des examens des institutrices, où les religieuses nous arrivent par fournées. J'ai commencé par faire supprimer les noms sur les compositions écrites, et, aux examens oraux, demandez-leur quel accueil leur est fait. J'en ai vu venir tout de haut en bas hérissées de terreur factice et nous quitter tout éplorées de surprise dans l'éblouissement d'une confraternité nouvelle.

« C'est bête, ce que je vous écris là ; mais c'est qu'en vérité je vous sens, comme moi, un naïf, et je voudrais vous le faire sentir et comprendre [1]. »

Très indépendant de caractère, discipliné par devoir, Port n'hésita pas, en 1866, dans des circonstances mémorables qui ont été rappelées récemment avec détail [2], à se joindre avec éclat au groupe d'Angevins qui défendit avec l'énergie que l'on sait les statues de Fontevrault contre l'acte d'un gouvernement « qui livrait notre passé à l'An-

[1] Lettre du 12 août 1882, communiquée par M. J. Denais.

[2] G. d'Espinay, *Les statues de Fontevrault et la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers* (*Revue de l'Anjou*, juillet-août, p. 95).

Digitized by Google

gleterre et notre avenir aux Prussiens[1] ». Alors que les membres de la section d'archéologie du Comité des Travaux historiques, redoutant de déplaire au souverain, regardaient la serge verte de la table, Port protestait contre cette inertie par la menace de l'envoi de sa démission de correspondant du Comité.

Il vécut et mourut pauvre. Il n'eut dans sa vie d'autre luxe que ses livres. Sur les rayons de bois blanc de son cabinet, — j'allais dire de sa cellule, — il avait réuni, jour par jour, volume par volume, une double bibliothèque, celle du lettré et du poète, celle de l'historien et de l'érudit. De cette dernière, il voulut, dix ans avant sa mort, détacher la partie la plus précieuse, ses collections angevines, pour en faire don à la bibliothèque des Archives. Au mois d'août 1891, il transportait de chez lui dans le bureau que le Conseil général venait de lui faire construire, d'abord sa bibliothèque angevine, réunion de 1.987 volumes ou brochures sur l'histoire, la topographie et la biographie angevines; puis son imagerie angevine, ensemble de 2.257 pièces, dessins originaux, gravures, lithographies ou photographies, représentant des monuments anciens et modernes, des vues du département ou des portraits de personnages angevins; enfin les notes et fiches accumulés par quarante années d'études uniquement angevines. Ce dernier groupe comprenait dix-huit boîtes doubles de notes biographiques, en partie utilisées, mais non épuisées par le *Dictionnaire de Maine-et-Loire;* neuf boîtes de notes sur Angers, matériaux de cette histoire projetée de la ville, de ses rues, de ses maisons, de ses métiers; enfin six boîtes de topographie latine, renfermant le dépouillement, alphabétiquement classé, de toutes les formes anciennes des noms de lieux du département fournies par les chartes imprimées ou

[1] Ce sont les expressions — trop prophétiques — d'une lettre écrite par M. de Falloux à M. Ph. Bellanger, rédacteur de la consultation juridique du barreau d'Angers.

Digitized by Google

inédites, en tout plus de 60.000 fiches, auxquelles vinrent s'ajouter un peu plus tard une boîte de fiches sur le climat et les phénomènes physiques, et trente cartons de notes de géographie historique, résidu de tout ce qu'il n'avait pas brûlé.

Il prit plaisir à installer dans son nouveau bureau d'archiviste, à classer, à cataloguer les livres, les images, les notes, trésor amassé par toute une longue vie de travail, puis à augmenter, à enrichir de toutes façons ces collections assurées, grâce à son désintéressement, de demeurer intactes et groupées après lui pour le grand profit des travailleurs futurs. Au jour de la mort de Port, la bibliothèque angevine des archives de Maine-et-Loire comprenait 4.500 volumes ou brochures et l'iconographie angevine, méthodiquement classés dans de grands cartons, plus de 9.000 documents.

« Je contribue comme je puis à la collection, disait-il dans son rapport de 1898, non seulement de ma petite bourse, mais en rapportant de mes tournées et d'une propagande surtout affectueuse une moisson presque quotidienne...

« En m'applaudissant ainsi pour l'idée qui fut bonne, — et pour l'œuvre, unique encore, que le temps rendra excellente, — je songe au confrère inconnu qui bientôt en subira l'héritage comme un reproche, s'il ne l'améliore et s'il ne l'aime, — comme un bonheur et une joie, s'il sait y mettre, à son heure de jeunesse, un peu de sa vie et de son honneur. Les Archives départementales ne sont pas un musée, — je l'ai redit après quelques autres, — et n'ont à se développer que dans leur nature propre et officiellement limitée, mais le Bureau des Archives est la petite chapelle de l'archiviste qui, ouvrant comme un vestibule d'invitation sur les salles réservées, y sait attirer les curieux de passage, mais surtout recruter les travailleurs fidèles. »

Né dans une condition modeste, Célestin Port témoigna toujours une tendresse particulière aux petits et aux humbles, et je ne sais rien de plus touchant que ce dîner dans lequel, chaque année, pendant vingt-cinq ans, sans

Digitized by Google

y manquer une seule fois, il réunissait l'équipe de typographes qui avait composé le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire* et continuait à travailler à l'inventaire des Archives. Ce dîner, dont il se faisait fête longtemps à l'avance, deux ou trois réunions intimes avec quelques amis, heureux de pouvoir dérider un peu son humeur morose, quelques tournées d'inspection dans les communes, de rares et rapides voyages à Paris pour aller déposer, dans une élection de membre libre, son vote de membre de l'Académie des inscriptions, c'étaient là les seuls incidents qui venaient rompre un peu la régularité de son existence. A un travailleur qui s'informait des heures où l'on pourrait le rencontrer, il écrivait en 1875[1] :

« Cher Monsieur,

« Voici mon itinéraire quotidien pendant 365 jours de l'année, sauf le dimanche, — où il est non moins fixe, mais modifié seulement, — et mes jours de courses.

« Je déjeûne à 8 h. 1/2, je sors à 9 heures, je suis à 9 h. 1/4 à l'imprimerie, à 9 h. 1/2, 10 heures, 10 h. 1/4 au Bureau, quelquefois de 10 heures à midi à la Bibliothèque. Je rentre à 4 heures, je dîne a 5 heures, je sors à 6 heures pour chercher l'*Étoile* et lire l'*Union* [*de l'Ouest*]. Je suis rentré à 6 h. 1/2, jusqu'au lendemain 9 heures.

« Vous pouvez choisir toute heure qui ne soit pas de 8 h. 1/2 à 9 heures, ni de 5 à 6 heures, puisque ce sont mes heures de table, — et j'aurai grand plaisir à causer avec vous. »

A part la lecture des deux journaux angevins disparus, il n'y avait, vingt-cinq ans plus tard, rien de changé dans son existence.

Il n'y avait rien de changé non plus dans son ardeur au travail, dans sa curiosité d'esprit, dans l'intérêt qu'il portait à son service, à toutes les choses de l'Anjou, dans sa sollicitude pour ses plus modestes collaborateurs. Je n'en veux pour preuve que ces lignes, les dernières qu'il ait écrites.

[1] Lettre à M. J. Denais (20 mars 1875).

Digitized by Google

Elles sont adressées au rapporteur de son petit budget d'archives, notre ami Bodinier.

*Angers, 28 février 1901.*

« Mon cher sénateur, conseiller et surtout bon ami,

« Je m'empresse, toute affaire cessante et René Lelong à peine sorti de mon cabinet, de vous faire part — part est bien dit — de ma joie. Lelong venait m'informer qu'il sortait de la Comptabilité où il avait versé le montant de la dette Lachèse [1]. Il m'aurait donné 1.000 francs que je n'aurais pas été aussi joyeux. Notez que, demain, il eût fallu rapport et votes multipliés — et refus absolu du versement.

« J'ai informé immédiatement l'ami Fourgeaud. Il m'a paru très calme. J'ose croire qu'il avait compté sur ma foi. Mais, c'est égal, j'en tremble encore ! *Illumina cor tuum !* Le mien flambe !

« Autre chose. L'ami Dufour, notaire à Chalonnes, m'a mis sur la piste d'une fouille qui me paraît, avant d'y être allé, extraordinaire. J'y vais demain. La Commission départementale m'a voté 200 francs. C'est triste, — et non sans quelque tirage. On trouvera mieux, si la fouille donne. C'est à *Pierre Cou*. V. le *Dict.* — J'y vais, comme à mon ordinaire, à tous risques.

« Je ne puis vous en dire davantage ; mais que n'êtes-vous là, pour la plus grande consolation et joie, mon bon ami, de

Votre tout dévoué,

C. Port.

Cette lettre est du 28 février. Le 4 mars, Célestin Port n'était plus.

Le matin du 1er mars, il s'était rendu à la gare où il devait trouver notre ami Auguste Michel, conservateur du Musée Saint-Jean, pour faire avec lui la course de Chalonnes. Celui-ci fut frappé de l'air fatigué de Port. Le

[1] Il s'agissait d'une petite somme due au Département pour vente de volumes de l'*Inventaire des Archives*. Le versement de cette somme avant le 1er mars, clôture de l'exercice financier, était impatiemment attendu par Port. Ce versement devait, en effet, permettre de payer, sur l'exercice courant, une gratification votée par le Conseil général à l'un des employés des Archives.

Digitized by Google

temps était atroce. Son compagnon essaya vainement de persuader à Port de remettre la visite à un autre jour. Port ne voulut rien entendre. L'excursion fut des plus pénibles. Par la pluie, par un vent glacial, par un temps sombre qui permettait à peine de distinguer les objets, — ce jour-là, à Paris, il m'en souvient, le gaz demeura toute la journée allumé dans les magasins, — Port se traîna tout l'après-midi, appuyé ou plutôt accroché au bras de son ami, trébuchant à chaque pas, à travers les guérets détrempés. Le soir, il était à bout. Il ne rentra chez lui que pour mourir.

Le Conseil général de Maine-et-Loire, en votant que le buste du « vieil archiviste », remis par ses enfants, serait placé dans son ancien cabinet de travail, le Conseil municipal d'Angers, en décidant que le nom de *rue Célestin Port* serait donné à ce chemin de Saint-Léonard si longtemps habité par lui, ont témoigné de la profondeur des regrets du département et de la cité. Mieux encore qu'un buste ou qu'une plaque de rue, l'œuvre historique que Célestin Port laisse après lui conservera la mémoire de ce bon travailleur, de ce consciencieux chercheur de la vérité.

E. Lelong.

---

Digitized by Google

# POÉSIES

## I

### *VOYAGE DANS LE BLEU*

Viens, chère âme, fuyons vers la forêt lointaine;
Le chemin nous sourit dans la fraîcheur du soir;
Lorsque nous serons las, nous irons nous asseoir
Près des glaïeuls, au bord d'une claire fontaine.

Oubliant les propos des humains envieux,
Nous goûterons tous deux une paix si profonde
Que nous pourrons enfin nous croire seuls au monde,
Et, sous le firmament, nous nous aimerons mieux.

Dans les pays de rêve où tout n'est que merveilles,
Nous boirons la rosée au calice des fleurs
Humides des baisers chastes de l'aube en pleurs.
Nous vivrons de parfums et du miel des abeilles.

Chez les hommes tout n'est que mensonge et que deuil:
La haine est dans leur cœur lorsque sourit leur lèvre.
Ce qu'ils nomment amour est une horrible fièvre
Et le berceau branlant fait songer au cercueil.

Comprenant le langage étrange et symbolique
Du merle dans les bois, du vent dans les roseaux,
Nous causerons avec les fleurs et les oiseaux,
Comme au temps de l'églogue et de la bucolique.



Digitized by Google

Loin des cités, loin des palais et des prisons,
Notre existence ainsi s'écoulera très douce,
Dans les champs tapissés de bruyère et de mousse,
Devant la mer plaintive aux vastes horizons !

## II

## *CINQ ANS APRÈS*

Je sais que tu m'entends, je sais que tu me vois,
Et bien souvent, le soir, je reconnais ta voix
Qui me parle tout bas, ta voix berceuse et tendre.
Lorsque tout n'est pour moi qu'amertume et que fiel,
C'est elle qui me dit de regarder le Ciel,
Qui me donne la force et de vivre et d'attendre.

Elle me dit aussi de cacher ma douleur
Aux pâles orphelins dont l'âme, à peine en fleur,
A besoin de soleil et d'air pur pour éclore :
Car ce serait un crime, hélas ! — pauvres enfants ! —
D'attrister le concert de leurs cris triomphants
Et d'assombrir l'azur de leurs yeux pleins d'aurore !

Oui, je t'obéirai. Prends ma main dans ta main...
Que faire ? Où dois-je aller ? Montre-moi le chemin.
Je veux plus que jamais, docile à ta parole,
Pour que ton bonheur soit sans nuage là-haut,
Effacer de mon cœur jusqu'au moindre défaut...
Oh ! parle-moi ! Ta voix me guide et me console...

*
* *

Digitized by Google

Depuis que tes yeux sont fermés,
Mes yeux ont perdu leur lumière,
Et les paysages aimés
Me paraissent inanimés,
Déchus de leur splendeur première.

Depuis que tes lèvres sont closes,
Ma bouche a désappris les mots
Dont tu savais parer les choses,
Égayant mes pensers moroses
Et me versant l'oubli des maux.

Mais non, tes yeux ne sont pas clos !
Non, tes lèvres parlent encore !
J'entends, à travers mes sanglots,
Ta voix mêlée au bruit des flots,
Et ton regard luit dans l'aurore !

Et, dans l'église, chaque soir,
Lorsque la prière angélique,
Comme un refrain mélancolique,
Comme un parfum de l'encensoir,
Monte vers la voûte gothique;

Je crois reconnaître l'accent
Si doux de tes lèvres bénies
Où s'égrenaient les litanies,
Quand, du crépuscule naissant,
Là-haut vibrent les harmonies !

ALPHONSE POIRIER.

Digitized by Google

NOTES D'UN CHERCHEUR ET D'UN CURIEUX

# FRANCISCAINS ET PESTIFÉRÉS

## EN TUNISIE

« Les Capucins hommes de feu et de peste »

Fez, le Maroc, Tripoli, Alger et Tunis, toutes ces différentes contrées des pays Barbaresques ont eu l'original privilège d'être visitées par la peste et par les enfants de saint François. La première a été pour ces pays un terrible fléau; les seconds ont été une véritable providence, tant il est vrai que Dieu met toujours le remède à côté du mal.

La Tunisie (nous parlons ici de cette seule mission) a été longtemps confiée aux Capucins. Le nom de plusieurs de nos Pères demeure inséparablement attaché à ce pays : le P. Pierre de Plaisance qui y partit le premier, envoyé par Grégoire XIII[1]; le P. Ignace de Bologne, qui mérita un bref d'éloges de la part de Clément VIII; le P. Jean-Chrysostome de Brescia; le P. Ange de Forli, sous le pontificat de Sixte-Quint; le P. Ambroise de Milan, de l'illustre famille des Stampa[2]. Ce dernier, après la mort de la princesse son épouse, s'étant fait capucin, s'embarqua pour la côte d'Afrique en 1600, dans le triple dessein de gagner

[1] Bulle du 5 décembre 1584.

[2] Bref *Pastoralis officii* de Clément VIII, adressé au P. Ambroise et au P. Ignace de Bologne, le 10 juin 1600.

Digitized by Google

l'indulgence jubilaire, de prêcher l'Évangile et de souffrir le martyre. Il y mourut du reste, mais d'une attaque de paralysie, non sans avoir toutefois goûté aux horreurs des prisons musulmanes.

Tout d'abord, les Capucins ne furent point attachés d'une façon permanente à cette mission de Tunis. Leur ministère, pour ainsi dire d'occasion, devient stable seulement en l'année 1634, pour être à peu près supprimé, il est vrai, vers 1651[1], mais définitivement rétabli en 1672[2] sous la juridiction et la dépendance du vicaire apostolique d'Alger. En 1843, à son tour, la mission de Tunis fut érigée en vicariat apostolique, et c'est à cette époque qu'il faut inscrire dans ses Annales le nom du vénérable Mgr Fidèle Sutter. Il était réservé à Léon XIII de faire revivre dans cette contrée la hiérarchie ecclésiastique. En 1884, le vicariat disparut, ne laissant que quelques-uns des anciens missionnaires Capucins, sous l'autorité d'un supérieur régulier.

Aujourd'hui le soin d'évangéliser les populations tunisiennes est entièrement confié à d'autres apôtres. Les disciples de l'entreprenant et fougueux cardinal Lavigerie ont pris la place des enfants de saint François[3].

[1] En 1651, M. Jean Le Vacher, prêtre de la mission, succéda en qualité de préfet apostolique de Tunis au P. François de Vintimille. Il était à Tunis depuis le 22 novembre 1647. En 1666, rappelé en France par son Supérieur, M. Alméras, il laissa le gouvernement de son église aux PP. Damien et Jérôme, Capucins de Sardaigne, paya la rançon d'un Fr. Basile du même Ordre, puis revint en 1668. En 1672, le P. Charles d'Ancône succéda à M. Le Vacher comme préfet apostolique de Tunis. M. Le Vacher mourut le 29 juillet 1683, à soixante-quatre ans. M. Michel Montmasson lui succéda en qualité de vicaire apostolique d'Alger le 8 janvier 1685. Cf. *Les SS. Prêtres français*. J. Grandet, édit. Letourneau. Angers, Germain et G. Grassin. tom. II, p. 195 et 238. *Arch. nat. de Paris*, ms. 1634 (L. 1057, nº 4).

[2] Et non pas en 1685, comme l'a dit l'*Écho de Saint-François*.

[3] *Bullarium Ord. Capuc.* tom. III, p. 147. — *Id.* tom. VII, p. 267. — *Analecta Ord. min. Cap.* tom. VI, p. 112. — *Missioni dii Capuccini*. P. Rocco. tom. II, p. 414. — *Le Cardinal Lavigerie*. Mgr Baunard. tom. II, chapitres V et VI.

Digitized by Google

Quant à la peste, elle a fait, dès les temps les plus reculés, son apparition au pays tunisien. Sans remonter très haut, on se souvient que cette épidémie fit mourir saint Louis (du Tiers-Ordre franciscain) en 1270 à Tunis même[1].

Au XVIe siècle, plusieurs missionnaires Capucins expirent dans cette ville en assistant les pestiférés. Le P. Pierre de Plaisance, peu de temps après son arrivée, succombe au fléau; son compagnon le P. Philippe de la Roche, l'imite dans son dévouement et, comme lui, meurt de la peste. Sixte-Quint, successeur de Grégoire XIII, fit de ces deux saints religieux une glorieuse mention dans la bulle *Cum benigna mater* donnée en faveur de la fraternité du Gonfalon, le 21 mars 1586[2].

Depuis le commencement du XVIIe siècle, on compte dix-sept épidémies dont la durée a varié de six mois à deux ans[3]. En 1622, la peste ravage Tunis; il meurt deux mille personnes par jour. Le commerce s'arrête, les marchands ferment leurs boutiques. La population est en proie à la panique. Le consul de France, Claude Severt, s'enfuit à la campagne, à Tabarka[4], le 23 avril 1622; et il fait bien, car à Alger, quelques mois plus tard, la peste va s'attaquer au vice-consul lui-même, M. Chaix.

C'est dans cette épidémie que se développe le zèle du P. Ange de Conigione (Corléon). Ce Père avait été fait autrefois prisonnier par les corsaires de Barbarie. La vue des malheureux captifs entassés dans les bagnes avait

[1] H. Wallon. *Saint Louis et son temps.* Paris. Hachette, 1875, tom. II, p. 529. Wallon et Félix Faure (*Hist. de saint Louis.* Paris. Hachette. tom. II, p. 665) disent que le roi mourut « de la dyssenterie ». Plusieurs épidémies de peste à Tunis n'étaient en fait que la dysenterie.

[2] *Bullarium romanum.* tom. II, p. 525. — *Abrégé des missions des Capucins jusqu'en 1675.* 1re partie, 2e section, ms. 916 de la bibliothèque municipale d'Orléans.

[3] Cf. *Revue scientifique*, no du 31 mars 1900. J'emprunte une partie des détails qui suivent à un article de cette revue.

[4] Tabarka est une île qui appartenait jadis aux Lomellini de Gênes. Elle a été longtemps le chef-lieu de la mission des Capucins de Tunis.

Digitized by Google

attendri son cœur et excité sa compassion. Le 23 avril 1624, le P. Ange obtint du pape Urbain VIII un bref avec la permission de retourner à Tunis, cette fois comme apôtre et comme missionnaire, avec deux compagnons choisis dans la province de Sicile. Ils arrivèrent au plus fort de l'épidémie et pas un des trois n'échappa à la mort.

Vingt ans plus tard, nouvelle invasion de la peste. Il y eut plus de trente mille victimes en une seule année, si l'on en croit la *Gazette de France*. Comme toujours, les bagnes étaient les endroits les plus éprouvés. Les missionnaires, qui vivaient au milieu des captifs, n'avaient pas d'habitation fixe, et ils moururent presque tous.

Dans les premiers jours de mars 1705, le fléau reparaît[1] à la suite d'une guerre entre le bey de Tunis et le bey de Tripoli. La peste se déclare dans les rangs des troupes tunisiennes, et le bey Ibrahim est contraint de battre en retraite vers Tunis. Il n'entre pas seul dans la capitale, le fléau le suit et ne consentira à déloger que six mois plus tard. Il y eut jusqu'à sept cents décès par jour. Les Capucins s'enfermèrent dans les bagnes pour secourir les malheureux esclaves. Seul, le P. Parfait, préfet apostolique, resta au Consulat; il fut invité à ne pas porter au dehors les secours de son ministère, même si on le réclamait. Les pestiférés durent se confesser à travers les barreaux de la porte d'entrée. Malgré ces précautions, le moine mourut. Il en arriva autant à son successeur, le P. Joseph Nérin[2].

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de la mission des Capucins dans la Régence de Tunis*, par le P. Anselme des Arcs. Rééditée par le P. Apollinaire de Valence.

[2] La *Revue scientifique* cite le nom de M. Jasoux, vicaire apostolique, mort de la peste vers le milieu de l'année 1740. Ne serait-ce pas plutôt Pierre Faroux, lazariste, qui succéda, le 30 août 1737, à M. Lambert Duchesne et qui fut chargé le même jour de nommer en qualité de pro-vicaire général à Tunis le P. Antoine de Bertonico, déjà préfet de la même mission de Tunis? (*Bullar. Ordin. Capuc.* Clément XII. Bref *Pro commissi nobis*, tom. VII, p. 269). Le P. Anselme des Arcs, de plus, ne donne un successeur à M. Faroux (ou Favoux) qu'en 1744.

Digitized by Google

Le gouvernement prenait cependant les mesures nécessaires pour entraver la marche effrayante de l'épidémie. En 1724, une circulaire enjoint aux consuls et vice-consuls du Levant et de la Barbarie la défense de ne recevoir dans leur Échelle aucun négociant sans un certificat de la Chambre de Marseille. En 1725, défense est portée de n'introduire en France aucune marchandise suspecte. En 1756, l'autorité religieuse publie un remarquable règlement pour le temps de peste où je relève les dispositions suivantes :

«..... 2° Les missionnaires ne s'exposeront que les uns après les autres...;

« 3° Il n'y a plus d'obligation d'aller dire la messe dans les bagnes..... Les Révérends Pères de l'hôpital en diront une chez eux pour les esclaves du bagne principal;...

..... « 7° Des prières publiques seront faites chaque soir à l'église et dans les chapelles des bagnes, avec des oraisons spéciales à la très sainte Vierge, à saint Joseph et à saint Roch;

« 8° Dans l'administration de l'Eucharistie et de l'Extrême-Onction, on se servira d'instruments, c'est-à-dire d'une baguette longue de deux pieds et demi; pour la communion, on y ajoute un croissant doré, et pour l'Extrême-Onction, on met à la place de ce croissant une chevillette de bois garnie d'un peu de coton trempé dans les saintes huiles[1]. »

La dernière épidémie à Tunis eut lieu en 1818; elle dura deux ans, jusqu'au mois d'août 1820.

Elle fut apportée dans la Régence par les caravanes de Constantine. La paix venait d'être conclue avec Alger; les désastres du nouveau fléau remplacèrent ceux de la guerre. Il exerçait ses ravages sur le territoire depuis six mois,

[1] Ce règlement est dû à M. Arnold Le Bossu, prêtre de la mission et vicaire apostolique d'Alger depuis 1746. Il parut en 1756 et son auteur mourut cette année-là. Les préfets apostoliques de Tunis reçurent le pouvoir d'administrer le sacrement de confirmation seulement en 1798.

Digitized by Google

lorsqu'en septembre il pénétra dans la ville même de Tunis. On compta bientôt jusqu'à cinq cents décès par jour. Huit mois après, l'épidémie commence enfin de décliner et, au mois d'août elle semble disparue. Mais en janvier 1820, elle reparaît et de nouvelles victimes tombent sous sa faux impitoyable. Un relevé statistique de cette époque évalue à près de cinquante mille le nombre des habitants lugubrement moissonnés dans la seule ville de Tunis, pendant les vingt-deux mois que dura cette longue épidémie (octobre 1818, août 1820). Le vent s'éleva enfin le 24 août, et le lendemain, on ne constata pas un seul cas nouveau de maladie. Ce jour coïncide à peu près avec la fête de saint Roch et le peuple considéra la cessation du fléau comme un miracle dû à ce saint auquel on avait adressé des prières publiques[1].

De nombreux exemples de dévouement sont à signaler durant cette période de calamité. Le P. Michel-Ange de Portuna, préfet de la mission, succombe, victime de sa charité, le 26 novembre 1818. Après lui, les autres missionnaires sont brisés par la mort, comme leur chef. Seul reste debout le P. Alexandre de Massignagno. Ce religieux, venu en Tunisie en 1797, puis après une courte absence nommé en 1807 préfet apostolique, avait abandonné en 1815 la direction de la mission. Il dut la reprendre en avril 1819[2].

Citons encore, parmi les généreux infirmiers des pesti-

[1] Voici une antienne à saint Roch extraite du bréviaire franciscain:

Ave, Roche sanctissime,
Nobili natus sanguine,
Crucis signatus schemate
Sinistro tuo latere.
Roche peregre profectus,
Pestiferæ mortis ictus
Curavisti mirifice,
Tangendo salutifere.
Vale, Roche angelice,
Vocis citatus flamine,
Obtinuisti Deifice
A cunctis pestem pellere.

[2] P. Anselme des Arcs. *Mémoires.*

Digitized by Google

férés, le P. Vincent. Atteint de la peste à son tour, épuisé et à bout de forces, il fut traîné dans un magasin vide de la *rue de l'Église* où l'on croyait qu'il ne tarderait pas à rendre l'âme. Quelques jours plus tard, on le vit reparaître entièrement guéri. Dans ce lieu où il était resté sans secours, il n'avait pourtant trouvé que de l'eau pour tout aliment.

Un document de l'époque évalue à cinquante mille le nombre des victimes frappées pendant la durée de cette épidémie qui fut la dernière peste dans ces parages. Il ne faut, toutefois, attacher qu'une valeur morale à ces statistiques.

On n'a vu, en Tunisie, depuis cette époque, que le choléra morbus, en 1850. Les disciples du prophète, cadis ou muftis, s'enfuirent de la ville. Les Capucins restèrent à leur poste pour mettre leur charité au service des malades. Le souverain, Ahmed Bey, du fond de son nouveau palais de la Mahomédie, apprit la conduite des missionnaires. Le 23 novembre, il décora Mgr Sutter du Nichan de première classe. Le même jour, le secrétaire, le chancelier et le frère laïque compagnon du prélat reçurent dans le même ordre du Nichan, les deux premiers le grade d'officier, et le troisième celui de chevalier. Pie IX leur accorda la permission de porter ces insignes dans l'étendue des États ottomans [1].

Observation curieuse et féconde en enseignements, on a remarqué que les porteurs d'huile étaient généralement exempts de la peste. De même, les personnes qui ne changeaient point d'habit ou de vêtement. De là le conseil donné par plusieurs médecins de se frictionner d'huile tout le corps pour se préserver de cette maladie.

Je crois que la Faculté a fini par découvrir le véritable remède spécifique tant désiré pour nous mettre à jamais à

[1] P. Anselme des Arcs. *Mémoires.*

Digitized by Google

l'abri du fléau redoutable. Est-ce à dire qu'on n'aura plus besoin de ces *hommes de peste*[1] et de dévouement, comme les anciens Capucins, pour soigner les contaminés?...

Récemment on annonçait que la peste était à Dunkerque. La nouvelle serait-elle vraie? Le fléau est-il à nos portes? Dieu nous en préserve!

P. Ubald d'Alençon.

[1] *Hommes de feu et de peste*, telle est l'épithète complète adressée aux Capucins par le duc d'Orléans, régent de France, disent les uns, par le cardinal de Richelieu, disent les autres. Cf. P. Édouard d'Alençon. *Les premiers pompiers de Paris.* (Extr. des *Annales franciscaines.*) Paris, Poussielgue, 1892, in-8°, p. 25.

Digitized by Google

# L'Exposition de Champignons de 1902

La IIIe Exposition de champignons, ouverte le mercredi 22 octobre, à quatre heures du soir, par M. Bouhier, maire d'Angers, assisté de M. Gauvin, adjoint et conseiller général, a clôturé ses portes le dimanche soir 26. La presse quotidienne de notre ville a évalué à plus de sept mille personnes le nombre des visiteurs qui se sont rendus dans la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville d'Angers, où, comme l'année précédente, avaient été disposées méthodiquement les différentes espèces de cryptogames[1].

Malgré la rigueur de la saison, deux cent vingt espèces de champignons ont été classées, suivant l'ordre adopté dans les expositions antérieures. Il est intéressant, à cet égard, d'établir un tableau comparatif.

| | 1900 | 1901 | 1902 |
|---|---|---|---|
| Espèces très vénéneuses. . . . . | 7 | 7 | 4 |
| — vénéneuses. . . . . | 23 | 28 | 19 |
| — suspectes . . . . . | 35 | 57 | 46 |
| — comestibles . . . . . | 69 | 94 | 80 |
| — indifférentes . . . . . | 39 | 35 | 30 |
| — parasites . . . . . | 28 | 28 | 41 |
| TOTAL. . . . . | 201 | 249 | 220 |

[1] La Salle des Fêtes et les tables d'exposition avaient été pour la circonstance décorées avec le meilleur goût, à titre gracieux, par les soins des Nouvelles Galeries.

Digitized by Google

En raison des temps froids et pluvieux, il était à présumer que cette année serait moins riche en échantillons que l'année dernière ; nos prévisions se sont malheureusement confirmées. Le tableau comparatif ci-dessus nous permet de tirer certaines conclusions : on remarquera que les espèces parasites, qui constituent en quelque sorte les espèces inférieures des cryptogames, ont été plus nombreuses, alors que les champignons vénéneux ou comestibles, à structure généralement plus ostensible, à couleurs variées, souvent très vives, qu'on peut considérer comme formant la classe supérieure de cette sorte de cryptogames, ont diminué sensiblement de nombre, nous pourrions même dire de qualité : les échantillons exposés étaient en général certainement inférieurs, non seulement comme quantité mais comme vigueur, comme développement et comme fraîcheur, aux individus correspondants de l'année précédente.

La conclusion s'impose : les saisons froides et pluvieuses favorisent le développement des moisissures et des cryptogames inférieures qui sont souvent des maladies de végétaux (la vigne et le raisin en sont des exemples frappants), tandis que les saisons chaudes et pluvieuses sont propices à l'éclosion des espèces cryptogamiques supérieures vénéneuses, suspectes ou comestibles. L'abondance des champignons supérieurs pourra faire présager, jusqu'à un certain point, dans notre beau pays d'Anjou plus particulièrement, de l'abondance et de la qualité du vin.

Parmi les espèces rares nous devons signaler un groupe de cinq gigantesques Lepiotes, Lepiota Vittadini, un magnifique exemplaire de Hérisson, Hydnum erinaceum, un Polyporus frondosus de dimensions remarquables : les échantillons volumineux étaient représentés par un Polyporus betulinus, le polypore de Bouleau, un groupe énorme et compact d'Armillaria mellea ; une Morchella crassipes, morille au pied épais, desséchée, que nous avons présentée

Digitized by Google

en collaboration avec M. le Dr Monprofit à la Société de Sciences médicales d'Angers[1], faisait encore l'admiration des visiteurs par ses dimensions colossales malgré la dessiccation qui les avait singulièrement réduites.

La curiosité des amateurs était attirée encore par maints sujets. Beaucoup s'arrêtaient surpris devant un petit objet à allures japonaises ou pour le moins bizarres qui n'était autre que le Geaster fornicatus; les rutilances des Hygrophorus coccineus, des Peziza aurantia, les couleurs Loïe Fuller du Lactaire délicieux, qui commence, depuis nos expositions, à paraître sur le marché d'Angers, les tons améthystes de certains Clitocybes provoquaient plus spécialement l'attention des amateurs.

Parmi les parasites, on remarquait les différentes affections cryptogamiques de la vigne et du raisin ; le Botrytis cinerea, l'Oïdium étaient aux places d'honneur ; à côté de ces parasites des vignobles était le parasite des caves, sous la forme d'une vénérable bouteille, recouverte de spores de Merulius lacrymans, bouteille dont l'histoire est consignée dans le *Bulletin de la Société des Études scientifiques d'Angers*[2].

Je n'aurai garde d'oublier de signaler dans cette dernière classe la merveilleuse collection pratique de M. Gaillard, le savant conservateur de l'Herbier Lloyd, auquel revient entièrement l'honneur du succès de ces expositions. M. Gaillard a su, dans des planches habilement composées, où la plante desséchée attaquée par le parasite est fixée en nature, mettre à la portée de tous la possibilité de reconnaître les différentes affections parasitaires des Phanérogames. Un dessin rehaussé d'aquarelle et, autant que possible, le moyen technique de détruire le parasite,

[1] Une morille monstre par les Drs Monprofit et Labesse. Société des Sciences médicales : *Anjou médical*, mai 1902.

[2] *Conflit dans un immeuble à propos d'un Merulius destruens.* Observation du Dr Labesse. (*Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques d'Angers*, 1901.)

Digitized by Google

accompagnent chaque échantillon sur la planche elle-même. Il serait à souhaiter que nos Écoles d'arboriculture et de floriculture pussent mettre plus souvent à profit les ressources scientifiques dont M. Gaillard dispose avec une aménité qui n'a d'égale que la modestie du savant.

Nous avons également admiré quelques beaux exemplaires desséchés et admirablement conservés de Bovista gigantea, envoyés par M. Préaubert.

Au point de vue culinaire, cette exposition ne nous a pas apporté d'espèces nouvelles ; les Cèpes, les Lepiotes, les Mousserons, les Champignons roses, les Boules de neige étaient même plutôt rares, et les échantillons se ressentaient de la saison ; l'Oronge faisait défaut. Par contre, il y avait une abondance remarquable de champignons comestibles peu recherchés ; le Lactarius controversus occupait à lui seul une large surface ; la Fistuline, les Laccaria amethystina et Laccata, le Pied-bleu ou Tricholoma nudum, etc., étaient communément apportés.

Si les bonnes espèces comestibles occupaient une place exiguë, il en était de même des espèces très vénéneuses. Trois Amanites : l'A. citrine, l'A. panthère, l'A. phalloïde, un exemplaire de Volvaria gloiocephala formaient le contingent des « meurtriers ». Les espèces vénéneuses elles-mêmes et les suspectes ne comptaient que des échantillons communs. Je dois signaler, parmi ces derniers, le Psalliota flavescens, variété Xanthoderma, qui, par exception, a été cette année d'une rare abondance. Cette espèce, véritablement suspecte, est cependant encore souvent confondue avec les Psalliota arvensis et P. campestris ou Champignon rose. Tout dernièrement, même, elle a été l'occasion d'un léger empoisonnement qui a fait l'objet d'une communication à l'une des séances de la Société des Sciences médicales d'Angers[1]. L'épiderme de cette variété de Psal-

[1] *Intoxication par le Psalliota xanthoderma*, par M. E. Lassausse. *Anjou médical*, 1902.

Digitized by Google

liota a la faculté de jaunir instantanément sous un frottement léger. De plus, le pied est généralement plus grand que le diamètre du chapeau ; la teinte des feuillets n'est pas d'un franc rose et le chapeau, à l'état jeune, brusquement rabattu sur le pied, forme des plis profonds, plus ou moins saillants, plus ou moins égaux. Nous sommes heureux d'avoir fait adopter par le Conseil d'hygiène de Maine-et-Loire un vœu tendant à l'exclusion de ce champignon des marchés d'Angers ; déjà, à Nantes, sa vente est interdite ; au moment où nous écrivons ces lignes nous apprenons que M. Gillibert, inspecteur spécial, a pris la même décision.

Le Psalliota Xanthoderma a donc vécu dans notre cité au point de vue gastronomique ; pour ma part, je suis persuadé que c'est grâce à ce champignon, toujours confondu avec le champignon rose, que l'on voit à Angers tant de personnes montrer une certaine répugnance pour les cryptogames. Qui n'a entendu cette phrase passée à l'état d'aphorisme dans la bouche des détracteurs de champignons : Les meilleurs ne valent rien ?

Le Xanthoderma, en effet, qu'on pourrait appeler plus familièrement le « Peau-jaune » pour bien fixer son caractère spécial, outre qu'il est indigeste, est loin d'être délicat comme, d'ailleurs, toutes les espèces tardives, et auprès des gourmets il fait un tort immense au succulent champignon de couche.

Le nombre des amateurs, contrairement à celui des espèces exposées, s'est, cette année, considérablement accru. On est un peu venu de tous les coins du département. M. le Dr Chardonneau, de Vivy, a eu l'amabilité d'envoyer les exemplaires des Amanites Phalloïdes qui, sous le faux nom de Potrelles, ont été cause d'une double intoxication observée par lui-même dans sa clientèle[1].

[1] Observation présentée le à la Société des Sciences Médicales d'Angers. — *Anjou médical* 1902.

Digitized by Google

M. le vicomte René de Romain a envoyé, à plusieurs reprises, les nombreux et variés spécimens de son parc de la Possonnière, remarquables par le soin avec lequel ils avaient été recueillis. M. le capitaine Lacretelle a bien voulu, par plusieurs cueillettes très soignées, enrichir les collections de Russules et de Cèpes : Boletus Badius, Chrysenteron, etc. Dans un envoi très varié de M. Gilles Deperrière, nous devons signaler le « Lepiota flossulphuris », petit champignon jaune que l'on rencontre exclusivement dans les serres et qui est vraisemblablement d'origine exotique. M. Deperrière l'avait d'ailleurs récolté autour de pieds d'ananas. A M. le capitaine Pyat, nous devons de beaux échantillons et, notamment, le Polyporus betulinus colossal dont nous avons parlé. M. des Ormeaux, du Fresne, a fait deux envois de belles espèces de Pholiotes, de Bolets, de Tricholoma terreum et de jolies Clavaires. C'est à M. le Dr Peyssonié, de Saint-Mathurin, que nous devons les beaux exemplaires de Lepiota Vittadini. M. le Dr Dufour, de Corné, a grossi, par une abondante récolte, le groupe des Pieds-de-Mouton, ou Hydnum repandum, et a envoyé le premier échantillon de Lentinus tigrinus.

La volumineuse touffe d'Armillaria mellea que nous avons citée, et près de soixante-dix variétés d'agaricinées ont été expédiées par M. le Dr Legrand, de Beaufort. M. l'abbé Hy et M. le Dr Dezanneau sont parmi ceux qui, par leurs cueillettes quotidiennes savamment composées, ont contribué non seulement à entretenir la fraîcheur relative des échantillons, mais encore à soutenir l'intérêt renouvelé de l'exposition; le Geaster fornicatus est dû à leur obligeance, ainsi que les Boletus variegatus, Peziza aurantia, quelques Helvelles, etc. Dans un important envoi de M. Gorju de Lamotte, nous avons remarqué de beaux spécimens de Peziza varia. Nous n'avons pas revu le Polypore hispide du frêne de la Baumette, victime, hélas! de son parasite; mais M. Cheux a tenu à enrichir l'exposi-



Digitized by Google

tion de diverses agaricinées. M. Girard avait exposé un superbe groupe d'Oreilles de peupliers, Pleurotus ostreatus, très admiré. A M. le Dr Cerf, d'Angers, nous avons dû une splendide récolte de Pholiota œgerita, espèce exquise et encore peu connue au point de vue alimentaire dans notre région. Il serait fastidieux de passer en revue les envois faits par chacune des personnes qui ont coopéré au succès de cette exposition : MM. Bouvet, Allard (nombreuses espèces parasites), Bruneau (Hérisson), Crouston (Polyporus frondosus), Guitonneau, Métivier, Huault-Dupuy (variété intéressante de Leplota naucina), Frappier, Foucher, Gillibert, Chéreau, Liard, Ribalet, Cherruau, Abot, Cormillet, Aubeux, Rabiot, Gateceau, Maurice Thomas, Raffier, Dubouis, le Supérieur des Frères de Cheffes, Mlle Joubert, MM. Moullien, Proust, Euzénat, Babin, Guinault, Mme Daguin, etc., etc.

La Société Mycologique de France, qui compte à Angers même quelques-uns de ses membres[1], avait envoyé quelques tableaux de ses collections en y joignant de beaux échantillons séchés : Polypores et Hydnes.

Comme l'année dernière, M. Gaillard avait exposé la suite de ses dessins des champignons de Maine-et-Loire. Cette nouvelle série n'est en rien inférieure à la première; il serait à désirer que ces admirables et consciencieuses planches fussent fixées par les procédés spéciaux perfectionnés qu'emploie maintenant l'imprimerie. Ce seraient, pour l'Anjou, des documents d'un prix inestimable. Le Conseil général de Maine-et-Loire ne pourrait-il accorder une subvention quelconque, sous forme de souscription par exemple, pour la publication de ce travail? Ce serait faire la œuvre éminemment utile, tout au moins en ce qui concerne les champignons vénéneux et comestibles et les espèces nuisibles aux plantes.

[1] MM. Chevreul, Dr Dezanneau, Gaillard, l'abbé Hy, Dr Labesse, Mesfray, capitaine Pyat, Dr Thézée.

Digitized by Google

Le Conseil municipal d'Angers a inscrit l'exposition de Champignons dans son budget ordinaire : nous ne croyons pas que l'Administration ait à le regretter ; l'affluence de visiteurs est la preuve évidente qu'on peut, avec de bien faibles ressources, provoquer la saine curiosité d'un grand nombre de personnes. Les Angevins commencent à s'intéresser aux cryptogames ; ces expositions les mettront en garde contre leur propre témérité et on n'aura pas à déplorer des accidents analogues à ceux qui se sont produits cette année à Vivy [1] et à Clefs [2].

Déjà, malgré le petit nombre d'Amanites exposées cette année, les visiteurs témoignaient par leurs questions répétées aux organisateurs, qu'ils avaient acquis des notions élémentaires. Nous espérons que l'année prochaine nous permettra, par une saison propice, de continuer cet enseignement plus profitable et plus utile que ne l'est l'enseignement par les livres. Nos collaborateurs, au concours desquels nous devons une large part du succès, voudront bien nous seconder une fois de plus et nous apporter encore le fruit de leurs recherches.

Devons-nous ajouter que cette année, grâce à la disposition de la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville, qui se trouve en face de la salle des hyménées, plusieurs fiancés, accompagnés de la noce complète, en attendant leur tour de prononcer les paroles décisives, ont honoré l'exposition de leur visite à la grande joie des amateurs habituels ?

Que faut-il de plus pour démontrer l'utilité et le charme d'une exposition ?

Dr Labesse.

[1] Dr Chardonneau, *loc. cit.*

[2] Dr Lebreton, *Observation d'intoxication par les champignons.* — Société des Sciences médicales d'Angers. — *Anjou médical*, 1902.

Digitized by Google

# Souvenirs de l'Exposition de Chrysanthèmes

---

Parmi les expositions organisées sous les auspices de la Société d'Horticulture, celle des Chrysanthèmes — nous l'avons admirée tous les jours sans jamais nous lasser — est une des plus belles. Ce ne sont point des tons éclatants, des coloris qui flambent à la grande lumière, comme ceux dont les Roses, les Dahlias, se parent orgueilleux et fiers : ce sont des teintes mélangées — l'une en dessus des ligules, l'autre en dessous — qui donnent aux Chrysanthèmes des nuances d'anciennes tapisseries.

Praticiens et amateurs sont accourus des quatre coins de la France, et leurs collections nous ravissent, nous enchantent : à tous, nous envoyons nos remerciements et nos admirations sincères. Pour rompre la monotonie des massifs multicolores, MM. Fargeton, Verrier-Cachet, Lelous-Dorgère, etc., ont envoyé leurs plus beaux spécimens de plantes vertes : artistement les toiles et le socle de la statue de David d'Angers sont dissimulés par des Palmiers, Dracænas, Phœnix.

Ces fleurs, dites fleurs de Toussaint, ornent aujourd'hui autant un salon joyeux que le champ du dernier sommeil transformé, grâce à elles, en champs Élyséens.

Le Jury a décerné à M. Focquereau le grand prix d'honneur; c'est dire combien il a admiré la culture des plantes, la richesse de la collection et la bonne tenue de chacun des sujets. Notre ville marche donc toujours de l'avant, avec

Digitized by Google

gloire. La musique la rend célèbre, la peinture y fleurit — nos expositions, très suivies des artistes français et étrangers, le prouvent chaque année — et l'horticulture y règne magistralement. Chez nous brillent d'un vif éclat les noms de MM. Chedane, pour les roses; Verrier-Cachet, pour les plantes de terre de bruyère; celles de serre sont choyées, avec quel succès! par M. Fargeton; les jeunes plants quittent les maisons de M. Leroy, notre dévoué président, de MM. Ch. Détriché et Delaunay, pour se rendre en Allemagne, en Angleterre..., en Amérique. Aujourd'hui M. Focquereau est sacré maître ès chrysanthème. C'est avec un plaisir bien vif que nous le constatons.

M. de Vilmorin nous a montré ses collections, nombreuses en variétés nouvelles, mais d'une tenue un peu irrégulière : un autre lot étranger attirait les regards, celui de M. Leloup. Une espèce intéressante, le *Comte Lurani*, excitait les désirs de tous. Vieille variété, m'a-t-on dit, rare dans les collections; les feuilles de cette plante sont larges, épaisses, d'un beau vert foncé; quant à ses ligules, elles sont teintées d'un rose fin et tendre.

Un amateur angevin, M. Dolbois, qui peut rivaliser avec nos meilleurs praticiens, expose un lot séduisant : sa variété, *Madame Octavie Fournier*, est une véritable curiosité. Si je ne me lance point à perte de vue dans les descriptions et les énumérations de types intéressants, il ne faut point m'en vouloir; d'autres, plus autorisés que moi, le feront certainement, à la grande satisfaction de tous.

Dans la tente où s'alignaient les beautés du groupe de M. Leloup, un amateur de Rennes, M. Oberthür, avait installé une série de plantes superbes, véritable merveille bien faite pour retenir les visiteurs et qui les retenait, étonnés.

M. Sorain, horticulteur qui, pour la première fois, met sous les yeux du public ses collections, mérite une mention

Digitized by Google

toute spéciale. On sent qu'il débute, mais ses débuts sont de bon augure pour l'avenir. M. Sorain veut arriver, il arrivera certainement.

Je ne sais si le développement exagéré des ligules, quelle que soit la richesse de leur parure, doit être considéré comme le summum du beau. Ces monstres solitaires qui plongeaient leur tige grêle dans des bouteilles sont plus curieux qu'attachants : le très grand, le très gros manquent d'esthétique, et l'esthétique en tout me semble nécessaire. Un hydrocéphale, avec son énorme tête et son petit corps, c'est laid ; une fleur gigantesque sur une tige grêle lui ressemble. MM. les Chrysanthémistes feraient bien de ne point forcer leur talent, ils risqueraient fort de manquer leur but. A part cette simple observation, notre exposition fut une admirable manifestation de l'art horticole, et M. Leroy doit en être fier, lui qui en fut l'inspirateur.

Nos horticulteurs y ont tous mis la main ; les uns en exposant, ceux-ci en organisant les plates-bandes, ceux-là en prêtant leurs plantes vertes. Que le public angevin et l'administration municipale leur en soient reconnaissants, car ils ont contribué par leur goût, leur bonne entente, à faire briller davantage le nom de notre vieil Angers, notre chère petite patrie,

GONTARD DE LAUNAY.

---

Digitized by Google

# RÉSUMÉ

DES

# Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

*Septembre 1902*

Altitude 80m,52.

Moyenne barométrique : 760mm,69; minimum le 12, à 7 h. du matin, 749mm00, ; maximum le 26, à 10 h. du matin, 768mm,19.

Moyennes thermométriques ; des minima, 11°,12; des minima (sans abri), 10°,86; des minima (sur le sol), 10°,02; des maxima, 20°,55; des maxima (sans abri), 23°,51; des maxima (sur le sol), 30°,76; d'une eau de source, 14°,67; du mois, 16°,01.

Minimum le 14, 4°7, ; minimum (sans abri) le 14, 4°,2; minimum (sur le sol) le 19, 3°,6; maximum le 22, 27°,1; maximum (sans abri) le 22, 32°,0; maximum (sur le sol) le 22, 37°,5.

Humidité relative moyenne, 74. Pluie, 44mm,1 en 11 jours appréciable au pluviomètre et 1 jour appréciable au pluvioscope. Evaporation, 95mm,60.

Nébulosité moyenne, 63. Nombre de jours de soleil, 27; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 139 environ.

Le vent a soufflé 1 jour du N; 10 jours du N-E; 3 jours de l'E; 2 jours du S-E; 2 jours du S; 6 jours du S-W; 6 jours de l'W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 5m,8. Plus grande vitesse du vent le 3, à 8 h. 45 du matin, 21m,90 par seconde.

Orages ; le 2, orage faible du SS-W au N-E de 3 h. 45 du matin à 4 h. 36 du matin; le 5, orage faible du S-W au N-E de 10 h. 50 du matin à 2 h. 27 du matin; le 5, second orage fort du S.W au N-E de 5 h. 30 du soir à 6 h. 36 du soir, la foudre est tombée à Angers, dans le jardin du Mail, sur un arbre, à 6 h. du soir; trois dames et un petit garçon étaient dessous, aucune d'elles n'a été atteinte; le 24,

Digitized by Google

orage faible du S-W au N-E de 3 h. 10 du soir à 3 h. 36 du soir.

Gelées blanches les 14, 19, 20; rosée les 4, 5, 7, 9, 11, 13, 14, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29; brouillard le 6, sur terre le 14; grêle le 24; éclairs les 5, 9, 11, 23; halos solaires les 11, 23; le 13, beaux rayons crépusculaires rougeâtres en forme d'éventail presque jusqu'au zénith à l'W pendant 6 minutes à 7 h. 7 du soir.

*Octobre 1902*

Moyenne barométrique : 759$^{mm}$,89; minimum le 9, à 7 h. du soir, 744$^{mm}$,82; maximum le 24, à 10 h. du matin, 773$^{mm}$,94.

Moyennes thermométriques : des minima, 7°,49; des minima (sans abri), 6°,81; des minima (sur le sol), 6°,14; des maxima, 14°,99; des maxima (sans abri), 17°,00; des maxima (sur le sol), 19°,06; d'une eau de source, 11°,74; du mois, 11°,25.

Minimum le 26, 1°,2; minimum (sans abri) le 26, 1°,1; minimum (sur le sol) le 26, 1°,3; maximum le 9, 23°,6; maximum (sans abri) le 9, 27°,8; maximum (sur le sol) le 9, 30°,5.

Humidité relative, moyenne, 81. Pluie, 29$^{mm}$,3 en 12 jours appréciable au pluviomètre et 2 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 57$^{mm}$,80.

Nébulosité moyenne, 66. Nombre de jours de soleil, 25; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 110 environ.

Le vent a soufflé 4 jours du N; 6 jours du N-E; 3 jours de l'E; 2 jours du S; 6 jours du S-W; 6 jours de l'W; 4 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 4$^{m}$,7. Plus grande vitesse du vent le 10, à 2 h. 13 du soir, 20$^{m}$1 par seconde.

Gelées blanches les 4, 25; rosée les 4, 6, 8, 10, 13, 14, 15, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 29; brouillards les 1, 7, 26, 27, 30; brouillards sur terre les 13, 28; halo solaire le 10; le 29, lueur crépusculaire d'une couleur orange vive et ensuite rougeâtre au coucher du soleil, de l'WS-W au N-W presque jusqu'au zénith de 5 h. 35 à 6 h. 27 du soir; le 31, lueur crépusculaire jaune et rougeâtre avec des rayons en éventail au coucher du soleil à l'W de 6 h. 27 à 6 h. 45 du soir.

A. Cheux.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

Le bureau de la Société des Amis des Arts nous adresse la communication suivante :

1. Un concours annuel de composition artistique est institué sous les auspices de la Société des Amis des Arts.

2. Les membres de la Société et les artistes nés dans le département ou y demeurant depuis le 1er janvier 1902 peuvent seuls y prendre part.

3. Le Jury doit être pris parmi les sociétaires. Les concurrents sont appelés à élire au moins un tiers des membres du Jury. Les autres sont désignés par l'Assemblée générale.

4. Une exposition publique précédera et suivra le jugement.

5. Un ou plusieurs prix en argent seront mis à la disposition du Jury.

6. Les projets primés resteront la propriété de la Société.

7. Le programme sera élaboré chaque année par le Comité et le Bureau.

*Programme du Concours pour 1902*

Le programme pour 1901 concernait l'objet d'art, que la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers), décerne tous les quatre ans depuis 1896 à la suite du Concours de Poésie qu'elle ouvre, en exécution d'un legs de l'un de ses membres éminents, le poète angevin Julien Daillière.

Le Jury n'ayant pas attribué le prix l'an dernier, la Société des Amis des Arts d'Angers conserve le même sujet et met en concours entre tous ses membres et tous les artistes nés dans le département ou y demeurant depuis le 1er janvier 1902 la composition d'une plaquette qui, pour le présent et pour l'avenir, pourrait être acceptée par la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts, pour être exécutée tous les quatre ans et remise au lauréat du prix de poésie.

Digitized by Google

Tout en suivant en principe l'exemple donné par les Compagnies savantes, artistiques ou littéraires qui offrent des objets d'art aux lauréats des joutes poétiques ou artistiques qu'elles ont mission d'organiser, la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers a fait connaître que la forme qu'elle préférait, pour l'objet qui pourra dans l'avenir fixer son choix, est celle d'une plaquette dont la plus grande dimension ne devra pas excéder 0m10 et qui devra porter l'inscription suivante :

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS

« AU GENÊT D'OR »

« **Concours Daillière 19..** »

« *Prix de Poésie* »

M .....

Condition de rigueur. — Le prix par exemplaire de la plaquette exécutée ne devra pas dépasser la somme de deux cent vingt-cinq francs.

Les concurrents devront fournir ou une feuille de dessin comprenant une élévation et coupe de l'objet, soit grandeur de l'exécution, soit au double au maximum, ou une maquette modelée, sculptée ou gravée, également grandeur de l'exécution ou au double au maximum.

Ils y joindront un devis descriptif ou estimatif pour fixer le prix d'exécution de leur projet.

Les projets primés demeureront la propriété de la Société des Amis des Arts; leurs auteurs devront en produire un calque, un moulage ou une copie pour être mis à la disposition de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts, qui aura le droit d'en faire tel usage qu'elle jugera convenable pour la composition et l'exécution de l'objet d'art qu'elle distribuera dans les concours de Poésie Julien Daillière qu'elle ouvrira dans l'avenir.

Une somme de 100 francs, offerte par M. Gilles Deperrière, membre de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, sera distribuée en une ou plusieurs primes qui seront attribuées aux concurrents suivant les décisions du Jury.

Les projets qui ne seront pas signés devront porter une devise et être remis aux Galeries de la Société, rue Cordelle,

Digitized by Google

le mardi 30 décembre 1902, entre 9 et 11 heures du matin, délai précis de rigueur.

MM. les concurrents n'habitant pas Angers pourront adresser leurs projets à M. l'Agent général de la Société des Amis des Arts, rue Cordelle, à Angers, de manière que leurs envois soient livrés par les messageries dans la matinée du mardi 30 décembre 1902 au plus tard.

Le Jury doit être composé de neuf membres, dont trois élus par les concurrents.

A chaque projet sera joint un pli contenant deux enveloppes.

La première renfermera le vote pour l'élection de trois membres du Jury ; la seconde, qui ne sera ouverte qu'après le jugement et seulement si le projet correspondant est primé, portera la devise inscrite sur le projet et contiendra le nom et l'adresse du concurrent.

La Société ne prend aucun engagement quant à l'exécution des projets récompensés ou non.

*Le Président de la Société des Amis des Arts,*
Gilles Deperrière.

***

Le 10 novembre a eu lieu, sous la présidence de M. le Préfet de Maine-et-Loire, la rentrée solennelle de l'Ecole de Médecine.

A cette occasion, divers discours ont été prononcés.

M. Legludic, directeur, après avoir remercié M. le Préfet, a présenté le compte rendu de l'année scolaire 1901-1902.

Le nombre des étudiants s'est maintenu à 126 ; 372 inscriptions ont été prises.

Dix-sept candidats se sont présentés au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles ; 12 ont été admis et les 5 élèves ajournés en août ont été reçus en octobre.

Les examens de fin d'année — de validation de stage — de fin d'études pour les officiers de santé, les sages-femmes, les pharmaciens et les herboristes de 2e classe et de doctorat en médecine, ont donné 158 admissions sur 206 examens.

Si l'on totalise tous les examens subis pendant l'année écoulée, on obtient la somme de 222 examens, donnant comme résultat : 170 admissions et 52 ajournements, d'où une proportion de 81 0/0 de succès.

Sur 170 admissions, on compte 94 mentions.

Le directeur fait connaître le résultat des divers concours

Digitized by Google

destinés à remplir les cadres de l'internat et de l'externat de l'Hôtel-Dieu et les divers emplois de l'École.

Il rappelle aussi les succès des anciens élèves de l'École.

M. Boisseau a été reçu interne, et MM. Morel et Papin internes provisoires des hôpitaux de Paris. MM. Mangeais, Hayes, Reboul, Boivin, Roncé, Sourice, Renaud et Pichard ont été reçus externes.

Le directeur fait ensuite connaître les changements survenus dans le personnel et complimente les collègues nommés : M. le Dr Sarrazin, professeur de physique ; M. le Dr Motais, professeur de clinique ophtalmologique ; M. le Dr Allanic, suppléant des chaires de physique et de chimie ; M. le Dr René Tesson, suppléant des chaires de chirurgie et d'obstétrique ; M. le Dr Turlais, chef de clinique obstétricale.

M. Legludic rappelle la création de la chaire de clinique ophtalmologique, en indique l'importance et estime que l'École ne doit pas s'immobiliser dans son ancien cadre, trop étroit avec les exigences scientifiques actuelles, que d'autres chaires cliniques seraient utiles, notamment pour les maladies des enfants et les maladies mentales.

Il signale encore que M. le Dr Boquel, professeur de clinique chirurgicale, a été nommé membre correspondant de la Société d'obstétrique de Paris et a reçu les palmes d'officier d'Académie.

Le Dr Roguet, chargé de faire la leçon d'ouverture, a pris pour sujet les « Progrès de l'exploration clinique pendant le XIXe siècle ».

Après avoir rappelé que la palpation et l'inspection étaient à peu près les deux seuls procédés dont disposaient les anciens médecins, il montre l'importance de la découverte de l'auscultation, de la thermométrie médicale et de l'examen clinique des humeurs. Puis, passant en revue les progrès accomplis par les sciences biologiques, il fait une étude rapide des nouveaux procédés et instruments utilisés en clinique et qui permettent d'apporter une plus grande précision du diagnostic : photographie, spectroscopie, examen bactériologique, radiologie, cryoscopie, expérimentation, séro et cyto-diagnostic, etc.

Il conclut en disant que, malgré l'utilité et l'intérêt que présentent ces nouveaux procédés, il faut surtout s'habituer, par la fréquentation et l'examen attentif des malades, à porter un

Digitized by Google

diagnostic précis par les moyens d'exploration qui ne nécessitent l'emploi d'aucun instrument.

Ensuite a eu lieu la distribution des récompenses.

***

Deux jours plus tard, le 12 novembre, à l'École de Médecine, on inaugurait la chaire de clinique ophtalmologique, récemment créée par notre municipalité.

La séance avait attiré dans le grand amphitéâtre un public d'élite, où nous avons remarqué M. le Préfet, M. le Maire, M. l'Inspecteur d'Académie, le Directeur de l'Ecole, la plupart des médecins militaires, des professeurs de l'Ecole, plusieurs docteurs du département et de nombreux élèves.

Cette séance était présidée par l'éminent professeur d'ophtalmologie de la faculté de Paris, M. de Lapersonne, assisté de M. Legludic et du nouveau professeur, M. Motais.

Le Directeur de l'Ecole prend le premier la parole et, en termes excellents, remercie M. le professeur de Lapersonne, au nom de l'Ecole de Médecine, de lui avoir fait l'honneur de présider cette inauguration, démontrant, par sa présence, toute l'importance qu'il attachait à cette création.

M. le professeur de Lapersonne, dans une allocution très remarquable, expose l'état de l'enseignement ophtalmologique à l'étranger, et notamment en Allemagne, où les petites écoles de médecine sont dotées d'un enseignement complet. Il établit, avec toute son autorité, l'utilité ou plutôt la nécessité de créations semblables dans toutes les écoles préparatoires de France. Il félicite vivement la ville et l'Ecole d'Angers d'en avoir pris l'initiative. Il s'adresse ensuite au nouveau professeur, dont il fait un brillant éloge. Il rappelle son important ouvrage, paru dès 1881, sur l'anatomie de l'appareil moteur de l'œil, devenu classique et enseigné dans toutes les facultés françaises et étrangères et que l'encyclopédie d'ophtalmologie publie actuellement dans sa forme définitive.

M. Motais n'a jamais cessé, depuis, de produire de nombreux et de très intéressants travaux. Il a doté, entre autres, la chirurgie oculaire d'une nouvelle opération de Ptosis, conception ingénieuse et entièrement nouvelle, qui porte et portera le nom d'opération de Motais dans les traités classiques. — M. le professeur de Lapersonne affirme qu'entre les mains d'un tel maître la nouvelle chaire fera honneur à

Digitized by Google

l'Ecole d'Angers et, en son nom et au nom de M. le professeur Panas, il félicite le nouveau professeur.

Un tel éloge, venu de si haut, ne touche pas seulement M. Motais. il rejaillit sur l'Ecole et notre ville d'Angers.

M. le docteur Motais prend ensuite la parole et, après avoir rappelé la brillante carrière du professeur de la Faculté de Paris, il remercie M. le docteur de Lapersonne de sa bienveillance et du témoignage d'amitié qu'il lui donne. Il salue d'un respectueux hommage le nom de M. le professeur Panas, le véritable créateur de l'enseignement ophtalmologique en France.

Après avoir aussi remercié les autorités présentes, il entre dans son sujet et, dans une leçon magistrale, développe un programme d'enseignement d'autant plus intéressant qu'il est entièrement nouveau.

Les écoles préparatoires, dit-il, ne sont pas créées pour faire des spécialistes, pas plus en chirurgie qu'en ophtalmologie. Elles ont pour raison et pour but de préparer les élèves, par l'enseignement des éléments de chaque branche des sciences médicales, aux cours de perfectionnement qu'ils suivront ensuite dans les facultés. Ce rôle, tout modeste qu'il paraît, est d'une importance capitale. En second lieu, il est indispensable d'apprendre aux médecins, non spécialistes, des notions d'ophtalmologie, telles qu'elles leur permettent de soigner eux-mêmes certaines maladies internes, de donner les premiers soins en cas d'accidents, d'éviter des erreurs graves et de juger du moment opportun dans lequel les malades doivent recourir aux soins d'un spécialiste.

Dans ce but, le cours sera séparé en deux parties : un cours à la clinique même pour exercer à toutes les manipulations pratiques ; un second cours à l'amphithéâtre, dans lequel les élèves prendront en note des notions dont l'ensemble constituera pour eux un manuel d'ophtalmologie pratique qui leur sera des plus utiles dans toute leur carrière.

M. Motais termine en adressant aux élèves quelques mots qui sont accueillis par de chauds applaudissements.

Suivant l'expression de M. le Directeur, cette séance marquera une date dans l'histoire de l'Ecole de Médecine d'Angers et de l'enseignement spécial en France.

FOUCHER,
Vétérinaire principal en retraite.

***

Digitized by Google

Le lundi 17 et le mardi 18 novembre, les évêques de la région universitaire se réunissaient à Angers pour la rentrée solennelle des Facultés et l'assemblée annuelle du Grand Conseil de l'Université catholique.

A 8 heures du soir, le lundi, la séance traditionnelle fut présidée par Mgr Catteau, évêque de Luçon depuis vingt-cinq ans et doyen d'âge des Évêques Protecteurs de nos Facultés angevines.

A côté du président, prirent place NN. SS. Rumeau, évêque d'Angers, chancelier de l'Université; Rouard, évêque de Nantes; de Bonfils, évêque du Mans; Ricard, évêque d'Angoulême; Roissant, évêque titulaire d'Usula, auxiliaire de Nicopolis en Bulgarie; Mgr Pasquier, recteur des Facultés. Venaient ensuite les représentants des évêques absents : M. le chanoine Charost, délégué par S. Em. le cardinal Labouré, archevêque de Rennes; M. l'abbé Périvier, vicaire-général, délégué par Mgr l'Évêque de Poitiers; M. l'abbé Bâtard, vicaire-général, délégué par Mgr l'Évêque de Laval.

Mgr l'Archevêque de Tours ne put arriver dans notre ville que le lendemain matin, pour le Conseil.

La séance ouverte, Mgr le Chancelier donna la parole à M. Buston, professeur, chargé par la Faculté de Droit de donner le rapport sur les concours de cette Faculté. M. Buston analysa très nettement les sujets de concours et fit ressortir avec finesse et bienveillance les défauts et les qualités des compositions soumises au jugement de la Faculté.

Après lui, M. l'abbé Dionneau rendit compte des concours entre étudiants dits du P. C. N., c'est-à-dire suivant à la Faculté des Sciences le cours d'Études physiques, chimiques et naturelles. Puis, il exposa les sujets scientifiques du Concours général entre les institutions libres de la région de l'Ouest; avec une spirituelle indulgence et un tact exquis, il critiqua les imperfections des devoirs remis et indiqua la bonne voie aux égarés. Les hommes de science ne se piquent point de littérature, mais plus d'un atteint aux meilleures régions de l'art, tout comme M. Jourdain faisait de la prose.

Mgr Pasquier, après avoir proclamé les lauréats des concours littéraires, montra, dans une belle synthèse, tout ce qu'en vingt-sept ans on a pu accomplir dans nos Facultés d'utile, de beau, de grand, à la faveur de la liberté. Plus qu'aucune autre, la liberté de l'enseignement supérieur s'est

Digitized by Google

montrée bienfaisante à tous, nuisible à personne. Seules donc la rage du mal et la haine du progrès peuvent inspirer le projet d'étouffer cette sereine et bonne liberté. Mais, n'importe, cette œuvre de malfaisance et de laideur viendra trop tard : elle ne pourra détruire toute la beauté du chef-d'œuvre sorti des mains de l'Église en ce dernier quart de siècle. Quand les Turcs s'emparèrent de Constantinople, ils badigeonnèrent les merveilleuses mosaïques de Sainte-Sophie pour effacer les traits du Christ et des Saints ; mais, bientôt, l'action du temps s'est exercée sur la couche informe étendue par la main des barbares et les saintes images ont recommencé à briller sous les feux de la lumière orientale. Les Turcs modernes, nouveaux oppresseurs de la chrétienté, pourront voiler les œuvres de l'Église : ils n'en effaceront jamais l'immortelle beauté.

Enfin, Mgr Catteau prend la parole. Il est difficile de dire plus de choses en moins de mots, avec autant d'aisance, de bonne grâce et d'esprit. Le plus ancien témoin de la vie des Facultés angevines leur rend bon témoignage. Elles ont — dit-il — renouvelé l'enseignement libre dans notre région et communiqué à la jeunesse une flamme généreuse, une ardeur pour le bien, inconnues dans les générations précédentes. Pendant vingt-cinq ans, les évêques ont trouvé un corps professoral capable de tous les dévouements, de tous les sacrifices. L'évêque de Luçon fait appel aux bienfaiteurs de nos Facultés. Qu'ils n'abandonnent pas les évêques, engagés pour leurs troupeaux dans une lutte terrible, accablés de soucis de toute nature, obligés de faire face à la fois à toutes les attaques de l'ennemi, mais anxieux par-dessus tout du sort réservé à l'enseignement chrétien, primaire, secondaire ou supérieur.

Le lendemain, la messe du Saint-Esprit fut célébrée par Mgr de Bonfils, évêque du Mans, qui prononça l'allocution d'usage.

« De la fête de la veille — dit-il — se dégageait une impres-
« sion de tristesse. S'il est impossible, à de pareilles heures,
« de faire taire la tristesse, du moins faut-il prendre garde
« qu'elle n'entraîne au découragement. » Et l'évêque du Mans évoque une belle image empruntée aux souvenirs d'ami que lui a laissés Mgr d'Hulst. En des jours mauvais comme ceux d'à-présent, le recteur de l'Institut catholique de Paris,

Digitized by Google

pour ranimer son courage et celui de ses auditeurs, aimait à se représenter l'action de l'Église pareille à celle des torrents dans la montagne. On voit le ruisseau limpide se précipiter à travers les cailloux ; puis, tout à coup, un obstacle lui barre la route : il disparaît. Poursuivez votre chemin sur la pente de la montagne et, un peu plus bas, vous verrez reparaître le torrent aux eaux plus claires, plus vives, à l'allure plus impétueuse. Même, si vous y prenez garde, vous pourrez suivre la marche souterraine du ruisseau un moment enfoui : sa trace est marquée sur le sol par des herbages plus verdoyants, une plus luxuriante végétation.

« Ainsi — dit Mgr de Bonfils — parfois l'action de l'Église « semble paralysée : non, elle continue son travail ; elle tra- « verse les obstacles pour reparaître plus vivante et plus « bienfaisante et, alors même qu'elle a dû se dérober à tous « les regards, sa vie n'a cessé de se manifester par l'exemple « d'obscures, mais très précieuses vertus. » Celles qui actuellement semblent à l'évêque du Mans particulièrement nécessaires aux jeunes gens chrétiens, ce sont la foi, pour résister à toutes les attaques dont les croyances catholiques sont l'objet ; l'ardeur à l'étude, par laquelle les jeunes catholiques deviendront des hommes capables de s'imposer à une société qui veut injustement les bannir ; enfin l'énergie morale, qui, par les luttes intimes de la conscience, s'aguerrit merveilleusement et prépare le citoyen aux bons combats et aux brillantes victoires de la vie civile et nationale.

Notre Université ne valût-elle à notre cité que la faveur d'acclimater dans nos murs l'art de si bien penser et de si bien dire, la liberté d'enseignement supérieur demeurerait pour Angers un trésor incomparable.

***

Le 18 novembre avait lieu la séance de rentrée à l'École d'agriculture, qui clôturait la série des réunions de cette journée, faites à l'occasion de la rentrée des Facultés catholiques, au palais de l'Université.

Devant un auditoire composé des professeurs et des élèves, des membres du Conseil d'administration et d'un bon nombre de personnes qui veulent bien, à Angers, s'intéresser au développement de l'École d'agriculture, M. le duc de Plaisance, président du Conseil d'administration, ouvre la séance et,



Digitized by Google

dans son discours, rappelle le but élevé poursuivi par ceux qui ont eu la généreuse idée de doter notre ville d'une institution si utile non seulement à l'Anjou, mais encore à toutes les régions de l'Ouest et du Centre de la France ; il constate que cette École donne déjà son enseignement à des jeunes gens venus des points les plus divers de ces régions, et, souhaitant la bienvenue à ceux qui arrivent pour la première fois, il les exhorte à se préparer sérieusement, par l'assiduité aux cours et par le travail, aux devoirs graves et multiples qui devront les retenir plus tard dans les campagnes.

Le Secrétaire général donne ensuite lecture des travaux accomplis pendant l'année scolaire écoulée : travaux de cours et travaux pratiques à l'exploitation agricole située sur Avrillé; il cite les noms des lauréats qui ont réussi, soit aux examens institués par l'École, soit aux examens subis devant les Facultés de l'État, et rappelle les recompenses très honorables obtenues, au cours de l'année, dans deux concours agricoles par la ferme expérimentale.

Puis, M. Courtin, vice-président de la section d'agriculture à la Société des Agriculteurs de France, propriétaire exploitant et membre du Conseil général en Loir-et-Cher, qui avait voulu venir honorer de sa présence cette réunion, prend la parole et, dans un remarquable discours qui suffisait pour faire connaître son expérience éprouvée et sa science approfondie, après avoir rappelé la nécessité d'un savoir étendu et ordonné pour mieux comprendre la portée des applications de la science en agriculture, il insiste sur une autre considération qu'il regarde comme aussi importante pour assurer la renaissance de la prospérité agricole en France. Au progrès scientifique il faut ajouter, dit-il, l'organisation sociale de l'agriculture par la consolidation de la famille rurale, suivant les anciennes traditions chrétiennes, et apprendre au cultivateur à bénéficier des avantages de tant d'institutions sociales organisées par l'esprit d'association.

Les vifs applaudissements des auditeurs ont montré à M. Courtin que ses paroles étaient comprises et qu'elles répondaient pleinement aux préoccupations qui dirigent la rédaction des programmes d'enseignement de l'École et inspirent les professeurs chargés de les exposer et de les développer dans leurs cours.

***

Digitized by Google

L'audience de rentrée de la Cour d'appel et des Tribunaux a été, cette année encore, très solennelle.

Au fauteuil présidentiel, siège M. Thibierge, premier président de la Cour d'appel, ayant à ses côtés M. Cournot, président de Chambre, M. Giron, président honoraire, MM. Gallot, Grémillon, Cabanon, Lepelletier, Barberon, Janvrot, Lefèvre, et Augier, conseillers à la Cour.

A droite, le Parquet général est représenté par MM. Cazenavette, procureur général, Berger, avocat général, Vallet, substitut de M. le Procureur général.

En face, tous les membres des Tribunaux civil et de commerce, MM. les Juges suppléants, greffiers, commis-greffiers, huissiers, etc., etc.

Parmi les invités, nous notons la présence de MM. de Joly, préfet de Maine-et-Loire; Samary, général de brigade; Fontanès, secrétaire général; Bouhier, maire; Gauvin, adjoint; les Conseillers de préfecture; président Jousseaume; Vallée, agent-voyer en chef; le Proviseur du Lycée; des délégations militaires, un certain nombre de fonctionnaires, chefs de service de diverses administrations, enfin les avoués à la Cour, le Corps des Avocats, etc.

C'est M. Vallet, substitut du procureur général, qui prononce le discours d'usage sur l'ancienne magistrature d'Anjou.

Cette harangue intéressante et substantielle s'est terminée par l'éloge de M. Dessalle, conseiller honoraire, que la retraite a atteint cette année et par les félicitations traditionnelles à MM. les Avocats et Avoués, sur la facon dont ils accomplissent leur tâche.

MM. les Avocats ont renouvelé le serment, et la séance a été levée.

Les divers Tribunaux ont immédiatement repris le cours de leurs occupations.

***

C'est le dimanche 5 octobre qu'a eu lieu la rentrée solennelle dans l'église Sainte-Thérèse restaurée. Le mauvais temps n'a pas permis de faire la procession qui avait été annoncée pour reporter le Saint-Sacrement de la chapelle du Carmel à l'église.

Aussi la cérémonie a-t-elle consisté simplement dans la grand'messe, présidée par Mgr l'Évêque, qui tenait chapelle pontificale.

Digitized by Google

Les réparations n'ayant pas modifié notablement l'édifice, le maître-autel n'ayant pas été déplacé, l'église, en effet, n'avait pas perdu sa consécration et point n'était besoin ni de bénédiction ni de consécration.

Dès 9 h. 1/4, la foule, impatiente mais recueillie, se pressait devant l'église ; à 9 h. 1/2, l'ouverture des portes donnait satisfaction à sa piété et un peu aussi à sa légitime curiosité. Le placement se fait dans le plus grand calme. C'est à voix basse que l'on échange ses impressions, que l'on constate la belle restauration qui fait honneur au talent de l'architecte, qu'on comprend avec quel art le peintre décorateur a su faire, dans le chœur et dans la voûte, des peintures absolument nouvelles, mais plus atténuées, plus *lisibles* et pourtant en harmonie avec celles des piliers et des bas-côtés.

On admire les fresques exécutées par un peintre aimé des Angevins et qui déjà, dans le chœur, sont d'un si joli effet. Les médaillons, sur fond, doivent se continuer dans toute la nef, reproduisant les bustes des saints les plus en honneur dans le diocèse d'Angers.

Monseigneur fait son entrée dans l'église. Il aurait fallu la voix puissante de l'orgue pour traduire les sentiments de joie et de reconnaissance de tous les assistants, si heureux de rentrer dans leur église après une attente de trente-deux mois. Mais hélas ! la tribune de l'orgue n'a pu être faite à temps, et l'orgue lui-même, si éprouvé par la tempête, doit subir une réparation qui demandera plusieurs mois. Mais, si l'harmonie qui s'élève est moins bruyante, elle a des accents célestes. Les jeune aveugles sont là à leur poste et, sur leurs instruments, nous font entendre une musique angélique. N'était-ce pas ainsi à la crèche ? Les anges et les bergers ont salué doucement le divin Enfant. Et, plus tard seulement, les Mages, dans tout l'éclat d'un brillant cortège, ont apporté leurs riches présents.

Monseigneur a de la peine à passer dans l'église, tant la foule est avide de recueillir sa bénédiction. Il est précédé d'un nombreux clergé où nous remarquons : MM. les Vicaires généraux, de nombreux chanoines, les supérieurs de communautés de la paroisse. La messe est chantée par M. le curé-doyen de Saint-Serge.

A l'Evangile, M. le curé de Sainte-Thérèse monte en chaire. Dans un superbe discours, il fait l'historique de la paroisse,

Digitized by Google

qui compte cent ans d'existence. Il adresse ses remerciements émus à la municipalité, dont la libéralité et la générosité ont assuré la restauration de l'église ; aux architectes, MM. Aïvas et Dussauze ; à l'entrepreneur général, M. Bréchet, aux divers patrons, MM. Tesson, Mercier, Soudée, Péan. Enfin il présente l'œuvre si artistique de M. Audfray, œuvre dont le commencement fait si bien présager de la fin. Il proclame la générosité des souscripteurs et de tous les paroissiens, dont les plus pauvres ont tenu à offrir leur obole pour la restauration de l'église. Il présente à Monseigneur les hommes qui sont là en grand nombre et composent la confrérie de Saint-Isidore et celle du Saint-Sacrement, dont les magnifiques étendards marquent l'entrée du sanctuaire, et pour tous il sollicite une bénédiction.

C'était aller au devant des désirs de Sa Grandeur, qui se lève et, de sa voix si sympathique et si autorisée, remercie à son tour, comme pasteur du diocèse, et bénit tant de bonnes volontés, à commencer par M. le Curé, qui s'est oublié, dit-il, mais qui a été l'âme de ce grand et superbe travail. En terminant, Monseigneur rappelle, en termes d'une éloquence toute apostolique, que les édifices de pierre élevés à la gloire de Dieu ne sont rien auprès de ceux que chaque homme peut lui élever dans son cœur par une vie franchement chrétienne. Il adjure tous les fidèles et surtout les hommes de remplir généreusement leurs devoirs de chrétiens.

La bénédiction solennelle de Monseigneur termine la cérémonie.

***

1er Concert populaire.

Le 26 octobre, le Cirque-Théâtre ouvrait ses portes aux habitués des Concerts populaires, qui s'y rendaient nombreux pour applaudir notre excellent orchestre et son éminent chef, auxquels nous sommes redevables de tant d'auditions impeccables des œuvres des maîtres. Aussi l'arrivée de M. Brahy au pupitre a-t-elle été saluée d'unanimes applaudissements.

Le programme était alléchant : la *Symphonie en la*, de Beethoven, l'*Ouverture du Roi Lear*, de Berlioz, l'*Ouverture d'Euryanthe*, de Weber, trois œuvres remarquables dont M. Brahy, avec sa science habituelle, a su faire ressortir la grandeur, la beauté, toutes les délicatesses, les moindres détails ; — deux morceaux de violon, l'*Adagio du 2e Concerto*

Digitized by Google

de Max Bruck et des *Scènes de Czardas*, de Jeno Hubay, exécutées par notre premier violon solo, M. Mambriny, qui a fait montre de belles qualités, mais dont nous voudrions le jeu plus chaud, plus nerveux, plus coloré.

La grande attraction, ce que tout le monde attendait avec impatience, c'étaient les *Préludes de l'Ouragan*, conduits par M. Bruneau. Chacun comptait, vu le titre de l'œuvre et la réputation de l'auteur, sur une tempête épouvantable, sur un vacarme effrayant. Eh bien ! pas du tout, dans la première partie nous avons retrouvé les accents gracieux et la forme mélodique du grand compositeur Massenet, dont M. Bruneau est le digne élève. Quant à l'ouragan proprement dit, il ne nous a produit que l'impression d'une grande marée dont les flots viennent régulièrement, avec bruit, s'abattre sur la plage. En somme, musique agréable, intéressante, mais pas du tout révolutionnaire.

Les *Chansons à danser*, du même auteur, doivent être bien jolies, si nous en croyons les jeux de physionomie expressifs de Mlle Van Gelder, dont la voix ne parvenait guère qu'aux premiers rangs des fauteuils de parquet.

En somme, Concert intéressant, mais un peu long, un peu monotone par un temps sombre.

2e Concert populaire,

Programme très bien fait. Concert intéressant.

Pour l'orchestre, d'abord, l'*Ouverture du Roi Lear*, de Berlioz, entendue avec plaisir une deuxième fois; puis la *Bacchanale de Tannhauser* de Wagner, qui demanderait une nouvelle audition pour être bien comprise. Ces deux pièces importantes ont été rendues avec tout le talent qu'on est en droit d'attendre d'un orchestre homogène et habilement conduit. Enfin *Peer Gynt*, de Grieg, a enlevé tous les suffrages. « La mort d'Ase » et la « danse d'Anita » ont été plus spécialement applaudies. Malheureusement, les cuivres et la batterie, dans la dernière partie « dans la Halle du roi de Montagne », écrasaient les cordes, impuissantes à se faire entendre malgré de louables efforts. L'interprétation de cette œuvre fait le plus grand honneur à M. Brahy.

Mlle Rosa-Louise Samuels a joué le *Concerto en fa* pour violon de Lalo et une *Valse-caprice* de Saint-Saëns. Elève d'Ysaye, le grand artiste que nous avons entendu ici même, Mlle Samuels possède les qualités de son professeur.

Digitized by Google

Peut-être son jeu manque-t-il un peu de puissance, ce qui ne peut surprendre chez une jeune fille de 19 ans, mais une belle qualité de son, un doigté toujours sûr, qui lui permet des doubles cordes d'une justesse irréprochable, un archet expressif et bien en main, pour lequel les staccato les plus serrés ne sont qu'un jeu, assurent à cette jeune et gracieuse artiste un brillant avenir.

3e Concert populaire :

A cette matinée prêtait son concours une pianiste, Mlle Ritter.

« Dans le concerto en *mi* mineur de Chopin, écrit M. L. de Romain dans *Angers-Artiste*, Mlle Marie-Louise Ritter a fait preuve d'un irréprochable mécanisme et d'une rare pureté de style. Les pianistes ont pu admirer l'étonnante netteté de tous les traits si dificiles de la première partie et le moelleux du toucher dans la romance. Je ne saurais la féliciter trop vivement d'avoir soigneusement évité l'afféterie que trop souvent on apporte dans l'interprétation de Chopin. Certains lui reprocheront d'avoir fait une place trop restreinte à la fantaisie. Je crois très sincèrement qu'ils se trompent et qu'en leur donnant raison Mlle Ritter eût risqué de tomber dans l'affectation. Elle s'est contentée de jouer en musicienne et en artiste et de charmer, sans la moindre concession au mauvais goût, le public, qui lui a prouvé par d'unanimes applaudissements quel cas il faisait de son talent.

« Mlle Ritter a joué ensuite, avec une infinie légèreté, un court morceau de Scarlatti, puis *Idylle* de Chabrier, délicieusement chantée, et enfin l'une des plus belles études de Chopin, après laquelle on l'a acclamée et rappelée. Légitime et franc succès d'une sincère et grande artiste que nous aurons, croyons-nous, la bonne fortune de posséder longtemps dans notre ville où elle vient de se fixer pour deux années. »

Décidément, l'*Ouverture de Faust* de Wagner n'a pas le don de séduire le public de nos concerts qui, malgré la perfection d'une exécution supérieure, reste toujours froid lorsqu'elle est donnée.

Quelle différence avec l'accueil fait à *Hungaria*, le poème symphonique chaud, coloré, entraînant de Listz, qui a été couvert d'applaudissements et a procuré un beau succès à M. Brahy, à l'orchestre et aux solistes, MM. Mambriny et Lhoest.

Pour terminer, on nous a servi la *Suite algérienne* de Saint-Saëns, d'une couleur locale si vraie et en même temps d'une

Digitized by Google

allure si pimpante et si alerte. Quelle jolie musique et comme elle a été bien rendue! Comme a été bien rendu aussi le solo d'alto de la « Rêverie de Blidah ». Le jeu expressif, la belle qualité de son, rare chez un altiste, l'autorité dont a fait preuve M. Bailly dans le trop court instant qu'il nous a été donné de l'entendre, nous permettent d'espérer que la Société des Concerts voudra bien nous procurer l'occasion d'apprécier, dans une œuvre plus importante, le talent de cet excellent artiste.

***

Cette année, au mois de janvier, Angers perdait une de ses plus charmantes artistes, une toute jeune fille, très simple et très vaillante, Mlle Charlotte La Perrière.

En ces jours où l'on fête les morts, un souvenir d'elle nous arrive et fait nos larmes plus douces. En un recueil de quatre pièces pour piano, publié par M. Metzner-Leblanc, un peu de l'âme si pure de la chère morte vient vers nous. Nous l'entendons, en ces pages jolies et sans prétention, chanter naïvement la joie de vivre, et des mélancolies charmantes, mélancolies heureuses du reste; puis elle s'épanouit en des grâces enfantines; enfin, dans une dernière pièce, *Pensée secrète*, on sent je ne sais quelle douleur, je ne sais quelle vision de l'au delà...

Tous les Angevins liront en pleurant ce recueil auquel s'attache une si pieuse et si attendrie souvenance... Consolation triste qui semble venue des lointains qu'on ignore et qu'on espère.

***

Pendant le mois de septembre, M. Girard, le relieur bien connu de la rue Saint-Julien, à Angers, a exposé en ses vitrines une série de tableautins en pyro-gravures dus à la pointe de M. L.-E. Mette, ancien élève de notre école régionale des Beaux-Arts.

L'auteur, qui paraît doué d'un véritable talent, a soigné avec amour ses petits tableaux. Les amateurs ont remarqué notamment : *Une vieille Mendiante*, *Un groupe de Laveuses*, *Deux jeunes filles écoutant dans les bois*, *Un vieux Chemineau*,

Dans ces différentes scènes, M. L. Mette a prouvé qu'il maniait la pointe à feu aussi aisément que le crayon. Certains de ses tableaux sont renforcés d'ailleurs par une légère mise en couleur qui, plus vivement encore, fait ressortir le trait.

Digitized by Google

Pendant les premiers jours de novembre, c'était une collection très importante et très précieuse de dessins, d'esquisses et de tableaux du grand peintre dont notre ville s'honore justement, M. Lenepveu, qui figurait dans les vitrines de M. Girard.

C'est M. F. Cochin, neveu du grand artiste, qui, avec une bonne grâce dont tous les Angevins lui sauront gré, a autorisé cette exhibition d'une partie des trésors artistiques qu'il a hérités de son parent.

***

Avis aux bibliophiles angevins :

La *Monographie de la Cathédrale d'Angers*, de M. Joseph Denais, publiée par les soins de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, est totalement épuisée. L'auteur n'a même pas pu satisfaire à la double souscription décidée par le Ministère de l'Instruction publique et par la ville de Paris pour les diverses bibliothèques publiques, souscription qui est un nouvel hommage rendu, avec celui de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au mérite de ce bel ouvrage.

Ajoutons que l'*Inventaire général des Richesses d'art de la France,* publié par l'État, vient d'imprimer (malgré la décision prise par suite d'un vote regrettable du Parlement de suspendre cette magnifique publication) quelques-unes des monographies rédigées par M. Joseph Denais, à la sollicitation de la Direction des Beaux-Arts, celles de la *Trinité* d'Angers, *Saint-Laud*, *Saint-Serge*, le *Séminaire* et l'*Hospice Sainte-Marie* d'Angers. Malheureusement, la Commission de liquidation a cru devoir imposer à l'auteur la suppression de toute la partie rétrospective (la plus intéressante, à notre avis), et il serait désireux que des travaux si consciencieux et si minutieux, qui ont coûté à notre compatriote des recherches inouïes, ne restent pas plus longtemps inconnus du public érudit et artiste.

***

Dans un article du *Bulletin du Bibliophile* du 15 novembre dernier, M. Ch. Urbain, s'occupant d'une *Étude sur le Théâtre français du XIVe et du XVe siècle*, récemment publiée par M, Émile Roy, cita incidemment les *Miracles* composés « de 1536 à 1550 pour la Confrérie de Notre-Dame de Liesse » par « un certain Jean Louvet, *sergent à verge* au Châtelet de

Digitized by Google

Paris, qui faisait en même temps partie de la Confrérie de la Passion » ;

S'agirait-il là du père de notre chroniqueur Jean Louvet, qui fut « clerc du greffe civil du Présidial d'Angers, depuis au moins le mois de mai 1586, dit le *Dictionnaire Port*, et, *comme son père sergent royal ?* »

Ou bien n'est-ce qu'une simulitude de noms ?

***

Le *Bulletin du Syndicat du commerce en gros des vins et spiritueux de la région du Nord* consacre, dans son numéro de septembre, un article aux *Vins d'Anjou* et au succès qu'ils viennent d'obtenir à l'Exposition internationale de Lille, confirmé par les décisions flatteuses du jury en faveur des 142 exposants de la Société Industrielle et Agricole d'Angers.

« Les vignobles du Layon, dit-il, ont produit, en 1900, des vins particulièrement réussis, présentant tous les caractères des anciennes vignes franches.

« ... Les éléments constitutifs de ces vins sont normalement équilibrés ; ils prouvent que la reconstitution du vignoble de l'Anjou est chose bien faite et que l'on peut revenir sur les coteaux de la Loire et du Layon renouer les relations que le phylloxéra avait détruites. »

L'article se termine par des compliments très mérités adressés à M. Léon Bourcier, dont nous extrayons simplement ces lignes :

« En véritable apôtre de l'Anjou, M. Bourcier a réussi à faire renaître en nous l'excellent souvenir et l'antique réputation des vins de sa contrée. »

***

M. de Carvalho a fait paraître un numéro spécial *France et Portugal*, en l'honneur de la visite du roi de Portugal en France. Dans ce très intéressant numéro, nous trouvons un démenti des projets de vente de Lourenço-Marquez et un remarque article de M. Joseph Joubert, sur *La Nationalité portugaise*, dont nous détachons cet extrait :

Le Portugal a eu la bonne fortune d'avoir à sa tête des princes, des chefs dignes de l'admirable vaillance de leurs intrépides sujets, et Camoëns a pu dire, lyrique interprète du jugement de l'histoire : « Je chante la glorieuse mémoire de « ces Rois, qui propagèrent la Foi, agrandirent l'Empire,

Digitized by Google

« découvrirent les terres ignorées de l'Afrique et de l'Asie,
« s'affranchissant des lois de la Mort... »

La nature, il est vrai, a eu également sa part ; c'est aussi, reconnaissons-le, la Mer, glorieuse école de tant de vertus, qui a assuré la vitalité du peuple portugais ; ce sont les riches et encore vastes colonies de la monarchie qui, malgré des pertes cruelles, continuent de maintenir la prospérité nationale. Et une des principales causes de la réelle popularité qui entoure l'auguste personne du Souverain régnant à Lisbonne et que Paris, comme la France, salue avec respect, c'est que Sa Majesté, fidèle aux nobles traditions de la dynastie, a compris dès son avènement que la question coloniale et *africaine* en particulier, est vitale pour le royaume, et qu'avec esprit de suite et une grand élévation d'idées Don Carlos n'a cessé de favoriser le développement agricole, industriel et commercial des possessions d'*ultramar* de la Couronne et d'encourager ses sujets à porter là leur intelligence et leurs opiniâtres efforts.

Comme preuve manifeste des immenses progrès réalisés pendant son règne bienfaisant dans l'empire extérieur de Don Carlos, il suffit de rappeler le superbe Pavillon des Colonies portuguaises à l'Exposition Universelle de 1900, où tant de visiteurs ont pu admirer les produits multiples, les rares spécimens des richesses coloniales que les Portugais avaient envoyés à Paris de San Thomé, de l'Angola, du Mozambique, des Indes, de Macao et de Timor. Les nombreuses médailles et les flatteuses récompenses décernées aux exposants portugais de la Métropole et des Colonies ont prouvé avec un grand éclat que les descendants des *Intrépides* de l'Age héroïque n'avaient pas dégénéré. Les fils de la Lusitanie moderne ont montré qu'il savaient apporter dans les luttes pacifiques et les grands tournois internationaux de l'industrie la même énergie, la même ardeur que témoignaient jadis leurs maîtres dans les fameuses découvertes et les grandioses conquêtes chantées par l'immortel Camoëns, et qui avaient fait retentir jusqu'aux confins du monde l'éclatante renommée du Portugal et de ses glorieux monarques, dont l'union intime avec leurs loyaux sujets, si attachés aujourd'hui comme naguère à l'illustre Maison de Bragance, a fondé dans le passé la grandeur de la nation et assurera encore dans l'avenir les destinées prospères de la Lusitanie.

***

Digitized by Google

Le *Gaulois* du 11 novembre a publié un article très suggestif, intitulé le port de Bizerte en 1902 (Bizerte n'a plus de charbon, Bizerte sans marché charbonnier est une batterie d'artillerie sans munitions), signé du baron de Cambourg, secrétaire de la *Société des Études Coloniales et Maritimes*, nom bien connu en Anjou et en Bretagne. Le jeune écrivain, qui sonne la cloche d'alarme pour notre marine à Bizerte, est le fils du baron Antoine de Cambourg, ancien conseiller général de Maine-et-Loire, pendant de longues années vice-président de la *Société des Études Coloniales et Maritimes*, dont il était l'âme et à la tête de laquelle il s'était dévoué avec tant de patriotique ardeur pour la défense des grands intérêts de la France en Tunisie, à Madagascar et dans toutes les possessions de notre vaste empire colonial.

***

Voici les noms qui viennent d'être donnés à plusieurs rues de notre ville :

La rue A, située entre le chemin de la Brisepotière et la rue Victor-Hugo, s'appellera désormais *Rue du Commandant Bory*.

La rue C, à ouvrir dans l'axe de la nouvelle caserne, entre la rue Victor-Hugo et la rue Villebois-Mareuil, sera dénommée *Avenue du Général de Lamoricière*.

La rue D, située entre le chemin de la Motte et la rue E, deviendra *Rue d'Hédouville*.

La rue E, située à l'Est de la caserne, entre les rues de la Brisepotière et Victor-Hugo, se nommera *Rue Paul-Henry*.

La branche Est du chemin de la Motte devient la *Rue Rouget-de-l'Isle*.

La voie publique située entre la prison et le Palais de Justice, ancienne rue Savary et rue Fénelon, restera dans toute sa longueur la *Rue Savary*.

La rue Saint-Léonard, entre le Lycée et le pont Saint-Léonard, sera enfin appelée désormais *Rue Célestin-Port*

***

M. Le Gris de la Pommeraye, petit-fils du chef d'escadrons Le Gouz du Plessis, vient, dit l'*Echo de Paris*, « de faire don au Musée de l'Armée d'un habit de petite tenue de capitaine (maréchal des logis) à la deuxième compagnie des mousquetaires noirs (1814). Cet uniforme avait appartenu à son grand-

Digitized by Google

père Le Gouz du Plessis, qui fit la plupart des campagnes de Napoléon de 1806 à 1814. Il a été reçu avec d'autant plus d'empressement à notre grand musée militaire que celui-ci ne possédait aucun uniforme de ce corps fameux.

« Quant au capitaine, dont le donateur a également adressé la photographie au musée, il avait un frère également capitaine au 3e régiment des gardes d'honneur. Celui-ci fut tué devant Reims, pendant la campagne de France, en chargeant à la tête de son escadron.

« Le survivant servit la Restauration, fut nommé chef d'escadron au 7e chasseurs et passa avec ce grade aux cuirassiers de la garde de Charles X. La photographie reçue par le musée le représente dans ce dernier uniforme. »

***

Un Angevin vient d'être promu parmi les commandants de corps d'armée. Le général Servière, qui sort du rang, compte quarante-trois ans de services, quarante campagnes, deux blessures et six citations. Il est né à Montfaucon, en Maine-et-Loire, le 21 novembre 1842. Il débuta très brillamment au Mexique. En 1870, à Sedan, il fut atteint de deux éclats d'obus ; transporté dans une ambulance allemande, il réussit à s'échapper sous un déguisement et rejoignit l'armée de la Loire avec laquelle il termina la campagne. Plus tard, nous le retrouvons au Tonkin, où il prit une part fort belle aux grandes opérations du début de la conquête, et où il gagna les six citations à l'ordre qui sont inscrites à ses états de services. Depuis, cet officier général a été employé presque constamment en Tunisie et en Algérie. Général de brigade en 1894, divisionnaire le 27 mai 1900, commandant de corps en 1902.

***

M. le général de division Halter a été nommé au commandement de la 18e division d'infanterie (9e corps d'armée), et des subdivisions de région de Châtellerault, de Tours, d'Angers et de Cholet, à Angers, en remplacement de M. le général de division Mathis, appelé au commandement du 15e corps, à Marseille.

M. le général Halter a été nommé général de division le 24 mars 1902. Il est né en 1841, à Strasbourg, et commandait précédemment la 20e brigade d'infanterie à Blois.

***

Digitized by Google

M. le général de brigade de Ferron, ancien colonel du 135e de ligne, a été nommé au commandement de la brigade de cavalerie du 15e corps d'armée, à Marseille.

***

On écrit de Chaudron-en-Mauges au *Journal de Maine-et-Loire* :

Le dimanche 26 octobre, fête pleine d'entrain et très réussie à Chaudron-en-Mauges. La 1635e section des vétérans recevait son drapeau. A 9 heures et demie du matin, la section, formée en bon ordre, accueillait les drapeaux et délégations des sections voisines : Saint-Florent-le-Vieil, avec son vice-président M. Humeau ; Jallais, avec son président M. de Boissac ; Le Fuilet, avec son président M. Bourcier ; La Pommeraye, avec son président M. Avrillon.

M. le comte de la Bourdonnaye, député de la circonscription, après quelques paroles vibrantes, remit solennellement le drapeau au porte-drapeau, M. Réthoré.

Le président, M. Jean de Villoutreys, le remercia au nom de tous, puis attacha à la boutonnière de M. Colas, délégué à la formation de la section, une médaille d'honneur. Le cortège s'étant formé au cri de : Vive la France ! l'excellente musique de Montrevault, dirigée par M. Jacquet, en prit la tête et l'on se rendit à l'église. La grand'messe fut parfaitement exécutée. M. l'abbé Morillon, curé de Vihiers, ancien aumônier militaire, impressionna vivement le très nombreux auditoire par son beau discours ; puis, M. le Curé de Chaudron procéda à la bénédiction du drapeau. Après la messe, on se rendit au cimetière pour assister à l'absoute en l'honneur des morts de 1870 et pour déposer une palme de souvenir.

Enfin, toujours musique en tête, le cortège parcourut les rues de Chaudron en se dirigeant vers le banquet préparé à l'hôtel Denis, dont le propriétaire est, en même temps, secrétaire de la section.

Plus de 150 vétérans ou invités, parmi lesquels le conseiller général, M. le comte du Reau, le conseiller d'arrondissement, M. le baron J. de Villoutreys, vice-président, M. l'abbé Morillon, M. le curé et M. le vicaire de Chaudron, M. Neau, maire de Saint-Quentin, M. Daviau, adjoint de Saint-Rémy, y trouvèrent place et bonne chère. Au champagne, M. le comte de la Bourdonnaye, après avoir trouvé un mot aimable pour

Digitized by Google

chacun, fit battre tous les cœurs à l'unisson en parlant de la patrie et de l'armée. La fête se termina par la conduite du drapeau, laissant à tous le souvenir durable d'une excellente et saine journée.

***

La solennité de la remise du drapeau aux Vétérans de la 1.556e section, à La Varenne, publiée par divers journaux de Nantes et d'Angers, s'est effectuée, conformément au programme, le dimanche 21 septembre, avec un éclat particulier.

Arrivent, dans toutes les directions, les sections invitées à prendre part à la remise du drapeau ; ce sont les sections d'Ancenis, de Champtoceaux, de Liré et du Loroux-Bottereau.

La réception a lieu à la mairie, où M. Rondeau, le dévoué maire de la localité, président de la section de La Varenne, assisté de son vice-président, M. Georges Bouchereau, et des membres de la Commission d'organisation, reçoit les présidents et chefs de section, au nom de la population de La Varenne.

La Fanfare de Liré prend la tête du défilé et l'on se rend à l'église aux sons entraînants d'un vibrant allegro, afin d'assister à la bénédiction du drapeau.

Cette partie de la cérémonie nous procura la double satisfaction d'entendre une éloquente et patriotique improvisation de M. le Curé de La Varenne et de savourer l'exécution, par la Fanfare Liréenne, de quelques charmants morceaux.

Après la messe, les Vétérans se dirigent vers le Mail, au centre même du bourg, et là, M. Rondeau, maire et président de la section de La Varenne, remettant aux mains d'un vieux brave de Reischoffen, M. Bossard, l'étendard sacré, prononce, d'un ton ému et pénétrant, le discours suivant :

Messieurs et chers Camarades,

C'est avec une grande émotion que je m'acquitte de la tâche qui m'est dévolue : la remise du drapeau à la section.

Laissez-moi, tout d'abord, vous remercier d'un tel honneur et d'une telle joie, car il suffit d'être Français et d'avoir été soldat pour se sentir remué au fond du cœur, à la vue de cet insigne sacré de la Patrie bien-aimée. Si, pendant l'Année Terrible, il ne nous a pas été donné de le conduire à la victoire, nous pouvons affirmer hautement et avec fierté que nous l'avons toujours maintenu à l'honneur.

Je suis fier de vous représenter en cette circonstance solennelle ;

Digitized by Google

mon émotion est grande à ce spectacle qui réjouit mon cœur de soldat et de patriote.

Pour un soldat français c'est un honneur de prendre la parole dans une pareille cérémonie.

Pour un patriote, c'est une joie profonde de voir ces chers Vétérans s'incliner devant le drapeau.

Puis regardons ce drapeau national qui fut notre guide sur les champs de bataille et qui, en temps de paix, est le signe de ralliement de tous les Français. Restons fidèles à ces mots magiques : Honneur et Patrie ; à la devise des Vétérans : Oublier, jamais !

Recevez donc, vétéran Bossard, cet étendard, gage sacré aux trois couleurs nationales, qui nous rappelle les gloires de la France et qui renferme dans ses plis toutes nos espérances, afin que vous le portiez haut et fier partout où le devoir vous appellera, avec autant de bravoure et d'ardeur que lorsque vous l'accompagniez à l'héroïque bataille de Reischoffen.

Et toi, fier drapeau français, nous saluons avec joie ton entrée dans nos rangs aux cris de : Vive la France ! Vive l'armée ! Vive la République !

Ce patriotique discours soulève l'émotion générale, les cœurs battent à l'unisson à cette évocation du passé et à cette consolante espérance en l'avenir.

A 11 heures, Vétérans et invités se dirigent vers la salle du banquet qui était servi dans l'immense cour de l'hôtel Redureau-Brisset, décorée à cette intention d'écussons, d'oriflammes et de drapeaux russes et français disposés avec un art et un goût irréprochables.

A la table d'honneur avaient pris place : MM. Auguste Rondeau, maire et président; Toublanc, d'Ancenis; Tardif, du Loroux-Bottereau; Bouvet, de la Chapelle-Basse-Mer; Bourget, de Liré.

A l'heure des toasts, M. le Maire se lève et adresse à l'assemblée attentive les paroles suivantes :

Messieurs et chers Camarades,

Au nom des camarades de la 1556e section des Vétérans des armées de terre et de mer, je tiens à vous exprimer ma reconnaissance pour avoir répondu à notre appel avec autant d'empressement.

Nous sommes très sensibles à cette marque de sympathie ; soyez donc les bienvenus parmi nous.

Je vous assure que cette journée restera inoubliable parmi les Vétérans de la section de La Varenne. Car, si nous avons réussi à grouper les sections voisines dans un but patriotique et fraternel,

Digitized by Google

nous établissons entre nous, par là-même, un courant sympathique et amical.

Marchons donc tous la main dans la main, avec cette énergie qui caractérise les cœurs vraiment patriotiques.

Je lève mon verre à la France, à l'armée, à la marine et à la République.

Cette patriotique harangue, prononcée avec un sentiment profond et convaincu, soulève dans tous les rangs des bravos enthousiastes et, la série des toasts étant ouverte, les présidents des sections invitées y vont de leur petit discours et de leurs vifs remerciements pour la réception si cordiale qui leur est faite par leurs nouveaux camarades de la 1.556e section.

***

Le dimanche 9 novembre, à 11 h. 1/2, les Vétérans des armées de terre et de mer de 1870-71, se réunissaient à Angers, dans la cour de la Mairie, où de nombreuses délégations de sociétés patriotiques venaient bientôt les rejoindre.

Un cortège s'organisait, avec, en tête, les clairons des sapeurs-pompiers et la Fanfare du IVe arrondissement, et immédiatement se dirigeait vers la cathédrale où une messe, à laquelle assistaient toutes les autorités civiles et militaires, a été célébrée en l'honneur des soldats angevins morts pour la patrie.

Autour de l'autel étaient rangés les drapeaux des Sociétés suivantes : Alsaciens-Lorrains, Anciens Militaires, et ceux des sections des vétérans d'Angers, Trémentines, Saint-Florent-le-Vieil, Durtal, Ancenis, Varades, Nantes, La Flèche et Rennes.

Le cortège s'est reformé immédiatement après la messe, pour aller au cimetière de l'Ouest, déposer aux pieds du monument, élevé à la gloire des enfants de l'Anjou morts pour la France, deux magnifiques couronnes offertes : l'une par la section des Vétérans d'Angers, et l'autre par la société des Alsaciens-Lorrains.

Au cimetière, M. Beucher, puis M. l'abbé Morancé, aumônier du Prytanée militaire de La Flèche, ont prononcé des allocutions vibrantes de patriotisme et d'amour de l'armée.

Au banquet, qui eut lieu dans les salons Courcier-Bourigault, des toasts se sont fait entendre. M. Fontanès, secrétaire général de la Préfecture, a porté un toast à M. Loubet et à la République.

Digitized by Google

Voici les paroles très applaudies de M. le général Faugeron :

Messieurs,

Je considère comme un devoir de remercier avant tout M. l'aumônier, abbé Morancé, des éloquentes et patriotiques paroles qu'il a bien voulu nous faire entendre aujourd'hui, au pied du monument élevé aux Angevins morts pour la Patrie en 1870. Je suis sûr que ce noble langage vous a été au cœur, comme il m'a ému moi-même, en évoquant, avec autant de charme que de talent, les fantômes de l'Année Terrible et en en tirant les graves enseignements que comportent ces cruels souvenirs. Ce sont les sentiments qu'ils inspirent qui ont donné naissance à votre Société, dont je salue avec bonheur la prospérité croissante.

Après la guerre, quelques camarades, aux idées généreuses, ont pensé que les dures épreuves supportées en commun, les blessures toujours saignantes dont souffre encore la France, avaient créé entre nous tous, qui avions été les témoins impuissants et les victimes de nos désastres, des liens que rien ne pouvait rompre et qu'il y avait tout avantage à resserrer. Une œuvre d'assistance mutuelle, de fraternité entre vieux soldats, est née de ces sentiments. Cette œuvre, à l'écart de toute préoccupation politique, recherchant tout ce qui peut nous unir, écartant tout ce qui pourrait nous diviser, n'a eu d'autre but que de rapprocher tous les camarades, pour s'aider les uns les autres, entretenir vivants et bien portants parmi eux les sentiments d'honneur, de respect du drapeau, d'amour de la Patrie, nés et développés dans leur cœur par les souffrances de la guerre, vaillamment supportées en commun, par les nobles exemples qu'ils avaient eus sous les yeux devant l'enemi.

Ces idées, Messieurs, ont fait un chemin rapide. La presse a énuméré dernièrement les millions que possède actuellement notre Société, si modeste au début. Dans un petit nombre d'années, les pensions espérées vont être servies aux plus âgés d'entre vous. Nul doute qu'à ce moment la Société des Vétérans ne prenne un nouvel essor. Elle aura rendu ainsi un immense service à la France, non seulement en lui préparant parmi nos enfants de vaillants défenseurs, animés de ces mâles vertus qui font les nations fortes et glorieuses et que vous avez tous admirés, malgré leur insuccès momentané, chez ce généreux petit peuple qui a su mériter le respect et l'estime du monde entier et dont l'avenir, je veux l'espérer, saura récompenser la conduite héroïque, mais aussi en popularisant et démontrant aux yeux de tous les avantages qu'une association peut obtenir des œuvres de mutualité.

Longue vie donc et succès croissants à la Société des Vétérans dont les membres, en retirant de leur association, de leurs efforts communs, des avantages personnels incontestables, auront en même temps donné un exemple utile et fait œuvre de bons Français.

Digitized by Google

Après avoir distribué à tous des remerciements mérités, M. Beucher, président de la section, a raconté les évasions successives, en 1870-71, d'un brave sapeur du génie, membre (et même membre du bureau) de la 627e section. Il nous a gracieusement autorisés à publier cet incident dans notre prochain fascicule, ce dont nous le remercions.

M. Boulanger, qui remplaçait M. le Maire, a remercié au nom de la municipalité.

Dans une éloquente improvisation, M. le sénateur comte de Blois a rappelé l'épisode de Coulmiers, le 9 novembre, et l'entrée des Français victorieux (pour une fois la victoire avait souri à nos armes !) dans la ville de Jeanne d'Arc.

Rappeler ces faits, se souvenir des épisodes auxquels on a été mêlé, c'est là, a dit M. le comte de Blois, un des trésors de la Société des Vétérans, et c'est là aussi un des motifs de ses progrès toujours croissants. Après avoir exprimé le regret de ne pas voir près de lui son ancien compagnon d'armes et son confrère au Sénat, M. Bodinier, retenu bien malgré lui, M. de Blois a soulevé les applaudissements enthousiastes des auditeurs dans une magnifique péroraison, toute vibrante de patriotisme.

M. Goujon, délégué de Nantes, puis M. Huguet, de Rennes, ont, à leur tour, pris la parole et toasté aux progrès de la 627e section.

Un bal a terminé cette journée bien remplie.

En terminant ce compte rendu, qu'il nous soit permis de féliciter chaudement les organisateurs de cette fête, M. le Président et MM. les Membres du bureau de la 627e section.

***

La Société des Agriculteurs de France a organisé, il y a quelques années, un concours de monographies de communes rurales.

L'an dernier, M. Stanislas François était un lauréat de ce concours pour son étude sur la commune de *Louvaines*. Cette année, un autre angevin, M. Henri Godivier, architecte à *Pouancé*, obtenait un prix de 100 francs pour sa monographie de cette petite ville.

***

La Commission pour le prix de Linguistique, fondé par M. de Volney, a accordé, sur les revenus de cette fondation,



Digitized by Google

une récompense de 1.000 francs à MM. V. Scheil et C. Fossey, pour leur grammaire assyrienne. M. C. Fossey est un angevin, ancien élève du Lycée d'Angers, de l'École normale supérieure, des Écoles d'Athènes et du Caire, professeur d'assyriologie à l'École des Hautes Études de Paris.

***

L'Académie française a décerné des *prix Montyon* (500 fr. chacun), à Mlles Virginie Brouard, à Neuvy-en-Mauges, et Agathe Fremond, au May-sur-Evre.

Un *prix Honoré de Sussy* (500 fr.), a été accordé à Mlle Rosalie Humeau, du May-sur-Evre.

***

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Lucien Rousseau, 1er prix de violon à l'École de musique d'Angers, est admis premier dans la classe d'alto, au Conservatoire.

***

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Maurice Lecoq, l'heureux gagnant de la coupe de la Reine au grand Concours international de Tir de Rome, vient d'être nommé, par sa majesté le roi d'Italie, chevalier de l'ordre de la Couronne.

***

M. Bloudeau, président du Syndicat de la Boucherie d'Angers et du département de Maine-et-Loire, a été nommé chevalier du Mérite agricole.

***

Le 4 octobre, la Colonie angevine à Paris, accompagnait au Père-Lachaise, le cortège funèbre de René Brochin.

Nous avons tenu, dit le *Patriote*, à nous faire représenter aux obsèques du sympathique président du « Vin d'Anjou ».

La foule d'amis venus rue Bonaparte, pour donner à notre regretté compatriote cette dernière preuve de sympathie, était considérable.

L'église Saint-Germain-des-Prés, où avait lieu la cérémonie religieuse, était insuffisante à les contenir tous.

Le deuil était conduit par Mme Brochin, sa veuve, par M. Georges Brochin, colonel, chef du 1er bureau de l'état-

Digitized by Google

major de l'armée; M. Gustave Brochin, lieutenant-colonel, chef d'état-major du Gouvernement de Dijon, et par M. et Mme Serre.

Les cordons du poèle étaient tenus par les trois collègues du défunt, curateurs aux successions vacantes, et par M. Gabriel Richou.

Parmi les nombreuses couronnes, nous avons remarqué celles offertes par l' « Association Polytechnique », le « Vin d'Anjou », « La Société de Secours mutuels des Angevins à Paris, « La Société des I », etc.

Pendant la cérémonie religieuse, nous avons pu, avec mille difficultés, reconnaître quelques compatriotes.

Nous avons successivement aperçu et noté au hasard :

MM. le Dr Motet, de l'Académie de médecine, président d'honneur du « Vin d'Anjou » ; Mme Plaçais mère, venue comme nous, d'Angers, pour la cérémonie ; Jules Plaçais et Madame ; Lorin, avoué à Rambouillet ; Pilmis, président des « Angevins de Paris » ; René Martin ; Jules Martin, banquier ; Jousselin ; Masson de Torcy, vice-président des « Angevins de Paris » ; Jeinxiette, associé d'agent de change ; Gabriel Richou, conservateur de la Bibliothèque de la Cour de Cassation ; Georges Richou, ingénieur, vice-président de l'Association Polytechnique ; Pierre Beziau, président d'honneur de la Société des « Angevins de Paris » ; Haro, artiste peintre ; R. Couchot ; Dr Gauchas ; Dr Furet ; Grangé, ancien avoué à Angers ; Pacault ; Pujol, commissaire-priseur ; Jounerat, pharmacien ; Crocherie, etc.

Afin de pouvoir rendre compte à nos lecteurs des discours qui devaient être prononcés sur la tombe de notre compatriote, nous l'avons accompagné en une marche longue à travers Paris, jusqu'au Père-Lachaise, où devait avoir lieu l'inhumation.

M. Gentil, président de l'Association Polytechnique, a pris le premier la parole et a prononcé un discours dont voici les principaux passages :

Messieurs,

Si nous ne tenions compte ici et ne nous inspirions que de la modestie planant sur tous les actes, sur tous les sentiments de notre infortuné camarade, nous nous tairions, et cette suprême étape recevrait seulement l'expression de notre affliction.

Digitized by Google

Mais il nous pardonnera, une dernière fois, de transgresser ses volontés et de lui adresser cet adieu public dans lequel se fondront — sincères et douloureux — les souvenirs d'une vie exemplaire, toute d'abnégation, de sacrifices et de vertus.

René Brochin est né à Angers, le 25 janvier 1852, d'une famille d'officiers, dont plusieurs membres ont occupé ou occupent encore de hautes fonctions dans l'armée. Il fit ses études universitaires dans cette ville, et il venait à peine de commencer son droit et de recevoir les premières notions de notariat chez Me Plaçais, notaire, quand la guerre survint.

Après la guerre, Brochin vint à Paris terminer son droit et continuer son stage, qu'il accomplit dans les études de Mes Émile Jozon, Duboys, Gustave Robin et de Me Olagnier, dont il devint ensuite le maître clerc.

Le choix de ces études était des plus heureux, car l'honorabilité native de Brochin, sa loyauté exemplaire, ses goûts pour le travail réfléchi et son exquise affabilité réclamaient des contacts particulièrement observés — et il les rencontrait précisément dans ces sphères des plus pures traditions notariales, où le souci des solutions ne fut jamais inspiré que du droit et de l'équité.

Membre de la conférence l'Union notariale, membre, puis président de l'Association professionnelle des clercs de notaires et d'avoués, La Basoche, aux travaux de laquelle il prit une part si grande et à laquelle il resta si fidèlement attaché, membre de la Société des I, membre de la Société amicale des Angevins à Paris, Brochin fut encore l'un des premier à accepter, il y a dix ans, les fonctions particulièrement délicates de professeur de notariat à l'Association Polytechnique.

Ses camarades, est-il besoin de le dire, l'adoraient ; ils l'avaient choisi comme secrétaire de la section avec cette très touchante pensée, que sa nomination suffisait, à elle seule, à caractériser l'harmonie du groupe.

René Brochin avait puisé dans sa famille les profondes racines de l'honneur, de la loyauté, de la fidélité. Il avait puisé dans son mariage ses exquis sentiments de cœur et ses goûts affinés d'art ; il avait puisé, enfin, dans ce milieu notarial et sous la direction de son dernier patron, sa netteté, sa rectitude en affaires et la courtoise affabilité de ses relations.

C'est cette triple source bienfaisante qui fit de notre ami l'homme exceptionnel que nous avons connu, que nous avons aimé et dont la brusque disparition nous déconcerte.

Un dernier trait dépeint bien ce beau caractère :

Cette horrible neurasthénie, dont il fut atteint au commencement de l'année, torture chez les autres le cerveau, trouble l'équilibre des facultés, énerve physiquement les moindres actes. Notre malheu-

Digitized by Google

reux ami eut l'effrayant courage de surmonter les crises et de rester René Brochin avec tous.

N'est-ce pas assez révéler sa valeur, la force de son esprit? N'est-ce pas assez rappeler l'étendue de notre perte?

Son fils, qui devait l'accompagner jusqu'ici, n'a pu supporter sans faiblir cette terrible épreuve ; souffrant, il a dû s'aliter.

L'heure de l'éternelle séparation est arrivée, mon bien cher et pauvre ami, recevez une dernière fois nos prières et notre peine.

Vous emportez avec vous les regrets de toute une génération, mais vous nous laissez le souvenir de votre vie exemplaire. Adieu.

M. Georges Richou, ancien président du « Vin d'Anjou », a pris ensuite la parole et s'est exprimé ainsi :

MADAME,
MESSIEURS,

C'est avec un bien vif sentiment de douleur que je viens, au nom de la réunion amicale des Angevins résidant à Paris, au nom du « Vin d'Anjou », apporter l'expression de ses regrets les plus affectueux sur la tombe trop tôt ouverte de son cher président, René Brochin. Il a été pour elle l'un des ouvriers de la première heure ; il a largement contribué à sa fondation ; pendant de longues années il a occupé les fonctions de secrétaire général, auxquelles s'attache plus de travail que d'honneur et qu'il a remplies avec un zèle et un dévouement sans bornes.

Brochin réunissait d'ailleurs, à un haut degré, les qualités qu'exige ce rôle toujours laborieux et quelquefois difficile. Nature éprise du beau sous toutes ses formes, musicien distingué, il excellait à donner à nos réunions un caractère artistique qui n'en excluait ni l'humour ni la cordialité. D'une bienveillance à toute épreuve, il savait acquérir et, mieux encore, conserver les sympathies et les amitiés. Accueillant à chacun, il ne comptait, parmi ses compatriotes, comme ailleurs, que des amis, et, si sa modestie ne l'eût volontairement retenu au poste de travail et d'abnégation qu'ils étaient heureux de lui avoir confié, il y a longtemps qu'ils l'eussent appelé à les présider.

Nous avions néanmoins, cette année même, pu vaincre ses scrupules au prix d'insistances réitérées. Ne semble-t-il pas, Messieurs, que nous eussions comme un secret pressentiment de ne pas trop attendre pour lui conférer la juste récompense de ses longs et dévoués services?

Cher compatriote et ami, vos qualités d'esprit et de cœur que je viens de rappeler en de trop brèves paroles, l'estime dont vous étiez universellement entouré au point de vue professionnel, la notoriété si méritée que vous aviez conquise dans votre enseigne-

Digitized by Google

ment à l'Association Polytechnique, tout concourait à vous rendre digne de ces fonctions présidentielles que la maladie, hélas ! impitoyable, ne vous a pas permis de remplir. Votre mémoire nous restera bien chère, et plus d'un parmi nous, en revenant à ce « Vin d'Anjou », où vous avez pendant tant d'années prodigué le meilleur de vous-même, vous cherchera encore et vous adressera l'hommage mouillé de larmes d'un pieux regret et d'un affectueux souvenir. Adieu, cher ami, adieu.

Puis M. Pierre Beziau, président d'honneur de la Société des Angevins à Paris a, dans une improvisation émue, prononcé les paroles suivantes, empreintes d'une réelle émotion.

Brochin, qui fut l'un des fondateurs du Vin d'Anjou, était aussi membre honoraire de la Sociéte des Angevins à Paris, où il s'était fait inscrire des premiers, sachant qu'il trouverait là des infortunes à soulager et des services à rendre.

On vient de rappeler tout à l'heure magnifiquement son labeur, ses œuvres, je veux seulement, moi qui m'honore d'avoir été parfois son collaborateur, souvent son intermédiaire, rendre un éclatant hommage à sa bonté.

Car, il fut bon en effet, comme on vient de vous le dire ; son cœur était accueillant comme son sourire. Sa bienveillance n'avait d'égale que sa discrétion.

Il fut pour nous tous plus qu'un compatriote, il fut un ami véritable.

Au nom de la Société des Angevins de Paris, j'adresse ici à ce noble esprit, avec le suprême adieu, l'expression de nos regrets et de notre profonde douleur.

J'adresse à sa famille, à sa veuve, à son fils, qui n'a pu, pour les raisons que l'on vient de vous dire, rendre les derniers devoirs à son père, nos sentiments de vive sympathie, et je leur donne l'assurance que la mémoire de leur cher défunt survivra vivante, honorée, dans le cœur de tous les Angevins.

Adieu, Brochin, adieu mon ami, mon camarade.

***

Nous lisons dans l'*Anjou Médical* :

« Une mort imprévue nous enlève brutalement l'un des plus brillants élèves de l'École d'Angers ; Guihal était arrivé dans les premiers à l'Internat des hôpitaux de Paris ; il donnait par ses études, par ses travaux les plus brillantes espérances à tous ses maîtres, à tous ses amis, et il disparaît

Digitized by Google

en quelques jours, victime, on peut le dire, du devoir professionnel. Guihal avait eu, ces temps derniers, une angine infectieuse contractée dans son service de l'hôpital des Enfants-Malades, où il était interne de notre ami Marfan ; c'est affaibli encore par les suites de cette infection qu'il a été pris d'appendicite et frappé à mort dès le début. Les soins les plus dévoués et les plus éclairés n'ont pu le sauver. C'est une grande perte pour l'internat des hôpitaux de Paris, et aussi pour la science française ; que sa famille éplorée, que sa jeune veuve reçoivent l'expression attendrie de nos plus vifs et de nos plus sincères regrets. »

***

Le jeudi soir 30 octobre est décédée, à l'hospice d'Angers, où depuis 56 ans, elle exerçait son dévouement, la sœur Rose Doméjeau, que les petits, privés des consolations et de l'affection maternelle, appelaient « maman Rose ». Ce nom si doux, si poétique et si beau, résume la vie d'héroïque dévouement de la défunte. Il est plus éloquent que tous les éloges.

Sœur Doméjeau Rose-Dorothée, née à Rieumes (Haute-Garonne), le 27 septembre 1827, entra dans la compagnie des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul le 27 septembre 1846 ; son temps de noviciat terminé, elle fut envoyée à l'hôpital Saint-Jean, à Angers, où elle arriva le 15 juillet 1847. La grande salle des femmes lui fut alors confiée.

Lorsque l'hôpital Saint-Jean fut fermé pour être installé dans celui actuel, sœur Rose fut chargée, à nouveau, d'une salle de femmes ; peu de temps après, on lui confia le dépôt de l'Hôtel-Dieu. A ce service déjà très important, on adjoignit celui des enfants assistés dont elle s'occupait encore le jour de sa mort. Le nombre de ces pauvres déshérités qui sont passés dans les bras de sœur Rose est incalculable.

En reconnaissance d'une si longue et si belle carrière au service des malades et des enfants abandonnés, M. Waldeck-Rousseau décerna à Sœur Rose, en mars 1901, la médaille d'honneur de l'Assistance publique.

Ce témoignage officiel de satisfaction l'avait fort surprise. Sœur Rose trouvait tout naturel d'avoir consacré sa vie entière au service des déshérités.

Plus de 500 personnes assistaient à ses obsèques, qui ont été célébrées dans la chapelle des Hospices.

Digitized by Google

M. l'abbé Jannet a procédé à la levée du corps qui a été porté à bras par six religieuses dans la chapelle ; une grand' messe a été chantée ; l'absoute a été donnée par M. l'abbé Grellier.

Le cortège s'est ensuite dirigé vers le cimetière de l'Ouest où, dans le caveau réservé, devait avoir lieu l'inhumation.

Devant le char funèbre, qu'entourait une délégation des enfants assistés, marchait un groupe d'enfants de Marie avec leur bannière enrubannée de deuil ; le corbillard était suivi des Sœurs de l'Hôpital, de plusieurs membres de la Commission administrative de l'Hospice, d'un grand nombre de docteurs et d'internes, des vieillards de l'Hospice, etc.

Au cimetière, M. Beucher a prononcé l'éloge funèbre de Sœur Rose. Il n'a eu pour cela qu'à raconter simplement la vie si simple, mais si pleine d'abnégation et de dévouement que fut celle de « maman Rose ».

***

Nous avons appris avec tristesse la mort de M. l'abbé Machefer, chanoine honoraire et custode de la Cathédrale, décédé le 10 novembre, à l'âge de 80 ans.

Tout Angers connaissait ce vieillard au profil vigoureux, qui depuis quarante ans bientôt semblait faire corps avec la vieille cathédrale dont les richesses artistiques et les intérêts matériels lui étaient confiés. Avec lui disparaît l'un des amis les plus passionnés et l'un des connaisseurs les plus entendus de nos belles tapisseries.

***

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Bouchard, délégué départemental, secrétaire général de la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire, officier du Mérite agricole, décédé à Saint-Martin-la-Forêt, à l'âge de soixante-deux ans.

Ses obsèques ont eu lieu le jeudi 20 novembre, à quatre heures, en l'église Sainte-Thérèse, au milieu d'une nombreuse assistance.

Au cimetière, M. le comte de Blois, comme président de la Société industrielle et agricole, a prononcé quelques paroles pleines d'émotion devant le cercueil du défunt.

***

Digitized by Google

Le général de Douvres, commandant la 15e brigade à Laval, vient de mourir en cette ville. Il était âgé de 62 ans et était né à Chalonnes-sur-Loire.

Le général de Douvres appartint d'abord à l'artillerie ; il s'est particulièrement distingué au cours de la guerre contre l'Allemagne : dans un des derniers combats de la campagne, à Parigné-l'Evêque, il reçut deux graves blessures : un éclat d'obus lui traversa le pied de part en part et un autre lui fractura le bras.

Ce soldat distingué a encore fait campagne au Tonkin, sous Brière de l'Isle et Négrier, et prit part aux opérations sur Langson.

Comme colonel, M. de Douvres a commandé le 12e d'artillerie, à Vincennes ; il a été nommé général de brigade en 1895 et était à la tête de la 5e brigade d'infanterie depuis six ans passés. Il allait être atteint par la limite d'âge.

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que M. le Général Faugeron a bien voulu nous promettre de retracer, dans une notice qui paraîtra dans un des prochains fascicules de la *Revue*, la carrière si bien remplie de notre distingué compatriote.

A. Z.

*Le Directeur-Gérant :* G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 2534-2.

Digitized by Google

Digitized by Google

INDEXED

# REVUE DE L'ANJOU

52e Année

Nouvelle Série

5e et 6e Livraisons — Novembre et Décembre 1902

TOME XLV

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1902

Digitized by Google

# SOMMAIRE

## NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Une statuette de sainte Émérance. — **Ch. Urseau** ..... 317

La France et le Siam. Nos relations de 1662 à 1903; le traité du 7 octobre 1902. — **Ch. Lemire** ..... 326

Étude critique des Actes de Saint Maur de Glanfeuil. — **Fr. A. L'Huillier** ..... 351

Lakanal et David d'Angers (suite et fin). — **Henry Jouin** ..... 375

Les sanctuaires de la Croix d'Anjou : La Chapelle de la Vraie-Croix à l'abbaye de la Boissière ; La chapelle du château d'Angers. **L. de Farcy** ..... 401

Souvenirs de 1870. Prisonniers évadés. — **A. B** ..... 418

Poésies : Le cimetière ; — Une aumône ; — Sieste rose ; — Doute. — **Paul Drouet** ..... 427

Voyage à travers un vieux registre. La Société populaire de Beaufort-en-Vallée (1793) (suite). — **Abbé G. Hautreux** ..... 430

Siège du Fort Saint-Martin et fuite des Anglais de l'île de Ré. Relation historique écrite en latin au XVII^e siècle par Jacques Isnard, traduite en français en 1879 par le Dr Atgier (suite). — **Dr Atgier** ..... 443

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (novembre-décembre 1902). — **A. Cheux** ..... 450

Résumé des observations météorologiques faites pendant l'année 1902 à l'Observatoire de la Baumette (près Angers). — **A. Cheux** ..... 452

Chronique ..... 455

Le « trésor » de Brissac. — Société des Amis des Arts : Inauguration du Salon ; Concours artistique pour 1902-1903. — Bureau de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers pour 1903. — Quatrième et cinquième Concerts populaires ; premier Concert extraordinaire. — Concert de la Sainte-Cécile et de la Chorale angevine. — M. et Mme Botrel à Angers. — L'angevin Moreau et la musique d'*Esther*. — Quatrième foire des vins d'Anjou. — La messe de la Croix-Rouge à la Cathédrale. — Les mobiles du canton de Châteauneuf à Chanteussé. — M. le général de Lafond. — *Le Gouz de la Boullaye et ses voyages*, par M. Joseph Joûbert. — Prix Salverte et prix Corvisart. — Concours des Arts de la Femme. — Distinctions honorifiques : Légion d'honneur, Médailles de l'Académie de médecine. — Nécrologie : M. P. Couscher de Champfleury. — **A. Z.**

A travers les Livres et les Revues : *Les Annales Fléchoises*. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique ..... 475

*Saint François d'Assise et son école*, d'après les documents originaux, par Paul Henry. — **Fr. Ubald d'Alençon.**

GRAVURES

Statuette de sainte Émérance.

*La France et le Siam :* Dissémination des peuples de racé thai. — S. M. Chulalongkorn, roi de Siam. — Région des Grands Lacs au Mé-Kong. — Carte du Siam.

*La Chapelle de la Vraie-Croix à l'abbaye de la Boissière* : Un des panneaux de la porte de l'ancienne église. — Plan et tracé de la voûte. — Abside est. — Côté nord. — Façade ouest de la chapelle. — Panneau de la porte d'entrée. — Coupe longitudinale.

*La chapelle du château d'Angers* : Côté nord. — Porte d'entrée. — 1re Clef de voûte de la Chapelle. La Vraie-Croix, origine de la Croix d'Anjou. — 2e Clef de voûte de la chapelle. Blason de Louis II. — 3e Clef de voûte de la chapelle. Blason de Louis II et d'Yolande d'Aragon.

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

**Prix de l'abonnement annuel : 12 francs**

**Le fascicule : 2 fr. 50**

Digitized by Google

Digitized by Google

STATUETTE DE SAINTE ÉMÉRANCE

**Appartenant à l'église du Longeron**

Digitized by Google

UNE

# STATUETTE DE SAINTE ÉMÉRANCE[1]

De toutes les merveilles d'art que les siècles de foi avaient accumulées dans nos églises, le plus grand nombre a disparu ; souvent même, là où jadis régnait la plus éclatante richesse, on ne retrouve plus aujourd'hui que l'extrême indigence. Il importe donc de signaler — pour les faire connaître et au besoin pour les protéger — les derniers restes de ces trésors dispersés ou anéantis.

Nos pères aimaient à reproduire en argent, quelquefois même en or, l'image des saints dont ils possédaient les reliques ou pour lesquels ils professaient un culte particulier. C'est ainsi que le chapitre de la cathédrale d'Angers avait enchâssé un os du bras de saint Maurice « dans une statue d'argent et d'or, de deux pieds de hauteur, représentant le saint capitaine revêtu d'une cotte de mailles, tenant un glaive d'une main et son bouclier de l'autre[2] ». Dix-sept autres statues, également précieuses, figurent dans les inventaires de la même église[3]. Le trésor de

[1] Cette étude, sauf de légères modifications, vient d'être publiée dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques*, année 1902, p. 290-296.

[2] L. de Farcy, *Monographie de la cathédrale d'Angers, le Mobilier*, p. 181 et 182. Angers, Josselin, 1901.

[3] *Ibid.* p. 182-186.



Digitized by Google

l'abbaye du Ronceray ne le cédait en richesse qu'à celui de la cathédrale[1]. La sacristie du couvent des Jacobins possédait six statuettes d'argent qui durent être comprises, si elles existaient encore, dans les 7.034 livres de « vieilles pièces d'argenterie d'église », que le prieur Faitot vendit, vers 1780, comme « inutiles et de peu d'usage[2] ». A Saint-Pierre, l'inventaire de 1708 mentionne « une image de saint Pierre, d'argent doré, à soubassement de cuivre, une autre de saint Vincent, d'argent doré, une image de Notre-Dame, en argent[3] ». A Sainte-Croix, le reliquaire de saint Maurice était orné de plusieurs « figures, l'une de saint Maurice et les deux aultres de ses compaignons, et une aultre figure de Notre-Dame-de-Pitié, le tout d'argent doré[4] ». En 1497, Guillaume Prieur, maître orfèvre à Angers, fournit au chapitre de Saint-Jean-Baptiste « une statue en argent doré de saint Julien, martyr[5] ». Un autre orfèvre d'Angers, Thomas Sophier, livre, en 1602, une « Madeleine d'argent » à l'église Saint-Aubin des Ponts-de-Cé[6]..... On pouvait admirer des travaux de même genre à Saint-Laud[7] et à Saint-Martin d'Angers[8], à Baugé[9], à

[1] Thorode, *Notice de la ville d'Angers*, édition E. L[ongin], p. 265. Angers, Germain et G. Grassin, 1897.

[2] *Ibid.*, p. 327.

[3] Arch. de M.-et-L., G 1178.

[4] *Ibid.*, G 1674.

[5] *Ibid,*, G 645, fol. 34.

[6] *Mémoires de la Société d'Agriculture Sciences et Arts d'Angers*, t. V, p. 187.

[7] « Un ange en vermeil, portant les reliques de saint Jacques et de saint Philippe, pesant un marc six onces cinq gros. » Arch. de M.-et-L. Q. Biens nationaux, état de l'argenterie provenant des couvents et églises.

[8] Une statue de saint Martin à cheval en argent. (C. Port, *Dict. de M.-et-L.*, t. I, p. 58.)

[9] « Une effigie de la Sainte Vierge en argent de la hauteur de 16 pouces ; une effigie de saint Sébastien d'argent, de 11 pouces et demi de hauteur ; une effigie de saint Laurent, de 15 pouces de hauteur, aussi d'argent doré. » (Arch. de M.-et-L., Q *loc. cit.*)

Digitized by Google

Beaufort[1], à Saint-Léonard de Chemillé[2], à Maulévrier[3], au Puy-Notre-Dame[4], à Saint-Pierre de Saumur[5], etc.

Aujourd'hui combien reste-t-il, en Anjou, de ces pieuses et naïves « images », devant lesquelles, avec tant de confiance, nos aïeux venaient exposer leurs besoins ? Le compte est facile à faire : on en connaît exactement trois[6].

La plus ancienne remonte seulement à la fin du xv^e siècle. C'est une statuette de Notre-Dame, en argent repoussé, posée sur un double piédestal de cuivre. La Vierge porte l'Enfant-Jésus sur le bras gauche ; de la main droite elle devait présenter un sceptre, qui n'existe plus. Ses cheveux sont épars sur les épaules. Sa tête est couronnée d'un diadème à perles. Les deux personnages sont vulgaires et sans grâce. Cette petite statue mesure 0^m145 de hauteur. Elle appartient à l'église de Béhuard.

La seconde est conservée dans l'église de Chanzeaux. Elle représente saint Fiacre, patron des jardiniers, en costume monastique. Le saint, vêtu d'une robe à capuchon et d'un large scapulaire, appuie la main droite sur une bêche. Son regard repose sur un livre, qu'il porte de la main gauche. Sa tête, nue et rasée, respire la douceur et le calme.

[1] « Un reliquaire en argent, représentant saint Sébastien ; un autre reliquaire de saint Honoré, en argent. » (*Ibid.*)

[2] « Une figure de saint d'argent, en partie dorée, pesant six onces cinq gros et demi. » (*Ibid*).

[3] « Une petite Vierge d'argent, pesant un marc deux onces et demi. » (*Ibid.*)

[4] « Un saint Jean et son pied de stale, le tout en vermeil ; un saint Sébastien. avec les pieds et les bras dudit saint Sebastien en partie dorés. » (*Ibid.*)

[5] « Une image de saint Christofle, recouverte d'argent, ouquel a ung reliquère de la croix saint André ». (Arch. de M.-et-L., G 2524, p. 7.)

[6] Je ne parle pas de celles qui pourraient exister dans les collections particulières. Ainsi M. A. Michel, conservateur du musée archéologique d'Angers, possède une statuette en argent repoussé et doré, qui aurait appartenu à l'ancienne abbaye de Saint-Georges-sur-Loire : cette statuette date du xvi^e siècle. C'est d'ailleurs la seule que je connaisse.

Digitized by Google

L'ensemble est assez élégant. Cette intéressante statuette, que l'on peut attribuer sans hésitation au XVIIe siècle, est fixée sur un socle d'ébène, dans lequel on a renfermé une relique de saint Fiacre. Elle mesure 0m23 de hauteur. De même que la précédente, elle est en argent repoussé.

La troisième, une curieuse statue de sainte Emérance, est l'objet d'un culte plusieurs fois séculaire dans la paroisse du Longeron. Malgré la vénération dont on l'entoure et les fêtes qu'on célèbre chaque année en son honneur, elle est restée à peu près inconnue des archéologues [1]. C'est pour cette raison que j'ai cru devoir l'étudier.

La sainte martyre est représentée debout, portant une palme de la main gauche et tenant de la main droite un livre ouvert, qu'elle fixe avec attention. Son costume, sévère et gracieux à la fois, se compose d'une robe à manches étroites, sans ornement, et d'un manteau. La robe, serrée à la taille par une cordelière, accuse discrètement les contours du buste. Le manteau est retenu par un nœud à la hauteur des hanches; il forme de larges plis et l'un des pans flotte par derrière, jusque sur l'épaule droite, où il vient s'appuyer. Les cheveux se divisent, sur le front, en deux bandeaux ondulés; ils cachent complètement les oreilles. La coiffure est très originale; elle ressemble à une sorte de chaperon, qui recouvre toute la tête jusqu'à la nuque : ce bonnet est surmonté d'une aigrette et orné de dessins en losanges; une torsade, qui l'enserre, le maintient sur les tempes [2].

Un socle à six pans sert de base à cette œuvre charmante. Il est percé, sur la face antérieure, d'une baie rectangu-

[1] M. Spal, ancien inspecteur primaire, n'en parle pas dans ses notes manuscrites sur les communes du canton de Montfaucon (Arch. de M.-et-L.). M. Célestin Port ne semble pas l'avoir vue, autrement il ne l'aurait pas prise pour une statuette en cuivre (*Dict. de M.-et-L.*, t. II, p. 537).

[2] Cf. Quicherat, *Histoire du costume*, figures des pages 338, 340, 357. Voir aussi la tapisserie du château de Boussac, du Musée de Cluny, nos 10.346 et suiv. du *Catalogue*.

Digitized by Google

laire, dans laquelle a été soudée la capse, où sont conservées les reliques de sainte Emérance. A gauche et à droite, deux blasons émaillés. Derrière, sur la partie la plus large, court ce texte, gravé au poinçon :

SANCTA EMERE
NTIANA ORA
PRO NOBIS

Enfin, aux angles, cette autre invocation :

O MATER
DEI
MEMENTO
MEI[1]

La statue mesure 0m164 de hauteur; le socle 0m030. Le tout est en argent; la coiffure, les cheveux, le livre, la palme, la cordelière, les chaussures et le manteau sont dorés. Statue et socle pèsent ensemble 331 grammes.

Le corps de la sainte, ses vêtements, la palme et le livre qu'elle porte sont formés de plaques d'argent repoussées et martelées. Les mains et les pieds sont fondus et retouchés ensuite au burin. La tête, travaillée à part, a été simplement introduite et soudée dans le long fourreau de métal qui constitue la robe. La cordelière qui tient lieu de ceinture et le cordonnet qui assujétit la coiffure sont composés d'un double fil d'argent tordu. Les pieds sont fixés au socle par un écrou et rattachés à la robe par une soudure.

L'artiste inconnu [2], auquel il faut attribuer cette œuvre délicate, a-t-il réellement voulu faire une statue de Sainte Émérance? Il est permis d'en douter; autrement il fau-

[1] Peut-être faut-il expliquer cette invocation par le fait que l'église paroissiale était dédiée à la Sainte Vierge.

[2] La statue ne porte ni poinçon ni marque quelconque, qui puisse permettre de l'attribuer à un orfèvre angevin. D'ailleurs le poinçon n'a été rendu obligatoire qu'en 1579; la statue de Sainte Emerance est antérieure à cette date.

Digitized by Google

drait le supposer par trop ignorant des règles de l'iconographie. Mieux vaut admettre qu'il a fourni une statue de martyre quelconque, et que cette statue fut baptisée, pour la circonstance, du nom de sainte Émérance. — Le procédé est trop simple pour avoir été inventé au XIXe siècle.

En effet, rien n'explique la présence de ce livre, que la sainte tient à la main et sur lequel elle semble concentrer toute son attention. Les peintres et les statuaires qui veulent représenter sainte Émerance avec sa *caractéristique* placent des pierres, soit à ses pieds, soit dans les plis de ses vêtements, pour rappeler le genre de supplice qu'elle a souffert[1].

D'ailleurs l'histoire de sainte Émérance se borne, ou à peu près, au récit de son martyre. Elle était la sœur de lait de sainte Agnès[2]. Deux jours après la mort de son amie, comme elle était en prières, avec d'autres fidèles, auprès du tombeau de la jeune vierge, des païens, nombreux et armés, se jettent sur la petite troupe qu'ils veulent disperser. Émérance, seule, bien qu'elle ne fût encore que catéchumène, tint tête aux assaillants et leur reprocha, en termes énergiques, les cruautés dont ils se rendaient coupables à l'égard des chrétiens. Rendus furieux par cette fière attitude, les païens saisissent ce qui leur tombe sous la main et se mettent à la lapider. Elle s'affaisse, sanglante et meurt sur le tombeau même de sainte Agnès[3].

Sainte Émérance est invoquée principalement pour la guérison de la peur, de la colique et des maux d'estomac[4]. Les nourrices s'adressent à elle pour obtenir un lait sain et abondant : sans doute, parce qu'elle était la sœur de lait de sainte Agnès.

[1] Barbier de Montault, *Traité d'iconographie*, t. II, p. 323.

[2] Sainte Agnès, selon l'opinion commune, aurait été martyrisée à Rome, en 304.

[3] *Acta SS.* t. I de janvier, p. 505.

[4] Cf. Barbier de Montault, *Œuv. compl.*, t. VI, pp. 143 et 145.

Digitized by Google

Son culte était très populaire en Anjou avant la Révolution. On allait vénérer ses reliques en l'église des Carmes d'Angers[1]. L'église de Pellouailles[2] et la chapelle du château de Chandemanche, dans la paroisse de Morannes[3], était placées sous son patronage. A Châteaupanne[4], à Cizay[5], à Varennes-sous-Montsoreau[6], à Vern[7], à la Gaucherie-aux-Dames, en Montilliers[8], sa statue ornait l'autel. Le modeste oratoire construit en son honneur sur la colline de la Pouèze attirait de nombreux pèlerins; l'histoire raconte même qu'il reçut la visite d'un roi. En effet, Louis XI « étant à Angers, alla un jour au Plessis-Macé[9] pour avoir le plaisir de la chasse en la forêt de Longuenée, qui en est proche et en dépend; y étant, il se trouva surpris d'une colique très douloureuse, qui lui faisoit perdre patience. On lui conseilla de réclamer l'assistance de sainte Émérance, laquelle on a accoutumé d'invoquer en cette maladie, et à l'honneur de laquelle il y avoit une petite chapelle là auprès, en la paroisse de la Pouèze; ce que fit ce roi. Il y alla et y fit dire la messe, et donna ordre pour y bâtir une chapelle plus grande et plus belle

[1] Péan de la Tuillerie, *Description de la ville d'Angers*, édition C. Port, p. 424 ; — Thorode, *op. cit.*, p. 302. — Cette relique était renfermée dans une statue d'argent de sainte Emérance (Cf. *Répert. archéol. de l'Anjou*, 1867, p. 341.

[2] *Pouillé du diocèse d'Angers*, de 1783, p. 24.

[3] *Ibid.* p. 73. — C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. I, p. 595.

[4] « On y venait en voyage à saint Méen et à sainte Emérance. Il y a une image de sainte Emérance sur le grand autel. » T. Grille, *Topographie*. v° Montjean (Bibl. Mun. Ms. sup. 129). — Le prieuré-curé de Châteaupanne, supprimé en 1790 et réuni à la paroisse de Montjean, dépendait de l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire.

[5] C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. I, p. 714.

[6] Arch. de Maine-et-Loire, G, 2770.

[7] C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. III, p. 350.

[8] *Ibid.*, t. II. p. 234.

[9] Le château du Plessis-Macé reçut la visite de Louis XI pendant le mois de juillet 1472. Le roi a daté de ce château quatre de ses lettres (Cf. Vaensen, *Lettres de Louis XI*, t. V, pp. 19-25).

Digitized by Google

que celle qui y étoit. Hiret dit même que ce roy avoit l'intention d'y mettre des chanoines. Il y donna, outre cela, des reliques de sainte Émérance, lesquelles il y fit porter depuis, et une belle image d'argent, représentant cette sainte, de la grandeur d'une petite fille [1]. » Cette « belle image » n'existe plus ; la relique donnée par Louis XI a été jetée au vent ou livrée aux flammes ; mais tous les ans, au 23 janvier, les foules se pressent encore aux portes de la jolie chapelle, construite par le roi.

A quel moment le culte de sainte Emérance a-t-il commencé au Longeron ? On peut affirmer qu'il n'est pas postérieur à la première moitié du XVIe siècle, car telle est l'époque à laquelle il faut attribuer la statuette. Remonte-t-il plus haut ? On ne saurait le dire ; car les archives de la fabrique, qui contenaient peut-être quelque renseignement à ce sujet, ont été détruites par la tourmente révolutionnaire. Les registres paroissiaux ne datent que de 1625 ; la seule mention qu'on y trouve, c'est, en 1672, la sépulture du curé Jacques Gouraud, inhumé « dans la chapelle de sainte Emérance ».

Par cette chapelle de sainte Emérance, il faut entendre la partie de l'église où s'élevait l'autel de la sainte, car il ne reste plus ni souvenir ni trace quelconque d'un édifice bâti en son honneur, sur le territoire de la paroisse. Elle ne fut jamais érigée en bénéfice ecclésiastique.

La tradition rapporte que la statue aurait été donnée à l'église du Longeron par les seigneurs de la Gimonnière : c'était la principale terre de la paroisse. Les blasons, fixés de chaque côté de la base, seraient ceux des donateurs : l'un porte : *de sable fretté d'or ;* l'autre : *d'azur à l'escarboucle fleurdelisée d'or, au bâton de gueules posé en bande.* — Mes recherches personnelles et les renseigne-

[1] B. Roger, *Histoire d'Anjou* (*Revue de l'Anjou*, 1852, t. II, p. 358).

Digitized by Google

ments que j'ai sollicités ne m'ont pas permis d'identifier ces armoiries.

Quoi qu'il en soit, la sainte Emérance du Longeron ne doit pas être considérée comme une œuvre banale : c'est, au contraire, un très intéressant spécimen de l'orfèvrerie religieuse à l'époque de la première Renaissance : non pas que l'artiste se soit inspiré complètement des idées nouvelles ; loin de là. Il a conservé, sur plus d'un point, les traditions anciennes, et le costume qu'il a adopté aurait déjà paru trop « gothique » aux yeux des statuaires et des orfèvres de l'époque.

Ch. Urseau.

---

Digitized by Google

# LA FRANCE ET LE SIAM

## Nos relations de 1662 à 1903
## Le traité du 7 octobre 1902

*Nos premières relations et nos fautes réitérées.* — Rien n'est plus curieux, plus instructif et plus lamentable que l'exposé des relations de la France avec le Siam, de l'origine jusqu'à ce jour. Du consentement du roi de Siam et de son premier ministre, Louis XIV était devenu, en 1687, le véritable maître du royaume. Nos troupes occupaient Louvo (Lopbury), Bangkok et Mergui. Il en était de même à Madagascar, comme le rappelle la médaille frappée à cette époque. Il en était de même au Canada et aux Indes. Tous ces efforts furent perdus par nos propres fautes.

*Appréciations de nos alliés russes.* — Pour les mieux apprécier, par rapport au Siam, voyons ce qu'en a dit, en 1891, le prince russe Ouktomsky, lors du voyage à Bangkok et à Saigon du Tzar actuel :

I. « Les marins français, dit-il, ont signalé, un siècle « avant les Anglais, l'importance économique et stratégique du détroit de Malacca. Le Gouvernement français « d'alors n'y a rien compris. Il s'est amusé à promener « l'ambassade siamoise de 1686 à travers la France, à faire « faire par les belles dames assaut de coquetterie avec ces « envoyés, sans songer à conclure un pacte avec les indi-

Digitized by Google

« gènes. Une longue série de fautes amena les Siamois à « s'opposer par la force à l'occupation française de Bang- « kok. »

II. Et plus loin :

« Les Français ont commis la faute de se mettre mal « avec les Siamois. On peut y remédier. Il est nécessaire « de trouver un meilleur *modus vivendi* avec les Siamois. « Ceux-ci conserveraient leur indépendance, cesseraient « leurs conflits et les rencontres sur la frontière franco- « annamite. Ils considéreraient que leurs ennemis sont les « conquérants de la Birmanie et non leurs voisins français. « La France doit identifier ses intérêts avec les besoins « des Orientaux et du monde russo-chinois... C'est la « garantie de leur force et de leur succès. »

Ceci était écrit en 1891, ne l'oublions pas, c'est-à-dire 2 ans avant que nos navires, à la suite du guet-à-pens de Paknam, se fussent de nouveau rendus maîtres de Bangkok. Nous avons plus aidé les Russes qu'ils ne nous ont aidés.

Quelles avaient été ces relations et ces fautes au XVII^e siècle? C'est ce qu'il faut rappeler sommairement.

*Notre situation au Siam au XVII^e siècle.* — Les Portugais étaient déjà depuis longtemps au Siam (un siècle et demi), lorsque commencèrent les premières relations avec les Français, en 1662.

Ce sont les missionnaires catholiques qui firent connaître le Siam à la France et la France au Siam; mais ils s'abusèrent étrangement sur la nature des bonnes dispositions du roi à leur égard.

Leurs récits avaient attiré l'attention de la Compagnie française des Indes.

En 1680, le roi Louis XIV écrit au roi Phra Narai en faveur de cette Compagnie, qui désirait commercer avec le Siam. Phra Narai répond en envoyant une ambassade par mer. Elle périt corps et biens.

Digitized by Google

Quatre ans après (1684), le roi de Siam en envoie une seconde chargée de demander à Colbert « les moyens les plus sûrs d'unir les deux royaumes ».

Les envoyés furent reçus à Versailles, à Chantilly, à Saint-Cloud, à Paris, et repartaient en mars 1685 avec une ambassade de Louis XIV.

Pour traiter d'affaires commerciales, le roi envoyait deux officiers de marine, l'un connu pour sa piété, le second pour sa bravoure, et un coadjuteur ecclésiastique si galant qu'il s'habillait, dit-on, souvent en femme pour mieux préparer ses conquêtes. Il était chargé de convertir le roi de Siam, chef du Boudhisme, à la religion catholique, et sans doute aussi les jolies Siamoises et les 70 femmes du harem. Ils arrivèrent à Ajuthia en septembre 1685. Le chevalier de Chaumont, leur chef, y fut salué par les délégués de 43 nations représentées au Siam, excepté les Portugais. Il dit au roi que « Louis le Grand désirait *unir* son royaume au sien, développer des relations *commerciales* et *surtout* obtenir de lui qu'il devienne bon chrétien! » Dans les audiences suivantes, le Chevalier ne fut admis près du roi qu'avec les deux abbés, de Choisy et de Lyonne. L'ambassadeur rédige lui-même et conclut un traité où il était surtout question de religion. Puis, M. de Choisy est ordonné prêtre, « espérant, disait-il, que Dieu le conduirait toujours par un chemin de roses! » Ce n'était pas le chemin du commerce entre les Asiatiques et les Occidentaux.

L'ambassade repartit, laissant à *Ayuthia* l'ingénieur de Lamare pour fortifier *Bangkok*, *Mergui* et *Louvo*, où nos troupes devaient tenir garnison. Le comte de Forbin restait aussi avec quelques officiers et soldats. Trois ambassadeurs siamois accompagnaient M. de Chaumont en France.

Louis XIV venait de recevoir les Envoyés du Grand-Duc de Moscovie. Il reçut, en août 1686, les Envoyés du Siam.

Digitized by Google

*Première apothéose.* — Ceux-ci visitèrent Paris, ses environs et les villes de Flandre. Les jésuites de Douai leur offrirent un grand spectacle avec musique : *L'alliance du génie de la France avec celui du Siam*, comédie en quatre actes. On croyait que ce déploiement de puissance et de bienveillance avait conquis aux idées françaises l'esprit et le cœur des Envoyés siamois. Leur chef, au contraire, tout en protestant de ses bonnes dispositions, mit, dès son retour, toute sa duplicité à préparer à la pièce jouée à Douai un dénouement tragique au Siam. Nous en fûmes les premières victimes par notre incurie et notre excès de confiance.

En fait de commerce, les envoyés du Siam avaient acheté en France des étoffes, velours, draps, soieries, 260 canons et mousquetons, 4.264 glaces, 6.712 pièces de cristal, 35.660 pièces de verrerie. Ils emportaient aussi les présents du roi et de la cour. En 1687, cinq vaisseaux (dont la *Loire*) reçurent l'ordre de transporter ces richesses avec les Siamois, deux nouveaux Envoyés français, « surtout des troupes pour *protéger* le royaume de Siam, 20 missionnaires pour le convertir et des musiciens pour le divertir ». Ils arrivent en décembre 1687. Les troupes sont installées à Bangkok et Mergui dont ils avaient la garde, avec de grands approvisionnements de canons, d'armes et de munitions. Le Ménam nous appartenait et, d'ailleurs, tout le royaume, que nous tenions par le triangle Bangkok, Mergui et Louvo.

Depuis que le Tenasserim est aux Anglais, Mergui leur appartient. Toute la presqu'île malaise, de Singapour à Rangoon, leur est dévolue. Voilà le résultat de si beaux efforts ! A Bangkok, nous avions cinq vaisseaux en 1687. Il a suffi de deux en 1893. Nous avions, en 1687, un commandant en chef au Siam : c'était un homme de grande valeur, le comte de Forbin, dont le nom est resté illustre dans notre marine. Bientôt celui-ci est obligé de quitter le

Digitized by Google

pays. Il en est de même d'un sieur Vincent qui avait songé à exploiter les mines du Siam.

Les instructions de La Loubère et de Céberet leur enjoignaient *avant tout* d'inculquer au roi la connaissance de notre religion. — Une révolte éclata bientôt, ourdie par l'ancien chef de l'ambassade. Les Français furent chassés. Constance Phalcon, le ministre omnipotent fait comte par Louis XIV, fut mis à mort. Les présents du roi de France furent envoyés par le nouveau roi du Siam au commandant de Batavia et les Siamois firent une alliance commerciale avec les Hollandais, qui ne réclamèrent ni places fortes ni conversion religieuse.

Remarquons que les Anglais ne se firent connaître au Siam que 150 ans après nous. Le comte de Forbin, rentré à Paris, avait désabusé franchement Louis XIV et le R. P. La Chaise. La première tentative avait avorté. Ayuthia fut prise et saccagée par les Birmans en 1787. Bangkok devint la capitale depuis 116 ans.

*Nos relations de 1856 à 1867.* — En 1826, le Siam avait traité avec l'Angleterre au sujet des états malais de la presqu'île. En 1855, un traité de commerce et d'amitié anglo-siamois fut conclu. M. de Montigny obtint également pour la France, en 1856, un traité, qui est encore la base des relations de nos nationaux avec le Siam.

Dans les vingt-quatre articles de notre traité de commerce et de navigation de 1856, il n'est plus question de la conversion du roi. En 1856, nous établissons un consul de France à Bangkok. Nos relations étaient renouées.

Cependant, on reconnaissait que, pour les négociants qui veulent commercer avec le Siam, il était indispensable d'y établir des *entrepôts* et des comptoirs, comme le font les Chinois. « Parmi les princes et les mandarins, dit l'érudit prélat auteur de la *Description du royaume de Siam*[1],

[1] Mgr Pallegoix.

Digitized by Google

il en est un grand nombre qui sont pillards, débauchés, ravisseurs de filles pour en faire des courtisanes, de garçons pour en faire des comédiens, érigeant la violence et le rapt en moyens ordinaires d'existence. Dans ces conditions, comment le commerce et l'industrie pourraient-ils se développer normalement? » Aussi le même écrivain disait : « Si l'on veut faire le commerce au Siam, il faut y amener « trois navires : l'un chargé de présents et d'argent pour « les ministres et les fonctionnaires, un second chargé de « marchandises et un troisième chargé de patience. »

En 1863, nous avions établi notre Protectorat sur le Cambodge, malgré la résistance des Siamois, qui avaient forcé le roi de Cambodge à signer avec eux un traité secret en novembre 1863.

Depuis trente ans, le vice-roi des Indes britanniques essayait de mettre la main sur le Siam et le Cambodge, son soi-disant vassal. En février 1864, les Anglais cherchaient, par l'intermédiaire de Bangkok, à obtenir du Cambodge un traité de commerce : c'est avec la France que ce traité fut conclu en 1864.

Mais en échange de sa renonciation à toute prétention de suzeraineté sur le Cambodge, le Siam se faisait confirmer, par un arrangement subreptice, conclu à Paris en 1867, à l'insu du Gouverneur de la Cochinchine, et ratifié en 1870, la possession des deux provinces de Battambang et Angkor, usurpées par les Siamois. C'est par suite de notre ignorance et de notre indifférence, que les Siamois nous amenèrent à sanctionner à leur profit, par l'acte négocié à Paris, la possession de ces deux provinces qui n'étaient pas à nous, mais à notre protégé le roi de Cambodge, qui n'a jamais cessé d'en revendiquer la restitution. Ce traité illégal fut ratifié en 1870 par les soins du ministre de la marine, à l'insu de son collègue des affaires étrangères, le marquis de Moustiers. Tout est étrange et incohérent dans ces relations, en 1687 comme en octobre 1902. Nous perdions, en

Digitized by Google

1867, une troisième occasion d'imposer notre prépondérance au Siam.

*Nos travaux depuis 1863 sur le Mé-Kong.* — Cependant, notre œuvre en Indo-Chine depuis 35 ans avait été considérable, incessante et exclusive.

Dès que la France eut établi son Protectorat sur le Cambodge, en 1863, et installé un représentant à Phnôm-Pénh, sa capitale, l'amiral-gouverneur de La Grandière et le commandant Doudard de Lagrée, avec Francis Garnier, se préoccupèrent de la reconnaissance effective du Mé-Kong, fleuve de 3000 kilomètres de cours, qui devait assurer nos relations maritimes avec la Chine méridionale.

La Commission qui exécuta les études hydrographiques et ethnographiques de cette immense vallée conclut à l'innavigabilité du fleuve, à cause des rapides qui le divisaient en trois biefs.

De Lagrée mourut à la peine. Francis Garnier, devenu le chef de cette grande expédition, indiqua le Fleuve rouge comme devant réaliser nos moyens de pénétration, et, en 1873, ce fut un commerçant français, Jean Dupuis, qui se rendit de Hanoi au Yunnan par cette voie avec ses vapeurs.

Mais cette démonstration concluante ne nous fit pas oublier le Mé-Kong.

Nos marins poursuivaient hardiment les explorations des passes et des biefs.

Les missions Pavie, auxquelles contribuèrent près d'une cinquantaine de collaborateurs, fournirent de 1879 à 1895 un vaste réseau de reconnaissances et d'études approfondies s'étendant sur 700.000 kilomètres carrés, en relevant les itinéraires sur un développement de 36.000 kilomètres.

Dans cette longue période, il était acquis que dans cette immense portion de l'Indo-Chine nous avions été les *seuls* à nous faire connaître, à la parcourir effectivement pour la connaître nous-mêmes et que, depuis 1863 jusqu'en

Digitized by Google

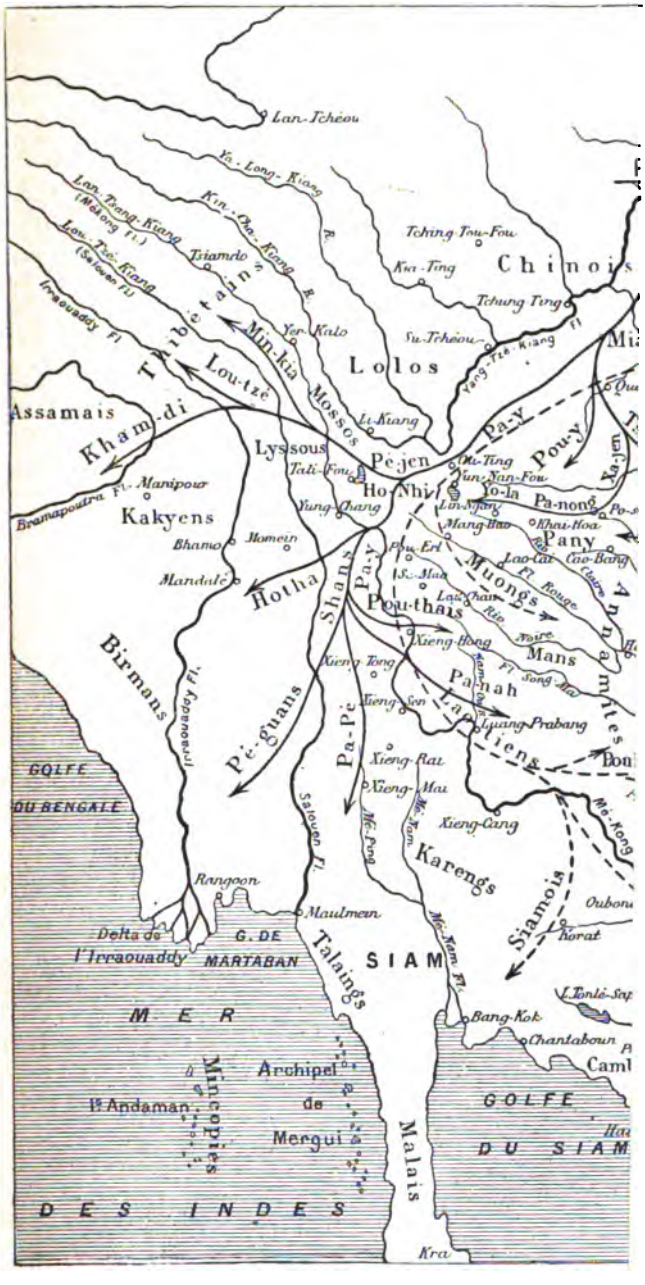


**Dissémination des peuples d**

Digitized by Google

1895, époque de nos démêlés avec les anglo-birmans, nous l'avions fait *sans interruption* et *pacifiquement*, en montrant notre pavillon, partout bien accueilli de ces dociles populations opprimées par les Siamois.

*Usurpations siamoises de 1883 à 1893.* — Mais les troubles trop prolongés entre nous et l'Annam-Tonkin, permirent aux Siamois, aussitôt après la prise de la Haute-Birmanie par les Anglais pourvus de notre assentiment, en 1884-85, d'occuper le Laos, de compléter leurs empiètements, commencés depuis 1829 par la destruction du royaume de Viên-Chan, vassal de l'Annam, et de les pousser jusqu'à la capitale du Luang-Prabang, au nord-est, et jusqu'à deux étapes de Hué (à Ho-Sang), au sud-est. Après avoir envahi les territoires demi-indépendants, ils s'implantaient dans les régions non contestées, dépendant de l'Annam, dont notre traité de 1884 nous obligeait à défendre l'intégrité.

De là nos revendications près de la Cour siamoise, et, comme elle n'y répondait que par des ajournements indéfinis, l'envoi de deux navires pour appuyer les instances de notre ministre-résident et de notre plénipotentiaire : MM. Pavie et Le Myre de Vilers.

*Le guet-à-pens de Paknam en 1893. — Le traité.* — Nos navires se présentèrent à Paknam, en vertu du traité de 1856, qui autorisait leur présence. On sait comment ils furent accueillis par la subite décharge des canons de la flottille et des forts siamois, que nos marins réduisirent rapidement,

Nous n'étions pas les agresseurs. Du fait des Siamois, tout traité antérieur était caduc. Nous étions les seuls maîtres du pays. Le Cabinet anglais avait déclaré au Parlement qu'il n'interviendrait pas. Le roi s'empressa de signer avec nous le traité du 3 octobre 1893, qui régit

Digitized by Google

depuis nos relations, mais que la Cour de Siam refuse d'appliquer. De là la tension aigue et inquiétante de nos rapports avec les Siamois soutenus par l'Angleterre.

*Intervention de l'Angleterre.* — Celle-ci s'était engagée, vis-à-vis de Jules Ferry, le 16 juillet 1884, à nous réserver en entier les districts shans du bassin du Mê-Kong; mais elle se récusait et, malgré la convention Pavie-Scott, elle entrait en ligne à Muong-Sing avec des soldats gourkhas. Ces difficultés ont eu pour résultat amiable la convention anglo-française de janvier 1896, qui visait aussi la Chine, dont nous avions obtenu, en juin 1895, des avantages mal vus de nos rivaux insatiables.

*Convention anglo-française de 1896.* — Par cette convention de 1896, le territoire réservé à l'autonomie siamoise est limité au bassin de la Ménam et de ses affluents.

La France exerce son influence et son action à l'Est, dans tout le bassin du Mê-Kong. L'Angleterre s'adjuge l'Ouest, depuis sa frontière montagneuse de l'Inde, avec ses passes étroites, la Birmanie et la Salouên, jusqu'à l'extrémité de la presqu'île de Malacca. Elle relie ainsi Singapour à Rangoon et englobe l'isthme de Kra. Cet isthme devait être percé par un canal. Pour cela une compagnie française avait été fondée et les avantages pour notre Indo-Chine eussent été considérables. Aussi les Anglais firent avorter l'entreprise et, maintenant, ce point est entre leurs mains. Ils ont occupé, le 19 août 1902, les états malais de Rahman, Kelantan, Tringanou, vassaux du Siam. Nous sommes restés dans l'inaction à l'Est.

Ainsi les bases de nos relations avec le Siam depuis 46 ans sont les traités de 1856, de 1867, de 1893 et la convention franco-anglaise de 1896.

Nous ne reviendrons pas ici sur la situation administrative et économique du Siam. Nous l'avons exposée, dans

Digitized by Google

cette revue, en 1899. Il suffira de s'y reporter, en observant que depuis lors les Allemands, les Danois, les Japonais ont pris dans le pays une place de plus en plus importante à côté des Anglais.

Nous passons de suite aux modifications survenues dans notre propre situation depuis le traité si modéré de 1893.

*Situation depuis 1893.* — On sait comment la soldatesque siamoise avait maltraité nos populations laotiennes, comment l'inspecteur de nos milices, Grosgurin, avait été assassiné avec ses miliciens, comment le capitaine Thoreux fut saisi par surprise dans la nuit, ligotté et transporté en territoire siamois.

M. Joseph Joûbert a raconté ici même le guet-à-pens de Paknam et les exploits de nos deux canonnières, l'*Inconstant* et la *Comète*, commandées par le capitaine de frégate Bory. Nous étions les maîtres de Bangkok.

L'Angleterre avait déclaré qu'elle n'interviendrait pas dans cette affaire qui ne regardait que nous. Elle en vient aux menaces et nous nous retirons. Le Siam avait accepté nos conditions, signé le traité et la convention du 3 octobre 1893, notifiés aux puissances et reconnus par elles, y compris l'Angleterre.

Ce traité n'infligeait au Siam aucune cession de territoire, aucune charge. Il avait pour but d'assurer la sécurité de l'Indo-Chine et d'éviter tout nouveau conflit.

Or, que fait cet état lilliputien vis-à-vis de la République française? Il se refuse aussitôt et péremptoirement à exécuter les clauses de l'engagement conclu.

Voici comment le Président du groupe colonial parlementaire, M. E. Étienne, a exposé les faits à ses collègues :

« Le Siam n'évacue la rive gauche, envahie par lui, qu'après sommations sur sommations.

« Nos protégés asiatiques, inscrits sur les registres de notre légation, sont molestés, traqués, emprisonnés. Ceux

Digitized by Google

qui, nés au Cambodge et au Laos, avaient été arrachés à leurs foyers, traînés en territoire siamois, et qui, installés soit à Bangkok, soit à Battambang, soit à Angkor ou sur d'autres points depuis de longues années, voulaient demeurer au Siam sous la protection des lois françaises, sont en butte aux plus durs traitements s'ils n'abandonnent pas le Siam.

« A Battambang, où les fortifications doivent être rasées, les Siamois, loin d'exécuter cette clause du traité, restaurent les fortifications jusqu'alors abandonnées ou délaissées et les arment de canons.

« Alors que les autorités locales doivent seules administrer le pays, nous y voyons en fonctions et exerçant une autorité prédominante des officiers en activité spécialement envoyés par le gouvernement de Bangkok.

« Dans le bassin du Mê-Kong, réservé à notre influence par l'accord conclu avec l'Angleterre en 1896, nous apprenons que le Siam accorde des concessions territoriales à des étrangers et qu'il en refuse aux nôtres; que des officiers supérieurs d'une nation asiatique parcourent les régions pour en étudier la topographie; que le chemin de fer de Bangkok, qui est construit jusqu'à Korat, va être poursuivi jusqu'à un affluent du Mê-Kong, et que tout le trafic, qui descendait du Laos et du Luang-Prabang par le Mê-Kong sur Pnom-Penh et Saigon, va être drainé sur Bangkok.

« La convention de 1896 disait que des avantages égaux seraient accordés dans le bassin du Mê-Nam à la France et à l'Angleterre.

« Or, il est démontré :

« 1° Que la police de Bangkok est faite par plus de 1.500 soldats anglo-indiens commandés par des officiers anglais hors cadres;

« 2° Que dans le gouvernement siamois toutes les hautes fonctions sont occupées par des fonctionnaires anglais,

Digitized by Google

allemands, danois, belges, japonais, soit au total *182 agents étrangers* qui détiennent les services publics.

« La France a deux agents subalternes : un sous-chef de bureau et un commis; toutes les réclamations de nos nationaux sont repoussées, celles des étrangers accueillies.

« Depuis 1893, telle était la situation.

« Nos ministres, M. Pavie, dont le nom est si intimement lié à la constitution de notre empire indo-chinois et dont chacun connaît la tendresse pour les races asiatiques, M. Defrance, M. Klobukowski, connus par leur compétence, leur valeur, leur dévouement et leur connaissance profonde du milieu par leur long séjour en Asie, ne cessent de faire entendre les plaintes les plus vives sur l'inexécution du traité.

« A Paris, tous les ministres des affaires étrangères : M. Develle, M. Casimir-Périer, M. Berthelot, M. Hanotaux et *M. Delcassé* ne cessent d'inviter le gouvernement du Siam à exécuter le traité.

« Le gouvernement de Bangkok se refuse à toute conversation ou fait des réponses évasives. »

*Pourparlers de 1897 et 1899.* — « Le roi était venu à Paris en 1897 et les pourparlers avec S. M. n'avaient reçu aucune suite. Notre gouverneur général de l'Indo-Chine se rend à Bangkok en avril 1899. Il soumet des propositions au roi et les discute avec lui. M. Doumer fait connaître au gouvernement français qu'elles sont acceptées par le roi.

*Deuxième apothéose.* — Celui-ci donne des fêtes splendides en l'honneur du Gouverneur général. Elles se terminent par une apothéose à grand spectacle, dont le sujet allégorique était l'*Union du Génie de la France avec le Siam.* Les deux drapeaux se déployaient au fond de la scène et les personnages figuratifs de l'olympe brahmanique couvraient de fleurs le représentant français.

Digitized by Google

L'apothéose de 1686, qui avait figuré l'alliance des deux génies du Siam et de la France, avait eu pour dénouement une tragédie, le meurtre et l'expulsion de nos officiers en 1688.

S. M. CHULALONGKORN
ROI DE SIAM

En avril 1899, le dénouement fut une comédie : *Un retour de diplomatie asiatique*. La tragédie était réservée au 7 octobre 1902. Pour la dignité de la France, l'acte aurait dû se jouer au quai d'Orsay en expédiant quelques

Digitized by Google

canonnières à Bangkok ; mais c'est aux Siamois que nous sommes redevables de la récidive dans ce rôle d'expulsion.

En effet, notre ministre, M. Defrance, de retour à Bangkok, rentre en pourparlers avec le roi de Siam au sujet des bases d'entente adoptées entre M. Doumer et lui. Il croyait tomber d'accord sur les vues échangées.

*Changement à vue du tableau.* — Le roi, interrogé, répond qu'il y a erreur et qu'il *n'a pas adhéré* au projet de convention avec M. Doumer. Le temps s'écoule en tentatives de conciliation et d'entente de notre part, en refus répétés de la part du Siam, aussi bien à Bangkok qu'à Paris.

Notre ministre des affaires étrangères se décide, en septembre 1902, à négocier directement lui-même avec la Cour du Siam, qui envoie à Paris un délégué royal, Phya-Sri, pour assister son ministre, Phya-Surya.

Après des négociations, coupées d'allées et venues entre Paris et Londres, intervient la conclusion précipitée du traité du 7 octobre dernier.

Sans nul doute, nous ne pouvons demander à négocier que pour obtenir non seulement l'exécution du traité de 1893, qui avait été on ne peut plus *bienveillant* pour le Siam ; mais aussi pour que des compensations légitimes nous soient accordées, en raison des violations incessantes dudit traité.

*Traité du 7 octobre 1902.* — Voyons donc, sans parti-pris et consciencieusement, les conséquences de l'acte nouveau pour l'Indo-Chine et la France.

En voici d'abord les maigres avantages :

C'est : 1° La reconnaissance par le Siam de notre influence dans le bassin du Mê-Kong. Comme l'Angleterre s'en passe à l'Ouest, nous nous passions à l'Est de cet acquiescement.

Digitized by Google

2° La cession de Melou-Prey et de Bassac. Or, ce sont des régions stériles, inutilisables, que le Siam lui-même n'occupait pas. Ensuite Melou-Prey et Tonlé-Répou sont au Cambodge et aucun acte n'en a jamais attribué la possession aux Siamois. Bassac est un état laotien dont le roi a été visité par tous nos agents, en dernier lieu par M. Doumer, et auprès de qui M. de Lanessan réclamait, dès 1888, l'installation d'un résident français. C'était alors le marché à esclaves des Annamites enlevés de nos territoires. Mais, ce qui est plus grave, c'est que notre nouvelle frontière du Bassac ne comprend pas la si importante embouchure de la Sê-Moun, rivière sur laquelle se trouvent Oubôn et Korat? Elle s'arrête à une trentaine de kilomètres au-dessous de Pak-Moun, sur le Mê-Kong?

Les désavantages paraissent plus nombreux : 1° Nous étions à Chantaboun à proximité du golfe et de Bangkok.

Nous nous reportons au delà des grands lacs, qui ont 30 kilomètres de large et nous abandonnons sans aucune compensation un poste où nous avions dépensé 10 millions depuis 1893.

2° Nous avions neutralisé Battambang et Siêm-Reap; nous y faisons rentrer les troupes siamoises.

3° Les Siamois ne devaient pas installer de commissaires dans les deux provinces. Ils ont violé le traité de 1893 en en plaçant un à Sisophon. Nous le maintenons, ainsi que leurs troupes que nous autorisons à s'établir dans tout le bassin du Mê-Kong.

4° Nous n'obtenons qu'une bande insignifiante d'une trentaine de kilomètres sur la rive gauche des grand lacs, qui ont 130 kilomètres de long et qui devaient rentrer en entier dans notre sphère d'action, parce qu'il fallait en fermer l'accès aux rivalités internationales et parce que les 60.000 pêcheurs annuels sont surtout des Annamites de Cochinchine.

5° Bien que le traité ait un peu rectifié et fixé les limites

Digitized by Google

du Luang Prabang sur la rive droite, nous confirmons au Siam la possession de cette moitié de cette province française, alors que le roi de ce pays réside sur la rive gauche, de sorte qu'il est à la fois sujet français d'une part et sujet siamois d'autre part ! Est-ce logique?

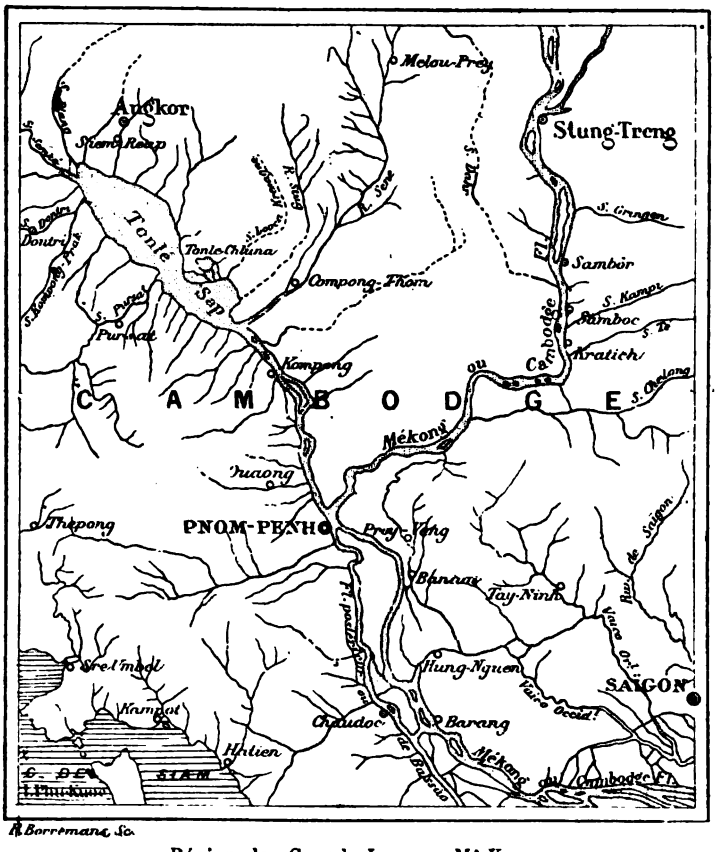


R. Borremans Sc.

Région des Grands Lacs au Mé-Kong

6° Les Siamois entretiendront des garnisons, construiront des fortifications, non dans la zone, mais en dehors de sa limite non déterminée et enverront leur gendarmerie provinciale, commandée par des officiers danois, dans tout le bassin du Mé-Kong, rive droite. Ils vont augmenter considérablement leur armée dans ce but. C'est un danger.

Digitized by Google

7° Si les Siamois construisent des ports et canaux dans le bassin du Mê-Kong, ils pourront donc faire circuler leurs navires de commerce et drainer le trafic sur le Fleuve, qui nous était réservé.

On fait valoir le maintien des articles 1, 2, 6 et 8 du traité de 1893; mais la clause première ne concerne que la rive gauche qui est territoire français.

L'article 2 interdit aux navires armés du Siam les grands lacs et le Mê-Kong. L'article 6 assure les ravitaillements matériels de nos canonnières et des vapeurs des messageries fluviales sur la rive droite.

L'article 8 prévoit des consulats français. Or, on sait que notre consul n'a pu que difficilement s'établir à Battambang, n'y étant pas appuyé par nos miliciens. Si donc le nouvel article 8 ne maintenait pas ces anciens articles, ce serait l'abandon au Siam de tout ce qui a été acquis en 1893 comme un minimum de concessions très modérées; ce serait une défaite complète. D'autant plus que, dans le nouveau traité, il n'y était d'abord question d'aucun avantage pour nous dans le Siam proprement dit, c'est-à-dire dans la vallée de la Mê-Nam.

8° Il est plus que probable que le Siam ne pourra construire ces ports, ces canaux, ces voies ferrées avec son *personnel indigène*; mais il peut le faire avec des capitaux empruntés par lui à des étrangers, par un arrangement comme celui qu'il vient de faire avec la Hong-Kong Banking Corporation pour l'émission de ses billets fiduciaires.

9° Les Asiatiques nés sur notre territoire actuel, mais résidant au Siam avant 1893, les petits-enfants des Asiatiques nés sur notre territoire après 1893 et résidant au Siam après cette date ne seront plus protégés français! Sans remonter aux expéditions et aux razzias siamoises de 1830 sur la rive gauche, on devait s'en tenir à 1867, époque de notre traité avec le Siam.

Digitized by Google

10° Les listes de nos protégés actuels seront revisées suivant les désirs des Siamois. Ce sera une perpétuelle dispute sur le dos de nos clients.

Les Chinois inscrits resteront nos protégés, mais tombent sous la juridiction siamoise, dont ils récusent les tribunaux. Singulière protection!

11° Les Asiatiques qui ne sont pas nés sur notre territoire ne seront protégés par nous que « dans les conditions accordées aux protégés des autres puissances ».

Nous avons montré, le 9 octobre, quelles étaient ces conditions. Ce sont celles du traité anglo-siamois du 29 novembre 1899. La presse anglaise ajoutait que, « pour que les enfants nés au Siam de sujets anglais ne soient pas Siamois, leur mère devrait aller accoucher à Pnôm-Penh ou Saigon. » Les femmes de nos protégés devront faire de même.

Les Cambodgiens au Siam sont régis par l'article 5 (et non par l'article 6) du traité de 1856. Il ne faut pas oublier que nos protégés laotiens et cambodgiens sont enrôlés par les Siamois dans leur marine et leur armée, qu'ils sont sous notre juridiction. Non seulement les clauses 3 et 4 du traité de 1893 sont supprimées au profit du Siam, mais on supprime les stipulations des article 1, 2, 4, 6, de la convention annexe et, par suite, tous les avantages de ce traité si chèrement acquis et qu'on trouvait insuffisant.

On a objecté que les autorités locales du Mê-Kong devaient, aux termes de ce traité, assurer la police de leur région et n'y parvenaient pas. Pourquoi ne leur envoyait-on pas quelques centaines de miliciens comme garde à leur solde, ainsi qu'ont fait les Anglais en plaçant des sikhs à Bangkok et à Kelantan. Croit-on que les Siamois seuls pourront y maintenir l'ordre?

Pourquoi ne faisait-on pas payer par le Siam les frais d'occupation de Chantaboun?

Est-ce pour nous un utile moyen de faire cesser l'hosti-

Digitized by Google

lité des Siamois à notre égard, en abandonnant à leurs garnisaires nos protégés, les rives du Mê-Kong, Chantaboun, les deux provinces des Lacs, la Sê-Moun, la moitié du Luang-Prabang, le littoral cambodgien de Krat à Samit, etc.

Les trente kilomètres cédés en bordure des lacs, avec Bassac et Melou-Prey, sont-ils des compensations suffisantes aux positions que nous perdons?

*Attitude du Siam depuis le 7 octobre.* — La Cour de Bangkok, après la signature, aurait pu nous démontrer qu'elle voulait manifester ses bonnes dispositions à notre endroit. De nombreuses et importantes fonctions sont devenues vacantes, aussi bien dans les services militaires que civils. Aucun d'eux ne paraît nous avoir été formellement réservé. D'ailleurs, en quoi quelques emplois donnés à nos nationaux (si c'est là la seule compensation que nous retirons du traité) pourraient-ils solutionner les difficultés pendantes? En quoi assureraient-ils d'une façon efficace notre *sécurité* en Indo-Chine et l'*expansion* de notre colonie? C'est là un très petit côté de la question. Au surplus, si l'on en croit des informations qui n'ont pas été démenties, des nominations auraient été faites par le gouvernement siamois depuis la signature de la convention, conférant ainsi à nos rivaux une augmentation d'influence et de moyens d'action. Telle est la réponse du Siam à notre extrême et *inexplicable* condescendance.

Déjà nos protégés sont menacés publiquement.

La flotte va être remise aux mains d'officiers japonais, ainsi que les ports, le pilotage, etc.

Un Anglais, M. Black, a été nommé au Ministère de la Justice. Deux Japonais s'y trouvent déjà. Nos protégés seront à la fois sous la juridiction siamo-anglo-japonaise.

Les Siamois ont massé leurs troupes à Bang-Pra, à 25 lieues de Chantaboun, et nous menacent de nous en

Digitized by Google

chasser par la force si nous ne partons pas en février ou si nous exigeons le remboursement de nos 10 millions de dépenses, de construction, d'entretien, etc.

Le 19 septembre, le Siam inaugure, sous la direction d'un Anglais, un service de billets de banque qui se montera de 7 à 20 millions, avec le concours d'une banque anglaise. Or, la succursale de la banque française de l'Indo-Chine a déjà émis des billets de banque siamois.

En outre, en décembre, le Siam décrète soudainement et sans prévenir personne l'adoption de l'étalon d'or, comme dans l'Inde anglaise. C'est un coup droit porté à notre Indo-Chine, dont les finances et le commerce vont subir de grandes pertes.

C'est la « conquête hypothécaire et monétaire du Siam » par l'Angleterre. Bangkok n'est plus qu'une succursale de Calcutta.

Donc le personnel, le matériel, le territoire, les capitaux du royaume ayant passé sous le contrôle étranger, l'*accord* du 7 octobre devient un *désaccord*. L'arrangement devient caduc, nul et non avenu. La Chambre ne peut donc le ratifier, puisqu'il a été violé comme les actes de 1687, de 1867 et de 1893.

Dans l' « exposé des motifs » publié le 13 décembre, il est dit par trois fois que l'acte du 7 octobre « a pour but « d'obtenir *immédiatement* pour notre Indo-Chine de *nou-* « *veaux* éléments de *force* et de *prospérité* et d'ajouter à « ses *garanties de sécurité* dans l'avenir. » C'est le but absolument opposé qui est atteint. Non, trois fois non, l'Indo-Chine n'a rien à y gagner ni en prospérité, ni en force, ni en sécurité. Nous l'avons démontré et, comme l'a dit M. Étienne, « graves difficultés partout ; profit nul ! » Il faut être volontairement aveugle pour ne pas s'en rendre compte.

On nous dit que nous aurons au Siam un ingénieur pour les travaux sanitaires de la capitale seule (il est engagé

Digitized by Google

pour un an seulement à moitié prix des Anglais); un bactériologue, des instituteurs (il n'y a presque pas d'écoles dans l'intérieur), une forêt de têk, allons donc! Est-ce à ce prix dérisoire que nous devons aliéner notre sécurité, notre prospérité, notre influence, notre bon renom et tous nos engagements formels en Indo-Chine? C'est comme l'extension des pêcheries du lac, c'est une duperie. De même, la promesse d'une subvention au service postal de la Compagnie française des Messageries fluviales reste indéterminée et problématique.

*La révolte des provinces du nord du Siam.* — Et quel moment choisissons-nous pour conclure ce traité de liquidation, cet humiliant abandon de tous nos droits? Nous traitons avec un état qui, ne pouvant gouverner ses propres sujets, lutte vainement depuis huit mois contre une révolte de ses provinces du nord. En même temps, les Anglais mettent la main (18 août) sur les états malais vassaux du Siam, sans que celui-ci puisse s'opposer à cet acte de *bienveillance* britannique.

Pour être complet, rappelons donc ce qu'est cette révolte des Laotiens siamois et des Shans : Le gouvernement siamois avait envoyé contre les rebelles 400 gendarmes siamois commandés par le capitaine danois Jenssen. Cet officier a été tué le 14 octobre. Cette gendarmerie siamoise massacre tout, hommes, femmes, enfants. Aussi les Shans ont mis à prix les têtes des fonctionnaires et soldats siamois.

Le prince laotien de Pré s'est enfui avec les habitants. Les gendarmes siamois avaient tué un de ses gendres dont la femme s'est suicidée pour échapper aux outrages de la soldatesque. Un autre de ses gendres a été fouetté et mis aux fers pendant qu'on violentait sa femme et sa famille et qu'on pillait sa maison. Aussi la soif de vengeance de la part des Laotiens et des Shans et la haine contre les oppresseurs siamois sont terribles. Un pasteur protestant améri-

Digitized by Google

cain, M. Thomas, a décrit le carnage fait par la gendarmerie siamoise, les pillages, l'abandon des cultures, d'où résulteront prochainement la famine et le brigandage à notre frontière.

*Mesures prises à la frontière birmane.* — Quant à la frontière entre le Laos siamois et la Birmanie, les Anglais ont pris les mesures les plus vigoureuses.

Le trafic des bois de têk est interrompu, ainsi que les transactions sur le Mê-Kong. Ce fleuve étant desservi par les vapeurs des Messageries fluviales, le Siam devrait payer des dommages-intérêts à cette Compagnie française.

En présence de ces désordres, comment peut-on traiter avec un état incapable d'assurer la sécurité sur son territoire?

*Des bandes armées attaquent notre poste central.* — Ses bandes ont attaqué, en avril dernier, notre poste central de Savannakêk sur la rive gauche. Dès lors comment peut-on dire que l'acte du 7 octobre « augmentera la force, la sécurité et la prospérité de notre Indo-Chine? » On constate de visu l'effet contraire.

*Les Anglais dans la presqu'île malaise.* — Passons maintenant aux agissements des Anglais dans la presqu'île malayo-siamoise. Ils font d'abord délimiter à leur profit l'état de Rahman. Ils imposent au Siam, le 22 novembre 1899, deux traités, l'un de délimitation qui est un marché territorial, et l'autre, en échange, qui est un marché de chair humaine, au sujet des protégés. C'est ce dernier traité que nous nous vantons de copier. Or, les protégés anglais restent sous la juridiction britannique et les nôtres passent sous la juridiction siamoise et deviendront esclaves.

L'Angleterre était prête à occuper les états malais, vassaux du Siam. Le roi, ayant à se défier du sultan de

Digitized by Google

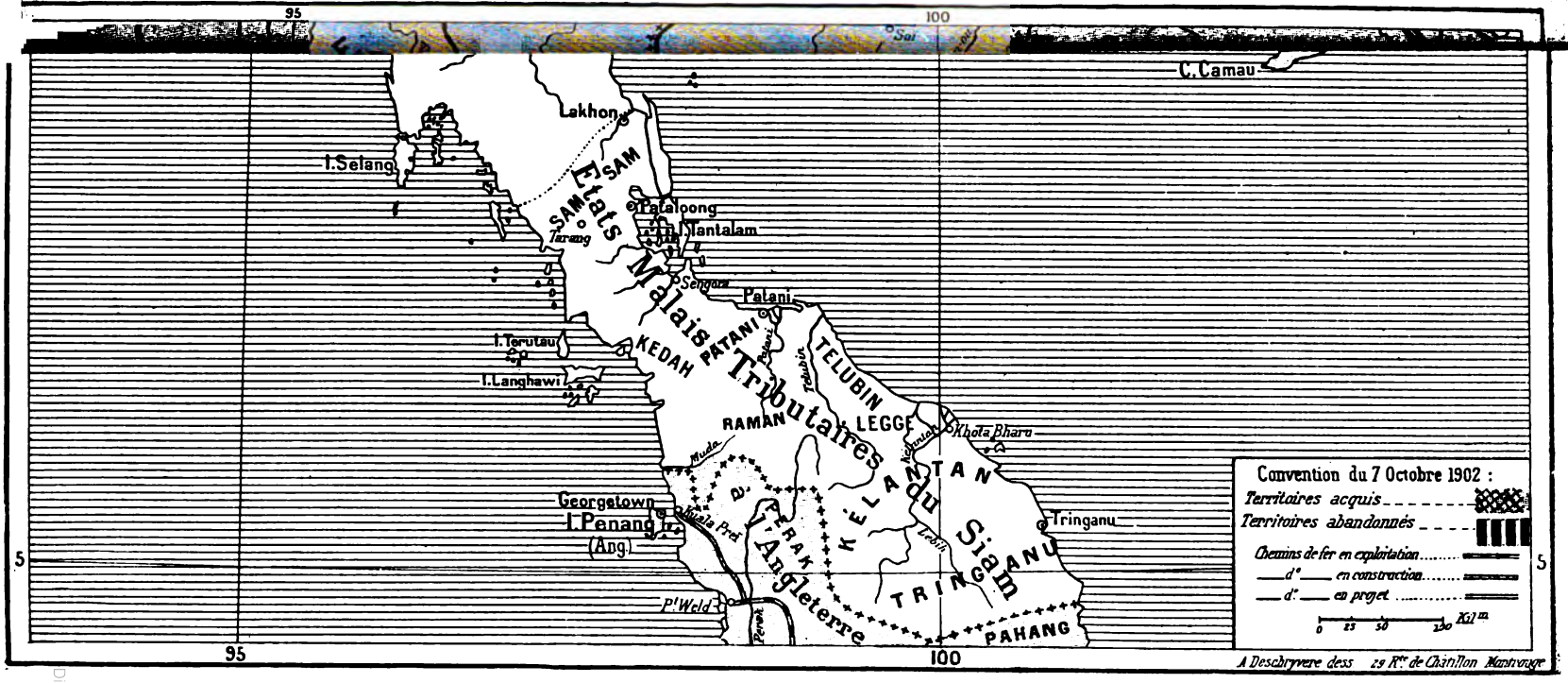


Cliché de la DÉPÊCHE COLONIALE ILLUSTRÉE

Digitized by Google

Digitized by Google

Patani, le fit enlever violemment, la nuit du 20 février, et déporter par ce même Phya-Sri qu'on accrédite auprès de notre ministre des affaires étrangères et du Président de la République! Le 18 août, le Gouverneur des Détroits part de Singapour avec deux petites canonnières. Il se rend à Tringanou et à Kelantan; il fait remplacer le drapeau siamois par le drapeau du sultan. Il place près de lui une garde de 100 soldats anglo-hindous payés par le sultan. Il installe des résidents avec leurs secrétaires et commis et les charge du contrôle politique, financier et commercial de ces états.

*Situation comparative des Français et des Anglais en 1902.* — Comment ce qui est un acte *amical* (?) envers les Siamois dans la presqu'île serait-il un acte *anti-amical* sur la rive droite du Mé-Kong? Comment les Anglais font-ils acte de « *bienveillance* » par ces occupations et nous acte de *malveillance* par notre abstention et notre pusillanimité? Comment laissons-nous un état, traité de la sorte par les Anglais, nos co-contractants de 1896, nous imposer ses refus péremptoires d'exécuter ses engagements vis-à-vis de nous? « Il a été *impossible*, dit le ministre, d'obtenir plus du Siam! » Faut-il que la République française soit tombée si bas que nous ne puissions plus employer « les *moyens convenables* » annoncés par M. Berthelot en 1896 et que ce soit ces lilliputiens siamois qui nous dictent leurs volontés?

Le ministre français signataire de l'acte du 7 octobre, déjà violé, nous donne « à opter entre une démonstration armée ou l'acceptation pure et simple d'une *liquidation* » humiliante et désastreuse pour nos intérêts. L'article additionnel du 7 décembre, au sujet de fortifications *nouvelles* des Siamois, ne parle pas des fortifications antérieures. D'ailleurs, la présence effective et actuelle de soldats et de canons siamois à proximité de ce territoire de 25 kilo-



Digitized by Google

mètres de large non *délimité*, et de 1.500 kilomètres de long, nous force à échelonner, à grands renforts d'hommes et d'argent, des postes le long de cette frontière franco-siamoise, ouverte et sans défense.

*Minimum des conditions à exiger.* — Est-ce à dire que nous sommes intransigeants et partisans de la force? Les timorés n'obtiennent rien des Asiatiques. Mais nous nous rallions à un minimum de conditions, temporaires sans doute, formulées par le chef autorisé du parti colonial, M. Étienne. En voici le résumé :

« Nous accepterions un traité qui nous donnerait jusqu'à la mer une frontière honorable. (Il va sans dire que le littoral cambodgien de Krat à Samit serait évacué.) On devrait laisser aux provinces de Battambang et d'Angkor, tout en reconnaissant la suzeraineté du Siam, l'autonomie de fait qu'elles avaient avant le traité de 1893. On réduirait à une servitude purement militaire la clause relative à la zone de 25 kilomètres sur le Mé-Kong. On définirait avec précision les conditions à remplir pour être protégé français. Mais on n'exclurait des catégories admises ni les Chinois établis en Indo-Chine, ni les Cambodgiens établis au Siam.

« On maintiendrait surtout, pour *tous* nos protégés, la juridiction de nos tribunaux consulaires.

« On substituerait enfin de *réels* avantages au profit de la France aux vagues et insuffisantes promesses qui visent l'exécution de travaux dont nous ne pouvons même pas prendre l'initiative dans le bassin du Mé-Kong. »

Qu'un complément de négociations nous donne une juste satisfaction sur ces différents points, nous nous résignerons à y souscrire. Les difficultés seront en partie évitées, les intérêts de tout ordre et le bon renom de la France seront ainsi sauvegardés.

Ch. Lemire.

*1er janvier 1903.*

Digitized by Google

# ÉTUDE CRITIQUE

DES

# ACTES DE SAINT MAUR

## DE GLANFEUIL

---

### I

Aux débuts du IXe siècle, les bateliers de la Loire connaissaient bien une petite église qui s'élevait sur la pente de la colline de Glanfeuil et qu'en passant sur leurs bateaux ils avaient coutume de saluer du regard. Outre que c'était pour eux un point de repère, on savait que là reposait un corps saint, entouré de la vénération publique, le corps de saint Maur, auprès duquel veillaient quelques chapelains. Mais, autour de cette église on ne voyait plus guère que des ruines, à part les maisons du hameau rangées un peu plus loin le long du fleuve. Ces ruines, disait la tradition locale, étaient l'œuvre d'un certain Gaidulf, qui avait possédé le domaine au temps des commendes militaires, sous Charles Martel ou Pépin le Bref. Vers l'an 820 pourtant, un mouvement inaccoutumé fut remarqué. Au pied de la colline, au-dessous de l'église de Saint-Maur, on voyait des constructions s'élever lentement, et une

Digitized by Google

seconde église, plus spacieuse quoique modeste aussi, dessinait sa silhouette. Quelque temps encore, et les mariniers distinguèrent des moines, entendirent leurs petites cloches. On disait, et c'était vrai, que le comte Rorigon, possesseur de cette terre par donation de l'Empereur Louis le Pieux, avait entrepris la restauration du monastère qui autrefois s'était élevé en ce lieu, et dont les habitants de Glanfeuil avaient entendu parler par leurs pères.

En effet, de concert avec sa femme la comtesse Bilechilde, le comte avait reconstitué là une abbaye, dont ses largesses avaient assuré la vie et qu'il avait peuplée avec des moines de l'abbaye des Fossés près Paris. De là, quelques années plus tard, partit ce religieux nommé Gherfred, qui s'en fut mener la vie érémitique au fond de la Bretagne, au pays de Poher et des monts d'Arrée[1], et qui fut en 832 envoyé par Dieu à saint Convoïon et à ses premiers compagnons pour établir la règle bénédictine dans leur nouvelle fondation de Redon. Le nom de Saint-Maur de Glanfeuil fut ainsi connu en Bretagne, et le monastère angevin devint un nouveau but de pèlerinage pour les Bretons : témoin ce *machtiern* nommé Anowareth, qui y vint avec plusieurs compagnons en dévot pèlerin, l'an 843, y fut favorisé d'une apparition de saint Maur en habits de diacre, et en fut si touché qu'il donna au monastère son vaste domaine d'Anast, par acte authentique de cette même année[2]. Dix ans plus tard, il revint et se fit moine à Glanfeuil, où il mourut.

La prospérité matérielle s'accusait donc pour la petite abbaye restaurée, qui dans le cours des siècles n'en devait guère connaître autant. En 839, le comte Rorigon avait ajouté encore à ses largesses en faveur du monastère « de « *Glanna* où repose le corps de Maur, le confesseur du

[1] Au lieu dit aujourd'hui Locqueffret, canton de Pleyben (La Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. II, page 37).

[2] Marchegay, *Archives d'Anjou*, I, pp. 363, 364. — Cf. La Borderie, *op. cit.*, p. 284.

Digitized by Google

« Christ[1] ». Il lui avait donné son fils Gauslin; son frère Gausbert en était abbé. De même que l'évêque d'Angers, celui de Poitiers, nommé Ebroïn, cousin du comte et tout à l'heure archichapelain du palais de Charles le Chauve, prenaient l'abbaye sous leur protection; et de 845 à 850, quatre diplômes du prince, à la requête de l'archichapelain, firent largesses à Glanfeuil, qualifié de « lieu vénérable »; la sépulture de saint Maur fut par trois fois affirmée dans ces documents, comme aussi la tradition de la vie monastique pratiquée à Glanfeuil dans des temps plus anciens[2]. L'évêque de Poitiers, en effet, affirmait par la plume de la chancellerie royale « avoir relevé le monastère depuis les « fondations pour lui rendre l'état et la religion de l'ordre « monastique et l'avoir ramené, sous tous les rapports, à « la vie qu'on y avait autrefois pratiquée[3] ».

En ces mêmes années, Gauslin fut établi et béni abbé; et, sans attendre davantage, il résolut de procéder à l'élévation des reliques de saint Maur (vers 847). La tombe fut ouverte, et l'on trouva dans un sarcophage de pierre tout simple les ossements du saint. On nous dit que l'abbé

[1] Marchegay, *op. cit.*, p. 378. Ce nom de Glanfeuil (*Glannafolium*) a exercé les chercheurs d'étymologies. Pour nous, il est clair qu'il faut y voir comme racine un nom d'homme, celui du possesseur primitif du domaine; d'où le nom de Glanna donné simplement à ce lieu dans plusieurs chartes. Fustel de Coulanges a établi que telle était l'origine de la plupart des noms de domaines gallo-romains. M. Planiol (*La Donation d'Anouuareth*, 1894) donne pour étymologie le mot celtique *glann* (rive d'un fleuve) et *folium* qu'il traduit par maison de plaisance ou château.

[2] D. Bouquet, *Hist. des Gaules*, t. VIII, Dipl. Caroli Calvi, nos 58, 59, 70, 101. — « Ubi B. Maurus humatus reverenter veneratur. — Ubi B. Mauri sacrum corpus habetur humatum. — S. Mauri monasterio, ubi ipse veneranter humatus colitur. »

[3] Dipl. n° 70, année 847 : « ... in statum et religionem monastici « ordinis funditus restruxisse, atque in habitum quo olim excultum « fuerat omnimodis reparasse. » *Olim* ne veut pas dire vingt-cinq ans; et d'ailleurs ce laps d'années ramènerait juste au moment où la restauration fut commencée, par conséquent au moment où elle était nécessaire. Il a donc eu, en remontant à partir de 820 environ, une période de ruine, et c'est avant celle-ci qu'il faut chercher l'habitus quo olim...

Digitized by Google

Gauslin redigea de cette solennité un procès-verbal où se lisaient ces mots : « Le même jour, furent retrouvées les « reliques du proto-martyr saint Etienne, aussi nettes « et intactes que si elles avaient été enfermées là depuis « quelques heures. Ce sont celles que l'abbé Bertulf, au « temps du roi Clotaire, avait déposées dans une cassette « de bois auprès du tombeau du susdit Père Maur, par véné- « ration pour lui. Dans la même boîte fut trouvé un petit « morceau de parchemin très ancien, dont l'écriture était « presque effacée par le temps, au point qu'il fallut s'in- « génier pour arriver à la déchiffrer. On réussit enfin à « reconstituer le texte suivant : Ci repose le corps du « B. Maur, moine et diacre, qui vint en Gaule au temps du « roi Théodebert et sortit de ce monde le dix-huit des « calendes de février. — De même, dans une autre petite « boîte, déposée à la tête du sacorphage, et noyée dans du « sable, pour la conserver sans doute, étaient des reliques « de l'apôtre Pierre. »[1] Dix ans plus tard, on disait à Glanfeuil que huit personnes, très bien connues, avaient été guéries de diverses infirmités, lors de l'élévation des reliques à laquelle elles assistaient.

Telle était donc la tradition du monastère, quant à sa restauration et à ses origines, quant au corps saint qu'il renfermait. Elle considérait son saint Maur comme le fondateur de Glanfeuil; elle savait qu'il était venu en France au temps du roi Théodebert, et très probablement on l'identifiait avec le disciple de saint Benoit; mais aucun monument écrit, que nous sachions, n'affirmait ce dernier point. On savait qu'il avait été enseveli là par son successeur Bertulf; que la dévotion populaire avait, depuis lors et sans interruption, entouré son tombeau. La tradition disait encore que le monastère avait été détruit dans la seconde moitié du VIIIe siècle, puis restauré comme on

[1] Ce procès-verbal nous est fourni par Odon de Glanfeuil, dans son récit de la restauration du monastère.

Digitized by Google

vient de le voir. Et c'était tout ce qu'on savait en 863, lorsque l'approche des Normands obligea le nouvel abbé, Odon, à mettre le saint corps en lieu de sûreté. Il le conduisit en Bourgogne. De là, il retournait à son monastère, quand, au passage de la Saône, il fit la rencontre d'un groupe de pèlerins qui revenaient de Rome par la grande voie de communication entre l'Italie et le Centre de la France. Tout en devisant, Odon découvrit dans la besace d'un clerc, qui regagnait le Mont Saint-Michel, une biographie fort ancienne de saint Maur, le disciple chéri de saint Benoit, venu du Cassin à Glanfeuil. Sa joie fut grande, car cette biographie, dont le manuscrit était fatigué par un très long usage, était l'œuvre d'un des compagnons de saint Maur; elle révélait la vie du saint, sur laquelle, à Glanfeuil, on n'avait aucun renseignement de détail, hormis ce qu'en disaient les Dialogues de saint Grégoire. Mais, comme elle était écrite dans le latin populaire d'Italie au VIe-VIIe siècle et manquait de précision sur certains détails de personnes et de lieux, Odon se mit en devoir de la traduire en meilleur langage et d'en éclairer le texte; c'est son œuvre qui nous est restée.

Tout cela, c'est lui qui nous l'a raconté; lui aussi qui nous a fourni ce que nous savons de la tradition antérieure de Glanfeuil, lorsqu'en 868, après le retour du corps saint de Bourgogne à l'abbaye des Fossés, il écrivit l'histoire de la ruine et de la restauration de Glanfeuil avec celle de la translation des reliques. A-t-il inventé? est-il un témoin fidèle? telle est la question. Le moyen âge tout entier accepta l'œuvre pour authentique et les récits qu'elle contenait pour véridiques, non qu'on n'y vît des difficultés chronologiques, fort nombreuses en effet; Sigebert de Gembloux les a remarquées, mais n'a pas pour cela douté de l'authenticité, ni contesté la signature de Fauste[1]. Il a

[1] « *Quia ergo ille* (Faustus) *scripsit quæ viderat,* quomodo hoc « consequentiæ hystoriarum conveniat, qui valet advertat et qui

Digitized by Google

fallu arriver jusqu'au protestant Basnage[1], suivi par bien d'autres, qui tous se répétaient en somme, pour voir reléguer aux apocryphes le travail d'Odon de Glanfeuil. Les erreurs historiques y abondent en effet, bien aisées à relever ; Mabillon, d'Achery, Ruinart ne les ont pas dissimulées ; mais ils se sont gardés de conclure à l'imposture : en quoi ils furent sages ; et aujourd'hui même, un adversaire aussi déclaré que feu le professeur Giry avoue que « toutes les erreurs qu'on peut relever (dans l'œuvre « d'Odon) sont insuffisantes à prouver qu'il n'a pas existé « une vie primitive, altérée comme à plaisir par les rema- « niements maladroits de celui qui se donne comme son « éditeur du IXe siècle. Aussi les érudits les plus prudents « se bornent-ils à déclarer ce texte peu digne de foi ou « suspect, en évitant de se prononcer catégoriquement « sur son authenticité[2]. » Les modernes Bollandistes sont moins réservés ; et pour eux l'œuvre d'Odon est celle du « pseudo Fauste, non-valeur absolue ». Cela est dit dans un article qui pourtant approuve comme « souverainement intéressante » la Communication de Giry d'où nous venons d'extraire un paragraphe[3]. Il est vrai que cette Communication avait pour but de signaler un document du IXe siècle, qui aurait été le modèle sur lequel Odon aurait copié son travail : nous en parlerons plus loin. Les Bollandistes voient en cela « le dernier coup porté à un docu- « ment abandonné par tous les historiens sérieux ». Plaise

« advertit exponat ». (*Chronic.* ad ann. 509. P. L. CLX, 96). Giry, dans une communication du 27 février 1896, a cité ce texte, moins la proposition initiale soulignée ci-dessus ; ce qui laissait entendre que le chroniqueur était tout près de rejeter aux apocryphes la *Vita Mauri*, alors qu'il accepte Faustus pour l'auteur d'une œuvre dont il signale seulement les défauts.

[1] *Hist. de l'Eglise depuis J.-C.*, 2 vol. fol. Rotterdam 1699. Saint Romain, saint Placide et saint Maur fournissent successivement le thème des attaques de l'auteur.

[2] *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, 1896, t. 57, page 150.

[3] *Analecta Bolland.*, 1896, page 355.

Digitized by Google

à Dieu que ce soit en effet le dernier ; car c'est un coup dont on se relève.

Deux ans avant celui-ci, M. Malnory en avait porté un autre, jugé insuffisant par Giry, décisif par les Bollandistes, dans sa thèse de licence ès-lettres : « *Quid Luxovienses* « *monachi ad regulam monasteriorum contulerint*[1]. » Pour établir l'action prépondérante des moines de saint Colomban dans la diffusion de la Règle de saint Benoît, l'auteur avait à cœur de détruire la théorie qui attribuait cette diffusion à saint Maur. Pour cela il crut, bien à tort, devoir s'attaquer à la *Vita Mauri* du « pseudo Fauste », qui ne souffle mot de cette action extérieure de son héros. Les deux questions sont indépendantes ; saint Maur, et c'est notre avis, a pu venir en Gaule et n'y exercer pourtant aucune influence notable au point de vue de la règle des monastères. Le sien s'est presque abîmé dans le désastre sur lequel se termine le récit de sa vie : Maur a planté la Règle en France, mais par le trésor de ses épreuves et de ses mérites déposé entre les mains de Dieu ; et ce caractère s'est imprimé sur sa postérité spirituelle, sur l'histoire de son monastère, laquelle n'est guère qu'une série d'épreuves et de ruines ; elles ne sont pas encore finies. Telle est la seule conclusion à tirer de sa biographie. Mais attaquer celle-ci n'était-ce pas, dans une soutenance, une occasion bien opportune de déployer un surcroît d'érudition ? Le sommaire, assez détaillé, des arguments à produire était tout prêt ; aux yeux d'un grand nombre il faut, pour le brevet de science, avoir au moins scalpé quelque légende ; comment passer à portée de celle-ci sans mettre à profit cette heureuse aubaine, dût-on pour cela se détourner tant soit peu de la route?... Quoique le plaidoyer de M. Malnory ne s'appuie que sur les erreurs du biographe, lesquelles, au jugement du maître Giry,

[1] Paris, Bouillon (1894).

Digitized by Google

« sont insuffisantes à prouver qu'il n'a pas existé une vie « primitive », nous aurons à le discuter, puisqu'il a reçu des Bollandistes la consécration de leur autorité, Nous commencerons pourtant par l'argument de l'Ecole des Chartes, qui devait porter « le dernier coup » à l'œuvre d'Odon; *ab Jove principium*[1]. Et, de fait, toute discussion détaillée de la *Vita Mauri* serait superflue, si l'on démontrait qu'elle est calquée sur un apocryphe de la même époque: il ne pourrait plus être question d'une vie primitive dont l'abbé de Glanfeuil prétend donner une édition révisée. Examinons.

## II

« On ne peut, dit le maître, lire la vie de saint Maur « sans être frappé de la place qu'y tient l'abbaye de Saint-« Maurice d'Agaune, l'une des étapes du saint et de ses « compagnons. » — En effet, sur les *soixante-douze* paragraphes qui composent, dans les *Acta SS.*, l'œuvre d'Odon, il s'en trouve juste *deux* (nos 25 et 26) consacrés, non pas à « l'abbaye d'Agaune », mais à une guérison opérée sous le porche de l'église par saint Maur. La caravane italienne paraît n'avoir pas été reçue dans le monastère et s'être contentée d'une prière faite en passant dans la basilique. On ne note même pas d'un mot la grande institution de la *laus perennis*, si particulière alors à Saint-Maurice d'Agaune et qui devait frapper des moines. Sur vingt-quatre colonnes du volume des Bollandistes, un peu moins d'une est consacrée à cet épisode. Il y en a tout

[1] Nous avons attendu longtemps avant de répondre au savant professeur. On nous annonçait de lui un grand travail d'ensemble sur saint Maur, Glanfeuil et les Fossés : il importait de l'étudier avant de répondre. Le maître est mort ; depuis rien n'est venu, que nous sachions. Il faut donc prendre ses arguments tels qu'ils nous restent, avec quelques-uns de ceux qu'il comptait y ajouter et dont nous avons eu connaissance.

Digitized by Google

autant sur le séjour à Verceil, et le double (hélas!) sur le séjour auprès de saint Romain. Il faut vraiment de la bonne volonté pour « être frappé de la place que tient « l'abbaye d'Agaune dans ce récit. » — Au fait, ceci n'est qu'un exorde pour préparer ce qui suit :

« Aussi, lorsque l'hagiographe raconte que l'une des « églises élevées par saint Maur à Glanfeuil fut dédiée à « saint Séverin, on est amené à penser qu'il s'agit du « personnage de ce nom qui fut abbé d'Agaune au début « du VIe siècle, plutôt que de l'apôtre du Norique. »

On y est amené lorsqu'on le veut, nous venons de le voir. Rien absolument dans la *Vita Mauri* ne trahit une préoccupation quelconque de l'histoire d'Agaune ou de son abbé. Saint-Maurice était sur la grande voie ordinaire à la descente des Alpes; on y a fait une prière en passant, guéri un aveugle à la porte de l'église, et l'on est reparti. Voilà tout. Bien au contraire il y avait des raisons spéciales pour que saint Maur songeât réellement à dédier un de ses oratoires à l'apôtre du Norique, oratoire qui ne tint guère plus de place dans Glanfeuil que Saint-Maurice dans la biographie. Ces raisons, le maître les eût trouvées tout de suite s'il eût été libre de préjugés. Il savait trop bien que le culte de saint Séverin est demeuré très vivant à Naples et dans toute la contrée, desservi même par un illustre monastère de Bénédictins. Or, ce culte remonte aux jours de l'enfance de saint Benoît. Le futur législateur du Cassin fut alors témoin des triomphales translations du corps de saint Séverin d'abord du Norique à Monte-Feltro, puis de là à Naples. Et bien probablement l'enfant de Norcia fut conduit à Monte-Feltro qui est proche, et où les populations accouraient pendant le séjour qu'y fit le corps saint. En arrivant au Cassin, Benoît retrouva le pays plein du culte de saint Séverin. C'en est bien assez pour qu'il en ait demandé des reliques, ainsi que peu après lui saint Grégoire le Grand, et qu'il en ait confié une à saint Maur. Car il fallait

Digitized by Google

alors une relique du titulaire pour dédier un oratoire sacré; or, ce n'eût pas été d'Agaune que Glanfeuil en eût obtenu, s'il se fût agi de saint Séverin abbé; c'eût été de Château-Landon, d'après le récit apocryphe qui est censé avoir servi de modèle à Odon. Le pis est qu'aux jours de notre Odon, l'oratoire de saint Séverin n'existait même plus; nous le montrerons plus loin. — Quand donc des circonstances parfaitement historiques expliquent et commentent très naturellement ce vocable de saint Séverin, qu'avons-nous à faire de conjectures qui ne reposent sur rien et qui, de plus, conduiraient à un dédale de suppositions, de rapprochements arbitraires, avec lesquels l'histoire n'a plus rien de commun? Les voyages de découverte ont leur attrait, mais aussi leurs écueils; et il n'est si sagace explorateur qui ne s'égare quelquefois.

Dégagé des préliminaires intéressés, mais non fondés, que lui avait donnés le maître Giry, que vaut maintenant le rapprochement suivant :

« Or, il existe une vie de saint Séverin d'Agaune attribuée, « tout comme celle de saint Maur, à un disciple du saint, du nom de Faustus.[1] »

Rectifions l'énoncé : ce que nous avons, c'est une œuvre anonyme, qui dit s'inspirer d'une vie primitive signée du prêtre Faustus, disciple de saint Séverin; nous ne cherchons pas à diminuer l'objection. C'est la traduction dans les faits de la théorie exprimée par B. Krusch dans les termes suivants[2] : « Le clergé de la Gaule de l'époque pré-carolin- « gienne était, sauf de rares exceptions, improductif au « point de vue littéraire, par suite de la décadence géné- « rale de la culture; et ce sont les Italiens, Fortunat et « Jonas, qui satisfont au besoin qu'avaient les églises et « les couvents d'une rédaction des miracles des saints. A

[1] *Acta SS. Boll.* t. II de février, col, 548.
[2] *Mélanges Julien Havet*, pag. 55.

Digitized by Google

« l'époque carolingienne et, déjà sous Pépin, il se produit « un changement : on acquiert à nouveau l'adresse dans « l'expression littéraire, et on l'utilise immédiatement « pour regagner ce que les prédécesseurs ont négligé. On « écrit alors audacieusement des histoires que l'on a « d'abord inventées soi-même, et l'on munit cette mar- « chandise du sceau de l'authenticité contemporaine; on « falsifie, on trompe. »

Et de quoi se fabriquent ces élucubrations? On nous le dit à propos des saints de la période burgonde :[1] « Ces « textes se donnent tous pour contemporains, mais ils sont « tous carolingiens *et n'ont pu avoir que des sources « écrites, car la tradition orale n'existe pas pour un « espace de trois siècles.* En fait leurs auteurs n'ont uti- « lisé que les matériaux subsistant aujourd'hui encore, et « sur ce fondement ils ont bâti des fables qui peuvent « avoir tout juste autant de valeur qu'un drame historique. « Mais ils s'en distinguent par l'absence de toute tendance « littéraire ; leur but n'est que de tromper, falsifier l'his- « toire en l'honneur des saints, et tous ont atteint leur but. »

Voilà bien la théorie qui préoccupait feu le professeur Giry et le prédisposait à voir un apocryphe de cette classe dans la *Vita Mauri* : n'est-elle pas carolingienne? ne prétend-elle pas rééditer l'œuvre d'un contemporain de la période mérovingienne et burgonde? Ce contemporain ne signe-t-il pas Faustus, comme un de ces faussaires carolingiens dûment convaincu de mensonge, le biographe de saint Séverin?

En fait, le Dr Krusch paraît bien donner à sa théorie une portée générale, qui serait la condamnation en bloc de toutes les œuvres hagiographiques du IXe siècle relatives aux VIe et VIIe, et partant de la *Vita Mauri.* L'avenir ratifiera-t-il ce verdict dans toute sa rigueur? Ne le tempérera-

[1] *Mélanges Julien Havet*, page 40.

Digitized by Google

t-il pas d'exceptions motivées? Ne dira-t-il pas que le clergé d'où sont sortis, comme une pléïade brillante, tant d'admirables évêques du VII^e siècle, n'était pas « improductif » au point de ne pouvoir écrire une biographie en style populaire? de ne pouvoir « satisfaire ainsi à un besoin » constaté, général, et fort louable? En ce qui concerne notre sujet, la condamnation ainsi portée, même prise dans son sens général et absolu, ne tomberait pas sur l'œuvre d'Odon, attendu que le Faustus dont il se réclame était, par hypothèse, précisement un italien écrivant pour d'autres italiens; or, d'après l'éminent critique, le génie italien aurait eu, au VII^e siècle, le monopole « de satisfaire « au besoin qu'avaient les églises et les couvents d'une « rédaction des miracles des saints ». Le maître Giry paraît avoir senti comme nous que, pour motiver la condamnation de la *Vita Mauri* et la ranger valablement parmi les apocryphes justiciables du D^r Krusch, il fallait plus d'arguments que le seul nom de Faustus. Aussi apporte-t-il ce supplément nécessaire d'informations :

« Le nom de l'auteur présumé n'est pas, dit-il, le seul « rapport que l'on trouve entre les deux œuvres (la vie de « saint Séverin et celle de saint Maur); malgré la différence « du thème, la suite générale du récit, le mode de compo- « sition où abondent les discours directs, le style, les « expressions, — parmi lesquelles il s'en trouve de carac- « téristiques, — et mêmes certaines phrases, présentent « des analogies telles qu'il est impossible de méconnaître « que l'une s'est inspirée de l'autre. »

Il faut être un maître qualifié pour se permettre affirmations pareilles : on est cru plus ou moins sur parole, et le grand nombre jure *in verba magistri*. Nous avons eu l'irrévérence de vérifier...; à peu près tout est différent dans les deux œuvres qu'on nous donne pour germaines. « Au lieu d'intituler son travail ***de vita vel actibus***, le

Digitized by Google

« biographe de saint Séverin l'aurait appelé en termes « plus exacts *de morte Severini* »; cette remarque est du Dr Krusch[1]. Le Faustus Severini ne raconte, en effet, que les circonstances qui ont amené son héros dans ses derniers jours à Château-Landon, où il fallait qu'il mourût. Au total six colonnes des Bollandistes, plus une autre pour la préface. Le Faustus Mauri détaille toute une vie, en tout vingt-trois colonnes des Bollandistes. « La différence du thème », poussée à ce point, admet-elle l'hypothèse d'une copie?

« La suite générale du récit? » On devine quelle similitude est possible sur ce point. Où le maître a-t-il vu, dans le Faustus Severini, trace de la vie du saint dans son abbaye? de péripéties comme il s'en trouve dans le voyage de Maur et son établissement? de la fondation d'un nouveau monastère? de l'invasion de la peste? De part et d'autre il y a un départ, un voyage, des miracles, et la mort : voilà toute la similitude quant à la « suite générale « du récit ».

« Le mode composition. » Où se lisent, dans le Faustus Mauri, les longues exclamations admiratives qui reviennent périodiquement dans le Faustus Severini? « O quam mira « Dei clementia, et quam ineffabile donum, etc. O quam « admirabilis vita et quam copiosa beati viri merita, ob « cujus... etc. En quam dulcissimus pietatis miræ in « hujus visceribus... etc. » Moyen naïf de conduire un travail hagiographique jusqu'à une longueur à peu près raisonnable; mais aussi procédé de composition assez caractéristique : où le trouve-t-on chez le Faustus Mauri? Nulle part.

« Les discours directs abondent; le style, les expres- « sions, et même certaines phrases présentent des ana- « logies... » Toutes ces remarques imprécises ne cons-

[1] *Op. cit.* pag. 45.

Digitized by Google

tituent en somme qu'un procès de tendances. Deux auteurs écrivent à la même époque : on retrouvera forcément chez l'un et l'autre des analogies dans la manière de présenter et de traiter un sujet, des formes et des locutions communes. Cela s'est vu dans tous les siècles et se voit tous les jours dans le nôtre; c'est là un principe de critique littéraire, historique même par ce qu'il donne des éléments pour fixer la date d'un texte quand elle est incertaine. Que bien mieux vaudraient pour la démonstration deux ou trois constatations précises et décisives, comme on en a fait pour ranger aux apocryphes la *Vita Severini*. C'est net, et en deux pages le procès est jugé.

Sortant donc des généralités, qui décidément ne fournissent aucun argument solide, le maître se décide à « citer quelques exemples », que voici :

« Séverin est appelé à Paris par le roi Clovis qui l'envoie « chercher à Agaune par son *cubicularius*, comme Ber- « trand, évêque du Mans, avait envoyé au Mont-Cassin son « archidiacre et son vidame. »

Hé bien! mais... pour faire venir quelqu'un a-t-on trouvé jusqu'à ce jour d'autre moyen que de le mander? Et quand ce quelqu'un sort du commun, l'usage n'est pas de lui députer un domestique. Pour le surplus, quelle similitude entre les deux cas? Le roi Clovis est censé envoyer son chambellan, parce qu'il faut faire honneur au saint et au besoin le décider à venir : car c'est un service personnel que le prince demande. Pour l'évêque du Mans, le cas est tout autre. Il n'envoie point chercher saint Benoît, ni même saint Maur qu'il ne connaît pas. Il lui faut : 1° obtenir que Benoît envoie des moines au lointain pays de Gaule; 2° traiter avec le Patriarche des conditions auxquelles il se séparera de ses fils; 3° guider cette colonie monastique durant un voyage périlleux. Des mandataires autorisés n'étaient pas de trop pour arriver à tout cela; une lettre du prélat n'y aurait pas suffi, c'est assez évident, et l'histoire

Digitized by Google

monastique montre à chaque page des négociations de ce genre menées dans les mêmes conditions. Odon de Glanfeuil, pour mettre en scène cette ambassade, n'avait nul besoin de consulter la *Vita Severini*. L'idée s'imposait. Ajoutons que le messager de Clovis détaille son message en un petit discours, dont il n'y a pas traces chez Odon, lorsqu'il mentionne l'arrivée au Cassin de l'ambassade mancelle.

« Pour dire que Clovis régnait alors à Paris, le biographe « de Séverin s'exprime dans les mêmes termes que celui « de Maur pour dire que Théodebert régnait en Gaule; et « ces termes sont assez singuliers pour qu'il soit impos- « sible de considérer cette coïncidence comme un effet du « hasard :

| VITA SEVERINI | VITA MAURI |
|---|---|
| Cum... rex Francorum apicem regni sui... nobiliter gubernaret. | Theodebertus rex nobiliter regni Francorum apicem gubernabat. |

Voilà enfin quelque chose de précis. Encore deux ou trois rapprochements comme celui-ci et nous pourrons dire qu'Odon a copié *le style* de la *Vita Severini*. Seulement on ne nous les fournit pas, ces rapprochements; et dès lors que prouve celui-ci? Pas grand chose, sinon ce que nous disions tout à l'heure, que certaines locutions plus ou moins spéciales peuvent se rencontrer chez des auteurs du même temps, sans qu'il y ait à conclure à une copie des uns par les autres. Odon a parfaitement pu lire la *Vita Severini*, qui est antérieure à son œuvre. Cette locution l'a charmé, parce que les prétentieux imitent plus volontiers les défauts que les qualités d'autrui; et c'est par la lecture que se propage la communauté de locutions dont nous parlions précédemment. En bonne logique, on ne peut rien conclure de plus d'un tel exemple, tant qu'il est isolé. Le maître dit bien que « certaines phrases pré- « sentent des analogies », mais il n'en cite pas, ce qui eût



Digitized by Google

été nécessaire. Comment sur cet *apex* fonder une thèse, tant *nobilis* qu'il soit? Poursuivons donc : saisirons-nous enfin autre chose que des ombres?

« Au moment de quitter Agaune, Séverin reçoit une « révélation de l'époque de sa mort analogue à celle qui « est faite à saint Benoît. »

Pardon, maître : ici vous avez une distraction. C'est saint Grégoire, s'il vous plaît, qui a parlé de la révélation faite à saint Benoît : que le Faustus Severini s'en soit inspiré, peut-être, si vous y tenez; mais il n'importe; Odon et le Faustus Mauri sont ici hors de cause.

« Les moines d'Agaune expriment *comme ceux* du « mont Cassin leur douleur de voir le saint s'éloigner, et « sont *de même* consolés par lui. »

Nous avons souligné *comme* et *de même*, parce que ce sont les mots qui importent à la thèse du maître; mais ils constituent des erreurs de fait. Les moines d'Agaune apprennent que leur abbé va les quitter pour aller mourir ailleurs; ceux du Cassin apprennent que leur abbé détache au loin celui d'entre eux sur lequel ils fondaient l'espoir de l'avenir. Les premiers se plaignent en un petit discours direct, après lequel l'exclamation obligée du biographe : « O quantus eorum erga ejus... etc.» ; les seconds pleurent en silence. Séverin répond en deux mots à ses moines : « Nolite, fratres mei, nolite in hoc contristari : omnia « quæcunque vult Dominus facit in cœlo et in terra. » Et puis, ajoute le biographe, « necessaria itineris sui præ- « parare jubet, ac deinde eos blandis consolabatur ver- « bis. » Benoît, moins pratique, s'occupe d'abord de relever l'âme de ses moines au niveau de la charité surnaturelle; il leur adresse une allocution, que nous eûmes jadis le vif regret de voir jugée digne d'un éternel oubli par une plume bénédictine, mais que nous persistons à relire avec respect, tant elle nous paraît, quant aux pensées, digne du saint Benoît, qui a écrit la Règle. Cette

Digitized by Google

allocution s'adresse à ceux qui partent comme à ceux qui demeurent ; la part de tous y est faite, même celle du Père qui donne son fils de prédilection ; et dans sa brièveté elle restera la charte de toute fondation monastique digne d'être bénie de Dieu. Où trouver l'idée de tout cela dans le tableau si différent d'Agaune ? Le maître continue :

« Plusieurs des miracles opérés par Séverin rappellent « ceux qui sont racontés par le biographe de saint Maur. »

Plusieurs ? Autant dire tous, car il n'y en a que trois dans la *Vita Severini*. Nous ne comptons pas, bien entendu, le cliché médiéval « claudis gressum, mutis « loquelam, cœcis lumen, etc... » Les trois miracles détaillés par le Faustus Severini sont : la guérison d'un évêque sourd et muet depuis un an, celle d'un lépreux, enfin celle de Clovis malade de la fièvre. Saint Maur n'a eu à guérir ni évêque ni roi malades, et n'a pas même rencontré de lépreux. En revanche il a ressuscité deux morts, marché sur les eaux, guéri fracture et entorse chez ses compagnons de route, multiplié le vin, guéri un cancéreux. Où trouver une analogie entre les deux séries ? Dans le mode d'opérer des deux thaumaturges ? Pas davantage ; il semblerait même que saint Maur avait ses façons à lui, assez particulières. Enfin ses guérisons ne s'opèrent jamais sur des grabataires, comme pour Séverin deux fois sur trois. L'un et l'autre, il est vrai, prient le plus souvent pour demander à Dieu la guérison : encore est-ce dans des conditions et sous des formes très différentes. Cette prière se retrouve chez tous les thaumaturges : il n'y a pas même à insister sur ce point, que saint Grégoire a depuis longtemps traité au IIe livre de ses Dialogues. Continuons plutôt l'examen des prétendues preuves qu'apporte le maître :

« Enfin, dit-il, Séverin, sur le point de mourir, se retire « auprès d'un oratoire, comme Maur auprès de la chapelle « de Saint-Martin ; et tous deux, avant d'expirer, recom-

Digitized by Google

« mandent à leurs compagnons : Séverin le prêtre Faustus,
« et Maur Bertulfus. »

De tous les parallèles tentés jusqu'ici, ce dernier est peut-être le plus extraordinaire ; que le lecteur en juge :

Séverin, sachant son heure prochaine, quitte Paris en hâte et se rend à Château-Landon, parce qu'il faut absolument qu'il y laisse ses os, tout le récit n'étant composé que pour cela. Sur le haut de la colline, il y a un oratoire en bois, desservi par deux prêtres, auxquels Séverin adresse, aussitôt entré, un petit discours, sans autre cérémonie ni préambule ; c'est pour leur annoncer qu'il vient mourir là et se faire enterrer par eux. Il lègue de plus à leur sollicitude charitable les deux moines qui l'accompagnent. Sur quoi les deux prêtres lui font le meilleur accueil ; et après quelques jours écoulés dans la prière, Séverin expire.

Passons à Glanfeuil. Maur a su, par saint Benoît, qu'il ne doit pas survivre à la quarantième année de la fondation : la trente-huitième arrivée, il veut passer en ermite, quasi en reclus, les deux ans qui lui restent à vivre et se fait construire une petite cellule contre l'église Saint-Martin, avec laquelle communiquera son étroit logis. Deux frères lui rendront seuls les légers services que son âge réclamera. Mais la Communauté ne peut demeurer sans abbé. Maur la convoque, avant de se séparer d'elle, et expose la question. Tous les moines s'accordent à lui laisser le choix de son successeur, et il le porte sur Bertulfus. Mais il *recommande aux quatre compagnons* qui sont venus avec lui du Cassin d'assister le nouvel abbé, *pour l'aider à demeurer dans la vraie voie monastique.* Dès lors commence la vie érémitique, pour deux ans. L'annonce de la peste est faite au reclus ; cent quinze moines y succombent en cinq mois, et Maur, le dernier, expire devant l'autel de Saint-Martin.

Le lecteur voudra bien comparer ce résumé, que chacun peut aisément vérifier, à celui que s'est permis le maître

Digitized by Google

« ennemi de la fraude » ; et puis il prononcera : est-ce là de la critique? Et des accusations tendancieuses prennent-elles beaucoup de valeur dans la page où les faits sont à ce point travestis?

Nous touchons à la fin; mais il faut entendre encore ceci :

« Un dernier trait, dit le maître, et non des moins caractéristiques : la vie de saint Séverin s'offre à nous tout à fait dans les mêmes conditions que celle de saint Maur : comme elle, elle est précédée d'une préface où l'éditeur avertit qu'en transcrivant, sur l'ordre de l'évêque de Sens, Magnus (801-818), l'œuvre de Faustus, il a cru devoir corriger les fautes du scribe et perpétuer cette histoire en un langage plus clair; il ajoute que, s'il n'a pas reproduit les mots eux-mêmes, il a du moins conservé le sens et l'ordre de cette composition. »

Cet exposé vaut à peu près le précédent, il est pénible d'avoir à le remarquer. Les deux œuvres que le critique s'obstine à vouloir mettre en parallèle ne se présentent pas du tout « dans les mêmes conditions ». Le fait d'être précédé d'un prologue n'implique nullement l'imitation de l'une par l'autre, attendu que l'usage du prologue pour ces sortes de compositions était général; et, bien avant le IXe siècle, saint Grégoire en a placé un en tête de ses Dialogues, qui sont des biographies anecdotiques. L'usage a persévéré jusqu'à nos préfaces modernes. Mais il y a plus.

La vie de saint Séverin s'ouvre par un prologue où le nom du premier biographe, supposé contemporain du héros, est simplement mentionné. L'anonyme qui prétend réviser une version primitive explique en quelques lignes pourquoi et comment il travaille à cette édition revue et corrigée. Puis il s'épand aussitôt en ces formules admiratives pour le saint, qui se retrouvent à chaque pas dans la biographie et composent plus de la moitié du prologue.

Digitized by Google

Tout autre est la physionomie de la *Vita Mauri* pour son début : elle s'ouvre non par un prologue, mais par deux, bien nettement distincts, celui de l'éditeur nouveau, Odon, puis celui du rédacteur primitif, Faustus. C'est exactement ce qu'on ferait de nos jours; mais au IXe siècle, c'est une particularité remarquable, qui sépare absolument ce travail de la *Vita Severini*. De ces deux prologues, ni l'un ni l'autre n'est du style admiratif, mais d'ordre historique à peu près complètement. Dans celui d'Odon, le premier des deux, se rencontrent seulement quelques lignes qui, à première vue, offrent une certaine similitude avec celles de la *Vita Severini*, dont le critique a donné le résumé. Similitude apparente plus que réelle. Fût-elle absolue, qu'est-ce que cela pourrait signifier? Que l'abbé de Glanfeuil avait lu le pseudo Faustus Severini : c'est très possible, nous l'avons admis. Qu'il lui a emprunté une idée de son prologue? Si l'on veut, bien que nous ne le pensions pas. Et après? Quand on nous prouverait qu'Odon a copié toute sa préface à lui (le prologue qui est le premier des deux), cela prouverait que ce *prologue d'Odon* est du IXe siècle : on le savait assez. Mais cela ne signifierait nullement que tout le reste de l'œuvre soit du même temps pour le fond comme il l'est pour la forme, à moins qu'on affirmât ce qu'il faut démontrer, ce qu'on n'a pu encore démontrer, à savoir qu'Odon a tout inventé d'un seul jet, quoiqu'il dise le contraire.

Au surplus, la similitude que nous admettons dans le prologue, pour ne pas sembler outré, n'est qu'apparente. A notre avis, Odon s'est bien plus inspiré de saint Grégoire que du Faustus Severini, en écrivant sa préface et en retravaillant celle du Faustus Mauri[1]. Certainement il avait sous les yeux et employait pour son travail le livre

[1] S. Grég. *Dialog.* prol. sub finem : « Hoc vero te scire cupio « quia in quibusdam sensum solummodo... teneo; quia si de per-

Digitized by Google

des Dialogues; on le sait de lui-même. Il y a pris l'idée d'expliquer la part de rédaction qu'il apportait à l'œuvre de l'auteur primitif. Et, pour qualifier le style de ce primitif, en retravaillant le second prologue, il a employé un terme qui se retrouve chez saint Grégoire[1].

D'autre part, le rapport de similitude signalé entre deux phrases n'est que spécieux, selon nous; qu'on en juge; voici le texte du prologue du Faustus Severini en regard du texte écrit par Odon pour son prologue à lui :

| FAUSTUS SEVERINI | ODON |
|---|---|
| Sacram.... libelli seriem.... transcribentes, vitia scriptoris corrigere curantes, commodum duximus... ejusdem historiæ textum aliquanto clariore propagare sermone; et licet verba non ipsa, sensum tamen et ordinem ejusdem lectionis funditus exequendo, nec etiam diversum aliquid huic textui inserendo... | Et quia tam inculto sermone quam vitio scriptorum depravati (quaterniunculi) videbantur, vitam B. Mauri prout potui corrigere satagens, viginti dierum plus minus consumpto labore, salva fide dictorum ac miraculorum inibi repertorum, sicut nunc habetur apertiorem eam legentibus reddidi et expressi. |

Si l'on veut bien lire attentivement, on trouvera les expressions employées par Odon plus générales que celles de son modèle prétendu. Il déclare « corriger la vie du B. Maur », de manière à « la rendre plus compréhensible » au lecteur. Cela comporte non seulement un simple travail de rédaction, comme pour le Faustus Severini, mais encore des additions explicatives de noms et de dates,

« sonis omnibus ipsa specialiter verba tenere voluissem, hæc *rusti-*
« *cano usu prolata stylus* scribentis non apte susciperet. »

Or dans le prologue propre du Faustus Mauri (à la suite de celui d'Odon), nous lisons ces mots :

« Deprecor eos qui hoc ad legendum sumpserint, ne *rustico incul-*
« *toque conscripta stylo* fastidiant. »

Ce sont donc les mêmes idées, exprimées dans le second prologue par des termes qui rappellent singulièrement ceux de saint Grégoire.

[1] Terme qui a bien sa signification : *rusticano usu*; *rustico stylo*; c'est le patois populaire du VIe siècle finissant. Et qui en aura lu quelque échantillon dira s'il était besoin de rédiger à neuf un récit écrit de ce style.

Digitized by Google

peut-être d'autres indications encore, que nous retrouverons bien, hélas, dans l'analyse de la *Vita Mauri*. Nous aurons alors à apprécier ce travail; pour le moment, nous n'avons à constater qu'une chose, à savoir : que l'abbé de Glanfeuil se déclare interpolateur, tandis que l'anonyme de saint Séverin se défend de toute intervention dans la composition et l'ordre du récit. C'est là une divergence qui exclue tout plagiat. Au reste, répétons-le : quand on n'admettrait pas notre interprétation, fondée pourtant sur les textes; quand on maintiendrait que le prologue d'Odon est copié (pour quatre lignes) sur celui du faussaire anonyme, cela ne prouverait absolument pas qu'Odon n'ait eu entre les mains une biographie plus ancienne de son héros.

Nous avons dû suivre pas à pas le maître critique, et ç'a été long. Mais il y avait nécessité. Giry attachait grande importance à réunir en grand nombre les indices accusateurs; car sur cet aggrégat devait reposer le raisonnement suivant, par lequel le maître termine sa communication :

Un ensemble de faits démontre que la *Vita Mauri* a été inspirée par la *Vita Severini* et copiée sur elle en quelques parties.

Or, la *Vita Severini* est jugée; c'est un apocryphe qui ne remonte pas au delà du premier quart du IXe siècle.

Donc la *Vita Mauri* n'existait pas avant cette date.

Malheureusement nous avons soumis à l'analyse chacun des éléments qui constituent la majeure de ce raisonnement; elle nous a donné pour résidu un nom, d'ailleurs assez commun, et une expression de trois mots; le reste s'est volatilisé. C'est trop peu pour vingt-cinq colonnes in-folio. La majeure du raisonnement tombe, et le raisonnement avec elle.

Puisque la *Vita Mauri* ne peut être supprimée d'un seul coup par la question préalable, il faut en revenir à la discussion détaillée. Seulement la position de la défense n'est

Digitized by Google

plus la même que jadis. D'une part nous entendons le maître Giry, juge pourtant aussi prévenu qu'on vient de le voir, s'exprimer dans les termes suivants :

« On ne saurait dire que la fausseté de ce document ait « été entièrement démontrée jusqu'ici » (c'est-à-dire avant la découverte que ledit maître pensait avoir faite). « Les « conditions dans lesquelles il se présente en rendent, en « effet, la critique particulièrement délicate : toutes les « erreurs qu'on y peut relever sont insuffisantes à prouver « qu'il n'a pas existé une vie primitive, altérée comme à « plaisir par les remaniements maladroits de celui qui se « donne comme son éditeur du IXe siècle. Aussi les érudits « les plus prudents se bornent-ils à déclarer ce texte peu « digne de foi ou suspect, en évitant de se prononcer caté- « goriquement sur son authenticité[1]. »

Nous voilà donc déchargés d'une crainte : celle de « compromettre l'honneur de notre Ordre en nous obsti- « nant à défendre une thèse insoutenable[2] ». Nous voilà loin aussi de la formule satisfaite de M. Malnory : « Post- « quam nunc Mauri in Gallias adventum inter meras « fabulas rejecimus[3]. » Pas encore, à ce qu'il paraît.

D'autre part, de nouveaux arguments se sont fait jour. Les fouilles exécutées à Glanfeuil par le R. P. de la Croix, qui est bien sans doute une autorité, nous en ont fourni d'inattendus[4]; et, en les constatant de ses yeux, feu le maître Giry devait avouer en 1898, deux ans après la communication que nous avons longuement discutée, que le rédacteur des actes de Saint-Maur avait vu, en effet, des restes du passé, c'est-à-dire d'autres sources que la *Vita*

[1] Bibl. de l'École des Chartes (1896), page 150.

[2] *Analecta Bolland.*, 1897, page 523.

[3] *Quid Luxovienses monachi...* (1894), page 26.

[4] *Mélanges archéolog.* du R. P. C. de la Croix, S. J. — *Fouilles archéolog. de l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil.* Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et B.-L. dans la séance du 28 avril 189 . — Paris, Picard (1899).

Digitized by Google

*Severini*. Nous-même avons trouvé plusieurs autres choses, tant dans la terre que dans les livres.

Nous procéderons donc dès maintenant à l'examen de la *Vita Mauri*, au point de vue de la véracité de son rédacteur, mais d'après une méthode assez différente de celle qui a été jusqu'ici adoptée par ses avocats. Nous voudrions mettre en un relief distinct d'une part ce qui dénote la main d'un biographe primitif, contemporain de la période mérovingienne, d'autre part ce qui accuse le travail du rédacteur carolingien. Le lot de ce dernier se composera surtout d'erreurs, il est vrai, mais significatives et éloquentes à leur manière; nous les étudierons chemin faisant. Cette double constatation une fois acquise, la conclusion s'imposera : Odon a dit vrai, quand il nous a dit travailler sur un document antérieur. Il ne nous restera plus alors qu'à rechercher si l'origine qu'il donne à ce document est appuyée d'indices suffisamment probants.

Fr. A. L'Huillier,
Bénédictin de l'abbaye de Saint-Maur.

*(A suivre.)*

---

Digitized by Google

# LAKANAL ET DAVID D'ANGERS

*(suite et fin)*

Angers a solennellement inauguré le Musée David. C'est le 17 novembre 1839 que cette fête a eu lieu, mais l'artiste a décliné l'honneur d'assister à son propre triomphe.

Lakanal lui écrit le 22 novembre :

TRÈS HONORABLE ET TRÈS HONORÉ CITOYEN,

En lisant, dans les journaux, les détails de l'ovation que vous venez de recevoir dans votre ville natale, j'ai senti le bonheur bien avant dans mon âme ! Combien des hommages aussi désintéressés, aussi solennels, doivent vous dédommager de vos jaloux adversaires ! telle épaisse Excellence pourra bien tomber en défaillance, de nouveau.

De grâce, ne déplaçons pas notre grand Arago ; je me suis présenté chez lui et j'aurais réitéré ma visite, si je n'avais craint de troubler ses vastes et glorieux travaux ; toutefois, je me rendrai incessamment près de vous, pour vous prier de m'accompagner et de m'introduire auprès d'un citoyen que je chéris et que je révère. Souvent, par la pensée, je fléchis le genou devant son beau génie, mais c'est devant son grand et beau caractère que je me prosterne. Emule obscur d'un grand homme, j'ai le bonheur de penser et d'agir aujourd'hui comme j'agis et je pense depuis un demi-siècle, sans avoir jamais fait, dans cette voie, un seul pas ni en arrière ni à côté. Le caractère, c'est réellement l'homme. On loue l'esprit, les talens ; on honore le génie, mais l'approbation des siècles est réservée aux grands et beaux caractères, et l'histoire vient, ici, à l'appui de cette assertion. *Tanneguy Lefèvre*, le père de la docte madame Dacier, dédia son *Lucrèce* à *Pélisson*, détenu à la Bastille, et cet acte de courage de Tanneguy a plus fait pour sa véritable gloire, que ses beaux et nombreux ouvrages.

Votre respectueux et bien entièrement dévoué confrère,

LAKANAL.

*Du 22.*

Digitized by Google

Arago n'a pas besoin d'éloges ; mais celui que Lakanal lui décerne dut lui être doux, s'il le connut. Le respect du Conventionnel pour le savant est tout à l'honneur du premier. Au surplus, en ce temps-là, le savant était l'un des chefs du parti libéral. Il s'était fait un nom, dès 1830, à la Chambre des Députés.

En cette même année 1839, Lakanal reçut d'un illustre angevin, le chimiste Chevreul, un hommage public qu'il convient de rappeler. Chevreul, président de l'Institut, ouvrant la séance publique des cinq Académies, s'exprimait en ces termes :

Les savants, les artistes, les gens de lettres étaient proscrits comme des grandeurs déchues..., un citoyen courageux se dévoua à leur cause avec un zèle persévérant, supérieur à tous les obstacles, devint pour eux une « providence », en sauvant les personnes et en prenant la part la plus active à l'organisation de l'Institut et à celle de tous les établissements scientifiques et littéraires de cette époque. Payons donc à M. Lakanal un tribut de reconnaissance.

Nous sommes en janvier 1840. Lakanal écrit à David :

ILLUSTRE ET BIEN CHER CONFRÈRE,

Un gros rhume me retient, chez moi, depuis plusieurs jours et m'a empêché de me rendre près de vous pour vous communiquer les fort longs documens relatifs à l'établissement d'un journal français dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord. J'aurai l'honneur de vous voir samedi, à l'issue de notre séance de l'Institut. Je vous apporterai les œuvres, inédites du vivant de l'auteur, Camille Desmoulins, et surtout les petits cadeaux que j'ai promis à vos aimables enfans. Je désire vivement vous trouver entièrement rétabli. Tous ceux qui savent vous apprécier vous appliquent ce qu'on a dit du célèbre peintre Calabrais, *excellens in arte non debet mori*, l'artiste qui excelle dans son art est immortel.

Le plus sincère de vos admirateurs et, permettez-moi d'ajouter, le plus sûr de vos amis,

LAKANAL.

Mes humbles hommages j. v. p., à M^me^ David.

*22 janvier 1840.*

Digitized by Google

Quels sont les écrits de Camille Desmoulins que Lakanal se propose de communiquer à David? L'hiver éprouve l'ancien proscrit. Ses diverses lettres, datées de janvier ou de février, portent l'indice d'un ébranlement périodique de sa santé. Toutefois, pendant l'année qui vient de s'écouler, en 1839, Lakanal, âgé de 77 ans, s'est marié avec une jeune femme de 30 ans, et un fils lui naîtra l'année suivante[1].

On a vu plus haut, par une lettre de Geoffroy-Saint-Hilaire, que David attendait anxieusement le retour en France de Lakanal afin de modeler son profil. Lorsque les deux hommes se furent appréciés, l'artiste jugea qu'un

[1] C'est Mignet qui a écrit : « Lakanal se maria et eut un fils à soixante-dix-sept ans. » Il convient donc de fixer l'événement à l'année 1839. Isidore Geoffroy, qui apporte toute précision dans son récit, omet de dater le mariage du Conventionnel. « Lakanal, écrit-il, s'était marié peu après son retour, et il avait un jeune enfant. » Nous serions donc fondé à nous en tenir au texte de Mignet. Mais nous possédons l'autographe d'une lettre inédite de Lakanal, datée de décembre 1842. Selon toute vraisemblance, c'est bien à l'occasion de son mariage que l'homme politique a écrit cette lettre. En voici le texte :

*A M. Hortensius de Saint-Albin, député de la Sarthe. — Du mardi 20 décembre 1842.*

« En rentrant chez moi, hier au soir, j'ai trouvé une lettre de M. Michaux, correspondant de l'Académie des sciences, et que la fièvre retient dans son château, près Rouen. Il m'avait offert, en s'éloignant momentanément de Paris, d'être de retour pour servir, lui quatrième, de témoin, dans un acte grave qui doit être reçu demain, mercredi, à quatre heures très précises, après midi, par M. le maire du 8e arrondissement où j'ai mon domicile. Les trois autres témoins sont MM. Marchand, juge de paix, Lélut, médecin en chef de la Salpêtrière, et Séneuse, rédacteur au ministère des Affaires étrangères. Seriez-vous assez bon, Monsieur, pour vous trouver à la mairie, place royale, aux jour et heure convenus entre M. le maire et moi? Je m'engage, en retour de gratitude de saisir, avec empressement, et si je puis, de faire naître les occasions de vous servir chaudement. J'ai l'honneur d'être votre respectueux dévoué,

LAKANAL, doyen de l'Institut de France. »

Lakanal se serait donc marié, non pas à 77 ans, mais à 80 ans passés? Ajoutons que, d'après le témoignage recueilli par nous auprès de deux membres de sa famille, l'ancien Conventionnel aurait contracté un premier mariage durant son séjour aux Etats-Unis. De cette union seraient nées plusieurs filles. Lakanal était veuf à son retour en France.

Digitized by Google

médaillon serait un trop faible témoignage de son estime pour l'éducateur et le représentant du peuple. Il résolut, dès lors, de sculpter le buste de Lakanal. Mais ce projet ne reçut son exécution qu'en 1839. Comment expliquer un si long retard? C'est sans doute que le Conventionnel, dans sa modestie très réelle, estima devoir se dérober à l'hommage du statuaire? De là, croyons-nous, la lenteur insolite avec laquelle David mit au jour le portrait de son illustre ami. La terre cuite est à Angers. Elle porte la date de 1839. En 1840, le marbre reçoit le dernier coup de ciseau. L'œuvre est faite. Lakanal l'a vue dans l'atelier du maître le 7 août 1840. De retour chez lui, son cœur lui dicte ces lignes :

Illustre Citoyen,

Votre génie dispose de l'immortalité ; il vous a plu d'en faire, en ma faveur, un prodigue usage. Je prends acte de l'extrême répugnance que je vous ai toujours montrée pour recevoir cet immense et immérité bienfait. En voyant, hier, votre bel ouvrage, j'ai été émerveillé de votre sublime talent et humilié de mon faible mérite. J'ai rappelé, involontairement, l'histoire de cet artiste célèbre qui, ayant balancé à faire, d'un bloc de marbre, une cuvette ou un dieu, se décida pour ce dernier parti. Cette devise : « A l'immortel » est une concession d'un de vos droits, mais on peut être impunément généreux quand on nage dans l'abondance. J'aurais préféré l'inscription, bien plus glorieuse à mes yeux, et bien plus chère à mon cœur : « A Lakanal, David, son ami ». J'aurais montré celle-là avec orgueil. J'aurai soin de céler l'autre. Cette Convention, vraiment nationale, composée en majorité d'hommes de bronze, de lions du désert, et qui ordonna la victoire et se fit obéir, arrivera à l'immortalité. Faible soldat à sa suite, mon seul titre à cet honneur aura été de n'avoir jamais fait un pas, ni en arrière, ni à côté, sur le chemin qui conduit à la liberté, à la véritable gloire, à la réelle indépendance de la patrie. Ce sentiment serait le plus puissant que j'éprouve, s'il ne cédait à mon respectueux dévouement pour votre personne.

Lakanal.

*8 août 1840.*

Digitized by Google

Nous avons transcrit nous-même, il y a vingt-cinq ans, lorsque nous composions notre livre sur David d'Angers, cet autographe de Lakanal, qui nous fut communiqué par le fils du statuaire, M. Robert David. Que penser du reproche amical du Conventionnel? La dédicace trop fastueuse « *A l'immortel Lakanal* » n'existe pas sur le marbre qui, de nos jours, décore la salle des séances de l'Académie des Sciences à l'Institut. David aura craint de contrister son ami s'il donnait libre cours à l'effusion de son enthousiasme. Cette inscription ne figure pas non plus sur la terre cuite qui est au musée David, à Angers.

Mais le buste est encore chez l'artiste. Celui-ci est l'homme de toutes les attentions. Il se souvient que Lakanal, en la séance du 28 germinal an II (17 avril 1794), a, par un discours chaleureux, fait décréter l'érection, au Panthéon, d'une colonne sur laquelle seraient inscrits les noms des citoyens qui avaient péri dans la journée du Dix août[1]. C'est le 10 août que David écrit cette lettre à Lakanal en lui faisant porter son buste.

*Paris, 10 août 1840.*

MON CHER ET ILLUSTRE COLLÈGUE,

Quand je ne vous connaissais que par la renommée, je vous admirais; actuellement que j'ai l'inappréciable bonheur de vous connaître personnellement, je vous aime. Permettez donc à un homme qui vous admire et qui vous aime de vous offrir ce faible hommage de sa vive et profonde sympathie pour vous.

Ce buste vous rappellera, quelquefois, l'auteur qui est si heureux d'avoir été l'un des premiers à écrire, sur le marbre, ses sentimens de vive reconnaissance pour l'un des membres de cette sublime Convention, à laquelle l'avenir élèvera des monumens d'admiration et de vénération.

Agréez, je vous prie, mon honorable collègue, l'assurance de mes sentimens d'admiration et de dévoûment de cœur.

DAVID.

[1] La minute du décret, de la main de Lakanal, est aux Archives nationales. (C. 296, n° 1011.)

Digitized by Google

C'est à Sarrut que nous devons de connaître cette lettre. Ce que David considère comme « un faible hommage » est l'un des plus beaux marbres qui soient sortis de sa main. Le masque réfléchi de l'homme inflexible et sévère que fut Lakanal est d'une rare puissance. La face est amaigrie et je ne sais quoi de mélancolique plane sur les traits du Conventionnel ; mais pas un pli du visage ne laisse soupçonner l'abattement. L'âme d'un stoïcien et d'un convaincu palpite sur ce marbre éloquent, longtemps caressé par l'artiste.

L'autographe qui suit n'est qu'un billet, mais, si bref qu'il soit, il n'a rien de banal.

A L'ILLUSTRE DAVID D'ANGERS
ET A SA DIGNE COMPAGNE,

Point de compliments ; ils ne coûtent rien et ne valent guère que ce qu'ils coûtent.

Point de flatterie ; flatter quelqu'un c'est prouver qu'on le méprise ;

Mais, hommage sincère d'un entier et respectueux dévouement de leur reconnaissant serviteur.

An 1841.

LAKANAL.

(*Timbre de la poste : Janvier 12, 1841.*)

Une montre a été volée chez Lakanal. Les voleurs ont essayé de s'en défaire en lui attribuant une origine historique. On les a pris, jugés et condamnés. Le Conventionnel fait passer à son ami le journal dans lequel il trouvera le compte rendu de cette affaire.

ILLUSTRE ET BIEN CHER CONFRÈRE,

Voici le numéro de la *Gazette des Tribunaux* où est relatée, textuellement, la séance de la Cour d'assises de la Seine relative à la montre volée, et que les filous avaient dit provenir de Voltaire, pour donner à leur larcin une valeur idéale et fictive de haute importance ; si cette montre eût appartenu au philosophe de Fernai, elle fût devenue, depuis longtemps, la propriété du Phidias moderne.

Digitized by Google

J'ai reçu plusieurs inscriptions pour le beau buste dont vous m'avez gratifié ; toutes me sont transmises imprimées ; on m'a adressé plusieurs exemplaires du n° 1, un seul du n° 2. Je le transcris :

Inscription pour le buste en marbre de Lakanal, ouvrage de David d'Angers, dont on peut dire ce que Pline dit de Phidias, *quem nemo æmulatur*.

Ferme comme ce marbre, où revit son courage,
Tout ce qu'il révérait au matin de son âge,
Tout ce qu'il défendit au mépris de la mort,
Savoir, vertu, patrie, et toi liberté sainte,
Son cœur, pour vous, des ans n'a pas subi l'atteinte,
Et sa voix, sans faiblir, vous défendrait encor.

Le docteur Lélut, médecin en chef de la Salpêtrière et de la prison de la Roquette.

Ces vers prouvent que l'amitié, ainsi que l'amour, a un bandeau sur les yeux ; les miens sont bien ouverts sur vos grandes qualités, *comme artiste* de génie, et ce que je préfère, je vous l'avoue avec franchise, *comme citoyen incorruptible*, et d'un caractère plein d'élévation et de dignité ; hommage du fond de mon âme à l'infiniment petit nombre de Français doués de cette haute qualité.

Tendre respect.

Lakanal,
le plus ancien membre de l'Institut !

*Du 19 avril 1841.*

P.-S. — Veuillez offrir, pour moi, à Madame David, mes respectueuses salutations.

Nous parlons plus haut du docteur Lélut, médecin et philosophe. On ne le soupçonnait pas poète. Son sixain n'est pas d'un débutant. Nous le retrouvons cité dans le *Courrier des États-Unis* du 18 octobre 1841. C'est évidemment Lakanal qui s'est dessaisi de ces vers en faveur de quelque ami du Nouveau-Monde. Quel était le caractère de l'inscription n° 1 dont parle Lakanal ? Cette pièce nous échappe. Ce qu'il faut retenir des paroles laudatives inspirées par le buste sorti des mains de David, c'est que l'œuvre fit sensation. Ce n'était que justice.



Digitized by Google

Voici maintenant une présentation, une anecdote sur le comte Duchatel et l'appréciation d'un jugement heureux porté sur David :

ILLUSTRE CONFRÈRE ET INESTIMABLE AMI,

Un rhume opiniâtre, sorte de douloureux tribut que je paye tous les ans à l'hiver, m'a empêché de me rendre près de vous et de l'honorable Madame David, pour vous offrir, au renouvellement de l'année, le sincère hommage de mes vœux pour votre bonheur ; je m'acquitterai de ce doux devoir aux premiers jours de repos qui me seront rendus.

Monsieur Lee, ancien consul américain à Bordeaux, est à Paris et est venu me voir, et, comme il avait lu, dans le journal que je vous transmets, l'article qui nous concerne, il m'a demandé, quel homme est-ce que M. David? J'ai répondu, c'est un citoyen qui a le génie de Phidias et l'âme de Caton. M. Lee ira vous offrir ses hommages ; il est présentement auditeur de finances à Washington, poste haut placé, aux Etats-Unis.

Le Ministre de l'Intérieur voulait succéder, dans notre Académie, au comte de Cessac ; j'ai répondu à l'officieux de cour qui est venu me sonder : un musicien célèbre avait une lyre harmonieuse ; une corde de boyau vint à se rompre ; le musicien lui substitua une corde d'or, et l'instrument ne rendit plus de son. L'officieux, sans rien répondre, a pris son chapeau, m'a salué et a disparu ; en principe je ne donnerai jamais ma voix à un ministre que quand il aura bien fait *son relai*.

Conservez-moi, mon illustre ami, par esprit de justice, la bienveillance dont vous m'avez gratifié par pure générosité.

Tendre respect.

LAKANAL.

*Du 15 janvier 1842.*

P.-S. — Dans la biographie d'un sculpteur de renom qui habite, je crois, à Bruxelles, et que publient, en ce moment, MM. Sarrut et Saint-Edme, on parle de vous comme j'aime qu'on on parle ; la postérité confirmera ce jugement.

Le Ministre de l'Intérieur, qui reçut un si froid accueil de Lakanal, n'est autre que le comte Tanneguy-Duchatel.

Digitized by Google

Il briguait le fauteuil de Lacuée, comte de Cessac, mort le 14 juin 1841. Ce fut Beaumont de la Bonninière, l'auteur du *Traité du système pénitentiaire aux États-Unis* qui obtint le fauteuil, le 31 décembre 1841. Mais Duchatel n'attendit qu'une année pour succéder au comte Alexandre de Laborde, et le nouvel académicien n'en était pas encore — il s'en fallait de beaucoup — à son « relai » comme ministre. Le post-scriptum de Lakanal vise le préambule de la biographie de Guillaume Geefs, préambule des plus élogieux pour David.

Lakanal atteint ses 80 ans en 1842. Mignet raconte que, le jour anniversaire de sa naissance, le 14 juillet de cette même année, « il partit à pied de la rue Royale Saint-Antoine, pour aller herboriser sur les coteaux de Montmorency, comme l'avaient fait son maître Jean-Jacques Rousseau et son ami Bernardin de Saint-Pierre ».

Si, chez ce rigide vieillard, le corps a gardé sa vigueur, l'esprit n'a rien perdu de sa finesse ou de son activité. Que l'on en juge par la lettre politique qu'il datera du 30 janvier 1843 :

ILLUSTRE ET BIEN CHER CONFRÈRE,

Je peste contre la Providence qui, au lieu de nous accorder de beaux jours, nous tient enveloppés dans une atmosphère brumeuse et me gratifie d'un gros rhume qui, avec mes dix-sept lustres sonnés, me prive de la plus douce des jouissances que je puisse goûter, celle d'aller offrir tous mes vœux à votre honorable famille, que nul ne chérit et ne révère autant que moi; c'est là une vérité que j'aime à publier, et vous devez me croire, car, dans ma longue et orageuse carrière, j'ai souvent dit, à mon dam, des vérités dures mais nécessaires; jamais de mensonges officieux; silence ou vérité fut toujours ma devise : quand on connaît les hommes on aime la retraite. Je m'y suis confiné. Je ne vois personne avec l'abandon de l'amitié. Vous êtes le seul, oui, le seul qui ait toutes mes sympathies, parce que vous êtes le seul qui marchiez constamment sur la même ligne sans faire un pas, ni en arrière,

Digitized by Google

ni à côté, et parce que vous unissez à ce beau caractère le don suprême du génie. C'est à cette sublime réunion qu'appartiennent mes hommages. On me parle de *Dupont* de l'Eure, et voilà que depuis douze ans qu'il est chargé des intérêts du peuple, il n'a pas, une seule fois, ouvert la bouche pour stipuler ses intérêts. Dupont m'a dû sa première admission au Corps législatif. C'était le temps où, d'après les listes dressées dans les départemens, le Sénat élisait les députés. Dix-neuf sénateurs faisaient partie de la classe de l'Institut à laquelle j'appartenais; je fus les visiter *tous*, et j'obtins leurs suffrages. On se souvenait, à cette époque, de ce que j'avais fait pour l'Institut. Bonne tête, homme probe, voilà tout *Dupont*. M. *Arago* a fait fausse route en attaquant la Convention; les membres restans au nombre de cinq, je crois, sur 750! doivent s'exécuter, en renonçant au présent, mais l'avenir leur appartient. Après la mort de Lycurgue, les Lacédémoniens ramassèrent, pour lui élever un temple, les pierres qu'ils lui avaient jetées durant sa vie.

Que penser du silence gardé par *Carnot*, dans les questions de dignité nationale, telle que celle des infâmes visites de nos vaisseaux par les forbans d'Albion? N'a-t'il pas à craindre qu'on lui applique ce vers, de Racine fils :

Et moi, fils inconnu d'un si glorieux père!

Vous restez seul debout, et avec gloire, au milieu de toutes ces ruines, et votre nom sera la portion la plus précieuse de l'héritage que vous transmettrez à vos enfans.

Tendre respect,

LAKANAL.

*30 janvier 1843.*

N.-B. — Plus jeune, je pourrais révérer et chérir plus longtemps Madame David, mais non pas davantage.

Certaines phrases de cette lettre ne sont pas exemptes de sévérité; mais ce qu'on a appelé « le droit de visite » passionnait alors les esprits. Il est explicable que le silence de Carnot, dans la circonstance, ait froissé Lakanal, alors que Berryer, l'orateur de la droite, plaidait avec tant de véhémence la cause de la dignité nationale. On se souvient des expressions brûlantes dont il usait, pour accuser le Gou-

Digitized by Google

vernement qui avait admis par traité que « le matelot anglais pût entrer dans le domicile de mer du citoyen français[1] ». Lakanal eût souhaité, avec quelque raison, que les orateurs de la gauche ne se fussent pas laissé distancer par Berryer dans un pareil débat.

La lettre la plus importante de la série que nous étudions est, sans contredit, celle qui va suivre. Elle fut écrite le 18 juillet 1843. Elle renferme le titre de l'ouvrage composé par Lakanal, et que des mains intéressées ont fait disparaître au moment de son décès. Cette lettre nous donne en outre la date de la mise sous presse de l'ouvrage; elle en précise l'étendue. Ce travail devait former « 4 volumes in-8° ». Peut-être ces lignes, d'une précision absolue, seront-elles le point de départ d'une découverte inespérée? Mais laissons la parole à Lakanal.

Illustre et bien cher Confrère,

Je me suis réfugié longtemps au fond d'une campagne solitaire, pour revoir, à loisir et sans être distrait, mon grand ouvrage sur les Etats-Unis, quatre volumes in-8°, portant pour titre ; *Vingt-deux ans de séjour d'un membre titulaire de l'Institut de France dans les Etats-Unis du nord de l'Amérique.* Voilà enfin ce labeur sous presse; inutile est de dire que le premier exemplaire vous est destiné, comme au *seul* homme qui restiez pur dans le débordement des bassesses, des lâchetés, des infamies qui débordent de toutes parts. Je me mets à l'aise dans mon ouvrage, et je proclame de sanglantes vérités, dans les rapports que j'établis entre l'ancien et le nouveau monde. Je m'attends à être vexé par les pâtres de ce vil troupeau qui fut, sous la République, si grande, si glorieuse nation. Que sais-je? peut-être on me fera étrenner la nouvelle Bastille qu'on élève rapidement, sur l'emplacement de l'ancienne. On peut m'incarcérer, me torturer, mais on ne m'empêchera pas de rester invariablement Républicain, ô France!

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé!

[1] Chambre des Députés, séance du 24 janvier 1842.

Digitized by Google

Sous la République, avec quatorze armées triomphantes sur tous les points, nous avions un budget de 572.451.495 francs; il est aujourd'hui de *quinze cents millions* et nous sommes l'objet du mépris des deux mondes! C'est ici qu'on peut, comme l'observe Montesquieu, en parlant de la dégradation romaine, se donner le spectacle des choses humaines. Que l'on considère tant de guerres entreprises, tant de sang répandu, tant de grandes actions, tant de triomphes, de constance, de courage, à quoi tout cela nous a-t-il mené? Au dedans, la Liberté muselée, l'argent du peuple pillé par ses lâches ennemis, ses vrais amis proscrits, outragés; au dehors, le mépris des nations : il y a là de quoi s'envelopper dans son manteau!

Vous avez vu, par les journaux de New-York, que je vous ai communiqués en son temps, combien votre nom sonne haut sur cette terre de liberté. Un jeune Américain, qui a terminé ses études à Paris, et qui retourne dans la belle, riche et tant regrettable Louisiane, me presse, et de vive voix, et récemment par écrit, « de lui procurer l'honneur d'approcher « l'illustre auteur du Fronton du Panthéon et du dernier des « Grecs ». Lorsque j'étais président de l'Université de la Louisiane, j'ai fréquenté la famille de ce jeune homme; c'est la première du pays; quant à lui, après de brillantes études au collège de Louis-le-Grand (brigand), et son cours de droit, il retourne dans une République, où il sera apprécié, car il est profondément républicain et très instruit.

Si quelqu'un vous dit qu'il vous chérit, vous vénère plus que moi, donnez-lui un démenti de ma part, et, malgré mes 81 ans sonnés, je ne me ferai pas attendre sur le terrain.

LAKANAL.

P. S. — Mes hommages, s. v. p., à Mme David.

*Suscription* : Franco. Monsieur, Monsieur David d'Angers, membre de l'Institut, rue d'Assas, n° 14. P.

(*Timbre : Juillet 18, 1843*)

Mignet a écrit en 1857 : « M. Lakanal n'a pas laissé de livres. » Puis, quelques pages plus loin, le même historien s'exprime ainsi : « M. Lakanal communiquait quelquefois à l'Académie les souvenirs de son expérience agitée et les observations qu'il avait recueillies durant son exil;

Digitized by Google

mais il annonçait des communications plus précieuses encore sur l'existence intérieure de la Convention et sur l'état moral de l'Amérique, dans deux ouvrages qu'il avait depuis longtemps composés et qui, malheureusement, ne se sont point retrouvés après sa mort[1]. »

Du premier de ces ouvrages, que Michelet, dans ses réclamations incessantes, intitule *Mémoires sur la Convention*, nous ne trouvons aucune trace. Lakanal omet d'en parler à David d'Angers. En revanche, le second, improprement désigné par Michelet sous le titre d'*Histoire d'Amérique*, est l'objet d'une mention très nette dans la lettre qui précède. C'est en juillet 1843 que l'ouvrage est mis sous presse. Lakanal ne mourra qu'en janvier 1845. Dix-huit mois lui restent à vivre. L'impression de son livre n'a pas dû exiger un plus long temps. Si l'ouvrage n'était pas publié en 1845, il devait être imprimé. Quel éditeur s'était chargé de la publication ?

La brochure parue en 1879 sous la signature « Marcus », et dont l'auteur est M. Nigoul, renferme un curieux chapitre intitulé *Une visite à la veuve du conventionnel Lakanal.* Nous y lisons qu'à la mort de l'homme politique, son confrère à l'Académie des Sciences morales, Michelet, se présenta trois fois chez M^me^ Lakanal, qui refusa de le recevoir. Interrogée sur le motif de ce refus, M^me^ Lakanal se borne à dire : « *On me l'avait défendu !* » Une lettre pressante de Michelet, écrite en 1845, n'avait pas obtenu de réponse de la veuve du Conventionnel qui, en 1879, laisse échapper cet aveu : « C'est un malheur que tout cela. J'ai bien regret que M. Michelet soit mort...

[1] De son côté, Isidore Geoffroy écrit : « L'ouvrage sur les Etats-Unis, dont souvent nous avions vu le volume manuscrit et le titre déjà imprimé a mystérieusement disparu au moment de la mort de Lakanal. Le Conventionnel laissait aussi des notes précieuses sur la Révolution. Elles ont disparu avec l'ouvrage sur les Etats-Unis, et peut-être est-ce à cause d'elles seulement que celui-ci a été enlevé ?

Digitized by Google

les manuscrits, tous les papiers de M. Lakanal ont été communiqués à M. X... » Au cours de l'entretien, Mme Lakanal ajoute : « Ma pensée a toujours été que c'est chez quelque éditeur que les manuscrits dont on a parlé auront été achetés ou dérobés. » Révélations confuses et lamentables. Quel fut le personnage qui se saisit des écrits de Lakanal, au lendemain de sa mort? dans quelle maison d'édition a-t-il été possible de soustraire l'ouvrage, en cours d'impression, si même le tirage n'en était pas achevé? quel homme soupçonneux ou intéressé s'arrogea le droit d'écarter Michelet de la demeure du Conventionnel, après son décès? Nous ne pouvons sans doute que poser des questions, mais c'est déjà circonscrire la recherche, et, de plus, le titre exact du livre de Lakanal étant connu, il se peut que des exemplaires des tomes imprimés de *Vingt-deux ans de séjour dans les États-Unis* n'aient pas été détruits et se retrouvent, si ce n'est en France, en Amérique.

La lettre suivante renferme une prière. Lakanal demande à David de s'intéresser à un peintre dont il apprécie le talent et le caractère. Quel est ce peintre? Lakanal omet de le nommer.

Illustre Confrère et excellent Ami,

De l'aveu même de vos rivaux de gloire, vous êtes le premier de votre art, et votre beau caractère ne s'est jamais démenti : c'est cette admirable réunion du caractère et du génie qui fait passer l'homme à la postérité. Je ne connais qu'une unique chose qui puisse ajouter à votre immense gloire, c'est d'être le protecteur des républicains qui, avec des talents réels, suivent la carrière des beaux-arts, et qui ne se sont élevés que par leurs efforts, et malgré les disgrâces de la fortune.

Le porteur de ma lettre, né au sein d'une famille peu fortunée, mais vertueuse, ne doit qu'à lui-même des succès réels dans le bel art de la peinture, frère de la sculpture, que vous avez élevée à l'apogée de sa gloire. J'ai vu, de cet honorable citoyen que j'ai l'honneur de vous présenter, des

Digitized by Google

tableaux excellens. Il saisit admirablement la ressemblance. Il compose vite et bien; mais son extrême modestie, son amour pour la retraite, le retiennent dans un état d'obscurité également nuisible à sa gloire et à sa fortune. Daignez être le protecteur et l'appui d'un excellent citoyen; vous serez fier, un jour, de votre ouvrage. Il s'agit de le mettre en rapport *et à l'œuvre*, avec nos confrères formant la section de peinture à l'Institut; de mon côté, je ferai le peu que je puis, et nous assurerons, à un père d'une famille nombreuse, les moyens de la soutenir honorablement, et je me porte caution que ce digne citoyen, aidé de votre puissant patronage, deviendra un de nos peintres les plus distingués.

Toujours les mêmes sentiments de gratitude, de vénération et de respectueuse confraternité.

LAKANAL.

*Du 30 août 1843.*

Le 17 décembre 1843, l'Académie des Sciences morales et politiques élut son vice-président pour 1844, qui, conformément au règlement, devait être président pendant l'année 1845. Le nombre des votants fut de 20. Lakanal obtint 17 suffrages et fut proclamé. Voici en quels termes il déclina l'honneur qui lui était fait :

A quatre-vingt-deux ans, lorsqu'on recherche la représentation, on perd en dignité ce qu'on gagne en ridicule. La Rochefoucauld a dit : « Il y a peu de gens qui sachent être vieux. » J'ai médité cette maxime et je n'ai pas perdu mon temps, puisque par la pratique des règles de conduite que j'ai puisées dans cet examen, je me trouve content de mon sort. Il est vrai que le Congrès des États Unis m'a secondé en me gratifiant, dans la colonie française du Tombeckbée (Alabama) [1], de la médiocrité dorée tant vantée par Horace, à l'abri des besoins réels ; eh, bon Dieu ! il faut beaucoup au luxe et peu à la nature. *Je me suis promis, en rentrant en France, de ne rechercher ni d'accepter aucune place, aucune distinction*, pleinement satisfait d'être rappelé à l'Institut ;

[1] Dont faisaient partie MM. Joseph Bonaparte, Grouchy, Clauzel, Lefèvre-Desnouettes, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, Lescalier, de l'Académie des Sciences ; Garnier, de Saintes, Pénières, etc. (Note de Lakanal).

Digitized by Google

*c'est ce que j'ai écrit à l'Académie, il y a six ans*, en lui faisant hommage de l'Exposé sommaire de mes travaux à la Convention et au Conseil des Cinq-Cents ; c'est ce qui m'a fait refuser obstinément la présidence de la section à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir. Je me suis décidément dévoué au culte de cette dixième Muse, à laquelle le sage Numa fit dresser des autels, et qui présidait à l'art d'écouter et de se taire.

Ne parler jamais qu'à propos
Est un rare et grand avantage,
Le silence est l'esprit des sots
Et l'une des vertus du sage.

A tout âge il faut une occupation à l'homme, même à l'homme opulent, car, quand la fortune le dispense du travail, la nature l'accable du temps; je me suis donc imposé le devoir de suivre, avec un zèle persévérant l'Académie dans ses travaux, et surtout dans l'examen consciencieux des mémoires envoyés au concours pour les prix; c'est ainsi que je m'efforce, *pro captu mediocritatis meæ*, de payer ma dette académique et de mériter la bienveillance de mes illustres confrères, que je révère et chéris tous, sans aucune exception; je les prie de recevoir mes respectueux remerciements pour l'honneur qu'ils viennent de me faire, et dont, à regret je ne puis profiter, mais dont le souvenir embellira ce qui me reste à parcourir de ma longue et orageuse carrière[1].

Une grande douleur était réservée à Lakanal au cours de l'année 1844. Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire, le plus ancien ami du Conventionnel, allait mourir le 19 juin. David supplia Lakanal de prendre la parole aux obsèques. Il y consentit, mais il n'apporta pas de discours écrit. C'est en une brève improvisation qu'il parla du célèbre naturaliste. La lettre qui suit nous l'apprend.

Illustre Ami,

En posant le pied sur le sol de la France, il y a sept ans, je m'étais promis de ne jamais paraître à une cérémonie publique; un seul homme pouvait me faire violer mon engagement, vous connaissez cet homme-là.

[1] Ce discours fut imprimé, sûrement aux frais et pour le compte de Lakanal, dans la maison veuve Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.

Digitized by Google

J'ai parlé sur de simples notes, et j'ai refusé, à plusieurs journalistes, communication de ce que j'ai dit; vous en ferez ce que vous voudrez; j'observe seulement que j'ai eu des débats avec l'irascible Bastide du *National*.

LAKANAL.

P.-S. — Quand pourrai-je voir et admirer le fils du pêcheur, plus connu que s'il avait dû le jour à un monarque[1] ?

*Juin 1844.*

Ce n'est pas le texte de son discours que Lakanal remet à David, car, nous le verrons tout à l'heure, ce texte n'est pas encore rédigé. David reçut donc de son ami, en juin 1844, une sorte de canevas de l'improvisation prononcée aux obsèques de Geoffroy-Saint-Hilaire.

Le Conventionnel revient sur le même sujet dans la lettre qui suit :

ILLUSTRE ET BIEN CHER CONFRÈRE,

La veille de son départ pour aller reprendre, dans les départemens, ses fonctions d'inspecteur des études, M. Isidore Geoffroy est venu me demander le discours que j'avais prononcé sur la tombe de son père. J'ai répondu que je n'avais parlé que sur des notes, et c'était la vérité. Il a insisté : j'ai promis de rédiger ce que j'avais dit, et de le déposer entre vos mains, exprimant l'extrême désir que ce manuscrit ne fût pas livré à l'impression. Je ne veux plus décidément entretenir le public de ma chétive personne. Après avoir été battu par tant d'orages, il doit m'être permis de mettre à la cape. Décidément, j'ai adopté la sage maxime de Descartes, qu'il avait empruntée à Ovide : « Vivre caché, c'est vivre heureux. » Ovide avait dit : « *Benè qui latuit benè vixit.* » J'ai tenu la promesse que j'avais donnée à M. Isidore, et, en votre absence, j'ai remis mon manuscrit à Madame David. Je pense que Madame Geoffroy doit préférer un autographe à une feuille de journal ; une lettre très et trop obligeante, que j'ai reçue de cette respectable dame, me confirme dans mon opinion.

Je m'étais promis, en rentrant en France, de ne jamais

[1] Allusion à la statue de Jean Bart, fils d'un pêcheur de Dunkerque, à laquelle travaillait David et qui fut inaugurée en 1845.

Digitized by Google

paraître dans aucune cérémonie publique ; vous seul, au monde, pouviez me faire violer ma promesse. Je reprends mon mutisme à tout jamais.

Agréez l'hommage de toute ma considération et de mon respectueux dévouement.

LAKANAL.

*Du 15 juillet 1844.*

Hier, jour de Saint-Bonaventure, je suis entré dans la 83e année de mon âge..

Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, nommé aux fonctions d'inspecteur général de l'Université, en cette même année 1844, attachait le plus haut prix, on le comprend, au discours de Lakanal. Il l'obtient sous la clause qu'il ne sera pas livré à l'impression. Ceux de Serres et de Dumas, prononcés sur la tombe d'Étienne, sont seuls connus. L'autographe de Lakanal doit être resté inédit, entre les mains des descendants du savant[1].

Le jurisconsulte Berriat Saint-Prix, confrère de Lakanal à l'Académie des Sciences morales, est, de plus, très lié avec lui. Ce n'est plus un jeune homme. Il est né à Grenoble en 1769. Ponctuel, méthodique, esclave de ses fonctions de professeur à la Faculté de Droit, Berriat a oublié de jeter un regard sur le costume de ses contemporains, et on le voit partout, avec une énorme serviette sous le bras, en perruque, en culotte courte et en bas de soie. C'est un survivant du temps de Louis XV. Qu'importe ? Berriat fait autorité. Sa parole, ses écrits rendent aimable l'étude du droit. Berriat a du cœur. Il a été, avec Lélut, témoin au

[1] Dans son étude sur Lakanal, publiée en 1849, Isidore Geoffroy n'a donné que les dernières paroles du discours prononcé par le Conventionnel sur la tombe du naturaliste, le 22 juin 1844. Nous les transcrivons ici :

« Adieu, jusqu'à ce que nous nous retrouvions réunis dans une meilleure vie, loin de cette vallée de larmes,

« Et dans un autre monde où l'équité préside,

« Où, dans le sein de Dieu, l'éternité réside. »

Ces mots sont d'autant plus dignes d'être recueillis qu'il sont les derniers que Lakanal ait prononcés en public.

Digitized by Google

mariage de Lakanal[1]. Il revient souvent chez son ami. Berriat a une fille, peintre estimable. C'est la meilleure amie de Mme Lakanal. Tous les quatre se promènent volontiers ensemble, mais c'est Lakanal qui dirige l'excursion. Il demeurait au n° 10 de la rue Royale Saint-Antoine. Lorsqu'il ne disposait que de peu d'instants, il affectionnait de faire une visite à la Colonne de Juillet. Mais je m'en voudrais de substituer mon texte aux paroles mêmes de Mme Lakanal, recueillies en 1879 par Marcus. Voici ce que raconte l'écrivain :

M. Berriat, nous dit Mme Lakanal, était toujours émerveillé, et quelque peu anxieux, de l'entrain juvénile de M. Lakanal. Il me revient même un joli mot de lui à ce sujet. C'était un jour que nous montions, tous trois, M. Berriat, M. Lakanal et moi, à la colonne de la Bastille. M. Berriat, d'une forte corpulence, un peu obèse, et toujours avec sa queue, sa culotte courte et ses bas de soie, montait lentement, en se reposant, de temps en temps, sur son grand portefeuille, posé sur une marche; il avait d'ailleurs dans les soixante-dix ans. M. Lakanal, lui, gravissait hardiment, sans arrêt, le rapide escalier. « Madame, me dit, en soufflant, M. Berriat, à moitié de l'ascension, c'est assez pour nous; laissons partir ce jeune homme. » Le jeune homme avait 80 ans; il ne s'arrêta qu'aux pieds du Génie de la Liberté. M. Lakanal affectionnait particulièrement la colonne de la Bastille : Vous comprenez, il était né le 14 juillet, et puis il avait été lui-même un des combattants de la Bastille; aucun de ses biographes ne l'a su; pourtant il y était; et il s'en est fallu de peu qu'il ne fût exécuté dans la cour par la première fusillade des Suisses.

La bonne foi de Mme Lakanal ne fait pas doute, mais ce qu'elle raconte en 1879 n'a rien de conforme à la réalité des faits. Isidore Geoffroy a écrit :

[1] C'est Mme Lakanal qui a fourni ce renseignement à M. Nigoul (Marcus). S'il est exact, il faudrait admettre que l'un des quatre témoins désignés dans la lettre de Lakanal, du 20 décembre 1842, aurait fait défaut, et que Berriat l'aurait remplacé au dernier moment.

Digitized by Google

Le grand mouvement qui, en 1789, agite la France, semble, un instant, s'arrêter aux portes du cloître, et le pays tout entier aspire avec passion à un avenir inconnu, que Lakanal ne s'occupe encore que de la culture des lettres et du commerce de l'antiquité. Mais les portes du cloître ne sauraient être si bien closes, que le serment du Jeu de Paume, que la prise de la Bastille n'y aient un écho; et bientôt Lakanal se découvre lui-même et se révèle à ses concitoyens. Et lorsque, en 1792, au lendemain de la chute du trône, la nation confie ses destinées à une assemblée nouvelle, le jeune professeur y est appelé par les suffrages des électeurs de l'Ariège. Lakanal avait trente ans, et de la France entière il ne connaissait que le séminaire de Saint-Magloire et les collèges des Oratoriens.

On le voit, Lakanal, au dire de son historien le plus autorisé, n'avait pas quitté sa chaire au moment où ses compatriotes lui confièrent le mandat législatif. A cette date, la prise de la Bastille était déjà ancienne de trois années. N'accueillons, du récit de la veuve du Conventionnel, que l'anecdote inoffensive au cours de laquelle elle met en scène Lakanal et Berriat.

Le monument élevé par les soins de Duc, et que visitait volontiers Lakanal, était particulièrement en honneur auprès de la population parisienne. On se souvient de l'incident qui se produisit, lors du transport du chapiteau. Cette pièce de bronze, coulée d'un seul jet, dans la fonderie du Roule, avait été chargée, le 10 mars 1839, sur un fort chariot attelé de douze chevaux. L'attelage ayant refusé d'avancer, à la hauteur du boulevard Ménilmontant, la foule avait dételé les chevaux et conduit le chapiteau jusqu'à sa destination. Un an plus tard, le 30 avril 1840, lorsqu'on hissa le *Génie de la Liberté* de Dumont sur la lanterne qui domine le chapiteau, cette opération difficile s'exécuta sous les yeux d'une foule immense de spectateurs. L'inauguration solennelle et les funérailles des morts de Juillet, dont les restes furent déposés dans la crypte du monument, eurent le caractère grandiose d'une manifes-

Digitized by Google

tation patriotique. Ceci se passa le 28 juillet 1840. Lakanal fut le témoin de ces faits, et, contemporain de la prise de la Bastille, il éprouvait une joie intime au spectacle de transformations que les combattants de 1789 n'avaient pu soupçonner.

Mais revenons à Berriat Saint-Prix. Le vieux jurisconsulte connaît Henriquel-Dupont. Celui-ci se présente à l'Académie des Beaux-Arts, en remplacement de Tardieu, décédé le 3 août 1844. Berriat écrit à Lakanal dans le but d'obtenir son appui auprès de David. Le Conventionnel ne peut refuser d'intervenir, mais, n'étant pas très renseigné sur Henriquel, c'est la lettre de Berriat qu'il fait passer au statuaire, en y ajoutant quelques lignes de sa main. Lisons donc Berriat :

Illustre Doyen et Ami,

Je vous ai écrit hier. Gardez-vous de vous écrier à l'aspect de celle-ci : *Bis repetita nocent!*

Le porteur du présent poulet est un ancien ami du Procureur du roi, de Pontoise, M. Henriquel-Dupont, candidat, présenté en seconde ligne, pour la place de graveur, vacante à l'Académie des Beaux-Arts, et à laquelle on doit pourvoir samedi : il vient et je viens moi-même avec mon fils demander votre puissant, votre *irrésistible* appui auprès de M. David, qu'on attend d'un jour à l'autre.

M. Dupont, entr'autres estampes du premier mérite, en a gravé une de *Gustave Vasa*. Ce nom doit vous rappeler d'intéressans souvenirs.

Mille salutations amicales,

Berriat.

*10 septembre 1844.* (Saint-Prix).

De la main de Lakanal :

M. David est prié de parcourir cette lettre.

M. Berriat m'a entendu dire si souvent que, pour vous, je franchirais les monts et les mers, qu'il s'est persuadé que vous avez, pour moi, en échange de mon dévouement sans bornes, une excessive bienveillance.

Digitized by Google

Inutile intervention. C'est Forster qui obtiendra le fauteuil de Tardieu, et Henriquel ne pénétrera sous la coupole qu'en 1849, après la mort de Richomme.

Une dernière lettre fut adressée par Lakanal à David en 1844. Il y est parlé des « deux précieux objets » que le Conventionnel tient de la libéralité du statuaire. Il s'agit du buste, sculpté en 1840, et du médaillon que David a modelé, en 1843, d'après son ami. Si nous comprenons bien ce que Lakanal exprime à mots couverts, il aurait été soupçonné de vouloir se dessaisir du médaillon, alors qu'il s'agit seulement de confier ce profil à un peintre, qui se dispose à faire le portrait de l'homme politique. Lakanal craint que le soupçon blessant, qui a pesé sur lui, ait été connu de David, et l'ait affligé. C'est ce qui motive les explications qu'on va lire :

Illustre Confrère,

J'ai donné à M. Geoffroy-Saint-Hilaire les motifs qui m'ont déterminé à ne pas publier le chétif discours que j'avais prononcé sur la tombe de son illustre père; il vous les communiquera; je désire qu'ils obtiennent votre approbation; au cas contraire, je me condamne et n'appelle pas de votre arrêt désapprobateur.

Je me suis présenté chez vous, il y a déjà quelque temps, pour une affaire qui me tient plus à cœur, je m'explique :

Les deux objets précieux que je tiens de votre libéralité forment, à mes yeux, la portion la plus précieuse de mes propriétés. Je crois que l'odieux projet de brouiller deux hommes, faits pour s'aimer et s'estimer, a controuvé et fait arriver jusqu'à vous un odieux mensonge, voici la vérité :

A mon retour des Etats-Unis, où je voudrais bien être encore, parce qu'on y respire l'air pur de la sainte liberté, j'ai fait une maladie grave, résultat du changement de climat, dans un âge avancé, et d'une longue navigation très périlleuse; un médecin, qui m'était indiqué par deux vieux compagnons de la Révolution, m'a sauvé la vie. Il n'a voulu, pour prix de ses bons offices, que de faire faire, par un *peintre* de ses amis, mon portrait d'après le médaillon dont vous avez bien

Digitized by Google

voulu me gratifier. C'est pour obtenir le déplacement momentané, et votre approbation, que j'avais jugée nécessaire la visite dont j'ai parlé ci-contre, les procédés délicats étant dans mes habitudes comme ils sont dans les vôtres. N'oubliez pas, pour me juger, que je suis, je le dis avec orgueil, *un homme tout spécial*, comme le prouvent les mots soulignés dans l'allocution ci-jointe; cet homme-là tout d'une pièce, depuis un demi-siècle révolu, sera toujours digne de l'estime de l'homme que, pour son génie et son patriotisme, je vénère le plus en France, et, cet homme, c'est vous, dont je suis l'admirateur et l'ami respectueux.

LAKANAL, doyen de l'Institut.

*Du 30 octobre 1844.*

P. S. — Je vous rappelle que j'ai souscrit avec empressement pour les statues de J.-J. Rousseau et Voltaire.

Mignet n'avait pas lu cette lettre lorsqu'il a dit que Lakanal avait quitté l'Amérique sans regret. Il se peut que le mot soit juste, mais il conviendrait d'ajouter que le regret, chez lui, ne tarda pas à naître. Les lettres qui précèdent en font foi. Cet homme épris de liberté ne cesse de jeter un regard en arrière. Il oublie les épreuves endurées sur la terre d'exil, pour ne plus se souvenir que des institutions libérales de la démocratie américaine.

Le post-scriptum est une réponse à l'appel du Comité de souscription des statues de Voltaire et de Jean-Jacques, comité formé en juillet 1844 sur l'initiative de David, du jurisconsulte Isambert et d'Edgard Quinet.

Les lettres inédites de Lakanal, conservées à la Bibliothèque d'Angers, sont désormais connues. La dernière est du 30 octobre 1844. C'est en décembre de la même année que le doyen de l'Institut eut une congestion causée par le froid. Adolphe Blanqui, l'économiste, membre de l'Académie des Sciences morales, parlant de la mort de son confrère, s'exprime ainsi :

Il n'avait, disait-il, que quatre-vingt-trois ans, et sa constitution robuste, fortifiée par le malheur et par la tempérance,



Digitized by Google

lui promettait de plus longs jours. Un moment de froid, de ce froid vif et soudain qui tue souvent les vieillards, le frappa d'un coup mortel sur le chemin de l'Institut, où son assiduité n'était pas moins remarquable que la sérénité gracieuse et bienveillante de son caractère.

Atteint dans ce qui lui restait de forces, Lakanal comprit que ses jours étaient comptés, et regarda la mort bien en face. A Lélut, qui l'assistait de sa science et de son amitié, il disait : « Vos soins ne me sauveront pas, je sens qu'il n'y a plus d'huile dans la lampe. » Ses amis accoururent. David passa de longues heures auprès du lit de souffrance de Lakanal. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire ne fut pas moins assidu auprès de l'homme qu'il appela toujours « son maître vénéré ». Geoffroy raconte les derniers moments :

Le 13 février, plusieurs symptômes, précurseurs d'une fin prochaine, s'étaient manifestés : la parole du malade, lente, faible, semblait près de s'éteindre ; c'est à ces moments même que, prenant la main de M. Lélut, et le retenant près de lui : « Mon ami, dit-il, je n'ai plus rien à faire dans la vie; il ne me reste plus qu'à bien la quitter. Je vais, ajouta-t-il en souriant, je vais, comme disait Rabelais, chercher le mot d'une grande énigme. Saint Augustin dit : *Deus, ens de quo valde dicitur, parum concipitur*; je n'en sais pas plus long que lui sur ce point... Je crois à la Providence. Qu'est-ce que c'est? Je ne le sais pas bien; mais je me présenterai avec confiance devant elle. Je n'ai regret à rien de ce que j'ai fait, et je verrai arriver sans crainte le moment de m'en expliquer.

Le 14, la crise, qui avait commencé la veille, parut céder. Lakanal demanda qu'on allât chercher David et Isidore Geoffroy. Tous deux s'empressèrent de se rendre auprès du malade. Lorsqu'ils arrivèrent, leur ami venait d'expirer.

En la cérémonie des funérailles, le dimanche 16 février, Charles de Rémusat, président de l'Académie, fit revivre en quelques traits heureux la physionomie de Lakanal :

Digitized by Google

Il restera présent à nos souvenirs, dit-il, ce vieillard grave et calme, dont les manières douces laissaient entrevoir l'énergie intérieure; nous n'avions point de confrère plus exact, plus dévoué, dans sa modestie silencieuse, aux objets de nos études. Ses mœurs étaient simples, son caractère stoïque, ses convictions inébranlables. Invariablement fidèle aux pensées et aux souvenirs de sa jeunesse, son inflexible esprit avait résisté à toutes les épreuves. Son passé se lisait, en quelque sorte, sur son front sévère. Mais sa vieillesse était sereine; il aima jusqu'au dernier jour son pays, ses amis, les lettres, et, quand le terme est venu, il a vu la mort sans crainte et sans regret.

Blanqui se plut à mettre en lumière le désintéressement, disons plus, la pauvreté volontaire de l'ancien Conventionnel.

Lakanal est mort pauvre, Messieurs, pauvre de cette pauvreté qui eût effrayé une âme moins fière que la sienne, et qui serait inexplicable chez un homme d'une vie si simple, si austère et si bien ordonnée, sans la connaissance de ses malheurs, de ses vingt ans d'exil et de son long séjour sur la terre étrangère. Encore est-ce vous qui lui avez rendu l'existence possible en France, en le rappelant dans votre sein et en lui restituant la modeste indemnité que nous tenons de la munificence de l'Etat. Sans votre intervention, le doyen de l'Institut et l'un de ses fondateurs, le Conventionnel qui avait approvisionné et défendu nos places fortes, le créateur de vingt collèges, le défenseur des intérêts scientifiques au jour du danger, serait mort dans l'exil.

Il laisse une veuve et un jeune enfant que le pays adoptera, nous en avons la confiance. Nous appartenons à une génération riche et heureuse, pour qui le désintéressement doit avoir au moins le charme d'une vertu antique[1].

[1] Isidore Geoffroy s'exprime ainsi au sujet des obsèques du Conventionnel :

« Nous voudrions pouvoir le taire, mais la vérité a ses droits inviolables. Lakanal s'est éteint au milieu de l'indifférence et de l'ingratitude publiques. Quand le bienfaiteur des sciences et des lettres fut porté à sa dernière demeure, la députation officielle de l'Académie des sciences morales ne vit se joindre à elle que trois membres des autres classes de l'Institut, M. Carnot, M. Buchez et

Digitized by Google

Le Gouvernement de Juillet entendit cet appel. Sur la proposition de M. de Salvandy, Mme Lakanal, née Rosalie-Céleste Lepelletier, reçut une pension de 1200 francs qui, en 1857, sous le ministère Rouland, fut réduite d'un tiers et relevée, dix ans plus tard, par Duruy, à son premier chiffre. En 1880 cette pension, ayant un caractère de secours, était de 1800 francs. A la demande de Mme Lakanal, David fit accepter, par l'Institut, le buste sorti de ses mains. La veuve du Conventionnel conserva le médaillon, modelé par David, et un portrait, peint par Mlle Berriat. Ces souvenirs existaient encore dans son appartement de la rue Monge en 1879, lorsque « Marcus » lui fut présenté. Elle mourut l'année suivante, âgée de 73 ans, et fut inhumée le 19 mars 1880, au Père-Lachaise, dans la sépulture de son mari. Son fils décéda en 1882.

Les lettres que nous mettons au jour sont à l'éloge de David d'Angers, devenu l'ami le plus intime de Lakanal. Elles éclairent la dernière phase d'une vie consacrée à la chose publique; elles nous laissent pénétrer au plus intime de l'âme d'un citoyen dont la fierté rigide ne pardonna jamais une atteinte à la dignité de la patrie.

Henry Jouin.

quelques voisins, vingt personnes en tout, moins qu'au convoi du plus obscur citoyen ! Des établissements eux-mêmes qui furent créés ou organisés par Lakanal, pas un, l'Institut excepté, n'avait songé à se faire représenter à cette solennité funèbre ! » (G.-S.-H.). — Le troisième des membres de l'Institut que Geoffroy omet de nommer est David d'Angers.

Digitized by Google

LES

# SANCTUAIRES DE LA CROIX D'ANJOU

## La chapelle de la Vraie-Croix à l'abbaye de la Boissière

Aujourd'hui je viens faire connaître un charmant et modeste édifice du milieu du XIIIe siècle, exemple remarquable du style Plantagenet, dont l'église de Saint-Serge et celle de Toussaint, d'Angers, actuellement en ruine, passaient, avec l'église d'Asnières, pour les types les plus renommés. C'était une sorte de *Sainte-Chapelle*, bâtie à proximité de l'abbaye de la Boissière, pour les pèlerins de l'Anjou et des provinces voisines, désireux de vénérer l'insigne relique de la Vraie-Croix, apportée d'outre-mer, en 1244, par Jean d'Alluye, seigneur de Saint-Christophe et de Châteaux.

Notre abbaye de la Boissière « *de Buxeria* », fondée, suivant les uns, à la fin du XIe siècle, suivant les autres, en 1131, et située au fond d'une vallée peu profonde, dans la commune de Denezé-sous-Lude, resta fille de l'abbaye de Savigny (du diocèse d'Avranches) jusqu'en 1148. Cette année-là, l'abbé Sorlo en fit abandon, pendant le Concile de Reims, à l'Ordre de Cîteaux.

L'église, dont le chœur du XIIe siècle subsiste encore, fut consacrée le 26 mai 1212 par l'évêque Guillaume de Beaumont. L'histoire de la Boissière se trouve, à partir de 1244, pour ainsi dire, identifiée avec celle de la Vraie-

Digitized by Google

Croix, appelée au XIVe siècle la *Croix d'Anjou*, et par suite à la fin du XVe, la *Croix de Lorraine*, comme il est bien démontré aujourd'hui [1].

En 1357, les *Tard-venus*, unis aux bandes anglaises, qui ravageaient le pays, s'emparèrent de l'abbaye du Loroux, dont les richesses étaient proverbiales en Anjou. Menacés du même sort, les religieux de la Boissière, tremblant pour leur Vraie-Croix, la confièrent aux Jacobins d'Angers. Un peu plus tard, le 12 juillet 1359, Louis Ier, duc d'Anjou, voulut, pour plus de sûreté, lui donner asile en grande révérence sur l'autel de sa chapelle particulière. Le château d'Angers, dans l'enceinte duquel se trouvait cet édifice, dédié à saint Jean-Baptiste, devint aussitôt le centre de nombreux pèlerinages, dont le profit fut réservé aux religieux. La vénération de Louis Ier pour cette insigne relique était telle, qu'en son honneur il fonda l'*Ordre de la Croix*, dont il fit tisser le *blason* sur la tapisserie de l'Apocalypse; il établit une *confrérie*, dont il se déclara le chef, et voulut même transférer l'*abbaye de la Boissière* à Angers sous le nom de l'abbaye de *Sainte-Croix d'Angers*, afin d'assurer à perpétuité à ses successeurs la paisible possession de cet inestimable trésor.

Les Anglais s'emparèrent de la Boissière vers 1428, brûlèrent le chartrier et une partie des bâtiments, mais, après la guerre, les quatorze religieux qui s'y trouvaient, grâce aux indulgences accordées par le pape de 1456 à 1476, purent réparer ces désastres. La Vraie-Croix, définitivement rendue à l'abbaye en 1456, y resta jusqu'en 1790 et put échapper à la Révolution. Aujourd'hui elle est conservée en grande vénération aux Incurables de Baugé. Telle est, en deux mots, l'histoire de l'abbaye de la Boissière.

[1] L'avant-dernier numéro de la « *Bibliothèque de l'École des Chartes* » contient un article de M. Moranvillé, qui confirme ce que j'avais écrit sur l'*Ordre de la Croix et la Croix d'Anjou* dans le 1er fascicule de la *Revue de l'Art Chrétien* 1902 ; je le signale aux lecteurs.

Digitized by Google

Qu'en reste-t-il aujourd'hui? Je vais le dire sommairement. L'ensemble des bâtiments, disposés en carré long, occupe une surface de 42 mètres sur 30 environ. De l'église, occupant jadis tout le côté nord, seul le chœur reste debout. Il comprend une travée carrée, voûtée comme la nef de la cathédrale d'Angers et une abside du XIIe siècle, percée de cinq longues fenêtres en plein cintre, voûtée en cul de four, malheureusement encombrée aujourd'hui par un immense retable en bois du siècle de Louis XIV. Le transept (6 m.), les chapelles et la nef (28 m.) ont été détruits depuis la Révolution. Les deux corps de bâtiment vers l'Est et le

Un des panneaux de la porte de l'ancienne église

Sud, datent du XVIIIe siècle. Le côté de l'Ouest remonte à l'origine : on y voit quelques ouvertures en plein cintre, de curieux contreforts et, vers la cour intérieure, une belle tour du XVe siècle renfermant un escalier. Les cloîtres ont été détruits; au milieu du préau se voit encore le puits, surmonté d'un couronnement en grossière charpente. Les vantaux de l'ancienne porte de la façade de l'église, aujourd'hui démolie, ont été adaptés à une autre ouverture; j'ai dessiné l'un des panneaux (il y en deux semblables) orné de la Vraie-Croix, entourée de palmes, entre lesquelles

Digitized by Google

flotte un ruban sur lequel on lit : « *In hoc signo vinces.* » Voilà, avec un tombeau de chevalier du XIIIe siècle placé dans le chœur de l'église, avec le triste retable dont j'ai parlé et un curieux fragment de *Pietà* en marbre blanc, du XVe siècle, les seuls restes intéressants qui peuvent arrêter un instant l'archéologue.

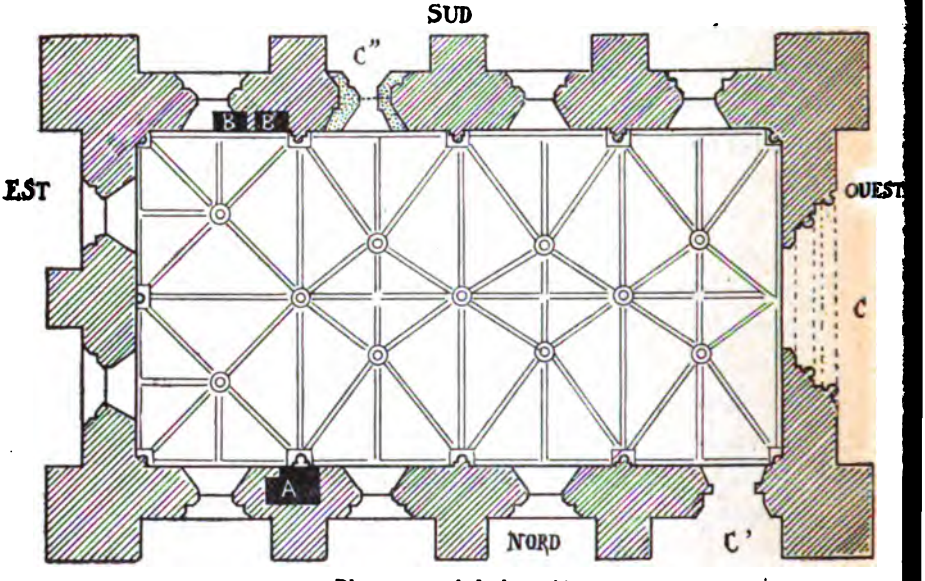


Plan et tracé de la voûte

Mais voici, à l'Ouest, un peu avant d'arriver de la grande route à l'abbaye, sur une élévation due à la disposition du coteau, « *ce délicieux sanctuaire, qu'on peut appeler à bon droit la sainte Chapelle de la Boissière. Là fut placée la Vraie-Croix, objet constant de la vénération des fidèles, but de nombreux et lointains pèlerinages et source d'une incroyable prospérité pour le monastère*[1]. » C'est précisément la chapelle que j'avais tant à cœur de visiter depuis longtemps et dont je viens donner la description et les dessins.

[1] *Revue d'Anjou*, 1855, t. II, p. 352. Article de l'abbé Chevalier.

Digitized by Google

PLAN ET DIMENSIONS

La chapelle de la Vraie-Croix est rectangulaire et comprend quatre travées, séparées par de solides contreforts.

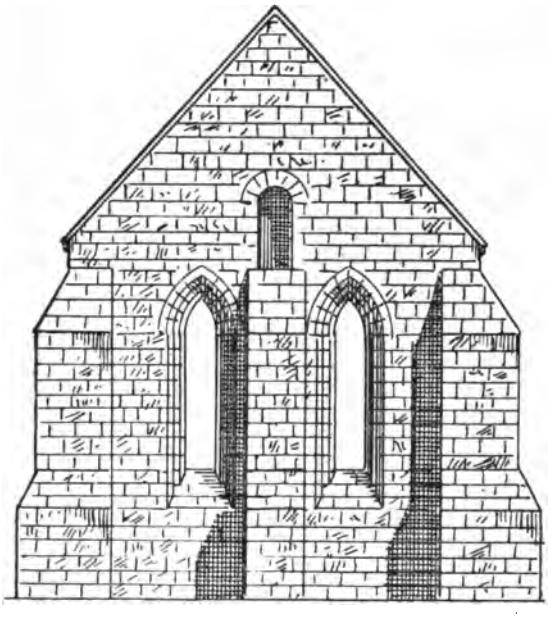

Abside est

Ils ont tous été fort maltraités ; les angles émoussés présentent en maint endroit des arrachements assez considérables. Je n'ai pas cru devoir en tenir compte dans mon croquis et les ai supposés en bon état. L'abside est droite, suivant l'usage du pays, dans les églises de cette époque. La longueur dans œuvre est de treize mètres; la largeur, de six mètres cinquante centimètres.

EXTÉRIEUR

1° *L'abside* rectangulaire nous montre deux contreforts semblables à ceux de la façade. Un troisième, moins épais

Digitized by Google

et de même hauteur, s'élève entre deux baies d'une rare élégance et s'arrête au pied d'une ouverture en plein cintre, par laquelle on pouvait, au moyen d'une échelle, monter sur la voûte en cas de réparations.

Que peut-on imaginer de plus simple et de mieux ordonné que l'abside avec ces longues baies à double chanfrein, expirant sur un long glacis?

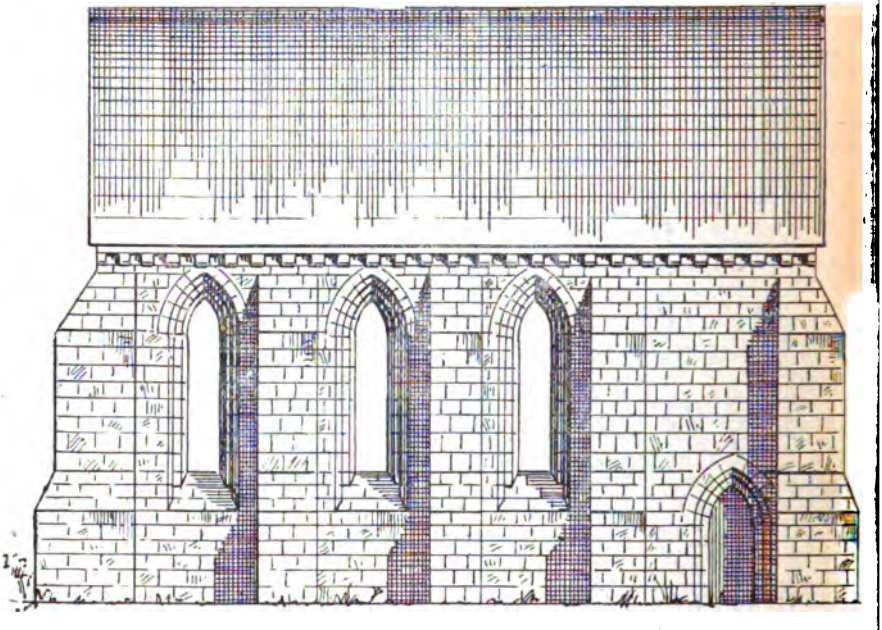

Côté nord

2° Le *côté nord*, reproduit ici, nous montre la petite porte, destinée aux pèlerins les jours ordinaires, et trois grandes baies entre les contreforts. Semblable est le *côté sud*, sauf qu'il est éclairé par quatre croisées, dont une moins longue surmonte la porte, qui donnait aux religieux accès dans le sanctuaire : je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de sacristie. Inutile de faire remarquer l'heureuse silhouette des modillons de la corniche.

Digitized by Google

3° *La façade*, flanquée de deux puissants contreforts d'angle, comprend une large porte à trois voussures ornées de tores, interrompus par des chapiteaux ou plutôt de simples tailloirs. Les vantaux en bois, grossièrement taillés, sont datés de 1624. On remarque à la partie supérieure une représentation de la Vraie-Croix et de son piédestal, quelque peu allongé, sans doute pour mieux remplir l'étroit panneau. Immédiatement au-dessus de la porte,

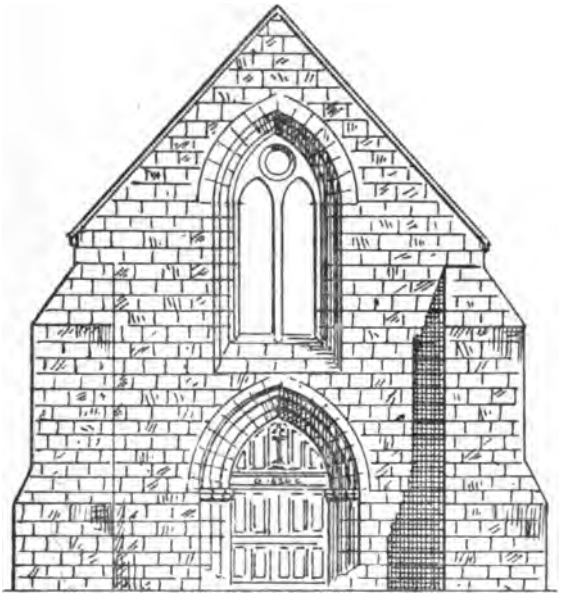

Façade ouest de la chapelle

s'ouvre une belle fenêtre, séparée en deux baies, surmontées d'un oculus. Les deux versants du pignon étaient-ils autrefois décorés d'une moulure? La belle corniche à modillons des façades latérales m'autorise à le supposer; la charpente a sans doute été renouvelée et cette moulure fut peut-être supprimée en même temps. Il n'est guère à croire qu'un édifice aussi soigné par ailleurs ait été couvert d'une façon si sommaire. Une surélévation du terrain, d'environ

Digitized by Google

deux mètres en avant de la grande porte, l'encombre jusqu'à la naissance des arceaux ; elle enlève à la façade ses proportions primitives ; il serait à désirer de voir rétablir l'ancien niveau.

INTÉRIEUR

Le mauvais état des contreforts, l'aspect désagréable des fenêtres aujourd'hui murées impressionnent péniblement

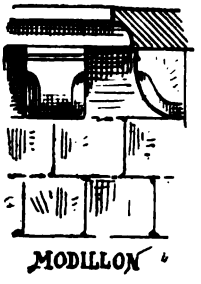


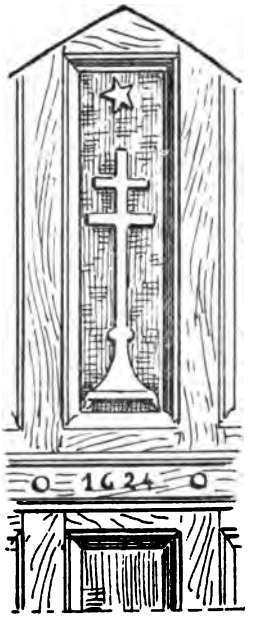

Panneau de la porte d'entrée

le visiteur, il faut en convenir ; aussi, quelle est sa surprise en entrant dans la chapelle par la petite porte latérale ! La pureté des lignes d'architecture, l'harmonie des proportions, le tracé si extraordinaire des nervures de la voûte le ravissent et l'émerveillent. Pas une lézarde, pas une crevasse : on dirait la construction récente tant elle est bien conservée, et pourtant elle n'est guère postérieure à 1244. Voyez comme tout est bien calculé. Les colonnes, au

Digitized by Google

lieu de descendre jusqu'au pavage, s'arrêtent à 1m50 sur une forte moulure, qui laisse en dessous d'elle des parements d'assises régulières et unies dans tout le pourtour de l'édifice, sans la moindre saillie (base ou fût de colonne), facile à écorner ou susceptible d'être détruite par un choc violent, comme il peut s'en produire dans un endroit où s'entassent les pèlerins, souvent peu disciplinés. Une gorge et un tore, largement taillés, font tous les frais de cette corniche qui suit l'extrados des arcs de l'armoire ou sacraire

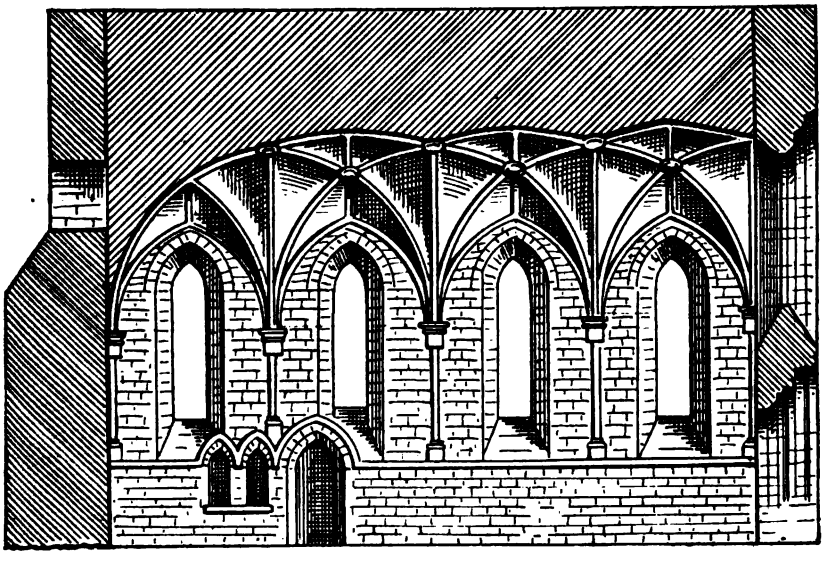

Coupe longitudinale

A, des piscines B, et des portes C, C′ et C″, en manière d'archivolte.

Le piédestal des colonnettes est carré ; il repose directement sur la moulure et porte les fûts de 0,18 cent. de diamètre, qui sont construits par assise et non posés en délit. La sculpture des chapiteaux n'a jamais été faite ; seule, celle des clefs de voûte est achevée. Celle-ci se compose de croix et de feuillages polylobés de petite dimension. Aucune

Digitized by Google

moulure n'encadre les fenêtres, d'une hauteur totale de 4$^{m}$,40, y compris l'évasement. Chose curieuse : les chapiteaux ne sont pas tous *au même niveau*. Plus on avance vers l'abside, plus les fûts de colonne diminuent. L'architecte évidemment s'est proposé d'augmenter par cet artifice l'*effet de la perspective*. J'aurais voulu mesurer exactement la longueur des fûts dans chaque travée : l'amoncellement des pièces de bois et des planches, dont la chapelle est remplie, ne l'a pas permis; j'estime qu'il y a environ 0,20 de différence de niveau à chaque travée.

Les voûtes sont assurément la partie curieuse de la construction. Celle de l'abside est conforme à celle du chœur de Saint-Serge et de toutes les églises à chevet droit de nos contrées. Les travées suivantes présentent une disposition particulière. Chacun des tailloirs des chapiteaux reçoit cinq nervures toriques : deux dessinent les arcs formerets au-dessus des fenêtres; une, perpendiculaire à l'axe de la chapelle, sert d'arc doubleau et les deux autres d'arcs diagonaux. Mais ceux-ci, au lieu de se rencontrer obliquement au milieu de la voûte, comme dans les cas ordinaires, se croisent bien auparavant au moyen d'*une clef de voûte secondaire* et reviennent rejoindre l'arc doubleau au sommet duquel se trouve la *clef de voûte principale*. Des liernes, en forme de tore, comme les nervures, rejoignent les arcs formerets aux clefs secondaires et aussi le sommet des arcs doubleaux. De cette multiplicité de nervures et de liernes de même forme, de clefs de voûte à différents niveaux, de surfaces concaves, de triangles sphériques heureusement combinés, résultent un jeu de lumière tout particulier et un ensemble des plus surprenants.

Telle était la combinaison, adoptée pour les célèbres voûtes de l'église de Toussaint d'Angers détruites en 1815. « D'après ce qui reste du monument, écrit l'abbé Choyer en 1871 (Congrès archéologique de France, XXXVIII$^{e}$ ses-

Digitized by Google

sion, p. 267), il est aisé de se convaincre que les arcs-ogives n'allaient point au centre du rectangle, déterminé par les quatre colonnes les plus rapprochées, mais qu'ils se pénétraient les uns les autres à la moitié de leur hauteur pour aller retomber sur la colonne de la travée suivante. En d'autres termes, les deux travées recouvrant un carré parfait, n'en faisaient en réalité qu'une seule. De là, ce fait singulier de la place qu'occupe la clef de voûte principale, au sommet de l'arc doubleau supporté par les deux colonnes, qui divisent le carré...

« Tandis que dans l'église (plus ancienne) de Saint-Serge, deux sphères seulement sont entrées comme élément dans la composition des voûtes, à Toussaint on en combina trois ensemble, dont la dernière est celle qui couvre les carrés du milieu de la nef. »

On trouvera dans le *Mémoire* de M. l'abbé Choyer « *L'Architecture des Plantagenets* », dont j'ai extrait ce qui précède, toute la théorie et le tracé géométrique des voûtes de Saint-Serge et de Toussaint ; j'y renvoie les lecteurs désireux d'approfondir la question ; je dirai seulement ici que certains détails d'architecture de Toussaint semblent accuser une date un peu postérieure à celle de la *chapelle de la Vraie-Croix de la Boissière*. Cette dernière, infiniment plus modeste, moins ornée de moulures, de colonnettes et de sculptures, n'en est que plus intéressante à étudier : elle a surtout l'avantage de nous montrer des voûtes combinées comme celles de Toussaint et, à mon avis, de quelques années plus anciennes, *en très bon état*. J'allais oublier de signaler de grandes croix de consécration, malheureusement presque effacées, et des filets assez larges, bleus et bruns, destinés à accentuer la saillie des nervures de la voûte.

Puisse cette petite étude inspirer aux Angevins le désir d'aller voir et admirer cette jolie chapelle, dont j'ai tenté de faire apprécier la haute valeur artistique, comme aussi

Digitized by Google

attirer l'attention de nos architectes, appelés à construire des églises, sur un des plus beaux monuments de l'*Architecture des Plantagenets* qu'ait épargnés la Révolution.

A M. Pallu du Bellay, l'aimable propriétaire de la Boissière, à M. l'abbé Houdebine, mon compagnon d'excursion et de travail pour cette notice, grand merci, en terminant.

## La chapelle du château d'Angers

Après la description du *sanctuaire permanent*, construit vers 1244 aux portes de l'abbaye de la Boissière, pour l'insigne relique de la Vraie-Croix de Jean d'Alluye, voici celle de la chapelle du château d'Angers, qui lui servit d'*asile* pendant près d'un siècle, de 1359 jusqu'en 1456.

Hâtons-nous de le dire toutefois, cet important édifice n'est pas celui qui reçut la sainte relique en 1359 ; il date des premières années du xv^e^ siècle seulement. Il a remplacé l'ancienne chapelle, dédiée à saint Jean-Baptiste; elle remontait sans doute à une époque voisine de celle de la construction du château lui-même par saint Louis : en tout cas, elle existait encore en 1400. Dans cet édifice, Louis I^er^ avait fait déposer la Vraie-Croix, fondé en son honneur un *Ordre* et une *Confrérie*, enfin, il lui avait prodigué toutes les marques de la plus grande dévotion.

Louis II, et Yolande d'Aragon, son épouse, firent construire une nouvelle chapelle très vaste et d'une richesse extraordinaire, dont la charpente fut terminée pour le jour de la Madeleine de l'année 1411 ; elle existe encore et abrita la précieuse relique de 1411 environ à 1456.

*A*. — Le côté nord, reproduit ici, en donne bien l'idée. La chapelle comprend trois larges travées sur plan barlong, voûtées en pierre à la façon *angevine*, c'est-à-dire que les clefs de voûte sont beaucoup plus élevées que le sommet des arcs doubleaux. D'élégants piliers, formés de

Digitized by Google

moulures prismatiques, portent les nervures de la partie supérieure sur de jolis chapiteaux, ornés de feuillages. En dessous des fenêtres, on a ménagé, sous des arceaux pris dans l'épaisseur du mur, des bancs de pierre. La porte d'entrée principale se trouve sur le flanc de l'édifice, à la troisième travée. Détournons le regard de celle qu'on voit sous la grande fenêtre de l'abside; elle est moderne et sert à y faire entrer des charrettes, chargées d'armes et de fusils, car la chapelle, divisée en deux étages par un plancher, est aujourd'hui *un arsenal.*

Chapelle du château d'Angers. — Côté nord

Inutile de dire que la toiture a été refaite au commencement du siècle, on ne le voit que trop. Pour n'avoir pas à les restaurer, on a renversé les jolis pinacles qui couronnaient les contreforts, arasé l'archivolte de la grande fenêtre, enfin détruit les statues du tympan de la porte d'entrée. Le niveau du terrain a été relevé; les bases des contreforts et la porte sont enfouies de près d'un mètre. Malgré cela, l'œil est charmé du tracé des réseaux en pierre ajourée des belles fenêtres latérales, de la sculpture des voussures et des colonnettes de la porte.

*B.* — Un examen plus attentif permet de saisir là un



Digitized by Google

remaniement. Les pyramides, qui couronnent les deux petites niches, placées de chaque côté de la porte, semblent un peu moins anciennes : de même aussi les meneaux et le réseau de la grande fenêtre absidiale paraissent plus récents que les autres. Dans l'état actuel, il est impossible

Chapelle du château d'Angers. — Porte d'entrée

de prendre une vue de l'intérieur : c'est bien dommage, car je ne connais pas dans nos pays de voûtes du commencement du xv^e siècle comparables à celle-ci.

*C.* — Voici, comme dédommagement, la reproduction des trois clefs de voûte.

Digitized by Google

La plus voisine de la grande fenêtre (correspondant à l'autel) est du plus haut intérêt, puisqu'elle reproduit la *Vraie-Croix*. La seconde nous montre un écusson, parti

1re Clef de voûte de la chapelle du château d'Angers.
La Vraie-Croix, origine de la Croix d'Anjou.

*de Jérusalem et d'Anjou* (blason de Louis II); la troisième porte les armoiries de Louis II et d'Yolande d'Aragon, parti, contre-parti de *Jérusalem et d'Anjou*, et *d'Aragon*.

2e Clef de voûte de la chapelle du château d'Angers.
Blason de Louis II.

Ainsi, nous voyons les constructeurs princiers de la chapelle donner la *place d'honneur* à la Vraie-Croix de la

Digitized by Google

Boissière, tant ils s'estimaient heureux de la posséder dans leur château.

La chapelle est bien orientée : son extrémité occidentale, jointe aux bâtiments du logement des chapelains, ne présente aucune ouverture. Le long de ce grand mur, qui fait face à la grande baie du chevet, se trouvait jadis le buffet d'orgue, donné à la cathédrale en 1416 par Yolande d'Aragon ; j'en parlerai avec quelques détails dans le deuxième volume de la *Monographie de la cathédrale d'Angers*, en cours de publication.

3e Clef de voûte de la chapelle du château d'Angers.
Blason de Louis II et d'Yolande d'Aragon.

Le côté sud est percé de deux portes, donnant accès dans de jolis appartements voûtés soigneusement, dont l'un servait de sacristie et l'autre (le plus voisin du sanctuaire) de tribune à Louis II et à sa femme, Yolande d'Aragon. Une jolie clôture à jour, mais défigurée aujourd'hui, leur permettait de suivre la messe et de voir l'autel, sans être aperçus des assistants, placés dans les deux autres travées.

Les chantres du roi René firent longtemps résonner ces belles voûtes, témoins « *des espousailles de M. de Bourbon, connestable de France, et Me de Vendome, le dimanche*

Digitized by Google

*17 juin 1487, auxquelles assista le roy notre sire*[1]. » Plusieurs personnages importants y furent enterrés, mais ce que j'avais à cœur de faire remarquer surtout, c'est *la clef de voûte du sanctuaire*, dont la raison d'être, si évidente aujourd'hui, depuis mes recherches sur la *Croix d'Anjou* et tout ce qui s'y rapporte, avait échappé à M. Grille. Il écrit, en effet : « *La croix patriarcale, sculptée sur la clef de voûte du fond, n'indique-t-elle pas que le fondateur de cette chapelle fit partie des croisades?* » Même oubli des anciennes traditions de plusieurs auteurs du XVIIIe siècle, par rapport à la *Croix double* ou *d'Anjou*, qui jusqu'en 1831 couronnait la tour centrale de notre cathédrale. Espérons la voir briller bientôt de nouveau à cette place d'honneur! Ce serait pour moi la meilleure récompense de ces études si ardues sur la *Croix d'Anjou*.

L. DE FARCY.

[1] *Revue d'Anjou*, 1858, p. 66. Manuscrit de Messire Guillaume Oudin.

Digitized by Google

# SOUVENIRS DE 1870

## Prisonniers évadés

Le banquet des vétérans, auquel on m'avait fait l'honneur de me convier, allait prendre fin... J'avais, pendant la première partie du repas, entretenu avec l'un de mes voisins une conversation qui m'avait intéressé au plus haut point. Le vétéran assis à ma droite avait été un combattant de 1870; il avait appartenu à cette légion de héros qui, à l'armée de Chanzy, étaient appelés les Volontaires de l'Ouest, — les anciens zouaves pontificaux commandés par le général de Charette.

Celui qui, répondant à mes interrogations réitérées, avait bien voulu me retracer quelques-uns de ces poignants épisodes de la campagne de la Loire, — ne me parlant du reste que de ses anciens chefs et de ses camarades sans jamais se mettre personnellement en scène, — ce vétéran m'apprenait qu'il avait renoncé à la carrière militaire au lendemain de la signature du traité de paix. L'ancien zouave avait quitté son uniforme de soldat pour revêtir la soutane. Mon voisin était un prêtre qui, le matin même, alors que ses anciens camarades déposaient une couronne au pied du monument élevé au cimetière en l'honneur des enfants de l'Anjou morts pour la défense du pays, avait vivement ému tous ces vieux soldats par une éloquente allocution empreinte du plus chaleureux patrio-

Digitized by Google

tisme. En lui, sous l'habit sacerdotal, bat toujours le cœur du soldat : il l'avait bien prouvé dans ce discours prononcé le matin au cimetière de l'Ouest, quand sa parole vibrante avait rappelé les généreux efforts tentés en 1870 pour sauver l'honneur de la France ; il me le prouvait bien aussi à cette table, quand, avec une gracieuse familiarité, me narrant les scènes dont il avait été témoin, il m'affirmait encore ses espérances patriotiques.

Son récit terminé, tout en repassant en ma mémoire ces épisodes de la guerre, je considérais les drapeaux aux couleurs nationales appendus aux murs de la salle du banquet, et appartenant aux diverses sections de vétérans qui étaient venues fraterniser avec les Angevins, ces beaux drapeaux d'étoffes soyeuses, tout frangés d'or, cravatés de rubans bleus, blancs et rouges avec adjonction de vert, signe de l'espérance, et portant la devise de la Société des Vétérans : « Oublier?... Jamais! ». Sur chacun d'eux étaient inscrits le numéro et le nom de la section : Durtal, Trémentines, Saint-Florent-le-Vieil, Montjean, La Pommeraye, et, des départements voisins, La Flèche, Varades, Ancenis, Nantes, Rennes.

Et quand, des murs tapissés des saints emblèmes de la patrie, mon regard se reportait vers les tables dressées dans la vaste salle, j'aimais à considérer les dix vieux soldats choisis par leurs camarades pour porter le drapeau de chaque section. Tous, pour cette cérémonie, ont attaché sur leurs vêtements civils les médailles qui rappellent leurs anciens services : je vois là d'anciens combattants du Mexique, de la Chine, d'Italie ; en voici un, le doyen sans doute, qui porte la médaille de Crimée. Tous ces braves, à moustaches grises ou blanches, ont connu les gloires d'autrefois avant d'assister aux désastres de l'année terrible ; ils ont affronté bien des périls, ils ont supporté bien des fatigues, marché dans les sables brûlants de l'Afrique et, plus tard, pendant la campagne de France,

Digitized by Google

couché dans les neiges à Bapaume, au Mans, à Villersexel. Ce soir, animés de cette gaieté qui est le propre du soldat français, ils sont heureux de se trouver près de camarades qui s'entretiennent avec eux des souvenirs du régiment.

Mais voilà que tout à coup un signal est donné; le silence s'établit immédiatement. Le général qui préside le banquet vient de se lever : un vieux divisionnaire retraité, dont la taille, malgré les ans, est restée droite, et dont le visage, sous la longue barbe blanche, a conservé l'énergie de l'ancien chef si brillant en Afrique, en Italie, à Metz : c'est un enfant de cet Anjou qui a fourni à la première République et à l'Empire les Delaage et les Desjardins et qui, aux soldats de notre génération, a donné des généraux tels que les Lamoricière, d'Andigné, Oudry, Dedouvres, Faugeron.

Après une allocution, dans laquelle il remercie les invités qui sont venus prendre part à cette fête, et tout particulièrement mon voisin, le prêtre éloquent qui le matin, au cimetière, a si vivement fait battre nos cœurs, le général porte un toast à la prospérité de la Société, puis il donne la parole à un vétéran de la section d'Angers.

Pendant ce dernier discours, je voyais de l'autre côté de la table un journaliste qui ne cessait de griffonner sur une longue feuille blanche prestement tirée de sa poche : « Vous sténographiez? — Comme vous le voyez; à votre service. — Vous me donnerez une copie de votre traduction? — Volontiers. » ... Et voilà comment je peux vous donner le texte, tout au moins, de la seconde moitié du discours de ce vétéran.

. . . . . .

« Dans ces réunions, nous reportant aux événements de 1870-71 que nous avons toujours présents à la mémoire, nous aimons à nous raconter des incidents de la guerre à laquelle nous avons pris part, et ces récits que nous nous

Digitized by Google

faisons mutuellement, qui nous intéressent particulièrement, — nous, les anciens, — peuvent être surtout utiles quand ils sont faits en présence de jeunes gens, parce qu'ils inspirent aux nouvelles générations l'amour du drapeau.

« Si notre devise nous impose de *n'oublier jamais*, nous avons un autre devoir : sans doute nous ne devons jamais *oublier*, mais aussi nous devons *apprendre* à ceux qui n'ont pas vu, apprendre aux jeunes générations, pour qu'elles restent animées de ces sentiments de patriotisme qui nous ont soutenus dans nos plus grands malheurs, car, sachons-le bien, si le sentiment de l'amour du drapeau, du dévouement au pays, venait à s'éteindre, ce serait l'anéantissement de la France.

« Voulez-vous me permettre, pour ce soir, de vous faire un récit très simple, mais qui, dans sa simplicité, porte, il me semble, des enseignements élevés?

« Il ne s'agit pas d'actions d'éclat dans une bataille; il s'agit seulement des évasions successives d'un brave soldat qui ne voulut jamais, tant qu'il y avait possibilité de se battre en France, rester prisonnier des Allemands, ni demeurer interné sur un sol étranger.

« Mon héros — je puis lui donner ce titre puisque je ne le nommerai pas (je sais que si je le nommais je blesserais profondément sa modestie) — mon héros n'était point un de ces officiers généraux, comme les Ducrot et bien d'autres, qui ont couru les risques d'une évasion pour revenir prendre en France le commandement d'un corps d'armée, d'une division ou d'une brigade dans les armées improvisées par la Défense Nationale; non, ce n'était qu'un soldat, un sapeur du génie, non encore gradé au début de la campagne; et voici ce qu'avec un de ses camarades, qui ne l'a jamais quitté, il a fait de septembre 1870 à février 1871.

« Le 31 août, à peu de distance de Sedan, en face Douzy,

Digitized by Google

tous deux se trouvaient, avec 14 soldats de leur régiment, préposés à la garde du parc divisionnaire du génie. Le parc fut cerné par des troupes allemandes, infanterie et cavalerie : les conducteurs et le petit groupe de sapeurs chargés de les escorter se défendirent tant qu'ils eurent des munitions ; ceux d'entre eux qui n'avaient pas succombé dans cette lutte ne furent faits prisonniers que lorsqu'il ne leur resta plus une seule cartouche.

« Le soir, le sapeur dont je vous parle, et qui est un angevin, proposa à son camarade de s'évader : l'accord sur ce point fut fait immédiatement. Quand la nuit fut venue, les deux amis se faufilèrent sous les voitures du parc et, après avoir dissimulé sous leurs vêtements l'un une hache, l'autre un manche de pioche, ils réussirent à pénétrer, sans être vus des sentinelles allemandes, dans un bois qui bordait la route et, marchant ensuite avec les plus grandes précautions, ils atteignirent la rive de la Meuse. Là, ils aperçurent un bateau enchaîné à un pieu ; un coup de hache fit sauter le cadenas qui retenait la chaîne au pieu ; les deux fugitifs s'installèrent dans le bateau et, s'aidant de leurs outils en guise d'avirons, ils traversèrent la rivière pour gagner l'autre rive, qu'ils savaient occupée par les Français.

« En abordant, ils trouvèrent une grand'garde composée de chasseurs à pied ; le lieutenant qui commandait la grand'garde les prit pour des maraudeurs et, malgré leurs explications, les fit conduire le lendemain matin à la place. Heureusement, en arrivant à la porte de Sedan, par le plus grand des hasards, le groupe qui conduisait nos deux évadés se croisa avec la compagnie du génie à laquelle ils appartenaient ; le capitaine, reconnaissant ses deux sapeurs, les fit rentrer dans les rangs de la compagnie et alla lui-même donner à la place les explications nécessaires.

« Voilà donc nos deux amis redevenus libres ; ils en profitèrent pour se battre jusqu'à midi le mieux qu'ils

Digitized by Google

purent. Mais hélas! leur évasion n'avait retardé que d'un jour leur captivité définitive. Le soir de cette fatale journée (une des plus tristes de notre histoire) ils étaient de nouveau faits prisonniers, non plus cette fois en compagnie de quinze ou vingt camarades, mais avec toute l'armée française.

« Après être restés jusqu'au 7 septembre dans la boue de la presqu'île d'Iges, nos deux sapeurs furent compris dans un convoi de prisonniers qui, à pied, et en quatre étapes, furent conduits à Pont-à-Mousson. Là, on les embarque en chemin de fer à destination de la Poméranie.

« Mais notre sapeur angevin était bien décidé à ne pas quitter le sol français; toujours d'accord sur ce point avec son camarade, il cherche pendant le trajet une occasion favorable. Le train qui les emportait avait traversé Nancy, puis Lunéville, il venait de quitter la gare de Rechicourt-le-Chateau, quand notre sapeur estime que le moment attendu est arrivé.

« Les wagons allemands qui servaient au transport des troupes n'avaient pas de portières latérales; on y accédait par l'avant ou par l'arrière. Nos deux camarades étaient dans le wagon de queue et se tenaient à la porte d'arrière, près du sous-officier prussien chargé de la surveillance. A un moment donné, notre ami envoie au sous-officier un formidable coup de poing en plein visage; l'Allemand tombe à la renverse hors du wagon; aussitôt les deux Français sautent sur la voie, tombent, se relèvent, et immédiatement s'engagent dans un taillis qui borde la ligne du chemin de fer. Le train continuait sa course, tandis que les deux fugitifs s'enfonçaient rapidement dans le bois.

« Ils marchèrent longtemps à l'aventure, et la nuit était complète quand ils aperçurent des lumières leur indiquant la proximité d'habitations. Deux chiens de garde se mirent à aboyer; un homme vint faire taire les chiens et, apercevant l'uniforme de nos deux sapeurs, il leur fit rapidement

Digitized by Google

signe de ne pas parler. Quand il fut près d'eux il leur expliqua qu'ils étaient à l'entrée du bourg de Moussey, commune dont lui-même était le maire, que tout le bourg était en ce moment encombré par une colonne de troupe de la landwehr, que sa maison notamment était envahie par un groupe d'officiers. Il les fit se cacher dans un abri, et alla leur chercher des vêtements civils et quelques provisions; puis il leur indiqua la route à prendre pour se rendre dans la direction d'Epinal, en passant par Blamont, Baccarat et Rambervilliers.

« Le trajet était long : ils mirent quatre jours à l'effectuer. Au commencement, ils voyagèrent la nuit, se cachant pendant le jour dans les bois pour éviter la rencontre des troupes allemandes de passage dans la région. Ils sentaient bien que, malgré leur déguisement, il était facile de reconnaître en eux des soldats. Après Baccarat, le pays n'était plus occupé par l'ennemi, et ils arrivèrent enfin sans encombre à Epinal, mais ne possédant plus un centime dans leurs poches.

« A la sous-intendance d'Epinal, ils présentèrent leurs livrets qu'ils avaient soigneusement conservés, et ils reçurent une feuille de route pour Lyon où le dépôt de leur régiment, précédement à Arras, avait été transféré.

« De Lyon, ils furent dirigés sur Bourges et versés dans une compagnie qui fut incorporée au 15e corps. Ils prirent part ainsi à toute la campagne de l'armée de la Loire jusqu'à la reprise d'Orléans par les Allemands au 4 Décembre, puis firent partie de l'armée de l'Est. Beaucoup de ceux qui m'écoutent en ce moment, peuvent nous dire ce que fut cette pénible campagne de l'Est.

« Notre sapeur angevin gagna les galons de caporal, puis ceux de sergent; il les avait bien mérités, car j'ai eu sous les yeux une lettre de son capitaine, aujourd'hui général de division, M. le général Marcille, dans laquelle il s'exprime ainsi au sujet de son ancien sergent :

Digitized by Google

«... Pendant toute la campagne il m'a rendu des services signalés par son excellente discipline et son dévouement, par le bon exemple qu'il donnait et l'entrain qu'il savait communiquer aux hommes, par le courage dont il a fait preuve dans plusieurs circonstances difficiles. C'est un des hommes de ma compagnie que j'ai le plus remarqués. Je l'avais proposé pour la médaille militaire, et chaudement recommandé dans la dernière période de la campagne, alors que je remplissais les fonctions de commandant du génie de la 1re Division du 15e Corps. Mais la retraite de l'armée de l'Est et notre passage en Suisse, qui ont amené la dislocation de la Division, sont probablement les seules causes qui ont empêché le sergent de recevoir la récompense qu'il avait si bien méritée. »

« Le 1er février, une partie de l'armée de l'Est, acculée à la frontière, passait en Suisse. Le capitaine commandant la compagnie du génie accompagnait ses hommes jusqu'à la frontière, leur faisait ses adieux et rentrait en France.

« Le lendemain, notre ami le sergent tenait à son camarade le discours suivant : « Si le capitaine n'a pas voulu passer la frontière, c'est donc qu'il y a encore quelque chose à faire en France ? Veux-tu rester en Suisse ? Moi, je pars. » « Nous partirons ensemble », répond l'autre, et ils se mirent en route, traversèrent la nuit les montagnes du Jura, marchant dans la neige qui leur montait au-dessus des genoux. Le 3 février, ils arrivaient à Genève, se présentaient au Consulat français, où ils avaient la bonne fortune de rencontrer un Angevin qui leur procurait le moyen de rentrer en France.

« A la suite de cette troisième évasion, ils revenaient à Lyon et se présentaient à l'autorité militaire pour de nouveau se mettre au service de leur pays.

« Je vous l'avais dit : mon récit est des plus simple. Je n'avais d'autre but en le faisant que de faire ressortir

Digitized by Google

combien le brave soldat dont je vous ai parlé, portait au cœur l'amour du drapeau.

« Ce brave est un de nos camarades, il est assis à cette table. Je lève mon verre en son honneur! Je le lève en l'honneur de tous ceux qui se sont dévoués au service de la patrie ! ». . . . . .

. . . . . .

Pendant que j'écoutais ce discours, mes yeux se portaient sur un convive placé de l'autre côté de la table, presque en face moi. Bonne figure de vieux troupier, à moustaches blanches, jusque là reflétant la satisfaction causée par l'amicale causerie avec d'anciens camarades. Mais, quand il fut question de l'incident de la veille de Sedan, je remarquai sur le visage du soldat une étrange contraction : ses yeux ne quittèrent plus l'orateur, en même temps qu'il devint tout pâle, et sa pâleur augmentait à mesure que le récit se continuait, la fixité du regard devenant aussi plus intense. Il me semblait qu'un frémissement fébrile agitait ses mains.

Tout d'un coup, comme l'orateur terminait, il se leva vivement, paraissant vouloir parler, et comme s'il avait été soulevé par une soudaine commotion électrique. Puis, sans cesser de regarder fixement celui qui venait de faire ce récit, sans articuler une parole, il se laissa retomber sur sa chaise, et je vis s'échapper de ses yeux, avec un quasi sanglot, deux grosses larmes qui roulèrent lentement sur la blanche moustache..... Alors je pensai que j'avais devant moi le modeste héros dont on venait de nous narrer l'histoire.

A. B.

---

Digitized by Google

# POÉSIES

## *LE CIMETIÈRE*

Le petit cimetière, au détour du village,
Est là pour le triomphe absolu de la mort,
Et c'est bien le sommeil infini qu'on y dort
Sous le décor fragile et frais du haut herbage.

Joli Campo Santo, dans cet endroit fermé,
Où l'homme a mis si peu de son architecture;
Le vent léger bruit dans la claire nature,
Comme en un paradis terrestre et bien aimé.

Le murmure des pins qui semble symbolique,
Fait songer à la plage où la mer vient mourir;
Des croix, des croix, des croix, des bras semblent s'ouvrir,
Au ciel lointain, au grand renoncement mystique.

## *UNE AUMONE*

Jadis, avec un patenôtre,
En tendant la main devant lui,
Le gueux pouvait vivre; aujourd'hui,
C'est un métier moins bon qu'un autre.

Nos cœurs, le mien comme le vôtre,
Se font durs aux peines d'autrui,
On appréhende avec ennui
Devant soi les barbes d'apôtre.

Digitized by Google

Parfois, sous un rayon soudain,
Le cœur s'ouvre ainsi qu'un jardin
Où toutes les fleurs sont écloses;

Et l'on éprouve, en vérité,
Ainsi qu'un spasme en les névroses,
Un vif élan de charité.

## *SIESTE ROSE*

Sur un divan capitonné,
Je m'étends, quand j'ai bien dîné,
Parfois pour fumer mon cigare,
Dans un rêve indéterminé
Où mon esprit flâne et s'égare.

Un vitrier silencieux
Qui glisse, invisible à mes yeux,
Et vient malgré les portes closes,
A pris un soin minutieux
De tout vitrer en vitres roses.

Ce mystificateur subtil,
Ce gai vitrier, d'où vient-il?
Il a choisi du cristal frêle
Qui n'a que l'épaisseur d'un fil
Et doit se briser sous la grêle.

Il a mis du rose au flambeau
Qui me fait voir la vie en beau,
Et la peint couleur de mensonge,
Mais d'un coup si fin de pinceau
Qu'il recouvre à peine le songe.

Digitized by Google

Je frissonne en m'apercevant
Que rien qu'au premier coup de vent
Qui touche à sa houppe de cygne,
Cette œuvre d'artiste savant
Pourra s'effacer comme un signe.

Je voudrais, mais je n'ose pas,
Parler au vitrier tout bas,
Lui dire ma crainte secrète
Que tout cela s'écroule, hélas,
Au plus léger coup de baguette;

Mais dans le trouble où je me vois,
J'ai peur que le son de ma voix
N'arrive pas à son oreille,
Et je souffre tant quelquefois,
Que c'est cela qui me réveille.

## *DOUTE*

Que j'aime le son de ta voix,
Quand j'ai trouvé quelque mot drôle
Qui te fait rire et quand je vois
Ton regard profond qui m'enjôle !

Si triste, si fou que je sois,
Je mets un bras sur ton épaule,
Je me penche et je m'aperçois
Au fond de tes yeux, dans ma geôle.

Ta prunelle est un diamant
Que je regarde fixement
Sans pouvoir dire à qui tu songes,

Je laisse mes yeux dans les tiens,
Mais je pense à tes vieux mensonges,
Je ne sais si tu m'appartiens.

Paul Drouet.



Digitized by Google

# LA SOCIÉTÉ POPULAIRE

## DE BEAUFORT-EN-VALLÉE (1793)

*(suite)*

## CHAPITRE SECOND

### DE LA NEUVIÈME A LA QUATORZIÈME SÉANCE

Projet de fête civique à l'occasion de la prise de Port-la-Montagne (Toulon). — Adresse à la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux Jacobins de Paris. — Séance extraordinaire pour la pose du bonnet de la Liberté. — Réquisition de sabots. — Demande d'enlèvement des bancs de la Chapelle de l'hôpital et des bancs de l'Église paroissiale. — Motion de Lorier, pour la lecture des droits de l'homme. — Historique de la fête célébrée à l'occasion des victoires de la République, remportées à Port-la-Montagne (Toulon). — Chanson patriotique. — Arrêté concernant le directoire de la Société. — Observations relatives aux cotisations des nouveaux venus et aux réclamations des indigents. — Plaintes contre le citoyen Janin, commandant du 1er bataillon de Loudun, en station dans la ville.

La Commission nommée précédemment pour préparer la fête civique qui devait être célébrée, « en conséquence du décret de la Convention nationale », à l'occasion de la prise de Port-la-Montagne, ayant présenté son projet dans la séance du 15 nivôse, ce projet mis aux voix fut adopté ainsi qu'il suit :

Article 1. — Il sera planté, en face de l'arbre de la Liberté actuel, un jeune chesne avec ses racines, sur la place d'armes de cette commune. Pour cet effet, les citoyens X et Béconnois l'aîné sont invités de choisir l'arbre

Digitized by Google

convenable, le faire conduire à sa destination et le faire planter avec tous les soins qu'ils croiront nécessaires, même avec une closture pour sa conservation.

Article 2. — Le bonnet de la liberté avec la flamme tricolore sera placé sur le clocher de la maison commune ou, à défaut, sur le pignon de la ci-devant Eglise des Récollets, dans le cas où le placement ne pourroit avoir lieu sur le susdit clocher vu et examiné, à la diligence des commissaires, par des ouvriers connaisseurs qui en feront leur rapport le 18 du courant dans une séance qui sera tenue extraordinairement.

Article 3. — Le commandant de la garde nationale sera invité de rassembler tous les citoyens armés seulement :

Article 4. — De faire transporter les canons sur leurs affûts, au château : pour cet effet, les officiers municipaux seront invittés d'écrire au général Commère, actuellement à Saumur, pour obtenir la poudre nécessaire.

Article 5. — Illumination générale, depuis cinq heures jusqu'à neuf heures du soir.

Article 6. — La marche commencera à neuf heures de la matinée.

Article 7. — Les prisonniers et bléssés en portant les armes de la République, soit aux frontières ou dans la Vendée, seront invités de se trouver à la feste, y occuperont des places distinguées; et pendant cette feste, sera fait une quête pour les malheureux qui ont souffert tant comme blessés que comme prisonniers, et pour les veuves dont les marys ont péris soit dans la Vendée, ou par la suite du voyage lorsque la masse s'est transportée.

Dans cette même séance le citoyen Lorier lut l'adresse rédigée par lui pour la société des Jacobins de Paris. L'heureuse motion d'un membre, qui crut dévoir en réclamer l'insertion au procès-verbal, nous permet d'en donner connaissance.

Digitized by Google

*La Société populaire de Beaufort, au département de Maine-et-Loire*

*à la Société des amis de la Liberté et de l'Egalité, séante aux Jacobins de Paris.*

« Faire la profession de foi politique entre les mains des fils aînés de la liberté est pour la Société populaire de Beaufort un moyen flatteur de signaler les premiers instants de son existence : en demander l'affiliation est pour elle le devoir du patriotisme. Qu'a-t-elle fait pour mériter cette adoption ? Tout ce que la Patrie exige de ses enfants.

« Les citoyens qui la composent étaient patriottes avant 1789 : ils devinrent Républicains dans les premiers jours d'Août 1792. Nés dans l'esclavage, ils veulent mourir libres. Tous, sans-culottes, professent les principes de l'égalité et sont experts en pratiques. Ennemis des préjugés, ils ne s'en occupent que pour en surveiller les partisans, et s'ils excusent quelquefois le modérantisme, ce n'est que de ceux qu'ils espèrent convertir. Mais sitost que le temps des épreuves sera passé, ils éloigneront de leur enceinte ceux qui n'auront pu arriver au sommet de la Montagne. Voilà, intrépides Jacobins, les principes adoptés dans une commune de près de 6 mille individus. Purgée de ses prêtres fanatiques par la déportation et de ses nobles par l'émigration, elle donne l'exemple de la fraternité et du civisme le mieux prononcé. Assez naïve pour avouer ses erreurs, elle confessera qu'elle a quelquefois méconnu les vrais amis du peuple pour idolâtrer des intrigans qui ne s'en montroient les défenseurs que pour en mieux trahir la cause. Eloignée du théâtre de la Révolution et trompée par des journalistes aux gages de la tirannie, pouvoit-elle chérir Marat et haïr La Fayette ? Mais, grâce à la persévérance de votre énergie, l'horizon de la France s'est purifié, et la charte républicaine, en présentant aux François le tableau de leurs droits, leur a

Digitized by Google

appris qu'ils ne pouvoient estre heureux et libres sous les loix de la Monarchie.

« Vivent à jamais les hommes qui les premiers trouvèrent dans le seing de la Montagne les sources pures de la génération humaine! Que ceux qui se sont placés sur son sommet continuent de diriger la foudre qui l'entoure, et bientôt les ennemis de la France seront confondus. Déjà les feux sortis de ce rempart national ont pulvérisé les muscadins de Lyon, les aristocrates de Toulon et les fanatiques des deux Vendées; tout présage la destruction prochaine du reste des monstres à sept têtes qui, depuis longtemps, déchirent le seing de la Patrie, et bientôt l'Europe étonnée aprendra que la volonté du peuple françois est plus puissante que la coalition des Rois.

« Vivent la République et ses fondateurs, vivent la constitution et le gouvernement qu'elle nous promet, salut et fraternité.

« Le 15 nivôse, an 2 de la République une et indivisible. »

Le 16 nivôse, la Société se réunit au lieu ordinaire de ses séances, et extraordinairement, l'objet de la convocation « requérant célérité ».

Il s'agit de savoir où sera posé le bonnet de la liberté : les ouvriers chargés, en vertu de l'article 2 de l'arrêté du 15 nivôse, d'examiner le clocher de la maison commune, déclarant que le placement dudit bonnet ne pourrait avoir lieu qu'après un travail considérable, qui ne serait sûrement point terminé pour le 20 nivôse, jour de la fête projetée, il faut songer à une autre solution.

Plusieurs membres demandent qu'il soit mis « sur le viel cloché de l'église cy-devant paroissiale; d'autres, sur le pignon de la cy-devant Eglise des Récollets; d'autres enfin, sur le cloché de ladite Eglise ».

L'assemblée, « considérant que ce dernier local joint la

Digitized by Google

maison commune et qu'il est d'ailleurs destiné à la tenue de ses séances, désireuse de réunir autour d'elle tous les *signes de la liberté*, arreste que ses commissaires précédemment nommés *s'atourneront* vers la municipalité pour l'inviter à faire placer ledit bonnet et ses accompagnemens sur le clocher. »

Les sociétaires de Beaufort, comme on le voit, ne se déplaçaient pas pour des questions de minime importance.

Ce même jour deux commissaires du général Commère, « séant à Saumur, remettent une réquisition pour les fourniments de *sabots à faire aux soldats de la République*, aux fins que cette réquisition soit protégée par la Société ; à l'instant il est arresté que lesdits deux commissaires seront conduits à la fin de la séance vers la municipalité, pour que ladite réquisition ait son effet dans l'étendue de la commune ».

A la séance du 25 nivôse, Poupard demande que « les bancs qui sont dans l'église de l'hôpital soient transportés dans la Société, afin de servir de sièges aux membres qui la composent ».

Cette demande acceptée excite probablement l'émulation de Lorier, qui propose à son tour que « le président fasse une pétition à la municipalité afin d'obtenir l'enlèvement des bancs placés dans l'Eglise cy-devant paroissiale, pour estre employés aux ouvrages qu'il convient de faire pour placer tant les membres de la Société, que le public dans la salle destinée aux séances. »

Nous avons le plaisir de constatater que, malgré le vote favorable des sociétaires, la démarche faite par le président auprès du Conseil de la commune resta infructueuse.

Une autre proposition de Lorier obtint plus de succès. Ce citoyen ayant dit que « les préjugés devoient disparaître devant la morale naturelle ; que l'instruction publique alloit établir incessamment l'empire de la raison ; que, pour hâter le moment de son triomphe, il pensoit que la Société

Digitized by Google

devoit faire lire à certaines époques les Droits de l'homme, et ensuite mettre à l'ordre du jour la dissertation ou développement de chaque article de cet évangile politique » ; l'assemblée décida que cette lecture serait faite à la séance du premier décadi de chaque mois.

Le 30 nivôse, Giroust, qui, avec le médecin Chaussée, X., Ricou et Le Breton, avait été chargé de faire l'historique de la fête célébrée à l'occasion des victoires de la République remportées à Port-la-Montagne, donne lecture de ce travail que nous reproduisons ici sans commentaires.

« Citoyens,

« Dans une de vos précédentes séances, vous avez arrêté que vos commissaires chargés de vous présenter un projet de fête, pour célébrer le triomphe éclatant de nos armes dans la reprise de l'infâme cité de Toulon, s'adjoindraient à ceux nommés par la municipalité pour le même objet et vous présenteroient le tableau de ce qui s'est passé en cette commune, le deuxième décadi de l'an deux de la République françoise, une et indivisible.

« Jaloux de remplir cette honorable tâche, nous allons essayer de vous retracer l'ordre et la marche de cette cérémonie civique ; mais nous ne pouvons nous flatter de donner même une légère idée de cette joie pure et expensive, dont étoient animés tous nos concitoyens. Qui de nous entreprendroit de peindre ces sensations délicieuses que le seul amour de la patrie peut produire aussi vives ? Qui pourroit rendre cette gaieté franche et loyale ? cette union, cette fraternité enchanteresse, qui d'un peuple nombreux ne semblait faire qu'une même famille ? il faut être français et libre pour savourer tous ces charmes ; il faudrait un talent plus qu'humain pour en présenter le tableau fidel.

« Voici l'ordre qui, conformément à votre arrêté, a été observé à cette fête.

Digitized by Google

« Le décadi, vingt nivôse, la société populaire se rendit à dix heures du matin en le cy-devant temple catholique des cy-devant récollets, que bientôt nous nommerons le temple de la Raison, puisque vous avez arrêté d'en faire le lieu de vos séances. Le Conseil général de cette commune s'y rendit au même instant avec les juges de paix. La garde nationale, la gendarmerie y arrivèrent bientôt ; un nombre prodigieux de nos concitoyens des deux sexes nous y avoient précédés. Les premiers moments de cette réunion furent consacrés à chanter les triomphes d'un peuple libre sur les esclaves de la tirannie et les suppôts de la superstition ; des hymnes furent aussi chantées en l'honneur du père commun des hommes, du Dieu bienfaisant par essence, que l'intérêt de ses soi-disant ministres ne nous montroit jamais que comme un Dieu jaloux et cruel, se faisant un jeu du supplice de ses enfants.

La marche s'ouvrit par un détachement de la garde nationale, précédé de ses tambours : suivoit immédiatement la société populaire ayant en tête ses présidents et autres officiers, portant le drapeau tricolore et le bonnet républicain. Venoient ensuitte les membres du Conseil général, les juges de paix, précédés d'un autre détachement de la garde nationale et de la gendarmerie. Au milieu des écharpes, on distinguait avec satisfaction les généreux déffenseurs de la République, qui faits prisonniers ont égallement méprisé les promesses et les menaces que des scélérats ont alternativement employées pour ébranler leur fidélité. Ils étoients chargés de porter différentes inscriptions, qui, en annonçant aux Français la conquête de leurs droits, leur inspirent la ferme résolution de ne s'en jamais dessaisir. La marche était fermée par un troisième détachement de la garde nationale. Le cortège, dans cet ordre, a parcouru en chantant des couplets patriotiques, les rues... à l'extrémité de laquelle il s'arrêta pour y faire choix et emmener sur la place d'armes l'un des plus jeunes chesnes

Digitized by Google

que le citoyen Le Bouvier, membre de cette Société, y avoit fait conduire la veille, après avoir fait les recherches les plus exactes sur ses propriétés, pour offrir ce qu'il estimoit le plus propre à remplir le vœu des patriotes, celui de le voir un jour couvrir de son ombre ceux qui se seront généreusement dévoués pour empêcher la hache du despotisme de le renverser. Ce choix fait, le cortège continua sa route en remontant la rue du Sépulchre, la place de... et arrivé sur la place d'armes, où tout étoit disposé pour y élever ce nouvel arbre de la liberté et de la fraternité. Au moment de la plantation, toutes les âmes parurent électrisées : des danses, des chants eurent lieu tout à la fois, et les cris, mille fois répétés par tous nos concitoyens, vive la République française, une et indivisible, vive la liberté, l'égalité, vive la montagne, atesteront à la postérité leur horreur pour le despotisme.

« Au moment de cette cérémonie sur la place d'Armes, une autre avoit lieu à la maison commune, au sommet de laquelle on attachoit le Bonnet, simbole de notre régénération. L'arbre planté, le citoyen X, maire de cette commune, prononça ensuite un discours où brilloient dans tout leur jour son civisme et sa sensibilité. Le discours fini, le cortège se remit en marche pour se rendre sur la place de... où l'attendoit un spectacle non moins satifaisant pour des hommes rendus à leur dignité première recouvrant enfin l'usage de la raison (le plus beau présent de la divinité), que des préjugés aussi barbares que superstitieux avoient condamné au silence pendant une longue série de siècles. Au milieu de la place s'élevoit un bûcher construit des débris de la sotise et de la superstition, où souvent un être pervers, se disant le délégué immédiat de l'Être suprême s'arrogeoit stupidement le droit de prononcer en dernier ressort sur les destinées d'un individu plus vertueux que lui. Des confessionnaux (car il nous paroit utile pour l'amusement de nos descendants de leur en trans-

Digitized by Google

mettre le nom) servirent donc pour la première fois à faire un acte avoué par la raison et par la justice, en alimentant les flâmes qui consumèrent les titres féodaux, ces monuments fastueux de l'orgueil et de la dépravation, recueillis avec soin et brûlés pour venger à la fois le bons sens et l'humanité outragés.

« Deux discours égallement analogues aux circonstances furent prononçés à la chaleur bienfaisante de cet autodafé, l'un par le citoyen Lécluse, procureur de cette commune, l'autre par le citoyen X, président de la société populaire.

« Cette intéressante matinée fut terminée par une collecte faite aux profits de nos frères dans l'indigence, et spécialement pour subvenir aux besoins des veuves dont les époux ont été victimes de la barbarie des brigands de la Vendée. En se quittant, on s'ajourna à l'après-midy pour finir joyeusement par des danses un aussi beau jour, que le ciel, ami de la liberté, avoit rendu plus serein et plus beau qu'on ne pouvoit l'espérer dans cette saison rigoureuse.

« Fidels à l'ajournement, tous les citoyens et citoyennes se réunirent au soir, chantèrent, dansèrent tous pêle-mêle, se prodiguant à l'envi les témoignages les plus affectueux d'une confiance et d'une fraternité sans bornes, et se rendirent chez eux à la lueur des lumières que chaque citoyen avoit eu le soin d'allumer en signe d'allégresse. »

Après avoir applaudi la lecture de cet historique, la société, sur la motion de Chaussée, décida d'en faire imprimer 500 exemplaires. Il ne put être donné suite à cette décision par suite de pénurie de fonds.

Pour terminer agréablement la séance, Giroust chanta les couplets ci-contre, inscrits au registre « en témoignage d'approbation des allusions heureuses qui se trouvoient en faveur de la montagne. »

Digitized by Google

*Air de la Croisée*

On a mille goûts différents,
On fait mille choix dans le monde ;
L'un veut toujours courir les champs
Et l'autre voyager sur l'onde ;
L'un de la ville aime le bruit
L'autre la paix de la campagne :
Tel veut la pluie, tel la fuit ;
Moi j'aime la montagne. (*bis*)

Qui de ce bienfaisant ruisseau
Veut arrêter le cours rapide ?
Qui veut corrompre ainsi son eau,
Si ce n'est un marais fétide ?
Il se change en bourbier fatal
Pour l'habitant de la campagne,
Son eau étoit comme un crystal
Sortant de la montagne. (*bis*)

La vertu nous place très haut,
Le vice abaisse, il humilie.
On rampe quand on est un sot,
On s'élève avec du génie ;
Au Parnasse un auteur grandit
S'il veut la gloire pour compagne.
Le dieu du goût et de l'esprit
Siège sur la montagne. (*bis*)

Quand Dieu fit entendre sa voix
A l'Hébreu rebelle et volage ;
Quand l'Éternel dicta des loix
Qui devoient le rendre plus sage ;
Pour prononcer lesdits arrests,
Il ne s'est pas mis en campagne :
Mais il a dicté ses décrets
Du haut de la montagne. (*bis*)

L'arrêté suivant, que nous reproduisons, nous montre que la société, prenant son rôle au sérieux, cherchait à se constituer aussi régulièrement que possible, à l'instar probablement des sociétés modèles.

Digitized by Google

*Arrêté du 5 pluviôse*

ARTICLE PREMIER

Aucun commissaire ne pourra cumuler deux fonctions et sera tenu d'accepter celle qui lui sera confiée, s'il n'a domicile, fonction publique hors de la commune, ou autre empêchement jugé légitime par la société.

ARTICLE 2

Le trésorier sera en exercice pendant un an ; il recevra les contributions de chaque sociétaire et ne payera que sur mandement, savoir : du président, pour les dépenses ordinaires de chaque mois, et du directoire pour celles extraordinaires.

ARTICLE 3

Le directoire, outre les fonctions qui lui sont attribuées par le règlement, arrêtera les mémoires des dépenses extraordinaires de la société, nommera parmi ses membres un défenseur officieux, chargé de donner suite, auprès des autorités constituées, à toute pétition de veuves, orphelins et indigents pour lesquels la société aura déclaré s'intéresser. Il nommera aussi un archiviste qui aura à sa disposition un meuble bien fermant, pour servir de dépôt aux papiers de la société, qui seront enregistrés par ordre de réception sur un livre destiné aux opérations particulières du directoire.

ARTICLE 4

Le directoire présentera incessamment un projet de diplômes qu'il fera imprimer, après que la société en aura arrêté la rédaction ; il les délivrera sous la signature de

Digitized by Google

ses membres et le visa des président et secrétaire, aussitôt que l'assemblée en aura déterminé l'époque.

Un certain nombre de sociétaires nouveaux, enrôlés par force peut-être plutôt que par goût, ne se hâtant pas de payer leur denier d'entrée, une observation fut faite à ce sujet. Afin de remédier à cet abus, la société fixa un délai rapproché, pour le paiement des droits en retard, et décida qu'à l'avenir aucun candidat ne « serait reçu à signer son admission que s'il justifiait du paiement de sa contribution ».

Sur la demade de Lecluse, il est arrêté à l'unanimité « que les citoyens indigents, quoique non membres de la société, qui auront des observations à faire, pourront se présenter à la barre de l'assemblée, et qu'ils seront entendus fraternellement ».

Les membres zélés, *soucieux des intérêts publics*, prenaient à tâche de s'occuper de tout ce qui de près ou de loin avait trait, croyaient-ils, à la chose publique.

Depuis huit jours, le 1er bataillon de Loudun était en station à Beaufort, et le commandant ne l'avait point encore « une seule fois réuni pour faire l'exercice militaire, alors que l'intérêt de la République lui en faisait un devoir ». Belle occasion pour un patriote de se signaler, en demandant des explications ! Aussi Lecluse s'empresse-t-il de témoigner le désir que le président soit autorisé à interpeller le commandant dudit bataillon afin de savoir pourquoi il se dispensait de ce devoir.

Sur l'avis unanimement favorable de l'assemblée, le président, déférant à ce désir, interpelle le citoyen Janin commandant, présent à la séance. Celui-ci répond « qu'avec la meilleure intention de former ses frères d'armes il lui avoit été jusqu'à présent impossible de les exercer au maniement du fuzil, *n'en ayant pas*; mais que, quant à la marche et aux différentes évolutions, il se flattoit qu'ils étoient

Digitized by Google

assez instruits pour satisfaire la société, qu'il invitoit à se trouver le lendemain au champ de Mars, si le temps le permettoit, pour en juger ».

Cette réponse étant évidemment de nature à satisfaire les plus difficiles, l'assemblée, sur la motion de Lorier, déclara « qu'elle étoit flattée de la réponse dudit commandant ».

Abbé G. Hautreux.

*(A suivre.)*

---

Digitized by Google

# SIÈGE
DU
# FORT SAINT-MARTIN
## et Fuite des Anglais de l'île de Ré

*RELATION HISTORIQUE*

**Écrite en latin au XVII^e siècle par Jacques ISNARD**
**Traduite en français en 1879 par le D^r ATGIER**
*(suite)*

---

### CHAPITRE VII

### Préparatifs de ravitaillement organisés par Richelieu

Laissons un moment le duc de Buckingham dans Saint-Martin préparer pour un siège ses forces et ses plans et racontons, dans l'ordre chronologique, les secours qui furent organisés et dirigés sur le fort par l'illustre cardinal de Richelieu tant que dura la maladie du roi et par celui-ci dès qu'il fut guéri ; disons le zèle et la sollicitude de Louis XIII et de son premier ministre dans cette entreprise gigantesque ; disons enfin en détail tout ce qui s'est passé chaque jour tant au dehors qu'au dedans de l'île.

Ce fut au plus fort de la maladie du roi que l'on apprit à la cour la descente des Anglais en Ré ; cette nouvelle fut apportée par un courrier du marquis de Brézé, gouverneur de Brouage, mais, sur l'avis des médecins et du conseil, Marie de Médicis résolut de cacher cette nouvelle à son fils pendant sa maladie.

Entre les mains de Richelieu dont le roi appréciait tant l'expérience, la bonne foi et la prudence, le char de l'État était en sûreté. Il fut dirigé avec tant de vigilance et de diligence qu'après sa guérison, le roi, apprenant les faits et gestes de son ministre, ne put, malgré le péril qui menaçait encore le royaume, résister au désir de lui en témoigner toute la satisfaction qu'il en éprouvait.

Digitized by Google

*27 juillet.* — A la nouvelle de l'arrivée en France de la flotte et de l'armée anglaise, Richelieu (le trésor étant vide) remet lui-même trente mille livres à un courrier qu'il envoie au Havre, avec ordre de faire armer de suite cinq vaisseaux du nom de dragons, suivant les instructions du ministre de la marine.

Il envoie des courriers à Olonne, Brouage[1] et ports voisins, avec ordre de mettre tout en œuvre pour faire parvenir au fort Saint-Martin farine et biscuit.

*28 juillet.* — Il dépêche un courrier en Espagne auprès de notre ambassadeur, M. du Fargis, pour lui dire que Louis XIII accepte de suite les vaisseaux mis à sa disposition par le roi d'Espagne pour protéger les côtes de France et chasser les ennemis de l'Ile de Ré.

Il envoie M. de Tourelle à Saint-Malo avec mission de faire armer de suite trois vaisseaux pour la flotte que l'on prépare.

Tandis qu'à Villeroy le roi revient à la santé, M. de Beaumont, officier de sa maison, maître de camp d'un régiment portant son nom et grand ami de Toiras, est désigné pour lui porter secours sur l'avis de l'évêque de Nîmes, son frère, et de ses amis ; l'ordre parvint le 5 août à M. de Beaumont[2] d'avoir à préparer un convoi de secours sur les côtes d'Aunis et de s'y rendre sans délai ; mais des raisons de famille le retinrent jusqu'au 30.

Richelieu remet trois mille livres sur le trésor à Bigotteau, marchand munitionnaire, très dévoué à Toiras, très connu sur les côtes d'Aunis par son crédit auprès des marins en fait de fourniture de vivres, afin qu'il se rende de suite sur ces côtes.

Il envoie également l'abbé de Marsillac sur les lieux mêmes, jugeant dans son génie que, pour le salut de l'état,

[1] Anciens ports de mer, aujourd'hui à une lieue du littoral.

[2] Comme il est dit en détail à cette date.

Digitized by Google

on ne saurait trop faire; appréciant beaucoup dans cet abbé la prudence, la bonne foi et l'esprit entreprenant, il lui enjoint de consacrer tout son talent, son adresse et son zèle à recueillir à tout prix, dans les localités maritimes situées depuis Olonne jusqu'à Chef-de-Baie[1], farine, biscuit et marins déterminés à faire passer ces vivres aux assiégés.

Il envoie en Bretagne Molière, lieutenant d'artillerie, pour se procurer onze pièces de canon de fonte auprès de divers fournisseurs et les faire placer sur la flotte que l'on prépare; il lui donne sur sa caisse, à cet effet, la somme de huit mille livres destinée à cet achat prévu depuis six mois; il le charge en outre de faire parvenir de suite deux navires tout armés dans le port de Saint-Malo pour les joindre à ceux de M. de Tourelle.

*29 juillet.* — Il envoie M. Sauve, commissaire de marine, à Bayonne, pour acheter des pinasses, chaloupes légères et rapides allant à la voile et à la rame; il lui remet trois mille livres à cet effet, ainsi que des lettres de crédit pour l'intendant de la marine à Bayonne et l'ordre d'être de retour à Olonne le 20 août avec ces embarcations.

Il écrit au comte de Grammont, gouverneur du Béarn et de Bayonne, de tout préparer pour l'achat et l'armement de ces pinasses, lui disant qu'il en serait indemnisé sur son propre crédit, le priant enfin de vouloir bien donner à ces embarcations un capitaine de son choix, dans le cas où du Chalard, commissaire des guerres et capitaine de navire envoyé en Espagne par le Roi, ne serait pas de retour à temps pour prendre le commandement de cette flottille.

Sur l'avis de Richelieu, le roi, en conseil, désigne Pompée-Targon, maître de l'artillerie, habitué à la mer et aux côtes de ces îles, pour aller à son camp de la Rochelle,

[1] Et non Chef-de-Bois, comme certains le disent à tort (note d'Isnard).



Digitized by Google

afin de favoriser par tous les moyens possibles le passage d'un convoi de vivres dans le fort Saint-Martin.

Sur l'ordre du roi, Richelieu envoie l'évêque de Mende[1] au Havre, après lui avoir remis six mille pistoles, pour faire sortir de ce port les navires déjà commandés et leur procurer tout le nécessaire pour les vivres, la solde de l'équipage et l'armement des navires.

Bien que payés jusqu'à fin septembre, les matelots de ces navires réclamaient en effet la solde de mer, pour l'expédition faite deux ans auparavant sous les ordres de l'amiral de Montmorency, et refusaient de faire sortir les navires du port avant d'avoir touché cette solde.

L'évêque de Mende avait ordre de ne pas se retirer avant que les navires ne fussent sortis du port et déjà en pleine mer.

Les trois capitaines de marine Beaulieu, Courcelles et Cantelou, partent pour prendre à Olonne le commandement des navires destinés au ravitaillement du fort Saint-Martin, après avoir fait le serment de « *passer ou mourir* ».

De Beaulieu-Persac part aussi avec mission d'accomplir les propositions qu'il avait faites d'incendier les vaisseaux anglais et de faire pénétrer des vivres dans l'île.

Un courrier part avec mission de rassembler au plus tôt toutes les embarcations possibles, de démâter les plus petits navires enlevés aux Anglais à Blaye et de les transformer en bateaux à rames, afin de faire passer plus facilement des secours en Ré.

Un courrier va au fort Louis et à Blavet[2] mander aux capitaines de navires et maîtres de marine, de la part du roi, de s'assembler au plus tôt, pour s'entendre sur les moyens d'intercepter le va-et-vient des courriers entre la

[1] Claude de Saint-Bonnet (frère de Toiras).

[2] Aujourd'hui Lorient.

Digitized by Google

flotte anglaise et l'Angleterre et pour savoir si les plus petits de leurs meilleurs voiliers (surtout ceux du capitaine de la Richardière) ne pourraient pas, à la faveur d'un bon vent, passer dans l'île et ravitailler le fort. Ce message, vu son importance, fut renouvelé le 7 août suivant.

De La Rivière-Pigressier est dépêché à Olonne pour rassembler chaloupes, barques, traversiers et toutes embarcations à rames, dans le but d'intercepter les courriers allant de la flotte anglaise en Angleterre et *vice versa*. Il reçoit à cet effet des lettres de crédit du marquis d'Effiat, surintendant des finances, pour toucher trente mille livres à Olonne même.

Jusqu'alors les sommes comptées, les ordres donnés l'avaient été par Richelieu lui-même, dont la prévoyance incroyable permettait à cet homme de génie de soutenir le poids d'une telle entreprise.

Cette entreprise était d'autant plus délicate, ses soins et sa sollicitude étaient d'autant plus difficiles qu'il dirigeait tout par lui-même, à l'insu du roi, selon les ordres de la reine-mère [1] et l'avis des médecins, motivé par la gravité de la maladie dont souffrait Louis XIII.

Agir sous les ordres d'un prince offre plus de sécurité et expose moins au danger. Une entreprise sérieuse sans les ordres et à l'insu du maître demande à être exécutée selon ses vues, de façon à avoir son approbation dès qu'il en aura connaissance, ce qui est beaucoup plus difficile et important qu'on ne peut l'imaginer.

Il fallait au cardinal la constance de son cœur invincible, la force de son génie, sa prévoyance, sa grandeur d'âme, son autorité, sa sincérité et surtout son grand amour pour la France et le roi, car il eut à tenir tête à la haine, à l'envie, aux mauvaises volontés, aux vilenies des courtisans, toutes difficultés qu'a à surmonter un ministre qui

[1] Marie de Médecis, veuve de Henry IV, mère de Louis XIII.

Digitized by Google

dirige les affaires d'un royaume et possède la première place dans l'affection et la confiance de son souverain.

Avouons qu'alors la France fut bien heureuse, car son Atlas en mal d'enfant mit au monde un hercule dont les vastes épaules et la force inébranlable soutinrent non seulement le poids d'une entreprise immense, mais aussi celui d'un royaume tout entier.

Dans un tel concours de circonstances, le mieux à faire était de n'agir que d'après l'autorité de la reine-mère, car le roi avait mis en elle tout son amour et toute sa confiance. Elle en est d'ailleurs réellement digne, car l'histoire passée et future ne peut faire mention d'une meilleure mère et d'une princesse plus sage, plus patiente et plus généreuse.

*2 août.* — Du Chalart est dépêché en Gallice, à la Corogne (port de Biscaye où la flotte espagnole était réunie par notre ambassadeur, suivant l'ordre du roi d'Espagne, pour se tenir à la disposition du roi de France) avec mission d'acheter trente pinasses, de les faire armer et de les envoyer de suite en France, où Richelieu s'engageait à les lui rembourser personnellement.

Messignac[1] part aussi, avec mission de rassembler des flins (sorte d'embarcation), des barques, des chaloupes à rames sur la Dordogne et la Garonne et de les ramener rapidement pour le convoi préparé pour secourir les assiégés du fort Saint-Martin.

Un courrier est dépêché au roi d'Espagne pour le prier de hâter l'ordre de départ à la flotte réservée au secours de l'île de Ré.

L'ambassadeur d'Espagne à Paris envoie un courrier à Dunkerque pour donner ordre aux navires de cette ville de sortir du port au plus tôt et de se réunir à la flotte du roi de France.

[1] Lieutenant de Duchalart.

Digitized by Google

D'Argencourt, habile ingénieur de la marine dont la compétence est connue, mandé naguère du Havre est envoyé à l'armée royale, près La Rochelle, avec ordre de s'ingénier à faire parvenir des vivres aux assiégés.

Enfin il est impossible, même brièvement, d'énumérer les dépêches, ordres, missions et autres faits montrant la sollicitude de Richelieu dans cette vaste entreprise.

En un mois, plus de deux cents courriers ou délégués furent dépêchés de la cour, en France et à l'étranger, pour l'organisation rapide du secours, la répression des troubles du royaume et enfin la préparation de ce bonheur incroyable et inespéré dont jouirent le roi et la France dans la suite, par la victoire qui couronna tant d'efforts.

BIBLIOGRAPHIE. — *Déclaration de M. le duc de Rohan*, pair de France, etc., contenant la justice des raisons et motifs qui l'ont obligé à implorer l'assistance du roi de la Grande-Bretagne et prendre les armes pour la défense des églises réformées de ce royaume. In-8°, 1627, p.

— *L'anti-huguenot* au duc de Rohan pour réponse à son manifeste ou déclaration. Paris, J. Brisson, 1627, in-8°, p. (Autre édition, Paris, Du Carroy, in-8°, 1628.)

— *Lettre de M. de Bouquinquan* envoyée à M. le cardinal de Richelieu. Paris, 1627, in-8°, p.

— *Capta Rupecula, Cracina servata* (La Rochelle prise, l'île de Ré sauvée) a Philiberto Moneto e societate Jesu. Ludgdunum, in-12, 1628.

— *Lettre du baron de Saint-Surin* au sieur de La Mothe dans l'armée du roi, écrite de la citadelle de Saint-Martin de Ré ce 12 septembre, de tout ce qui s'est fait et passé. In-12, Bordeaux, 1628. (Autre édition à Paris, titre un peu différent.)

Dr ATGIER.

*(A suivre.)*

Digitized by Google

# RÉSUMÉ

DES

# Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

*Novembre 1902*

Altitude 30m,52.

Moyenne barométrique : 756mm,43 ; minimum le 25, à 11 h. du soir, 734mm,47 ; maximum le 14, à 11 h. du matin, 767mm,30.

Moyennes thermométriques : des minima, 4°,42 ; des minima (sans abri), 4°,01 ; des minima (sur le sol), 3°,46 ; des maxima, 10°,08 ; des maxima (sans abri), 11°,11 ; des maxima (sur le sol), 12°,21 ; d'une eau de source, 9°,09 ; du mois, 7°,55.

Minimum le 19, —5°,05 ; minimum (sans abri) le 19, —6°,0 ; minimum (sur le sol) le 22, —6°,01 ; maximum le 5, 19°,4 ; maximum (sans abri) le 5, 19°,4 ; maximum (sur le sol), le 5, 20°,4.

Humidité relative moyenne, 82. Pluie, 49mm,3 en 15 jours appréciable au pluviomètre et 2 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 39mm,30 en 25 jours.

Nébulosité moyenne, 54. Nombre de jours de soleil, 20 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 65 environ.

Le vent a soufflé 3 jours du N ; 4 jours du N-E ; 7 jours de l'E ; 4 jours du S-E ; 4 jours du S ; 4 jours du S-W ; 4 jours de l'W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 3m,3. Plus grande vitesse du vent le 25, à 11 h. 8 du soir, 25m,0 par seconde.

Gelées les 18, 19, 20, 21, 22 ; gelées blanches les 18, 22 ; rosée les 1, 4, 6, 8, 10, 13, 29 ; grêle le 9 ; grésil le 20 ; flocons de neige les 20, 21 ; brouillards le matin les 14, 20, 21, 23, 27 ; halo solaire le 10 ; éclairs vifs le 6, à 6 h. 27 du soir au S ; le 14, lueur crépusculaire vive et rouge de l'W S-W au N-W, pendant 20 minutes, à 5 h. 6 m. du soir ;

Digitized by Google

le 15, lueur crépusculaire vive à l'W, à 5 h. 10 m. du soir; le 28 lueur crépusculaire faible pendant 10 minutes, à 5 h. 52 du soir, à l'W.

*Décembre 1902*

Moyenne barométrique : 762$^{mm}$,89; minimum le 30, à 7 h. du matin, 740$^{mm}$,37; maximum le 25, à 11 h. du matin, 773$^{mm}$,79.

Moyennes thermométriques : des minima, 2°,24; des minima (sans abri), 1°,71; des minima (sur le sol), 0°,94; des maxima, 7°,18; des maxima (sans abri), 7°,68; des maxima (sur le sol), 7°,99; d'une eau de source, 6°,86; du mois, 5°,05.

Minimum le 7, —7°,4; minimum (sans abri) le 7, —8°,4; minimum (sur le sol) le 7, —8°,0; maximum le 17, 13°,5; maximum (sans abri) le 17, 13°,4; maximum (sur le sol) le 17, 14°,0.

Humidité relative, moyenne, 82. Pluie, 14$^{mm}$,0 en 12 jours appréciable au pluviomètre et 2 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 35$^{mm}$,90 en 22 jours.

Nébulosité moyenne, 63. Nombre de jours de soleil, 20; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 61 environ.

Le vent a soufflé 2 jours du N; 8 jours du N-E; 3 jours de l'E; 2 jours du S; 7 jours du S-W; 7 jours de l'W; 2 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 6$^{m}$,7. Plus grande vitesse du vent le 1$^{er}$, à 11 h. 45 du soir, 22$^{m}$7 par seconde.

Gelées les 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 24, 25, 26; gelées blanches les 5, 7, 12, 23, 24, 25, 30, 31; rosée les 1, 14, 21, 23; brouillard épais le 25, à 6 h. du matin; brouillards sur terre les 1, 14, 25 au matin; flocons de neige les 5, 10; grésil le 10; givre le 25. lueurs aurorales vives les 2, 21, 23, 25 à l'E, de 7 h. à 7 h. 30 du matin; lueur crépusculaire le 18, très vive, d'un rose vif, jaune près de l'horizon avec quelques rayons en éventail à l'W, de 4 h. 50 m. à 5 h. 37 m. du soir.

A. Cheux.

Digitized by Google

# RÉSUMÉ

DES

## Observations météorologiques faites pendant l'année 1902 à l'Observatoire de la Baumette (près Angers)

---

Altitude, $30^{m},52$.

Pression barométrique moyenne, $759^{mm},44$.

Plus basse pression le 25 novembre, à 11 h. du soir, $734^{mm},47$.

Plus haute pression le 15 janvier, à 8 h. du soir, $782^{mm},55$.

Température moyenne de l'année, 11°,44.

Moyenne des minima (sous abri) 7°,05.

Moyenne des maxima (sous abri) 15°,10.

Moyenne des minima (en plein air) 6°,64.

Moyenne des minima (boule verte sur le gazon) 5°,84.

Moyenne des maxima (en plein air) 17°,46.

Moyenne des maxima (boule noire en plein air) 20°,54.

Moyenne des maxima (boule verte sur le gazon) 24°,62.

Moyenne de la température d'une eau de source, 10°,38.

Minimum absolu (sous abri) le 7 décembre, — 7°,4.

Maximum absolu (sous abri) le 14 juillet, 36°,1.

Minimum absolu (en plein air) le 7 décembre, — 8°,4.

Minimum absolu (boule verte sur le gazon) le 7 décembre, — 8°,0.

Digitized by Google

Maximum absolu (en plein air) les 6 et 14 juillet, 38°,2.

Maximum absolu (boule noire en plein air) le 6 juillet, 43°,2.

Maximum absolu (boule verte sur le gazon) le 14 juillet, 56°,4.

Humidité relative, moyenne, 74.

Hauteur totale de la pluie, 488mm,2, tombée en 138 jours et 28 jours de pluie, dont la hauteur, n'ayant pu être mesurée au pluviomètre, a été observée au pluvioscope.

Évaporation, 1,010mm,80 en 344 jours.

Gelées, 38 jours; gelées blanches, 48 jours; rosée, 132 jours; neige, 9 jours; brouillards, 35 jours; brouillards sur terre, 12 jours; grêle, 7 jours; grésil, 4 jours; givre, 1 jour; orages, 11 jours; éclairs sans tonnerre, 7 jours; halos solaires, 28 jours; halos lunaires, 3 jours; brûmes sèches avec odeur d'ozone les 8 mars, 3 avril, 21 mai, 17 juin.

Colonne lumineuse faible au-dessus du soleil, le 17 juillet, de 7 h. à 7 h. 42m du soir. Lueurs aurorales les 2, 21, 23, 25 décembre au lever du soleil; lueurs crépusculaires vives le 13 août; 29, 30 octobre; 12, 15 novembre; 18 décembre.

Le soleil a brillé pendant 290 jours et a brûlé le carton de l'héliographe de Campbell pendant 1,608 heures environ.

Le vent a soufflé 25 jours du N; 14 jours du NN-E; 5 jours du N-E; 15 jours de l'EN-E; 30 jours de l'E; 7 jours de l'ES-E; 8 jours du S-E; 5 jours du SS-E; 10 jours du S; 15 jours du SS-W; 38 jours du S-W; 47 jours de l'WS-W; 44 jours de l'W; 16 jours de l'WN-W; 15 jours du N-W; 17 jours du NN-W.

Le vent a soufflé 163 jours du N au S en passant par l'E et 202 jours du S au N en passant par l'W.

Vitesse moyenne du vent en mètres, par seconde, pendant l'année, 5m,8.

Digitized by Google

Plus grande vitesse du vent en mètres, par seconde, 29m,2 le 1er janvier à 10 h. du soir.

Le 21 février, apparition des papillons Vanessa polychloros et le 22 février du Rhodocera rhamni.

Le 16 mars, nombreux passages d'oies sauvages du S au N à 4 h. du soir.

Le 24 mars, arrivée de la fauvette à tête noire.

Le 30 mars, arrivée des hirondelles.

Le 6 avril, arrivée du rossignol.

Le 14 avril, arrivée du coucou.

Le 16 avril, arrivée des martinets.

Le 29 avril, arrivée de la huppe-huppe.

Le 4 mai, arrivée du loriot.

Observations sur le Chasselas : début de la feuillaison le 14 avril, fin de la feuillaison, 31 octobre; début de la floraison, 26 juin; milieu de la floraison, 1er juillet, fin de la floraison, 5 juillet; début de la maturité, 28 août, milieu de la maturité, 7 septembre.

A. Cheux.

---

Digitized by Google

# CHRONIQUE

Plusieurs journaux de notre ville ont annoncé qu'on avait trouvé à Brissac un « trésor » important.

La nouvelle est exacte. Mais ce n'est pas précisément à Brissac que la découverte fut faite ; c'est à Quincé, dans un champ qui porte encore le nom de *Champ des Pierres couchées*. Le propriétaire, M. Tremblay, se rappelle que, en 1834, au moment où l'on construisait la route d'Allençon, les ouvriers brisèrent, pour en faire du macadam, une grande pierre de 4 mètres carrés au moins, probablement un dolmen, d'où le champ avait tiré son nom. Non loin de là, à la même date, on avait rencontré un ancien cimetière.

Le « trésor » était enfoui à 0 m. 50 de profondeur. Il était renfermé dans un pot de terre mal cuite, d'une couleur grisâtre, et dont certains fragments, complètements brûlés, s'écrasaient sous le doigt. A quelques pas plus loin on a constaté l'existence d'un ancien foyer, et la présence de nombreuses tuiles à rebord.

Le pot de terre contenait 2.000 et quelques centaines de monnaies en billon, qui furent partagées entre le propriétaire du champ et l'ouvrier chargé de bêcher le terrain. Voici, par ordre de date, le nom des personnages qui figurent sur ces pièces : Valérien père, Mariniane, Gallien, Salonine, Quietus, Postume, Victorin père, Claude, Quintille, Tétricus père.

La plus ancienne remonte à l'année 253 après Jésus-Christ; la plus récente date de l'année 273.

A signaler l'*unique* exemplaire portant à l'avers l'effigie de Quietus et au revers l'Equité, avec des balances et une corne d'abondance. Cette pièce a été frappée en Orient; elle est devenue extrêmement rare.

Dans un champ voisin, presque à la même date, M. Blouin exhumait, de son côté, un vase en terre rouge, à panse ren-

Digitized by Google

flée et à anse, d'une facture assez grossière, rempli également de monnaies. La partie supérieure du vase avait été fermée avec soin; un trou avait été ménagé à la partie inférieure, sans doute pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales : ce qui expliquerait comment les pièces découvertes par M. Blouin sont dans un meilleur état que les précédentes. Elles portent l'effigie de Gordien Le Pieux, Philippe père, Otavilie Sévère, Philippe fils, Trajan Dèce, Etraveiste, Trébonien Galle, Volusien, Mariniane, Valérien jeune, Postume.

Ces diverses monnaies appartiennent à la période qui s'étend de 238 à 267; la plupart sont antérieures, par conséquent, à celles qui figurent sur la première liste : ce qui ferait croire que les deux « trésors » ont été enfouis à des dates différentes, bien que peu éloignées.

Pour être sincère, je dois avouer que tous ces renseignements m'ont été fournis par le sympathique et savant directeur du Musée Saint-Jean... qui m'a prié de ne pas citer son nom. Je ne lui ai rien promis : ce qui me permet de pouvoir le remercier ici bien cordialement.

Ch. U.

***

Le samedi 28 octobre, a eu lieu dans les salons de la rue Cordelle, l'inauguration de l'Exposition annuelle des Amis des Arts, sous la présidence de M. Armand Dayot, inspecteur des Beaux-Arts, délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique, assisté de MM. de Joly, préfet de Maine-et-Loire : Charles Bouhier, maire d'Angers; Gilles Deperrière, président de la Société, de Romain, Michel, Cointreau, Hédelin, Maurice Mercier, Miron d'Aussy et Gontard de Launay, membres du bureau.

Dans la très nombreuse et très élégante assistance on remarquait les généraux Halter et Faugeron, MM. le comte de Blois, sénateur, Ferdinand Bougère, député, le premier Président, le Procureur général et M. Mascarel, MM. Gauvin, Bruas, Joûbert, Planchenault, Leroy, Huault-Dupuy, Pihier, Dauban, Guillaume, Robert, Paul Rondeau, Ad. Mercier, Dubos, Audfray, Rechin, Lutscher, le chanoine Urseau, Girard, Legludic, Motais, Guichard, Popin, Gioux, Mâreau, Thiénot, Joncheray, Vallé, les représentants de la Presse, etc., etc.

M. Deperrière a prononcé le discours suivant :

Digitized by Google

Mon premier devoir à remplir, celui qui m'est le plus agréable, est de remercier les dames qui, répondant à notre invitation, sont venues nous apporter le charme de leur gracieuse présence.

Vous êtes, Mesdames, au milieu de nous, les fleurs que la Providence a réunies dans la nature pour la rendre aimable, attirer les regards, répandre, avec leurs formes gracieuses, leurs couleurs variées et toujours belles, le bonheur dans les cœurs comme dans les esprits; vous êtes aussi les guides les plus sûrs de l'humanité vers le bien, le beau et souvent la raison.

Merci donc, et maintenant que vous avez appris le chemin de notre oasis, revenez-y souvent, pour nous maintenir dans le sentier du bon goût où vous êtes souveraines maîtresses.

MONSIEUR L'INSPECTEUR,

Vous voici revenu parmi nous après une année d'absence. Permettez-moi de saluer votre retour et de vous marquer combien nous nous en félicitons.

Dans le remarquable discours que vous nous avez adressé l'an dernier, vous nous parliez de décentralisation, du désir commun que vous aviez, avec M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, de voir se produire un mouvement auquel le pays devrait la rénovation des « multiples originalités de notre art national », « la restitution à nos vieilles provinces de l'autonomie de rêve et d'expression que réclament des mœurs et des milieux particuliers ».

C'est une œuvre, M. l'Inspecteur, à laquelle nous sommes dévoués et que nous considérons comme le point culminant vers lequel doivent tendre tous nos efforts.

Nous pensons que le sentiment du Beau, que nous professons de toute la force de nos âmes, doit pénétrer jusqu'au cœur de tous, jusqu'à celui du moins doué, pour nous en faire un prosélyte.

Nous croyons que le culte de l'Art, après ceux de Dieu et de la Patrie, qui marchent d'ailleurs rarement les uns sans les autres dans un même cœur bien né, est le moyen unique peut-être de rapprocher les individualités, de les faire s'estimer et s'aimer, malgré les divergences de jugement, et nous nous passionnons pour l'étendre, car il importe que nous soyons demain nombreux et unis pour poursuivre utilement notre but.

Paris est incontestablement le centre artistique le plus puissant de notre temps, celui vers lequel l'univers ne cesse de tourner ses regards; de lui émane, pour se répandre dans la France entière comme un rayonnement, la science de l'esthétique qui, par un heureux atavisme, devient familière à tous les Français qui la veulent cultiver.

Paris sait s'inspirer de toutes les formes; le monde est son domaine; les objets les plus étranges, à peine parvenus sous ses yeux, incon-

Digitized by Google

nus naguère sous son climat, lui deviennent familiers, mais jamais sans que, dans l'interprétation qu'il en est fait, il ne lui donne quelque chose de lui, quelque chose du bon goût qui est son apanage.

Il faut que, dans leur milieu, toutes les provinces le suivent, notre Anjou le premier, et, comme vous le disiez l'an dernier, Monsieur l'Inspecteur, qu'il sache apporter dans l'interprétation des formes, dans le rendu des couleurs, un tour qui lui soit propre comme son climat, sa flore, les matériaux particuliers à son aire ethnographique, ses sentiments, ses mœurs.

Il faut que partout, tout objet fabriqué participe de l'Art dans ses aspects, de l'Art judicieusement appliqué à la matière employée, suivant les ressources que celle-ci présente et donne.

Quand nous aurons obtenu ce résultat, entourés d'objets tous plaisants à voir, comme jadis dans la Florence des Médicis et la République vénitienne, nous marquerons nos murailles d'une croix blanche, et nous croirons avoir bien mérité de la Patrie artistique française.

Que nos artistes, que nos jeunes le comprennent, nous ne cesserons de le professer après vous et d'accorder nos encouragements à toutes les tentatives qui se produiront; vous pouvez en assurer M. le ministre et M. le directeur des Beaux-Arts, leur demandant de nous accorder la marque de leur bienveillance en nous continuant nos subventions et aussi l'envoi à nos expositions d'œuvres appartenant à l'État.

Ces envois d'œuvres peuvent avoir, en effet, la plus grande influence dans la direction que nous souhaitons voir suivre à notre École angevine, et par l'exemple et par les leçons que nos professeurs s'empressent toujours de tirer des peintures qui nous sont prêtées par M. le Ministre.

Un jour viendra peut-être où les expositions d'art pourront être organisées par groupements de province, Ce sera le triomphe, et nous souhaitons de tout notre cœur que la nôtre, l'Anjou, soit la première à pouvoir se distinguer dans cette grande circonstance.

Monsieur le Préfet,

Dans un récent et charmant discours, vous disiez que les arts et les fleurs étaient la parure de la Ville d'Angers, et vous rappeliez, au sortir du parterre merveilleux et éblouissant de la plus étonnante des plantes que la Société d'Horticulture étalait alors à nos yeux ébahis, les efforts de notre Société et de l'Association des Concerts dans le domaine des arts de la forme et de la couleur, de la musique.

Notre Compagnie, M. le Préfet, a été trop touchée de ce témoignage, qu'elle considère comme des plus précieux, pour ne pas vous en remercier; elle tendra à en mériter d'autres et fait appel à votre haute bienveillance pour lui continuer toutes les marques de sympathie qu'elle s'efforcera de mériter auprès de vous.

Digitized by Google

En ce moment se présente une occasion particulière de vous solliciter. Nous avons une loterie à organiser, pour nous donner un abri digne de notre œuvre.

Vous êtes le lien entre nous et M. le Ministre, pour l'autorisation que nous espérons. Nous avons la certitude que vous trouverez dans votre âme d'artiste les éloquentes paroles qui nous assureront le succès.

MONSIEUR LE MAIRE,

Nous savons de quelle sollicitude vous nous entourez, nous savons quels sont vos désirs ; ne nous admettez-vous pas à vous confier tous nos projets, que vous suivez pas à pas. Aujourd'hui, je vous demande, au nom de notre Association, de lui apporter l'appoint de votre haute influence, en vue de la réussite de notre loterie, sans laquelle nous ne pourrions ériger le palais que nous rêvons.

Le succès! c'est la Ville d'Angers dotée d'un monument de plus, c'est l'initiative privée triomphante en une circonstance qui réunit tous les esprits dans un même et merveilleux accord. Joignez, M. le Maire, vos efforts aux nôtres, vous jouirez d'un triomphe et vous aurez préparé pour votre administration si bienveillante un souvenir qui ne s'effacera plus jamais.

Nous avons aussi à vous demander la continuation de notre subvention annuelle et des achats de la Ville à notre exposition, achats qui nous assurent le concours des artistes.

Nous avons adressé nos témoignages de gratitude au délégué de M. le Ministre, à M. l'Inspecteur des Beaux-Arts, à M. le Préfet, à M. le Maire. Vous savez tous, Mesdames et Messieurs, ce que nous devons encore au Conseil municipal, au Conseil général, à la Presse, à nos infatigables collaborateurs; je vous prie de vous associer aux remerciements que je leur adresse personnellement du fond du cœur.

Après le discours très applaudi de M. Deperrière, M. Bouhier, maire, a prononcé une charmante et fine allocution, où il eut un mot aimable pour chacun et parla de l'art en Anjou avec une particulière compétence.

En terminant, il remercie M. Guifard de ses dons au Musée et dit les sentiments favorables dont la municipalité est animée vis-à-vis de la Société.

La ville aidera dans la mesure de ses moyens au développement et à la prospérité des Amis des Arts.

M. Armand Dayot, dans une réponse que l'on a trouvée beaucoup trop courte et même un peu trop simple pour la circonstance, a remercié au nom de l'administration des Beaux-Arts M. le Maire d'Angers et M. Gilles Deperrière, à

Digitized by Google

l'activité et au dévouement duquel il a rendu un juste hommage.

M. Deperrière et les membres de la Commission firent ensuite les honneurs du bar, et on toasta au succès de l'Exposition.

***

Cette Société, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, avait maintenu pour le concours de l'année 1902-1903, le sujet qu'elle avait déjà proposé l'année dernière. Elle demandait la composition d' « un objet d'art qui puisse être accepté par la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, pour être exécuté tous les quatre ans et remis au lauréat du Prix de Poésie, fondé par le poète angevin Julien Daillière. »

Dix projets avaient été déposés à la Société dans les délais fixés pour le rendu, le 30 décembre 1902.

Un projet, portant la devise : *Bien faire et laisser dire*, n'était parvenu que le 8 janvier 1903.

Le jury du concours s'est réuni le mardi 13 du même mois, et, à l'unanimité, a écarté le projet portant la devise : *Bien faire et laisser dire*. Puis, après avis de M. le Président, lui faisant connaître qu'il avait reçu de plusieurs généreux anonymes, impressionnés par la valeur des projets exposés et le nombre des concurrents, une somme de 75 fr. à ajouter à celle 100 fr. primitivement prévue pour constituer la ou les récompenses à distribuer, a procédé au classement et attributions de primes suivantes :

1. Devise *A Daillière*, M. Saulo, statuaire, rue Dareau, 22, Paris, 100 fr.

2. Devise *Plus que le marbre dur me plaît l'ardoise fine*, M. Charles Berjole, rue Lareveillère, 38, Angers, 50 fr.

3. Devise *Ars longa, vita brevis*, M. Louis Dupré, rue du Pré-aux-Clercs, 8, Paris, 25 fr.

Une mention honorable, avec félicitation du jury, a ensuite été attribuée au projet portant la devise *Agis selon tes forces*.

Aucune prime n'étant attribuée à l'auteur de ce dernier projet, l'enveloppe contenant le nom du concurrent n'a pas été ouverte. En conséquence, l'auteur se fera connaître lui-même, s'il le juge convenable, par l'ouverture de son enveloppe qui sera faite au siège de la Société, en sa présence.

Les concurrents, sauf ceux primés, dont, conformément

Digitized by Google

aux conditions du programme, les projets seront conservés aux archives de la Société, pourront faire retirer leurs œuvres et enveloppes à partir du lundi 19 janvier 1903, à 10 heures du matin.

*Le Président*, Gilles Deperrière.

***

Dans la séance du 15 décembre, la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, a procédé au renouvellement de son bureau pour l'année 1903.

Ont été nommés : président, M. le sénateur Bodinier; vice-président, M. Louis de Farcy; secrétaire général, M. le chanoine Urseau; secrétaire, M. Eusèbe Pavie; trésorier, M. Dauge; bibliothécaire-archiviste, M. Adrien Planchenault.

***

Quatrième concert populaire.

L'état de santé de M. Brahy l'obligeant à quelques semaines de repos, M. Alfred Cortot, l'éminent pianiste que nous avons si justement applaudi, comme exécutant et aussi comme chef d'orchestre, avait bien voulu accepter le bâton de commandement.

Sous sa direction, l'orchestre a aussi bien rendu que possible la *Symphonie en fa* de Beethoven, l'*Ouverture de Tannhauser* et surtout *Mephisto-valse* de Listz, enlevé avec un bel entrain.

Le succès de la séance a été pour M. Pablo Casals, un violoncelliste comme on en entend rarement, un virtuose dont le jeu expressif, la sonorité harmonieuse et douce ont charmé tous les assistants. Un heureux choix de morceaux nous a permis d'apprécier sous tous les aspects le talent de ce musicien et les exécutions du *Concerto en fa* de Lalo, d'un *Allegro appasionnato* de Saint-Saëns et d'un gracieux *air* de notre compatriote Jean Huré ont été pour lui la cause de rappels nombreux et enthousiastes. Son succès a été considérable.

Premier concert extraordinaire.

Ce concert était dirigé par M. Gustave Doret, le compositeur de tant de pièces charmantes fort appréciées du public angevin. Il a fait montre, comme chef d'orchestre, de beaucoup d'autorité et d'énergie. Nous lui sommes redevables d'une



Digitized by Google

excellente exécution de l'*Ouverture de Don Juan* de Mozart, de l'*Ouverture d'Iphigénie en Aulide* de Gluck et surtout du *Rigaudon de Dardanus* de Rameau et de l'*Ouverture de Ruy Blas* de Mendelsshon. L'interprétation de ces deux derniers morceaux a surtout impressionné le public charmé.

Cette matinée, consacrée aux œuvres classiques, n'a été qu'une suite d'ovations bien explicables avec des artistes de grande valeur comme M. E. Risler, un des maîtres les plus réputés du piano, et M. Frolich, dont la belle voix de basse chantante a fait merveille dans les airs d'*Hélie* de Mendelshon, de la *Fête d'Alexandre* d'Haendel avec accompagnement d'orchestre et de pièces séparées de Schubert, Schumann et Brahms. La voix est grande et sonore, la vocalise facile, le style classique. Mais pourquoi dire de si belles choses dans cette langue allemande si dure, surtout pour chanter l'amour, si désagréable à tous égards ? Nous constatons avec plaisir, malgré cette légère critique, que M. Frolich est un chanteur de style et que les applaudissements ne lui ont pas fait défaut, comme c'était de toute justice.

Incontestablement le grand triomphateur a été M. Risler. La façon magistrale avec laquelle il a dit, accompagné par l'orchestre, le *Concerto en mi bémol* de Beethoven, la grâce charmante qu'il a déployée dans quatre petites lieders de Schubert, Chopin et Listz, qu'il a joués seul, ont transporté l'auditoire qui n'a cessé de couvrir d'applaudissements et de rappels ce roi du piano.

Cinquième concert populaire.

De ce concert, exclusivement consacré à la musique moderne, il ressort que, si le public angevin admire les classiques, comme Beethoven, Mozart, Haydn, s'il écoute avec recueillement les œuvres géniales de Berlioz, Wagner, Listz, Raff, Franck, il ne dédaigne point les productions légères, gracieuses, spirituelles, de nos maîtres modernes.

Pourquoi la Société des Concerts ne tiendrait-elle pas compte de cette indication et ne ferait-elle pas jouer à chaque concert, entre une symphonie de Beethoven et un poème symphonique de Listz, par exemple, une de ces compositions faciles qui délassent l'esprit tout en charmant l'oreille. La symphonie n'y perdrait rien et les beautés du poème symphonique n'en seraient que mieux appréciées.

Nous avons entendu exécuter par l'orchestre, une ouverture

Digitized by Google

symphonique de M. Claudius, non dépourvue de qualités; — *La Cloche des Morts*, de Guy Ropartz, morceau d'une bonne facture, surtout dans le début, mais trop long dans sa monotonie pour que l'intérêt puisse se maintenir jusqu'à la fin; — *La Marche du Couronnement*, de Saint-Saëns, d'un brillant effet, quoique un peu banale.

La pièce principale était la suite d'orchestre de Charpentier, *Impressions d'Italie*. Combien est jolie cette musique colorée, chaude, à l'inspiration si pure, habilement orchestrée. M. Bailly a agréablement chanté son solo d'alto dans la coulisse et l'exécution, en général, a été bonne. Disons cependant que M. Claudius n'a peut-être pas fait ressortir de l'œuvre originale de Charpentier tous les effets qu'on pouvait en attendre.

M^lle^ Odette de Cauvigny, qui possède une voix de soprano assez étendue, a bien chanté la *Ballade de Maître Ambros*, de Widor, et *la Cloche*, de Saint-Saëns.

Quant à M. Bailly, il s'est taillé un succès qu'on peut comparer à ceux obtenus par les plus grands violonistes en renom, en exécutant un *Concerto pour alto*, de Fircket. Pour lui, aucune difficulté n'existe : le doigté est impeccable et l'archet prestigieux : les arpèges les plus compliqués, les staccati les plus serrés pour lui ne sont que jeu d'enfant et son instrument chante avec une douceur et une expression communicative qui émeut.

Nous ne voulons pas terminer cette chronique des Concerts, sans remercier M. l'éminent directeur d'*Angers-Artiste* de la note aimable qu'il a bien voulu consacrer « aux brèves notices dans lesquelles, dit-il, les œuvres exécutées au Cirque-Théâtre étaient appréciées aussi librement que judicieusement et toujours avec une sympathique bienveillance » par la *Revue de l'Anjou*. Nous lui en sommes très reconnaissants.

***

La vaillante Chorale Sainte-Cécile, dit le n° 11 de l'*Éventail*, a donné un concert que rendait absolument remarquable le concours des deux merveilleux artistes que sont les frères Thibaud. Le succès du virtuose Jacques Thibaud, le maître violoniste à l'archet si chaud, au jeu si brillant, au sentiment si exquis, a été l'objet de justes ovations, et le pianiste remarquable



Digitized by Google

qu'est Joseph Thibaud a rencontré un colossal succès. Quel enthousiasme ont suscité ces deux artistes!

La Société chorale Sainte-Cécile a, comme toujours, chanté avec de grandes qualités trois chœurs forts beaux, qui ont été chaleureusement applaudis.

Cette soirée fait le plus grand honneur aux excellents organisateurs et, en toute première ligne, à son dévoué et combien entendu président M. Lépicier. Elle laissera de profonds et délicieux souvenirs à l'esprit des heureux et si nombreux amis de notre très chère Sainte-Cécile, plus prospère et plus solide que jamais.

De son côté, la jeune Chorale Angevine manifestait ses progrès dans la salle de la rue du Quinconce, et les artistes ou amateurs qui se sont partagé les numéros d'un copieux programme, ont rivalisé d'ardeur et quelques-uns de talent, à l'honneur de cette Chorale qui a payé très largement d'elle-même, à la satisfaction générale d'une nombreuse assistance. Nous n'en finirions pas si nous adressions à chacun sa part d'éloges, justement mérités.

***

Le samedi 6 décembre et le lendemain, dans la salle du Quinconce, M. et Mme Botrel se sont fait entendre et ont obtenu le succès accoutumé. Ils étaient accompagnés par M. André Colomb, le sympathique virtuose, dont le talent s'harmonise si bien aux accents émus, indignés ou satiriques de Botrel, et à la voix fraîche et claire, aux notes vibrantes et pures de Mme Botrel.

M. Colomb a interprété seul une brillante valse de sa composition sur la *Paimpolaise*, où se sont affirmées de nouveau la délicatesse de son jeu et la ferveur de son admiration pour l'œuvre du célèbre chansonnier.

M. G. Launay, artiste comique des Grands Concerts de Paris, avec une verve désopilante, a enlevé les applaudissements de l'auditoire par ses chansonnettes et scènes d'imitation.

La représentation s'est terminée par *Fleur d'Ajonc*, une délicieuse comédie de Botrel, bien enlevée par l'auteur et sa femme, et M. Launay.

Sans en ralentir l'action, le poète a intercalé dans cette comédie de très jolies chansons exécutées avec entrain par sa petite troupe.

Digitized by Google

MM. Eygel au piano et Defody sur le violon ont, en artistes consommés qu'ils sont, interprété des morceaux choisis et contribué au succès de ces deux concerts dans lesquels s'est affirmé de nouveau le talent si personnel de M. et Mme Botrel, qu'on ne se lasse jamais de revoir et d'applaudir.

***

La musique d'*Esther*, que l'Odéon a donné pour l'anniversaire de Racine, qui date de 1689 et a été reconstituée par M. Ch. Bordes, est due au compositeur J.-B. Moreau, né à Angers en 1655, et mort à Paris en 1733. Il fut maître de chapelle de Saint-Cyr.

L'origine de sa carrière est assez plaisante. On raconte que, pauvre petit provincial débarquant à Paris, il trouva le moyen de s'introduire audacieusement chez la princesse Victoire de Bavière, osa la tirer par sa manche et lui demander la permission de chanter un petit air de sa façon. La dauphine sourit, Moreau chanta, plut, et l'aventure arriva aux oreilles de Louis XIV qui voulut, à son tour, entendre le jeune musicien.

Moreau avait été élevé à la Psallette de Saint-Maurice d'Angers, avant de venir à Paris, à la Cour, après avoir passé par les maîtrises de Langres et Dijon.

La Société des Concerts Populaires d'Angers ne pourrait-elle pas nous faire entendre, à son tour, la musique de l'angevin Moreau?

***

Le vendredi 9 janvier, a été ouverte la quatrième foire des vins d'Anjou. Mêmes dispositions que l'année dernière avec, en plus, une exposition annexe d'instruments agricoles et vinicoles des plus intéressantes.

Sur l'estrade avaient pris place M. le comte de Blois, sénateur, président de la Société Industrielle et Agricole, entouré de ses collègues au Sénat, MM. Bodinier et Merlet, de MM. de la Bourdonnaye et Ferdinand Bougère, députés, Grignon, de Livonnière et Milon, conseillers généraux, Huault-Dupuy, conseiller d'arrondissement, Proust, J. Joûbert, Planchenault, conseillers municipaux, de M. Bordeaux-Montrieux, vice-président de la Société, et des dévoués commissaires de l'exposition, MM. le docteur Sigaud, Brochard, de Boistard,

Digitized by Google

Brahm, Olivier Chailloux, Deperrière, Georges Prieur, et de MM. Massignon, Moreau, etc.

M. le comte de Blois a pris la parole pour exprimer ses remerciements à la municipalité angevine, au Conseil général, dont le généreux concours a permis de créer la station œnologique, aux exposants enfin, dont l'union et la persévérance permettent à la Société industrielle de toujours rester fidèle à sa devise : « En avant, pour le progrès ! »

M. Massignon a prononcé ensuite une allocution. Puis la dégustation a commencé. Les coteaux du Layon, comme toujours, fournissent le contingent le plus nombreux d'exposants; d'autres parties du département sont également fort bien représentées.

On a fort décrié la récolte vinicole de cette année. L'Exposition a démenti déjà que l'année 1902 ne mérite pas la mauvaise réputation qu'on lui a faite. Il y a des vins excellents, très nets, bien fruités.

Pendant toute l'après-midi les visiteurs ont défilé nombreux dans la vaste salle du Champ-de-Mars.

Profitant de cette occasion, un certain nombre d'ingénieurs-agronomes de l'Ouest se sont réunis à Angers, sous la présidence d'un de leurs camarades, M. Massignon, le distingué viticulteur que l'on connaît.

Remarqué aussi dans l'assemblée :

MM. Morain, professeur départemental d'agriculture de Maine-et-Loire ; Danguy, professeur départemental d'agriculture de la Loire-Inférieure ; Chataignier ancien directeur de la station agronomique d'Indre-et-Loire ; Moreau, directeur de la station œnologique d'Angers ; Lavallée, professeur d'agriculture ; Fourmont, viticulteur à Rochefort ; Thibault, inspecteur-adjoint du service des Eaux d'Angers.

Diverses questions de viticulture et d'œnologie ont été discutées, après quoi la réunion s'est terminée par une visite à l'Exposition des vins.

Le dimanche matin, un grand nombre de viticulteurs se sont donné rendez-vous à la Mairie, pour entendre la Conférence faite par M. le docteur Peton, maire de Saumur.

M. le comte de Blois, qui présidait, a présenté l'orateur. Celui-ci a raconté les débuts de l'Union des Viticulteurs, fondée sous les auspices de la Société Industrielle et Agricole,

Digitized by Google

puis il a fait appel à l'union de tous les viticulteurs angevins en démontrant les nombreux et signalés services que cette union est appelée à rendre à la viticulture angevine et au commerce de l'Anjou.

M. Mignot, de Rablay, a insisté sur ce fait que l'union n'a qu'un seul but : renseigner le commerce.

M. Massignon fait remarquer que les cotisations recueillies seront uniquement employées aux services généraux de la Société. Le sympathique président de l'Union engage les viticulteurs à se préparer rapidement à prendre part aux concours généraux qui vont se tenir à Paris, en mars prochain, à la Roche-sur-Yon, à Saint-Louis (États-Unis).

M. le comte de Blois a remercié les orateurs ; il s'est félicité de voir, grâce à l'union de tous sur le solide terrain de l'agriculture, se fonder les bases du progrès économique ; il a eu un mot aimable pour tous ceux qui ont contribué au succès de la Foire du Vin d'Anjou.

Il faut, conclut M. de Blois, que de la conférence d'aujourd'hui ressorte pour chacun cette conviction, c'est que, sur le terrain de l'agriculture, il peut, il doit y avoir entente durable entre hommes de cœur et ce, sans arrière-pensée.

Cette péroraison est saluée par d'unanimes applaudissements.

***

Le dimanche 21 décembre, à midi, la Société de Secours aux blessés militaires a fait célébrer, à la Cathédrale, sa messe annuelle pour les militaires décédés en 1902.

Mgr l'Évêque d'Angers présidait la cérémonie, assisté, à son trône, par M. l'abbé Grimault, doyen du chapitre, et M. l'abbé Pessard, archiprêtre de la Cathédrale.

L'église était décorée des écussons de la Croix-Rouge, entourés de drapeaux tricolores.

Plusieurs membres du chapitre, parmi lesquels Mgr Pasquier, Mgr Pessard, l'abbé Urseau, entouraient Monseigneur. La messe a été célébrée par M. l'abbé Coutolleau, ancien sous-officier.

Pendant la cérémonie, M. Guivier, maître de chapelle, a fait exécuter avec son talent habituel un *Libera animas* de Plantade, un *Agnus Dei* de Webbe et un *De Profundis* de Vervoitte.

M. l'abbé Crosnier, chanoine honoraire, a prononcé une

Digitized by Google

éloquente et patriotique allocution, dans laquelle il a montré que l'Église a toujours suscité des ordres religieux pour le soulagement des blessés et loué la Croix-Rouge de son dévouement sur tous les champs de bataille, soit dans l'Extrême-Orient, soit au Tonkin, en Chine, au Transvaal et à Madagascar; il a montré que cette Société répondait aux deux grands principes chrétiens de charité et de justice.

La quête a été faite par Mmes Lenoir, Bretaud, Courtois, Jallot et comtesse de Pothuau.

Les Sociétés suivantes, dont plusieurs avec leurs drapeaux entourant l'autel, avaient tenu à honneur d'assister à cette cérémonie :

La Société fraternelle des officiers en retraite; la Société amicale et de secours mutuels des officiers en retraite et des anciens militaires; les décorés ou retraités pour blessure devant l'ennemi; la Société fraternelle des anciens militaires; la Société des anciens militaires employés civils de l'État; l'Union patriotique des Combattants de 1870; la Société des Vétérans de l'armée; la Société des anciens sapeurs du génie et des ouvriers pontonniers; la Société des anciens zouaves *Les Chacals*; l'*Alerte*, Société amicale des anciens militaires du 135e; la Société de l'*Étrier*; la Fédération colombophile angevine; le Messager Angevin; la Société de gymnastique.

***

L'anniversaire de Patay a été célébré cette année à Chanteussé par les mobiles du canton de Châteauneuf; après la messe, dite par M. le Curé de la paroisse, qui a prononcé une patriotique et touchante allocution, les mobiles, M. le Maire, MM. les Conseillers municipaux et les Conseillers de fabrique se sont réunis dans un banquet; y assistait également l'excellente musique de Châteauneuf qui, après avoir donné à l'office une plus grande solennité, s'est fait entendre plusieurs fois, à la vive satisfaction des habitants de la commune et des nombreuses personnes venues des communes voisines à l'occasion de cette réunion.

Au dessert, le comte Retailliau, ancien capitaine des mobiles, a prononcé les paroles suivantes :

Mes Camarades,

Ce matin, avec une émotion communicative, M. le curé de Chanteussé vous parlait du patriotisme, de cette union si naturelle de

Digitized by Google

ceux qui sont nés de la même race, sur le même sol, qui ont le même passé, le même idéal, les mêmes intérêts, de cet amour du pays dont le Président des États-Unis écrivait « qu'il est une vertu élémentaire comme l'amour du foyer, l'honnêteté et le courage » ; dans une boutade bien américaine, il ajoutait : « L'homme qui aime les autres pays autant que le sien est un membre aussi nuisible de la société que l'homme qui aime les autres femmes autant que la sienne. »

Que dirait-il alors de ceux qui, par rancune, calomnient et diminuent leur pays ? Tous, hélas ! ne pensent pas comme lui en France, et il s'est trouvé un membre du Conseil municipal d'Angers qui a proposé de donner à une de nos rues le nom de Zola, de Zola qui a sali tout ce qu'il a touché, qui, par d'injustes et ignobles tableaux, a voulu déshonorer les travailleurs de nos campagnes, aussi bien que nos mineurs et nos ouvriers. Le conseiller municipal dont je parle était président d'un groupement analogue au nôtre, et les braves gens qui composent la Société des Combattants de 1870 ont refusé d'accepter une part quelconque de responsabilité dans la proposition qu'il avait faite ; isolés, ils n'auraient pu exprimer leur sentiment ; groupés, ils ont, par la plus honorable protestation, prouvé combien ces unions d'anciens camarades sont utiles à la dignité de chacun de leurs membres, à la dignité du pays tout entier.

Ils ont demandé que le nom de l'écrivain qui a traîné notre armée dans la boue ne fût pas infligé à une partie de notre ville ; ils se sont souvenus que les ignominies déversées par Zola sur la France entière avaient fait la joie des ennemis que vous avez, qu'ils ont bravement combattus en 1870, et, au nom des Mobiles du canton de Châteauneuf, je tiens à leur envoyer un fraternel et cordial remerciement. Oui, messieurs, les braves gens, plus que jamais, doivent se serrer les uns contre les autres, pour faire prévaloir la volonté du pays si souvent méconnue. Sous un régime de liberté, on supprime la liberté des pères de famille qui ont le droit de choisir les maîtres de leurs enfants ; sous un gouvernement républicain, alors que tout devrait être sévèrement contrôlé, alors que les dépenses d'État devraient être réduites à ce qu'exige le développement de la vie nationale, on nous surcharge d'impôts rendus nécessaires par les gaspilages et les fantaisies de quelques sectaires ; et, quand je dis nous, j'ai doublement raison, car, si une industrie est lourdement frappée, c'est la nôtre, l'industrie agricole à laquelle, pour boucher les trous d'un budget qui grossit sans cesse, on veut retirer encore les maigres avantages que lui procure le privilège du bouilleur de cru.

Si nous voulons conserver les droits que la loi nous donne, nous devons faire ce qu'ont fait les « Combattants de 1870 » d'Angers : dire ce que nous pensons, et, pour rester les maîtres chez nous, demeurer étroitement unis dans les joies, dans les luttes, dans les tristesses de la vie de chaque jour.

Digitized by Google

Parmi celles-là, Messieurs, je ne puis pas ne pas vous signaler la perte de trois de nos camarades : Latouche, Trouillot et Roiné. L'une m'a été particulièrement douloureuse : par une inconcevable fatalité, en dépit de toutes les mesures prises, le pauvre Roiné a trouvé une mort terrifiante et je vous remercie d'avoir, en vous pressant autour de moi le jour de ses obsèques, donné à sa famille un témoignage d'affectueuse sympathie.

Je ne puis oublier non plus que nous sommes à Chanteussé et, si je dois laisser de côté l'homme politique, je veux, en votre nom, envoyer un souvenir au capitaine brave, dévoué à ses mobiles, bienveillant et paternel pour eux que fut M. Lechat de Tessecourt.

Nous avons eu ce matin, dans l'église de cette paroisse, une touchante cérémonie dont nous conserverons le plus réconfortant souvenir ; que M. le Curé, que mes jeunes amis de la musique de Châteauneuf et M. le Doyen qui, malgré les rigueurs de la température, a bien voulu les accompagner, reçoivent ici l'expression de notre plus vive gratitude.

Tous d'ailleurs à Chanteussé nous ont fait le meilleur accueil ; M. le Maire, qui, après avoir partagé avec nous les fatigues et les dangers de l'Année terrible, comprend si bien les devoirs du grand propriétaire qu'il est et s'occupe avec tant de compétence des questions agricoles et viticoles, intimement liées à la prospérité de notre canton ; M. le duc de Broglie, dont les représentants ont si gracieusement mis à notre disposition le sol sur lequel nous sommes ; MM. les Conseillers municipaux et les Conseillers de fabrique qui, par leur présence ici, affirment leurs sympathies pour nous, ont droit à tous nos remerciements, que je leur adresse de grand cœur.

Je bois à leur santé, à celle de notre député, M. Bougère, à la nôtre, mes camarades, à la France et à la commune de Chanteussé.

M. le Maire de Chanteussé, après avoir félicité les organisateurs de cette fête patriotique, se dit très heureux d'avoir reçu dans sa commune ces mobiles auprès desquels il combattait en 1870, et adresse, d'une façon charmante, à M. le Curé de Chanteussé et à la musique de Châteauneuf les remerciements les mieux justifiés.

Enfin, M. Bougère, dans une chaude improvisation, dit aux mobiles que leurs souffrances et leur courage n'ont point été inutiles au pays ; que, grâce à la résistance acharnée qu'ils ont rencontrée, les Prussiens se sont laissé arracher, par M. Pouyer-Quertier, des concessions qui, malgré les duretés du traité que nous subissons, ont permis à la France de rétablir ses finances et de retrouver une prospérité que compromettent,

Digitized by Google

depuis quelques années, les folies économiques et sociales de ceux qui détiennent le pouvoir.

Les Mobiles se sont donné rendez-vous l'année prochaine à Marigné.

***

M. le général de division de Lafond, inspecteur général de cavalerie, qui vient de passer au cadre de réserve, a des états de service très brillants. « Il compte, dit *le Gaulois*, 4 campagnes et une blessure; il a fait toute sa carrière dans la cavalerie et s'est distingué, en 1870, à l'armée de Metz; il a servi près de dix ans au 11e cuirassiers comme lieutenant-colonel et colonel et a été nommé général de division en 1899. »

Le général de Lafond a fini sa carrière active à Angers. Son départ laisse de vifs regrets parmi la garnison et nos compatriotes, qui ont pu apprécier sa droiture et ses rares qualités d'esprit et de cœur.

***

Nous lisons dans le grand journal de Lisbonne *O Seculo*, à la date du 13 décembre :

« Un écrivain distingué, ami de notre pays, M. Joseph Joû-
« bert, a envoyé, à titre de membre correspondant, à notre
« excellente « Société de Géographie de Lisbonne » une
« importante étude sur le célèbre voyageur du dix-septième
« siècle, Le Gouz de la Boullaye, dit le *Voyageur catholique*,
« gentilhomme angevin, qui parcourut les Indes et publia sur
« ses pérégrinations un ouvrage très original, dans lequel il
« traite des Indes portugaises d'une façon magistrale. C'est
« surtout de cette intéressante partie de ce curieux travail
« que s'occupe M. Joseph Joûbert avec une compétence
« reconnue d'investigateur et de critique. »

***

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que la Société des Gens de Lettres vient de décerner sa première médaille d'or (Prix Salverte) à notre savant collaborateur, M. Charles Lemire, pour ses travaux historiques sur Jeanne d'Arc, le maréchal de Rais et le connétable de Richemont.

***

Nous sommes heureux d'annoncer encore que le prix Corvisart, de 1902 (médaille de vermeil et 400 francs), a été décerné,

Digitized by Google

par la Faculté de médecine de Paris, à M. V. Bouic, ancien élève de l'École de médecine d'Angers.

Le sujet mis au concours était : *Pleurésies putrides.*

Nous adressons nos plus vives et cordiales félicitations au lauréat de la Faculté de médecine de Paris.

***

Au concours des *Arts de la Femme*, organisé par le *Gaulois*, Mme la vicomtesse Ch. de Villoutreys, à Angers, (devise : *Dis peu, fais mieux*), a obtenu un prix d'honneur. Elle exposait un écran brodé.

***

Viennent d'être nommés ou promus dans l'ordre de la Légion d'honneur :

Commandeurs :

Les généraux de brigade de Girardin, inspecteur général par intérim du 2e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie, et Audren de Kerdrel, commandant la 1re brigade de cuirassiers.

Chevaliers :

MM. Lamouche, capitaine de 1re classe au 6e génie à Angers ; Fonville, chef de bataillon breveté, au 135e ; Blavier, capitaine au 4e zouaves, 17 ans de services, 7 campagnes ; Joubin, recteur de l'Université de Grenoble.

***

Sur la proposition de l'Académie de médecine, les récompenses suivantes ont été décernées aux personnes ci-dessous, qui ont le plus contribué à la propagation de la vaccine, soit par leurs travaux spéciaux, soit par leur zèle à pratiquer les vaccinations et les revaccinations en 1901.

Rappel de médaille d'or :

M. Georges Martin, médecin-major de 2e classe au 135e régiment d'infanterie, à Angers.

Médailles d'argent :

MM. les docteurs Boëll, à Baugé ; Boquel à Angers ; Labesse, à Angers.

Médaille de bronze :

M. le docteur Mullois, à Angers.

***

Digitized by Google

C'est avec tristesse que nous apprenons la mort de M. Prosper Couscher de Champfleury, ancien conseiller d'arrondissement du canton de Montreuil-Bellay, ancien président du tribunal de Baugé, ancien officier supérieur de l'armée de la Loire, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Couscher de Champfleury est décédé des suites d'une longue et douloureuse maladie, en sa propriété de la Rigaudière, près Brézé, à l'âge de 66 ans.

Ses obsèques ont eu lieu le 27 novembre, en l'église d'Épieds, devant une assistance nombreuse, dont l'attitude dénotait les regrets profonds.

A. Z.

Digitized by Google

# A Travers les Livres et les Revues

Pour cette fois encore, je demande crédit aux lecteurs de la *Revue*. Je promets pourtant de ne plus me faire attendre davantage et de leur parler, dans le prochain fascicule, des brochures et des livres qui s'entassent depuis plusieurs mois sur mon bureau.

Je veux néanmoins, dès aujourd'hui, signaler à leur attention et leur recommander les *Annales Fléchoises*.

Ce n'est pas précisément une nouvelle Revue. Les *Annales Fléchoises* ne font que continuer, sous un nouveau titre, le *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de La Flèche*.

La Revue change de titre et de programme. Au programme de l'ancien Bulletin viennent s'ajouter l'Histoire et l'Archéologie.

Les *Annales* se proposent de traiter exclusivement de tout ce qui intéresse le pays fléchois et la vallée du Loir. C'est un vaste champ d'études où, après de nombreux et illustres devanciers, les collaborateurs des *Annales* trouveront encore à dépenser leurs talents, leur science et leur activité.

Cette nouvelle publication peut être assurée de toute notre sympathie et de tous nos vœux.

Ch. U.

---

Digitized by Google

# CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

---

**Saint François d'Assise et son école**, d'après les documents originaux, par Paul HENRY, professeur aux Facultés catholiques d'Angers. In-12 de XIX-208 pages. — Paris, Téqui, 1903.

Ce n'est pas une biographie, mais un portrait de saint François que M. Henry vient de peindre. Et c'est un portrait fidèle, d'inspiration souvent émue, puisée surtout aux livres de Thomas de Celano, le meilleur et le plus authentique des historiens du Poverello.

Dans une première partie, l'auteur envisage le fils de Bernardone avant sa conversion, et il relate brièvement le récit de cette conversion. Puis il nous fait entrer dans l'intimité de l'âme du saint et analyse les affections qui faisaient vibrer son cœur. Le reste du livre est consacré aux premiers Frères Mineurs, à la mort du saint qui expire tout auréolé de grâce divine, enfin à l'évocation d'un tenant de l'école franciscaine en Bretagne : Yves de Kermartin.

Ce livre est écrit d'une bonne plume et l'on y sent percer d'un bout à l'autre cette chaleur communicative, cette tendresse qui a poussé l'auteur à dédier son œuvre à la mémoire de ses « deux chers disparus ».

C'est en un tel état d'âme que les maîtres ont peint leurs chefs-d'œuvre.

F. UBALD D'ALENÇON.

---

Digitized by Google

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

## DU QUARANTE-CINQUIÈME VOLUME

### JUILLET-AOUT

Célestin Port (1818-1901). — **E. Lelong** ..... 5

Turpin de Crissé (1858). Genèse d'un cabinet d'amateur. — **Henry Jouin** ..... 50

Les élections des trois Ordres de la province d'Anjou aux États-Généraux de 1789. — **Albert Meynier** ..... 70

Les statues de Fontevrault et la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. — **G. d'Espinay** .....

Seigneurs angevins au XVe siècle. — Gilles de Bretagne et Françoise de Dinan. — **L.-F. La Bessière** ..... 103

Les gens du roi au Parlement de Bretagne (1553-1790). — **Adolphe Lair** ..... 122

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers) (Juillet-août 1902). — **A. Cheux** ..... 127

Chronique ..... 129

La rue Saint-Laud et l'industrie des parapluies, à Angers. — Conférence en faveur de la liberté d'enseignement. — Inauguration du monument élevé à Cholet en l'honneur des enfants de cette ville morts pour la patrie. — La fête des vétérans à Trémentines. — Inauguration de la statue de *la Source*, à Angers. — Statue de Marguerite d'Anjou. — Inauguration de la Crèche du Mail. — La chaire de clinique ophtalmologique à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie d'Angers. — M. Boudier, proviseur du Lycée de Nîmes. — Succès d'un Angevin au Conservatoire. — Un portrait de Mgr Mathieu. — Un don à la bibliothèque de Saumur. — Fouilles à la Cathédrale. — Restauration des peintures de l'Hôtel-Dieu et de la Tour Saint-Aubin à Angers; du château de Durtal; de l'église de Nantilly, de l'église Saint-Pierre et du château, à Saumur. — Distinctions honorifiques : Légion d'honneur, palmes académiques, mérite agricole. — Nécrologie : MM. Germain, Allain-Targé, comte du Reau. — **A. Z.**

A travers les Livres et les Revues : Abbé Rondeau : *Le Sacre d'Angers;* — R. P. Ubald : *Notice historique sur Sébastienne Richard de Boistravers;* — A. Mauvif de Montergon : *les Angevins à Rome;* — H. Castonnet des Fosses : *L'Inde française au XVIIIe siècle;* — Abbé Gruget : *Histoire de la Constitution civile du clergé en Anjou;* — Dr Legludic : *L'Hôtel-Dieu de Sablé.* — **Ch. U.**

Digitized by Google

Chronique bibliographique ..... 135

*Bonchamps et l'insurrection vendéenne, 1760-1793*, d'après les documents originaux, par René Blachez. — **A. P.**

*La Maison de Laval*, par le comte Bertrand de Broussillon. — **A. P.**

**SEPTEMBRE-OCTOBRE**

Légendes sur la Vie d'Étienne Boileau. — **L. Delisle** ..... 161

Le grand Livre du Monde. — **Mgr H. Pasquier** ..... 167

Lakanal et David d'Angers. — **Henry Jouin** ..... 184

Célestin Port (1828-1901) (suite et fin). — **E. Lelong** ..... 210

Poésies : I. Voyage dans le bleu ; II. Cinq ans après. — **Alphonse Poirier** ..... 257

Franciscains et Pestiférés en Tunisie. — **F. Ubald d'Alençon** ..... 260

L'Exposition de Champignons de 1902. — **Dr Labesse** ..... 268

Souvenirs de l'Exposition de Chrysanthèmes. — **Gontard de Launay**. 276

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (septembre-octobre 1902). — **A. Cheux** ..... 279

Chronique ..... 281

Concours de la Société des Amis des Arts pour 1902. — Rentrée de l'Ecole de Médecine d'Angers et inauguration de la chaire de clinique ophtalmologique. — Rentrées des Facultés catholiques, de l'École d'Agriculture, de la Cour d'Appel et des Tribunaux. — Inauguration de l'Eglise restaurée de Sainte-Thérèse. — Premier, deuxième et troisième Concerts populaires. — Œuvres musicales posthumes de Mlle Charlotte La Perrière. — Expositions artistiques de la maison Girard, à Angers. — M. Joseph Denais et l'*Inventaire général des Richesses d'art de la France*. — A propos de Jean Louvet. — Les vins d'Anjou à l'exposition internationale de Lille. — *La nationalité portugaise*, par M. J. Joûbert. — *Le Port de Bizerte*, par M. de Cambourg. — Nouvelles rues d'Angers. — Dons au Musée de l'armée. — Nominations militaires : les généraux Servière, Halter et de Ferron. — Fêtes des Vétérans à Chaudron-en-Mauges, à la Varenne, à Angers. — Lauréats de l'Institut et de la Société des Agriculteurs de France. — Prix de vertu. — Succès d'un Angevin. — Distinctions honorifiques. — Nécrologie : MM. René Brochin, Guihal, Sœur Rose Doméjeau, MM. chanoine Machefer, Bouchard, général de Douvres. — **A. Z.**

Digitized by Google

## NOVEMBRE-DÉCEMRRE

Une statuette de sainte Émérance. — **Ch. Urseau**..... 317

La France et le Siam. Nos relations de 1662 à 1903 ; le traité du 7 octobre 1902. — **Ch. Lemire**..... 326

Étude critique des Actes de Saint Maur de Glanfeuil. — **Fr. A. L'Huillier**..... 351

Lakanal et David d'Angers (suite et fin). — **Henry Jouin**..... 375

Les sanctuaires de la Croix d'Anjou : La Chapelle de la Vraie-Croix à l'abbaye de la Boissière ; La chapelle du château d'Angers. **L. de Farcy**..... 401

Souvenirs de 1870. Prisonniers évadés. — **A. B**..... 418

Poésies : Le cimetière ; — Une aumône ; — Sieste rose ; — Doute. — **Paul Drouet**..... 427

Voyage à travers un vieux registre. La Société populaire de Beaufort-en-Vallée (1793) (suite). — **Abbé G. Hautreux**..... 430

Siège du Fort Saint-Martin et fuite des Anglais de l'île de Ré. Relation historique écrite en latin au XVII^e siècle par Jacques Isnard, traduite en français en 1879 par le D^r Atgier (suite). — **D^r Atgier**..... 443

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (novembre-décembre 1902). — **A. Cheux**..... 450

Résumé des observations météorologiques faites pendant l'année 1902 à l'Observatoire de la Baumette (près Angers). — **A. Cheux**.. 452

Chronique..... 455

Le « trésor » de Brissac. — Société des Amis des Arts : Inauguration du Salon ; Concours artistique pour 1902-1903. — Bureau de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers pour 1903. — Quatrième et cinquième Concerts populaires ; premier Concert extraordinaire. — Concert de la Sainte-Cécile et de la Chorale angevine. — M. et M^me Botrel à Angers. — L'angevin Moreau et la musique d'*Esther*. — Quatrième foire des vins d'Anjou. — La messe de la Croix-Rouge à la Cathédrale. — Les mobiles du canton de Châteauneuf à Chanteussé. — M. le général de Lafond. — *Le Gouz de la Boullaye et ses voyages*, par M. Joseph Joûbert. — Prix Salverte et prix Corvisart. — Concours des Arts de la Femme. — Distinctions honorifiques : Légion d'honneur, Médailles de l'Académie de médecine. — Nécrologie : M. P. Couscher de Champfleury. — **A. Z.**

A travers les Livres et les Revues : *Les Annales Fléchoises*. — **Ch. U.**

Digitized by Google

Chronique bibliographique ..... 475

*Saint François d'Assise et son école*, d'après les documents originaux, par Paul Henry. — **Fr. Ubald d'Alençon.**

GRAVURES

Statuette de sainte Émérance.

*La France et le Siam :* Dissémination des peuples de race thaï. — S. M. Chulalongkorn, roi de Siam. — Région des Grands Lacs au Mé-Kong. — Carte du Siam.

*La Chapelle de la Vraie-Croix à l'abbaye de la Boissière* : Un des panneaux de la porte de l'ancienne église. — Plan et tracé de la voûte. — Abside est. — Côté nord. — Façade ouest de la chapelle. — Panneau de la porte d'entrée. — Coupe longitudinale.

*La chapelle du château d'Angers* : Côté nord. — Porte d'entrée. — 1re Clef de voûte de la Chapelle. La Vraie-Croix, origine de la Croix d'Anjou. — 2e Clef de voûte de la chapelle. Blason de Louis II. — 3e Clef de voûte de la chapelle. Blason de Louis II et d'Yolande d'Aragon.

*Le Directeur-Gérant :* G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 182-3.

Digitized by Google

# CRÉDIT LYONNAIS
## ANGERS-CHOLET

Ordres de bourse pour tous pays. — Paiement sans frais de tous coupons. — Avances sur titres. — Ouvertures de comptes de dépôts à vue productifs d'intérêts. — Dépôts d'argent à échéances fixes. — Délivrance de chèques et lettres de crédit pour la France et l'Etranger. — Location de compartiments de coffres-forts pour 1, 2, 3 mois et plus. au gré du locataire, moyennant 5 francs par mois seulement. (Chaque locataire possède seul la clef affectée à soncoffre.)

Garde de titres, bijoux, objets précieux, papiers de famille etc., en échange desquels il est délivré des récépissés de dépôts détaillés et nominatifs offrant, par conséquent, sécurité la plus complète contre la perte, l'incendie et le vol.

Escompte. — Recouvrements. — Ouverture de comptes-courants. Généralement toutes opérations de Banque et de titres sans aucune exception.

---

# EXPLOITATION DE CARRIÈRE DE GRANIT
## A BÉCON (Maine-et-Loire)

Médailles : Angers 1858, Bronze — Angers 1864, Bronze — Angers 1877, Or — Paris 1878, Argent — Paris 1889, Tours 1892, Or — Angers 1895, Diplôme d'Honneur — **Paris 1900, Or**

# GEORGES YVON
Rue Franklin, 133 — ANGERS

GRANIT ROSE ET BLEU (le plus dur de ceux employés)

TOURNAGE, SCIAGE ET POLISSAGE

**TRAVAUX D'ART ✣ MONUMENTS FUNÈBRES**

**Caveau provisoire à la disposition des familles**

MEULES POUR CHANVRES ET PAPIERS
SOCLES, DALLES MARCHES BORDURES PAVÉS etc.

TRAVAUX PUBLICS
EXPOSITION PERMANENTE DE TOMBEAUX

---

# SERRURERIE D'ART ET DE BATIMENT

GRILLES & RAMPES
*fer forgé*

**MARQUISE**

VÉRANDAS

**Médaille d'or**
**Diplôme d'honneur**

**SERRE**

JARDIN D'HIVER

CHARPENTE
ET
**CONSTRUCTION**
**métallique**

# A. REMERE, Constructeur

USINE A VAPEUR — *Rue Saint-Maurille, 5, ANGERS* — TÉLÉPHONE

**Sur demande, envoi franco de tous renseignements**

**PLANS & DEVIS**


Digitized by Google

Guillory aîné. Les vins blancs d'Anjou et de Maine-et-Loire. In-18. 1 »
— Les vins alimentaires considérés au point de vue hygiénique. In-12 2 »
— Les vignes rouges et les vins rouges en Maine-et-Loire. In-12. 1 50
Guillory aîné. Les Congrès de vignerons français. 1 vol. in-8°. 4 »
— Mélanges d'agriculture, Industrie, Sciences et Arts. Tome II. In-8°. 5 »
Hautreux (Abbé). Recherches historiques sur Montfaucon et ses trois paroisses. In-8°. 2 »
Houtin (A.) Dom Couturier, abbé de Solesmes. In-12. 3 »
Joûbert (André). Etudes sur les misères de l'Anjou aux xv^e et xvi^e siècles. In-8°. 5 »
— Histoire de Saint-Denis d'Anjou. In-8°. 5 »
— Histoire de la Baronnie de Craon, de 1382 à 1526. In-8°. 5 »
— Histoire de Ménil et de ses seigneurs (1040-1886). In-8° 5 »
— Les Constantin, seigneurs de Varennes et de la Lorie. In-8°. 7 50
— Les Chivré, marquis de la Barre de Bierné (xvi-xviii^e siècles). In-8°. 5 »
— Louis de Clermont, sieur de Bussy d'Amboise, gouverneur d'Anjou. In-8° 6 »
— Recherches historiques sur Daon et ses environs. In-8° 1 50
Joûbert (Joseph), La question de Madagascar. In-8° 1 50
Lair (Adolphe). Mgr Freppel. In-8° 1 50
Lallié (Alfred). Les cent trente-deux Nantais. In-8° 2 50
Lemire (Ch.). Le Laos Annamite. In-8° 3 »
Lens (De). Université d'Angers du xv^e siècle à la Révolution française. Tome I^er : Faculté des Droits. In-8° 5 »
Letourneau (Mémoires de Grandet). Histoire du Séminaire d'Angers : 1659-1695. 2 vol. in-8° 15 »
— Histoire du Séminaire d'Angers de 1695 à nos jours. In-8° 5 »
— Les Saints Prêtres français du xvii^e siècle. Première série. In-8°. 4 »
— Les Saints Prêtres français du xvii^e siècle. Deuxième série. In-8° 4 »
— Les Saints Prêtres français du xvii^e siècle. Troisième série. In-8° 4 »
Montzey (Ch. de). Histoire de La Flèche et de ses seigneurs. 3 vol. in-8°. 21 »
Monument à la mémoire de J.-E. Lenepveu. Récit de l'inauguration : Une brochure in-8° 1 »
Morin. Manuel du Juré en matière criminelle. In-12. 2 »
Nicolle. La culture pratique dans l'Ouest, améliorations et perfectionnements. In-12. 2 50
— Assolements et systèmes de culture In-12 3 50
Notice sur le R. P. Dom Leduc, fondateur de l'Institut des Servantes des Pauvres. Brochure in-8°. » 50
Pasquier (Mgr). Vie de la Révérende Mère Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier. 2 vol. in-8°. 8 »
Paulouin (Abbé). La Chouannerie du Maine et pays adjacents (1793, 1799, 1815, 1832). 3 vol. in-12. 7 50
Perraudière (Xavier de la). Mésanges, poésies. — Au Pays du Tuffeau, conte de Toussaint. 1 vol. in-16 jésus. 3 50
— Giboulées, poésies. In-16 jésus. 3 50
— Ode à la Grèce. In-16 jésus. » 75
— Rimes provinciales, in-16 jésus 3 50
Petiteau. Quatuor Jesu Christi Evangelia, relié tranches rouges. 5 50
Piolin (Dom Paul). Persécution des Religieuses de Saint-Joseph de Beaufort-en-Vallée pendant la Révolution. 2^e édition. In-8°. 1 »
Port (C.). La Vendée Angevine. 2 vol. in-8°. 15 »
— Inventaire de l'Hôpital Saint-Jean. 1 vol. in-8°. 3 »
Portais (Chanoine). La Servante de Dieu Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier. 2 vol. in-8°. 10 »
— L'abbé Gruget, curé de la Trinité d'Angers, sa paroisse, son diocèse, son temps (1751-1840). In-8°. 4 »
— Vie de M^lle de Melun, de Joseph Grandet (2^e édition). In-12. 4 »
— La Doctrine catholique. (Le Dogme. La Morale). Deux vol. in-12. 6 »
Querruau-Lamerie. La Rossignolerie pendant la Révolution. Brochure in-8°. 1 50
— L'abbé Cotelle de la Blandinière. In-8° 1 »
— Les Fusillades du Champ-des-Martyrs. In-8° 1 50
— Notice sur le Théâtre d'Angers (1755-1825). In-8° 3 50
— Notice sur la vie de Stofflet. Brochure in-8° » 50
— Papiers inédits de Choudieu. — Notes sur la guerre de la Vendée. In-8° 2 »
— Une victime de la Révolution, M. Huau de la Bernardrie. In-8°. » 50
— Le Rétablissement du Culte après la Terreur. Orthodoxes et Constitutionnels (1795-1803). In-8° 1 50
Rangeard. Histoire de l'Université d'Angers. Tome II. In-8° broché. 7 50
Romain (Comte de). Cent jours en Orient. In-12 3 »
Saudreau (Abbé). Les degrés de la Vie spirituelle. Méthode pour diriger les âmes suivant leurs progrès dans la vertu. 2 vol. in-12. 7 »
— La Vie d'union à Dieu et les moyens d'y arriver, d'après les grands Maîtres de la Spiritualité. In-12. 3 50
Sorin (G.). Histoire du Lycée d'Angers. In-12 2 50
Thorode. Notice de la ville d'Angers. Manuscrit de la bibliothèque municipale d'Angers, avec notes. In-8° 5 »
Urseau (Abbé). L'Instruction primaire avant 1789 dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers. In-12 3
— Etude sur l'Instruction primaire avant 1789 dans le diocèse d'Angers ; documents inédits, 1^re série. In-8° 1 50

Digitized by Google

# Imprimerie-Librairie GERMAIN & G. GRASSIN

*40, rue du Cornet et rue Saint-Laud, ANGERS*

## EXTRAIT DU CATALOGUE

ALLARD (Abbé). L'ancien port de Prigny et le grand prieuré des Moutiers. In-8°. . . . . 5 »
— Notes sur Montjean. In-8°. . . . . 4 50
AMIRAULT. Manuel du Catéchiste. 2 vol in-12. . . . . 6 »
— Notes sur Montjean et ses seigneurs. In-8°. . . . . 3 50
BAGUENIER DESORMEAUX. Un conventionnel Choletais, Michel-Louis Talot. In-8°. . . . . 2 »
— Mémoires et documents concernant les guerres de la Vendée. In-8°. . . . . 5 »
BESSONNEAU. L'Anjou en 1900 : Un vol. grand in-4° avec gravures . 15 »
BLOUET. La vie de Messire Pierre Createy, prêtre, curé de la paroisse de Barenton, au diocèse d'Avranches (en Basse-Normandie). In-8°. 4 50
BODINIER. Les Elections et les Représentants de Maine-et-Loire depuis 1789. In-8° . . . . . 4 »
BORIT. Viticulture de l'Anjou. In-12 . . . . . 1 50
BOUGLER. Mouvement provincial en 1789. — Biographie des députés de l'Anjou. 2 vol. in-8°. . . . . 10 »
BOURCIER. Essai sur la Terreur en Anjou. In-8° broché. . . . . 4 »
BOURGAIN (L.). L'Eglise d'Angers pendant la Révolution et jusqu'en 1870 (conférences faites aux Facultés catholiques d'Angers). In-8°. 5 »
CASTONNET DES FOSSES. L'Inde française avant Dupleix. In-8°. . . . 3 50
CHAMARD (Dom). Correspondance inédite concernant la Vendée militaire. In-8°. . . . . 2 50
— Le château et les seigneurs de la Tremblaye, près Doué-la-Fontaine. In-8°. . . . . 2 50
CHÊNE (Arthur du). Choses vues au 29e de Mobiles. In-12. . . . . 1 »
COUDRIN (Abbé). Notice historique sur le miracle des Ulmes. In-12. » 60
CRÉTON (Abbé). Notice historique sur la Maison des Récollets de Doué-la-Fontaine. In-12 . . . . . » 50
DAXOR (René). Poésies : Ode à David d'Angers, Ode à Daillière, Varia. Grand in-16. . . . . 2 50
DEDOUVRES (Abbé L.). Le Père Joseph, polémiste. In-8°. . . . . 7 50
— De Patris Josephi Turciados libris quinque . . . . . 3 »
— Le Père Joseph et le Sacré-Cœur. In-18. . . . . 1 50
— Eloge de M. l'abbé Gardais, chanoine honoraire de la Cathédrale d'Angers, fondateur et ancien supérieur de l'Externat Saint-Maurille d'Angers. In-8°. . . . . » 75
DENAIS (Joseph). Armorial de l'Anjou. 3 vol. in-8°. . . . . 30 »
— Un moine au XIXe siècle, Dom Piolin. In-8°. . . . . 1 »
— Un musicien du XVIe siècle, Jehan Chardavoine, de Beaufort. In-8° 3 »
— Monographie de la cathédrale d'Angers : monument, sépultures, trésor, tapisseries, vitraux, etc., quatre tables, huit planches, grand in-8° de 525 pages, 50 sur papier Van Gelder : 20 fr. ; 95 exempl. seulement dans le commerce. . . . . 12 »
— Monog. de N.-D. de Beaufort-en-Vallée, in-12 de 563 p. (grav. et plan). . . . . 1 50
— Hist. de l'Hôtel-Dieu de Beaufort, in-12 de 176 p. . . . . 2 »
— Les victimes de Quiberon, d'après le général Lemoine, broch. in-8, tirée à 100 ex., pap. de Holl. . . . . 2 »
— Le Pape des Halles (René Benoist, angevin), in-8, pap. de Holl. (portrait). . . . . 3 »
DENIAU (Abbé). Mémoires sur la Guerre de la Vendée, par Louis Monnier. In-8°. . . . . 2 »
DUBREUIL (Abbé). Notre-Dame de Béhuard et son pèlerinage. In-8°. 1 »
DUMAS (Colonel). Historique du 71e régiment territorial d'infanterie. Les Mobiles de Maine-et-Loire. In-8°. . . . . 6 »
E. L. Le vieil Angers. La Tour de Villebon et ses alentours. In-8°. . 2 »
ESPINAY (D'). Notices archéologiques, 1re série, Angers. In-8°. . . . 6 »
— idem, 2e série, Saumur et ses environs. In-8°. . . . . 4 »
FARCY (L. de). Histoire et description des Tapisseries de l'Eglise Cathédrale d'Angers. Brochure in-8° . . . . . 1 »
FAYE (H.). Les Assemblées de la Généralité de Tours en 1787. In-8°, br. 1 50
FOCQUEREAU-LENFANT. Manuel pratique d'arboriculture fruitière. In-12. 3 50
FRÉGEOLIÈRE (De la). Emigration et Chouannerie. In-8° . . . . . 8 »
GAUTIER (Abbé Charles). Saint Marcoul, abbé de Nanteuil. In-12 . . » 50
GILLET (Abbé). Le Martyre de sainte Cécile. In-8° . . . . . » 50
— Le saint drame de Lourdes. In-8° . . . . . » 60
— Vie de Mgr Angebault, in-8° avec portrait . . . . . 5 »
GODARD-FAULTRIER. Monuments antiques de l'Anjou. In-8° . . . . . 4 50
— Congrès archéologique à Saumur In-8° . . . . . » 75
— Musée des Antiquités d'Angers. In-8°. . . . . 1 »
GONTIER. Règlement de Vie sacerdotale. In-12 (3e édition). . . . . 1 »
— Explication du Pontifical. In-12. . . . . 2 »
GOUPIL (Abbé). Mois de Notre-Dame Angevine. In-18 (2e édition). . . 1 50
— Nouveau Mois de Notre-Dame Angevine. In-18. . . . . 1 50
GRANDET. Notre-Dame Angevine. In-8°. . . . . 7 »
GRIPAT (Mme). Guide de la Charité en Maine-et-Loire. Brochure . . » 50

Digitized by Google

**PEINTURE DÉCORATIVE**

**Décoration intérieure d'Églises, Chapelles et Châteaux**

**STATUES — DORURE — ENCADREMENTS — MIROITERIE**

**Restauration de Tableaux anciens et modernes**

**COULEURS FINES — MATÉRIEL D'ARTISTES**

# PH. DE SAINT-MARTIN

**14, Rue des Lices, ANGERS**

# ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1879

**Le plus ancien Bureau de Coupures de Journaux**

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'**Argus de la Presse**, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
Hector MALOT (ZYTE, p. 70 et 323).

« De ce flot montant d'articles de journaux que l'**Argus de la Presse** envoyait à Vallobra, matin et soir, un tiers environ était étranger ; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues ; les anglais, les allemands dominaient ; ils étaient même les plus sérieusement faits. »
Paul ALEXIS (VALLOBRA, p. 185-186).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos **Argus**, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1893).

**L'Argus de la Presse** *se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier*

*L'ARGUS lit 8.000 journaux par jour. — Ecrire 14, rue Drouot, PARIS*

# LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

*40, rue du Cornet et rue Saint-Laud, ANGERS*

**Vient de paraître :**

# ÉLOGE

DE

# M. L'ABBÉ GARDAIS

CHANOINE HONORAIRE DE LA CATHÉDRALE D'ANGERS
FONDATEUR ET ANCIEN SUPÉRIEUR DE L'EXTERNAT SAINT-MAURILLE D'ANGERS

Par M. l'Abbé Louis DEDOUVRES

Docteur ès lettres, professeur de littérature latine aux Facultés catholiques de l'Ouest, ancien professeur de rhétorique à l'externat Saint-Maurille

**Prix : 0 fr. 75 ; franco, 0 fr. 85**

# Le rétablissement du Culte après la Terreur

**ORTHODOXES & CONSTITUTIONNELS (1795-1803)**

Par E. QUERUAU-LAMERIE

Une brochure in-8°. — Prix : 1 fr. 50 ; franco, 1 fr. 75

Digitized by Google

Coffres-Forts **PETITJEAN** incombustibles et incrochetables

*36 Médailles Or et Argent — 6 Diplômes d'honneur — Hors concours*

# A. LEMANCEAU, Serrurier

**ANGERS — 12, Rue Bodinier — ANGERS**

**DÉPOSITAIRE**

**Ouvertures et réparations de tous systèmes**

SERRURES ET VERROUS DE SURETÉ INCROCHETABLES
Résistant aux Pinces-Monseigneur

**Médaille d'Argent, Exposition d'Angers**

# A. BERTRAND

RELIEUR-DOREUR

**Ex-Adjudicataire des Travaux de la Ville d'Angers**

MAISON FONDÉE EN 1860

**Rue Saint-Laud, 56 — ANGERS**

**RELIURES DE LUXE — RELIURES ORDINAIRES**

*Boîtes de Bureaux et en tous Genres — Encadrements*

**MANUFACTURE DE COURONNES MORTUAIRES**

**Exposition nationale Angers 1895 — Médaille d'Or**

# VICTOR ORAIN

*42, rue Saint-Aubin, ANGERS*

Croix et Bouquets en Perles — Fantaisies diverses

**Tous les articles faits sur commande sont livrés dans la journée**

Établissement Horticole ADOLPHE CACHET

# VERRIER-CACHET

SUCCESSEUR

**Rue du Quinconce, 52, et rue Franklin, 84**

*Exposition d'Angers 1895, grand prix d'honneur — Exposition d'Angers 1897, grand diplôme d'honneur*

PLANTES DE SERRE ET D'APPARTEMENT -- CAMELLIAS ET PLANTES DE TERRE DE BRUYÈRE

***Corbeilles de table et de fantaisie en plantes et en fleurs coupées -- Bûches artistiques***

EMBALLAGE GARANTI POUR PLANTES ET CORBEILLES DE TOUTES SORTES

Tous renseignements et indications nécessaires pour les soins à donner aux plantes seront fournis sur demande

Digitized by Google

# GRAND HOTEL

**Place du Ralliement, ANGERS**
Entierement éclairé pr la lumière électrique

**Table d'Hôte**
**Restaurant**

ASCENSEUR - TÉLÉPHONE

**Appartements et quartiers d'étages spécialement agencés pour familles nombreuses**

**GRANDS SALONS** pour **Noces et Soirées. — SALLE de FÊTES, CONFÉRENCES**, etc.

*Pour la location de la salle, s'adresser au bureau de l'hôtel.*

---

# F. GUÉRY

## ANGERS

**Spécialités recommandées**

## GUIGNOLET, TRIPLE-SEC

# CHERRY-BRANDY

**DIGESTIF EXQUIS**

---

## SERRURERIE D'ART & DE BATIMENT

**SPÉCIALITÉ DE SERRES EN FER**
**avec chauffages thermo-siphon perfectionnés**

**Ancienne Maison Ale ANGEVINUS**

## G. COCHET, Ingr A.-&-M., Sucr

**Rue Fargeton, ANGERS (M.-et-L.)**

**JARDINS D'HIVER**

**Vérandas, Marquises**

**PORTES ET CROISÉES**
d'Orangeries

BACHES HOLLANDAISES

*Claies à ombrer*

**Châssis de couche**

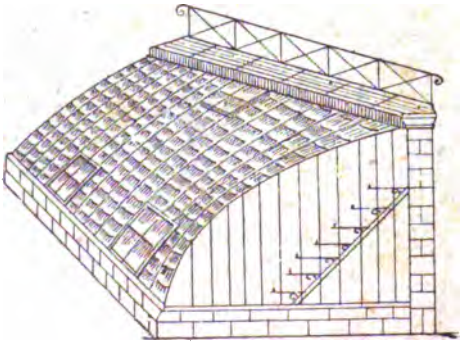

**CHARPENTES ET PLANCHERS en fer**

POUTRES ET PASSERELLES

Grilles en fer de tous styles

**Rampes d'escalier en fer forgé**

**Portails et Portillons**

**Exécution de tous travaux sur plans et modèles**

**Plans, devis et renseignements sur demande**

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google